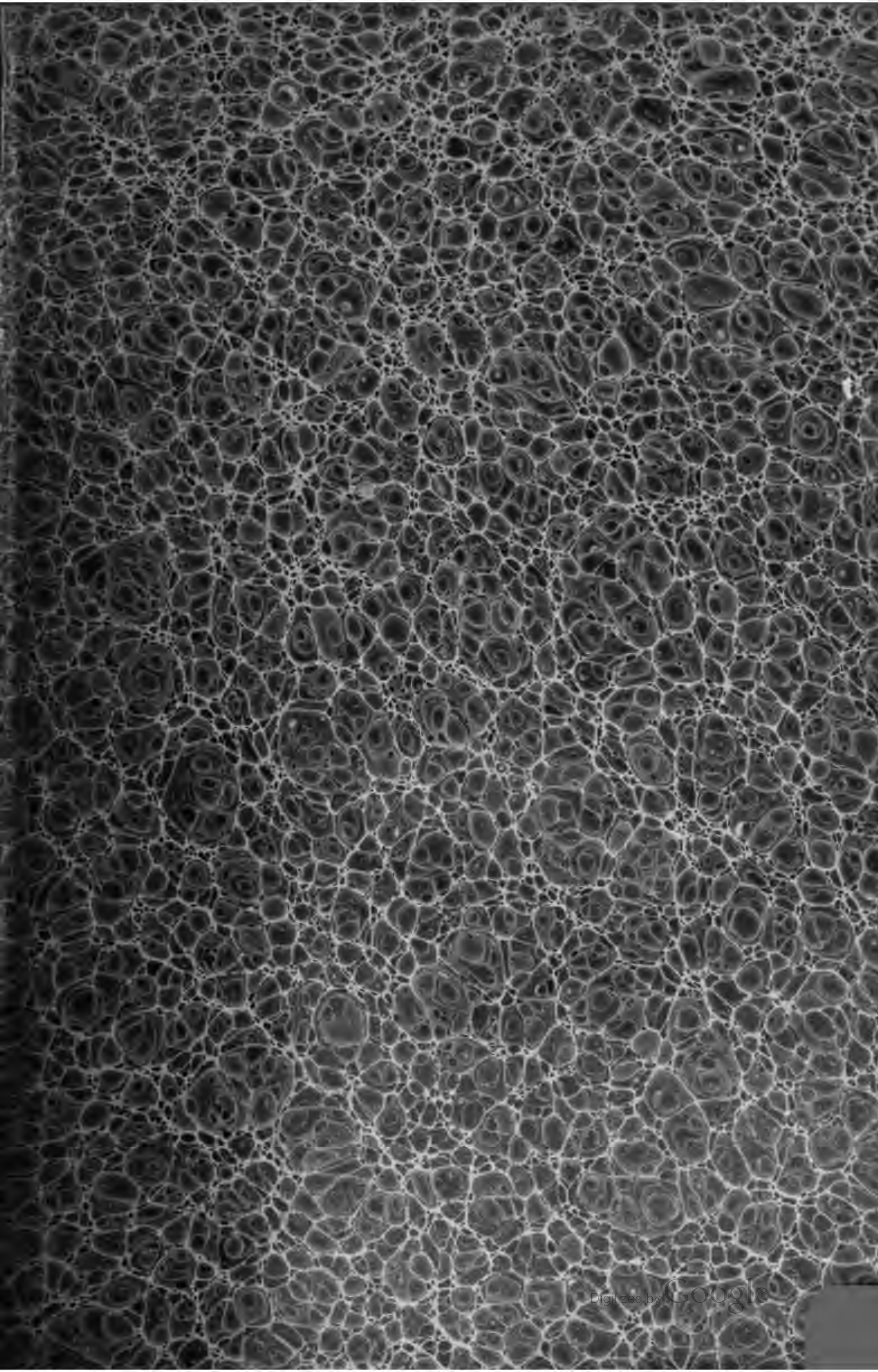

EX LIBRIS
V M P ARMELLINI
BIBLIOTH. GANDI



# LE CANON
DES
# SAINTES ÉCRITURES

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GEORGES BRIDEL.

# LE CANON

DES

# SAINTES ÉCRITURES

AU DOUBLE POINT DE VUE

## DE LA SCIENCE ET DE LA FOI

PAR

**L. GAUSSEN**



Sicuti Deus solus de se idoneus est testis in suo sermone, ita etiam non ante fidem reperiet sermo in hominum cordibus quam interiore Spiritus testimonio obsignetur.

CALVINI, *Instit.* I, cap. 7, § 4.

## TOME PREMIER

LAUSANNE

GEORGES BRIDEL ÉDITEUR

1860

# PREMIÈRE PARTIE

## CANONICITÉ DE TOUS LES LIVRES DU NOUVEAU TESTAMENT

### LIVRE PREMIER.

**Notions générales sur le canon.**

## LIVRE II.

### Du premier canon.

#### FONDEMENT HISTORIQUE DE SON AUTHENTICITÉ.

# AVANT-PROPOS.

---

« Dieu ayant autrefois, à plusieurs reprises et de plusieurs
» manières, parlé aux pères par les prophètes, nous a, dans les
» derniers jours que voici, parlé par le Fils, qu'il a établi hé-
» ritier de toutes choses, par le moyen duquel aussi il a fait
» les siècles, et qui, étant le resplendissement de sa gloire,
» l'empreinte de sa substance, et portant toutes choses par la
» parole de sa puissance, s'est assis à la droite de la Majesté
» dans les hauts lieux, après avoir fait par soi-même la puri-
» fication de nos péchés. »

HÉBR. I, 1-3.

---

Si je mets au jour ce livre, c'est pour avoir acquis la triple persuasion de l'importance actuelle du sujet, de son accessibilité pour toute classe de lecteurs, et des clartés abondantes qui s'y répandent dès qu'on l'étudie d'assez près.

Il n'est obscur que de loin; et s'il apparaît à quelques-uns hérissé de difficultés et d'incertitudes, ce n'est que mal étudié

ou qu'à demi connu. — Avant de l'avoir plus exactement examiné, je ne le savais pas si rempli de lumière.

C'est pour cela que j'ai cru devoir, à la suite des attaques plus nombreuses et plus rapprochées dont il a récemment été l'objet, le traiter d'abord avec étendue pour les besoins de nos étudiants en théologie ; et, plus tard, j'ai senti la convenance de le porter à la connaissance des églises de notre langue.

Dans ce but, j'ai dû chercher, en en rédigeant un livre, à me rendre suffisamment clair pour tout lecteur sérieux, et j'ai désiré que tous les chrétiens illettrés qu'auraient pu troubler ces attaques lointaines de l'incrédulité moderne, pussent se sentir, en le lisant, raffermis dans leur foi.

On ne peut sans doute traiter utilement un tel sujet, au moins sous le point de vue historique, sans alléguer d'abondants témoignages des Pères, et sans multiplier leurs citations ou grecques ou latines ; mais je me suis fait une loi de traduire toujours chacun de ces passages et de n'invoquer jamais aucun des anciens docteurs d'Occident ou d'Orient, sans avoir rappelé, par de courtes notices, son caractère, ses principaux écrits et sa place dans l'Histoire.

Je publie donc ces volumes comme un complément de celui que je fis paraître, il y a près de vingt ans, sur l'inspiration des Ecritures.

Celui-ci, en effet, demeurait incomplet tant qu'un traité sur le canon ne l'aurait pas accompagné ; car ses lecteurs même les mieux convaincus pouvaient toujours, après m'avoir entendu prouver par toute l'Ecriture que « toute l'Ecriture est divinement inspirée, » objecter qu'il leur resterait encore à savoir si Daniel, Esther, le Cantique des cantiques, ou tel autre livre de l'Ancien Testament, appartiennent à cette Ecriture inspirée ; si l'épître de Jude, celle de Jacques, la seconde de Pierre, les dernières de Jean, ou tel autre livre inscrit au Nouveau Tes-

## LIVRE III.

### Le canon second-premier.



## LIVRE IV.

### Le deuxième canon ou les cinq antilégomènes.





1853 ou 1854, que la pensée m'est venue d'y ajouter ce qui en fait aujourd'hui la première partie. — J'en dirai plus tard le motif, et ces détails, je l'espère, ne sembleront pas oiseux. Cependant j'ai dû les réserver pour le second volume, de peur d'accroître outre mesure l'étendue déjà très grande du premier.

tament, en fait bien légitimement partie, et si l'on a d'ailleurs une suffisante certitude que tous les livres apocryphes en doivent être absolument exclus.

Tant que ces questions ne sont pas nettement résolues et que nous restons dans le vague sur la réponse qu'on y doit faire, notre privilége de posséder une Bible inspirée demeure illusoire ou du moins compromis; nous manquons de sécurité dans son usage, nous n'en discernons pas toutes les feuilles; un nuage désespérant d'incertitude flotte au-dessus de nos têtes entre notre ciel et la terre; et, tout en portant dans nos mains ce qu'on nomme l'Ecriture, nous ne marchons encore que d'un pas mal assuré.

Mais, bénissez-en Dieu, frères chrétiens; ce n'est pas là que vous en êtes; car le Dieu des saints prophètes a préparé de meilleures choses pour le peuple des croyants.

Vous avez des preuves abondantes, et vous avez aussi, nous venons vous le montrer, des garanties divines; car, si votre confiance dans cette Ecriture qui fait la règle et la joie de votre foi, repose d'un côté sur les raisons humaines les plus solides ; de l'autre, elle est invitée à s'appuyer avant tout sur des raisons de Dieu plus solides encore.— D'un côté, ce sont des faits, des écrits, des monuments, des témoignages de l'histoire ; témoignages clairs, nombreux, certains et suffisants, tels que n'en posséda jamais aucun livre d'homme sous le ciel. De l'autre, c'est quelque chose de plus simple encore et de plus absolu : votre confiance a pour fondement les plus fermes principes de foi, une garantie infaillible, la pensée constante des saints et des prophètes, la marche invariable de Dieu dans toutes ses révélations durant quatorze siècles, les exemples de Jésus-Christ lui-même ; en un mot, la sagesse de Dieu, l'harmonie, la souveraineté, la constance et la fidélité de ses voies.

Je me propose donc, ainsi que tant d'autres l'ont déjà fait, et par des arguments purement historiques, de démontrer d'abord, dans une première partie, devant les non-croyants, l'authenticité de toutes les Ecritures du Nouveau Testament, comme on pourrait l'entreprendre s'il ne s'agissait que d'un livre tout humain. — Mais je me propose, en outre, avec l'aide du Seigneur, d'établir, dans une seconde partie, et devant les croyants seulement, la canonicité de toutes les Ecritures de l'un et de l'autre Testament, comme on peut le faire avec grande évidence devant tout homme déjà convaincu qu'il existe des livres inspirés, et que Dieu, après s'être révélé du ciel par des prophètes à plusieurs reprises et de plusieurs manières durant 1400 ans, nous a parlé plus tard dans son propre Fils, par ses apôtres et ses évangélistes.

Ces deux ordres de preuves ont chacun leur place et leur fonction distincte; et si je pense que nous devons à tous les défenseurs du canon qui traitèrent ce sujet devant les non-croyants, une grande reconnaissance pour les preuves historiques qu'ils ont su rassembler avec tant d'abondance, je demeure cependant très convaincu qu'en se bornant à cet office, ils ont méconnu leurs priviléges et fait en partie fausse route, perdant de vue les exemples de leur Rédempteur, oubliant l'enseignement des siècles et négligeant ainsi la plus importante et la plus belle moitié de leur mission. — Ils avaient, selon nous, beaucoup plus et beaucoup mieux à faire.

Pour donner mieux à comprendre le caractère et le but de ce livre, je demanderai qu'il me soit permis de dire ce qui me l'a fait publier.

J'avais d'abord écrit, en 1851 et 1852, pour les besoins de notre école évangélique de théologie, la seconde partie ou le second volume de cet ouvrage; et ce n'est que plus tard, dès

# CANONICITÉ

DE

# TOUS LES LIVRES DE LA BIBLE

Notre but dans cet écrit est de démontrer avec l'aide de Dieu, par la Parole sainte et par l'histoire, le droit exclusif des XXII livres de l'Ancien Testament et des XXVII livres du Nouveau à tenir une place dans le recueil sacré des oracles de Dieu.

C'est ce droit qu'on nomme leur canonicité.

Nous l'établirons d'abord par l'histoire quant au Nouveau Testament, et nous l'établirons ensuite, quant à la Bible entière, par le dogme qui s'y rapporte.

1. L'Eglise chrétienne, comme Paul le déclare [1], « est bâtie sur le fondement des saints hommes, à la fois apô-

[1] Eph. II, 20.

tres et prophètes [1], qui lui prêchèrent l'Evangile; Jésus-Christ lui-même étant la pierre angulaire sur laquelle tout l'édifice, bien coordonné, s'élève et s'accroît pour être un temple saint, et sur laquelle aussi tous les vrais croyants sont édifiés ensemble, pour former une habitation de Dieu en esprit. »

2. C'est donc sur ce fondement de Jésus-Christ et des hommes qui furent, de sa part, « apôtres et prophètes, » que l'Eglise, par un constant usage de leurs Ecritures et de celles de l'Ancienne Alliance, trouve de siècle en siècle, comme de jour en jour, sa vie, sa plénitude, sa puissance et sa beauté.

3. Nous croyons avoir suffisamment démontré, dans un précédent écrit [2] l'inspiration divine de tous ces livres. Aujourd'hui, c'est de l'intégrité, c'est de l'authenticité, c'est de la sûreté divine de leur double recueil que nous venons nous occuper.

4. Cependant, pour des raisons qui seront bientôt comprises, les preuves par où nous établissons le canon du Nouveau Testament, établissant également celui de l'Ancien, c'est aux Ecritures du Nouveau que nous réservons nos premiers développements; et nous ne traiterons de l'autre que dans notre Seconde Partie, alors que nous exposerons les faits providentiels qui s'y rapportent et la question des livres apocryphes.

[1] L'apôtre dit: Τῶν ἀποστόλων καὶ προφητῶν, et non καὶ τῶν προφητῶν.
[2] THÉOPNEUSTIE, deuxième édition, Paris et Londres, 1842.

5. L'Eglise ayant deux voies pour s'assurer de la légitimité de son canon sacré : la voie de la science, qui en appelle soit à l'histoire, soit à la critique sacrée, et la voie de la foi, qui en appelle à un dogme; nous divisons cet écrit en deux parties, dont la première, en 400 thèses, consacrée à la voie de la science, traitera plus exclusivement du Nouveau Testament, pour en établir la parfaite authenticité; mais dont la seconde, en 235 thèses, entrant dans la voie de la foi, ne se rapportera pas moins aux livres de Moïse et des prophètes qu'aux Ecritures de la Nouvelle Alliance, pour démontrer ce que nous appellerons le dogme du canon.

---

# PREMIÈRE PARTIE

---

## CANONICITÉ DE TOUS LES LIVRES DU NOUVEAU TESTAMENT

---

## LIVRE PREMIER.

## NOTIONS GÉNÉRALES SUR LE CANON.

## CHAPITRE PREMIER.

### Définition du canon.

6. L'usage de ce terme, dans le sens qu'on lui donne généralement aujourd'hui, remonte à une haute antiquité. En hébreu, en grec et en latin, les mots קָנֶה, κάνη, κάννα, κανών, *canna*, issus d'une même souche, désignent littéralement un *roseau*, une *verge droite*, une *canne*, une *mesure*, une *règle;* et plus spécialement κανών, dans une

acception métaphorique, signifie *toute règle droite et parfaite*. — C'est dans le sens propre de ce mot que les termes de *canne* et de *canon*, au moyen âge, s'appliquèrent aux tubes destinés à *régler*, c'est-à-dire à rendre droite, la direction des projectiles qu'on lançait par la poudre de guerre [1]; comme c'est aussi dans son sens figuré que St. Paul avait dit aux Galates [2]: « A l'égard de tous ceux qui marchent selon *cette règle* (selon ce canon), que la paix soit avec eux, » — et aux Philippiens [3]: « Marchons suivant une même règle (un même *canon*) pour les points où nous sommes parvenus. »

Déjà dans le temps du même apôtre, les anciens grammairiens d'Alexandrie faisaient usage du même terme, pour désigner les auteurs modèles, *faisant règle* dans la littérature; en sorte que bientôt, à leur tour, les écrivains de l'Eglise l'employèrent pour signifier tantôt la *doctrine chrétienne*, règle de notre vie; tantôt le *livre divin*, règle unique de notre foi; tantôt enfin le *catalogue même des Ecritures* dont cette règle se compose.

C'est dans ce dernier sens qu'on a fini par l'adopter, et c'est dans ce sens aussi que nous l'emploierons.

[1] C'est en Italie, c'est dans la langue italienne (*cannone* ou *grande canna*) qu'a commencé l'usage de ces termes de guerre.

[2] Gal. VI, 16.

[3] Phil. III, 16.

# CHAPITRE II.

—

## La notion d'un canon du Nouveau Testament remonte aux jours apostoliques.

7. Avant même de consulter sur ce sujet l'histoire et les écrivains ecclésiastiques, nous pouvons déjà comprendre, par la nature des choses, que la notion d'un recueil divin des Ecritures du Nouveau Testament, ait dû nécessairement se former de très bonne heure dans toutes les assemblées de Dieu. N'est-il pas évident qu'elle y devait naître aussitôt que ces églises verraient les hommes, « apôtres et prophètes[1], » qui leur annonçaient l'Evangile par le Saint-Esprit envoyé des cieux[2], commencer à leur écrire des lettres apostoliques ou à leur transmettre l'histoire de la vie et des enseignements du Sauveur?

En effet, elles y étaient entièrement préparées par la connaissance de l'Ancien Testament. — Ce recueil, déjà tout formé depuis tant de siècles et sur la divinité duquel il n'y avait jamais eu, nous dit Josèphe[3], qu'une seule et même opinion parmi tous les Juifs; « ce recueil, de tout temps vénéré par le peuple de Dieu, vénéré plus

[1] Eph. III, 45.
[2] 1 Pier. I, 12.
[3] Rép. à Appion, livre 1, chap. 2.

tard par les apôtres, qui l'appelaient tout entier « *Les oracles de Dieu* [1], » vénéré par le Fils de Dieu lui-même, qui l'appelait « *la Loi, votre Loi, l'Ecriture, les Ecritures,* » vénéré par les églises chrétiennes, qui le lisaient dans toutes leurs assemblées; ce recueil, disons-nous, avait dû nécessairement amener tous leurs troupeaux à la notion d'un ensemble analogue pour les livres sacrés du Nouveau Testament.

8. L'idée d'un canon des Ecritures n'était-elle pas depuis 1500 ans le trait caractéristique du peuple de Dieu? ne lui était-elle pas toujours apparue dès les premiers jours de son existence comme sa raison d'être et comme inséparable de sa conservation? Mais, en même temps, cette notion, née au désert avec l'Eglise d'Israël et toujours maintenue, n'avait jamais été celle d'un code fermé pour toujours ou reçu dans sa plénitude une fois pour toutes. Au contraire, c'était celle d'un recueil commencé par les cinq livres de Moïse, mais destiné à s'accroître de siècle en siècle, continué par de nouvelles Ecritures pendant onze cents ans à mesure que Dieu suscitait de nouveaux prophètes, et ne cessant de s'enrichir qu'aux jours de Malachie, où l'esprit de prophétie se tut pour quatre siècles. — Il était donc tout naturel que l'Eglise, à la venue du Messie, s'attendît à de nouvelles additions; puisque l'ancien esprit de prophétie venait de lui être rendu, et puisque de nouveaux hommes de Dieu, « apôtres et prophètes, » plus miraculeux même que les anciens, venaient d'être suscités. Nous dirons plus encore: il était même

[1] Rom. III, 2; Hébr. V, 12; 1 Pier. IV, 11.

impossible qu'elle ne s'y attendît pas. — L'époque de la venue du Christ n'était-elle pas beaucoup plus importante et plus solennelle que celle de son annonciation; les révélations, plus éclatantes; les objets, plus divins; les promesses, plus riches; les prophètes plus puissants; les signes, plus merveilleux?

9. Il ne faut pas d'ailleurs qu'on l'oublie, l'Eglise a commencé dans la Synagogue; et, pendant les quinze premières années du christianisme, elle ne s'est composée que de troupeaux israélites. Tous ses prédicateurs et tous ses premiers convertis étaient des Juifs. Au dernier voyage de Paul auprès des chrétiens de Jérusalem, les membres de cette église, mère de toutes les autres, se comptaient déjà « par myriades et myriades en grand nombre[1]. » Dans toutes les villes des gentils, les apôtres commençaient leur travail par les enfants d'Israël; ils y tenaient constamment en main devant eux le canon des Ecritures, et leur disaient toujours, comme avait fait Jésus: « Sondez les Ecritures; car ce sont elles qui rendent témoignage du Christ. » (Jean V, 39.) Toujours « ils leur expliquaient par beaucoup de témoignages le royaume de Dieu; et, depuis le matin jusqu'au soir, ils les portaient à croire ce qui concerne Jésus, tant par la loi de Moïse que par les Prophètes » (Act. XXVIII, 23); « ne disant rien que ce que les prophètes et Moïse ont prédit devoir arriver. » (Act. XXVI, 22.) — Et, bien qu'ils s'abstinssent de citer directement les Livres saints, quand ils prêchaient à des populations encore païennes, ils s'empressaient d'en faire

[1] Act. XXI, 20, πόσαι μυριάδες.

usage auprès d'elles dès qu'elles avaient été conduites à la foi. — « A Celui qui est puissant, leur disait Paul (c'est ainsi qu'il finit son épître au Romains), à Celui qui est puissant pour vous affermir selon mon Evangile et selon la prédication de Jésus-Christ, conformément à la révélation du mystère, qui est maintenant manifesté par les ECRITURES PROPHÉTIQUES, d'après le commandement du Dieu éternel, et qui est annoncé parmi tous les peuples pour l'obéissance de la foi; à Dieu seul sage, soit gloire éternellement par Jésus-Christ, Amen! »

Ainsi donc, si, d'un côté, la notion d'un canon des Ecritures était comme incarnée dans les troupeaux de Dieu; si elle était chez eux inséparable de la notion de l'Eglise; d'un autre côté, la pensée de joindre à ces saints livres de l'Ancien Testament les livres non moins saints du Nouveau, à mesure qu'ils leur étaient donnés, cette pensée était chez eux également inséparable de leur notion des Ecritures.

10. L'histoire du christianisme primitif nous atteste hautement cette notion d'un canon sacré. Bien loin d'être apparue tard dans l'Eglise, comme on l'a prétendu quelquefois, elle s'y produit au jour sous toutes les formes, et chez ses ennemis comme chez ses défenseurs.

Nous reprendrons ces faits en considération avec plus de détails dans les pages qui suivront, et nous nous bornons pour le moment à quelques citations.

St. Pierre, à la fin de sa carrière, dans sa seconde épître, parlant déjà du recueil de « *toutes les épîtres de St. Paul,* » l'appelait « *les Ecritures;* » l'assimilant aux livres de

l'Ancien Testament, qu'il appelait « *le reste des Ecritures*[1]. » — Dès le commencement, les livres des apôtres furent successivement rassemblés en un même recueil, que les premiers chrétiens respectaient à l'égal de l'Ancien Testament; qu'ils lisaient dans leurs saintes assemblées, et qu'ils appelaient (à l'exemple de Pierre) *les Ecritures*, ou (à l'exemple des Pères) *le Livre*, *τὰ Βιβλία*, *le Nouveau Testament*[2]; *le Divin Instrument*[3]; *le Digeste Sacré*[4], *les Divins Oracles;* ou encore, *l'Evangile et l'Apôtre, les Evangiles et les Apôtres*[5]; — à l'exemple de Jésus-Christ, qui avait appelé l'Ancien Testament « *la Loi et les Prophètes*. » — Il leur vint donc de très bonne heure aussi l'habitude de le nommer *le Canon* ou *la Règle*, et d'appeler pour cela « *Livres Canoniques* » ceux qui faisaient partie de ce code infaillible.

*Irénée*, né en Grèce l'an 120[6], et martyr l'an 202;

[1] 2 Pier. III, 16. Ce témoignage, quelles que soient les préventions de quelques-uns contre la canonicité de cette épître, leur atteste toujours invinciblement l'antiquité de l'usage qui mettait les livres du Nouveau Testament au rang des Ecritures; car nous établirons plus tard *l'antiquité* de cette épître, indépendamment même de sa *canonicité*.

[2] Voyez Lardner. Vol. 8, pag. 197. Voyez aussi tom. II, pag. 529. — St. Paul ayant appelé du nom « d'*Ancien Testament* » le *livre même* de Moïse et des Prophètes, il était tout naturel qu'on donnât au *livre* des Evangiles et des Apôtres le nom de *Nouveau Testament*, et qu'on appelât *entestamentés* ou ἐνδιαθήκους (Eusèbe, H. E. VI, 25), les livres admis dans le canon.

[3] *Tertullien, adv. Marcion*, Lib. V, cap. 13.

[4] Ibid., Lib. IV, cap. 13.

[5] *Clément d'Alexandrie*, Strom. VII, pag. 706, 757. — *Ignace*, Ep. aux Philad., chap. V; Ep. à Diognète, chap. XI. - *Justin Martyr*, Grande Apol., chap. 67. - *Tertullien*, de Græc. Script., chap. 36; Apol., chap. 39. — *Hippolyte le Martyr*, sur l'Antichrist, chap. 58.

[6] Ou, selon d'autres, l'an 140.

parlant des Ecritures comme divines, les appelle *la Règle* ou *le Canon* de la vérité (κανόνα τῆς ἀληθείας)[1].

*Tertullien*, dans le même siècle, opposant Valentin à Marcion, l'un et l'autre plongés dans l'hérésie gnostique, vers l'an 138, dit du premier qu'au moins il paraît faire usage d'un *Instrument complet*, désignant ainsi le recueil des livres du Nouveau Testament reçus alors dans toute l'Eglise[2].

*Clément d'Alexandrie*, dans le même siècle, parlant d'une citation prise dans un livre apocryphe, s'indigne contre ceux qui préfèrent suivre autre chose que « le vrai canon évangélique; » et *Origène*, né 17 ans avant la fin du même siècle, s'attachant, dit Eusèbe[3], à garder le *canon ecclésiastique*, τὸν ἐκκλησιαστικὸν φυλάττων κανόνα, « déclare ne connaître que les quatre Evangiles, qui seuls, ajoute-t-il, sont admis sans contradiction dans l'Eglise universelle répandue sous tous les cieux. » — Le même Origène, quand il nous donne son catalogue des Ecritures canoniques, les appelle les Ecritures *entestamentées*[4] (αἱ ἐνδιαθήκαι γραφαί), c'est-à-dire « les Ecritures insérées au Nouveau Testament. »

*Athanase*, dans son Epître Festale[5], parle de trois sortes de livres: les *canoniques* (qui sont tous ceux que l'Eglise reçoit aujourd'hui); les *ecclésiastiques*, qu'on permettait de lire dans les assemblées chrétiennes, et les *apocryphes*.

[1] *Adv. Hæreses*, Lib. III, cap. 11; Lib. IV, cap. 35 et 69.
[2] *Tertullien. De Præscript. Hæretic.*, cap. 30 - 38.
[3] *Histoire Eccl.*, livre VI, chap. 25.
[4] Ibidem.
[5] Chap. XXXIX, tom. II, pag. 961, édit. Bénédict. τὰ κανονιζόμενα καὶ παραδοθέντα πιστευθέντα τε θεῖα εἶναι Βιβλία.

— Et quand, plus tard, le concile de Laodicée (en 364), ordonna qu'aucun autre livre ne fût lu dans les églises que « les Ecritures canoniques de l'Ancien et du Nouveau Testament, » bien loin de créer alors la notion des livres canoniques et de ceux qui ne le sont pas, il ne fit qu'en appeler à des principes depuis longtemps sanctionnés dans l'Eglise universelle.

*Jérôme* aussi parle souvent du canon de l'Ecriture : « L'Ecclésiastique, dit-il, Judith, Tobit, le Pasteur,..... ne sont pas dans le canon. — L'Eglise permet de lire Judith, Tobit, et les Maccabées; mais elle ne les reçoit pas parmi les Ecritures *canoniques*. Les livres de la Sagesse et de l'Ecclésiastique peuvent être lus pour l'édification du peuple, mais non comme autorité pour l'établissement des dogmes [1]. »

Telle est donc l'origine de la notion du canon et tel en est le sens.

## CHAPITRE III.

—

### L'Eglise a, dès le commencement, considéré le recueil des Ecritures comme un tout harmonique.

**11.** Bien que les livres du Nouveau Testament aient été donnés l'un après l'autre à l'Eglise primitive, celle-ci

[1] Voyez aussi Lardner, tom. X, pag. 41, 43, 52.

dès le commencement en a toujours considéré le recueil, à mesure qu'il se formait, comme un seul tout ayant Dieu pour auteur, et destiné tout entier à lui révéler Jésus-Christ; de la même manière que l'ancien Israël de Dieu avait considéré le recueil de l'Ancien Testament, à mesure qu'il se formait, comme un seul ensemble harmonique, ayant le même Dieu pour auteur, et destiné tout entier à lui révéler son conseil pour la rédemption de ses élus.

12. Pour n'en donner ici qu'un ou deux exemples, pris au premier siècle de l'Eglise ou à l'entrée du deuxième, qu'on lise comment, dans sa belle *Epître à Diognète*[1], l'auteur, qui se dit lui-même avoir été l'un des disciples des apôtres[2], présente *la Loi et les Prophètes, les Evangiles et les Apôtres*, comme agissant en commun pour amener dans l'Eglise la grâce et la joie. — « Ainsi, dit-il[3], la crainte de la LOI est proclamée, et la grâce des PROPHÈTES est comprise, et la foi des ÉVANGILES est fondée, et l'enseignement des APÔTRES est gardé, et la grâce de l'Eglise bondit de joie. »

Ignace également, vers l'an 107, dans une de ses épîtres, disait aux Philadelphiens (chap. V) : « Votre prière

[1] Le savant Galland (Bibl. Veterum Patrum. l. c.) la croit antérieure à l'an 70.—Voyez aussi Hefele (*Prolegom*, pag. 79. Patr. Apostolic.), qui (comme Böhl, *Opusc. Patrum select*) la croit également contemporaine des jours apostoliques.

[2] Chap. XI. Voyez aussi son chap. XII. Αποστόλων γενόμενος μαθητής.

[3] Chap. XI. εἶτα φόβος ΝΌΜΟΥ ᾄδεται, καὶ ΠΡΟΦΗΤΩ͂Ν χάρις γινώσκεται, καὶ ΕὙΑΓΓΕΛΊΩΝ πίστις ἱδρύεται, καὶ ἈΠΟΣΤΌΛΩΝ παράδοσις φυλάσσεται, καὶ ἐκκλησίας Χάρις σκιρτᾷ.

m'obtiendra d'être accompli en Dieu,.... me réfugiant à l'EVANGILE, comme à la chair de Jésus, et aux APÔTRES, comme au presbytère de l'Eglise. Et nous nous attachons aussi aux PROPHÈTES, puisqu'ils ont eux-mêmes annoncé l'Evangile, espéré en Christ, attendu sa venue dans l'unité de Jésus-Christ, et trouvé leur salut en lui par la foi [1]. »

13. Le canon du Nouveau Testament étant donc la collection des livres écrits en divers temps et en divers lieux, durant la dernière moitié du siècle apostolique, par huit auteurs inspirés, n'a dû se compléter que graduellement, et n'a pu recevoir son intégrité que vers la fin du premier siècle ou le commencement du deuxième.

## CHAPITRE IV.

### Première formation du canon.

14. Durant les quinze premières années qui suivirent la mort de notre Sauveur, l'Eglise ne fut engendrée, accrue et nourrie que par la prédication orale de la vérité et par les Ecritures de l'Ancien Testament, expliquées soit par

[1] Προσφυγὼν τῷ ΕΥΑΓΓΕΛΙῼ ὡς σαρκὶ Ἰησοῦ, καὶ ΤΟΪΣ ἈΠΟΣΤΟΛΟΙΣ ὡς πρεσβυτερίῳ ἐκκλησίας. Καὶ τοὺς ΠΡΟΦΗΤΑΣ, .. etc. — Cette épître toutefois est une de celles que Cureton a dû laisser en dehors de son édition syriaque. — Voyez thèse 250.

elles-mêmes, soit par l'enseignement des apôtres et des évangélistes; Dieu « sanctionnant leur parole par des signes, des miracles, des actes divers de puissance et des distributions du Saint-Esprit, selon sa volonté. » (Hébr. II, 4; 2 Pier. I, 21.)

15. Alors même que les apôtres et les évangélistes prêchaient la Parole aux églises « par le Saint-Esprit envoyé des cieux » (1 Pier. I, 12), ils en appelaient toujours, comme avait fait leur Maître, au canon déjà complet des Ecritures inspirées de l'Ancien Testament. Ils demandaient qu'on l'étudiât sans cesse; ils le déclaraient « capable de rendre l'homme de Dieu accompli, sage à salut par la foi en Jésus-Christ et parfaitement propre à toute bonne œuvre. » (2 Tim. III, 15-17.)

16. Ce fut seulement quinze ans après l'ascension du Sauveur que l'ancien canon des « Oracles de Dieu, » quatre cents ans fermé, se rouvrit pour recevoir les premières Ecritures du Nouveau Testament, je veux dire les deux épîtres de Paul aux Thessaloniciens; car on a les plus fortes raisons de penser que l'Evangile de Marc et même celui de Matthieu ne précédèrent point, et que ceux de Luc et de Jean ne suivirent que de très loin ces deux lettres de l'apôtre. Ainsi le canon sacré du Nouveau Testament ne se composa, pendant deux ou trois ans, que de ces deux épîtres, que Paul, assisté de Silas et de Timothée, avait écrites vers l'an 48, à l'église naissante de Thessalonique.

17. C'est donc très probablement parce que ces deux

Ecritures devaient commencer le nouveau recueil des « Oracles de Dieu, » que l'apôtre, dès la première, prit un si grand soin d'avertir l'Eglise de leur autorité divine. Il « la somme au nom de Dieu » de les garder, de les étudier, de les répandre; il l'adjure avec solennité, par l'invocation de ce nom redoutable, de faire que cette première Ecriture soit connue et lue de la chrétienté. « Je vous adjure, dit-il en finissant (ὁρκίζω ὑμᾶς τὸν Κύριον), je vous adjure, par le Seigneur, que cette épître soit lue à tous les saints frères. » (1 Thess. V, 27.) Et cette Ecriture, il l'adresse à « une église chez qui son évangile n'avait pas été en paroles seulement, mais en puissance et en Esprit-Saint » (I, 5); et il a soin de lui rappeler que cette parole qu'il leur a portée étant *celle de Dieu,* il rend grâces de ce qu'ils ont ainsi reçu, « *non la parole des hommes, mais, comme elle l'est réellement, la Parole de Dieu.* »

18. Ce fut ensuite durant les seize ou dix-neuf ans écoulés entre l'apparition de ces deux premiers livres (en 48) et la mort de St. Paul (l'an 64 ou 65), que furent produites presque toutes les autres Ecritures du Nouveau Testament, au moins les *vingt livres* qui composent ce que nous appellerons bientôt *le premier canon*, c'est-à-dire, les quatre Evangiles, les Actes des apôtres, les treize premières épîtres de St. Paul, la première de St. Pierre et la première de St. Jean.

19. Mais ce fut plus tard et jusque vers les dernières années du siècle premier, que furent publiés les sept au-

tres livres du Nouveau Testament, à l'exception cependant de la *Lettre de Jacques*, qui doit avoir été écrite vers l'an 61; puisque, d'après l'historien Josèphe, ce martyr aurait été lapidé pendant les troubles précurseurs de la ruine de Jérusalem, c'est-à-dire immédiatement après la mort du gouverneur Festus, et pendant qu'on attendait encore en Judée l'arrivée d'Albinus [1].

20. Ainsi le canon tout entier des Ecritures du Nouveau Testament s'est commencé et s'est complété durant cette dernière moitié du premier siècle. C'est alors que l'Eglise, déjà formée et ne cessant de s'étendre, parvenait jusqu'aux extrémités de la terre, par les incomparables travaux de Paul, de Pierre, de Jean, de Thomas et des autres apôtres, comme aussi de tant d'autres témoins dont les noms encore inconnus de nous sont écrits dans les cieux.

21. Il faut donc bien comprendre que l'Eglise primitive, pendant sa marche militante et victorieuse à travers ce premier demi-siècle de son existence, vit son canon du Nouveau Testament se former dans ses mains comme se compose un bouquet dans les mains d'une femme qui traverse un parterre avec le maître du jardin marchant à ses côtés. A mesure qu'elle avance, celui-ci lui présente une fleur après une autre fleur, jusqu'à ce qu'elle en ait reçu le faisceau tout entier. Et, de même que déjà le bouquet existe et se fait admirer avant d'être complet, et dès qu'elle en a rassemblé les premières fleurs; de même aussi le canon du Nouveau Testament commença d'exister pour

[1] Antiq. XX, chap. 8.

l'Eglise chrétienne dès le moment où les premières Ecritures inspirées eurent été remises entre ses mains. — N'était-ce pas ainsi que, sous l'Ancien Testament, aux jours de David et mille ans avant les apôtres, l'Eglise d'Israël possédait déjà son canon sacré, composé de sept ou huit livres, et l'appelait SA LOI, loi divine et parfaite[1], bien que les deux tiers de l'Ancien Testament lui manquassent encore? « Elle est la lampe de mes pieds, cette loi, s'écriait-elle déjà; cette loi restaure mon âme; je m'en entretiens tout le jour. » N'était-ce pas même encore ainsi que, cinq cents ans avant David, l'église d'Israël[2], au temps de Moïse, possédait aussi son canon sacré composé de cinq livres, et s'écriait : « Que tu es heureux, ô Israël! quel est le peuple semblable à toi? car ce n'est pas une parole qui nous soit proposée en vain, c'est notre vie[3]! »

22. L'Eglise est responsable des livres que Dieu lui donne, et non de ceux qu'il lui donnera plus tard. Dans tous les temps, elle a reçu de lui ceux qui lui étaient nécessaires; et, dans tous les temps aussi, elle a trouvé des raisons de dire avec David : « La loi de l'Eternel est parfaite[4]. »

23. On comprendra combien il est heureux, pour la confirmation de notre foi, que le Nouveau Testament, au lieu d'être donné tout d'une fois, par le fondateur même

[1] Ps. XIX, CXIX; Jean X, 34; XII, 34.
[2] Ὁ γενόμενος ἐν τῇ ἐκκλησίᾳ. (Act. VII, 38.)
[3] Deut. XXXIII, 29, XXXII, 47.
[4] Ps. XIX, 8.

de la religion, rendant compte en personne de ses actes et de ses révélations, l'ait été de sa part dans une suite de vingt-sept écrits et dans le cours de plus d'un demi-siècle, par huit auteurs différents, séparés les uns des autres par de grandes distances et par des circonstances très dissemblables : les uns lettrés, les autres sans lettres; les uns en Judée, les autres dans Rome; les uns dix ou quinze ans seulement après la mort du Maître, d'autres même cinquante-cinq ans plus tard; les uns lui ayant été personnellement étrangers, un autre ayant été même son plus ardent persécuteur, et d'autres ses amis les plus dévoués et les plus assidus. — Il en résulte que cette harmonie avec laquelle tous cependant nous révèlent sa vie, son caractère, son origine et toutes ses doctrines, cet inaltérable accord qu'ils savent conserver sur les sujets les plus transcendants comme sur les devoirs les plus méconnus, en un mot, cette unité merveilleuse et profonde de leur enseignement, en apparaît tout à la fois plus manifeste et plus majestueuse.

Faut-il s'étonner si ce livre, qui charme toutes les populations de la terre et jusqu'aux plus sauvages, qui répond partout à leurs besoins et qui s'adapte de siècle en siècle à tous les degrés de leur civilisation, élève partout les caractères, produit en tout temps des effets qu'aucun autre enseignement n'a jamais obtenus, changeant les affections, soumettant les volontés, donnant naissance à tous les héroïsmes, et civilisant en peu d'années les nations les plus incultes; comme on le vit aux premiers jours renverser, chez les peuples les plus cultivés de l'univers, des idolâtries dont l'origine se perdait dans la nuit des temps, et renouveler la face de la terre?

# CHAPITRE V.

## La prédication orale devait précéder de quelques années la prédication écrite ou le don d'Ecritures nouvelles.

24. Il était convenable que les apôtres prêchassent de vive voix pendant plusieurs années avant de commencer le recueil du Nouveau Testament; car il fallait qu'avant de continuer, par de nouveaux écrits inspirés, le saint Livre interrompu depuis quatre cents ans, ils pussent confier leur dépôt à des églises vivantes partout répandues. — Il était donc nécessaire qu'un peuple de Dieu, intelligent et fidèle, se fût déjà rassemblé, soit parmi les gentils, soit parmi les Juifs. — Il le fallait surtout pour deux raisons: d'abord pour constater très hautement que la religion de Jésus-Christ, bien loin d'être en désaccord avec Moïse et les prophètes, se fonde au contraire sur ce qu'ils ont révélé; ensuite, pour qu'au moment où paraîtraient en tous lieux les divines épîtres par lesquelles devait commencer le Nouveau Testament, il y eût un peuple pour les recevoir, pour les garder et pour les transmettre. Il fallait qu'il y eût des hommes pieux et vraiment convertis réunis en églises, auxquels des narrations et des lettres pussent être adressées, qui accueillissent successivement ces nouvelles

Ecritures et qui devinssent les garants de leur authenticité, soit en les lisant chaque sabbat ou chaque dimanche dans leurs saintes assemblées (comme le témoigne Justin Martyr [1]); soit en conservant même les textes originaux dans leurs oratoires (comme le témoigne Tertullien [2]). C'était ainsi que la sainte tradition de la Parole écrite devait être transmise sûrement d'âge en âge à toutes les églises de Dieu.

## CHAPITRE VI.

—

### Division historique du Canon en trois parties distinctes.

25. Nous appellerons *Premier Canon* (ou *première règle*) le recueil des vingt livres énumérés ci-dessus (thèse 18); parce que, répandus les premiers pendant la vie des apôtres et par leurs propres soins, ils furent immédiatement reçus de toute la chrétienté d'Orient et d'Occident, sans que jamais, dès le commencement et pendant 18 siècles, ni leur authenticité ni leur divine autorité aient été révoquées en doute par les églises chrétiennes.

26. Ce *premier canon* des livres toujours incontestés, forme à lui seul les *huit-neuvièmes du Nouveau Testament*,

[1] 1e Apol. 67.
[2] Voyez thèses 160, 247.

si nous le mesurons par le nombre des versets; car sur 7959 il en contient 7059.

27. Nous appellerons *Second Canon* (ou *seconde règle*) le recueil des cinq petites épîtres tardives de Jacques [1], de Pierre, de Jude et de Jean; parce qu'écrites peu de temps avant le délogement de ces hommes de Dieu, et répandues après leur départ dans un temps de trouble, leurs auteurs n'étaient plus là pour les confirmer; en sorte que n'étant point adressées, comme les treize premières de Paul, à des personnes ou à des églises particulières qui eussent la charge de les garder et de les répandre, ces cinq petites lettres ne furent reçues immédiatement que par la majorité (et non par l'universalité) des écrivains ecclésiastiques et des églises chrétiennes (τοῖς πολλοῖς, τοῖς πλείστοις, dit Eusèbe) [2]; une autre partie de ces églises ayant hésité plus ou moins longtemps à les accueillir comme divines, jusqu'à ce qu'enfin une acceptation universelle ait eu lieu partout dès après le premier concile universel des églises chrétiennes.

28. Ce Canon deuxième, mesuré par le nombre de ses versets, n'est que *la trente-sixième partie du Nouveau Testament;* car, sur 7959 versets, il n'en contient que 222.

29. Enfin nous appellerons *Canon Second-premier* le recueil de deux livres (l'épître aux Hébreux et l'Apocalypse) qui ne sauraient être rangés d'une manière absolue

[1] Nous expliquons plus tard dans quel sens cette épître est appelée *tardive* relativement aux églises de la circoncision.

[2] Voyez thèse 46.

ni dans le premier canon ni dans le deuxième. — Ils ne peuvent l'être dans le *deuxième,* puisqu'ils furent l'un et l'autre, dès leur première apparition, reconnus universellement et sans contradiction pendant les deux premiers siècles de l'Eglise, et qu'Eusèbe les place pour ce fait parmi les livres qu'il appelle *incontestés* (ou *homologoumènes*). Mais ils ne peuvent cependant non plus être mis dans le canon premier d'une manière absolue, parce que, après avoir été d'abord généralement admis, ils furent plus tard contestés par une partie des églises pendant un certain temps, l'un surtout dans l'Occident et l'autre dans l'Orient.

Nous reviendrons bientôt sur ces faits avec plus de précision.

## CHAPITRE VII.

### Cette triple division du canon est d'ailleurs demandée par les monuments les plus authentiques de l'Eglise.

30. Si nous divisons en ces trois parties distinctes le canon du Nouveau Testament, ce n'est pas pour attribuer moins de certitude à la divinité de quelques-uns de ses livres qu'à tous les autres; car si leur certitude n'est pas la même au point de vue purement historique, nous montrerons plus tard que notre foi dans l'autorité des uns et

des autres se fonde de la même manière et sur les bases les mieux affermies. Mais nous adoptons avec empressement cette division tripartite de nos livres sacrés, soit pour nous conformer aux faits de l'histoire ecclésiastique, soit pour procéder avec plus de méthode à la démonstration historique de leur canonicité.

## SECTION PREMIÈRE.

### *Trois catalogues Anté-nicéniens.*

31. La science, en effet, outre les nombreux témoignages qu'elle peut tirer des Pères, possède, pour autoriser cette triple distinction, trois anciens catalogues des Ecritures, qui, sans être entièrement identiques, nous appellent également à l'établir. — Tous trois sont antérieurs au fameux concile de Nicée. — Le premier de ces catalogues nous replace aux années contemporaines de la mort de St. Jean, c'est-à-dire vers la fin du premier siècle ou le commencement du deuxième; le second nous transporte au commencement du troisième siècle; le dernier, au commencement du quatrième. — Le premier nous est fourni par l'antique version syriaque du Nouveau Testament, dite « la Péchito » [1]. Le second nous est donné deux fois par *Origène,* d'abord directement, dans une « Homélie sur Josué » [2], et ensuite indirectement, dans les citations qu'*Eusèbe* nous a faites de ses commentaires sur Matthieu, sur

[1] פשיטא, c'est-à-dire, *La Simple* (celle qui donne le sens naturel ou littéral).

[2] *Homil.* 8. — Opp. XII, pag. 410; version latine de *Ruffin.*

St. Jean et sur l'épître aux Hébreux'[1]. Le troisième enfin nous est fourni par Eusèbe lui-même, en 324, dans le troisième livre de son « Histoire Ecclésiastique ».

Ce sont là les seuls catalogues antérieurs au Concile de Nicée et dignes de confiance, qui soient venus jusques à nous; car nous ne parlons ici ni du catalogue introduit dans le livre apocryphe des *Canons apostoliques,* ni du catalogue anonyme romain qu'on dut, en 1738, aux découvertes de *Muratori* dans la Bibliothèque Ambroisienne de Milan, et que pour cela on appelle de son nom[2]. C'est un fragment profondément mutilé, dont on ignore absolument et la date et l'auteur. Tronqué en sa tête, tronqué encore avant la fin, il ne se présente même que dans une version latine singulièrement barbare et d'une étonnante incorrection. (Librariorum imperitia,.... incuria atque ignorantia... scripturam saturavit atque fœdavit, dit *Muratori* lui-même.) Le document, en un mot (qui du reste nous donne à très peu près le même canon que la *Péchito*), est dans un trop grand désordre pour pouvoir servir à déterminer les points douteux de l'histoire du canon; mais, comme il peut être d'ailleurs très utile pour établir l'authenticité de nos Ecritures, nous y reviendrons plus tard avec un soin particulier[3] dans notre livre deuxième.

[1] *Eusèbe,* Hist. Eccl. VI, chap. 25.
[2] Muratori, *Antiquit. Italicæ,* vol. III, pag. 854.
[3] Voyez thèses 193 à 198.

## SECTION II.

### *Catalogue de la Péchito* [1].

32. La version Péchito du Nouveau Testament est de toutes la plus antique, la plus célèbre et la plus respectée. On ne la connaît en Europe que depuis la mission de Moïse de Mardin, député en 1552 par le patriarche des Maronites au pape Jules III. — Michaëlis, qui, d'accord avec plusieurs des plus éminents philologues, la croit du premier siècle ou pour le plus tard du deuxième, la dit être la meilleure des versions à lui connues, soit pour la liberté, soit pour l'élégance, soit pour la fidélité de la traduction. — Tous ceux qui l'ont étudiée admirent chez ses auteurs le bon sens et le savoir, l'indépendance et l'exactitude. Et, quant à son antiquité, tout le monde comprendra que les populations araméennes durent de très bonne heure posséder les Ecritures dans leur langue nationale: elles furent en effet les premières à recevoir l'Evangile, et leurs églises abondaient non-seulement en Syrie, mais sur les rives de l'Euphrate et du Tigre, dans l'Adiabène et l'Osroëne, à Edesse, à Nisibe, à Carrhes, alors que leur littérature s'était déjà développée.

Les Ecritures du Nouveau Testament durent donc être traduites de très bonne heure au milieu d'elles dans cette

[1] On peut consulter, sur cette version: 1° *Adler*, N. T. Vers. Syriacæ, Copenh. 1789. — 2° *Hug*, Introduct. 62. — 3° Dr *Wiseman*, Horæ Syriacæ, Rome 1828. — 4° *Wichelhaus*, De N. T. Vers. Syriaca Peschito. Halle, 1850. - 5° *W. Cureton*, Remains of a very ancient Recension of the Four Gospels in Syriac. London, 1858.

langue que parlait l'Eglise primitive et qu'avait parlée Jésus-Christ[1]. — Aussi trouvons-nous, vers la première moitié du deuxième siècle, dans l'histoire d'Eusèbe, une trace intéressante de l'usage établi déjà dans ces contrées de lire et de citer les Ecritures syriaques du Nouveau Testament. — En parlant du célèbre *Hégésippe*[1], qui fut le plus ancien des historiens ecclésiastiques, Eusèbe, pour nous montrer que cet auteur était sans doute un chrétien israëlite, nous fait observer qu'il empruntait ses citations soit de l'Evangile selon les Hébreux soit de l'Evangile Syriaque (ἔκ τε τοῦ καθ' Ἑβραίους εὐαγγελίου καὶ τοῦ Συριακοῦ). Or cet Hégésippe, dont les écrits ont péri et qui avait raconté en cinq livres l'histoire de l'Eglise sous le titre de « *Commentaire sur les Actes des apôtres*, » était, nous dit Eusèbe[2], « très proche des temps apostoliques (ἐπὶ τῆς πρώτης τῶν Ἀποστόλων γενόμενος διαδοχῆς); » car il vécut, ajoute-t-il, sous Adrien (de 117 à 138) et aussi sous Anicet (de 157 à 168). — C'est pour cela que *Jérôme,* dans son « Catalogue des écrivains ecclésiastiques, » le place avant *Justin Martyr,* qui naquit en 103 et qui fut mis à mort en 167. — Ces faits donc nous donnent déjà la mesure de la haute antiquité de la version Péchito.

Mais il y a plus, et son âge reculé nous est encore attesté par plusieurs caractères.

L'opinion universelle le lui assigna de tout temps; et, même de nos jours encore, les chrétiens syriens vont jusqu'à tenir la Péchito pour avoir été, dès le commencement, l'original du Nouveau Testament. Ils se fondent sur ce

[1] *Hist. Eccl.,* livre IV, chap. 22.
[2] Ibidem, livre II, chap. 23.

que leur langue était celle des apôtres et des premiers chrétiens de Jérusalem, dont les troupeaux, aussitôt qu'ils furent nés, se distinguèrent en *helléniques* et en *hébraïques* (ou araméens)[1]; celle aussi de la plupart des églises fondées parmi les Juifs orientaux, particulièrement dans la Babylonie et l'Osroène, où l'Ancien Testament syriaque existait depuis des siècles. On sait qu'au dire de tous les Pères, ce fut en araméen que parut d'abord l'Evangile de Matthieu; et l'on peut croire plutôt que cet apôtre fit lui-même paraître à la fois une double édition de son livre dans l'une et l'autre langue. Il paraît au moins que, dès les jours apostoliques, partout où se parlait l'un des trois dialectes araméens[2], on répandit des traductions des divers livres du Nouveau Testament.

Edesse, où la littérature araméenne eut longtemps une remarquable activité et où l'apôtre Thaddée (comme nous l'apprend Eusèbe)[3], prêcha la foi chrétienne avec de si magnifiques succès, est souvent désignée comme le lieu d'origine de la Péchito[4]. Elle était devenue, dès le deuxième siècle, le siége d'une importante école chrétienne; on l'appela « la sainte cité, » à cause de son zèle soutenu pour la foi chrétienne; et même Eusèbe disait encore en 324 que, depuis les succès de Thaddée jusqu'à son temps (εἰς ἔτι τὸ νῦν ἐξ ἐκείνου), la cité tout entière « des Edesséniens (ἡ πᾶσα τῶν Ἐδεσσηνῶν πόλις) avait continué de se montrer attachée au nom de Christ[5]. »

[1] Act. VI, 1. Τῶν Ἑλληνιστῶν πρὸς τοὺς Ἑβραίους.
[2] La différence n'était guère que dans la prononciation. (Michaëlis, liv. II, chap. 23.)
[3] *Hist. Eccl.* II, 1.
[4] Adler, N. T. Versiones Syriacæ, etc., pag. 42.
[5] Τῇ τοῦ Χριστοῦ προσανάκειται προσηγορίᾳ.

Au reste, ce qui prouve encore la vénérable antiquité de cette version, c'est qu'elle est unamimement employée par les différentes sectes entre lesquelles se sont divisés les chrétiens syriaques. Les Nestoriens, les Jacobites, les Romanistes, tous s'accordent également à l'employer dans leurs cultes respectifs; bien qu'on compte, au dire de Wiseman, jusqu'à douze versions syriaques de l'Ancien Testament, et trois versions ou révisions du Nouveau. Jamais aucune d'elles n'a supplanté la Péchito pour les usages liturgiques. Il fallait donc qu'elle eût été d'un usage universel depuis longtemps avant l'apparition de ces sectes diverses.

33. Or cette antique version contenait déjà notre canon tout entier, à la seule exception de l'Apocalypse et des quatre petites épîtres tardives de Jude, de Pierre et de Jean.

Tel était donc, au commencement du deuxième siècle, ou plutôt à la fin du premier, le canon des églises syriennes. — On trouve aujourd'hui la version Péchito, dit Adler[1], sous deux formes de manuscrits : les uns, en anciens caractères syriaques; les autres (d'origine indienne), en caractères nestoriens; mais tous ces manuscrits présentent le même canon.

34. Il y faut remarquer deux traits importants :

1° L'absence de tout livre non canonique, bien qu'on eût commencé dans l'Orient, dès le deuxième siècle, à en publier un grand nombre sous de faux titres apostoliques.

[1] *Adler*, N. T. Vers. Syriacæ. Copenh. 1789, p. 3.

2° Le rang dans lequel y sont toujours inscrits ces livres sacrés. C'est le même que celui des meilleurs et des plus anciens manuscrits grecs : d'abord les quatre Evangiles selon leur ordre invariable, Matthieu, Marc, Luc et Jean; ensuite les Actes des apôtres; puis les épîtres catholiques; et enfin les quatorze épîtres de St. Paul, dans l'ordre constant où nous avons coutume de les trouver, Romains, Corinthiens (I, II), Galates, Ephésiens, Philippiens, Colossiens, Thessaloniciens (I, II); Timothée (I, II), Tite, Philémon, Hébreux [1].

35. On comprend assez que les deux petites épîtres de Jean, écrites si tard et si loin de la Babylonie, ne s'y trouvassent point encore. Et, quant à l'Apocalypse, comme nous le verrons plus tard, elle ne pouvait pas encore en faire partie, n'ayant paru à Ephèse, sur les côtes de la mer Egée, que dans les dernières années du siècle premier ou les premières du deuxième, c'est-à-dire après la Péchito, ou du moins très peu de temps avant que cette version se fût faite en Orient. — Jean n'avait eu ses visions à Patmos que vers la fin du règne de Domitien, comme nous l'apprenons si clairement d'Irénée [2]; en sorte que

[1] Ceci se rapporte au Testament grec. Car, dans les traductions latines antérieures à Jérôme, qui ramena les textes de l'Occident au type original grec (ad græcam originem), on avait interverti l'ordre des 4 Evangiles (comme on peut le voir dans l'antique manuscrit dit de Bèze ou de Cambridge). Jérôme, dans sa préface, expose au pape Damase, à quel degré d'altération étaient arrivés, de son temps, les exemplaires latins de l'Evangile. — Voyez Berger de Xivrey, *Etudes sur le texte du N. T.*, Paris, 1856. — Voyez aussi nos thèses 92, 188, 222, 66, 67, 724 et 196.

[2] Adv. Hæres., liv. III, chap. 30. Eusèbe, hist., liv. III, chap. 18.

l'apparition de son livre ne peut être placée pour le plus tôt que dans les quatre dernières années du siècle premier ou les premières du deuxième. — Et ce qui prouve assez clairement que l'Apocalypse ne manquait à la Péchito que parce que celle-ci l'avait précédée, c'est que les églises syriaques, bien loin de la rejeter, quand plus tard elle leur fut connue, la citaient au contraire comme un livre divin. — Aussi le docteur Thiersch, qui croit la Péchito d'une date postérieure à l'apparition de l'Apocalypse, est-il persuadé que cette version contenait originairement ce saint livre. « Nous n'en doutons pas, dit-il, d'après les recherches de Hug; autrement, d'où St. Ephrem aurait-il eu l'Apocalypse syriaque[1]? » — Il faut remarquer, d'ailleurs, que, si cette version ne contenait point encore la tardive Apocalypse, elle renfermait déjà soit l'épître aux Hébreux, soit l'épître de Jacques; parce que ces deux lettres, bien que tardives aussi et presque posthumes, avaient cependant été données, l'une et l'autre, avant le martyre de Paul, et parce que, d'ailleurs, elles avaient dû se faire accueillir plus promptement des églises syriaques que des églises de la gentilité; l'une et l'autre aussi leur ayant été directement adressées.

36. Nous pouvons donc conclure de ces faits que le plus antique des catalogues du Nouveau Testament parvenus jusques à nous, ce monument si rapproché des jours apostoliques qu'il paraît être contemporain des dernières années de St. Jean, ce premier catalogue déjà nous

[1] Versuch zur Verstellung des hist. Standpuncts für die Crit. der N. T. Schriften, chap. VI.

autoriserait à diviser, comme nous l'avons fait, sous un point de vue historique, le canon des Ecritures en deux ou trois parties distinctes : 1° les vingt livres toujours et universellement admis dans toutes les portions de l'Eglise chrétienne; 2° deux autres livres qu'on ne contestait point chez les chrétiens à langue araméenne, en Palestine, en Syrie, en Adiabène, en Mésopotamie, en Osroène; 3° cinq autres livres, dont le droit à prendre rang parmi les oracles de Dieu n'était pas encore établi chez les églises araméennes dans les premières années du deuxième siècle.

## SECTION III.

### *Catalogue d'Origène.*

37. Et maintenant, si, de l'entrée du deuxième siècle, nous passons à l'entrée du troisième, époque si remarquable de l'histoire de l'Eglise par les grands docteurs qui furent alors suscités comme à la fois dans les plus distantes contrées de l'empire, *Tertullien* en Afrique, *Irénée* dans les Gaules, *Hippolyte* en Arabie et à Rome, *Clément*, qui finissait sa carrière en Egypte alors qu'*Origène* y commençait la sienne, et, bientôt après, *Grégoire* dans le royaume de Pont et *Cyprien* dans Carthage; si nous passons, disons-nous, à cette époque remarquable, nous y recevrons, des mains du grand Origène, un deuxième catalogue.

Mais, avant de l'ouvrir, il nous peut être utile d'avoir considéré combien le caractère, la piété, l'érudition et les

3

immenses travaux de cet homme extraordinaire rendent son témoignage précieux dans l'histoire du canon.

38. Origène, malgré quelques doctrines d'erreur où son génie égara sa piété, est l'une des plus grandes lumières de l'antiquité chrétienne, par sa science étonnante, par son habileté dans les langues saintes, par son respect des Ecritures, par son ardeur infatigable dans leur recherche, par sa clarté dans leur exposition, comme aussi par la pureté constante de sa vie, par sa fidélité à confesser Jésus-Christ et par sa sainte fermeté dans les persécutions. — Si ses pensées dogmatiques, sur quelques points, ont moins de valeur, son témoignage historique et scientifique est du plus grand poids dans la question qui nous occupe. Ses travaux, en effet, furent herculéens; aucun docteur n'en a consacré de tels à recueillir nos saints livres, à les comparer, à les expliquer, à les répandre. — Né en 185, il mourut martyr à 68 ans, en 253. — Dès l'âge de 18 ans, il se distinguait par sa science; il instruisait les catéchumènes d'Alexandrie; et bientôt après on l'appelait, malgré sa jeunesse, à prendre dans la chaire publique la place de son maître, du fameux Clément d'Alexandrie. Tel fut même en peu de temps, dans ses catéchisations publiques, l'éclat de ses enseignements, que les plus illustres des gentils accouraient pour l'entendre, et que l'empereur Alexandre, tout païen qu'il était, et Mammée sa mère, désireux du même privilége et se trouvant en Syrie, l'envoyèrent chercher d'Antioche à Alexandrie par une escorte militaire. Il avait visité l'église de Rome à l'âge de 28 ans; et ce fut après son retour à Alexandrie qu'il entreprit ses

vastes travaux sur toutes les Ecritures. Il dut cependant abandonner l'Egypte dès l'an 233, se réfugiant d'abord à Césarée de Palestine, et plus tard à Césarée de Cappadoce. — « Il y avait en lui, dit Eusèbe [1], une si grande ardeur à rechercher diligemment les Divines Ecritures (τοσαύτη τῶν θείων Λόγων ἀπηκριβωμένη ἐξέτασις), qu'il s'en était procuré les exemplaires les plus authentiques (πρωτοτύπους) possédés par les Juifs, ainsi que les meilleures éditions de la version des LXX, comme de celles d'Aquilas, de Symmaque et de Théodotien. — Il entreprit d'écrire des commentaires sur *toutes* les Ecritures de l'Ancien et du Nouveau Testament. » — « Il les a même *toutes* commentées, nous disent [2] Epiphane, Eusèbe et St. Jérôme. — « Des tachygraphes (ταχυγράφοι), au nombre de plus de sept, continue Eusèbe, étaient constamment à ses côtés, alors qu'il dictait; ils se relevaient l'un l'autre à intervalles réglés, et, pendant le même temps, des copistes (βιβλιογράφοι), non moins nombreux, ainsi que de jeunes filles exercées à la calligraphie, travaillaient à la confection de ses livres. — La piété d'un ami, converti par ses soins, pourvoyait à toutes les dépenses, pendant que lui-même vaquait avec un zèle indicible à l'étude des oracles divins et à la publication de ses commentaires. »

L'abondance de ses travaux sur les Ecritures semble surhumaine; et ce n'est pas sans raison que l'antiquité le nomma : « *L'homme aux entrailles de bronze,* » et « *L'homme de diamant* (χαλκέντερος, Adamantius). » — Aussi, quoique déjà du temps d'Eusèbe, c'est-à-dire cent

[1] *Hist. Eccl.*, liv. VI, chap. 23.
[2] *Epiph.* Hæres., chap. 64. — *Eus.* Hist. Eccl., Liv. VI, chap. 23.

ans seulement après lui, une grande partie de ses ouvrages eût été perdue, et quoique bien d'autres encore aient péri depuis Eusèbe, le recueil, fait par Huet[1], de ce qui nous reste de ses écrits exégétiques, comprend à lui seul deux volumes in-folio; tandis que ses œuvres complètes, publiées par Delarue[2], en comprennent quatre. — Sans parler ni de ses fameux *Hexaples*, ni de ses immenses travaux sur tous les livres de l'Ancien Testament, nous donnerons une idée de ce qu'il a fait pour le Nouveau, en rappelant, d'après Eusèbe[3] et d'après Cave[4], la liste seulement de ses œuvres *exégétiques* (ἐξηγητικῶν), de ses *scholies* (ou recueils de courtes notes), de ses *tomes* (ou commentaires étendus) et de ses *homélies* (ou traités plus populaires), dont la connaissance est venue jusqu'à nous.

Sur l'*Evangile de St. Jean*, 32 tomes de commentaires, les premiers composés en l'an 222, les derniers en 237; outre beaucoup d'homélies, dont on n'a plus que deux.

Sur *St. Matthieu*, en l'an 244, 25 livres de commentaires, outre des scholies et beaucoup d'homélies.

Sur *St. Marc*, des traités dont lui-même parle ailleurs, mais qui ont tous péri.

Sur *St. Luc*, 5 tomes, outre 39 homélies que *Jérôme* nous a conservées en latin.

Sur *les Actes*, des homélies.

Sur l'*Epître aux Romains*, 20 tomes de commentai-

[1] Rouen, 1668, avec une traduction latine.
[2] Paris, 1759.
[3] *Hist. Eccl.* VI, 25.
[4] *Hist. litt., script., eccl.*, pag. 118. (Basileæ 1741.)

res, dont *Ruffin* nous a conservé une partie dans sa version latine.

Sur la 1re *aux Corinthiens* et sur les épîtres aux *Ephésiens* et aux *Colossiens,* plusieurs livres de commentaires.

Sur l'épître aux *Galates*, 5 tomes, outre des traités et des scholies.

Sur la 1re *aux Thessaloniciens* et sur l'épître à *Tite*, des *exégétiques,* dont *Jérôme* et *Pamphyle* nous ont aussi conservé quelque partie.

Sur l'épître aux *Hébreux*, des commentaires et des homélies et des *exégétiques.*

Et enfin, sur l'*Apocalypse,* une exposition dont il parle lui-même dans son trentième traité sur *St. Matthieu,* mais dont on n'a pas d'autre trace.

Il fallait entrer dans ces détails pour montrer, par les travaux d'un seul homme, quelle était alors déjà, cent vingt ans seulement après la mort de St. Jean, l'ardeur des églises pour l'étude des Ecritures du Nouveau Testament ; il fallait qu'on pût concevoir quelque idée de l'immensité des recherches auxquelles, déjà 103 ans avant le concile de Nicée, se livrait ce grand homme sur nos livres sacrés; il fallait tout cela pour justifier la confiance que nous attribuons à son témoignage dans l'histoire du canon.

39. Or les écrits d'Origène nous donnent par deux fois le catalogue des livres tenus de son temps pour canoniques : une première fois par lui directement dans la huitième de ses Homélies sur le livre de *Josué* [1] (telle que la

[1] Origen. Opp. XII, pag. 410. Berlin 1831. Version de *Rufin.* On a des doutes sur l'exactitude de Rufin dans la traduction latine qu'il donne d'Origène. Voyez, sur cette version, thèse 348.

version latine de *Rufin* nous l'a conservée); et une seconde fois indirectement, dans les citations que l'histoire ecclésiastique d'*Eusèbe*, cent ans après lui, nous a faites de ses opinions et de ses œuvres [1].

40. Voici d'abord ce catalogue, tel qu'il l'a donné comme en passant, dans son « Commentaire du livre de *Josué*. » — On verra qu'il y décrit notre canon tout entier, sans l'exception comme sans l'addition d'un seul livre.

Faisant allusion aux trompettes qui firent tomber Jéricho, il dit : « Quand notre Seigneur Jésus-Christ est arrivé (lui, dont Jésus fils de Nun représentait la venue), il a fait marcher ses apôtres comme sacrificateurs portant les trompettes de la magnifique et céleste doctrine de la prédication. C'est d'abord *Matthieu* qui, le premier, dans son Evangile, a fait retentir le clairon sacerdotal. Puis *Marc*, puis *Luc*, puis *Jean* ont fait sonner aussi chacun leur trompette; puis *Pierre*, après eux, éclate *des deux trompettes* DE SES ÉPÎTRES *(Petrus etiam duabus epistolarum suarum personat tubis)*. Puis aussi *Jacques*, ainsi que *Jude*. Puis, malgré ses premiers éclats, *Jean* vient en faire entendre d'autres encore par ses *épîtres* et par l'*Apocalypse* (addit nihilominus atque et Joannes tuba canere per epistolas suas et Apocalypsin), comme aussi *Luc*, quand il décrit les *Actes des apôtres*. — Enfin vient, à son tour, celui qui a dit (1 Cor. IV, 9) : « *Je pense que Dieu nous a produits nous, les derniers apôtres.* » Et quand il a fait retentir comme un tonnerre les trompettes

[1] *Hist. Eccl.*, liv. VI, 25.

de SES QUATORZE ÉPÎTRES (et in quatuordecim epistolarum suarum fulminans tubis), il a renversé jusqu'en leurs fondements les murs de Jéricho, toutes les machines de guerre de l'idolâtrie et tous les dogmes de la philosophie. »

Ce premier catalogue d'Origène renferme donc, comme on le voit, tous les vingt-sept livres du Nouveau Testament, sans en excepter un seul; mais son témoignage, pour cela, ne contredit nullement la distinction historique que nous avons établie entre les livres du canon. — Tous ces livres, avions-nous dit comme Eusèbe, étaient admis par *le grand nombre* (πλείστοις); tous, on vient de l'entendre, étaient admis par Origène; les vingt livres du *canon premier* n'avaient jamais été contestés dans les églises de Dieu, comme ils ne l'ont jamais été depuis; les deux livres non plus de notre *canon second-premier* ne paraissent point l'avoir encore été dans les premières années du siècle, au commencement de la carrière littéraire d'Origène; mais ils allaient l'être bientôt, l'un en Orient et l'autre en Occident; et nous verrons, dans la seconde forme sous laquelle le catalogue d'Origène nous a été conservé, que si lui-même admettait la seconde épître de Pierre et les deux petites épîtres de Jean, ces deux livres étaient cependant pour quelques-uns de ses contemporains un sujet d'hésitation.

41. Voici cette seconde forme : nous la tenons, non pas immédiatement de lui; mais d'*Eusèbe*, qui (dans le VI<sup>e</sup> livre de son Histoire ecclésiastique, chap. XXV) nous assure l'avoir tirée des écrits de ce père, savoir, du pre-

mier de ses livres sur l'Evangile de *Matthieu,* du cinquième livre de ses *Exégétiques* sur l'Evangile de *Jean,* et de l'une de ses homélies sur l'épître aux *Hébreux.*

« Origène, dit-il, fidèle au *canon ecclésiastique* (τὸν ἐκκλησιαστικὸν φυλάττων κανόνα), atteste qu'il n'y a que quatre évangiles (μόνα τέσσαρα εἶναι εὐαγγέλια), en disant : « Voici ce que j'ai appris de la tradition touchant les quatre évangiles, lesquels aussi sont les seuls universellement reçus sans contradiction dans l'Eglise de Dieu qui est sous les cieux (ἃ καὶ μόνα ἀναντίῤῥητά ἐστιν ἐν τῇ ὑπὸ τὸν οὐρανὸν ἐκκλησίᾳ τοῦ Θεοῦ). » Puis, après avoir parlé de ces évangiles, il a soin, bien qu'il se montre encore attaché lui-même comme précédemment à la canonicité des autres livres du Nouveau Testament, de distinguer la première épître de Pierre, comme incontestée (ὁμολογουμένην), d'avec la seconde, « au sujet de laquelle, dit-il, d'autres ont des doutes (ἔστω δὲ καὶ δευτέραν· ἀμφιβάλλεται γάρ)[1]; » et il a soin également de dire des deux petites de *Jean,* que « tous ne les tiennent pas pour légitimes (ἐπεὶ οὐ πάντες φασὶ γνησίους εἶναι ταύτας). »

Quant à l'*Apocalypse,* elle était encore de son temps universellement reçue, et il ne mentionne en la nommant aucune contradiction. — Quant à l'épître *aux Hébreux,* il n'en indique non plus aucune sur sa canonicité. Seulement il fait observer que « plusieurs, à cause de son style élégant, mettaient en question, non pas (remarquons-le bien) sa *canonicité,* mais sa *paulinité.* Il n'adopte lui-même, sur cette dernière question, aucun sys-

[1] Voyez ici nos thèses 341 et suiv.

tème; et il a soin d'ajouter, que « si quelque église la tient pour être de Paul, il faut même qu'on l'en honore pour cela (αὕτη εὐδοκιμείσθω καὶ ἐπὶ τούτῳ); car ce n'est pas en vain ou à la légère (οὐ γὰρ εἰκῆ) que les hommes des anciens temps nous l'ont transmise comme étant de Paul (οἱ ἀρχαῖοι ἄνδρες ὡς Παύλου αὐτὴν παραδεδώκασι). »

42. Nous pouvons donc conclure de cette seconde édition du catalogue d'Origène, comme de la première, que notre division historique du canon est également légitimée par son témoignage; et nous voyons encore une fois au commencement du troisième siècle :

1° Que ce grand docteur recevait notre canon tout entier.

2° Qu'alors toutes les églises avaient continué d'admettre sans aucune contestation, comme toujours, les vingt livres du canon premier.

3° Qu'elles recevaient encore également les deux livres du canon second-premier.

4° Que quelques-uns doutaient de la canonicité de la seconde de Pierre et des deux petites de Jean.

5° Mais qu'Origène, d'après Eusèbe, ne parle pas d'oppositions faites de son temps aux épîtres de Jacques et de Jude. — Il n'y parle pas non plus, il est vrai, de sa propre acceptation de ces divines épîtres; mais c'est une évidente distraction d'Eusèbe, puisque Origène nomme plus de quinze fois l'épître de Jude dans ses divers écrits, et l'appelle même une *Ecriture divine* [1].

[1] Voyez notre livre IV, à l'art. de Jude, thèse 385.

6° Enfin, que si plusieurs avaient, de son temps, à cause du beau style de l'épître aux Hébreux, des doutes touchant la part que Paul aurait prise à sa composition, on n'en exprimait cependant encore aucun sur sa canonicité.

## SECTION IV.

### *Le catalogue d'Eusèbe.*

43. « L'histoire ecclésiastique » d'*Eusèbe*, qui va nous fournir avant le concile de Nicée, à l'entrée du quatrième siècle, notre troisième catalogue du Nouveau Testament, étant d'un indispensable usage dans l'étude du canon, nous croyons nécessaire d'arrêter notre attention sur les travaux de son auteur.

C'est, certes, à bon droit que cet illustre évêque a été nommé le « père ou le fondateur de l'histoire ecclésiastique; » car il n'est pas seulement le plus ancien des historiens de l'Eglise primitive, il en est aussi le seul. — *Hégésipe*, cent ans auparavant, n'avait su, par des « récits partiels (μερικὰς διηγήσεις)[1], » que rapporter les traditions plus ou moins incertaines des jours apostoliques[2]; tandis qu'Eusèbe rassemblant tous les documents des siècles antérieurs et consultant d'innombrables écrits, avait entrepris d'exposer en dix livres toute la suite des

[1] C'est l'expression d'Eusèbe, (*Hist. Eccl.*, liv. I, chap. 1.)

[2] On peut juger de ses inexactitudes par les récits invraisemblables ou impossibles qu'en a cités Eusèbe; par exemple, celui de la vie et de la mort de *Jacques*. Voyez *Eusèbe*, Hist. Eccl., liv. II, chap. 23 et *Scaliger*, in « Animadversionibus Eusebianis, » pag. 178.

travaux, des souffrances et des succès de l'Eglise, depuis les jours de Jésus-Christ jusqu'à la chute de Licinius en 324. Il s'était fait en même temps une loi de passer en revue, à mesure qu'il avançait, tous les écrits aujourd'hui perdus de ses anciens docteurs. Aussi *Valesius* (Henri de Valois), en tête de sa belle édition des Histoires ecclésiastiques[1], remarque-t-il, « qu'aucun des historiens de l'Eglise suscités après lui par son exemple, n'a repris le champ qu'il avait le premier parcouru; mais que tous au contraire, en ne commençant leurs propres récits que du point où lui-même avait fini les siens, ont paru vouloir lui laisser tout entière la gloire de son œuvre. »

Les dix livres d'Eusèbe demeureront donc à jamais le grand répertoire où la science ira chercher presque tout ce qu'elle sait de ces trois premiers siècles; et il faudra que tout étudiant en critique ou en histoire tienne constamment Eusèbe sur sa table, dès qu'il voudra recourir aux sources et parler pertinemment de ces premiers jours de l'Eglise ou des premières destinées du canon. Si son livre eût péri comme tant d'autres, la science des antiquités chrétiennes, déjà si peu riche, eût été réduite à la plus extrême pénurie; car c'est un fait très remarquable et sur lequel nous aurons à revenir, que l'indigence où nous sommes d'autres documents authentiques sur le siècle apostolique et sur la première moitié du siècle suivant. Quand on a mis dehors, comme on le doit, le Pasteur d'Hermas, les Constitutions apostoliques et les épîtres sup-

[1] Eusebii, Socratis, Sozomenis, etc., 3 vol., fol.; Moguntiæ, 1672.— Præfatio de vita scriptisque Eusebii, pag. 9.

posées de Barnabas, d'Ignace et de Clément [1], que reste-t-il? — Uniquement les cinq ou six petites lettres authentiques de Clément, d'Ignace et de Polycarpe, avec les récits de leur martyre et la belle lettre anonyme adressée à Diognète.

On a d'Eusèbe bien d'autres ouvrages, composés, pour la plupart, avant son « Histoire ecclésiastique. » Ce sont sa « Préparation évangélique, » en quinze livres, écrite l'an 315; sa « Démonstration évangélique, » en vingt livres (dont il ne reste que dix), écrite dans le même temps; sa précieuse « Chronique, » dont le texte est perdu, mais dont on a retrouvé, au siècle dernier, une traduction arménienne; son « Apologie d'Origène; » sa « Vie (ou son panégyrique) de Constantin; » son « Histoire des martyrs de Palestine, » et plusieurs commentaires sur les Ecritures. — Mais son écrit le plus important sera toujours son « Histoire ecclésiastique. »

Nul ne fut plus qualifié que ce savant évêque pour accomplir un tel ouvrage. — Né vers l'an 270, évêque dès l'an 315 de cette Césarée de Palestine où son savant ami Pamphyle, successeur d'Origène, avait enseigné et venait de subir le martyre, Eusèbe, tout à la fois homme d'étude et homme de cour, hautement estimé de l'empereur Constantin, qui l'invitait souvent à sa table impériale et qui l'honorait de ses lettres, Eusèbe avait eu l'accès des archives de l'Etat, comme il avait celui des riches bibliothèques établies à Césarée par Pamphyle, et à Jérusalem par l'évêque Alexandre. Tous ces livres, perdus aujour-

[1] Voyez Patrum apostolic. opera Josephi Hefele. Prolegom. Tubingæ, 1847.

d'hui pour nos savants, ne leur sont connus que par les fragments qu'en a cités Eusèbe. — Les importants écrits d'Aristion, de Quadratus, d'Aristide, d'Hégésippe, de Papias, de Méliton, d'Apollinaire, avaient tous passé par ses mains; en sorte que ses jugements sur les Ecritures avaient eu, pour se former, des éléments qui n'existent plus pour nous.

Eusèbe, d'ailleurs, par ses brillantes qualités autant que par son rang, exerçait dans l'Eglise une haute influence. On lui avait même offert le patriarcat d'Antioche, qu'il eut la sagesse de refuser; et, dans le fameux concile de Nicée, on le vit, à la droite du trône d'or qu'occupait Constantin, siéger à la première place. Plusieurs même des lettres que ce prince lui adressa nous sont conservées; et il en est une entre autres que nous aimons à citer [1], parce qu'elle intéresse le canon. « Mon cher frère, lui écrit-il (Ἀδελφὲ ἀγαπητέ), je confie à votre prudence le soin de faire copier sur de précieux parchemins, et comme vous le trouverez le plus convenable pour l'usage de l'Eglise et pour l'institution des divines lectures publiques (παρὰ τῆς τῶν θείων ἀναγνωσμάτων ἐπισκευῆς), cinquante exemplaires (σωμάτια) des divines Ecritures (τῶν θείων δηλαδὴ γραφῶν). Vous y emploierez les *calligraphes* et les ouvriers les plus habiles dans leur art; et, pour que l'ouvrage aille plus vite, des lettres de notre clémence ont été écrites au trésorier du gouvernement, et deux voitures publiques ont été mises à votre disposition. »

Il serait précieux que, par un de ces accidents provi-

[1] Vita Constantini, liv. IV, chap. 35, 36.

dentiels réservés de temps en temps à l'Eglise par la bonté divine, on vît reparaître à la lumière du jour l'un de ces manuscrits plus anciens que tous les nôtres, comme naguère les palais de Ninive, ou comme les papyrus des tombeaux égyptiens.

Il n'y a donc rien à désirer en fait de science chez ce témoin de la fin du troisième siècle et du commencement du quatrième; mais, avant de l'interroger, il ne faut pas oublier que, sous d'autres rapports, ses jugements et son caractère ne sont pas toujours aussi dignes de confiance que son érudition.

Quant à celle-ci, tous les critiques, jusqu'à ses plus sévères détracteurs, la lui concèdent à l'envi [1]. « Homme très savant » (Vir doctissimus), dit *Jérôme* [2]; mais il ajoute aussitôt : « Je n'ai pas dit catholique, mais très savant (*doctissimum* dixi, non catholicum). » — « Qui trouveriez-vous de plus prudent, dit-il encore, de plus docte, de plus éloquent qu'Eusèbe, ce fauteur d'Origène [3] ? » — « Nous lui concédons la science (πολυμαθίαν), dit *Antipater de Botsra;* mais nous lui contestons la connaissance des dogmes [4]. » « Si on appelle *érudit* qui a beaucoup lu, dit *Scaliger,* on ne peut lui refuser cet honneur; mais si, pour l'obtenir, il faut à ses lectures joindre le jugement, gardez cet honneur pour un autre. » — « Qu'il ait été un homme de grande érudition (πολυίστωρ), dit en-

[1] Voyez Valesius, « Veterum testimonia, » (*H. de Valois*), en tête de son Eusèbe.

[2] Lib. II, adv. Rufinum.

[3] Ep. 65, adv. Pammachium et Oceanum.

[4] Liv. I, contre l'*Apol. d'Origène,* faite par Eusèbe.

core *Antipater*, et que rien des plus anciens écrits n'ait échappé à sa science, c'est ce que j'accorde et reconnais; car, usant de l'assistance impériale (βασιλικῇ συνεργίᾳ), il a pu facilement les rassembler de toutes parts. »

Il importe donc qu'en donnant tout crédit à l'érudition d'Eusèbe, nous en accordions moins à son jugement et à son caractère religieux[1]. Il avait, pendant les persécutions impériales, inspiré des doutes sur sa fidélité. Les temps étaient mauvais, la philosophie de la dernière moitié du troisième siècle avait jeté des ténèbres sur sa foi comme sur celle de tant d'autres, et préparé des sectateurs aux impiétés d'Arius. Celui-ci, né la même année qu'Eusèbe (270), avait répandu ses poisons dès l'an 312 et trouvé bientôt chez les évêques contemporains une armée de complices. Eusèbe était de ce nombre. Il prit publiquement en main la cause d'Arius contre l'évêque d'Alexandrie et se fit même plus tard l'un des persécuteurs d'Athanase. — Aussi, quand, au concile de Tyr (en 335), l'évêque *Potamon*, qui avait eu l'un de ses yeux arraché pour l'évangile, le vit siéger parmi les juges de ce grand serviteur de Dieu, il ne put retenir son indignation : « Est-ce donc bien à vous, Eusèbe, s'écria-t-il en versant des larmes, de siéger à cette place et de juger l'innocent Athanase? Qui pourrait soutenir un pareil spectacle? Dites-moi! ne fûmes-nous pas jetés tous les deux en prison par la persécution? Comment en sortîtes-vous sain et sauf, tandis que je perdis un œil pour maintenir la vérité, si ce n'est

[1] Nous aurons plus tard à nous plaindre de ses procédés, quand il parle de l'épître de Jude et de l'Apocalypse.

que vous sacrifiâtes aux idoles, ou que vous promîtes de leur sacrifier ! »

Le langage dogmatique d'Eusèbe changea grandement, il est vrai, depuis le concile de Nicée; mais les temps avaient changé. « On eut des doutes sur sa sincérité, » dit l'historien *Socrate*[1]. Aussi fut-il nommé *l'homme aux deux langages* (δίγλωσσον); car il n'avait pas cessé pour cela de se montrer l'ami des ariens et l'ennemi des orthodoxes.

Cependant, et quoi qu'il en puisse être devant Dieu de son caractère réel, son livre sera toujours d'un prix inestimable pour l'histoire du canon. Nous pensons même que ses préjugés contre certaines doctrines, et que la disposition philosophique et latitudinaire de son esprit, en le rendant préoccupé du côté purement humain de la question, en font peut-être un témoin de plus grand poids dans une recherche de ce genre; comme on l'a dit de l'historien Josèphe ou de l'historien Gibbon sur l'accomplissement des prophéties.

44. Or Eusèbe, au 25me chapitre du IIIe livre de son Histoire, nous donne, avec beaucoup de précision, l'exposé de ce qu'était, selon lui, la pensée des anciens écrivains ecclésiastiques à l'égard du canon. — Pour l'exprimer avec plus de précision, il divise les Ecritures du Nouveau Testament en livres *reconnus* et en livres *contestés* (en *homologoumènes* et *antilégomènes*). — Mais, comme cet inappréciable chapitre est le point de départ

[1] *Hist. Eccl.*, liv. I, chap. 23.

de presque tous les ouvrages qu'on a composés sur le canon, il importe de fixer avec exactitude, avant d'aller plus loin, le sens qu'Eusèbe donne à ces deux expressions.

A ne consulter que l'étymologie et l'emploi vulgaire des mots, on pourrait croire que, par les livres *homologoumènes* (reconnus et comme homologués), Eusèbe ne veut indiquer que des Ecritures reconnues sans contestation dans une partie quelconque des églises de Dieu; et que, par les *contestés* ou *antilégomènes,* il ne veut indiquer que des livres non reconnus. — Il n'en est cependant point ainsi dans sa pensée; car pour lui ces termes distinctifs ne se rapportent qu'à l'*étendue* plus ou moins universelle *de l'acceptation* de ces livres sacrés par les églises de Dieu.

Ainsi donc, dans la bouche d'Eusèbe, les *homologoumènes* ce sont « les Ecritures universellement, absolument et constamment reconnues dès le commencement comme divines par toutes les églises et par tous les écrivains ecclésiastiques. » Aussi l'entendez-vous leur donner, dans les mêmes chapitres, les titres de livres *ratifiés* ou *sanctionnés* (κυρωτέον), de livres *catholiques* ou *universels* (καθολικά), de livres *entestamentés* ou *insérés au recueil du Nouveau Testament* (ἐνδιάθηκα), de livres *incontroversés* (ἀγαμφιλέκτα), de livres *incontredits* (ἀναντιῤῥήτα).

Et, d'un autre côté, les *contestés* ou *antilégomènes,* bien loin d'être, dans le langage d'Eusèbe, des livres *non reconnus* (comme la seule étymologie eût pu paraître l'indiquer), désignent des livres qui, *bien que reconnus par le grand nombre* (γνωρίμων δ'οὖν ὅμως τοῖς πολλοῖς), bien que *reconnus aussi par le plus grand nombre des écri-*

*vains ecclésiastiques* (ὅμως δὲ παρὰ πλείστοις τῶν ἐκκλησιαστικῶν γιγνωσκομένοις), ne l'étaient cependant pas par la *généralité* des églises ou la généralité des écrivains ecclésiastiques, ou ne l'étaient du moins qu'avec certaines réserves et quelque hésitation.

45. Or celles des saintes Ecritures qu'Eusèbe place d'abord dans la première de ces catégories (dans les *homologoumènes*), « parce que, dit-il, les anciens docteurs et les anciennes églises les avaient constamment regardées comme divines, » ce ne sont pas seulement les *vingt livres* dont nous avons composé notre premier canon; ce sont aussi les *deux livres* qui constituent notre canon second-premier; en sorte qu'à l'entendre d'abord, la classe des *homologoumènes* comprendrait à elle seule les trente-cinq trente-sixièmes du Nouveau Testament.

On mettra sans doute du prix à trouver ici littéralement les expressions d'Eusèbe. — Son chapitre a pour titre : « *Des divines Ecritures homologoumènes et de celles qui ne le sont pas;* » — et il commence en disant : « Il est convenable qu'arrivés jusque-là, nous récapitulions les Ecritures du Nouveau Testament que nous avons déjà fait connaître. Or il y faut ranger à la première place le saint quadrige des *Evangiles* (τὴν ἁγίαν τῶν εὐαγγελίων τετρακτύν), lesquels sont suivis de l'Ecriture des *Actes des apôtres*. Après cette Ecriture, il faut qu'on inscrive au catalogue les *épîtres de Paul;* puis ensuite celle de *Jean* qu'on donne pour la *première* (τὴν φερομένην Ἰωάννου προτέραν), et il faut pareillement qu'on ratifie aussi l'*épître de Pierre* (καὶ ὁμοίως τὴν Πέτρου κυρωτέον ἐπιστολήν). — *Avec ces livres il*

*faut ranger, si l'on veut, l'Apocalypse de Jean* (ἐπὶ τούτου τακτέον, εἴ γε φανείη, τὴν Ἀποκάλυψιν Ἰωάννου), sur laquelle nous exposerons dans l'occasion notre façon de penser.» *Tels sont donc les livres qui appartiennent aux homologoumènes* (Καὶ ταῦτα μὲν ἐν ὁμολογουμένοις). »

46. En second lieu, les Ecritures qu'Eusèbe met dans la dernière catégorie, celle des *antilégomènes*, sont les cinq petites épîtres tardives, la seconde de Pierre, celles de Jacques et de Jude, et les deux dernières de Jean. « Ces Ecritures *contestées*, dit-il, et qui cependant sont *reconnues par le grand nombre* (γνωρίμων δ'οὖν τοῖς πολλοῖς), *et reconnues semblablement par la plupart des écrivains ecclésiastiques* (ὁμῶς δὲ παρὰ πλείστοις τῶν ἐκκλησιαστικῶν γιγνωσκομένας), et *lues publiquement avec les autres épîtres catholiques dans le plus grand nombre des églises* (μετὰ τῶν λοιπῶν ἐν πλείσταις δεδημοσιευμένας ἐκκλησίαις)[1], ces Ecritures sont soumises à quelques contradictions et moins citées par les anciens auteurs. »

47. En dehors de ces vingt-sept livres du Nouveau Testament, en dehors même des *antilégomènes* (ou *livres contestés*), Eusèbe place les ouvrages qu'il faut rejeter, et qu'il appelle νόθα ou *illégitimes*. — Mais, en même temps, il semble avoir voulu distinguer cette troisième classe en deux autres : celle des *illégitimes* qui peuvent être innocents ou sans danger, ou même parfois édifiants, mais qu'on a voulu, mal à propos, attribuer à des apôtres ou à

[1] Liv. II, chap. 23. Il dit ces dernières paroles des sept Epîtres catholiques, à propos de Jacques et de Jude.

des compagnons des apôtres, tels que les *Actes de Paul*, le *Pasteur de Hermas*, l'*Apocalypse de Pierre*, l'*Epître de Barnabas*, les *Constitutions apostoliques;* — et celle des *illégitimes* (νόθα) hérétiques et malfaisants, qu'il appelle *absurdes et impies* (ἄτοπα καὶ δυσσεβῆ), tels que les *Evangiles* de *Pierre*, de *Thomas*, de *Mathias*, ou les *Actes* d'*André*, de *Jean* et des autres apôtres.

« Nous voyons, dit le docteur Thiersch [1], par cette distinction subtile qu'établit Eusèbe et que nous n'eussions pu déduire ni de l'étymologie des termes, ni de la notion même du sujet, combien était alors clair et positif le jugement de l'Eglise et le jugement d'Eusèbe sur les limites propres du canon, limites qui sont devenues plus tard des lois de l'Eglise. »

48. Si Eusèbe comprenait l'*Epître aux Hébreux* parmi les livres homologoumènes certains et incontestables, bien qu'il la sût être l'objet de quelques doutes dont la première source était à Rome et qui n'y dataient même que des jours de Caius ou de la première moitié du troisième siècle (comme nous le dirons plus tard); c'est qu'il la voyait constamment admise dès les jours apostoliques dans toutes les églises des Grecs et des Orientaux. Il a bien soin d'avertir que « les QUATORZE ÉPÎTRES DE ST. PAUL sont *manifestes et certaines* (Τοῦ δὲ Παύλου πρόδηλοι καὶ σαφεῖς αἱ ΔΕΚΑΤΈΣΣΑΡΕΣ); mais il ajoute qu'il ne serait pas juste d'ignorer que *quelques personnes* (τινές) ont rejeté

[1] Versuch zur Verstellung des hist. Standpuncts für die Critic der N. T. Schr.

l'épître aux Hébreux, en alléguant qu'elle est *contestée* de *l'église des Romains* comme n'étant pas de Paul [1]. »

Ces *quelques personnes* étaient évidemment *des Grecs;* mais ni leur opinion, ni même celle de l'*église des Romains*, n'avaient réellement influé sur les églises de la Grèce et de l'Orient; et le savant Eusèbe n'en déclare pas moins qu'à ses yeux cette épître est *manifeste et certaine.*

Et quant à l'*Apocalypse*, on peut être d'abord étonné qu'il ne la place pas parmi les livres *contestés* (ἀντιλεγομένοις), puisqu'il en parle comme d'un livre divin (ὁμολογουμένου) au dire des uns, et *faux* (νόθου) au dire des autres. Mais, comme l'Apocalypse, jusqu'à *Denys* d'Alexandrie (au milieu du troisième siècle) n'avait jamais été attaquée dans l'Orient, où l'on n'avait jamais cessé de la tenir pour un livre divin; et comme, d'un autre côté, Denys soutenait violemment qu'elle était l'ouvrage d'un simple prêtre du nom de *Jean*, et par conséquent un livre illégitime (νόθος), la dispute étant encore à son paroxysme pendant qu'Eusèbe composait son histoire, il ne pouvait, avant que la discussion se fût calmée, ranger l'Apocalypse dans la classe des *antilégomènes;* tous étant également décidés, mais par des motifs contraires, à l'exclure de cette catégorie; pour la placer, les uns, décidément parmi les livres divins, les autres parmi les livres illégitimes (νόθοις).

L'Apocalypse fut un homologoumène au deuxième siècle et jusqu'au milieu du troisième; mais alors l'esprit

[1] *Hist. Eccl.*, liv. III, chap. 3 : Πρὸς τῆς Ῥωμαίων ἐκκλησίας ὡς μὴ Παύλου οὖσαν αὐτὴν ἀντιλέγεσθαι φήσαντες.

de parti de la théologie philosophique d'Alexandrie, dans sa lutte contre l'antique doctrine millénaire, osa pour la première fois s'élever contre ce livre. Cette hostilité produisit de l'hésitation dans le jugement des docteurs grecs. Eusèbe ne demeura pas impartial dans cette lutte dogmatique; mais il n'en exposa pas moins l'état historique de la question avec une fidélité digne de respect.

49. Si donc on demandait pourquoi l'épître aux Hébreux et l'Apocalypse étaient cependant placées par Eusèbe dans le canon des Ecritures incontestées (ὁμολογουμένων), nous répondrions, pour résumer ce que nous venons de dire, que c'était :

1° Parce que ces deux livres avaient été d'abord, dès le premier moment et pendant deux siècles, reconnus comme divins dans toutes les églises de l'Orient et de l'Occident.

2° Parce que dès lors l'un de ces livres, l'épître aux Hébreux, n'avait jamais cessé d'être reçu dans les églises de l'Orient, et que l'autre de ces livres, l'Apocalypse, n'avait jamais cessé d'être reçu dans les églises de l'Occident.

3° Parce que, lorsqu'on en vint plus tard, et pour un temps seulement, à élever en Orient des objections sur l'Apocalypse et en Occident sur l'épître aux Hébreux, on ne put jamais invoquer contre l'un ni l'autre de ces deux livres aucun témoignage de l'antiquité, et l'on ne sut leur opposer que des difficultés de doctrine et de style, comme on pourrait encore le faire de nos jours.

Nous reviendrons avec plus de précision sur ces *anti-*

*légomènes*, et nous ne faisons ici que caractériser le catalogue d'Eusèbe.

50. En prenant donc de cet historien, comme tant d'autres l'ont fait, notre point de départ pour établir la divine canonicité du Nouveau Testament tout entier, et en nous plaçant ainsi avec ce savant évêque en l'année 324 (qui précéda de cinq mois le concile de Nicée), nous pouvons dire que nous choisissons le moment de toute l'histoire où les objections contre ces deux livres furent dans l'Eglise à leur point culminant. — Il n'était donc pas possible de présenter une expression plus exacte de ces objections que nous ne l'avons fait sous cette forme ; puisque notre triple division du canon dépasse en rigueur celle même d'Eusèbe, et qu'au lieu de mettre comme lui l'épître aux Hébreux et l'Apocalypse au rang des homologoumènes, nous leur assignons une place à part, comme n'ayant été réellement homologoumènes, dans le sens absolu d'Eusèbe, que jusqu'au milieu du troisième siècle. — Si vous remontez avant Eusèbe, vous voyez les objections aller en diminuant ; et si vous descendez après lui, vous les voyez diminuer plus rapidement encore. — Le grand *Origène*, avant lui, recevait, comme nous l'avons dit, notre canon tout entier, et ne connaissait d'hésitation chez ses contemporains qu'au sujet de la quatre-vingt neuvième partie du Nouveau Testament [1]. — Le grand *Athanase*, de vingt-six ans seulement plus jeune que lui, recevait aussi notre canon tout entier et disait en en ter-

[1] 89 versets (la seconde de *Pierre* et les deux dernières de *Jean*) sur 7959.

minant le catalogue [1] : « Ces livres sont les fontaines du salut (ταῦτα πηγαὶ τοῦ σωτηρίου). Que personne donc n'y ajoute rien et n'en retranche rien (μηδεὶς τούτοις ἐπιβαλλέτω, μηδὲ τούτων ἀφαιρείσθω τι). » Et le fameux concile de *Laodicée* [2], trente-neuf ans seulement après celui de Nicée, admettait déjà, sans exception, dans son catalogue [3] (comme nous le verrons bientôt) toutes les cinq petites épîtres tardives dont se compose notre canon deuxième.

Il est donc bien démontré que notre division des vingt-sept livres du Nouveau Testament en trois canons historiquement distincts répond aux plus sévères exigences de la critique sacrée, et qu'elle représente très exactement les destinées des divers livres dont se compose cette sainte Ecriture : Vingt livres universellement et constamment reconnus sans aucune contradiction dès l'origine du Nouveau Testament. Puis, deux autres livres constamment et universellement reconnus de même dès cette origine jusqu'au milieu du troisième siècle, où l'on commença d'élever dans une partie des églises et pour un siècle et demi des objections diverses, non d'histoire mais de critique, contre leur canonicité. — Enfin, cinq petites épîtres reconnues du grand nombre, mais cependant encore contestées dans une partie des églises jusqu'aux jours du concile de Nicée.

[1] Dans son *Epître Festale* XXXIX, tom. II, pag. 961. Edit. Bénéd.

[2] Il représentait les diverses contrées de l'Asie, et il fut approuvé par le 4e *concile général de Constantinople* (in Trullo), par le 4e *de Calcédoine*, et par la *loi impériale de Justinien*. — Le *Code de l'Eglise universelle* lui-même le place en 364.

[3] Voyez les canons LIX et LX (thèse 88).

# CHAPITRE VIII.

—

## Du concile de Nicée et de ses suites.

51. Le concile œcuménique de *Nicée* est, sans contredit, l'une des plus augustes assemblées que nous puissent présenter les fastes de l'humanité et l'histoire de l'Eglise. Le monde même n'avait encore rien vu de comparable. Il s'y trouva, parmi les 318 évêques de toute contrée qui le composèrent et parmi les anciens ou les diacres qui s'y rassemblèrent avec eux, tout ce qu'il y avait de plus savant et de plus saint dans l'Eglise de Dieu : *Hosius*, évêque de Cordoue, vieillard vénéré de tous, qui avait présidé déjà d'autres synodes et qui mit le premier sa signature à celui-ci; *Eustache*, évêque d'Antioche, qui ouvrit le concile par une harangue; *Alexandre*, ce pieux évêque d'Alexandrie, qui, le premier, combattit Arius et qui s'était fait accompagner à Nicée du fameux *Athanase*, alors jeune diacre d'Alexandrie, âgé de vingt-neuf ans; *Jacques*, évêque de Nisibe en Mésopotamie; *Alexandre*, évêque de Byzance; *Marcel*, évêque d'Ancyre; *Macaire*, évêque de Jérusalem; *Cécilien*, évêque de Carthage. — On y voyait même des évêques de Perse, de Scythie et du pays des Goths, ainsi qu'un grand nombre de glorieux confesseurs de Jésus-Christ qui avaient souffert la prison

et la torture dans les persécutions précédentes : trois évêques du nom de *Nicolas; Spyridion*, évêque de Chypre, vieillard honoré de tous; *Paphnuce*, dont l'œil droit avait été arraché et le jarret gauche mutilé d'un fer chaud; *Paul*, de Néocésarée sur l'Euphrate, qui était manchot des deux mains, parce que Licinius les lui avait fait brûler. — Mais encore, outre ces fidèles et tant d'autres, le concile comptait un grand nombre d'hommes attachés au parti d'*Arius*, mais illustres par leurs talents et leur science, tels que les deux Eusèbe, *Maris* de Chalcédoine, *Paulin* de Tyr, *Ménophante* d'Ephèse, *Lucius*, évêque sarmate, et beaucoup d'autres. — L'assemblée s'ouvrit dans le palais impérial, le vingt-deuxième jour de mai 325, et dura jusqu'au 25 août.

### SECTION I.

*Le concile ne fit aucun décret sur le canon.*

52. On parle souvent du canon du Nouveau Testament comme si le premier concile général, convoqué par Constantin pour mettre fin à toutes les divergences qui troublaient alors l'Eglise, avait porté quelque décret sur le catalogue sacré des Ecritures. — Rien n'est plus faux.

On vit alors, il est vrai, comme l'écrit Eusèbe[1], « dans cette convocation du monde œcuménique, une assemblée où, de toutes les églises de l'Europe, de l'Afrique et de

[1] *Eusèbe*. Vie de Constantin. Liv. III, chap. 6 et suiv. — Voyez aussi *Socrate*, Hist. Eccl. Liv. I, chap. 8.

l'Asie, s'étaient réunies les sommités les plus éminentes du ministère de Dieu sur la terre. » On y prit, il est vrai, des résolutions sur les disputes qui remuaient alors le monde chrétien d'Orient et d'Occident, et l'on y parla souvent des Saintes Ecritures comme d'un livre commun à l'Eglise universelle; mais il n'y fut nullement question d'aucune dissidence au sujet du canon. Aucun des documents qui nous sont restés sur le concile n'en dit un seul mot.

On y plaça, au milieu de l'assemblée, sur un grand trône élevé, le volume sacré des Evangiles [1], pour exprimer, comme on le fit dans tous les premiers conciles généraux [2], que l'Ecriture est la règle souveraine de toutes les controverses; et le grand Constantin, dans le discours qu'il adressa lui-même aux pères rassemblés [3], leur rappela « qu'ils avaient la doctrine du Saint-Esprit par écrit [4], » et « que les *livres des évangélistes et des apôtres* et les *oracles des prophètes nous enseignant clairement et certainement* (σαφῶς) ce que nous devons croire sur les choses de Dieu, on devait *résoudre les différends d'après les paroles divinement inspirées* (ἐκ τῶν θεοπνεύστων λόγων λάβωμεν τῶν ζηλουμένων τὴν λύσιν). » Enfin, le concile, à propos même de sa « Formule de foi (μαθήματος), » attesta qu'il

[1] *Le Sueur,* Histoire de l'Egl. et de l'Emp., tom. II, pag. 454, — tom. IV, pag. 275 et 375, — tom. VI. pag. 220. Πνεύματος τὴν διδασκαλίαν ἀνάγραπτον ἔχοντας.

[2] Ce fait est dit du concile de Chalcédoine et de plusieurs autres. — Je n'ai cependant pas su trouver dans Eusèbe, non plus que dans Socrate, Sozomène ou Théodoret, le passage d'où les historiens l'ont reçu quant au concile de Nicée.

[3] Voyez *Théodoret,* Hist. Eccl., liv. I, chap. 7.

[4] Καὶ τοῦ Παναγίου Πνεύματος τὴν διδασκαλίαν ἀνάγραπτον ἔχοντας.

ne faisait reposer sa doctrine *que sur les divines Ecritures* (θείων γραφῶν), lorsque, dans son préambule, proposé par Eusèbe, il dit : « Ainsi que nous l'avons apprise des Saintes Ecritures, voici quelle est notre foi : Je crois en un seul Dieu, le Père Tout-Puissant, etc. » — Mais (nous le répétons), au milieu de toutes ces professions, le concile ne manifesta nulle part la moindre pensée de prononcer aucun arrêté sur le catalogue sacré du Nouveau Testament.

53. Il est bien vrai que plusieurs des théologiens romains, Bellarmin[1], Baronius[2], Catharin[3], Binius[4], sans cesse préoccupés de l'autorité des tribunaux humains en matière de foi et de la trop compromettante cause des livres apocryphes, ont essayé d'avancer sur ce point quelques assertions hasardées. En dépit du silence de l'antiquité et malgré tous les monuments qui nous restent de l'assemblée de Nicée, ils ont prétendu pouvoir, d'une parole de *Jérôme*, conclure que le concile aurait passé quelque décret sur le canon.

*Jérôme*, en effet, vivement sollicité par quelques personnes de commenter l'histoire de *Judith* (dont il rejetait hautement la canonicité), dit « avoir lu quelque part que le concile de Nicée l'avait comptée au nombre des Saintes Ecritures[5]. » — Mais il est facile de mettre au grand jour

[1] *De verbo Dei*, lib. I, cap. 10.
[2] *Annales*, tom. III, § 137.
[3] *In Cajetan.*
[4] Notes sur le concile de *Laodicée*.
[5] C'est dans sa préface sur le livre : « Sed quia hunc librum Synodus Nicœna, in numero S. Scripturarum legitur computasse, acquievi postulationi vestræ, imo exactioni. »

le néant de la conclusion qu'on a voulu tirer de ces paroles. — En effet :

1° Jamais aucun ancien auteur ecclésiastique n'en appela au concile de Nicée sur le canon des Ecritures.

2° On ne trouve pas un seul mot sur ce prétendu décret dans les actes du concile.

3° Jérôme est lui-même très prononcé contre l'emploi du livre de Judith; et jusque dans cette « *Préface* » d'où l'on prétend tirer un argument, il a soin de dire que « les Hébreux mettent Judith au rang des livres dont on ne doit pas invoquer l'autorité pour résoudre les controverses[1]. » Et, dans son *Prologus Galeatus*, « ce livre, dit-il, n'est pas dans le canon. » Et dans son Commentaire sur les livres de *Salomon :* « L'Eglise le lit, il est vrai, mais elle ne le reçoit pas au nombre des Ecritures canoniques[2]. »

4° Les docteurs de Rome sont si bien convaincus de l'opinion de Jérôme sur ce point, qu'ils déclinent son témoignage quand il est question des apocryphes.

5° Jérôme, dans le passage allégué, ne veut point dire que le concile de Nicée ait approuvé le livre de Judith ; mais simplement « que certaines personnes l'avaient ainsi prétendu. » *Legitur*, avait-il dit seulement. — Peut-être quelque évêque à Nicée avait-il fait une citation du livre; mais il n'en résulterait point que le concile l'eût reconnu pour canonique, et bien moins encore qu'on y eût fait un décret sur ce sujet.

[1] Cujus auctoritas ad roboranda illa quæ in contentionem veniunt minus idonea judicetur.

[2] Sed eum inter canonicas scripturas non recipit.

6° Si le concile de Nicée avait approuvé comme canonique cette histoire de Judith, comment celui de *Laodicée*, tenu quarante ans après et reconnu par le concile général de *Chalcédoine*, l'aurait-il exclue du canon? Comment *Eusèbe* et *Athanase*, tous deux présents et tous deux puissants dans le concile de Nicée, comment *Epiphane*, qui témoignait tant de respect pour cette assemblée, et comment *Hilaire*, qui souffrit l'exil pour en défendre les décrets, l'auraient-ils tous quatre également exclue? Et comment encore le grand *Basile*, comment *Grégoire de Nazianze*, comment *Amphilochius*, tous trois plus rapprochés que Jérôme des jours du concile, l'auraient-ils également omise dans leur catalogue des livres sacrés?

## SECTION II.

*Toutes divergences à l'égard des antilégomènes cessèrent à la suite du concile dans toutes les églises de la chrétienté.*

54. Quelle qu'ait été, par une providence de Dieu (comme nous le montrerons plus tard), la retenue des conciles à l'égard du canon, retenue inconsciente et par là d'autant plus admirable, il n'en est pas moins vrai qu'à partir de cette solennelle assemblée de Nicée, il se fit en très peu de temps un changement notable dans la disposition des esprits qui s'étaient auparavant montrés incertains sur tel ou tel des antilégomènes. Bientôt les hésitations cessèrent de place en place, jusqu'à ce qu'enfin on ait vu toutes les églises de l'univers arriver à cette admirable unanimité

qu'elles présentent depuis 1500 ans chez toute tribu, peuple, langue et nation. Le concile, sans doute, contribua puissamment, bien qu'indirectement, à cet important résultat; parce qu'en réunissant durant trois mois dans un commerce intime les représentants les plus illustres et les plus instruits de la chrétienté, il leur donna l'occasion d'échanger leurs pensées et de comparer leurs documents respectifs, pour déposer toutes préventions mal fondées et pour reconnaître leur accord universel.

Il sera donc convenable de constater par des citations ce rapide travail des esprits; mais nous ne porterons pas plus loin que le quatrième siècle la suite de nos recherches, parce que dès lors jusqu'à nos jours les témoignages sont trop continus et trop surabondants pour avoir besoin d'être cités ou pour être comptés.

## CHAPITRE IX.

—

### Les ONZE catalogues authentiques du IV^e^ siècle.

55. Les pères et les conciles du IV^e^ siècle ne nous ont pas laissé moins de onze catalogues des Livres sacrés, sans compter celui d'Eusèbe.

## SECTION I.

### *Unanimité de tous ces catalogues sur le premier canon, sur le second canon et sur l'Epître aux Hébreux.*

56. Tous ces onze catalogues, sans exception, sont unanimes à reconnaître comme canoniques, non-seulement les vingt livres qui constituent notre premier canon, mais aussi l'*Epître aux Hébreux* et tous les *cinq livres* qu'Eusèbe a nommés *antilégomènes* et qui constituent notre *canon-deuxième*.

Vous n'entendrez donc plus ni sur les deux canons, ni sur l'Epître aux Hébreux, dès le concile de Nicée, du moins dans tous les catalogues du siècle, qu'un seul et même langage sur toute la terre.

## SECTION II.

### *Catalogues des pères et catalogues des conciles.*

57. De ces onze catalogues authentiques du IV[e] siècle, il en est neuf qui nous ont été laissés par des pères et deux par des conciles.

Il sera convenable de passer successivement en revue et les uns et les autres dans deux chapitres subséquents.

# CHAPITRE X.

—

## Les neuf catalogues du IVe siècle donnés par des Pères.

### SECTION I.

*Trois d'entre eux seulement ont exclu l'Apocalypse.*

58. De ces neuf catalogues laissés par les pères du IVe siècle, il en est trois, ceux de Cyrille, de Grégoire le théologien, et de Philastre, qui, tout en s'accordant entièrement sur tout autre point avec le canon de nos églises, ne nomment pas encore l'*Apocalypse*, ou expriment, comme Amphilochius, que plusieurs en doutaient encore.
« Malgré l'entente unanime des églises à la suite du concile de Nicée, dit *Hug* (dans son « Introduction »), les discussions dogmatiques contre les « Millénaires » avaient été trop vives en certains lieux et étaient trop récentes encore, pour que ce livre fût partout réintégré sans aucune exception. »

59. CYRILLE. — Le premier de ces trois catalogues est celui de *Cyrille,* que l'Eglise grecque met au rang de ses principaux saints et qui fut élu patriarche de Jérusa-

lem, vingt-quatre ans seulement après le concile de Nicée. Il ne mourut qu'en 386; mais, avant d'être promu à ce siége important, il avait exercé avec distinction, dans Jérusalem même [1] les fonctions de pasteur catéchiste. Ses œuvres se composent presque exclusivement de ses XVIII *Catéchèses* (ou Instructions orales), adressées à des catéchumènes sur les principaux points de la doctrine chrétienne, et de cinq *Catéchèses* dites *Mystagogiques*, adressées à des communiants sur les deux sacrements de l'Eglise. « Elles furent improvisées (σχεδιασθεῖσαι), dit-il lui-même, et composées sans art pour être comprises de tous [2]. »

Or son catalogue se lit dans sa IVe catéchèse [3], sous ce titre : « *Des Ecritures divines* (Περὶ τῶν θείων Γραφῶν). »

« Voilà donc, dit-il, ce que nous enseignent les Ecritures *théopneustiques* de l'Ancien et du Nouveau Testament; car il n'y a dans l'un et dans l'autre qu'un seul et même Dieu, qui a, d'avance, annoncé dans l'Ancien le Christ manifesté dans le Nouveau. »

« Apprends donc de l'Eglise, avec un vrai désir de t'instruire (φιλομαθῶς ἐπίγνωσκε παρὰ τῆς ἐκκλησίας), quels sont les livres de l'Ancien, et quels ceux du Nouveau; et ne me lis rien des apocryphes.... Lis (ἀναγίνωσκε) les divines Ecritures, les XXII livres de l'Ancien Testament [4];..... mais

[1] Nous apprenons de lui qu'il catéchisait encore en l'an 347. — Voyez sa VIe Catéchèse, ou *Cave* (Hist. Litt., tom. I, pag. 211.).

[2] Elles furent publiées à Paris : en latin, l'an 1564; en latin et en grec, l'an 1720.

[3] Chap. 33 et suivants, Ed. Bénéd. Vénét., 1763.

[4] Est-il besoin de répéter que les anciens Juifs se complaisaient à réduire leurs 39 livres au nombre des 22 lettres de leur alphabet, et que dans ce but, ils comptaient pour un seul livre les 12 Petits Prophètes; et pour un seul, respectivement, Ruth avec les Juges, Esdras avec Né-

n'aie rien de commun avec les apocryphes. Ne t'applique avec soin (ταύτας μόνας μελέτα σπουδαίως) qu'aux seuls livres que nous lisons et reconnaissons franchement dans l'Eglise même (ἃς ἐν καὶ ἐκκλησίᾳ μετὰ παῤῥησίας ἀναγιγνώσκομεν). »

« Certainement ils étaient bien plus éclairés et plus circonspects que toi, les apôtres et les anciens évêques, ces administrateurs de l'Eglise qui nous les ont transmis. Toi donc, fils de l'Eglise, n'en falsifie pas les ordonnances (μὴ παραχάραττε τοὺς θεσμούς). »

Voici d'abord les vingt-deux livres de l'Ancien Testament....

« Et quant au Nouveau Testament, les *quatre Evangiles*, tous les autres étant faux et pernicieux. — Les Manichéens[1] aussi ont écrit un *Evangile selon Thomas*[2], qui, sous le parfum, pour ainsi dire, d'un surnom évangélique, fait périr les âmes des simples. — Mais reçois aussi les *Actes* des douze apôtres, et aussi les *sept Epîtres catholiques* de Jacques et de Pierre, de Jean et de Jude; et enfin, comme un sceau mis sur tous les disciples, les XIV *Epîtres* de Paul. Mais que tous les autres livres gisent *en dehors en un second rang* (τὰ δὲ λοιπὰ πάντα ἔξω κείσθω ἐν δευτέρῳ). Et quant à tous les livres qui ne sont pas lus ou reconnus[3] dans les églises (ὅσα μὲν ἐν ἐκκλησίαις μὴ ἀνα-

hémie, Jérémie avec ses Lamentations, le premier de Samuel avec le second, le premier des Rois avec le second, et le premier des Chroniques avec le second?

[1] A la fin du troisième siècle.

[2] Il ne s'agissait pas même ici pour eux du *Thomas* contemporain de Jésus-Christ, mais d'un *Thomas* disciple immédiat de *Manès*, (*Cave*, Hist. Litt. tom. I, pag. 141.)

[3] Nous employons ces deux verbes français, parce que le terme grec d'*anagnosis* porte ces deux sens.

γινώσκεται), ne les lis ou ne les reconnais pas non plus pour ce qui te concerne. »

Nous le voyons donc ici et nous le reverrons dans les autres catalogues, on comptait alors, en dehors des *Ecritures canoniques*, deux sortes de livres : les uns qui, sans être canoniques, pouvaient être lus dans les églises, étant laissés en dehors ou en un second rang (ἐν δευτέρῳ) et nommés pour cela *livres ecclésiastiques;* les autres, qui n'étaient point admis, même comme livres de second rang, à la lecture publique des églises, et qu'on appelait *livres apocryphes*.

Cyrille donc, bien que conforme déjà en tout autre point au canon de nos églises, n'avait pas encore fait rentrer l'*Apocalypse* en la place qu'elle avait occupée pendant les premiers siècles; mais, comme Eusèbe, il lui donnait une place secondaire (ἐν δευτέρῳ); car il la cite très clairement et par trois fois (Apoc. XII et XVII) dans sa Catéchèse XVe, en ses chapitres XII, XIII et XVII.

60. **GREGOIRE DE NAZIANZE.** — Le deuxième catalogue est celui du célèbre Grégoire de Nazianze, né, selon Cave, au temps du premier concile œcuménique, et promu au patriarchat de Constantinople vers le temps du deuxième, 56 ans plus tard. — Il mourut huit ans après, en 389, à l'âge de 64 ans[1].

Ce grand homme, fils de l'évêque de Nazianze, par qui il fut ordonné au saint ministère, avait accompli de brillantes études dans les écoles de Césarée, d'Alexandrie et

[1] Ces dates sont celles de *Cave*, (Hist. Litt. pag. 246); mais *Fabricius* (Bibl. græc. VIII, 384) le fait naître en 300 et mourir en 391.

d'Athènes. — Il administrait déjà le diocèse de Nazianze pendant la vieillesse de son père, et il s'était fait connaître de bonne heure par sa fidélité comme par l'éminence de ses dons, lorsque le concile d'Antioche le chargea en 378 de se rendre à Constantinople, pour y combattre l'arianisme et pour y relever l'étendard de la vérité de Dieu. C'était une tâche ardue; sa vie y fut plus d'une fois mise en danger; les Ariens y occupaient depuis quarante ans tous les temples nationaux, et leur audace était grande; mais Grégoire eut le bonheur d'en ramener en peu de temps un grand nombre à la profession de la vérité. Il les rassemblait chez un de ses parents, dans un oratoire indépendant, qu'on nomma plus tard « Eglise de l'*Anastasie* (ou de la Résurrection), » parce qu'on y vit la renaissance de l'église nationale de Constantinople se relevant d'entre les morts. Une foule toujours plus empressée s'attachait à ses puissantes prédications, lorsqu'enfin l'empereur Théodose, se déclarant son protecteur, le fit élever au patriarchat de Constantinople, avec l'assentiment unanime des cent cinquante évêques convoqués pour cet objet en un concile œcuménique. Toutefois, sur la fin de cette même assemblée, l'arrivée des évêques d'Egypte à Constantinople ayant soulevé de violents orages contre cette élection, Grégoire, pour la paix de l'Eglise, crut devoir résigner ses fonctions et s'en aller finir sa carrière en Cappadoce dans la dévotion, le travail et la retraite.

Homme de piété, poëte élégant, prédicateur plein de majesté, il fut surtout respecté de son siècle comme un théologien sans égal. Aussi le surnommait-on par excellence, τὸν θεολόγον. « Devant le Seigneur et devant les

églises de Dieu, disait Rufin[1], c'était être hérétique que de s'élever en quelque point contre les enseignements de Grégoire. (« Id obtinuit apud Dominum et ecclesias Dei meriti, ut quicunque ausus fuerit doctrinæ ejus in aliquo refragari, et hoc ipso quia ipse sit magis hæreticus arguatur. ») — Ses écrits nous ont presque tous été conservés. Ce sont des sermons, des poésies et des lettres.

Or son catalogue, qui fait tout le sujet de l'un de ses chants[2], est intitulé : *Des livres légitimes* (γνησίων) *de l'Ecriture théopneustique.*

Après une énumération très exacte des livres de l'Ancien Testament (dans ses dix-neuf premiers vers), viennent ces deux distiques :

Ἀρχαίας μὲν ἔθηκα δύω καὶ εἴκοσι βίβλους,
Τοῖς Ἑβραίων γράμμασιν ἀντιθέτους.
Ματθαῖος μὲν ἔγραφεν Ἑβραίοις θαύματα Χριστοῦ,
Μάρκος δ' Ἰταλίᾳ, Λουκᾶς Ἀχαιάδι.
Πᾶσι δ' Ἰωάννης κήρυξ μέγας, οὐρανοφοίτης....

« J'ai donné les XXII livres de l'Ancien Testament correspondant aux lettres des Hébreux. — Puis *Matthieu* a écrit pour les Hébreux les merveilles du Christ; *Marc* pour l'Italie; *Luc* pour l'Achaïe; mais *Jean* pour tous; lui, ce grand héraut d'armes qui a parcouru les cieux. Ensuite, *les Actes* des Apôtres et les *quatorze lettres de Paul* et les *VII Epîtres catholiques :* une de *Jacques,* deux de *Pierre*, et de nouveau trois de *Jean;* celle de *Jude*

[1] Prolog. in libr. Gregori.
[2] C'est le XXXIIIe opp., tom. II, pag. 439, colon. 1680.

étant la septième. — Tu les as toutes; et si l'on t'en propose quelque autre, elle n'est pas au nombre des légitimes (οὐκ ἐν γνησίοις). »

61. On le voit donc, le canon de Grégoire est déjà parfait, à la seule exception de l'*Apocalypse.* Et encore ce Père désigne-t-il assez clairement (en son vers 24) l'apôtre Jean comme l'auteur de ce saint livre, quand il le nomme « le grand héraut qui a parcouru les cieux. » — Aussi *Andréas*, évêque de Césarée, qui a commenté l'Apocalypse vers la fin du cinquième siècle, déclare-t-il que Grégoire le théologien tenait l'Apocalypse pour un livre divin et digne de foi[1]. Et nous lisons dans *Lardner*[2] deux passages où ce même Grégoire invoque en toutes lettres l'Apocalypse de Jean : une première fois lorsqu'il dit : « Comme Jean me l'apprend par l'Apocalypse (Ὡς Ἰωάννης δίδασκεί με διὰ τῆς Ἀποκαλυψέως), et une seconde fois, lorsqu'il cite ce verset 8 du chapitre IV de l'Apocalypse : « Καὶ ὁ ὤν, καὶ ὁ ἦν, καὶ ὁ ἐρχόμενος, ὁ Παντοκράτωρ. »

Quoi qu'il en soit, nous sommes plutôt disposé à croire que, comme Cyrille et comme Eusèbe, Grégoire de Nazianze, à cette époque, ne replaçait pas encore ce saint livre au rang des canoniques proprement dits, et ne lui donnait qu'un second rang parmi les livres ecclésiastiques admis à la lecture publique dans les églises de Dieu[3].

[1] Bibl. Pat. Max., V, 590. — Constat namque beatos illos viros,.... Gregorium theologum, Cyrillum Alexandrinum, etc.... divinum fideque dignum non uno loco tradere.

[2] Tom. IV, pag. 287.

[3] On trouve parmi les œuvres du même Père, un autre catalogue que quelques-uns attribuent à Amphilochius, et dont nous parlerons plus tard (thèse 82).

62. PHILASTRE. — Le troisième catalogue est celui de *Philastre*, ami d'Ambroise et évêque de Brescia. Il florissait vers l'an 380; il avait beaucoup voyagé pour la cause de la vérité et vaillamment combattu contre l'arianisme. Augustin raconte l'avoir rencontré à Milan chez Ambroise[1]. — Il reste de lui un livre : *De Hæresibus*, qui se trouve au tome V de la grande Bibliothèque des Pères[2]; et c'est dans les articles 40 et 41 de ce livre qu'on peut lire son catalogue du Nouveau Testament, ainsi qu'il suit :

« *Article 40.* — Il a été établi, dit-il, par les apôtres et leurs successeurs, qu'on ne devait lire autre chose dans l'Eglise (non aliud legi in ecclesia debere in catholica) que la *Loi* et les *Prophètes* et que les *Evangiles* et les *Actes des Apôtres*, et que les *treize Epîtres de Paul* et *sept autres*, deux de *Pierre*, trois de *Jean*, une de *Jude* et une de *Jacques;* lesquelles sept sont jointes aux *Actes des Apôtres.* — Quant aux Ecritures cachées, c'est-à-dire aux apocryphes, bien qu'elles doivent être lues *par les parfaits pour leur sanctification* (etsi legi debent morum causâ a perfectis), elles ne doivent point être lues de tous, parce que des hérétiques *inintelligents* y ont ajouté ou retranché à leur gré bien des choses. »

63. A ne lire donc que ce chapitre 40, on pourrait croire que Philastre, tout en reconnaissant en entier notre premier et notre second canon, ne recevait point encore notre second-premier; mais ce serait une erreur quant à

[1] Au commencement de son livre « *De Hæresibus.* »
[2] Bibl. Pat. Max., pag. 711.

l'épître aux Hébreux; car, dans son chapitre 41 (qu'il intitule : *Hérésie de quelques-uns touchant l'Epître aux Hébreux*), il ajoute :

« Il en est d'autres qui prétendent que la lettre de Paul aux Hébreux n'est pas de lui, mais de l'apôtre Barnabas ou de Clément, évêque de Rome. — D'autres aussi, que Luc aurait écrit une lettre aux Laodicéens. Et parce que des gens mal pensants y ont ajouté certaines choses, elle n'est point lue dans l'Eglise; ou si cependant quelques-uns la lisent, on ne lit au peuple dans l'Eglise que ses treize épîtres, et que celle aux Hébreux quelquefois (nisi tredecim epistolæ ipsius et ad Hebræos interdum). — C'est parce qu'il y a écrit selon l'art de bien dire en un style agréable (rhetorice scripsit sermone plausibili), qu'on a pensé qu'elle n'était pas du même apôtre; c'est aussi parce qu'il dit le Christ « *fait de Dieu* » (Hébr. III, 2), que quelques-uns ne la lisent pas; et c'est, pour quelques autres encore, en vue des *Novatiens*, à cause de ce qu'il dit de la pénitence. (Hébr. VI, 4 et suiv.) »

On le voit donc, le catalogue de Philastre (le troisième et le dernier de ceux du quatrième siècle qui placent encore l'Apocalypse en dehors du canon) range en même temps au nombre des *hérétiques* les personnes qui contestent la *paulinité* de cette épître. Seulement, quant à lui, tout en l'accueillant au canon, il prend soin de nous indiquer les trois causes internes des préventions nourries chez plusieurs des Latins contre cette Ecriture.

Nous aurons à revenir sur ce sujet dans notre troisième livre.

## SECTION II.

*Tous les six autres catalogues des Pères du quatrième siècle sont entièrement conformes à celui de nos églises.*

64. Tous les autres catalogues du quatrième siècle, donnés par des pères, étaient déjà de tout point identiques avec celui que reçoivent aujourd'hui, depuis 1500 ans, toutes les églises de la chrétienté. — Ce sont ceux : 1° du grand *Athanase*, de 26 ans seulement plus jeune qu'Eusèbe; 2° d'un autre père contemporain dont le nom ne nous est pas connu; 3° d'*Epiphane*, archevêque de Salamine en Chypre, et de 14 ans (ou selon d'autres, de 4 ans seulement) plus jeune qu'Athanase; 4° de *Jérôme*, secrétaire du pape Damase, et de 35 ans plus jeune qu'Epiphane; 5° de *Rufin*, prêtre d'Aquilée, l'intime ami de Jérôme avant d'être son adversaire, et instruit comme lui dans les lettres de l'Orient et de l'Occident par son séjour à Jérusalem dès 371, et à Rome dès 396; 6° d'*Augustin*, le saint évêque d'Hippone, de 23 ans plus jeune que Jérôme.

Il sera bon de passer rapidement en revue et les uns et les autres.

65. ATHANASE. — Le témoignage de ce grand homme est des plus importants en raison de son rang, de ses qualités et de toute l'histoire de sa vie. Il fut sans contredit le plus illustre personnage de cette époque, non-seulement par sa fidélité, par sa science et par l'esprit ferme et lu-

cide qu'on admire dans toutes ses œuvres (λέγειν τε καὶ νοεῖν ἱκανόν, dit Sozomène[1]); mais aussi parce que ses luttes incessantes contre Arius et contre les puissances du siècle, presque toutes favorables à l'hérésie d'Arius, remplirent cinquante ans de sa vie, et l'obligèrent à porter ses pas dans toutes les régions de l'empire. D'Alexandrie il dut se rendre à Tyr, à Constantinople, à Rome, en Belgique et dans les déserts de la Thébaïde. — Né en 296, à ce qu'on pense, il vécut plus de quatre-vingts ans et fut évêque plus d'un demi-siècle. — On sait avec quel avantage il se fit connaître en l'assemblée œcuménique de Nicée, et comment, malgré sa jeunesse (il n'avait pas trente ans), il fut appelé, cinq mois seulement après ce concile, au patriarchat d'Alexandrie. — Poursuivi par les deux Eusèbe, plus d'une fois destitué, expulsé, condamné même à la mort, il eut dans ses voyages et ses longs exils l'occasion de connaître mieux qu'aucun autre la pensée de toutes les églises d'Orient et d'Occident sur les Ecritures; en sorte que son témoignage est certainement l'une des plus sûres représentations qui pussent nous être données de la pensée de l'Eglise universelle au quatrième siècle. — « Sa vie, a dit Sozomène[2], est la norme de l'épiscopat, et sa doctrine la loi de l'orthodoxie (νόμος δ'ὀρθοδοξίας τὰ ἐκείνου δόγματα). »

Or on peut voir déjà quelle grande distance, quant à la fermeté de sa foi dans toutes les Ecritures, il y a de son langage à celui d'Eusèbe, son contemporain, mais l'ami d'Arius.

[1] Liv. II, chap. 17. Edit. de Valois, pag. 466.

[2] Cave (Script. Eccles., tom. I, pag. 191) cite Sozomène pag. 397; mais nous n'avons pas su y *retrouver* ces mots.

66. « Quant à nous, dit-il, dans son « Epître Festale[1], » nous avons pour notre salut les Divines Ecritures; mais je crains que, comme Paul l'écrivait aux Corinthiens (2 Cor. XI, 3), un petit nombre de personnes simples ne soient détournées de la simplicité et de la sainteté par la méchanceté des hommes, et n'en viennent à lire des livres apocryphes, trompés par l'homonymie des vrais livres. — Je crois donc utile à l'Eglise de les énumérer; mais, pour le faire, j'emprunterai les paroles de Luc[2] et je dirai, moi aussi : « Comme *quelques-uns* ont entrepris de se dresser à eux-mêmes une liste des *livres apocryphes* et de *les mêler avec l'Ecriture théopneustique* sur laquelle nous avons *acquis une pleine certitude* (ἐπληροφορήθημεν), selon que le transmirent *aux Pères* ceux qui avaient été, dès le commencement, les témoins oculaires et les ministres de la Parole; il m'a semblé bon, à moi aussi, poussé par de vrais frères, d'exposer par ordre *les livres tenus pour canoniques et transmis et crus comme livres divins* (Τὰ κανονιζόμενα καὶ παραδοθέντα πιστευθέντα τε θεῖα εἶναι Βιβλία); *afin que quiconque aurait été induit en erreur condamne ceux qui l'auraient égaré.* »

» Or voici la liste de l'Ancien Testament (elle suit)...

» Mais il ne faut pas négliger de dire aussi celle du Nouveau.

» Ce sont : les *Quatre Evangiles*, *Matthieu*, *Marc*, *Luc* et *Jean*. Après cela, les *Actes des apôtres* et les *sept Epîtres catholiques*, dites des apôtres, comme suit : une de *Jacques* et deux de *Pierre;* puis, trois de *Jean*, et

[1] Epître Festale XXXIX, tom. II, pag. 961, édit. Bénédict, Paris 1698.
[2] De Luc I, 1-3, mais en les paraphrasant.

après cela une de *Jude*. — En outre, il y en a *quatorze de Paul*, écrites ainsi quant à leur rang (τῇ τάξει γραφόμεναι οὕτως) : une première aux *Romains*, puis deux aux *Corinthiens;* puis aux *Galates;* puis aux *Ephésiens*, aux *Philippiens* et aux *Colossiens;* puis deux aux *Thessaloniciens* et l'épître aux *Hébreux;* puis, aussitôt après, deux à *Timothée* et une à *Tite*, et la dernière à *Philémon;* et de nouveau l'*Apocalypse de Jean*. »

Nous prenons plaisir à donner l'exacte traduction de ces catalogues, malgré la répétition des mêmes termes, pour faire sentir au lecteur avec quelle fermeté, dès le commencement, l'ordre des livres (τάξις) s'était transmis dans l'Eglise, bien qu'il ne fût point conforme à leur chronologie. — Ce fait, nous le montrerons, n'est point sans portée dans l'histoire du canon.

« Ces livres, ajoute Athanase, sont les fontaines du salut, pour que celui qui a soif s'y désaltère aux oracles qu'elles contiennent; car c'est dans ces livres seuls que l'école de la piété est évangélisée (ἐν τούτοις μόνοις τὸ τῆς εὐσεβείας διδασκαλεῖον εὐαγγελίζεται). Que personne n'y ajoute rien et que personne n'y retranche rien.... »

« Mais encore, pour plus d'exactitude, il faut nécessairement ajouter qu'en dehors de ces livres il en est aussi d'autres qui ne sont point *canonisés* il est vrai (οὐ κανονιζόμενα μέν), mais qui ont été marqués (τετυπωμένα δέ) par les Pères, pour être lus par ceux qui, nouvellement venus à nous, sont désireux d'être enseignés dans la parole de la piété : la sagesse de Salomon et la sagesse de Sirach, et Ester [1], et Judith, et Tobie, et les institutions dites apos-

[1] Les sept chapitres apocryphes ajoutés au livre authentique d'Es-

simus)[1]. « Il était (πεντάγλωσσος) *l'homme aux cinq langues*, dit Jérôme[2], également maître de l'hébreu, du syriaque, de l'égyptien, du latin et du grec. » — Son livre « contre les hérésies » est, au dire de Photius[3], plus riche et plus utile qu'aucun des ouvrages écrits avant lui sur le même sujet, à cause de ses abondantes citations de Justin Martyr, d'Irénée, d'Hyppolyte et des autres auteurs anciens. « Ses écrits, dit encore Jérôme[4], sont lus et relus (lectitantur) des érudits à cause du fond (propter res), et des hommes plus simples à cause de la forme (propter verba).

Elevé en Egypte, et converti au gnosticisme avant l'âge de vingt ans, il était revenu dans sa patrie pour s'y placer sous la direction du célèbre Hilarion, l'instituteur de la vie monastique en Palestine. Il avait lui-même ensuite fondé le monastère de *Ad*, dont il était le chef, lorsqu'il fut appelé au siége important de Salamine en Chypre. Ce fut surtout dans cette ville maritime et commerçante qu'il acquit une célébrité précoce par ses discours et ses écrits, comme par sa fidélité de doctrine et par la pureté de sa vie. Cette vie fut très longue; elle remplit le siècle tout entier; on prétend même que sa mort, en 402, n'arriva qu'après qu'il eut fort dépassé l'âge de cent ans[5]; en sorte

[1] Cave, tom. I, pag. 232.
[2] Apol. I, adversus Rufinum, pag. 222; — Apol. II, pag. 233.
[3] Cod. 122.
[4] De Script. Eccl., cap. 114.
[5] Si l'on en croit Polybe, son disciple et le compagnon de son dernier voyage à Constantinople, il aurait dit lui-même à l'empereur Arcadius, être âgé de 115 ans et trois mois. — Cave, *Hist. Litt.*, tom. I, pag. 252.

que, né dans le troisième siècle, il ne mourut qu'au cinquième, après trente-six ans d'épiscopat. — On le vit remplir un rôle éminent à Rome et à Constantinople, combattant avec beaucoup de fermeté plusieurs des mauvaises tendances de son temps, surtout l'hérésie d'Arius, aussi bien que l'usage naissant des images et que les erreurs trop accréditées d'Origène. — De là, ses débats soit avec Jean de Jérusalem, soit même avec l'illustre Chrysostôme, auquel il reprochait de ne les pas condamner assez ouvertement. On l'accuse d'avoir fait trop de cas de la tradition.

69. Voici ses paroles sur le canon [1].

« Si tu étais engendré du Saint-Esprit et enseigné par les prophètes et les apôtres, il eût fallu qu'en allant des origines de la création jusqu'au temps d'Ester, tu lusses les vingt-sept livres de l'Ancien Testament (que les Hébreux comptent pour vingt-deux), et les quatre saints Evangiles, et les quatorze épîtres du saint apôtre Paul, avec les Actes des apôtres (actes écrits antérieurement ou dans le même temps), et aussi les Epîtres catholiques de Jacques, de Pierre, de Jean, et de Jude, et l'Apocalypse de Jean, et aussi les deux Sagesses, celle de Salomon et celle du fils de Sirach; en un mot (ἁπλῶς), toutes les Ecritures divines. »

70. Tel est donc l'exact et complet catalogue d'*Epiphane*, quant au Nouveau Testament; car, pour ne pas

[1] Epiph., adv. *Hæres*. LXXVI, pag. 941, édit. Pétav.

compliquer inutilement notre tâche, nous ne traitons pas encore ici de l'Ancien. Sans cela, nous parlerions en ce moment de l'erreur d'Epiphane, qui recommande deux livres apocryphes, « la Sagesse de Sirach (l'Ecclésiastique) » et « la Sagesse de Salomon. » — On en faisait de son temps une classe à part (comme nous l'allons voir bientôt dans le catalogue de *Rufin*); on les appelait *ecclésiastiques;* on les admettait à la lecture publique et on les distinguait des livres *apocryphes*. — « Outre les vingt-sept livres donnés de Dieu aux Juifs (ἐκ Θεοῦ δοθεῖσαι τοῖς Ἰουδαίοις), et comptés par eux pour vingt-deux, dit Epiphane, au commencement du même livre[1], il y en a aussi, indépendamment des apocryphes, deux autres qui sont par eux contestés (παρ' αὐτοῖς ἐν ἀμφιλέκτῳ), la Sagesse de Sirach et celle de Salomon. — Ces deux livres sont sans doute utiles et profitables, dit-il encore[2], mais ils ne sont pas rapportés au nombre de ceux qu'il est permis de publier (ou, des livres fixés et convenus); et c'est pour cela qu'aussi ils n'avaient point été mis à part dans l'arche de l'alliance (Ἀλλ' εἰς ἀριθμὸν ῥητῶν οὐκ ἀναφέρονται, διὸ δὲ (*lege* διὸ οὐδέ) ἐν τῇ τῆς διαθήκης κιβωτῷ ἀνετέθησαν).

71. JÉROME. — Le quatrième catalogue est celui de *Jérôme*.

Cet illustre docteur est, sans contredit, de tous les pères du quatrième siècle le plus qualifié pour être écouté sur le canon des Ecritures, non par son caractère ou sa douceur, ou sa candeur, ou son intelligence spirituelle de

[1] Adv. Hæreses V, pag. 19, Colon. 1687.
[2] *De mensuris*, pag. 180.

l'Evangile [1], ni même par son respect des auteurs sacrés, car son langage à cet égard est souvent inconvenant; mais par sa constante clarté, par sa connaissance des langues saintes, par son érudition, par ses voyages, par ses immenses travaux et par sa longue résidence en Palestine, où il ne cessa de faire des recherches sur nos Livres sacrés.

Cet homme célèbre, qui appartient également par sa vie à l'Occident et à l'Orient, fut suscité de Dieu pour répandre dans l'Eglise une grande lumière, en y recommandant l'étude des textes originaux, et en y ramenant les esprits, surtout chez les Latins et les Grecs, aux pures sources de la parole biblique. — D'ailleurs il a fourni, comme Epiphane, une très longue carrière; car il n'est mort qu'en 420, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans. Né dans la haute Dalmatie, il était venu d'Aquilée à Rome continuer ses études sous l'éloquent *Victorinus* d'Afrique, lorsqu'il partit pour ses premiers voyages, parcourant toutes les Gaules, visitant partout les bibliothèques, allant même jusqu'à Trèves pour y rencontrer *Hilaire*, et revenant par Aquilée dans la Vénitie pour y voir *Rufin;* puis, se rendant de là en Thrace, en Asie et jusqu'à Antioche, pour aller passer quatre ans dans la solitude du désert, et pour s'y donner tout entier à l'étude des langues orientales et des saintes Ecritures. Il ne fut ordonné prêtre qu'à l'âge de quarante-neuf ans; mais déjà célèbre dans tout l'empire, il se rendit à Constantinople peu avant le deuxième concile œcuménique, qui s'y tint en 381. Il suivit

[1] Voyez (Opp., tom. IV) sa correspondance avec Augustin, en 405.

avec ardeur dans cette capitale les enseignements de *Grégoire de Nazianze,* jusqu'à ce qu'il en partît accompagné d'*Epiphane* et de *Paulin* pour se rendre à Rome, où il passa trois ans et où l'évêque Damase le revêtit d'une charge épistolaire auprès de sa personne. Cependant, profondément dégoûté de cette ville après la mort de Damase, il en repartit en 385 pour n'y plus revenir; alla visiter Epiphane en Chypre; passa de là à Jérusalem; puis, l'année suivante, en Egypte, où il se fit l'auditeur de l'illustre *Didyme;* jusqu'à ce qu'enfin, de retour en Palestine, il alla prendre sa longue et dernière retraite dans la campagne de Bethléhem. C'est là que, pendant trente-trois ans, s'accomplit le plus grand nombre de ses immenses travaux; et que, visité de toutes parts par des personnes illustres, il devint l'oracle de son siècle.

72. Or *Jérôme* nous a donné sous plus d'une forme son catalogue sacré; et l'on peut dire déjà que le premier tome de ses œuvres est lui-même un catalogue. On l'a nommé *Divinam Hieronymi Bibliothecam;* parce qu'il contient tous les livres de la Sainte Ecriture, traduits par Jérôme de l'hébreu ou du grec, et précédés d'importantes préfaces[1]. — Il se divise en trois parties: la première renferme le canon hébraïque, ou le *Pentateuque,* les *Prophètes* et les *Hagiographes;* la seconde comprend quelques livres de l'Ancien Testament que Jérôme avait traduits ou du chaldéen ou du grec des Septante; la troisième enfin, tous les livres du Nouveau Testament avec des prologues

[1] Cave, *Hist. Litt.*, tom. I, pag. 269.

et d'abondantes notes. — Dans son prologue des Sept épîtres, adressé à *Eustochius,* l'auteur nous avertit qu'ayant trouvé dans les manuscrits latins l'épître de Pierre déplacée et mise en tête des autres (par une jalousie mal conçue pour la primauté de cet apôtre), il avait eu soin de la remettre à son rang, « pour se conformer, dit-il, à l'*ordre toujours suivi* par les manuscrits grecs ; » et il nous avertit en même temps que des traducteurs infidèles avaient retranché de la première de St. Jean le passage des Trois témoins. — On a voulu contester que ce prologue fût de Jérôme ; mais nous n'avons pas à traiter ici cette question.

73. Outre cela, Jérôme nous a donné directement et plus d'une fois son catalogue : d'abord dans son livre « *De viris illustribus*[1], » écrit en 392, et ensuite dans son *Epître à Paulinus*[2], écrite en 397.

Voici ses paroles dans cette lettre.

« Je ne ferai que toucher au Nouveau Testament, dit-il. Nous y avons d'abord Matthieu, Marc, Luc et Jean, le *quadrige du Seigneur,* les *Vrais chérubins* (suit une explication mystique des chariots d'Ezéchiel). Puis, Paul écrit à sept églises ; car la huitième, aux Hébreux, est mise par la plupart des Latins hors de ce nombre (a plerisque extra numerum ponitur). Il écrit à Timothée et à Tite ; il recommande à Philémon un esclave fugitif... Les Actes des apôtres semblent raconter l'enfance de l'église naissante ; mais quand nous aurons su que l'écrivain en

[1] Cap. V. (Opp., tom. IV.)
[2] Tom. IV, pag. 574, édit. Bénéd. (Martianay), Paris, 1693.

est Luc le médecin, « dont *la louange est dans l'Evan-* » *gile* » (2 Cor. VIII, 18) ; nous nous assurerons aussi que toutes ses paroles sont le remède de l'âme languissante. Les apôtres Jacques, Pierre, Jean et Jude, ont publié sept épîtres aussi mystiques que succinctes, et tout à la fois courtes et longues ; courtes quant aux mots, longues quant au sens.... L'Apocalypse de Jean a autant de mystères que de paroles (tot habet sacramenta quot verba). J'en ai peu dit en comparaison du mérite du livre. Il ajoute : « In verbis singulis multiplices latent intelligentiæ. »

74. On le voit donc, Jérôme, comme tous les autres, reçoit les sept épîtres antilégomènes et homologoumènes ; pour lui leurs quatre auteurs sont tous des *apôtres;* il exalte l'Apocalypse, et il indique également les quatorze épîtres de St. Paul, en se contentant de dire de celle aux Hébreux, « que la plupart des Latins l'excluaient. » Mais il est bien loin de l'exclure lui-même ; car il a soin de répéter plusieurs fois dans ses écrits qu'il la tient pour canonique et qu'il la croit de Paul.

Il écrivait à *Dardanus* [1], vers l'an 414 : « Il faut dire aux nôtres (aux Latins) que cette épître, qui est adressée aux Hébreux, n'est pas seulement reçue comme de Paul par les églises de l'Orient, mais aussi par tous les écrivains ecclésiastiques grecs des temps anciens (ab omnibus retro ecclesiasticis græci sermonis scriptoribus), bien que la plupart la croient ou de Barnabas ou de Clément. — Et il faut dire encore que peu importe de qui elle est,

[1] Tom. II, pag. 608, édit. Paris.

puisqu'elle est d'un homme ecclésiastique et qu'elle est tous les jours proclamée par la lecture publique des églises (et quotidie ecclesiarum lectione celebretur). Que si la coutume des Latins ne la reçoit pas entre les Ecritures canoniques, et si, d'un autre côté, les églises des Grecs n'adoptent pas avec la même liberté (que les Latins) l'Apolypse de Jean; quant à nous, cependant, nous les recevons l'une et l'autre (tamen nos utrumque suscipimus), voulant suivre, non point la coutume de ce temps, mais l'autorité des anciens auteurs. »

75. RUFIN. — Le cinquième catalogue est celui de *Rufin*, prêtre d'Aquilée.

Longtemps ami de *Jérôme*, il fit avec lui, dans les écoles d'Aquilée, ses premières études, voyagea comme lui en Orient (vers l'an 371), visita comme lui l'Egypte, s'y lia comme lui avec *Didyme*, établit comme lui en Palestine un monastère où il passa vingt-cinq ans; mais, s'étant fait l'adversaire d'*Epiphane* par zèle pour la mémoire et la doctrine d'Origène, il s'attira la haine de Jérôme et revint en Italie l'an 397, pour mourir en Sicile l'an 410[1].

Son catalogue, qui se lit dans son *Exposition du symbole des apôtres*[2], est si remarquable par la netteté et la précision du langage, que nous en traduirons la plus grande partie.

« C'est l'Esprit-Saint, dit-il, qui, dans l'Ancien Testament, inspira *la Loi* et les *Prophètes;* dans le Nouveau Testament, les *Evangiles* et les *Apôtres*. — Aussi l'apôtre

[1] Cave, *Hist. Litt.*, pag. 286.
[2] Dans les œuvres de *Cyprien*, pag. 26, édit. d'Amsterd., 1691.

a-t-il dit : *Toute l'Ecriture, divinement inspirée, est utile à instruire.* C'est pourquoi il me semble convenable de désigner ici, par une claire énumération (evidenti numero), comme nous l'avons appris par les monuments des Pères, quels sont les volumes de l'un et de l'autre Testament (Instrument), qui, selon la tradition des anciens, sont tenus pour inspirés du Saint-Esprit et transmis aux églises de Christ. »

» Dans le Nouveau Testament, ce sont les quatre Evangiles, Matthieu, Marc, Luc et Jean; les Actes des apôtres décrits par Luc; quatorze épîtres de l'apôtre Paul; deux de l'apôtre Pierre; une de Jacques, apôtre et frère du Seigneur; une de Jude; trois de Jean et l'Apocalypse de Jean. — Tels sont les livres que les Pères ont renfermés dans le *canon*, et sur lesquels ils ont voulu que se fondassent les assertions de notre foi (ex quibus fidei nostræ assertiones constare voluerunt). »

» Cependant, il faut savoir aussi qu'il y a encore d'autres livres qui ont été appelés par les anciens (a majoribus) non pas *canoniques*, mais *ecclésiastiques*. Tels sont la *Sapience de Salomon* et une autre *Sapience* appelée du fils de *Sirach*...., ainsi que le petit livre de *Tobie* et de *Judith* et les livres des *Maccabées*. »

» Dans le Nouveau Testament, le petit livre qu'on appelle *Le Pasteur* d'*Hermas* (ou aussi *Les Deux voies* ou le *Jugement de Pierre*). Quant à tous ces livres, ils ont voulu qu'on *les lût*, il est vrai, dans les églises; mais non qu'on les citât comme une autorité pour établir la foi (non tamen proferri ad auctoritatem ex his fidei confirmandam). — Quant aux autres Ecritures, ils les ont appelées

*apocryphes*, et ils n'ont pas permis qu'on les lût dans les églises. »

» J'ai cru convenable, ajoute Rufin, de signaler ici, pour l'instruction de ceux qui en sont aux premiers éléments de l'Eglise et de la foi, ces faits que nous tenons des Pères; afin que tous sachent à quelle fontaine de la Parole de Dieu ils doivent remplir leurs coupes. »

Voilà donc encore avec une grande précision la distinction déjà signalée, à propos d'Athanase et d'Epiphane, entre trois sortes de livres : *canoniques*, au nombre de vingt-sept et divinement inspirés; *ecclésiastiques*, à lire dans les églises pour l'édification seulement, et *apocryphes* qu'on n'y doit jamais lire.

76. AUGUSTIN. — Le sixième et dernier catalogue des Pères du IVe siècle, encore entièrement conforme à notre canon, sera celui du plus sublime et du plus profond des anciens docteurs, l'illustre évêque d'Hippone. — Il sera le plus récent des Pères que nous nous sommes proposé de citer dans cette recherche; car de cent ans environ plus jeune qu'*Eusèbe*, il appartient à la fin du IVe siècle et au commencement du Ve, comme Eusèbe appartenait au commencement du IVe siècle et à la fin du IIIe.

Né de parents chrétiens en Numidie, l'an 355, mais de bonne heure engagé, malgré les larmes de sa mère, dans les funestes doctrines et les immoralités du manichéisme, il professait publiquement la rhétorique à Carthage, lorsqu'à l'âge de vingt-huit ans, quittant l'Afrique, il se rendit à Rome et plus tard à Milan. — Ce fut dans cette ville que ses relations avec l'illustre évêque *Ambroise*,

qui l'avait accueilli avec bienveillance, le retirèrent de ses erreurs; mais ce ne fut qu'en 388, à l'âge de trente-trois ans, qu'il fut converti des ténèbres à la lumière par une action manifeste de la puissance divine. — L'année suivante, de retour en Afrique, il alla passer dans les terres de son père trois années de retraite, après lesquelles il fut consacré au saint ministère, à l'âge de trente-six ans, pour être appelé cinq ans après au siége épiscopal d'Hippone. — Il ne mourut qu'en 430, à l'âge de septante-cinq ans, enfermé dans la ville d'Hippone, dont les Vandales, déjà maîtres de l'Afrique, faisaient le siége par terre et par mer. Cet homme admirable, qui n'avait cessé durant sa longue carrière de travailler par de puissants écrits à la défense des doctrines de la grâce et à l'affermissement des églises de Dieu sur toute la terre, ne fut pas suscité seulement pour renverser durant son siècle l'hérésie de Pélage, mais pour jeter et laisser après lui sur tous les siècles de l'Eglise une trace bienfaisante de lumière. — Ses œuvres forment un recueil de onze volumes in-folio[1]. Sa « Cité de Dieu, » ses commentaires sur les Psaumes, ses sermons, ses lettres, ses rétractations, ses confessions, ses traités sur le péché et sur la grâce, se recommandent surtout par deux traits : la dévotion qui s'y révèle toujours et la méthode d'argument qui devrait à jamais servir d'exemple aux théologiens, en ce qu'elle est un continuel développement de la Parole de

[1] La meilleure édition, celle des Bénédictins (Paris 1679 et suiv.), a été réimprimée à Anvers, 1700-1703, et à Paris, grand in-8°, 1835-1840.

Dieu par la Parole de Dieu. Il fut une colonne de la maison de Dieu et il demeure un flambeau.

77. Or voici son catalogue tel qu'il se trouve dans un de ses derniers ouvrages, son livre *De doctrinâ christianâ* [1], commencé en 397 et terminé en 426 [2]. — Nous en retranchons pour le moment ce qu'il dit de l'Ancien Testament, et nous ne citons ici que son témoignage sur le Nouveau.

« Voici, dit-il, les livres où se renferme l'autorité du Nouveau Testament (Hisce libris Testamenti Novi terminatur auctoritas).

» *Quatuor* libris *Evangelii* (secundum Mattheum, Marcum, Lucam, Joannem), *quatuordecim Epistolis Pauli* apostoli *(ad Rom., ad Col.* duabus, *ad Gal., ad Eph., ad Thess.* duabus, *ad Col., ad Tim.* duabus, *ad Titum, ad Philemonem, ad Hebræos), Petri duabus,* tribus *Joannis,* unâ *Judæ* et unâ *Jacobi; Actibus apostolorum* libro uno, et *Apocalypsi Joannis* libro uno. »

[1] Liv. II, vol. III, part. I, n° 13, pag. 47, édit. Paris, 1836.
Cave, *Hist. Litt.,* tom. I, pag. 290 et suiv.

## CHAPITRE XI.

—

### Quelques autres catalogues, donnés pour être du IVe siècle et conformes à notre canon, sont apocryphes ou supposés.

78. Outre ces neuf catalogues des Pères du IVe siècle, on en cite trois autres dont nous n'avons pas rendu compte, parce qu'ils n'ont pas de titre suffisant à notre confiance, l'un étant incertain et les deux autres controuvés.

De même qu'en notre chapitre VI, à propos du deuxième siècle, nous n'avons point cité (parce qu'il est apocryphe) le livre des *Canons apostoliques* [1], qui prétendrait cependant donner, au nom des apôtres, « *à tous les clercs et à tous les laïques* (πᾶσι κληρικοῖς καὶ λαϊκοῖς) *le catalogue des livres augustes et saints* (σεβάσμια καὶ ἅγια) *de l'Ancien et du Nouveau Testament*, » et qui renfermerait déjà les *quatorze épîtres* de Paul et les *sept épîtres apostoliques;* de même aussi, dans ce présent chapitre, où nous traitons du IVe siècle, nous nous sommes abstenus de mentionner

[1] Au nombre de 85. — *Athanase (Epît. Festale* XXXIX), l'appelle ἡ Διδαχὴ τῶν ἀποστόλων. — D'abord peu étendu, ce livre s'était accru avec le temps. Voyez *Patres Apost. Cotler*. I, pag. 453, 480, édit. Amst., 1724.

les trois catalogues qu'on attribue respectivement au pape *Innocent I,* au pape *Damase* et à l'évêque *Amphilochius;* parce que nous tenons celui-ci pour incertain et les deux autres pour supposés.

Ainsi en est-il encore, dans le siècle suivant, de celui qu'on prête au pape *Gélase,* et dont il n'est pas fait la moindre mention dans les monuments de l'histoire avant le jour d'*Isidore le marchand,* au IX^e siècle.

## SECTION I.

### *Le catalogue d'Innocent I.*

79. Et d'abord, le pape *Innocent I* (évêque de Rome en 402) nous est présenté comme ayant donné, sur la fin du quatrième ou au commencement du cinquième siècle, un *catalogue des livres qui sont reçus dans le canon des saintes Ecritures.* — Ce catalogue serait entièrement conforme, quant au Nouveau Testament, à celui de nos églises; mais il a été inventé, quant à l'Ancien Testament, pour recommander les apocryphes.

On le trouve dans une prétendue *épître d'Innocent à Exupère*[1], évêque de Toulouse; mais cette épître, dit Guillaume Cave[2], doit être tenue pour entièrement fausse par les raisons suivantes : 1° la barbarie du style, qui ne saurait être du siècle d'Innocent; 2° les accommodations absurdes qu'on y fait de la Sainte Ecriture; 3° ses erreurs

[1] C'est la troisième édit., Paris, 1671; — tom. II, pag. 1256.
[2] *Hist. Litt.,* tom. I, pag. 379.

de doctrine, erreurs évidemment anticipées; 4° de très grossiers anachronismes; 5° des rites qu'on y mentionne et qui ne se pratiquaient point encore dans l'église chrétienne. — Ce qui prouverait d'ailleurs la fraude de ce décret, c'est que le concile de Carthage, incertain du sien, décida de consulter le pape Boniface, qui ne régna que seize ans après Innocent. Le concile l'eût-il voulu consulter si l'on eût eu depuis seize ans un décret d'Innocent? — D'ailleurs, dit l'évêque *Cosin* [1], jamais il ne fut mention de cette épître que 300 ans après la mort d'Innocent; et jamais même mention d'un *catalogue* dans cette épître, que cent ans après sa première apparition!

80. L'ancienne église se régla longtemps par ce qu'on appelait « *le Code universel des canons*, » code qui fut plus tard confirmé par l'empereur *Justinien*, et qui, composé de quatre conciles généraux et de cinq conciles provinciaux, comprenait 207 canons. Ces canons y étaient arrangés dans un ordre exact, pour que le nombre n'en pût être ni accru ni diminué; et ainsi en fut-il jusqu'au temps de *Denys le petit*, abbé de Rome, mort en 540. Mais alors Denys prit la tâche de traduire ce code du grec en latin, et s'y permit de nombreuses altérations, toutes favorables aux papes. Il en retrancha, par exemple, les huit canons du concile d'Ephèse, une grande partie du dernier canon de Laodicée, les trois derniers de Constantinople, les deux derniers de Chalcédoine, et il en ajouta bien d'autres [2] que l'Eglise chrétienne ne connaissait point.

[1] *On the canon*, pag. 118-121, 130.
[2] Par exemple, les *canons* dits *apostoliques*.

— Et cependant (qu'on le remarque bien), malgré toutes ces altérations, on n'y voyait point encore apparaître aucune *épître décrétale des papes;* en sorte que, pendant cent ans, il ne fut question, même dans le *Code romain,* d'aucune *épître d'Innocent.* — Ce fut donc seulement 200 ans après *Denys le petit* et 300 ans après *Innocent,* qu'un *Abrégé des canons (Brevarium canonum),* composé en 689 par *Cresconius,* évêque africain, vint ajouter au code de *Denys le petit* les *épîtres décrétales* de six papes, et entre autres cette *épître à Exupère.* Et même alors, cette prétendue *épître d'Innocent* ne contenait point encore son prétendu *catalogue;* car ce ne fut que cent ans après *Cresconius,* ou 400 ans après Innocent, qu'*Isidore le marchand,* l'an 800, fit sa *collection des décrétales:* « collection telle, dit *Cosin,* qu'aucun honnête homme n'en eût voulu faire usage, jusqu'aux jours où les papes *Léon IV* (en 850) et *Nicolas I* (en 860), voyant le secours puissant qu'ils en pouvaient tirer, les publièrent comme une loi [1]. »

Nous ne sommes entrés dans ces détails, que pour n'y pas revenir lorsque nous aurons plus tard à reparler *des fausses décrétales* et de l'usage malheureux qu'on en a fait dans la question des apocryphes.

## SECTION II.

### *Le catalogue de Damase.*

81. Nous nous abstenons, pour des raisons semblables

[1] Voyez la lettre de *Léon* IV, aux églises d'Angleterre (canon *de*

aux précédentes, de mentionner en ce quatrième siècle le prétendu catalogue du pape *Damase*[1], contenu dans un décret *De explanatione fidei,* qui aurait été, dit-on, porté sous ce pape dans un concile de Rome (entre 366 et 384). — Ce catalogue serait également conforme, pour le Nouveau Testament, à celui de nos églises, et serait introduit en ces termes : « Nunc vero de scripturis divinis agendum est, quid universalis catholica ecclesia teneat et quid vitari debeat. » — Nous le tenons pour supposé comme celui d'Innocent; car on sait assez de nos jours que toutes les décrétales antérieures au pape Syricius (384 à 398) doivent se ranger parmi ces *Fausses décrétales* dont personne, même au camp romain, n'ose plus aujourd'hui prendre la défense.

### SECTION III.

#### *Le catalogue d'Amphilochius*[2].

82. Enfin, quant au catalogue en vers grecs, inscrit parmi les œuvres de *Grégoire le théologien*[3] sous le titre

*Libellis*. Dist. 20), et celle de *Nicolas* I aux évêques des Gaules. (C. si Roman. Dist. 19, anno 860.)

[1] Voyez *Credner,* Geschichte des Kanons, IV, pag. 187-196.

[2] C'est cet *Amphilochius* qui, pour obtenir de Théodose, contre les Ariens, un décret longtemps refusé, se présenta devant lui sans offrir aucun hommage à son fils Arcadius, assis sur un trône à côté de lui. « Vous vous irritez, seigneur, de mon irrévérence, dit-il à l'empereur, et vous avez raison; mais que pensera donc le Père éternel, le Roi des rois, de ceux qui refusent l'honneur à son Fils unique et qui blasphèment son saint nom? » (*Sozom.*, liv. VII, chap. 9.)

[3] Colon., 1680, tom. II, pag. 193.

de *Iambi ad Seleucum*, qu'on attribue souvent à *Amphilochius*, évêque d'Iconium vers l'an 380, et dont nous avons déjà parlé (thèse 61), nous le tenons, sinon pour supposé, du moins pour apocryphe. On n'en connaît bien ni la date, ni l'auteur, ni l'histoire; il abonde en fautes contre le mètre, et l'on n'a point de raisons suffisantes pour avancer qu'*Amphilochius* en soit l'auteur; car on ne possède de cet évêque aucun autre écrit authentique qui permette d'établir des comparaisons. D'ailleurs plusieurs ont supposé même pouvoir l'attribuer à *Grégoire de Nazianze*, comme si ces iambes nous présentaient une seconde expression poétique de sa pensée sur le canon. — Quoi qu'il en soit de l'auteur et de l'origine de ce catalogue apocryphe, il comprend dans le *vrai canon des Ecritures théopneustiques* tous nos vingt-sept livres du Nouveau Testament; mais en avertissant que d'autres, *bien qu'à tort*, (οὐκ εὖ λέγοντες), rejettent l'épître aux Hébreux, et que quelques-uns ne reçoivent pas les petites épîtres de Jean et de Jude, ni d'autres plus nombreux (πλείους) l'Apocalypse. — Après avoir donc nommé tous nos vingt-sept livres et n'en avoir nommé nul autre, il finit par ces mots :

Οὗτος ἀψευδέστος
Κανὼν ἂν εἴη τῶν θεοπνεύστων Γραφῶν.

« Que tel soit le vrai canon des Ecritures théopneustiques. »

# CHAPITRE XII.

—

## Les deux catalogues du IV^e siècle donnés par des conciles.

### SECTION I.

*Caractère de leur témoignage.*

83. Ce que nous venons d'entendre de la bouche de tous les pères du IV^e siècle qui nous ont légué leurs définitions de la Sainte'Ecriture, c'est encore exactement ce que vont nous répéter les déclarations des conciles qui s'occupèrent du recueil sacré dans ce même siècle et qui nous en laissèrent le catalogue.

Deux conciles seulement, pendant le cours du IV^e siècle, ont exprimé la pensée de leur temps sur le canon. Ce sont ceux de *Laodicée* et de *Carthage :* l'un tenu dans l'Asie mineure, sur le fleuve Lycus, en la province de Phrygie, trente-neuf ans après le concile œcuménique de Nicée, l'an 364; l'autre en Afrique, trente-trois ans plus tard, sous la présidence de l'évêque *Aurélius* et avec l'assistance, dit-on, de l'évêque d'Hippone, le célèbre *Augustin,* l'an 397.

84. Nous avons pu voir jusqu'ici par tous les catalogues de ce siècle avec quelle admirable unité, dès après le concile de Nicée et sans qu'il y ait eu jamais l'ombre d'une contrainte exercée à cet endroit, les Pères s'étaient réunis spontanément en une même pensée sur le canon sacré du Nouveau Testament, à la seule exception (pour un petit nombre) du livre des Révélations de St. Jean. Accord inébranlable, comme il le fut toujours, sur les vingt livres du premier canon; accord désormais universel sur les cinq antilégomènes d'Eusèbe ou sur le deuxième canon; accord non moins entier sur l'épître aux Hébreux. — On ne voit plus d'hésitation, réelle ou apparente, que sur l'Apocalypse. Et si nous disons *réelle ou apparente*, c'est parce que deux causes fort différentes peuvent, suivant les cas, rendre raison tour à tour de cette diversité. D'un côté, chez quelques-uns, la dispute contre les millénaires était encore trop récente et la lutte avait été trop vive, surtout en Orient, pour que toute prévention contre le livre qui leur servait d'appui fût partout dissipée. Et, d'un autre côté, chez plusieurs même des églises les plus fermement attachées à la divine canonicité de l'Apocalypse, cette écriture paraissait trop mystérieuse pour être le sujet des lectures publiques dans les assemblées de leur culte. — Cependant, quoi qu'il en fût de ces deux causes pour entretenir encore certaines dissonances dans le langage des églises au sujet de l'Apocalypse, ces dissonances mêmes avaient cessé, et toutes les églises, à cet égard comme à tout autre, s'étaient mises à l'unisson, pour ne plus faire entendre désormais qu'un seul et même ton sur toute la terre.

C'est ce que vont nous dire à leur tour les deux conciles de *Laodicée* et de *Carthage :* ils nous parleront comme ont parlé les Pères.

85. Cependant, avant de les faire entendre, il importe d'avoir signalé leur véritable objet. — Cet objet était évidemment ici la discipline de l'Eglise et non son dogme; car leur langage est celui qui constate un témoignage et nullement celui qui décrète un article de foi. Ni l'un ni l'autre n'ont parlé comme s'ils prétendaient déterminer d'autorité quels livres seront désormais tenus pour divins dans l'église de Dieu et quels ne le seront pas. Il ne s'agissait pour eux que de régler les lectures publiques dans les assemblées de leur culte et que de constater pour cela l'opinion des églises contemporaines et les témoignages de l'antiquité touchant les livres canoniques et les livres admis à la lecture publique, « parce que nous avons reçu des Pères que ce sont les livres *à lire dans l'Eglise,* » dit le concile de Carthage (quia a patribus ista accepimus in ecclesiâ legenda). » — Aussi verra-t-on que rien dans leur langage ne ressemble au verbe altier d'un concile de Trente décidant pour l'Eglise universelle, comme Dieu pourrait le faire, la canonicité de tel ou tel livre, et prononçant ensuite *anathème* (« post jactum fidei confessionis fondamentum [1] ») contre quiconque osera différer d'opinion sur ce point : « Si quis libros (istos) pro sacris et canonicis non susceperit...., anathema sit!.... » Le décret de Carthage, comme celui de Laodicée, atteste donc qu'on

[1] Paroles du concile de Trente (sess. IV), au 8 avril 1546. — *Labbé,* Concilia, tom. XIV, pag. 746.

a voulu déclarer, non pas quels livres seraient reconnus comme divins, mais quels livres, déjà tenus pour tels dans l'Eglise de Dieu d'après les traditions de l'histoire, seraient LUS PUBLIQUEMENT dans les saintes assemblées de l'Asie mineure et de l'Afrique zeugitane.

« Il ne doit ÊTRE RÉCITÉ (λέγεσθαι) dans l'Eglise, dit celui de *Laodicée*, ni des psaumes particuliers, ἰδιωτικούς (c'est-à-dire composés par des personnes privées), ni des livres non canoniques (ἀκανόνιστα); mais les seuls canoniques du Nouveau et de l'Ancien Testament; et voici tous les livres qu'il FAUT LIRE (ἀναγινώσκεσθαι)[1]... etc.

« Il nous a paru convenable, dit celui de *Carthage*, que, en dehors des Ecritures canoniques, ON NE LISE RIEN dans l'Eglise sous le nom de Divines Ecritures (nihil in ecclesià LEGATUR sub nomine divinarum scripturarum); si ce n'est cependant qu'il sera permis d'y LIRE les Actes des martyrs[2] dans les anniversaires de leur mort. »

86. Deux faits caractérisent le catalogue de Laodicée, et deux faits celui de Carthage :

Pour l'Ancien Testament, le concile de Laodicée exclut entièrement les livres apocryphes; et pour le Nouveau Testament, il ne nomme pas l'Apocalypse, tout en étant d'ailleurs absolument conforme au canon de nos églises.

Pour l'Ancien Testament, au contraire, le concile de Carthage admet les livres apocryphes; et pour le Nouveau Testament, il nomme l'Apocalypse; en sorte qu'il est pour

[1] Cave, *Hist. Litt.*, pag. 362.
[2] Mansi, III, pag. 891.

le Nouveau Testament entièrement conforme au canon de nos églises.

Mais ces deux ordres de faits, dûment examinés, s'expliquent et se concilient, nous le dirons bientôt. Ils ne sont opposés qu'en apparence.

## SECTION II.

### *Le concile de Laodicée.*

87. Le concile de Laodicée fut convoqué pour représenter les diverses contrées de l'Asie mineure et pour y relever la discipline ecclésiastique. Trente-deux évêques s'y rassemblèrent, l'an 364, sous leur métropolitain *Nunechius*. — Cette date nous est fournie par l'ancien « *Code des canons de l'Eglise universelle,* » qui avait admis de bonne heure les canons de Laodicée et qui a régi toutes les églises jusqu'au sixième siècle. Bien plus grand qu'aucun synode provincial, puisqu'il avait réuni des députés de toute l'Asie mineure, le concile de Laodice fut, dès le commencement, l'objet d'un très grand respect pour toutes les églises, et ses décisions furent dès lors regardées, chez les Latins aussi bien que chez les Grecs [1], comme faisant partie des « Règles ecclésiastiques » imposées à tous les évêques. — On peut s'en assurer par l'épître que le pape *Léon IV* adressa, vers l'an 850, au clergé de la

[1] Hoc concilium, antiquâ nobilitate celeberrimum, dit Binius, græcorum atque latinorum scriptis celebri memoriæ commendatum fecit. (Ex. Baronio, not. I, in Laod. conc.)

Grande-Bretagne [1]. — En effet, ce n'est pas seulement par le sixième concile œcuménique de Constantinople [2] que les canons de Laodicée avaient été mis dans le « *Code de l'Eglise universelle,* » mais aussi par le quatrième concile œcuménique de *Chalcédoine* en 451, et par un décret de l'empereur *Justinien* en 536 [3]; en sorte qu'ils avaient dans les églises l'autorité même des conciles généraux et des lois impériales qui les avaient approuvés.

On peut consulter sur ces faits les écrits clairs et concluants de *Justel* [4] et de *Le Chassier* [5], comme aussi les savantes expositions de l'évêque *Cosin*, dans son livre sur le canon [6].

88. Quelle qu'ait été cependant la vénération de l'ancienne église pour le concile de *Laodicée,* on devait nécessairement s'attendre à ce que les docteurs de Rome s'efforceraient d'en détruire l'autorité [7], parce qu'il exclut absolument du nombre des *livres canoniques* les apocryphes de l'Ancien Testament, canonisés 1200 ans plus tard par le concile de Trente. Leurs arguments sur ce point ont été très puissamment combattus par l'évêque Cosin.

[1] Canon de Libellis. Dist. 20.
[2] Quini-sexta synodus in trullo (l'an 692), dont les canons sont soumis d'ailleurs à quelques objections.
[3] Novel. 131.
[4] Præfat. in cod. Ecclesiæ univers. — Testimonia præfixa ante codicem Dionysii exigui.
[5] Opusc., in consult. de controversiâ inter Papam Paulum V et Rempubl. Venetam.
[6] Art. LIX-LXIII.
[7] Il est marqué comme suspect dans plusieurs des éditions des conciles, par exemple, dans Harduin (I, 79).

1° *Denys le petit*, disent-ils, a omis le catalogue dans sa traduction du « *Code universel des canons.* »

Mais Denys le petit est connu pour avoir fait bien d'autres altérations et bien d'autres retranchements.

2° Le *Code romain* [1], ajoutent-ils, ne le contient pas non plus.

Mais c'est aux Grecs bien plutôt qu'aux Latins, c'est au *Code universel* bien plutôt qu'au *Code romain*, qu'il faut en appeler. Ce dernier n'a-t-il pas également retranché huit canons du concile d'Ephèse, les trois derniers de celui de Constantinople et les deux derniers de celui de Chalcédoine ?

D'ailleurs, dit Cosin, la fraude s'est trahie par une singulière imprudence; car en ôtant du 59e canon de Laodicée le catalogue des Ecritures, on en a par mégarde conservé la *préface* et le *titre*, qui font une évidente allusion aux livres énumérés plus bas dans toutes les autres éditions du concile. — Celles que nous devons à *Mercator*, à *Merlin*, à *Crab*, à *Surius*, à *du Tillier*, à *Binius*, comme aussi celles de *Balsamon* et de *Zonaras*, contiennent toutes également le catalogue retranché dans le Code romain [2].

[1] Codex canonum et decretorum Ecclesiæ Romanæ.

[2] Il faut dire cependant que l'authenticité du catalogue, comme partie intégrante du 59me canon de Laodicée, a été débattue plus récemment, en deux sens contraires, par de savants honmmes, Spittler d'un côté (Sæmmtl. Werke, 1776 et 1835, VIII, 66), et Bickel de l'autre (Studien und Krit., 1830, pag. 591); qu'ils ont reconnu son absence en plusieurs des manuscrits grecs du XIe siècle et en quelques-unes des anciennes versions latines, et qu'enfin M. Westcott (Hist. du canon, Cambridge, 1855) ayant consulté au Musée Britanique des versions syriaques et ne l'y ayant pas trouvé, pense que les preuves extérieures sont plutôt contraires à l'authenticité du catalogue. Pag. 500-502.

3° *Catharin*, pour échapper au décret de Laodicée, recourt, au contraire, à supposer que très probablement son catalogue était originairement plus étendu et qu'on en aura retranché plus tard les apocryphes. — « Vehementer suspicor, » je soupçonne fortement, dit-il[1].

Mais on peut à son plaisir tout édifier et tout renverser avec de tels procédés.

4° Enfin, *Baronius*, dans ses « Annales, » est encore plus hardi. Il imagine de placer le concile de Laodicée avant celui de Nicée, et de faire porter à celui-ci quelque décret sur les apocryphes! — Il espère ainsi renverser l'autorité du premier par celle du second, qui révoquerait comme concile œcuménique ce qui ne se serait fait à Laodicée que par un synode provincial.

Mais, premièrement, nous avons déjà montré (thèses 52 et 53) combien cette supposition d'un décret de Nicée sur le livre de *Judith* était mal appuyée.

En second lieu, le *Code de l'Eglise universelle*, en donnant les canons de Laodicée, assigne lui-même au concile la date de 364.

En troisième lieu, tous les anciens recueils grecs et latins des *Canons Synodaux* ont toujours mis ceux de Laodicée après ceux du concile d'Antioche; et nous savons que celui-ci se tint seize ans plus tard que celui de Nicée.

Enfin, les *Photiniens* sont condamnés dans le 7e canon de Laodicée. Or ils n'ont commencé à faire parler d'eux qu'en 345, c'est-à-dire vingt ans après le *concile de Nicée*.

[1] De Script. Canonic.

89. On trouvera probablement de l'intérêt à pouvoir lire ici tout entier le décret de Laodicée [1].

Canon LIX et LX[2].

Ὅτι οὐ δεῖ ἰδιωτικοὺς ψαλμοὺς λέγεσθαι ἐν τῇ ἐκκλησίᾳ οὐδὲ ἀκανόνιστα βιβλία, ἀλλὰ μόνα τὰ κανονικὰ τῆς καινῆς καὶ παλαιᾶς διαθήκης. — Ὅσα δεῖ βιβλία ἀναγινώσκεσθαι. τῆς παλαιᾶς διαθήκης·

α'. Γένεσις κόσμου,
β'. Ἔξοδος ἐξ Αἰγύπτου,
γ'. Λευϊτικόν,
δ'. Ἀριθμοί,
ε'. Δευτερονόμιον,
ϛ. Ἰησοῦς Ναυῆ,
ζ'. Κριταί, Ῥούθ,
η'. Ἐσθήρ,
θ'. Βασιλειῶν πρώτη καὶ δευτέρα,
ι'. τρίτη καὶ τετάρτη,
ια'. Παραλειπόμενα, πρῶτον καὶ δεύτερον,
ιβ'. Ἔσδρας πρῶτον καὶ δεύτερον,
ιγ'. Βίβλος ψαλμῶν ἑκατὸν πεντήκοντα,
ιδ'. Παροιμίαι Σαλομῶντος,
ιε'. Ἐκκλησιαστής,
ιϛ'. Ἆισμα ᾀσμάτων,
ιζ'. Ἰώβ,
ιη'. Δώδεκα προφῆται,
ιθ'. Ἡσαίας,
ιη'. Ἱερεμίας καὶ Βαρούχ[3], Θρῆνοι καὶ ἐπιστολαί,
κα'. Ἰεζεχιήλ,
κβ'. Δανιήλ.

[1] Nous n'en donnons pas la traduction, parce qu'on en a lu l'essentiel, thèse 87.

[2] Ce sont les deux derniers du concile; mais ils portent les chiffres 163 et 164, dans le *Code universel*, qui en contenait 207 avant le temps de *Denys le petit*.

[3] Ce n'est nullement ici une indication du livre apocryphe de Baruch, mais, tout simplement, une manière exégétique d'indiquer plus explicitement ce que renfermait, selon les Juifs, leur vingtième livre, que nous avons coutume d'appeler « *Jérémie* et ses *Lamentations*. » C'était à peu près ainsi qu'Origène, déjà cent ans auparavant, désignait en détail le même livre de Jérémie (Eusèbe, *Hist. Eccl.*, liv. VI, chap. 25): « *Jérémie*, disait-il, *avec ses Lamentations et son Epître*

Τὰ δὲ τῆς καινῆς διαθήκης ταῦτα·

Εὐαγγέλια τέσσαρα, κατὰ Ματθαῖον, κατὰ Μάρκον, κατὰ Λουκᾶν, κατὰ Ἰωάννην,

Πράξεις Ἀποστόλων,

Ἐπιστολαὶ καθολικαὶ ἑπτά, οὕτως· Ἰακώβου μία, Πέτρου δύο, Ἰωάννου τρεῖς, Ἰούδα μία.

Ἐπιστολαὶ Παύλου δεκατέσσαρες· πρὸς Ρωμαίους μία, πρὸς Κορινθιοὺς δύο, πρὸς Γαλάτας μία, πρὸς Ἐφεσίους μία, πρὸς Φιλιππησίους μία, πρὸς Κολοσσαεῖς μία, πρὸς Θεσσαλονικεῖς δύο, πρὸς Ἑβραίους μία, πρὸς Τιμοθέον δύο, πρὸς Τίτον μία, πρὸς Πιλήμονα μία.

90. Pourquoi les évêques de ce concile n'ont-ils pas nommé l'Apocalypse ; car leur catalogue serait parfait, soit pour l'Ancien soit pour le Nouveau Testament, s'ils n'avaient omis cette seule Ecriture ?

Plusieurs attribueront sans doute un tel silence à ce qu'ils n'avaient pas encore replacé l'Apocalypse dans le canon des Livres saints ; mais cette explication nous paraît absolument incompatible avec les faits contemporains, et nous croyons beaucoup plus acceptable que les pères de Laodicée, tout en admettant la canonicité de ce saint livre, le jugèrent trop symbolique et trop mystérieux pour être *lu* convenablement dans les assemblées publiques de leur culte.

(chap. XXX), *ne forme qu'un seul livre* ; » — *Athanase* aussi et Cyrille, dans leur désignation du livre de Jérémie, ajoutent, comme le concile de Laodicée, l'indication du chapitre XXIX et de ce qui, dans Jérémie, concerne Baruch. (Voyez les chapitres 32, 36, 43 et 45.) — D'ailleurs, cette manière d'entendre ce langage du Concile est rendue très évidente par le nombre de *vingt-deux livres*, qu'il a soigneusement observé.

En effet, il ne faut pas perdre de vue l'objet que les pères du concile avaient devant les yeux. — Occupés alors seulement des *lectures publiques* qui se devaient faire dans l'Eglise, ils se contentèrent à cet égard de deux déclarations. Par la première, ils défendirent «*qu'on y lût aucune Ecriture non canonique;*» par la seconde, ils ordonnèrent qu'on *y lût* « les vingt-deux livres de l'Ancien Testament» et vingt-six livres du Nouveau. Mais ils ne dirent nulle part que pour eux le vingt-septième livre, bien qu'ils ne l'aient pas nommé, ne fût pas canonique; pas plus que ne le dit aujourd'hui l'Eglise d'Angleterre, quand d'un côté, dans son *Prayer-Book* (au VI[e] de ses XXXIX articles de foi), elle range l'Apocalypse au nombre des *Livres Canoniques;* et que de l'autre, dans le calendrier et la préface de cette même liturgie, elle excepte l'Apocalypse de ses lectures publiques.

Certainement, si les évêques de Laodicée, au lieu de porter un simple arrêté de discipline sur les lectures du temple, avaient eu la prétention d'exclure du canon l'Apocalypse, ils n'eussent pu faire une telle profession sans exciter de toutes parts des réclamations dont le retentissement serait venu jusqu'à nous. Comment, en effet, un concile eût-il pu s'élever contre l'éclatant témoignage que les plus anciens martyrs et les plus vénérables pères avaient rendu à l'Apocalypse? Comment eussent-ils donné ce démenti solennel aux Justin Martyr, aux Irénée, aux Methodius, aux Hippolyte, aux Melito, aux Clément d'Alexandrie, aux Théophile d'Antioche, aux Origène et aux Tertullien, sans qu'on entendît de toutes parts dans l'Eglise des étonnements et des protestations?

Tertullien n'avait-il pas mis au nombre des «hérésies» la réjection de ce livre[1] ?

Or au contraire, durant toute cette époque, vous n'entendrez pas une seule plainte d'aucun des illustres admirateurs de l'Apocalypse. Ils florissaient cependant aux jours du concile; ils remplissaient le monde chrétien du bruit de leurs écrits. Athanase vivait encore; Epiphane, Basile le grand, St. Ephrem, tous également attachés à la canonicité de cette Ecriture, vivaient encore[2] ; Jérome et Rufin étaient alors dans la force de l'âge[3]. — Et non seulement aucun de ces hommes éminents n'a fait entendre sa voix contre une sentence si contraire à sa persuasion; mais même on ne saurait trouver un seul des écrivains opposés à la réadmission de l'Apocalypse, qui se soit autorisé du décret de Laodicée pour justifier ses préventions.

D'ailleurs, il y a plus: c'est que trente-trois ans après, lorsque le concile de Carthage eut porté le décret où l'Apocalypse est nommée, personne n'en parla comme d'un démenti donné au concile de Laodicée, pour lequel cependant on avait un si grand respect chez toutes les églises de l'Orient et de l'Occident. — Il fallait donc qu'on ne vît entre les deux conciles qu'une différence disciplinaire sur les lectures du dimanche et sur les dispositions à prendre dans les services du culte; objets à l'égard desquels il était reçu qu'une église peut innocemment différer d'une autre église.

[1] Contre Marcion, liv. IV.
[2] Ils ne sont morts que 12 ans, 15 ans et 38 ans après.
[3] Trente-trois ans.

Mais enfin, il est un autre fait authentique qui prouve que les deux conciles furent considérés alors comme n'étant nullement en désaccord sur des articles de foi, et comme différant uniquement en des points de police où des troupeaux également fidèles ne sont point tenus à l'unité. C'est ce qui fut fait à la fin du VIIe siècle, au *VIe concile général* de Constantinople[1]. — Cette grande assemblée, composée de 227 évêques, confirma solennellement, dans son deuxième canon, le concile de *Laodicée,* aussi bien que les épîtres d'Athanase, de Grégoire de Nazianze et d'Amphilochius (qui excluent, comme on le sait, de la sainte Ecriture les Livres Apocryphes); mais en même temps elle reconnut également le *concile de Carthage.* — Ce fait nous semble péremptoire. — Il fallait pour approuver à la fois ces deux assemblées, que le concile ne vît dans le décret de *Carthage* relatif aux livres à lire dans l'Eglise qu'une mesure conciliable avec le décret porté à Laodicée. Il fallait donc, comme nous l'avons dit, qu'à ses yeux l'un et l'autre décret ne se rapportassent qu'à la discipline.

## SECTION III.

### *Le concile de Carthage.*

91. Toutes les éditions du concile de Carthage établissent qu'il s'est tenu au commencement de septembre 397 (« Cæsario et Attico consulibus »). — Et cependant il ordonne lui-même, dans son canon 47e, que « les évêques consulteront sur leurs résolutions *l'Eglise d'outre-mer,*

[1] Quini-Sextum, *in Trullo,* 692.

*ainsi que leurs frères et collègues Boniface, ou d'autres évêques des mêmes contrées.* »

Or ce *Boniface*, quarante-troisième évêque de Rome, n'a commencé son règne que *vingt et un ans après* la date portée par le décret. Il faut donc, ou bien que la mention faite ici d'un pape soit une de ces interpolations posthumes dont les fauteurs de Rome ont entaché presque tous leurs documents de l'antiquité ecclésiastique; ou bien que ce canon 47e tout entier soit supposé; ou bien encore (ce qui semble plus probable), que les 49 canons attribués au concile ne lui appartiennent qu'en partie; et qu'entre autres le 47e ait été fait par quelque autre synode africain du Ve siècle, et placé plus tard parmi les décrets de Carthage par un compilateur inhabile, qui les aura tous agencés et numérotés à son plaisir sans égard à leur date.

Un autre article du même concile vient encore confirmer cette explication; c'est que le canon 48e, qui suit, ordonne à son tour que les évêques du concile « prennent l'avis de leurs frères *Sirice* et *Simplicien*, » évêques, l'un de Rome et l'autre de Milan. — Or il n'y a pas eu moins de trois papes entre ce *Sirice* consulté par ordre du canon 48e, et ce *Boniface* consulté par ordre du 47e : le premier ayant fini sa vie en 398, un an après la tenue du concile; et l'autre n'ayant commencé son règne que 20 ans plus tard en 418.

92. Quoi qu'il en soit cependant de la date réelle de ce 47e canon, il nous est un monument de la pensée universelle des églises de cette époque. — En effet, non-seulement il nous donne le même catalogue des Livres Sacrés que reçoivent aujourd'hui toutes les églises de l'univers;

mais il les énumère exactement tous jusqu'au 27e dans l'ordre suivi par nos bibles modernes.

Le voici donc tel que nous le lisons dans l'édition des conciles de Labbé et Cossart (tome II, pag. 1177) [1].

« Canon 47e. — Il a plu au concile de décider que, *outre les Ecritures Canoniques,* rien ne soit *lu* dans l'Eglise sous le nom de Divines Ecritures. (Item placuit ut, præter *scripturas canonicas,* nihil in Ecclesiâ legatur sub nomine *divinarum scripturarum.*)

» Or voici pour l'Ancien Testament les *Ecritures Canoniques* . . . .

» Et quant au Nouveau Testament : des Evangiles, quatre livres ; des Actes des Apôtres, un livre unique ; de l'apôtre Paul, treize épîtres ; du même aux Hébreux, une seule épître ; de l'apôtre Pierre, deux ; de l'apôtre Jean, trois ; de l'apôtre Jude, une ; et de Jacques, une ; et de l'Apocalypse de Jean, un livre unique. (Novi autém Testamenti, Evangeliorum libri quatuor ; Actuum Apostolorum liber unus ; Pauli Apostoli Epistolæ tredecim ; ejusdem ad Hebræos una ; Petri Apostoli duæ ; Joannis Apostoli tres ; Judæ Apostoli una ; et Jacobi una [2] ; Apocalypsis Joannis liber unus [3].) »

[1] Voyez aussi pag. 106. *Integer codex canonum ecclesiæ africanæ,* græce et latine, cap. XXXIV.

[2] MM. Kirchhofer (pag. 12) et Wordsworth (Append. pag. 33), se donnant l'un et l'autre pour suivre l'édition de Mansi (tom. III, pag. 891), ont sauté l'*Ep. de Jacques.* Mais le code grec des canons de l'Eglise africaine (chap. 34) dit : Ἰακώβου ἀποστόλου μία. De même aussi le code de la bibliothèque de l'univ. de Cambridge, EE, IV, 29. (Westcott, *Gen. Survey,* sur le canon, 185.) — Kirchhofer donne deux fois ce canon dans son recueil : à sa page 13 (d'après Bruns) et à sa pag. 503 (d'après Gerhard von Maestricht, Brem. 1772). — L'Epître de Jacques manque dans l'un et se trouve dans l'autre.

[3] « *Un vieux manuscrit* » (Vetustus codex), dit Labbé, (Concil. II,

Le concile ajoute : « Que ceci soit donné à connaître à notre frère et sacerdot Boniface ou à d'autres évêques de ces contrées pour la confirmation de ce canon, parce que nous avons appris des Pères que ce sont là les livres *à lire* dans l'Eglise. — Qu'il soit permis cependant de lire les passions des martyrs, lorsqu'on célèbre leurs jours anniversaires. »

(« Hoc etiam fratri et sacerdoti[1] nostro Bonifatio vel aliis earum partium episcopis, pro confirmando isto canone, innotescat quia[2] a patribus ista accepimus in ecclisià *legenda*. »

« Liceat enim legi passiones martyrum, cum anniversarii dies eorum celebrantur. »)

93. Nous aurons à revenir ailleurs sur ce qui concerne les Apocryphes dans ce catalogue de Carthage; et ce serait embarrasser fâcheusement notre marche que de nous y arrêter dans ces pages, puisque nous ne traitons encore que du Nouveau Testament. Remarquons seulement, avant de passer outre, que si pour l'Ancien Testament ce catalogue semble différer de celui de Laodicée sur un *fait* et sur un *nom*, ce désaccord n'est qu'apparent et tout extérieur. — Quant au *fait*, le concile décide qu'on lira dans le culte les *livres ecclésiastiques*, dont les anciens avaient déjà souvent permis la lecture, mais dont Laodicée avait

pag. 1177), porte ces mots (sic habet) : « Que pour confirmer ce canon l'église d'outre-mer soit consultée (In confirmando isto canone transmarina ecclesia consulatur).

[1] D'autres éditions, comme celle de Binius, disent : *Et consacerdoti nostro*.

[2] Pour *quod*, comme on dirait en grec : Γνώριμον ἔστω ὅτι.... κτ. τ.

cru devoir interrompre l'usage. Et quant au *nom*, il emploie mal à propos pour désigner ces livres le titre de *canoniques* dans une acception plus large qu'on n'avait eu coutume de le prendre pendant les quatre premiers siècles; l'appliquant dans le sens de *Libri regulares*, ou de *livres propres à servir de règle* pour les mœurs. Un tel emploi de ce mot ne s'est fait, dit *Cosin*, qu'après le IVe siècle et que très rarement. — Nous aurons à montrer plus tard la pensée du concile dans l'usage de ce terme, en ce que St. Augustin, présent (dit-on) de sa personne à cette assemblée, n'a jamais cessé d'établir une différence essentielle entre les *Divines Ecritures* et les *Livres canoniques*; et en ce que jamais d'ailleurs il n'en appela sur cette question aux décisions de Carthage comme si le concile l'avait tranchée[1].

## CHAPITRE XIII.

—

### Résumé de tous ces témoignages du IVe siècle.

94. Nous venons donc de le reconnaître, la voix de l'église universelle, toujours unanime dès les temps apostoliques sur le premier canon, unanime aussi déjà sur le deuxième dès les jours du concile de Nicée, a fini dans

[1] Voyez ce que nous disons plus bas, sur la doctrine d'Augustin. (Thèse 508.)

le cours du IV$^e$ par se prononcer sur le second-premier. — Les hésitations temporaires et tardives des églises de l'Occident sur l'épître aux Hébreux avaient déjà presque entièrement cessé dès la fin du siècle, et les hésitations temporaires et tardives des églises de l'Orient sur l'Apocalypse, à partir du IV$^e$ siècle, cessèrent bientôt aussi; en sorte que le canon fut désormais universellement et pour toujours reconnu dans toutes les églises de la chrétienté.

## CHAPITRE XIV.

### Préjugés vulgaires qu'une première revue de ces faits doit avoir dissipés.

95. Il peut nous être utile, pour résumer l'ensemble de ces faits, de signaler ici quelques-unes des notions inexactes et des craintes mal fondées qui trop souvent ont eu cours au milieu de nos troupeaux. — Il faut que le croyant se tienne en garde contre ces échos confus et trompeurs qui descendent des écoles de la science et qui, pour s'être répétés de proche en proche, finissent par obtenir un crédit usurpé et par prendre les dangereuses apparences d'une réalité scientifique. Ainsi naissent des préjugés de longue durée, des affaiblissements de principes, des doutes malfaisants. Qu'une demi-science d'un ton su-

prême ait répandu dans quelques troupeaux des sentences hasardées et des assertions inexactes, les esprits mal gardés s'y laissent prendre; il leur semble que telle ou telle des sciences, dans les hauteurs de ses cabinets, possède par devers elle, contre telle ou telle parole scripturaire, des faits irréfragables, des découvertes sans réplique; ils se persuadent qu'on n'oserait l'aborder en face et qu'il vaut mieux prudemment s'en tenir à distance; tandis qu'au contraire, si vous alliez de front au-devant d'elle pour l'étudier de plus près, tous ces fantômes s'évanouiraient, et ces difficultés n'existeraient plus. — C'est ce qu'on a pu voir pendant ces deux derniers siècles dans la grande question des *variantes*. — N'auriez-vous pas alors imaginé que la science critique, à l'entendre, avait en sa possession contre les Ecritures des faits irrésistibles, et que toute leur autorité en serait ébranlée? — Et qu'est-il arrivé? — C'est qu'en marchant tout droit au-devant de ces faits et qu'en passant ainsi de la demi-science à la science complète, on a bientôt vu s'en aller en vapeur toutes les prétentions des adversaires; de telle sorte que leurs efforts pour ébranler notre foi par cet endroit n'ont en dernier résultat servi qu'à l'affermir. — Il en sera de même pour le canon.

« Nous n'hésitons pas à soutenir, sans craindre de paraître présomptueux, dit M. Thiersch[1], qu'il n'y a pas de champ, dans toute la discipline historique, où l'on ait adopté plus que dans celui-ci une masse de préjugés et

[1] Dans son intéressant « *Essai* sur le Canon. » — « Versuch zur Verstellung des historischen Standpunkts für die Critik der neu-testamentlichen Schriften. »

de malentendus pour s'en former un système qui exerce encore aujourd'hui sa tyrannie jusque sur des hommes d'ailleurs considérables. »

On entend donc, avons-nous dit, exprimer au sujet du canon des notions erronées et des préjugés malfaisants qu'il importe de signaler avant de passer outre. — En voici quelques-uns.

96. 1° Plusieurs parlent du recueil sacré comme s'il n'avait présenté qu'incertitude au peuple chrétien pendant trois siècles et comme si les livres du Nouveau Testament n'avaient été décidément reconnus comme divins que vers la fin du quatrième; tandis que c'est au contraire un fait constant que le *premier canon* ne fut jamais nulle part l'objet d'aucune incertitude pour les églises de Dieu, et que tous les écrits dont il se compose, c'est-à-dire les huit-neuvièmes du Nouveau Testament, ont été dès leur apparition et pendant toute la suite des siècles, reconnus universellement comme divins par tous les troupeaux de la chrétienté.

97. 2° Plusieurs parlent des cinq *antilégomènes*, ou des cinq petites épîtres tardives, que nous appelons *Second-canon* et qui ne forment que la trente-sixième partie du Nouveau Testament, comme s'ils n'avaient pas été reconnus dès les temps apostoliques. — C'est encore une erreur. — Ils ne le furent *pas universellement*, il est vrai (nous en dirons la cause); mais ils le furent cependant dès le commencement par *le grand nombre* des églises (τοῖς

πολλοῖς) et *par le plus grand nombre* (τοῖς πλείστοις) des auteurs ecclésiastiques.

98. 3° On parle aussi du *canon second-premier* comme si les deux livres dont il se compose n'avaient été reconnus *universellement* comme canoniques qu'à une époque tardive; tandis qu'au contraire, ils *commencèrent par l'être universellement* soit en Orient, soit en Occident, et que ce fut plus tard seulement, au commencement du troisième siècle et pour des raisons de simple critique interne (jamais de témoignage), que l'un de ces livres, toujours tenu pour divin dans l'Orient, fut contesté pour un temps dans l'Occident, et que l'autre de ces livres, toujours tenu pour divin dans l'Occident, fut contesté pour un temps dans l'Orient.

99. 4° Plusieurs parlent de cette hésitation d'une petite partie des églises au sujet des antilégomènes comme s'étant prolongée bien avant dans le quatrième siècle. — C'est encore une erreur; et nous avons pu reconnaître, par tous les catalogues du quatrième siècle, que ce désaccord cessa pour les églises d'abord après qu'elles se furent réunies en un premier concile universel.

100. 5° Plusieurs encore représentent l'hésitation d'une partie des églises primitives au sujet du second canon, comme un fait affligeant pour notre piété. — C'est encore une grave erreur. — Nous montrerons, au contraire, que, loin d'inquiéter notre foi, ce fait doit bien

plutôt servir à l'affermir, puisqu'il nous atteste avec évidence, d'un côté, la fermeté, la sainte jalousie et la constante vigilance des chrétiens primitifs à l'endroit du canon; et de l'autre, l'entière liberté avec laquelle ils en contrôlaient les titres, en étudiaient les caractères, en contestaient même dans certains cas la légitimité. — Tous ces faits nous prouvent donc avec beaucoup de force que si, malgré cette jalousie continuelle des églises primitives et malgré cette parfaite liberté qui leur était laissée à cet endroit, elles se montrèrent toujours si parfaitement unanimes à recevoir les vingt livres dont se compose le premier canon, ce ne fut point aveuglément, point sans examen, point pour obéir à des autorités humaines; ce ne fut, au contraire, que pour avoir eu devant leurs yeux des raisons solides, manifestes et pleinement convaincantes, qui les forcèrent de se ranger à la persuasion commune. — Il n'y a que cela pour expliquer chez des hommes si vigilants, si jaloux et si libres, un assentiment aussi plein, aussi prompt, aussi universel.

Ainsi donc ces doutes mêmes, conçus pour un temps par une minorité des églises à l'égard des cinq épîtres tardives, servent doublement notre foi; puisque, d'un côté, l'existence de ces doutes nous assure qu'en recevant partout les vingt premiers livres du Nouveau Testament, ces églises n'avaient pu découvrir sur ce sujet le moindre motif d'hésitation; et, de l'autre, la cessation universelle de ces mêmes doutes nous atteste également qu'on dut se voir contraint par les raisons les plus puissantes, lorsqu'on reçut enfin partout sans exception le deuxième canon comme on avait d'abord accepté le premier.

101. 6° Plusieurs encore, pour infirmer l'autorité des Ecritures ou pour exalter la tradition, ont beaucoup dit que l'Eglise, durant ses premières et ses plus belles années, a cheminé longtemps sans parole écrite, ne vivant que de parole parlée et de tradition. — Cela aussi est une erreur. — Jamais l'église primitive ne s'est assemblée sans que la lecture des oracles de l'Ancien Testament ne tînt la première et la plus grande place dans son culte; car elle a toujours pensé que ces Ecritures sont « propres à rendre l'homme de Dieu accompli pour toute bonne œuvre et sage à salut par la foi qui est en Jésus-Christ. » A l'exemple de Jésus et des apôtres, elle s'est toujours nourrie de la parole écrite, et c'est par là qu'elle s'est constamment fortifiée dans son espérance et dans sa foi. Ces Ecritures ne cessèrent d'être la lampe de ses pieds. « Sondez-les, lui avait dit Jésus, car elles rendent témoignage de moi. »

102. 7° Plusieurs enfin parlent du canon comme si sa fixation définitive avait été l'œuvre des conciles, l'acte de l'Eglise prononçant des décrets. — C'est encore une erreur; rien même n'est plus contraire à la réalité des faits, et c'est ce qu'il importe de montrer ici, quoique nous nous proposions d'y revenir ailleurs, lorsque nous traiterons des plus véritables fondements de notre foi dans le canon des Ecritures.

Aucune autorité humaine n'intervint dans cette affaire; elle fut le pur et simple produit de la conscience, de l'examen et de la liberté. Les églises de Dieu, éclairées du té-

moignage les unes des autres, n'en jugèrent que d'après leur sagesse sous la direction secrète et toute-puissante de cette Providence qui veillera toujours sur sa parole écrite. La reconnaissance universelle du premier canon précéda tous les conciles; et ceux-ci, lorsqu'ils en vinrent à s'assembler, traitèrent de tout autre question que de celle du canon. Nous montrerons plus tard avec plus de précision que les conciles généraux ne portèrent jamais de décret sur ce sujet pendant quatorze siècles, comme nous avons montré déjà que même les deux conciles provinciaux de Laodicée et de Carthage, trop souvent allégués, ne peuvent non plus être regardés comme ayant fait autorité sur la question qui nous occupe.

On peut lire ici comment Lardner démontre, par de longues citations des Pères, que le canon du Nouveau Testament n'a nullement été formé par voie d'autorité [1]. On peut lire Basnage consacrant trois chapitres à la même thèse dans son histoire de l'Eglise [2]. — On peut lire Jean Le Clerc [3]. « Il n'y eut point besoin d'un concile de grammairiens, dit-il, pour déclarer magistralement quels sont les ouvrages de Cicéron ou de Virgile. De même aussi que l'authenticité des Evangiles s'est établie et continuée sans aucun décret des gouverneurs de l'Eglise, nous en pouvons dire autant des épîtres apostoliques, qui doivent toute leur autorité, non aux décisions de quelque assem-

[1] Supplément, pag. 50-52; 2e partie, tom. I; édit. 8o; tom. VI, pag. 325, 381; tom. II, pag. 325, 496, 529, 576; tom. VIII, pag. 102, 225, 268; tom. X, pag. 193, 207, 208.
[2] Liv. VIII, chap. V, VI, VII.
[3] Aux années 29 et 100 de son *Hist. Eccl.*

blée ecclésiastique, mais au témoignage concordant de tous les chrétiens et au caractère même de leur propre contenu. »

On peut lire encore là-dessus ce que disait St. Augustin treize siècles avant Le Clerc : « Nous connaissons les écrits des apôtres comme nous connaissons les œuvres de Platon, d'Aristote, de Cicéron, de Varron et d'autres, et comme nous connaissons les écrits de divers auteurs ecclésiastiques, en tant qu'ils ont le témoignage de leurs contemporains et des hommes qui vécurent dans les âges suivants. »

Contentons-nous de dire ici que les anciens Pères, dans leurs jugements sur le canon, n'en appelèrent qu'au libre et constant témoignage des églises, tout en faisant eux-mêmes un examen attentif des livres qu'on proposait à leur acceptation. Quand ils nous donnent leurs catalogues, ils ne prétendent jamais les présenter ni comme des résultats de leurs propres découvertes, ni comme les décisions d'une autorité quelconque : c'est la pensée des siècles précédents qu'ils nous rapportent ; c'est le libre témoignage des églises primitives ; c'est ce qu'ils ont reçu de leurs devanciers par une transmission continue depuis les jours apostoliques.

Quand Origène, né 142 ans avant le concile de Nicée, nous donne son catalogue des Ecritures canoniques (*τῶν ἐνδιαθήκων γραφῶν*), il n'en appelle aux décisions d'aucun concile, mais seulement aux anciens hommes de l'Eglise (*οἱ ἀρχαῖοι ἄνδρες*) et à ce qu'il a appris dans la tradition (*ὡς ἐν παραδόσει μαθών*). C'est Eusèbe qui nous a conservé ses paroles et qui ajoute, en nous rapportant son témoignage

sur les quatre Evangiles : « Origène garde la tradition et le *canon ecclésiastique*[1] ; et il atteste qu'il n'y a que quatre Evangiles, seuls reçus sans aucune contradiction dans toute l'église de Dieu qui est sous les cieux[2]. »

Aussi Eusèbe lui-même, quand il donne son opinion sur le recueil du Nouveau Testament et sur la distinction des livres universellement reçus et des livres contestés, ne s'en réfère-t-il à aucune autorité ni à aucun concile et déclare-t-il donner son canon d'après la tradition ecclésiastique (κατὰ τὴν ἐκκλησιαστικὴν παράδοσιν)[3].

Ainsi Athanase, né l'an 296, quand il donne son canon, qui est absolument conforme au nôtre, l'attribue-t-il « à la transmission qui en a été faite aux pères par ceux qui furent témoins oculaires et ministres de la Parole dès le commencement[4]; » mais il ne s'en réfère à aucun concile, et il ne nous donne que ce qu'il appelle les livres *reconnus comme faisant règle, transmis et tenus pour être divins*[5].

Aucun des auteurs, même des siècles qui suivirent, au quatrième, au cinquième et au sixième, n'en appelle sur ce sujet aux décisions d'aucun concile. Ainsi, quand Cyrille, patriarche de Jérusalem et né (dit-on) 20 ans après Athanase, nous donne son catalogue des livres théopneustiques[6], il ne s'en réfère à aucun concile et n'en appelle

[1] *Hist. Eccl.* VI, 25. Τὸν ἐκκλησιαστικὸν φυλάττων κανόνα.
[2] ἃ καὶ μόνα ἀναντίρρητά ἐστιν ἐν τῇ ὑπὸ τὸν οὐρανὸν ἐκκλησίᾳ τοῦ Θεοῦ.
[3] *Hist. Eccl.* III, 25. οἱ ταῦτας παραδόντες.
[4] Epître Festale XXXIX. Καθὼς παρέδοσαν τοῖς πατράσιν.
[5] Τὰ κανονιζόμενα καὶ παραδοτέντα πιστευθέντα τε θεῖα εἶναι Βιβλία.
[6] αἱ θεόπνευστοι Γραφαί.

« qu'aux apôtres, et qu'aux anciens évêques qui ont présidé les églises et qui nous les ont transmis[1]. »

Ainsi quand Augustin, à la fin du même siècle, ou plutôt au commencement du cinquième, écrit ses directions à certaines personnes qui l'avaient consulté « sur les livres vraiment canoniques, » il n'en appelle qu'aux témoignages des diverses églises de la chrétienté et il ne s'en réfère à aucun concile[2].

Ainsi quand Rufin, prêtre d'Aquilée vers l'an 340, nous donne à son tour son catalogue (lequel est également conforme au nôtre), il ne l'attribue « qu'à la tradition des ancêtres qui les ont transmis aux églises de Christ comme divinement inspirés, » et il déclare le proposer tel qu'il l'a recueilli des monuments des Pères[3].

Et quand enfin Cassiodore, consul de Rome au sixième siècle, nous donne trois catalogues des livres du Nouveau Testament (l'un de Jérôme, l'autre d'Augustin et le dernier d'une ancienne version), il ne s'en réfère non plus à aucun décret ni à aucun concile[4].

Qu'on ne parle donc plus des conciles comme ayant fixé d'autorité le canon des Ecritures. Ce recueil s'est fixé sans doute; mais l'autorité des conciles n'y fut jamais

[1] Catech. IV, 33.

[2] De doctrinâ christianâ, lib. II, vol. 3, part. 1, pag. 47; édit. Paris, 1836. (Il commença ce livre en 397 et le finit en 407.) Voyez aussi Lardner, tom. X, pag. 207.

[3] In symbol. apost., pag. 26. « Quæ secundum majorum traditionem per ipsum Spiritum Sanctum inspirata creduntur et ecclesiis Christi tradita, competens videatur in hoc loco evidenti numero sicut ex Patrum monumentis accepimus designare. »

[4] Lardner, tom. XI, pag. 303. — Cassiod. De institutione divinar. litterar., cap. XI.

pour rien; Dieu voulait que les chrétiens et que les troupeaux, éclairés par le témoignage des générations chrétiennes, formassent là-dessus leurs convictions dans toute la liberté de leur jugement, afin que l'authenticité des livres saints en fût rendue plus manifeste.

Nous examinerons plus tard ce fait important sous un autre point de vue; mais il nous doit suffire ici de ces témoignages pour faire comprendre combien serait erronée et contraire aux faits la prétention de chercher l'origine ou la fixation du canon dans quelque décret ecclésiastique.

## CHAPITRE XV.

—

### Conclusion de tous ces témoignages des quatre premiers siècles.

103. De cette longue revue que nous venons de passer et du témoignage réuni de tous ces quatorze catalogues, héritage de quatre siècles, le premier à la mort de Saint-Jean, vers la fin du premier siècle, le deuxième à la mort d'Irénée et de Clément d'Alexandrie, vers la fin du deuxième siècle, le suivant aux approches de la ruine du paganisme romain, vers la fin du troisième siècle, et les onze autres dans le cours du quatrième, depuis les jours d'Eusèbe jusqu'à la mort de Grégoire de Nazianze ou jus-

# LIVRE II.

## DU PREMIER CANON.

### FONDEMENT HISTORIQUE DE SON AUTHENTICITÉ.



107. La parfaite authenticité du PREMIER CANON repose sur un tel ensemble de preuves, que l'histoire littéraire des siècles anciens ne saurait nous présenter un seul exemple d'une légitimité si puissamment démontrée. Aussi n'avions-nous point eu d'abord la pensée de nous arrêter à sa démonstration. Les homologoumènes, pensions-nous, sont inattaquables sur le terrain du témoignage, et nous n'avons en vue d'autre tâche dans cet écrit que d'établir solidement la légitimité des antilégomènes; car nous ne l'adresserons qu'aux hommes religieux qui, tout en révérant la révélation chrétienne, troublés cependant par des objections injustement empruntées à la science, ont besoin d'être raffermis par cette science même étudiée de plus près. — Cependant nous avons compris plus tard qu'un regard porté sur les preuves éclatantes du CANON

PREMIER pourrait servir à faire mieux comprendre et la légitimité des antilégomènes, et l'usage même qu'on en peut faire pour la confirmation de notre foi dans le canon tout entier.

108. On a déjà pu voir dans notre premier livre, et l'on voudra bien se rappeler dans tout le cours de celui-ci, que presque tous nos arguments en faveur du CANON PREMIER s'appliquent également, en tant qu'il s'agit des deux premiers siècles de l'Eglise, aux deux livres du canon second-premier, et qu'Eusèbe pour cette raison les avait lui-même placés au rang des homologoumènes.

Nous commençons par la preuve qui ressort avec tant d'évidence de l'unanimité primitive, constante et universelle de toutes les églises au sujet de ces vingt-deux livres.

## CHAPITRE PREMIER.

—

### Premier grand fait historique, unanimité parfaite et constante des églises.

109. La simple revue que nous avons faite dans notre premier livre de tous les catalogues authentiques légués à la science par les premiers âges de l'Eglise doit frapper vivement toute personne attentive.

Quatorze catalogues au moins nous ont été donnés par les trois siècles qui suivirent immédiatement le départ des apôtres; car nous y pourrions joindre encore les deux catalogues anonymes dits d'Amphilochius et de Muratori[1]. — C'est le témoignage unanime des hommes les plus érudits et les plus vénérables de l'Orient et de l'Occident. Et ce témoignage même n'est pas seulement de leur part une publique attestation de leur persuasion personnelle; c'est une publique déclaration de la persuasion commune; c'est leur reconnaissance unanime d'un grand fait historique, fait incontesté et incontestable, l'accord de toutes les églises de la terre sur le premier canon. — Telle est, nous disent-ils, la voix des siècles qui nous ont précédés, la voix des troupeaux d'un bout du monde à l'autre et dès les jours apostoliques; voix toujours précise, toujours claire et sans hésitation. Nous avons tous prêté l'oreille à toutes les traditions des anciens jours, pour savoir s'il arriverait à nous, du sein des anciennes églises, un seul cri discordant et nous n'avons rien entendu. Nous avons promené nos regards dans les profondeurs des temps passés pour chercher si nous découvririons quelque chose qui nous autorisât au moindre doute, et nous n'avons pas vu paraître dans ce vaste horizon un seul petit nuage de contradiction, « gros comme la paume de la main d'un homme. »

Et quels hommes, pour nous apprendre la pensée de leur siècle, qu'un Origène, un Eusèbe, un Athanase, un Cyrille, un Grégoire de Nazianze, un Jérome, un Epiphane,

[1] Voyez nos thèses 31, 61, 78, 82, et 191 à 196.

un Augustin! Y en eut-il jamais de mieux placés, de plus compétents, de plus dignes de foi? — De mieux placés? — Ils occupaient les postes les plus élevés, ils étaient répandus dans toutes les parties du monde connu et à de grandes distances les uns des autres: ceux-ci sur les rives de l'Euphrate ou du Nil, ou de la Save ou du Rhône; ceux-là sur les côtes de la Syrte africaine ou celles du Pont-Euxin. — De plus dignes de foi? — Ils ont été presque tous souffrants pour l'Evangile, presque tous si pénétrés d'amour pour les saintes Ecritures, qu'on les a vus prêts à donner leur vie pour les maintenir; tous si sincères et si libres dans leurs recherches qu'ils vous récitent ce qu'ils en savent sans aucune réserve, et qu'ils s'empressent eux-mêmes de vous dire qu'à côté des homologoumènes il est cinq petites lettres tardives qui, bien que reçues du plus grand nombre, ne le sont pas de tous; tandis que pour les vingt autres livres, ajoutent-ils, jamais on n'entendit parler de la moindre opposition dans aucune église de l'univers. — De plus compétents enfin et de mieux informés? il n'y en eut jamais. — Ce sont tous des hommes savants; tous ont sondé les Ecritures; tous ont voyagé pour la Parole de Dieu dans l'Orient et dans l'Occident; ils ont vu Rome et Alexandrie, Constantinople et Jérusalem; ils se sont rencontrés dans des conciles; et tous ils possèdent, sur les antiquités chrétiennes, des connaissances devant lesquelles nos érudits modernes ne sont que des enfants. — Quel témoin, par exemple, à l'entrée du quatrième siècle ou à la fin du troisième, qu'un Eusèbe, qui, pour écrire en 324 son histoire des origines du christianisme, s'est mis en possession de

toute l'ancienne littérature ; a compulsé les bibliothèques rassemblées à Césarée par Pamphile et à Jérusalem par Alexandre ; a lu tous ces écrits aujourd'hui perdus d'Ariston, de Quadratus, d'Aristide, d'Hégésippe, de Papias, de Tatien, de Méliton, que nos savants modernes ne connaissent guère que par lui. — Et quel témoin encore, cent ans avant Eusèbe, que cet Origène, ce « savant aux entrailles d'airain, » comme on l'appelle, qui dès la fin du deuxième siècle a consacré toutes les puissances de son génie à la recherche des Ecritures, et qui lui-même était un disciple immédiat de ce Clément d'Alexandrie dont la naissance n'avait suivi que de 40 ans la mort de St. Jean ?

110. Nous pouvons donc, de cet imposant témoignage, tirer les quatre conclusions suivantes :

1° Lorsqu'un si grand nombre d'hommes aussi bien informés, aussi sincères et aussi libres, nous disent de toutes les parties du monde qu'après avoir soigneusement étudié toutes les traces des églises de Dieu dès les jours apostoliques, ils n'ont pu découvrir chez elles, jusqu'à l'entrée du III^me^ siècle, autre chose que la plus parfaite unanimité sur tous les livres du premier canon ; alors certes nous devons reconnaître que l'antiquité tout entière ne saurait nous présenter un seul fait historique aussi surabondamment démontré que cette unanimité constante des églises.

2° Cette unanimité même est si parfaite qu'elle exclut toute possibilité qu'un seul de ces livres homologoumènes l'eût obtenue, s'il n'avait pas été primitivement reçu des églises du vivant des apôtres et sous leur sanction.

3° Il eût été de même absolument impossible qu'après

la mort des apôtres tant de milliers d'églises alors répandues sur toute la terre eussent immédiatement consenti à recevoir dans leur canon quelque livre additionnel, même quand ce livre aurait été déjà reçu auparavant chez une grande partie d'entre elles avec les meilleurs témoignages de son authenticité apostolique, comme ce fut plus tard le cas des antilégomènes. Un tel livre n'eût jamais pu se faire accueillir dans tant de milliers d'églises en Egypte, en Asie mineure, en Mésopotamie, en Grèce, en Espagne, en Afrique, en Italie et dans les Gaules, sans qu'il y eût eu de leur part, et pour un temps fort long, des scrupules, des oppositions et des réserves dont le bruit serait venu jusqu'aux oreilles des hommes tels que les Origène, les Cyrille, les Athanase et les Eusèbe.

4° Si une telle introduction posthume s'est enfin consommée à l'égard des antilégomènes dans toutes les églises de l'univers, et si elle a finalement réduit au silence toute opposition, c'est déjà un fait extraordinaire hautement improbable avant l'événement et qui ne peut s'expliquer humainement que par l'abondance des preuves dont la légitimité de ces livres tardifs s'est trouvée revêtue.

**111.** Mais si, dans le canon primitif des vingt-deux homologoumènes transmis à toutes les églises contemporaines par les apôtres eux-mêmes, on avait, peu de temps après leur mort, tenté quelque insertion posthume, même avec les titres d'authenticité les plus satisfaisants; non-seulement il est impossible d'admettre que ce livre additionnel, bien qu'accepté par la majorité des églises de la terre, eût pu se faire accueillir immédiatement de leur unani-

mité jusqu'aux extrémités du monde; non-seulement c'est là une supposition qu'aucun homme sensé ne saurait accueillir; mais si encore on voulait aller plus loin, et si l'on en venait jusqu'à imaginer qu'un tel livre, après la mort des apôtres, eût pu se faire accepter de toutes les églises de l'univers les plus indépendantes les unes des autres, sans résistance, sans discussion, sans objection et sans retard, que dis-je? sans qu'aucune trace fût restée nulle part d'aucune résistance et d'aucune objection; imaginer qu'alors on aurait partout donné place immédiatement à ce nouveau livre dans le recueil des premiers livres apostoliques, et encore en lui assignant partout un même rang dans le recueil, certes c'est dépasser dans ses hypothèses toutes les limites du possible.

Et cependant c'est là ce qu'il faudrait admettre si l'introduction primitive des vingt-deux homologoumènes n'était pas antérieure au départ des apôtres et si elle ne s'était pas accomplie pendant l'activité de leur ministère.

112. Il est donc bien établi, par la puissance du témoignage historique, qu'aucun des homologoumènes n'est entré dans le recueil sacré depuis le départ des apôtres.

## CHAPITRE II.

---

**Le Nouveau Testament dans ses vingt-deux livres homologoumènes, incomparablement supérieur à tous les livres de l'antiquité, pour la certitude testimoniale de son authenticité.**

113. Appuyés sur le témoignage de cette unanimité majestueuse, nous pouvons donc affirmer hautement que, dans tout le champ de la littérature ancienne, il n'est pas un seul livre comparable, même de loin, à notre premier canon pour la parfaite certitude de son authenticité. L'histoire, en fait de légitimité littéraire, ne présenta jamais rien de semblable; et nous oserions demander qu'on nous citât parmi toutes les œuvres anciennes accueillies des savants avec le plus de confiance, un seul livre pour l'authenticité duquel on pût invoquer un dixième seulement des garanties scientifiques acquises à notre premier canon. « La preuve testimoniale de sa légitimité, dit Michaëlis[1], est infiniment supérieure par un grand nombre de traits, à tout ce que l'ancienne littérature pourrait nous présenter pour les livres mêmes les plus abondamment attestés. »

[1] Introduction au Nouv. Testam., vol. 1, pag. 24, etc.

Nous pouvons constater par dix ou onze traits les énormes inégalités de cette comparaison.

114. Les ouvrages profanes, même les plus éminents, ne furent adressés qu'à des individus par des auteurs isolés ; ou même le plus souvent ils ne furent adressés à personne ; tandis que nos Ecritures du Nouveau Testament le furent par des apôtres aux églises de leur temps ; c'est-à-dire par huit personnages publics à de grandes associations d'hommes qui les connaissaient, qui en étaient connues, qui étaient répandues sur la terre, permanentes, libres, liées à eux et liées entre elles par les rapports les plus intimes, par les liens les plus sacrés.

Première et puissante garantie d'authenticité exclusivement acquise aux Ecritures du Nouveau Testament.

115. Les livres de l'antiquité, même les plus authentiques et les plus distingués, avec quelque empressement qu'ils aient été reçus de leurs lecteurs contemporains, n'excitèrent jamais chez eux à beaucoup près un intérêt comparable, même de loin, à celui des premiers chrétiens pour leurs Ecritures. — Qu'importait après tout à ces lecteurs d'être préservés d'erreur sur la légitimité de leurs livres et sur leur véritable auteur ? On doit comprendre que la légèreté de leurs recherches pour en constater l'origine se mesurât à leur indifférence. Qu'ils se trompassent sur Tacite, Pline, Plutarque ou Cicéron, que risquaient-ils ? Tous leurs efforts pour être mieux avisés se devaient donc réduire à de courtes enquêtes. — Mais combien il en fut autrement pour les chrétiens des premiers siècles à qui

l'on remettait, au nom des apôtres, les livres où ces saints hommes poussés par le Saint-Esprit avaient parlé ! — C'était une question de vie que de savoir si telle épître, tel évangile était bien l'œuvre de ces *apôtres et prophètes sur lesquels l'Eglise du Dieu vivant est posée comme sur son fondement, Jésus-Christ lui-même étant la pierre de l'angle* [1]. Pour ces oracles vivants chacun d'eux n'était-il pas prêt à subir le supplice? et ne fallait-il donc pas qu'à tout prix, avant de les recevoir, chacun d'eux s'assurât de leur origine? Son christianisme, sa foi, son salut y étaient engagés.

Deuxième et puissante garantie qui ne peut appartenir non plus qu'à nos livres sacrés.

116. Quand les écrits de l'antiquité venaient au jour, leurs lecteurs contemporains n'étaient le plus souvent ni témoins oculaires ni juges compétents des faits qu'ils y trouvaient rapportés ; tandis qu'au contraire nos livres sacrés en appellent à des faits que toute église primitive et que tout fidèle dans l'Eglise pouvait constater de ses yeux. On y cite des témoins vivants, des acteurs à l'œuvre, des ministres connus depuis 30 ans de toute la chrétienté contemporaine, des miracles qui s'accomplissaient encore en leurs jours, des congrégations qui les voyaient s'opérer dans leur sein, des prophéties, des langues, des guérisons qui se continuèrent durant toute la vie des apôtres [2] et durant la génération venue après eux, c'est-à-dire jusqu'au commencement du deuxième siècle.

[1] Eph. II, 2-20.
[2] Voyez Gal. III, 2; Act. XIX, 2; 1 Cor. XIV, 27.

Troisième garantie qui rendait donc encore l'erreur impossible dans les églises primitives à l'endroit du canon.

117. Les écrits de l'ancienne littérature parvenus jusqu'à nous furent livrés à la publicité sans qu'il y eût aucune association d'hommes appelés à la tâche d'en constater l'origine et d'en surveiller la transmission ; tandis qu'au contraire les livres du Nouveau Testament eurent pour cela, d'un côté, les églises avec leurs évêques, et, de l'autre, le collége des apôtres dont la longue carrière s'étendit jusqu'à la fin du premier siècle. — Paul à lui seul avait déjà fait abonder l'Evangile depuis l'Arabie jusqu'à Jérusalem, depuis Jérusalem jusqu'en Illyrie, et depuis l'Illyrie jusqu'en Italie et peut-être au delà [1], assiégé qu'il était tous les jours par son souci de toutes les assemblées [2]. — Pierre fut 30 ans à la tête de l'évangélisation des circoncis comme Paul des incirconcis [3] ; et Jean fut jusqu'à l'entrée du deuxième siècle à la tête des églises de l'Asie.

Quatrième garantie d'authenticité que n'ont jamais offerte les plus incontestés mêmes des livres profanes.

118. Les plus célèbres ouvrages du monde ancien furent lus et relus sans doute avec empressement par leurs contemporains ; mais pour faire place plus tard à d'autre écrits non moins estimés, et pour être ensuite négligés durant des siècles. — Mais qu'il en fut autrement des

[1] Rom. XV, 19, 24.
[2] 2 Cor. XI, 28.
[3] Gal. II, 8. 9.

Saintes Ecritures du Nouveau Testament ! — On en usait sans cesse ; on les copiait de sa propre main, on ne cessait de les étudier ; les peuples mêmes les plus barbares n'apprenaient à lire que pour les mieux connaître ; on les *méditait la nuit et le jour* [1] d'église en église, de génération en génération ; car ce fut là constamment, comme aux jours de David, le caractère « *du juste*[1] ; » qui sans cesse en a fait la lumière, le guide et la consolation de sa vie.

Cinquième garantie d'authenticité qui caractérise exclusivement notre canon sacré.

119. Les écrits des anciens, même les plus éminents, pouvaient au bout de peu d'années s'égarer et périr sans que personne s'en émût ; et c'est ainsi qu'ont disparu pour toujours un si grand nombre des plus beaux ouvrages de l'antiquité et de ceux mêmes que l'on conservait d'abord avec le plus de soin : l'Hortensius de Cicéron, presque tout Varron, les écrits même de Ménandre que presque tout le monde savait par cœur, ceux d'Ennius et de Pacuvius, les trois quarts de Tite Live, la grande Histoire de Salluste, la plus grande partie de Tacite, les livres de Pline l'Ancien sur la guerre de Germanie, la dernière partie des Fastes d'Ovide, soixante livres de l'histoire romaine de Dion-Cassius, vingt-cinq livres de la bibliothèque historique de Diodore de Sicile et presque tout Polybe. Quelque amour que l'antiquité professât pour ces admirables livres, ils ont péri. Mais il n'en pouvait être ainsi de nos livres sacrés ;

[1] Ps. I, 1-3.

car outre le prix que tout chrétien mettait à les posséder, ils étaient conservés pour le culte dans chacun des innombrables oratoires répandus sur la terre; et tous les vrais ministres de Jésus-Christ, l'histoire en fait foi, se montraient prêts à se laisser ravir leur vie plutôt que leurs Ecritures.

Sixième garantie d'authenticité qui n'appartient encore qu'aux livres du canon.

120. Pour la plupart même des chefs-d'œuvres de l'antiquité, ce ne fut guère qu'en des siècles très éloignés de leur première apparition qu'on les traduisit en diverses langues; tandis que pour les livres du Nouveau Testament, des versions furent faites à commencer par le deuxième et même par le premier siècle, dans toutes les langues de l'Orient. En Syriaque d'abord, puis en Arabe, en Copte, en Sahidique, en Arménien, en Persan, plus tard même en Ethiopien; et aussi dans les langues de l'Occident, en Latin d'abord et plus tard en Goth, en Esclavon, en Gaulois (celtique), en Anglo-Saxon. — Nous avons parlé déjà de la *Péchito* et de sa haute antiquité. Une version latine fut faite dès les premiers temps du christianisme; on croit que la *Vetus Itala*, dont on se servait avant Jérôme, fut composée avant la fin du premier siècle; et nous entendons déjà Tertullien qui la cite vers la fin du deuxième.

C'est donc encore une septième garantie d'authenticité qui n'appartient non plus qu'aux livres du canon.

121. Les livres de l'ancienne littérature n'ont pas soulevé comme ceux du Nouveau Testament des controverses

presque contemporaines dont le bruit venu jusqu'à nous puisse servir à constater indirectement, mais avec d'autant plus de force, leur authenticité. — Pour le Nouveau Testament, au contraire, nous pouvons prouver avec éclat, par les attaques mêmes de ses premiers adversaires, soit l'existence antérieure de son canon, soit l'apostolicité de ses auteurs et la foi que lui donnaient les chrétiens primitifs; en sorte que les premiers incrédules et les premiers hérétiques nous attestent avec une force irrésistible, par leur hostilité même, l'authenticité apostolique de nos livres sacrés. Tout en en combattant les doctrines, ils en reconnaissent les auteurs et témoignent aux siècles futurs, sans y avoir pensé, qu'avant eux ces livres étaient déjà l'objet du respect de toute l'Eglise chrétienne et le code de sa foi. Ils en contestent l'enseignement, non l'authenticité; les rejettent comme erronés, jamais comme supposés; car tout en leur donnant de haineux démentis, ils les tiennent pour être l'œuvre des apôtres dont ils portent le nom.

Nous reviendrons sur ce sujet avec plus de précision; mais il fallait l'indiquer ici; car ce frappant témoignage des ennemis est d'une plus grande force peut-être que celui de tous les pères orthodoxes, étant moins attendu.

C'est une huitième garantie d'authenticité qui n'a son équivalent pour aucun des autres livres de l'antiquité littéraire.

122. Les livres des anciens, même les plus distingués, sont comparativement peu cités par les auteurs des siècles subséquents : il en est tout autrement de nos saintes Ecritures. — Citées, commentées, interprétées, prêchées par

une suite non interrompue d'écrivains ecclésiastiques, elles pourraient, si nous les avions perdues, être recomposées en entier, comme le dit Lardner, au moyen des auteurs qui les citent. Toute la suite des Pères s'exerce à nous les reproduire. Nous avons parlé des immenses travaux d'Origène sur toutes les Ecritures. — Irénée, avant lui, dans les Gaules, au II[e] siècle, citait en abondance tous nos livres homologoumènes. Clément d'Alexandrie les citait dans le même temps en Egypte; et quant à Tertullien, né vers le milieu du II[e] siècle, il citait par leur nom avec tant d'abondance en Afrique tous les livres sacrés du premier canon et du canon second-premier, qu'au dire de Lardner encore[1], « si l'on rassemblait les passages du Nouveau Testament allégués dans ses écrits, on en ferait un recueil plus étendu que ne sont toutes les citations faites de Cicéron pendant deux mille années par tous les écrivains connus. »

C'est donc encore ici, pour la neuvième fois, une garantie toute spéciale que le Nouveau Testament présente de son authenticité.

123. Cependant il est un dixième trait qui seul établirait une distance immense entre les Ecritures du Nouveau Testament et les autres livres de l'antiquité littéraire : c'est que ceux-ci, quelque abondamment qu'ils aient été lus, ne le furent que par des lecteurs individuels détachés les uns des autres; et ils ne présentèrent ainsi aucune garantie collective de leur légitimité; tandis que nos Ecritures

[1] 8°, tom. II, pag. 250-287.

furent dès les jours des apôtres lues par des sociétés permanentes qui s'étaient formées dans ce but; lues sans interruption de dimanche en dimanche et de jour en jour; lues dans toutes les contrées alors connues; lues même avec tant d'abondance que souvent les hommes du troupeau les connaissaient par cœur; lues enfin dans chaque assemblée de culte depuis les jours des apôtres, comme elles le sont encore aujourd'hui et comme elles ne cesseront jamais de l'être dans toutes les églises vivantes jusqu'au jour où Jésus-Christ apparaîtra des cieux.

Cette dixième garantie, plus puissante peut-être que toutes les autres, devra nous occuper ailleurs pour être considérée avec plus de précision.

124. Enfin, un dernier témoignage qui se fait entendre puissamment en faveur du Nouveau Testament et qui manque à tous les autres monuments de l'antiquité classique, c'est qu'on ne trouve point pour ceux-ci, dans leur histoire, à côté des hommes qui les recevaient, un ordre continu de personnes sérieuses jalousement occupées d'en constater les titres et de les contrôler avec une sainte sévérité, pour tenir à l'écart les livres douteux, et pour les rejeter aussi longtemps qu'on ne pourrait pas constater leur authenticité; tandis qu'au contraire, pour le Nouveau Testament, nous pouvons suivre à la trace dès les jours apostoliques l'existence non interrompue le tels examinateurs.

Si nous étudions de près l'histoire des églises, nous y verrons dans leurs mains, dès le commencement, vingt-deux livres reçus pendant la vie des apôtres sans que la moindre contradiction se soit fait entendre dans aucune

d'elles durant deux siècles; mais dans ce même temps nous les entendrons parler de cinq petites lettres écrites à quelques personnes ou à quelques troupeaux et qui, bien que reçues du grand nombre (πλείστοις), ne rencontrèrent cependant pas le même accueil chez des églises placées à de plus grandes distances; ils les trouvèrent incertaines pour un temps à leur endroit. C'est donc ainsi que ce contrôle, exercé librement à l'égard d'une faible partie du canon (la trente-sixième), vient donner d'autant plus de force à l'assentiment unanime qu'on accordait à tout le reste. — « Dès que le premier siècle eut fini », dit Monsieur Thiersch [1], dans son utile écrit sur le canon, « les églises, désormais livrées à elles-mêmes et jalouses plus que jamais de leur dépôt sacré, se montrèrent craintives d'innovations, pénétrées d'un esprit conservateur, et disposées à tenir leur Recueil comme à jamais fermé, jusqu'à ce qu'il leur fût abondamment prouvé que telle épître tardive qui leur était depuis longtemps présentée comme apostolique par un grand nombre d'églises, était réellement une épître divine. » — Alors, sans vouloir encore elles-mêmes rien décider sur son authenticité, elles se refusèrent, malgré l'avis du grand nombre, à lui ouvrir entièrement le canon sacré, et se contentèrent, sans la rejeter, de déclarer que ne l'ayant pas reçue à leur première fondation, elles attendraient dans la liberté que des preuves suffisantes leur en eussent été données. — C'est ainsi que d'un côté leur admirable fermeté à l'égard du premier canon, et de l'autre leur sainte vigilance et leur jalousie à l'en-

[1] Chap. IV. Versuch zur Wiederherstellung des hist. Standpunkts für die Kritik der N. T. Schriften. 1845.

droit du second, nous apportent un même témoignage et viennent servir également à la confirmation de notre foi.

S'il n'y avait point eu de résistance chez quelques églises à l'égard des épîtres tardives, nous pourrions soupçonner de leur part trop de facile confiance et trop d'insouciance dans l'acceptation des livres douteux et dans la transmission du canon. Mais au contraire, ce contrôle exercé durant deux siècles par un certain nombre d'entre elles sur les cinq épîtres, cette sainte lenteur à les recevoir, jointe à leur crainte de les rejeter, cette disposition prudente à la fois et respectueuse à ne vouloir encore pour un temps ni les abandonner ni les adopter, cette longue et religieuse réserve nous dit assez avec quelle sagesse elles procédèrent, avec quelle liberté elles examinèrent, avec quelle maturité elles se décidèrent.

C'est donc ainsi que tous ces faits admirables viennent prêter par leur ensemble une force nouvelle au témoignage de leur inébranlable unanimité sur le premier canon.

125. Ce que nous venons de dire pourrait donc entièrement suffire aux besoins de notre thèse, et nous permettrait de soutenir avec assurance que cette unanimité des églises du monde entier, jointe à toutes les circonstances incomparables qui l'ont accompagnée, donne au premier canon ou plutôt aux vingt-deux homologoumènes, une certitude que rien dans le champ tout entier de la littérature ancienne ne saurait égaler.

Et cependant, quelque entière que soit déjà par là notre garantie, il faut qu'elle vienne nous apparaître plus puissante encore, par l'étude que nous allons faire des causes

d'un accord si merveilleux. — A quelles circonstances humaines faut-il attribuer ce grand phénomène historique? C'est ce que nous allons reconnaître dans les pages suivantes; et cette recherche nous ouvrira de nouvelles sources de preuves pour l'authenticité de notre canon.

Nous examinerons d'abord dans le chapitre suivant trois autres faits historiques qui, tout en caractérisant l'église primitive, nous expliquent comment a pu s'établir si promptement dans tout l'univers l'étonnante unité du peuple de Dieu sur le premier canon.

## CHAPITRE III.

—

## Trois causes surtout ont amené providentiellement cette unanimité.

### SECTION I.

### *La longue carrière des apôtres.*

126. Ce premier fait, qui caractérise et domine l'histoire de l'église primitive, était nécessaire pour amener dans tout l'ensemble des troupeaux l'unanimité dont nous parlons: c'est la longue carrière que fournirent les apôtres malgré les fatigues de leur vie et les périls sans nombre de leur ministère. — Il devient plus remarquable quand

on se rappelle leur position dans le monde « comme des brebis au milieu des loups. » — « Livrés tous les jours à la mort pour l'amour de Jésus, » comme ils le disent eux-mêmes, « persécutés, mais non pas abandonnés; abattus (2 Cor. VIII), mais non pas perdus; estimés comme brebis de boucherie (Rom. VIII, 36), » ils furent presque tous conservés par la puissante providence de Dieu pour un ministère de trente, de cinquante et de soixante années.

127. On a pu remarquer que Dieu dès les premiers âges, quand il s'est proposé d'opérer dans l'Eglise quelque renouvellement important et durable, a toujours eu soin de donner une longue carrière aux hommes destinés à l'accomplir; parce qu'il voulait leur laisser tout le temps de la consommer et de l'affermir.

Quand il eut chassé l'homme du paradis, il donna près de neuf siècles de vie à chacun des premiers patriarches, pour les mettre en état de maintenir chez les enfants de leurs enfants jusqu'à la vingtième génération la connaissance de leur chute et celle de la promesse. — Le fils d'Enoch, qui avait vécu près de deux siècles et demi avec Adam, put vivre aussi près de six siècles avec ce Noé qui devait devenir pour un nouveau monde « le prédicateur de la justice obtenue par la foi. » Et, quand la terre eut été renouvelée par le déluge, Dieu voulut que Noé pût instruire encore durant trois siècles et demi ces nouvelles générations sorties de ses reins, et que Sem, son second fils, survécût lui-même 75 ans à la vocation d'Abraham, le père des croyants. — Plus tard encore, quand Dieu tira son peuple d'Egypte, pour lui donner ses institutions, ses lois

et ses promesses de grâce, il ajouta quarante ans à la blanche vieillesse de Moïse et vingt-quatre ans encore à celle de Josué fils de Nun, pour que ces deux grands hommes eussent tout le temps, soit au désert soit en Canaan, de ranger Israël à la discipline nouvelle de sa Parole écrite. — Quand ensuite, à la fin de la carrière des Juges, il voulut, pour préparer le régime des prophètes, opérer ce réveil où l'on vit « toute la maison d'Israël soupirer après Dieu (1 Sam. VII, 2), » il mit à sa tête pour plus de cinquante ans le prophète Samuel. Puis, quand il introduisit le régime des rois et le culte du temple, il lui donna deux rois prophètes qui chacun régnèrent quarante ans. Et quand enfin il le voulut reconstituer autour de sa Parole de vie dans l'exil de Babylone, il lui conserva Daniel pendant soixante et dix ans. — Et si nous en venions à des jours plus récents, nous verrions de même qu'à la sainte Réformation de son Eglise par l'Evangile, Dieu donna d'un côté aux églises d'Allemagne, et de l'autre à celles de Genève et de France, trente ans du ministère de Luther, trente ans de celui de Calvin, trente-trois de celui de Farel et quarante-six de celui de Bèze.

128. Or, si cette dispensation fut si souvent convenable pour accomplir dans l'Eglise les grands changements voulus d'en haut, elle l'était bien plus encore au premier siècle, alors qu'il s'agissait de constituer le peuple chrétien chez les Juifs et de le constituer aussi chez les Gentils, en lui confiant pour la suite des siècles les oracles du Nouveau Testament, et en lui imprimant par là, dans le vaste renouvellement qui s'accomplissait, une unité puissante et ma-

jestueuse. — Il fallait que les apôtres, chargés de cette grande œuvre, reçussent une longue vie pour veiller avec suite et de concert, sous la conduite du Saint-Esprit, à la marche des églises, aux habitudes de leur culte, et par-dessus tout à leur universelle acceptation de la Sainte Ecriture. Il fallait que, dûment exercées à la vie de la foi avant l'époque où les apôtres disparaîtraient de la terre, elles pussent être laissées jusqu'au retour de Jésus-Christ, à la seule direction du Saint-Esprit et de la Parole écrite. C'est aussi ce qui est arrivé.

129. A la seule exception du frère de St. Jean, Jacques le Majeur (qui subit le martyre par l'ordre d'Hérode Agrippa, dix ans seulement après l'ascension du Sauveur), tous les autres apôtres exercèrent dans l'Eglise un fort long ministère.

Jacques le Mineur, le frère du Seigneur et la première des trois colonnes de l'Eglise primitive (Gal. I, 18), demeura vingt-huit ans à la tête des églises de la circoncision, pour ne mourir qu'en l'an 62 ; et cependant tous les autres apôtres lui survécurent encore, et quelques-uns même jusqu'à 30 et 40 années. Estimé des Juifs, appelé par eux « le Juste, » et tellement révéré que le Talmud cite quelques miracles « opérés, dit-il, par Jacques le disciple de Jésus le charpentier[1], » et que Josèphe, en nous racontant à sa manière son martyre (Antiq. XX, 8), déclare que « les plus sages de la nation déplorèrent sa mort comme l'une des principales causes de la ruine de Jérusalem et de

[1] Dict. de Calmet, à l'article *Jacques*.

la colère de Dieu contre les Juifs. » — Siméon comme lui, l'un des frères du Seigneur, devint, disent les historiens[1], évêque de Jérusalem aussitôt après la mort de Jacques, et dépassa de beaucoup d'années, s'il faut en croire Eusèbe, l'âge de cent ans, n'ayant été crucifié que l'an 107, après avoir gouverné pendant 45 ans les troupeaux de Jérusalem. — Pierre et Paul présidèrent les églises des gentils aussi bien que celles des Juifs pendant un ministère de trente ans et plus; car on est obligé de placer leur double martyre entre l'incendie de Rome en juillet 64 et la mort de Néron en juin 68. — D'ailleurs il paraît que le plus grand nombre des apôtres vécurent plus longtemps encore; et quoique nous ne puissions donner entièrement crédit aux traditions trop diverses des Pères, qui font mourir plus tard Marc à Alexandrie en 68, Timothée en 97, Thomas et Barthélemy dans les Indes, Jude dans la Lybie, Matthieu chez les Ethiopiens d'après Rufin, ou chez les Parthes d'après d'autres[2]; nous avons assez des livres infaillibles des Actes et de l'Apocalypse, pour savoir, premièrement, que tous les autres apôtres survécurent à Paul, à Pierre et aux deux Jacques; et secondement, que Jean, exilé dans Patmos pendant une persécution qui ne commença que sous Domitien et ne finit qu'en 96, revint sur les côtes d'Asie pour y écrire ses « Révélations » et pour y terminer ses jours. — Si son frère Jacques avait ouvert 60 ans auparavant la liste des *martyrs* apostoliques (en 43), c'est lui-même

[1] Eusèbe, H. E., liv. III, chap. 2, 32 et 11.
[2] Voyez, sur toutes ces traditions, le Dict. de Calmet et ses citations.

qui devait terminer la liste de leurs souffrances si longtemps après[1], au commencement du deuxième siècle. Toutes les traditions de l'antiquité s'accordent à lui faire atteindre une extrême vieillesse. Il ne pouvait plus marcher, dit Jérôme[2], et se faisait porter à l'assemblée des fidèles; il avait, a-t-on dit, prêché chez les Parthes et même chez les Indiens; mais ce qui du moins paraît incontestable, c'est qu'étant venu s'établir à Ephèse avec la mère de Jésus, il y termina ses jours dans l'âge le plus avancé. On y voyait son sépulcre, dit Jérôme. Irénée, comme Eusèbe [3], nous assure qu'il y mourut sous Trajan (la 3e année). D'autres le font mourir en 103. S'il en faut croire Epiphane (Hæras, 51), il avait alors 94 ans, et suivant d'autres plus encore.

130. Or ce fait de la longue carrière des apôtres, quand on se rappelle dans quels rapports continuels ces hommes de Dieu vivaient avec les églises fondées par eux, est d'une grande portée; car il donne une force irrésistible au témoignage unanime de la chrétienté touchant les vingt-deux homologoumènes; il explique cette unanimité sans cela inexplicable; il ne la rend pas seulement facile à concevoir, il la rend nécessaire. — Une fois que tous les apôtres et tous leurs aides inspirés ont exercé dans les églises un si long et si sympathique ministère pendant plus d'un

[1] Il subit plusieurs condamnations sévères, mais seul il finit de mort naturelle.
[2] Voyez Jérôme sur l'ép. aux Gal. VI, et *De viris illust.* cap. IX.
[3] Irén. *Hæres.*, III, 3; II, 39. — Euseb. H. E. III, 23. — Chron. Euseb. Voyez aussi Augustin, serm. 253, chap. IV.

demi-siècle, on comprend abondamment que toutes ces églises durent présenter sur la terre la plus parfaite unité quant aux vingt-deux livres déjà répandus par eux avant leur délogement. — Et d'un autre côté, par une marche inverse de la pensée, si l'on considère le fait étonnant de cette unanimité chez toutes les églises, on comprend également qu'il faut que ces vingt-deux livres leur aient été mis entre les mains par les apôtres et que ces hommes de Dieu en aient surveillé l'usage au milieu d'elles. On comprend aussi qu'il est impossible qu'après un si long ministère on eût pu, eux étant morts, faire accueillir à aucune d'elles quelque nouveau livre dont aucun des apôtres ne leur aurait parlé; impossible surtout que dans ce cas un grand nombre d'entre elles l'eussent reçu; plus impossible encore qu'elles l'eussent reçu toutes sans aucune exception; que dis-je? toutes sans aucune réclamation, toutes sans qu'il soit resté la moindre trace d'aucune réclamation.

Certes, nous l'avons déjà dit, mais il est bon de le répéter, il n'y a pas en histoire, il n'y a pas en critique, de supposition absurde qu'on ne dût accueillir, si l'on pouvait accorder pour un moment à celle-ci la moindre fraction de probabilité. — Mettons-nous un instant à la place de ces premiers chrétiens et demandons-nous comment, après un demi-siècle de marche sous le ministère de tant d'hommes inspirés, nous aurions accueilli, nos apôtres étant morts, quelque livre nouveau qu'ils ne nous auraient point donné pendant leur vie; demandons-nous de quel esprit de sainte jalousie nous nous serions au contraire armés après leur départ pour repousser toute nouveauté, pour protester contre toute intrusion, pour rejeter

toute Ecriture qui n'eût pas eu pour elle l'évidente sanction de ces hommes de Dieu.

Nous aurons à dire plus tard combien l'histoire des cinq petites épîtres tardives vient ajouter de force à ce raisonnement.

131. On le voit donc, il existe une connexion logique et nécessaire entre ces deux faits incontestés : le long ministère des apôtres dans l'Eglise primitive et l'unanimité parfaite de cette église tout entière sur les homologoumènes ; et ensuite, une autre connexion plus nécessaire encore entre ces deux mêmes faits et l'authenticité de tous ces livres.

Si l'on nous racontait aujourd'hui que l'auteur d'un livre moderne en a durant 40 ans surveillé dans toute l'Europe toutes les éditions successives ; et si l'on ajoutait qu'au bout de ces 40 ans, on n'a pu trouver nulle part chez aucun des libraires de l'Europe aucune espèce de doute touchant l'authenticité du livre portant son nom ; ne tiendrions-nous pas hautement une telle unanimité pour une preuve suffisante et incontestable? Et cependant, combien ici cette double garantie, la longue surveillance de l'auteur et l'unanimité des libraires, ne nous est-elle pas plus fortement donnée pour le Nouveau Testament? — Au lieu d'un auteur, nous en avons huit ; nous avons tous les apôtres solidaires les uns des autres ; nous avons des hommes de Dieu ; nous avons leurs compagnons inspirés, Marc, Luc, Siméon, Timothée, Apollos, Silas, Barnabas[1] et tant

[1] Act. XIII, 1, προφῆται ; 2 Tim. I, 6 ; 1 Tim. IV, 14.

d'autres, qui présidèrent durant un demi-siècle sur les églises de Dieu. Et au lieu des libraires de l'Europe, nous avons toutes les églises; nous les avons sur toute la terre. Et au lieu d'un seul livre, nous en avons vingt à l'égard desquels la plus parfaite unanimité du témoignage est immédiate, universelle, constante, inébranlable.

132. Et encore, pour apprécier mieux cette double garantie, d'une si longue surveillance et d'une si parfaite unanimité, il est un autre trait caractéristique de l'église primitive qu'il faut avoir devant les yeux. Ce sont ces relations si continues, si intimes et si nombreuses que les apôtres soutinrent avec les églises et que celles-ci soutinrent entre elles. — Ce trait ressort de tous les actes de leur histoire et de toutes les traditions qui s'y rapportent. — On nous en raconte de très nombreux exemples dont nous ne prétendons pas garantir l'exactitude. — On nous dit par exemple comment l'apôtre Jean, dans la dernière partie de sa carrière, vint s'établir comme au centre des deux chrétientés d'Orient et d'Occident, dans cette grande cité d'Ephèse d'où il pouvait tendre les deux mains aux églises des deux mondes. — On nous dit, et ce sont des témoins anciens et nombreux (Caius[1], Eusèbe[2], Jérôme[3], Victorinus[4], Chrysostome[5], Théodore de Mopsueste[6]), que les

[1] En 196 environ. Dans le fameux canon dit de Muratori, que plusieurs lui attribuent. (Kirchhofer. Geschichte des Canons, pag. 1.)
[2] H. E, III, 24.
[3] In Math. Procem.
[4] In Apocal. Bibl. Patr. III, 418.
[5] Auct. Incert. Montfaucon, VIII, 132.
[6] Catena in Joan, Corderii. Mill. N. T., pag. 198; édit. 1723.

évêques de l'Asie se présentèrent à lui à Ephèse, et lui demandèrent de laisser lui-même aux églises de Dieu un Evangile qui complétât les autres[1]. — On nous dit (et c'est Tertullien et Jérôme[2]) comment un prêtre d'Ephèse ayant publié sous le nom de Paul un écrit intitulé *les Actes de Paul*, l'apôtre convainquit l'auteur d'imposture, celui-ci prétendant s'excuser par l'intention pie de faire honorer la mémoire de Paul. — Nous ne rappelons ces récits parmi tant d'autres, que pour faire mieux comprendre par quelques traits cette vigilance qu'exercèrent les apôtres pendant un demi-siècle ; car nous préfèrerons toujours nous abstenir des traditions lorsqu'il suffit des Ecritures. — Les Epîtres en effet et les Actes des apôtres nous en disent assez sur les soins continus de ces hommes de Dieu, et plus spécialement de Paul, envers les églises par eux fondées. — « Il était, dit-il lui-même (2 Cor. XI, 28), en souci continuel pour toutes les églises depuis Jérusalem jusqu'en Illyrie, » comme depuis Rome jusqu'en Macédoine et jusqu'en Asie ; il les visitait continuellement ; il parcourait pour cela tout l'empire ; il fit naufrage pour cela quatre fois[3] ; « en péril sur les fleuves, en péril des brigands, en péril des Juifs, en péril des Gentils, en péril dans les villes, en péril dans les déserts, en péril sur les mers, en péril des faux frères, en péril et en travail, dans le froid et dans la nudité. » Il leur envoyait ses compagnons de service ; il recevait

[1] Si ce fait était admis, il ne serait nullement en désaccord avec la théopneustie de ce quatrième évangile.

[2] Tertull., *De Baptism.*, 15 et 17. — Jérome, Catal. vir. ill. in Luc., 7.

[3] 2 Cor. XI, 25-27 ; XXVII, 41.

d'elles des lettres et des messages; il avait besoin de savoir quel était leur état[1]; il pleurait dans sa prison de Rome en apprenant les égarements de quelques Philippiens; « il revivait » quand de bonnes nouvelles lui arrivaient des églises; « il était dans un grand et continuel combat de prières pour chacune d'elles et même pour ceux de leurs membres qui ne l'avaient jamais vu; » il les « adjurait au nom du Seigneur pour que ses lettres fussent lues de tous les frères et qu'on se les fît passer d'église en église[2]; » tout comme Pierre leur recommandait ensuite de lire *toutes celles de Paul avec le reste des Ecritures*[3]. Il s'informait constamment d'elles avec la sollicitude d'une mère pour l'enfant qu'elle nourrit de son lait[4]; » il veillait avec jalousie sur leurs doctrines; il était « en angoisse lorsqu'elles s'égaraient[5]; » il « était comme brûlé lorsque chez elles quelques-uns étaient en chute[6] »; et c'était pour lui « comme un second travail d'enfantement[7], jusqu'à ce que le Christ fût formé chez ceux qui avaient erré. »

133. On doit donc comprendre abondamment combien sous l'action d'un tel ministère, qui de la part de quelques-uns des apôtres s'est prolongé jusqu'à 50, 60 et pres-

[1] 1 Thess. III, 5-8. Philip. II, 19-29.
[2] Philip. III, 18; 1 Thess. III, 8; Col. I, 9; II, 1-5; IV, 12; Rom. XV, 30; Philip. I, 3; 1 Thess. I, 2; 1 Thess. V, 27; Col. IV, 16.
[3] 2 Pier. III, 16.
[4] Gal. IV, 18; Philip. IV, 17; II, 28; III, 18; Col. I, 8, 9, 24; 1 Thess. III, 6-10.
[5] Gal. IV, 19, 20.
[6] 2 Cor. XI, 29.
[7] Gal. IV, 19.

que 70 années, il était impossible que l'usage d'aucun livre frauduleux s'introduisît dans l'Eglise; impossible que les églises arrivassent à l'unanimité sur une Ecriture qui n'aurait pas eu l'agrément de ces hommes de Dieu.

134. On doit comprendre également qu'après la mort des apôtres, au terme d'un si long ministère, il était inévitable que toutes ces mêmes églises ne fussent pas pénétrées, non-seulement d'un religieux respect pour toutes les institutions apostoliques, mais d'un esprit de conservation porté jusqu'à l'excès et d'une jalouse défiance contre tout enseignement qui n'eût pas eu leur sanction pendant leur vie, surtout contre tout livre qui n'eût pas eu déjà avant leur départ sa place dans le recueil sacré. — Aussi fut-ce pour cela que les derniers écrits de quelques-uns d'entre eux, laissés à quelques églises aux approches de leur mort, rencontrèrent ailleurs des répugnances jusqu'aux jours du concile de Nicée, comme nous le dirons plus tard avec plus d'étendue et comme nous ne le disons ici que par anticipation. Mais nous montrerons aussi que ces cinq petits livres du second canon furent cependant reçus du plus grand nombre à cause des preuves positives qu'on pouvait donner de leur authenticité, et reçus en particulier des églises mêmes les mieux placées pour les juger, puisqu'ils leur avaient été d'abord directement adressés, et puisqu'elles étaient les plus intéressées à les rejeter s'ils eussent été faux. Et nous ferons voir que ces faits mêmes nous présentent une admirable garantie de la vigilance des églises, de la liberté de leur

marche et de la confiance avec laquelle se forma pour les vingt-deux homologoumènes leur unanimité.

Cependant nous avons à considérer deux autres faits historiques plus importants encore qui nous présenteront de nouvelles garanties de notre canon sacré, et qui, associés au grand fait de l'unanimité de toutes les églises des premiers siècles sur les vingt-deux homologoumènes, prouvent avec une force incomparable l'authenticité de tous ces livres.

## SECTION II.

### *Le nombre immense des églises à la mort des apôtres.*

135. La puissante rapidité des conquêtes de l'Eglise avant la mort des apôtres et son immense étendue à la fin du premier siècle, est un fait étonnant, mais un fait aussi bien démontré qu'il est prodigieux.

136. Cette religion nouvelle qui faisait profession de réduire à néant toutes les autres et qui, prenant naissance au milieu des pauvres et chez le peuple le plus méprisé, s'attaquait à toutes les erreurs, heurtait de front toutes les passions mauvaises du cœur de l'homme, et ne ménageait pas plus l'orgueil des grands que les prétentions des prêtres ou que les préjugés de la multitude; cette religion, qui, tout en prétendant renverser tous les faux dieux adorés avec éclat dans l'univers depuis les siècles les plus reculés, n'était prêchée d'abord que par des pauvres et commandait au genre humain de reconnaître son Dieu dans

la personne d'un charpentier juif rejeté de son propre peuple et puni par lui du dernier supplice ; cette religion, qui avait contre elle les populations, leurs prêtres, leurs docteurs, leurs magistrats et leurs rois ; cette religion, qui demandait à tout homme de se mettre devant Dieu au rang des criminels et de renoncer pour elle à ses biens et à sa vie ; cette religion toujours persécutée, sans avoir versé cependant jamais durant trois siècles d'autre sang que le sien ; cette religion avait en quarante ans manifesté déjà une puissance qui présageait la conquête du monde. En quarante ans, elle avait parcouru l'univers ; elle y débordait comme le Nil en Egypte ; elle s'y répandait partout comme un fleuve de vie. Les apôtres n'avaient pas fini leur carrière que déjà l'on voyait en tout pays des églises missionnaires, dévouées et sans nombre.

Ce fait si remarquable ne tient peut-être pas d'ordinaire une assez grande place dans la pensée des hommes qui se livrent à l'étude du canon. Il y est cependant d'une grande portée ; en même temps qu'il nous est abondamment démontré par les deux sources de preuves entre lesquelles les amateurs de l'antiquité chrétienne partagent leurs préférences : les déclarations de l'Ecriture et les témoignages de l'histoire.

137. L'Ecriture ne nous laisse là-dessus aucun doute. Paul, après dix-sept ans seulement de ministère, écrivait aux Romains (XVI, 26) qu'alors déjà « l'Evangile était annoncé *à tous les peuples ;* » que lui-même (XV, 19) « s'attachait à le porter uniquement dans les lieux où nul ne l'avait prêché, et qu'à lui seul cependant il avait déjà

tout rempli de l'Evangile de Christ, depuis Jérusalem jusque dans l'Illyrie. » « La voix des messagers de la Bonne Nouvelle est allée » comme celle du soleil (Ps. XIX, 5), « par toute la terre, disait-il, et leur parole jusqu'aux extrémités du monde » (Rom. X, 18.) Et ce n'était point là dans sa bouche une exagération poétique de langage; jugez donc par ce que lui seul avait opéré de ce qu'avaient dû faire tous les autres. D'ailleurs, en répandant ainsi l'évangile sur toute la terre, les apôtres n'avaient fait qu'accomplir le commandement et la promesse de leur Maître. Jésus, en leur prédisant la ruine de Jérusalem, qui devait arriver 36 ans après lui, leur avoir déclaré « qu'auparavant l'Evangile du règne serait prêché *dans toute la terre habitable* pour servir de témoignage *à toutes les nations.* » « Allez donc et faites disciples *toutes les nations,* leur avait-il dit [1]. » Et cet ordre s'était en peu de temps si pleinement accompli que Marc, en écrivant son évangile, pouvait déjà dire en parlant des apôtres [2] : « Eux donc étant partis, *prêchèrent partout* (ἐκήρυξαν πανταχοῦ), » et que Paul, écrivant aux Colossiens (vers l'an 60), leur disait [3] : « L'Evangile est parvenu jusqu'à vous » comme il l'est aussi *dans le monde entier,* où il porte ses fruits et s'en va grandissant. » Il ajoutait même, au verset 23 : « Cet évangile que vous avez entendu est *prêché à toute la création sous le ciel.* » Et quatre ans seulement après que ces paroles ont été tracées, ce même évangile,

[1] Math. XXVIII, 19.
[2] Marc XVI, 20.
[3] Col. I, 6.

violemment persécuté par l'empereur Néron, comptait déjà, nous dit Tacite, dans la seule ville de Rome « une multitude immense. » Déjà six ans avant de les écrire, ces mêmes paroles, Paul se préparait à porter ses pas en Espagne [1]; et nous pouvons même penser qu'en effet il « les y porta, lorsque nous entendons Clément de Rome [2] nous dire qu'il alla jusqu'aux dernières limites de l'Occident » (ἐπὶ τὸ τέρμα τῆς δύσεως). Mais si le fait même de ce voyage de Paul en Espagne demeure incertain, ce qu'il y a de sûr, c'est que déjà dans l'année où il s'y préparait, les chrétiens juifs rassemblés dans la seule ville de Jérusalem, se comptaient au moins par cinquante ou soixante mille (« *un grand nombre de myriades,* » dit St. Jacques) [3]; et telle était dans le même temps en Italie la propagation de la Parole de Dieu par le travail obscur mais incessant de la fidélité chrétienne, que longtemps avant l'apparition d'aucun apôtre dans cette contrée [4], de très nombreuses conversions y avaient précédé l'arrivée de St. Paul : la foi des Romains était déjà renommée par tout le monde alors qu'il leur écrivait son épître. (Rom. I, 8.) Et quand, trois ans après, il débarqua pour la première fois en Italie, il trouva déjà tout près de Naples, au port de Pouzzole, des frères pour l'accueillir; et à 17 lieues de Rome, « au marché d'Appius; » et plus près encore, aux Trois-Hôtelleries. » — Mais, six ou sept ans plus tard seulement, Paul n'avait pas encore donné sa vie pour Jésus-Christ, que

[1] Rom. XV, 24.
[2] Chap. V de sa 1re épître aux Corinthiens.
[3] Θεωρεῖς πόσαι μυριάδες εἰσὶν πεπιστευκότων. Act. XXI, 20.
[4] Rom. XV, 20; 2 Cor. X, 15, 16.

déjà les chrétiens de cette grande capitale, formant *une multitude immense*, subissaient en foule dans d'horribles supplices les fureurs impériales.

138. Il est heureux, nous l'avons dit, que pour rendre incontestables ces faits importants nous ayons encore, outre le témoignage de l'Ecriture, celui de deux des plus beaux noms de l'antiquité romaine, tous deux contemporains de Paul[1]; tous deux païens; tous deux profondément prévenus contre le christianisme; tous deux hommes consulaires[2]; tous deux hommes de lettres, mais engagés dans les grandes affaires de leur temps et n'écrivant que ce qu'ils avaient vu. Je parle du grand Tacite et de Pline le jeune.

139. On sait que Tacite a écrit sous forme «d'Annales» l'histoire de son temps, depuis la mort d'Auguste à celle de Néron. Dans son livre XV, arrivé à la onzième année de ce prince, c'est-à-dire à l'an 64 de l'ère chrétienne, alors que Paul prêchait encore, il parle du terrible incendie qui ravagea presque en entier la capitale de l'empire et que tous attribuaient à la malice de Néron. « Onze des quatorze quartiers de Rome y avaient été brûlés. Pour détruire ces bruits, dit Tacite, Néron chercha des coupables et fit souffrir les plus cruelles tortures à des malheureux abhorrés pour leurs infamies et que le vulgaire appelait *chrétiens* (quæsitissimis pœnis affecit quos per flagitia in-

[1] Ils naquirent, l'un en 61, et l'autre en 64.
[2] L'un, Tacite, fut consul en 97; l'autre, Pline, trois ans plus tard.

visos vulgus Christianos appellabat). Christ, qui leur donna son nom, avait été condamné au supplice sous Tibère par le procurateur Ponce-Pilate : ce qui réprima pour le moment cette exécrable superstition. Mais bientôt le torrent se déborda de nouveau, non-seulement dans la Judée, où il avait pris sa source, mais jusque dans Rome même, où viennent enfin se rendre et se grossir tous les égouts de l'univers (superstitio rursus erumpebat, non modo per Judæam originem ejus mali, sed per urbem ipsam....) — On commença par se saisir de ceux qui s'avouaient chrétiens, et ensuite, sur leur déposition, d'*une multitude immense* qui fut moins convaincue d'avoir incendié Rome que de haïr le genre humain. »

*Une multitude immense* (multitudo ingens), tel est donc le témoignage de Tacite sur le nombre des chrétiens que renfermait déjà Rome aux jours mêmes de St. Paul. « Le plus obstiné scepticisme, dit à ce sujet l'incrédule Gibbon, est obligé de respecter la vérité de ce fait extraordinaire, qui nous est d'ailleurs confirmé par l'exact Suétone ; car cet historien aussi mentionne les châtiments que Néron fit souffrir aux chrétiens. »

140. Cependant nous possédons également sur la multitude des *chrétiens d'Asie*, un témoignage de Pline qui n'est ni moins authentique ni moins précieux. Intime ami de Tacite et très haut placé dans la confiance de Trajan, Pline était alors proconsul des belles provinces de Bithynie et de Pont, et il avait reçu de son maître l'ordre de poursuivre les chrétiens jusqu'à la mort. Mais, quand il voulut procéder à cette tâche inique, le nombre immense

des victimes effraya sa conscience, et il écrivit à l'empereur une lettre qu'on possède encore (L. X, epist. 97), pour obtenir quelque adoucissement à la rigueur de ses premiers ordres. Il faut lire cette épître remarquable, qui fut écrite alors que l'apôtre Jean vivait encore (l'an 103). Nous n'en citerons, pour abréger, que ce qui se raporte à l'innombrable multitude des chrétiens et à leur fidélité; car sur les bords de la mer Noire comme aux rives du Tibre, dès qu'il fallait confesser Jésus-Christ, leurs persécuteurs les voyaient (pour parler le langage attribué à Julien l'apostat) « arriver en essaims pressés au devant du supplice comme les abeilles à leur ruche (tanquam apes ad alvearia, sic illi ad martyria). »

Dès que Pline eut commencé la poursuite des chrétiens, il fut effrayé tout à la fois du nombre et de l'innocence des malheureux qu'il aurait à punir. « Que faut-il donc faire, Seigneur! » écrit-il à Trajan. « Voici la marche que j'ai suivie envers ceux qu'on me déférait comme chrétiens. Je leur ai fait cette question: Etes-vous chrétiens? Sur leur réponse affirmative, j'ai répété la même demande une seconde fois, puis encore une troisième, en les menaçant de mort. — Quant à ceux qui persévéraient, je les ai fait conduire au supplice; car quelle que puisse être la nature de leur croyance, j'ai pensé qu'au moins leur résistance et leur opiniâtreté méritaient d'être punies. Ils affirment que toute leur faute consiste à s'assembler en un certain jour avant le lever du soleil, à chanter alternativement des hymnes à Christ comme à un Dieu, et à s'engager par serment à ne commettre ni faux serment, ni adultère, ni larcin, ni mensonge. Après cela ils se sépa-

rent pour se réunir plus tard sans aucun désordre en un repas qu'ils prennent en commun. — Ces informations étant prises, j'ai jugé nécessaire d'interroger par la torture deux servantes d'entre eux qu'ils disent exercer au milieu d'eux un certain ministère; mais je n'ai pu découvrir qu'une excessive et misérable superstition. — Que dois-je donc faire? Car c'est un cas qui m'apparaît très grave, surtout à cause du grand nombre des personnes des deux sexes, de tout rang et de tout âge, qui sont encore en danger de mort ou qui vont s'y trouver (multi enim omnis ætatis, omnis ordinis, utriusque sexûs, etiam vocantur in periculum et vocabuntur). — Et ce n'est pas dans les cités seulement que la contagion de cette superstition s'est répandue; c'est aussi dans les bourgs et jusque dans les campagnes (neque enim civitates tantum, sed vicos etiam atque agros, superstitionis istius contagio pervagata est). »

**141.** En un mot, ce grand fait que nous signalons est constamment rappelé comme un événement incomparable par tous les anciens apologistes; il l'est souvent avec éloquence, il l'est avec triomphe, et cela devait être. Lisez par exemple les belles pages de Tertullien ou celles d'Arnobe [1], ou celles de Minutius Felix [2]. — « Nous sommes en si grand nombre, disaient-ils aux Romains, que si nous quittions votre état, nous causerions sa ruine. »

« Nous ne sommes que de hier, » dit Tertullien [3] au gou-

[1] Adv. Gentes, lib. II, pag. 44, 45. Lugd., Batav., 1651.
[2] Dans son dialogue d'Octavius.
[3] *Apologet.*, liv. II, chap. XXXVII.

vernement romain, « et nous avons tout rempli dans votre empire (Hesterni sumus et vestra omnia implevimus) : les villes, les îles, les forteresses, les municipes, les salles des conseils, les décuries, le palais, le sénat, le forum. Nous ne vous laissons que les temples (Sola vobis relinquimus templa) ! — Nous pouvions même vous faire la guerre sans prendre les armes : c'était assez de ne point vivre avec vous ; car si les chrétiens qui composent une si grande multitude (tanta vis hominûm) vous eussent abandonnés pour se retirer en quelque contrée, c'eût été la ruine de votre puissance, et votre solitude vous eût épouvantés. » — « Les peuplades des Goths, » dit-il encore ailleurs [1], les tribus diverses des Maures, toutes les régions des Espagnes, toutes celles des Gaules et celles même de la Bretagne encore inaccessibles aux Romains, se sont soumises à Christ, aussi bien que celles des Sarmates, des Daces, des Germains, des Scythes et des nations encore inconnues. » — Sur quoi ce père admire « que l'empire de Jésus-Christ se soit en si peu d'années trouvé beaucoup plus étendu que celui de Nébuchadnetzar, celui d'Alexandre ou celui des Romains. »

142. Cette période de l'Eglise qu'ont signalée des accroissements si prodigieux, s'étend jusqu'au règne d'Adrien (117-138). Alors le christianisme avait abondamment pénétré jusque chez les barbares, et des églises nombreuses avaient été fondées parmi les Egyptiens, les Celtes et les Germains. — Nous pouvons citer ici « *ce grand nombre de nations barbares* » (πολλὰ ἔθνη τῶν Βαρβάρων) au

[1] Dans son livre I, *contre les Juifs*.

jugement desquelles Irénée [1] en appelle contre la *gnôse* des hérétiques de son temps [2], en affirmant que ces nations avaient été déjà christianisées avant l'apparition des sectes gnostiques. — Or l'on sait assez que les savants placent la naissance de ces sectes dans l'âge de *St. Jean* et avant même la publication du quatrième Evangile [3]. — Si l'on en croit d'ailleurs les données très dignes de confiance du savant arménien *Moïse de Khosren* [4], le christianisme avait pénétré de très bonne heure en Orient chez les peuples de langue syriaque, chez les Arméniens et chez les Perses. — Il faut lire enfin le trente-septième chapitre du troisième livre d'*Eusèbe* pour se faire une juste idée et de l'extension prodigieuse de l'évangile sous Trajan et de l'admirable activité des églises pour atteindre ce but. A travers quelque enflure de langage, vous y verrez ressortir ce grand fait historique; « que les disciples immédiats des apôtres, bâtissant sur le fondement posé par ces hommes de Dieu, avaient répandu la semence du royaume des cieux dans toute l'étendue du monde habitable (*τὰ σωτήρια σπέρματα τῆς τῶν οὐρανῶν βασιλείας ἀνὰ πᾶσαν εἰς πλάτος ἐπισπείροντες τὴν οἰκουμένην*). Beaucoup d'entre eux avaient, dit-il, donné leurs biens pour accomplir la vocation d'évangélistes,

[1] *Hæres*, III, 4, 2. — Il dit aussi (liv. I, chap. 2) : L'Eglise disséminée dans tout le monde habitable (*καθ' ὅλης τῆς οἰκουμένης*) et jusqu'aux extrémités de la terre (*ἕως περάτων τῆς γῆς διεσπαρμένη.*)

[2] Les hérétiques de son temps, comme ceux d'aujourd'hui, appelaient leurs systèmes *La science* (Γνῶσις), et se nommaient eux-mêmes « Les hommes de la science. »

[3] Voyez *Bunsen*, dans son *Hippolytus*, tom. I, pag. 236.

[4] Il a laissé une *histoire d'Arménie*. Né, dit-on, en 370, il gardait les archives avant d'être lui-même archevêque de Pakrévant.

pour annoncer Christ à ceux qui ne le connaissaient point encore et pour leur faire part de l'Ecriture des divins Evangiles (καὶ τὴν θείων Εὐαγγελίων παραδιδόναι Γραφήν). »

143. On doit donc comprendre tout ce que ce fait prodigieux vient donner de puissance au témoignage que rend l'église universelle touchant les homologoumènes de notre canon sacré. Mais, pour saisir l'argument dans toute sa force, c'est dans leur ensemble qu'il faut considérer les trois grands faits que nous venons d'exposer jusques ici; car par leur triple assemblage ils forment, ce nous semble, autour de ces vingt-deux homologoumènes comme une amarre puissante tressée de trois cordes pour maintenir leur authenticité apostolique et pour la rendre inébranlable. — C'est d'abord la continuité durant tout le premier siècle du ministère personnel des apôtres au milieu des églises; c'est ensuite le nombre immense des églises fondées sur toute la terre durant ce long et vigilant ministère; c'est enfin l'unanimité constante, parfaite, universelle de ces innombrables églises au sujet de ces livres soit pendant la vie des apôtres, soit après qu'elle eût pris fin, soit dans le siècle qui suivit. — Quiconque voudra considérer avec attention ces trois faits réunis reconnaîtra qu'en matière de garanties éclatantes, l'histoire littéraire du monde entier dans tous les siècles n'offrit jamais rien de semblable.

144. Nous citons ici volontiers les paroles de Monsieur Thiersch[1], après qu'il a présenté des arguments du même

[1] Versuch zur Wiederherstellung des hist. Standpuncts für die Kritik der N. T. Schriften (1845) chap. VI.

genre. « J'espère, dit-il, avoir pu montrer aux adversaires du premier canon combien leurs suppositions sur les caractères de la première moitié du deuxième siècle sortent du domaine de l'histoire pour se promener dans celui de la fable. Ils veulent supposer que dans un temps où certes l'ensemble des chrétiens et de leurs évêques ne présentait pas une bande de faux monnayeurs, on aurait eu affaire à des hommes si extraordinairement habiles (tout en étant des hommes religieux) qu'ils eussent pu d'une manière incompréhensible imposer leurs fictions à tous les chrétiens de l'univers comme à une masse stupide, aveugle et muette jusqu'à la folie, et pour lui faire accepter les yeux fermés leurs falsifications à titre d'Ecritures apostoliques et d'Ecritures transmises par l'antiquité croyante! C'est là qu'aboutit, dès qu'on y porte la lumière de l'histoire, cette idée étrange qu'un seul des livres homologoumènes ait pu être un livre supposé. Et l'on doit avouer que l'incrédulité à l'égard du premier canon, quand on y persévère, demande une telle acceptation de choses incroyables et effroyables, qu'en comparaison d'une telle complaisance, la crédulité la plus aveugle de certains chrétiens pour certaines légendes miraculeuses n'est encore qu'une bagatelle. »

Mais nous n'en avons pas fini avec les faits; car il nous reste à en présenter un autre *plus* important peut-être que tous les précédents. Il fera surabonder nos preuves. — Nous voulons parler de ce qu'on a nommé l'*anagnose*, ou la lecture publique des Ecritures (ἀνάγνωσις).

## SECTION III.

### *L'anagnose.*

145. L'usage régulier et constant d'une lecture publique des Ecritures dans toutes les églises du Nouveau Testament, est un fait cardinal et créateur dans l'affaire du canon. Ce fait y est même d'une telle importance qu'il n'a pas droit seulement à la première place ; car on doit reconnaître que sur cette institution repose réellement toute l'histoire de ce recueil sacré. L'anagnosis en est la cause formatrice et le véritable fondement ; seule elle en explique la naissance ; seule la perpétuelle conservation ; seule l'admirable unanimité des églises à reconnaître dès l'origine et pendant deux siècles tous les homologoumènes ; seule aussi, plus tard, l'unanimité œcuménique de toutes les églises à recevoir le canon tout entier.

146. Les adversaires modernes de nos livres saints, surtout en Allemagne, ont si bien compris toute la portée de ce grand fait pour établir invinciblement l'authenticité du premier canon, qu'ils se sont appliqués de toutes leurs forces à nier que l'anagnosis du Nouveau Testment existât dans les églises primitives, et à lui supposer une naissance apocryphe et tardive dans la dernière moitié du siècle deuxième. Mais ces efforts ont été vains : l'existence dès

les premiers jours et l'universalité de cette institution se peuvent démontrer avec évidence. On verra qu'elle remonte aux temps apostoliques; qu'elle appartient à la genèse même de l'église universelle; qu'au commencement du deuxième siècle, dans toutes les églises alors anciennes, on y était déjà parfaitement attaché, et que dans toutes celles qui furent fondées ensuite par milliers sous Trajan et sous Adrien, c'est-à-dire de 98 à 138, l'anagnose commença avec leur existence même et la constitua.

147. C'est donc très naturellement et par la marche logique des faits que cet usage avait pris naissance avec l'Eglise elle-même. Les apôtres et leur divin Maître l'avaient déjà trouvé tout établi dans les synagogues d'Israël. L'anagnose était depuis des siècles dans les habitudes universelles de l'ancien culte à l'égard de Moïse et des prophètes; toutes les synagogues étaient fondées pour ce but; l'ordre était donné, disent les docteurs juifs, que partout où se trouvaient dix Israélites on élevât une synagogue, et que partout où se trouverait une synagogue on y conservât une arche renfermant les Ecritures, et que partout ces Ecritures fussent lues publiquement aux fidèles chaque jour de sabbat. — Or on sait assez qu'aux jours de Jésus-Christ les Juifs étaient répandus dans le monde entier et que «Moïse, comme l'a dit St. Jacques (Act. XV, 21), avait dès les générations anciennes, dans toutes les villes des gentils, des hommes qui le prêchaient, étant lu chaque sabbat dans les congrégations.»

Et d'un autre côté, c'est un fait historique que l'Eglise primitive se modela sur la synagogue alors qu'elle y prit

naissance[1]. — Toutes les premières églises chrétiennes pendant bien des années furent des congrégations entièrement juives; l'Eglise ne se composa d'abord que d'Israélites amenés en peu de temps par myriades à la connaissance de Jésus-Christ, soit à Jérusalem et en Judée, soit en Samarie, soit dans les villes des Gentils. En recevant l'Evangile tous ces nouveaux chrétiens conservaient les formes et les habitudes de leur culte telles qu'ils les avaient pratiquées dans la synagogue: leurs ministres s'appelaient *Chazan* chez les congrégations araméennes, ou *épiscopes* chez les hellénistes; chacune d'elles avait trois *parnasin* ou *diacres;* le *chazan*, chaque jour de sabbat, désignait sept *coreïm* ou *anagnostes* (lecteurs) pour vaquer à la lecture de la Parole sainte; il se tenait près de l'anagnoste, veillant à ce qu'il lût avec exactitude, et le reprenant s'il se trompait. Les autres jours de la semaine, il y avait aussi des *lecteurs,* mais en moins grand nombre[2]. — Ainsi ce saint usage, qui avait régné dans toutes les synagogues comme leur acte le plus indispensable, passa dans les églises chrétiennes formées dans la synagogue, continuées à son image et composées exclusivement de Juifs convertis. Ces premiers chrétiens ne pouvaient imaginer une assemblée sans ces saintes lectures, et l'idée d'un culte sans anagnose ne pouvait aborder les esprits nulle part. — Ce fut donc ainsi que cette institution, naturellement établie dans

[1] Voyez les églises issues des synagogues, par l'archevêque Whately, dans son « Essai sur le royaume de Christ. » (Traduction de Burnier, 1843, pag. 66, 67.)

[2] Voyez Lightfoot. Harm., pag. 479. Etud. hébr. et talmud. sur les Evangiles, vol. XI, pag. 88. Whately, pag. 215.

toutes les assemblées du nouveau peuple de Dieu, les constitua si nécessairement, qu'elle s'y serait déjà pratiquée par la seule marche des choses, alors même qu'il n'y aurait point eu de prescription sur ce sujet dans les écrits apostoliques. Mais il y en avait et nous l'allons dire.

148. L'anagnose, dans les assemblées chrétiennes, a donc précédé l'apparition du Nouveau Testament, bien loin d'avoir, comme on l'a prétendu, tardé longtemps à s'y pratiquer. On y lisait, comme dans les synagogues, les saintes Ecritures de l'Ancien Testament; et cette lecture régulière de Moïse, des psaumes et des prophètes y fut exclusivement en usage pendant les 15 années qui précédèrent l'apparition des premières épîtres apostoliques dans les innombrables églises formées par les apôtres, et particulièrement dans celles que Paul avait rassemblées, avant l'an 49 ou l'an 51, en Samarie, en Syrie, en Arabie, en Chypre, en Galatie, en Lycaonie, en Mysie, en Pisidie, en Thrace, en Macédoine. — C'est en effet en 49 que nous pensons (d'après Orose[1]) devoir placer le décret de Claude contre les Juifs de Rome (Act. XVIII, 2); et l'on sait que ce fut alors que Paul, avec Silas et Timothée, écrivit aux Thessaloniciens les deux belles épîtres qui furent, à ce qu'il paraît, le commencement de la Parole écrite du Nouveau Testament[2].

[1] VII, 6. L'an 3 de Claude. — Orose dit le savoir d'après Josèphe. D'autres le placent l'an 2. Suétone (25) parle de ce décret dans la vie de Claude, mais sans en dire la date.

[2] Nous ne prétendons point décider ici l'époque où fut écrit l'Evangile de Matthieu; car il est très probable, comme l'a pensé Lardner, qu'aucun des quatre Evangiles ne précéda le concile de Jérusalem (Act. XV); si celui de Marc doit être placé tard (Marc XVI, 20), et celui

149. Il faut nécessairement, comme nous l'avons dit, que ce soit dès le temps des apôtres et dès le commencement de la prédication évangélique, que l'usage de lire les Ecritures de l'Ancien Testament ait passé des assemblées de la synagogue dans les assemblées de l'Eglise ; car une fois l'an 70 arrivé, une fois Jérusalem renversée, le temple brûlé, les troupeaux juifs dispersés et tous les apôtres retirés dans leur repos, l'esprit des églises chrétiennes (toute leur histoire en rend témoignage) était devenu trop hostile au peuple des Hébreux et aux chrétiens judaïsants pour que désormais elles empruntassent plus rien à leurs institutions.

150. Mais aussi, dans ces mêmes assemblées de l'Eglise, l'usage de lire, outre les Ecritures des prophètes de l'ancienne Alliance, les Ecritures des apôtres et prophètes de la nouvelle (à mesure que ceux-ci les publiaient), cet usage dut nécessairement se présenter à la pensée de toutes les églises et de tous les fidèles comme l'acte à la fois le plus naturel et le plus indispensable. Les écrits des apôtres n'étaient-ils pas à leurs yeux d'une autorité supérieure aux écrits mêmes de l'Ancien Testament? Ces hommes de Dieu, dans le temps où ils les écrivaient, n'opéraient-ils pas des œuvres de puissance beaucoup plus miraculeuses que n'en avaient accompli les plus grands des anciens prophètes?

de Luc à peu de distance du temps où parut le livre des Actes (l'an 60, 61 ou 62). Cependant le fait rapporté par Eusèbe (H. E., liv. V, chap. 10) de l'Evangile de Matthieu en langue hébraïque (Ἑβραίων γράμμασι) que l'apôtre Barthélemi aurait emporté dans les Indes, semblerait placer le premier Evangile bien près des premières lettres de St.-Paul, ou plutôt même avant ces lettres.

N'étaient-ils pas eux-mêmes, à titre d'apôtres et prophètes, les douze fondateurs de l'Eglise? (Eph. II, 20.) Et d'ailleurs leurs Ecritures (l'Evangile de Jean, par exemple, et l'Apocalypse de Jean) ne se donnaient-elles pas elles-mêmes pour inspirées d'en-haut autant qu'Esaïe ou que le Pentateuque?— Pourquoi donc et comment, de quel droit et par quelles raisons, aurait-on pu, tandis qu'on lisait chaque dimanche les Ecritures des anciens prophètes, laisser dans le silence les Ecritures des nouveaux, et tandis qu'on entendait celles des prophètes qui avaient divinement annoncé le Fils de l'homme, laisser dans le silence celles des prophètes qui l'avaient ouï lui-même et l'avaient divinement prêché, « Dieu leur rendant témoignage par des prodiges, par des miracles et par des distributions du Saint-Esprit[1] ? »

Pourrait-on croire que toutes ces congrégations, après la mort des apôtres qui les avaient fondées, se contentassent de ne lire publiquement que l'Ancien Testament pour n'écouter, après cette anagnose, que le λόγον dont parle Justin Martyr[2], c'est-à-dire, que les *discours improvisés* des ministres n'ayant plus ni l'Esprit miraculeux dont les apôtres décédés avaient été remplis, ni même les *charismes* des hommes apostoliques qui les avaient suivis? — Cela n'est pas admissible, cela ne doit pas même venir à la pensée.

151. Si, comme le voudraient certains adversaires du canon, la reconnaissance publique des livres du Nouveau

[1] Hébr. II, 3, 4.
[2] Dans sa grande apol., chap. 67.

Testament par l'anagnose n'avait eu lieu que dans la dernière moitié du deuxième siècle, il faudrait qu'on résolût pour nous deux impossibilités historiques. — Premièrement, comment serait-il admissible, pour quiconque a étudié dans les sources le caractère du deuxième siècle, qu'une telle révolution se fût consommée dans le culte public de toutes les églises de la terre, alors qu'un changement d'une telle importance était absolument incompatible avec l'esprit conservateur et traditionnel que l'histoire attribue aux chrétiens de cette époque? Et en second lieu, comment serait-il possible qu'un si grand événement, qui n'aurait pas son égal dans les fastes de cette époque, eût pu s'accomplir sans qu'aucun bruit en eût été fait, sans qu'aucun récit en fût venu jusqu'à nous, sans qu'aucun des Pères en eût parlé, sans qu'Eusèbe même qui relate avec tant de détails tous les souvenirs de ces jours primitifs, en ait rien appris; et sans qu'Irénée, dans la jeunesse de qui ce fait étonnant se serait passé, en ait dit un seul mot?

Personne n'a pu donner de réponse à ces questions si simples. Il doit donc nous suffire de les énoncer pour faire comprendre qu'elles n'en comportent pas.

152. Ainsi, pour qui contemple à la lumière de ces faits l'Eglise primitive vaquant à son culte et prêtant chaque dimanche une oreille respectueuse à la voix des lecteurs, rien n'est plus simple à concevoir que la formation successive du premier canon; rien ne s'explique plus naturellement que l'unanimité de toutes les églises à son sujet et que sa constante préservation. Tout cela s'est accompli

sans dispute et sans bruit par la marche calme et régulière de l'anagnose. — Assistons seulement à cette pratique sacrée du premier siècle, et tout est expliqué. On n'eut besoin, pour mener à terme cette grande affaire, ni de conciles, ni d'agitation, ni d'efforts, ni de décrets. Les apôtres n'eurent pas même à créer l'institution par des ordres (bien qu'ils en aient donné): elle existait avant eux « *dès les générations anciennes* (ἐκ γενέων ἀρχαίων)[1]; » elle se maintint durant leur vie; elle devait s'affermir après leur mort. Ils n'eurent tout au plus qu'à la sanctionner par l'approbation qu'ils lui donnèrent, et par la part qu'ils y prirent. Et quand après un demi-siècle d'anagnose ils eurent tous disparu de dessus la terre, les églises chrétiennes avaient partout si parfaite connaissance de leur canon sacré par une continuelle lecture, que vous eussiez vu souvent de simples fidèles avoir appris ainsi par cœur leurs Ecritures et reprendre l'anagnoste s'il se trompait d'un mot[2]. C'est ce que les historiens nous attestent. On comprendra donc qu'il ne fut besoin que de cette pratique pour créer le canon et pour le publier, pour le publier pur, pour le sanctionner en tout lieu, pour le rendre irrévocable.

153. On le voit donc, la lecture de l'Ancien Testament n'avait jamais cessé ni dans la Synagogue ni dans l'Eglise; elle se faisait dans les premières assemblées de Jérusalem;

[1] Act. XV, 21.

[2] Tels, par exemple, en Palestine, Jean l'aveugle; en Egypte, St. Antoine; à Rome, Servulus. (Euseb. *De Martyris Palæst.*, cap. XIII, pag. 344; Augustin : *De Doctr. christ. in Prologo*, tom. III, pag. 3. — Grégor. magn. *Hom. XV, in Evangelia*, tom. III, pag. 40.)

elle en fut de tout temps une partie indispensable; elle passa plus tard des congrégations des chrétiens juifs dans celles des gentils; elle suivit par exemple les fidèles de Corinthe *dans la maison de Juste*[1], et de la synagogue d'Ephèse dans l'*école de Tyrannus*[2]; car tous savaient, comme l'avait dit St. Paul[3], que par la lecture des saintes lettres « l'homme de Dieu est corrigé, instruit selon la justice et rendu sage à salut par la foi en Jésus-Christ. » — Plus tard cependant, à mesure qu'une nouvelle épître ou qu'un nouvel évangile étaient donnés par les apôtres aux églises, celles-ci s'empressaient de joindre à l'anagnose de l'Ancien Testament celle de ces nouveaux prophètes qu'elles savaient procéder du même Esprit, et qu'elles savaient même en avoir été mus avec plus d'abondance encore et plus de plénitude.

154. Peut-être, et nous ne l'affirmons pas, l'anagnose de ces nouveaux livres ne fut-elle pas aussi fréquente pendant le temps où les églises eurent encore dans leur sein soit des apôtres en possession des grands signes de l'apostolat[4], soit des hommes revêtus des *charismes* (ou dons surnaturels) que ces mêmes apôtres leur avaient conférés par l'imposition des mains pour l'édification commune. Cependant il demeure toujours évident que les églises, une fois privées de l'enseignement personnel de ces hommes de Dieu, et n'ayant plus en leur possession que les

[1] Act. XVIII, 7.
[2] Act. XIX, 9, 10.
[3] 2 Tim. III, 15-17.
[4] 1 Cor. XII, 2; 2 Cor. XII, 12.

écrits qu'ils leur avaient laissés, se gardèrent bien d'en abandonner l'usage à la piété individuelle de chaque chrétien dans sa maison, et les proposèrent publiquement à l'édification de tous par une anagnose solennelle et régulière.

155. Ainsi se fit donc avec puissance, bien que sans aucun bruit, dans les églises de Dieu, la reconnaissance successive de tous les livres de notre canon sacré, et comme le dit le Docteur Hug (dans son *Introduction au Nouveau Testament* [1]) : « de même que la publication d'un écrit de littérature profane se faisait anciennement par sa récitation devant une assemblée des amis de l'auteur [2], ainsi, pour les livres du Nouveau Testament, ce fut leur première anagnose dans l'église à laquelle ils avaient d'abord été remis, qui les fit passer bientôt pour tout le peuple de Dieu dans le trésor œcuménique de ses livres sacrés. »

156. Cependant, bien que nous ayons montré comment, par la simple logique des faits, cette anagnose des Ecritures apostoliques se serait déjà nécessairement établie dans les églises primitives, alors même qu'il n'eût existé sur ce point aucun commandement des apôtres, on ne doit pas oublier que ce commandement a été donné par eux; et l'on peut se convaincre qu'ils composèrent leurs épîtres et leurs autres écritures avec l'intention qu'elles fussent lues dans les assemblées de Dieu.

[1] Léonard Hug., *Einleit.*, Stuttg., I, 108.
[2] Nous en avons un exemple dans Tacite. De Oratorib., cap. 7.

157. Quant au commandement apostolique, nous devons soigneusement observer qu'il fut donné de Paul avec une remarquable solennité dans cette épître même où il mettait au jour la première des Ecritures du Nouveau Testament[1]. JE VOUS ADJURE PAR LE SEIGNEUR, écrit-il aux Thessaloniciens (ὁρκίζω ὑμᾶς τὸν Κύριον), QUE CETTE ÉPÎTRE SOIT LUE PAR TOUS LES SAINTS FRÈRES.— Il les en *adjure par le Seigneur*.— Et quand, vers la fin de sa carrière, il écrit de Rome aux Colossiens, il leur fait encore la même prescription : « Quand cette lettre aura été lue entre vous, pourvoyez à ce qu'on en fasse aussi l'anagnose dans l'assemblée des Laodiciens (καὶ ἐν τῇ Λαοδικέων ἐκκλησίᾳ ἀναγνωσθῇ). Et vous aussi, lisez celle qui (vous viendra) de Laodicée.[2] »

Les églises pouvaient-elles, en recevant de tels ordres, ne pas comprendre que ces lettres des apôtres du Christ devaient faire partie de leur sainte anagnose ?

Aussi doit-on bien remarquer que la plupart des livres du Nouveau Testament furent adressés, non pas à des individus, mais à des hommes publics, ou à des églises particulières, ou à toutes les églises chrétiennes en général.

158. On peut d'ailleurs signaler dans nos Ecritures, ainsi que l'a fait M. Thiersch, bien des paroles qui font allusion à l'anagnose comme à un fait déjà passé dans les habitudes du culte contemporain. On y voit que les apôtres, sans donner sur ce point des ordres désormais super-

[1] 1 Thess. V, 27. Voyez thèses 16, 17.
[2] Τὴν ἐκ Λαοδικείας. Laquelle on croit être l'épître aux Ephésiens. (Voyez thèse 427.)

flus, puisque déjà l'usage était universel, parlent comme s'attendant à ce que leurs livres seront lus publiquement au milieu des troupeaux. — C'est à cet usage par exemple que paraissent se rapporter ces paroles commençant l'Apocalypse [1]. « Bienheureux *celui qui lit* » (ici le verbe, dit M. Thiersch, est au singulier comme désignant l'anagnoste) « et bienheureux *ceux qui écoutent* les paroles de cette prophétie » (ici le verbe est au pluriel comme désignant ses auditeurs). Pourquoi, dit M. Thiersch, cette différence des nombres s'il n'y avait pas une allusion à l'anagnose? — A cet usage encore, les sept cris du même livre [2] : « Que celui qui a des oreilles écoute ce que l'Esprit DIT AUX ASSEMBLÉES. » Le livre est donc pour les assemblées. — A cet usage, dans l'évangile de Jean, ces mots [3] qui montrent assez clairement que l'apôtre en les écrivant ávait devant les yeux de son esprit l'assemblée des fidèles et leurs lectures saintes : « Or ces choses sont écrites afin que vous croyiez » ; et encore, au chapitre XIX, « afin que vous aussi vous crussiez. » — A cet usage encore, ces paroles qui, dans l'épître aux Colossiens [4], s'adressent à Archippe et se lient immédiatement par la copulative à l'ordre qui venait de leur être donné de lire cette lettre dans l'église : « Et aussi lisez vous-mêmes celle qui (vous viendra) de Laodicée; et dites à Archippe : Prends garde au ministère que tu as reçu en notre Seigneur afin que tu l'accomplisses. » — « Placées comme elles le sont, dit en-

[1] Apoc. I, 3.
[2] II, 7, 11, 17, 29; III, 6, 13, 22.
[3] Jean XX, 31, et aussi XIX, 35.
[4] Col. IV, 17.

core ici le Dr Thiersch[1], ces paroles paraissent s'adresser à Archippe comme à celui qui dirigeait les lectures du culte, et elles l'exhortent à s'acquitter avec soin de cet important ministère. »

159. Mais quelle citation de l'Ecriture serait comparable comme monument de l'anagnose à ce fameux passage de Pierre (2 Pier. III, 16) où l'auteur mentionne « *toutes les épîtres de Paul* » et se plaint de l'abus qu'en faisaient plusieurs hommes téméraires? Vous y pouvez prendre en quelque sorte l'Église sur le fait de l'anagnose. On voit en effet clairement dans ce passage, 1° que l'auteur s'y adresse à la catholicité des assemblées de Dieu ; 2° que déjà de son temps Paul *avait écrit* à ces assemblées, et que toutes les épîtres alors connues se lisaient au milieu d'elles ; car l'auteur les mentionne toutes (πάσας), sans qu'on puisse savoir quel en était déjà le nombre ; 3° que Paul même les avait écrites depuis assez longtemps pour qu'elles fussent connues de tous par l'anagnose ; 4° que si plusieurs membres de ces églises en comprenaient mal la doctrine et les « tordaient à leur perdition, » cependant c'était une chose déjà reçue au milieu d'elles, aussi bien que dans l'esprit de l'auteur, que *toutes ces lettres* de Paul devaient occuper chez elles le même rang *que toutes les autres Ecritures* de l'Ancien Testament (ὡς καὶ τὰς λοιπὰς γραφάς), lesquelles se lisaient depuis des siècles dans toutes les assemblées du peuple de Dieu.

Il ne serait guère possible d'imaginer un témoignage

[1] Versuch zur Wiederherstellung des hist. Standpunkts, Dic. p. 349 et suivantes.

plus positif, à ne prendre même cette épître que comme un simple document du premier siècle et sans égard à son auteur; car nous démontrons ailleurs [1] son antériorité à l'épître de Jude; et Thiersch également, en la citant comme nous et dans le même but, a soin d'ajouter: « Et que nul ici n'objecte qu'il en repousse la canonicité: Qu'importe, puisqu'on peut forcer la critique même la plus incrédule à ne placer cet écrit pour le plus tard qu'à l'apparition de la secte gnostique, c'est-à-dire à la seconde partie du siècle apostolique? »

Ainsi donc cette épître, même pour les hommes qui refuseraient de l'attribuer à l'apôtre St. Pierre dont elle se dit l'ouvrage, est un monument irréfutable de l'anagnose au premier siècle de l'Eglise.

160. Nous pourrions d'ailleurs, si nous étudiions les premiers chrétiens dans leurs habitudes et dans leur langage, y reconnaître un peuple chez qui prévalait depuis longtemps l'usage public des Ecritures. — Par exemple, la mention fréquente des *anagnostes* ou *lecteurs* [2], lesquels avaient rang au-dessus des *diacres* [3]. Par exemple, en Orient, l'usage, dans toutes les congrégations chrétiennes, même les plus pauvres, de garder dans leurs oratoires un recueil des Livres Saints [4]. — Par exemple aussi, la mention de personnes ou même d'aveugles entièrement

[1] Livre IV, chap. 3 et 5.
[2] *Cyprien*, épîtres 24, 33, 34, 29, 38 (al. 33); *Bingham*, antiq., vol. II, pag. 27.
[3] Hodie Diaconus qui cras Lector. *Tertull.* de Præscript., cap. 41.
[4] Prolog. de *Scholz.*, édit. crit. du N. T.

incultes qui, comme Jean le martyr de Palestine, avaient appris par cœur les Ecritures par le seul fait de leur assiduité aux offices du culte public[1]. Par exemple également, le fait de ces simples membres de l'église qui reprenaient l'anagnoste, s'il lui arrivait de dire un mot pour un autre mot[2]. Par exemple encore, ces traducteurs qu'on avait soin de tenir dans les assemblées pour ceux des auditeurs qui ne comprenaient pas la langue de l'anagnose : comme en Syrie pour ceux qui ne savaient pas le grec, ou pour ceux qui ne savaient pas l'araméen ; et comme en Afrique pour ceux qui ne parlaient ou que la langue punique ou que la langue latine[3]. — Et par exemple enfin, l'usage conservé jusqu'au temps de Tertullien[4] chez les églises fondées par les apôtres de garder avec respect l'original des lettres qu'elles avaient reçues de ces hommes de Dieu. — Ce paraît être là le sens des paroles de ce Père, lorsqu'il dit : « Parcourez les églises apostoliques où l'on retrouve encore dans les mêmes lieux les chaires des apô-

[1] Euseb. De Martyr. Palest., cap. 13.

[2] Bingham, VII, 3, 17; XIII, 4, 10. On pourrait citer plus tard, comme une continuation des habitudes ainsi contractées et comme un exemple de cette attention scrupuleuse à ne pas permettre le plus léger changement dans le texte sacré, le zèle avec lequel Spiridion résista à Triphile, lorsque, dans un discours prononcé en présence des évêques, celui-ci substitua à un terme de l'Evangile une expression qu'il croyait plus élégante. (Sozomène, hist. XI, chap, I.) On citerait aussi, avec saint Augustin (Epist. 71 et 85), l'éclat que fit, dans l'église d'Afrique, le changement d'un seul mot qui n'importait cependant ni à la foi ni aux mœurs. Les fidèles en demandèrent raison à leur évêque, et l'obligèrent à réparer le scandale par une sérieuse apologie. On voit, à tous ces traits, combien le texte des Ecritures était rendu familier aux chrétiens des premiers siècles.

[3] Bingham, *ibid.*, XIII, 4, 5 ; HI, 13, 4.

[4] De præscript. hæretic., cap. 30, pag. 212.

tres[1], et chez lesquelles on fait lire leurs lettres authentiques (apud quas authenticæ litteræ eorum recitantur). »

161. Mais ce qui pourra mieux encore satisfaire certains esprits sur la haute antiquité de l'anagnose du Nouveau Testament, c'est le témoignage que lui rend Justin Martyr, trente-six ans seulement après la mort de St. Jean. Cet homme distingué appartenait à la Palestine par sa naissance, à l'Egypte par ses études, à l'Asie mineure par ses voyages et à l'église d'Italie par sa longue position dans Rome comme chef d'une école de christianisme. Il s'était converti de la philosophie païenne à la foi chrétienne en 133; et c'est dans sa fameuse *Apologie*[2], présentée à Antonin-le-pieux (l'an 139), qu'il parle de l'anagnose. — Sa défense du christianisme primitif est la plus ancienne qui se soit conservée jusqu'à nous; et ce qui la rend particulièrement précieuse dans la question qui nous occupe, ce n'est pas seulement sa haute antiquité; non plus que son caractère éminemment public et pour ainsi dire officiel; c'est ce fait que les monuments de cette époque, soit dans l'histoire profane, soit dans l'histoire ecclésiastique, sont d'une extraordinaire rareté. L'époque de la mort des derniers apôtres, comme celle des règnes contemporains de Nerva et de Trajan[3], est historiquement très obscure[4],

[1] Percurre ecclesias apostolicas apud quas ipsæ adhuc cathedræ apostolorum suis locis præsident (ou præsidentur).

[2] Au chap. 67. Il s'agit *de la plus grande*, qui fut aussi la première, bien qu'on l'imprime d'ordinaire après l'autre, composée vingt-quatre ans plus tard et présentée au sénat de Rome, sous le règne de Marc Aurèle.

[3] De l'an 96 à l'an 117.

[4] Le grand nombre des historiens éminents de cette époque, si bril-

bien qu'immédiatement précédée et que bientôt suivie de temps très lumineux, soit pour les fastes de l'Eglise soit pour ceux de l'empire. Quant aux documents qui peuvent nous faire connaître les habitudes des premiers chrétiens dans leur culte, nous sommes réduits à une grande pauvreté. A partir de l'an 53, où St. Paul nous décrit ce qui se passait dans l'église de Corinthe [1], jusqu'à l'an 217, où Tertullien nous expose à son tour le culte de son temps, la science ne peut retrouver dans ses archives que deux autres descriptions des assemblées chrétiennes de ces jours reculés. Et encore la première n'est-elle que d'un païen (le proconsul Pline [2]); tandis que l'autre est précisément celle de *Justin Martyr*, trente-deux ans après Pline.

Voici donc le témoignage de Justin; et l'on remarquera même que, s'il y décrit le culte des chrétiens de son temps, ce n'est pas dans le but d'en transmettre la connaissance aux générations futures; c'est uniquement afin d'en montrer l'innocence à ses persécuteurs et particulièrement à l'empereur Antonin.

« Au jour appelé du soleil, dit-il, il se fait un concours [3] de tous ceux qui demeurent dans les villes et dans les campagnes; et alors LES MÉMOIRES DES APÔTRES OU LES ÉCRITS DES PROPHÈTES SONT LUS aussi longuement que cela se peut [4]. Ensuite, quand le lecteur a fini son office,

lante dans les fastes de Rome, n'a pas empêché cette étrange obscurité : la plupart ont péri; et l'on n'étudie guère le glorieux règne de Trajan que dans les lettres de Pline, dans les médailles et dans l'abrégé qui nous reste de Dion.

[1] 1 Cor. XI, XIV.

[2] Liv. I, chap. IV. Voyez la thèse 140.

[3] συνέλευσις γίνεται.

[4] Καὶ τὰ ἀπομνημονεύματα τῶν ἀποστόλων ἢ τὰ συγγράμματα τῶν προφητῶν ἀναγινώσκεται μέχρις ἐγχωρεῖ.

le président (προεστώς) par une allocution (διὰ λόγου) fait une exhortation pour encourager l'assemblée à l'imitation de ces nobles exemples[1]. »

Rien de plus décisif que cette courte description pour nous montrer le rang et la grande place que tenait déjà dans les assemblées de Dieu la « lecture des apôtres et des prophètes ; » trente-six ans seulement après la mort de St. Jean.

On peut y reconnaître aussi comme à l'œil la parfaite ressemblance de ce culte primitif avec celui de la synagogue ; car à lire ici Justin Martyr, nous croirions assister avec Paul et Barnabas à cette assemblée de Pisidie si bien décrite par St. Luc, 75 ans auparavant : « *Etant entrés dans la synagogue*, » disait-il, « *ils s'assirent ; et* APRÈS LA LECTURE DE LA LOI ET DES PROPHÈTES (ou comme dit Justin, « l'anagnoste ayant fini »), *les principaux de la synagogue* (les προεστῶτες de Justin) *leur envoyèrent dire : Hommes frères, s'il y a de votre part quelque parole d'exhortation pour le peuple, dites-la* (εἰ ἔστι λόγος ἐν ὑμῖν παρακλήσεως) ; (c'est le διὰ λόγου de Justin). »

162. On a fait dernièrement beaucoup d'efforts en Allemagne pour échapper à la force irrésistible de ce témoignage de Justin. — Les uns ont essayé de ne voir dans ces *Mémoires des apôtres* que des évangiles apocryphes ; mais Hug, Winer, Biedermann, Otto et d'autres ont fait justice de cette singulière évasion. — D'autres encore

[1] Διὰ λόγου τὴν νουθεσίαν καὶ πρόκλησιν τῆς τῶν καλῶν τούτων μιμήσεως ποιεῖται.

ont voulu n'y reconnaître que les quatre Evangiles à l'exclusion des autres livres du Nouveau Testament; mais Credner[1] et Thiersch[2] n'ont pas eu de peine à montrer, par d'heureuses citations d'Irénée (Liv. II, chap. 27) et des *Constitutions apostoliques* (Liv. II, chap. 59), que par de telles expressions Justin désigne évidemment les Ecritures de l'Ancien et du Nouveau Testament.

163. Concluons donc encore une fois que ce grand fait de la lecture régulière et publique du Nouveau Testament est une institution des jours mêmes où l'Eglise a commencé; qu'elle explique la parfaite unanimité (sans elle inexplicable) de toutes les églises au sujet des vingt-deux homologoumènes; que, jointe à cette unanimité, elle serait à elle seule une preuve irréfragable de l'authenticité de ces saints livres; et qu'elle rend impossible toute intrusion d'aucun livre illégitime dans le canon sacré après la mort des apôtres : impossible qu'une telle intrusion fût parvenue à se faire admettre dans toutes les églises de l'univers, impossible surtout qu'elle pût avoir eu lieu sans exciter des réclamations innombrables; impossible enfin que le bruit de ces réclamations, si elles avaient eu lieu, ne fût pas arrivé jusqu'à nous.

Mais nous passons au monuments du canon, c'est-à-dire aux traces qu'il a laissées dans la littérature des premiers siècles.

[1] Beitræge zur Einleit. in die biblischen Schriften, I (1832), pag. 60. — Credner ne parle que d'Irénée.

[2] Même ouvrage que ci-dessus, VI, pag. 350, etc.

# CHAPITRE IV.

—

## Les monuments divers du canon.

### SECTION I.

### *Quatre ordres de monuments.*

164. Quelle que soit la puissance des arguments présentés dans les chapitres qui précèdent, on nous demande de nouvelles preuves tirées des auteurs de l'Eglise primitive, et l'on se plaint quelquefois de la prétendue insuffisance des témoignages que sa littérature rend au premier canon. — Nous allons donc produire ces témoignages.

Les monuments que le canon nous y a laissés de son usage œcuménique et de son autorité sont de quatre ou cinq ordres.

D'abord, les versions qui, de très bonne heure, furent faites du Nouveau Testament en diverses langues, particulièrement en latin et en syriaque. Mais nous pensons avoir déjà suffisamment parlé de ce sujet dans notre premier livre [1].

En second lieu, les écrits peu nombreux, mais très suffisants du deuxième siècle. Nous y distinguerons en deux

[1] Voyez les thèses 31, 32, 33 et 34.

parts les auteurs chrétiens, dont les écrits sont parvenus à nous : d'abord ceux de la deuxième moitié du siècle puis ceux de la première.

En troisième lieu, les témoignages nombreux et involontaires que rendent au Nouveau Testament les anciens ennemis de la vérité; c'est-à-dire, d'un côté, les incrédules du deuxième siècle qui se sont attaqués au christianisme, et, de l'autre, les hérétiques qui dans le même temps tourmentèrent l'Eglise.

Quatrièmement enfin, les Pères apostoliques et même les Ecritures les plus récentes du Nouveau Testament.

Pour procéder cependant à cette revue avec plus de clarté et pour éviter des citations superflues, nous devons d'abord délimiter le champ de la recherche.

## SECTION II.

### *Le champ de la recherche.*

165. Ce champ ne doit pas s'étendre au delà du premier et du deuxième siècle. Il serait inutile en effet d'aller au delà; puisque les rationalistes les plus prononcés contre l'authenticité de nos Livres saints reconnaissent que, dès les jours d'Origène ou les commencements du troisième siècle, tout était déjà décidé dans l'Eglise sur cette grande question. Il n'est pas jusqu'au trop célèbre M. Strauss[1] qui ne convienne « qu'au temps de ce Père, nos Livres saints étaient universellement reconnus comme provenant

[1] Vie de Jésus, part. 1re, pag. 71.

d'apôtres ou de compagnons des apôtres. » Ce que contestent donc les adversaires, ce sont les témoignages antérieurs, c'est la voix du deuxième siècle et celle du premier. Ainsi, pour établir nos preuves par la littérature de l'Eglise, nous n'avons qu'à la passer en revue en en remontant les années et qu'à prendre, en avant, notre point de départ dans les derniers jours de Septime Sévère vers l'an 203; et, en arrière, notre premier point d'arrivée vers la fin du ministère de St. Jean en 103, ou plutôt vers la fin du ministère de Paul et du règne de Néron, en 68. — C'est donc entre ces deux termes, dans ce seul intervalle où les adversaires prétendent n'être pas satisfaits, que nous allons jeter sur une triple chaîne de témoignages un pont solidement suspendu. Nous partons de l'an 203, où le grand Origène, après avoir vu le martyre de son père, commençait à l'âge de dix-huit ans sa carrière d'enseignement dans Alexandrie; et nous arrivons vers l'an 103 où Jean rassasié de jours finissait la sienne dans Ephèse, ou bien même vers l'an 68 où Pierre et Paul terminaient la leur dans la cité de Rome, après avoir écrit selon nous très récemment, l'un sa seconde épître, et l'autre son épître aux Hébreux. — En d'autres termes, nous suivons les traces de nos saints livres depuis les derniers jours de Septime Sévère aux derniers jours de Néron. — Les adversaires prétendent que de l'une à l'autre rive ils les ont perdues; il faut les leur montrer, et c'est une tâche que d'autres ont souvent accomplie sous des formes diverses. Car après tout, l'histoire de l'Eglise, malgré la pauvreté de sa littérature à cette époque, nous fournit encore abondamment de quoi poser entre ces deux hauteurs les trois

fortes chaînes dont nous parlions tout à l'heure et de quoi former de l'une à l'autre rive, sur un pont large et sûr, un chemin continu.

166. Il ne faudra pas oublier, pour donner leur vrai sens et leur juste valeur à ces monuments de l'histoire, que le travail de les étudier doit être poursuivi toujours en prenant connaissance avec soin de l'église contemporaine dans sa vie intérieure, dans son ensemble et dans son caractère.— M. Thiersch a mis en évidence parmi les Allemands l'importance de cette règle et les égarements des hommes qui l'ont méconnue.

167. Cependant aussi, pour rendre plus présentes à l'esprit des lecteurs les personnes et les dates de cette époque importante, nous croyons utile de leur présenter en un tableau synoptique la série des seuls témoins qui puissent être produits dans cette recherche. — Pour cela, nous inscrivons par ordre des temps, vis-à-vis de la suite des empereurs : 1° celle des pères qui nous ont laissé des écrits authentiques dans le premier siècle et dans le deuxième ; 2° celle des hérétiques qui, tout en combattant les vérités de la sainte Ecriture, ont rendu témoignage par leurs attaques mêmes à son canon sacré ; 3° la suite des ennemis du christianisme qui dans le même temps ne l'ont assailli qu'en le reconnaissant fondé sur nos saints Livres ; 4° la suite des grandes persécutions que l'Eglise a subies ; et 5° enfin, celle des apologistes qui l'ont publiquement défendue [1].

[1] C'est pour plus de clarté ; car on eût pu trouver peut-être plus logique de les laisser dans la série des Pères.

168. Nous espérons que ce tableau chronologique des *Règnes*, des *Pères*, des *Adversaires*, et des *Hérétiques* pourra répandre une utile clarté sur l'étude qui va suivre, en en réduisant les éléments à des termes plus précis, en en montrant le petit nombre et en les coordonnant. Nous y avons omis, dans la colonne des *Règnes*, ceux qui ne durèrent pas un an ; dans la colonne des *Hérésies*, celles qui n'ont point laissé de traces (comme les Orphites [1]), ou celles aussi qui, saines quant à la doctrine de Dieu et de son Christ, ne furent que disciplinaires [2] (comme les *Montanistes* [3] et les *Quatuordécimains* [4]); et enfin, dans la colonne des *Pères*, d'un côté ceux dont tous les livres ont péri ou qui n'ont laissé d'eux que de très courts fragments dans Eusèbe ou ailleurs; comme *Papias* [5], *Hégésippe* [6], *Pantænus* [7], *Mélito* [8], *Denys de Corinthe* [9], *Astérius Urbanus* [10]; et de l'autre côté, ceux dont les prétendus écrits sont aujourd'hui reconnus par les critiques les plus estimés [11] ne pouvoir nullement leur être attribués.

[1] Quatre sectes qu'Hippolyte compte aux jours de Jean.
[2] Voyez, dans Bunsen, *Hippolytus*, tom. I, pag. 231, les 32 sectes que ce Père comptait jusqu'à son temps.
[3] Ou *Cataphrygiens*, vers l'an 161.
[4] Dans la dispute de la Pâque au deuxième et au troisième siècle.
[5] Evêque de Hierapolis en 118. — Il avait été auditeur de St. Jean (ἀκουστής), nous dit Irénée, et était ami (ἑταῖρος) de Polycarpe. Il avait, ajoute-t-il, composé cinq livres. (Eusèbe II, E. III, 39.)
[6] Le plus ancien des historiens de l'Eglise. — Il vivait de l'an 100 à l'an 170, ayant beaucoup voyagé pour voir tous les hommes apostoliques et pour préparer son histoire, dont Eusèbe et Photius nous ont conservé quelques fragments.
[7] Chef de l'école d'Alexandrie, vers l'an 179.
[8] Evêque de Sardes, vers l'an 170.
[9] Evêque de Corinthe, vers le même temps.
[10] Evêque en Galatie, vers l'an 186.
[11] Voyez Hefele *(Patr. apostol. Opera)*. Proleg., pag. 9, 80.

## LES ACTEURS ET LES TÉMOINS DES

A PARTIR DE LA

| SUITE DES RÈGNES | | PÈRES DONT IL NOUS RESTE DES ÉCRITS AUTHENTIQUES |
|---|---|---|
| 1er SIÈCLE. | | Ier SIÈCLE. |
| **Néron**, | de 54 à 68 | **Jacques** était mort en 61 ; **Paul** et **Pierre**, entre 64 et 68, **Jude**, beaucoup plus tard, et **Jean**, seulement en 103. |
| **Vespasien**, | de 69 à 79 | **Clément**, compagnon, à ce qu'on croit, de Paul (Philip., IV, 3), et évêque de Rome pendant 9 ans (de 91 à 101 d'après Eusèbe, de 68 à 77 d'après Jérome), a laissé une belle *épître aux Corinthiens*. |
| **Titus**, | de 79 à 81 | |
| **Domitien**, | de 81 à 96 | **Ignace**, auditeur de l'apôtre Jean, évêque d'Antioche en 68, martyr en 107 (d'autres disent en 116), a laissé 7 lettres authentiques, selon les uns, trois selon les autres (aux *Romains*, aux *Ephésiens* et à *Polycarpe*), et l'on a sur son martyre un récit contemporain. |
| **Nerva**, | de 96 à 98 | **Lettre à Diognète**. — L'auteur, inconnu, se dit disciple des apôtres (XI). — Elle est fort belle et fut très probablement écrite avant l'an 70. D'autres cependant la reportent au règne de Trajan. |
| **Trajan**, | de 98 à 100 (*Tacite*, *Pline*, *Plutarque* et *Suétone*, écrivaient alors) | **Polycarpe**, né en 71, martyr en 166, avait connu St. Jean. Il a laissé une épître aux *Philippiens*, et l'on a une belle épître circulaire de l'église de Smyrne, racontant son martyre aux églises contemporaines. |

TROISIÈME

# DEUX PREMIERS SIÈCLES DE L'ÉGLISE,

MORT DE ST. PAUL.

| ENNEMIS DE L'ÉGLISE | PERSÉCUTIONS | PÈRES APOLOGISTES |
|---|---|---|
| I[er] SIÈCLE. | I[er] SIÈCLE. | I[er] SIÈCLE. |
| Dès les temps apostoliques, outre les **Nicolaïtes** (Apoc. II, 6), les **Balaamites** (14), les disciples de **Simon** (Act. VIII, 13) et de **Ménandre** (Irén. *Hæres.* I, 21), ceux de **Phrygelle** et d'**Hermogène** (2 Tim. I, 15; II, 17), d'**Hyménée** et de **Philète**, toutes sectes dont il ne reste rien et dont nous ne parlerons pas, l'Eglise fut affligée, dès les jours de Jean, par deux ordres nombreux d'hérétiques, les **Ebionites** et les **Gnostiques**. | La 1[re], sous **Néron**, de 64 à 68.<br><br>La 2[e], sous **Domitien**, de 93 à 96. | |
| Les **Ebionites** comprenaient diverses sectes *judaïsantes*, qui niaient la divinité de J.-C. — Les Pères attribuent leur nom, les uns au titre hébreu *Ebion* (pauvre), qu'ils auraient pris ou qu'on leur aurait donné ; les autres, au nom propre d'un chef inconnu, que Lardner croit avoir été disciple de **Cérinthus**. | | |
| Les **Gnostiques** ou *Hommes de la gnose* (science), « gnose faussement ainsi nommée, dit St. Paul, » 1 Tim. VI, 20), étaient presque tous **Docètes** ou **Phantasistes** (c. à d. prétendant que Christ n'aurait pris un corps et n'aurait souffert *qu'en apparence*). — Ils disaient la révélation insuffisante, y mêlaient leur philosophie et prétendaient posséder seuls la vraie *gnose* (*science*), soit, par une intuition directe et intérieure, soit par une tradition remontant à la création. | | |
| **Cérinthus**, philosophe juif, après avoir étudié en Egypte, se rendit en Asie mineure, où il combattit la divinité de J.-C., étant **ébionite** par cet endroit. — D'après Irénée, Jean aurait écrit pour le réfuter les premières paroles de son Evangile. | | |

| SUITE DES RÈGNES | PÈRES DONT IL NOUS RESTE DES ÉCRITS AUTHENTIQUES |
|---|---|
| IIᵉ SIÈCLE. | IIᵉ SIÈCLE. |
| **Trajan**, encore, de 100 à 117 | **Justin-Martyr**, né en Samarie, à Sichem, vers l'an 103, philosophe, converti en 133, vint (au commencement d'Antonin) professer à Rome, où il ne subit le martyre qu'en 167, sous Marc Aurèle. On a de lui deux *Apologies*, un traité sur la *Monarchie de Dieu*, un *Dialogue avec le Juif Tryphon*. Il avait composé d'autres écrits, qui, tels que son *Exposit. de l'Apocalypse*, sont aujourd'hui perdus. |
| **Adrien**, de 117 à 138 | |
| **Antonin le pieux**, de 138 à 161 | **Théophile**, évêque d'Antioche, né en 110, converti en 150, mort en 170, a laissé une *Apologie* du christianisme et quelques autres écrits. |
| **Marc-Aurèle**, de 161 à 180 | **Irénée**, né en Asie ou en Grèce l'an 120, vint dans les Gaules en 177, et fut, dit-on, martyr en 202. — Son principal ouvrage, *Contre les Hérésies*, est en 5 livres. — De tous les anciens pères l'un des plus fermes et des plus purs, il représente le plus fidèlement la vraie opinion de l'Eglise. |
| **Commode**, de 180 à 193 | **Athénagore**, philosophe platonicien, né à Athènes, se fit chrétien, s'établit à Alexandrie, adressa une *Apologie* du christianisme à *Marc-Aurèle* et à son fils *Commode*. — On a aussi de lui un traité *sur la Résurrection*. |
| **Septime Sévère**, de 193 à 200 | **Clément d'Alexandrie**, philosophe platonicien converti, né vers l'an 150 et mort en 217, a beaucoup écrit (*Stromates*, *Exhortation aux Gentils*, *etc.*). Jérome et Théodoret l'élèvent très haut pour son savoir et son génie. |
| | **Tertullien** (le plus ancien des pères latins), né à Carthage en 160, se convertit du paganisme vers l'an 185. Il se rendit plus tard à Rome, mais, mécontent du clergé romain, il revint en Afrique, où il embrassa sur le gouvernement de l'Eglise les vues montanistes. — Il mourut vers l'an 220. On a de lui un grand nombre d'écrits (*Apologétique*, 5 livres *contre Marcion*, etc.). |

| ENNEMIS DE L'ÉGLISE | PERSÉCUTIONS | PÈRES APOLOGISTES |
|---|---|---|
| IIe SIÈCLE.<br>GNOSTIQUES<br>**Basilides** d'Alexandrie, disciple de Ménandre, fut l'un des principaux. Né au 1er siècle et mort en 130, il enseigna sa doctrine magique sous Trajan et Adrien. **Isidore**, son fils, y ajouta d'autres rêveries et fit secte.<br>**Cerdon** vint de l'Asie mineure enseigner à Rome en 132. Le pape Hygin l'excommunia vers l'an 140.<br>**Marcion**, né à Synope où son père était évêque, se fit disciple de Basilides, enseigna à Alexandrie en 117, écrivit sur les Evangiles 24 livres de commentaires dont Clément et Epiphane nous ont conservé des fragments. Il vint joindre Cerdon à Rome vers l'an 140. – Il s'y trouvait ainsi que Valentin et Cerdon du temps de Justin-Martyr sous Antonin le pieux.<br>**Valentin**, d'Egypte, vint aussi enseigner à Rome sous les papes Hygin et Anicet (de 139 à 157), et finit sa carrière en Chypre. Il imaginait 30 æons ou dieux inférieurs. De lui sortirent de nombreux disciples, qui eux-mêmes firent secte, entre autres **Colobarsa**; **Ptolomée** en 140; **Héracléon**; **Tatien**, qui, du moins, adopta ses æons; **Bardesanes**, Syrien, qui vivait à Edesse, en 172, et qui finit par le combattre. — Il a beaucoup écrit et avec talent.<br>**Carpocrates**, d'Egypte et son fils **Epiphane**. Il enseignait sous Adrien un antinomianisme mystique et licencieux.<br>**Tatien**, né en Mésopotamie, orateur et philosophe d'abord païen, vint à Rome et s'y convertit à la profession du christianisme. Après avoir entendu Justin-Martyr, il se donna longtemps pour son disciple et composa un *Discours contre les Grecs*, et mourut en 178. Mais il était tombé dans les erreurs gnostiques, et il se fit en Orient le chef de la secte des Encratites. Il composa, outre une mulitude d'écrits, une *Harmonie des quatre Evangiles*, aujourd'hui perdue, qu'on possédait du temps d'Eusèbe. — On croit en avoir une traduction latine apocryphe.<br>SECTES ÉBIONITO-GNOSTIQUES<br>**Théodore**, tanneur de Bysance, vint en 192 à Rome, où Victor l'excommunia en 194. — Il disait J.-C. créé par le Père, mais avant la création du monde.<br>**Artémon**, son disciple, qu'on accuse d'avoir ôté le 1er le passage 1 Jean V, 7.<br>ADVERSAIRES PAÏENS DU CHRISTIANISME<br>**Celse** (*kelsos*), philosophe épicurien, sous Trajan et ses successeurs. Ardent ennemi du christianisme; il l'assaillit avec les armes du raisonnement et du ridicule dans son *Logos aléthès*, dont il ne nous reste que des fragments dans la *réfutation* qu'en a faite Origène.<br>**Lucien**, de Samosate, né vers l'an 120, fit des dialogues satiriques, où il attaqua le christianisme. Il dédia à Celse son *Faux Prophete*. | IIe SIÈCLE.<br>La 3e, sous **Trajan**, de 107 à 117; sous **Adrien**, jusqu'à 136.<br>La 4e, sous **Marc Aurèle**, dès l'an 163, parce que les chrétiens n'avaient pas assisté aux solennités du triomphe.<br>La 5e, sous **Septime Sévère**, dès 202 dans tout l'empire. | IIe SIÈCLE.<br>**Quadratus**, évêque d'Athènes, présenta une *Apologétique* à **Adrien** en 131. – Nous en avons un fragment dans Eusèbe.<br>**Aristide**, de même en 175. C'était un philosophe converti.<br>**Justin-Martyr** en présenta deux que nous avons encore: l'une à **Antonin**, en 139; l'autre à **Marc Aurèle**, en 163.<br>**Théophile**, évêque d'Antioche, en présenta une de même, et dans le même temps.<br>**Apollinaire**, évêque d'Hiérapolis, de même, pendant la persécution de **Marc Aurèle**, en 169.<br>**Mélito**, évêque de Sarde, en présenta une de même, en 172. Elle a aussi péri.<br>**Tatien**, avant sa chute, composa un « Discours contre les Grecs. »<br>**Athénagore**, philosophe d'Athènes, enseigna à Alexandrie, en 177, présenta à Marc Aurèle une apologie intitulée *Députation en faveur des chrétiens*, et un traité *De la Résurrection*, qui est aussi une apologie. — On les possède encore. |

| SUITE DES RÈGNES | PÈRES DONT IL NOUS RESTE DES ÉCRITS AUTHENTIQUES |
|---|---|
| III[e] SIÈCLE. | 1[re] MOITIÉ DU III[e] SIÈCLE. |
| **Septime Sévère,** encore de 200 à 211 | **Origène**, né à Alexandrie en 185, vit le martyre de son père en 202, remplaça Clément d'Alexandrie dans son école, voyagea beaucoup, accomplit d'immenses travaux, et mourut en 253. |
| **Caracalla,** de 211 à 217 | **Hippolyte**, évêque d'abord en Arabie (d'après Eusèbe), ami intime d'Origène, théologien grec, historien et mathématicien distingué, vint ensuite en Italie vers l'an 222, et fut enfin martyr vers l'an 235 ou 240. |
| **Héliogabale** de 218 à 222 | **Julius Africanus**, historien et chronologiste grec, converti au christianisme vers l'an 231. Ami d'Origène, il avait écrit des *Comment. sur le N. T.* On n'en a que des fragments dans Eusèbe. |
| **Alex. Sévère** de 222 à 235 | **Denys d'Alexandrie**, évêque en 232, mort en 247. Ses nombreux écrits sont perdus; mais Eusèbe l'a cité souvent. |
| **Maximin,** de 235 à 237 | **Caius**, prêtre de Rome en 210. On n'a plus que des fragments de lui dans Eusèbe. |
| **Gordien,** de 237 à 244 | **Cyprien**, né à Carthage en 202, évêque en 248, mort en 258. — Ses œuvres, qui sont en latin (*sole clariora*, dit Jérome), forment un gros volume. |
| **Philippe,** de 244 à 249 | |
| **Décius,** de 249 à 251 | |

*NB.* Ayons soin d'avertir que, si dans ce tableau nous avons cherché à coordonner correctement quant aux dates les hérétiques du deuxième siècle, nous

169. Pour rendre plus claire et plus saisissante notre revue de tous ces monuments de l'antiquité, nous la commençons par les plus récents; et remontant ainsi dans l'ordre des temps, nous écoutons d'abord les moins an-

| ENNEMIS DE L'ÉGLISE | PERSÉCUTIONS | PÈRES APOLOGISTES |
|---|---|---|
| 1re MOITIÉ DU IIIe SIÈCLE. | IIIe SIÈCLE. | IIIe SIÈCLE. |
| **Manès**, né en Perse, fondateur du *manichéisme*, qu'il emprunta en partie à Zoroastre. Il fut, dit-on, écorché vif en Perse en 271. | La 6e persécution, sous **Maximin**, en 235. | **Ammonius Saccas** (ou *Saccophore*), philosophe, fondateur de l'éclectisme, composa au commencement du siècle un livre « De l'accord de Moïse et de J.-C. » — Il n'en reste rien. |
| **Porphyre** (*Malchus*), philosophe néoplatonicien, né à Tyr en 233, élevé à Athènes sous Longin et Plotin, et philosophe mystique à Rome, où il mourut en 304. — Il composa 5 livres contre les chrétiens. Théodose les fit brûler; mais on en a des fragments dans Eusèbe et dans Jérome. — Dans le 1er livre, il avait rassemblé les contraditions apparentes de l'Ecriture; dans le 4e, il attaquait Moïse; dans le 13e, Daniel. | La 7e, sous **Décius**, de 250 à 253. La 8e, sous **Valérien** en 257. La 9e, sous **Aurélien** de 272 à 275. La 10e au IVe siècle dès l'an 303, dans tout l'Empire. | **Tertullien** fit sa belle *Apologétique* latine, en 202. **Minutius Félix**, orateur africain, fit (en latin) la sienne à Rome, en 220, sous forme d'un dialogue intitulé *Octavius*. On la possède encore. |
| **Amélius**, Toscan, disciple de Plotin dès 246, ne le quitta qu'en 270, où il vint vivre à Apamée. Il fut comme Porphyre un ennemi du christianisme. | | |

avons dû reconnaître (selon les plaintes de *Cave* et d'autres historiens), que leur chronologie présente une grande confusion.

ciens des Pères pour arriver à ceux de la première moitié du deuxième siècle, de ceux-ci aux Pères du premier; puis aux Pères apostoliques, et enfin aux apôtres eux-mêmes qui écrivirent les derniers livres du Nouveau Testament.

## CHAPITRE V.

### Témoignage des Pères de la seconde moitié du deuxième siècle.

#### SECTION I.

*Les témoignages réunis d'Irénée, de Clément et de Tertullien.*

170. Si nous nous plaçons à l'entrée du troisième siècle, en l'année 202, lorsque éclatait sur toute l'étendue de l'Empire la terrible persécution de Septime Sévère, et que le jeune Origène, qui venait de voir trancher la tête de Léonide son père, commençait dans Alexandrie sa longue et brillante carrière, nous trouvons sur la scène du monde trois éclatantes lumières très haut placées et depuis longtemps illuminant l'Eglise. — C'est Irénée, Clément d'Alexandrie et Tertullien. — Pendant qu'Origène se livrait déjà sur les Ecritures à ces immenses recherches qui, malgré ses erreurs, rendront à jamais son nom cher aux églises de Dieu, ces trois grands hommes attiraient depuis longues années les regards de tout le peuple chrétien; et leurs écrits étaient répandus dans toutes les parties de l'Empire. — Comme trois fanaux ils s'élevaient à de grandes distances les uns des autres, jetant au loin leurs clartés :

Irénée, au delà des Alpes, dans la lointaine métropole des Gaules, où l'on parlait le grec, le latin et la langue celtique; Clément, dans la savante Alexandrie, où l'on parlait le copte et le grec; et enfin Tertullien, dans Carthage, la métropole de l'Afrique proconsulaire, où l'on parlait le latin et la langue punique. — Il y avait longtemps que ces trois hommes faisaient entendre leur voix. — Irénée, plus qu'octogénaire, paissait depuis un quart de siècle les troupeaux de Lyon, et s'en allait terminer, dans cette même année 202, sa longue carrière par le martyre[1]. Clément, âgé de 52 ans, ne devait mourir qu'en 217; et le grand Tertullien, le plus ancien des Pères latins, alors dans sa 42e année, mais converti depuis dix-sept ans et prêtre de Carthage depuis dix ans, devait exercer encore en Afrique comme dans toute l'église latine d'Occident une longue et bienfaisante influence. On sait le respect que professait plus tard pour sa mémoire, dans cette même Carthage, l'évêque et martyr Cyprien. « Ce qu'Origène fut pour les Grecs, c'est-à-dire le premier de tous, » disait (deux cents ans après Cyprien) le fameux Vincent de Lérins[2], Tertullien l'a été pour nos Latins, « c'est-à-dire incontestablement le premier entre tous (nostrorum omnium facilè princeps). Qu'y a-t-il de plus docte que cet homme, et qu'y a-t-il de plus exercé soit dans les choses divines soit dans les choses humaines? »

171. Il serait donc impossible d'imaginer, pour la seconde moitié du deuxième siècle, trois hommes plus com-

[1] Ce martyre n'est cependant pas certain.
[2] Edit. de Baluze (1663), pag. 323.

pétents pour témoigner de la persuasion contemporaine à l'endroit des Ecritures. Tout les recommande sur ce point à notre confiance: leur caractère, leur érudition, leurs travaux, leurs voyages, l'estime dont ils étaient entourés et tous les sacrifices qu'ils avaient faits eux-mêmes à ces saintes Ecritures. — D'ailleurs, si nous les signalons comme des représentants du deuxième siècle dans sa seconde moitié, leur témoignage (surtout celui d'Irénée) remonte par les circonstances de leur vie, bien plus haut que l'époque même où commença leur ministère. Il se reporte presque aux temps apostoliques. On connaît en effet cette fameuse épître d'Irénée à Florinus [1], où il raconte avoir vécu pendant sa première jeunesse dans la familiarité de Polycarpe, qui lui-même avait été, dit-il, auditeur de St. Jean, et qui lui en avait récité ses pieuses réminiscences « toutes conformes aux saintes Ecritures, » a-t-il soin d'ajouter. — Outre cela, ce qui donne dans cette affaire un plus grand poids à ces trois hommes, c'est que leurs écrits encore existants sont très étendus. Ceux d'Irénée (édition de Grabe) forment un volume in-folio d'environ 500 pages ; la meilleure édition de Tertullien (celle de Venise 1746), également un gros in-folio ; et la meilleure de Clément d'Alexandrie (grec-latin), deux volumes in-folio. — De plus, ces trois témoins, particulièrement Clément et Tertullien, ne s'étaient eux-mêmes convertis des doctrines païennes de leur siècle à la profession de l'évangile, que pour avoir reconnu la puissance des témoignages rendus à nos Livres sacrés, et que pour avoir trouvé chez

[1] *Hist. Eccl.*, I, 5; chap. 19, 20; Irén. *Adv. Hæres*, liv. III, chap. 3.

toutes les églises contemporaines une conviction commune, constante et sans contestation. Ils avaient eu devant les yeux des raisons déterminantes pour abjurer leurs anciennes erreurs et pour croire à la divinité des Ecritures. — Tous trois, exercés dès leur jeunesse aux investigations scientifiques, avaient eu tous les moyens de reconnaître la sûreté de ces livres qui devenaient désormais la règle de leur vie. Tous trois, ils avaient visité l'Asie, la Grèce et l'Italie ; ils étaient en rapports avec les hommes de tout pays qui représentaient la science de leur temps. Ils étaient d'ailleurs très rapprochés des sources, étant presque contemporains des successeurs immédiats des apôtres ; en sorte que, lorsqu'ils s'étaient soumis aux Ecritures déjà reçues comme divines dans toutes les églises, ils avaient eu, pour accepter cette foi partout persécutée, tous les moyens, comme tous les motifs, de reconnaître le légitime empire que ces livres avaient acquis dans tous les troupeaux de la chrétienté.

**172.** Voulons-nous donc entendre maintenant la voix du deuxième siècle et prendre en quelque sorte sur le fait sa pensée des Ecritures ? — Ouvrons l'un des importants écrits de ces trois grands docteurs, et disons s'il serait possible d'imaginer un témoignage plus abondant, soit de leur conviction personnelle, soit de l'universelle persuasion qui régnait en leur temps chez toutes les églises de l'Orient et de l'Occident. Aussi éprouvons-nous, il faut le dire, quelque embarras à rendre compte de ce témoignage à cause de son abondance même. Il nous semble que c'est le méconnaître et l'affaiblir que de vouloir le démontrer

par des citations; et tout ce que nous en pourrons dire sera toujours fort au-dessous de l'impression qu'une simple lecture de leurs livres donnerait à chacun. Qu'on les prenne en main pour un jour seulement, et l'impression qu'on en recevra sera beaucoup plus pénétrante que toutes nos paroles. On y nage dans les Ecritures; on s'y voit transporté au milieu d'une génération qui vit à la lumière du Nouveau Testament; on y entend les hommes de cette génération en appeler à nos Livres sacrés pour établir une vérité, comme nous en appellerions aujourd'hui pour un objet visible, à la lumière du soleil qui luit sur notre monde. Toutes leurs pages nous les montrent appuyés constamment sur les oracles de Dieu comme sur le seul fondement de leur foi et de la foi de tous; ils ne sont ministres que de cette Parole; et s'ils la citent comme leur règle, c'est qu'elle est aussi la norme de chacun, et que s'y vouloir opposer, « c'est, disent-ils, s'avouer hérétique, » c'est « sortir de l'Eglise; » car toute l'Eglise s'y range comme un seul homme. Cette Parole est pour eux la loi souveraine qui doit juger toute hérésie passée, présente ou future, comme c'est elle qui jugera bientôt les vivants et les morts. — Nous ne pensons pas qu'on pût citer d'auteur parmi les modernes qui, dans ses écrits, en ait appelé plus fréquemment et avec une déférence plus absolue à l'infaillible autorité de cette Parole sainte. Non-seulement les grands volumes de ces trois hommes en sont partout pénétrés; non-seulement c'est une tapisserie où les passages de l'Ecriture constamment ramenés comme une trame d'or passée entre les chaînes, viennent en fortifier le tissu et l'enrichir; mais vous sentez aussitôt qu'un tel langage

n'a pu être employé qu'au milieu d'une génération dès longtemps soumise tout entière à la Parole écrite et accoutumée à s'incliner comme un seul homme sous son autorité[1].

Mais, avant de donner une mesure de leur témoignage par quelques citations, nous croyons convenable de mettre en saillie six ou sept traits généraux qui le caractérisent.

## SECTION II.

### *Sept caractères de leur témoignage.*

173. Premièrement, ces Pères ne se sont pas bornés à faire de continuelles citations des vingt livres dont se compose notre premier canon : ils parlent très fréquemment du recueil même de ces livres comme formant un seul tout, un livre, un Nouveau Testament, que l'Eglise de leur temps a pleinement accepté, qu'elle a joint aux oracles sacrés de l'Ancienne Alliance et qu'elle appelle indifféremment L'ECRITURE OU LES ECRITURES, LE NOUVEL INSTRUMENT, LE NOUVEAU TESTAMENT, LES ECRITURES SEIGNEURIALES (τὰς κυριακὰς γραφάς, Dominicas Scripturas), LES DIVINES ECRITURES (τὰς θείας γραφάς), L'EVANGILE et L'APÔTRE. Car ces Pères tiennent également toutes les Epîtres comme formant à leur tour un seul livre, qu'ils

[1] On pourra trouver en grand nombre, dans le précieux recueil de M. Kirchhofer, les passages de ces Pères qui lui ont paru les plus remarquables sur chacun des livres du canon : « Quellensammlung zur Geschichte des Neutestamentlichen Canons bis auf Hieronymus. Zurich, 1842. » Voyez surtout pag. 17 à 29.

appellent L'APÔTRE; et les quatre Evangiles aussi comme formant de leur côté *un seul Evangile tétramorphe* (un Evangile aux quatre formes), auquel ils joignent les Actes des apôtres.

2° Un autre trait de leur témoignage, c'est qu'ils associent habituellement l'Ancien Testament et le Nouveau comme une suite de livres sacrés d'une même origine et d'une égale autorité.

3° Un troisième, c'est qu'ils déclarent inviolablement leur foi dans la divine et complète inspiration de toutes ces Ecritures; ils les égalent à celles des autres prophètes; ils les distinguent de tout autre livre qui ne serait pas inspiré et de toute tradition prétendue qui n'y serait pas conforme; ils les appellent « les oracles de Dieu, » « le fondement et la colonne de la foi, » « la règle de vérité, » « les Ecritures théopneustiques » (τὰς θεοπνεύστους γραφάς), « les Ecritures parfaites, » « les Ecritures prononcées par le Verbe de Dieu et par son Esprit; » et ils déclarent, « des écrivains sacrés, qu'ils furent *tous pneumataphores* (porteurs du Saint-Esprit), et qu'ils parlèrent tous par un seul et même Esprit de Dieu. »

4° Il y a plus. Cette foi parfaite en la divine inspiration de tous ces livres, ils la professent en s'associant toute l'Eglise; ils la donnent pour être la foi commune à tous les chrétiens de l'univers; ils déclarent que « s'élèver contre cette règle œcuménique de la vérité, c'est dans la pensée de tous ne plus appartenir à l'Eglise chrétienne; c'est en sortir (exeuntes); parce qu'il ne se trouve là-dessus dans aucune église contemporaine le moindre dissentiment.

5° Telle est même à cet égard leur persuasion calme et sûre d'elle-même, telle est la paisible universalité de cette conviction chez les chrétiens de leur temps, que jamais vous ne les trouverez occupés de la défendre. Pourquoi le feraient-ils? elle est partout fermement assise; elle est dans toutes les consciences qui professent la vérité; elle n'est contestée nulle part dans l'Eglise du deuxième siècle; et vous n'y pouvez entendre contre aucun des vingt livres du canon aucune de ces objections que multiplie de nos jours la critique biblique. Ils les tiennent pour le code universel et incontesté; quand ils avancent un passage pour établir quelque vérité disputée, c'est toujours comme on avance une lumière dans les ténèbres pour mettre au grand jour un objet méconnu. On vous contestait l'objet, mais non pas la lumière, qui est la même pour tous. — Les Ecritures, c'est la lumière. — Cette confiance commune pour tous, au deuxième siècle, ils la supposent constamment; ils ne la démontrent jamais. Si je parle du Rhône dans Genève, m'arrêterai-je à prouver qu'il traverse cette ville et qu'on y trouve de l'eau? Pourquoi donc ces trois docteurs démontreraient-ils aux hommes de leur temps que le fleuve des Ecritures traverse la cité de Dieu, et qu'on y trouve en abondance les eaux vivantes de la grâce? Ils ne le font jamais. Dans tous leurs in-folio, ils discutent le sens biblique de telle ou telle parole, jamais sa divinité; ils se donnent pour les interprètes du Nouveau Testament, jamais pour ses défenseurs. Dans quel but le défendraient-ils? personne dans l'Eglise ne l'attaque; et si vous voulez rencontrer des contempteurs de

la Parole, il faut sortir et les aller chercher dans les écoles romaines de Cerdon, de Marcion ou de Valentin[1].

6° Un sixième trait encore, c'est qu'en religion tout est décidé pour eux et tout doit l'être pour l'Eglise entière, dès qu'il est bien reconnu que l'Ecriture a parlé. « Les Ecritures, disent-ils, sont une révélation parfaite de la foi chrétienne ; » « leur enseignement est pleinement suffisant » (scripturarum tractatio plenissima), « n'admettant ni retranchement ni addition. » « J'adore, disent-ils, la plénitude des Ecritures. » « Que personne, ajoutent-ils, n'enseigne rien, s'il ne peut dire de ce qu'il enseigne : Il EST ÉCRIT. » Qu'on n'allègue aucune tradition : pour eux il n'y en a point qui puisse tenir contre les déclarations de la Parole écrite[2].

7° Enfin, à les entendre, « c'est aux Ecritures qu'il faut toujours en appeler pour expliquer les Ecritures (*ἀπ' αὐτῶν περὶ αὐτῶν*), si l'on veut arriver à la vérité d'une manière convaincante (*ἀποδεικτικῶς*). »

Ecoutons-les donc maintenant de plus près, ces trois grands docteurs du deuxième siècle, en les citant brièvement l'un après l'autre. — On pourrait plus aisément multiplier ces citations que les choisir ; car elles se prennent à pleines mains dans tous leurs écrits, et l'on en trouverait même de plus fortes ; mais nous avons d'abord retenu celles qui pouvaient mettre mieux en saillie les six ou sept traits que nous venons de signaler. — Nous commencerons par

[1] Ces trois chefs de trois sectes hérétiques, portant respectivement leur nom, enseignaient dans Rome pendant la seconde moitié du deuxième siècle.

[2] Ces expressions diverses se rencontreront plus tard, et nous en indiquerons la place.

le plus jeune pour remonter ensuite à ses aînés. C'est Tertullien, prêtre de Carthage.

## SECTION III.

### *Tertullien.*

174. Bien que le plus jeune de ces trois docteurs, Tertullien est le plus ancien des Pères latins dont les écrits soient venus jusqu'à nous. Né dans le paganisme, environ 50 ans seulement après la mort de St. Jean, cet homme éminent, dont le père était centurion dans les armées d'Afrique, fut élevé selon la philosophie païenne et dans les études de la jurisprudence. A l'âge de 35 ans, il se convertit pour avoir vu de ses yeux le supplice et la constance chrétienne de quelques martyrs. Dès lors on le vit consacrer à l'évangile de Christ son génie et ses forces avec tout le désintéressement d'un cœur résolu. — La manière injurieuse dont il se crut traité par le clergé de Rome l'obligea, vers l'an 207, à s'élever par plusieurs écrits contre la corruption de l'Eglise et le jeta bientôt dans le montanisme, secte sévère qui paraît avoir erré surtout en ses vues excessives de discipline et en ce qu'elle paraissait vouloir égaler les révélations de ses prophètes à celles des Ecritures. Tertullien mourut vers l'an 220. — Ses principaux ouvrages sont ses « cinq livres *Contre Marcion*, » écrits (comme il nous l'apprend lui-même) la quinzième année de Sévère en 207 [1]; son admirable « Apo-

[1] Les dates sont tirées d'une *Dissertation* très habile sur Tertullien, dont un extrait se trouve en tête de son *Apologétique* (traduction de

logétique, » vers l'an 217; ses livres *contre les Juifs* et *contre les Hérétiques*, ses traités sur les Spectacles, sur l'Ame, sur la Monogamie, sur la Couronne du Soldat, sur le Manteau, sur la Résurrection de la chair, etc.

175. Or Tertullien fait constamment usage des Ecritures; il cite distinctement chacun des vingt livres du premier canon[1], sans oublier même la très petite épître à Philémon[2]; et nous avons déjà rapporté, touchant ces innombrables témoignages que Tertullien rend au canon, les paroles du savant Lardner[3], « que les citations faites du petit livre du Nouveau Testament par ce seul Père sont plus étendues et plus abondantes que celles des livres de Cicéron par tous les écrivains de toutes les qualités et de tous les siècles. »

« Qu'elle est heureuse cette église, s'écrie Tertullien dans son livre des *Prescriptions*[4], qu'elle est heureuse! Elle connaît un seul Dieu, créateur de toutes choses; un Christ-Jésus, né d'une vierge, fils du Dieu créateur; et une résurrection de la chair. Elle *mêle la Loi et les Prophètes* avec les *Ecritures Evangéliques et Apostoliques;* et c'est de là que s'abreuve sa foi (Legem et Prophetas cum Evan-

Giry. Amsterdam, 1712). — On y réfute les dates imaginées par Pamelius et Baronius.

[1] Nous ne parlons ici que du premier canon; sans quoi nous dirions avec Kirchhofer (pag. 263, *Quellensammlung*. Zurich, 1842) : « qu'il cite également tous les livres canoniques du N. T.; » si ce n'est (comme le fait observer aussi cet auteur) qu'on n'y trouve, sur l'épître de Jacques, que trois allusions plus ou moins contestables.

[2] *Adv. Marcion,* lib. V, cap. 42.

[3] Thèse 122.

[4] *De Præscript.* hæreditor., chap. XXXVI.

gelicis et Apostolicis miscet; et indè potat fidem). » — Dans son livre de *la Monogamie* [1], parlant des secondes noces et citant une sentence du Nouveau Testament (1 Cor. VII, 39), « il se sert, dit-il lui-même, d'une version latine « qui n'est pas exactement conforme au *texte authentique grec* dans la traduction de ce passage — (Sciamus planè non sic esse in græco authentico). »

L'expression de *Nouveau Testament*, pour le recueil de nos Saints Livres, était déjà reçue de son temps ; mais on avait appelé précédemment les deux Recueils, « *l'un et l'autre Instrument*, » et Tertullien rend témoignage à l'antique usage, non-seulement d'avoir un Recueil de nos Ecritures, mais d'unir ce nouveau recueil à l'ancien.

Dans son livre IV « *contre Marcion* » (chap. I), en se plaignant de l'hérésie de cet homme qui prétendait établir une opposition entre le Dieu de la Loi et le Dieu de l'Evangile, il appelle la Loi et l'Evangile « *l'un et l'autre Instrument*, » ou, comme il est maintenant plus usité, dit-il, de s'exprimer, « *l'un et l'autre Testament* » (alterum alterius Instrumenti, vel, quod magis usui est, Testamenti [2]). Et dans son livre *des Prescriptions* [3], il s'écrie : « Si Marcion a séparé le *Nouveau Testament* de *l'Ancien* (Novum Testamentum a Vetere), il est donc postérieur à ce qu'il a séparé ; car on ne pouvait séparer que ce qui était uni. »

176. Un dogme, d'après Tertullien, ne doit être prê-

[1] Chap. XI, pag. 532 de l'édit. de Bâle, 1515.

[2] Voyez-le également employant, plusieurs fois ailleurs, ce terme de Nouveau Testament pour désigner le canon. Ainsi, ad Praxeam, chap. XV, pag. 508, édit. Rigalt.; Paris, 1634.

[3] Chap. XXX, pag. 212, édit. de Paris, 1629.

ché que si l'on en peut dire : « IL EST ÉCRIT. » — « Malheur, selon lui, à ceux qui ajoutent ou qui retranchent quelque chose à *ce qui est écrit*. Vouloir croire, ajoute-t-il, sans les Ecritures (du Nouveau Testament), c'est vouloir croire contre les Ecritures. »

Dans son traité *Contre Hermogène* [1], en parlant d'une certaine doctrine, il dit : « On n'en peut rien affirmer, parce que l'Ecriture ne s'en explique pas (Nihil de eo constat, quia Scriptura non exhibet). » De même encore, dans son livre *De la chair de Christ* [2] : « Ils ne prouvent rien, dit-il, parce que CELA N'EST PAS ÉCRIT (Non probant, quia nec scriptum est, nec, etc.). »

Dans son traité *Contre Praxéas* [3] : « Tu devras aussi, lui répond-il, prouver ton dire par les Ecritures non moins clairement que nous prouvons que Dieu a fait son Fils de son propre Verbe. » — « Ramenons (dit-il dans son livre *De animâ* [4]) ramenons les questions aux Ecritures de Dieu (Revocando quæstiones ad Dei literas). »

En réfutant une erreur d'Hermogènes [5], il dit : « Que les hérétiques aient à prouver leurs doctrines *par les Ecritures seules*, et alors elles ne pourront demeurer debout (De Scripturis solis quæstiones suas sistant, et stare non poterunt). »

Dans ce même livre, en parlant d'abord de toutes les Ecritures, puis en opposant à leur recueil entier le Nouveau Testament ou l'Evangile, il s'écrie : « J'adore la plé-

[1] Chap. I, pag. 233, édit. de Paris, 1664.
[2] Chap. VI, pag. 312.
[3] Chap. XI, pag. 505.
[4] De anima, cap. II, pag. 265.
[5] Adv. Hermogenem, cap. XXII, pag. 241.

nitude de l'Ecriture; mais de plus, dans l'Evangile, je trouve comme ministre et comme juge la parole même du Créateur (In Evangelio vero amplius et ministrum atque arbitrum Factoris invenio sermonem). »

« Et quant à ce dont il est question, dit-il plus loin, que la boutique d'Hermogènes nous montre que C'EST ÉCRIT (scriptum est donat Hermogenis officina) ! » — « Mais si cela n'est pas écrit, qu'il craigne ce MALHEUR A VOUS[1] ! prononcé contre ceux qui ajoutent ou ceux qui retranchent[2] (Si non est scriptum, timeat *Væ illud* adjicientibus aut detrahentibus destinatum). » — Et encore, dans son livre *des Prescriptions*[3], indigné de la témérité des hérétiques qu'il réfute, et tenant pour axiome que « toute foi doit être fondée sur les Ecritures, » il s'écrie : « Eh bien ! qu'ils croient sans les Ecritures, s'ils veulent croire contre les Ecritures ! (Sed credant sine Scripturis, ut credant adversus Scripturas ! ) »

Et maintenant, si de l'Afrique proconsulaire nous passons en Egypte, nous entendons Clément d'Alexandrie rendre avec la même abondance un témoignage tout semblable.

## SECTION IV.

### *Clément d'Alexandrie.*

177. Ce Père, plus âgé que Tertullien, ne mourut cependant que trois ans avant lui, vers l'an 207. Lui-même,

[1] Allusion à Apoc. XXII, 18, 19.
[2] Chap. XXIII, pag. 210; et chap. VIII, pag. 205.
[3] Chap. XXIII, pag. 210 et chap. VIII, pag. 205.

dans son premier livre des *Stromates* [1], se dit « très rapproché des jours des apôtres. » Né dans le paganisme et versé dans toute la science des grecs, il avait fait longtemps profession de leur philosophie, lorsqu'il fut converti en Egypte par Pantænus, le pieux et célèbre chef de l'école chrétienne d'Alexandrie. Et quand Pantænus fut parti de cette ville, vers l'an 189, pour aller porter pendant quelques années l'évangile dans les Indes, Clément remplaça son maître dans cette institution, dont il éleva très haut la renommée par sa science philosophique et par le charme de ses enseignements. Plusieurs auteurs anciens [2] nous assurent qu'il était né à Athènes, et que c'est dans cette ville savante qu'il avait formé son éloquence et acquis son érudition. Quoi qu'il en soit, on avait pris dès longtemps l'habitude de le surnommer *d'Alexandrie*, pour le distinguer du célèbre Clément de Rome que toute l'Eglise avait honoré cent ans avant lui. — En 202, la persécution de Septime Sévère l'ayant forcé de s'enfuir d'Egypte, il se rendit à Jérusalem et de là à Antioche ; mais il revint plus tard à Alexandrie reprendre ses enseignements, qu'il continua jusqu'à sa mort, vers la fin du règne de Caracalla. Il avait un esprit vif, une mémoire prodigieuse et beaucoup de zèle pour l'avancement de la foi. Malheureusement pour l'Eglise et pour lui-même, mais à la grande admiration de son siècle, il employa son génie à chercher une alliance entre la religion de Jésus-Christ et la philosophie qu'il avait toujours professée. Il prétendait faire servir son

[1] Strom., liv. I, pag. 274. Voyez aussi Eusèbe, H. E., liv. V, chap. 11; et liv. VI, chap. 13.

[2] Entre autres Epiphanes, Hæres, XXXII, n. 6.

platonisme d'introduction au christianisme; et c'est ainsi que cet homme, d'ailleurs pieux, contribua puissamment à l'abaissement de la foi et de la vie dans les églises de l'Orient. Jamais et nulle part une telle entreprise ne s'est faite sans altérer la doctrine du péché originel, base de tous les enseignements de Jésus-Christ, mais base à jamais rejetée par la sagesse des hommes. Nous ne citons donc point ici Clément comme un interprète de la vérité chrétienne, mais comme un représentant très fidèle de la pensée de son siècle sur le canon des Ecritures. Il reçut en effet les suffrages de tous les auteurs ecclésiastiques venus après lui. « Ses écrits, dit Eusèbe[1], sont pleins de la plus variée et de la plus utile érudition (πλείστης χρηστομαθείας ἔμπλεοι); — « pleins d'érudition et d'éloquence, dit Jérôme[2], tant sur les divines Ecritures que sur tous les documents de la littérature séculière (tam de Scripturis, quam de sæcularis literaturæ instrumento). » — « Qu'y a-t-il dans ces écrits qui ne soit savant, et même qui ne soit pris comme du centre de la philosophie (Quid in illis indoctum? Imo, quid non e mediâ philosophiâ est)? »

Ses principaux écrits parvenus jusqu'à nous; sont son *Exhortation aux Gentils* (Λόγος προτρεπτικός), son *Pédagogue*, en trois livres; son *Riche sauvé*, traité adressé aux chrétiens riches; surtout ses *Stromates* (ou tapisseries), en huit livres, recueil décousu de ses pensées ou chrétiennes ou philosophiques. Il prétend en quelque mesure y introduire ses lecteurs à ce qu'il appelle une *gnose* (ou

[1] Il parle en particulier des Stromates H. E., VI, 13.
[2] Le Script. Eccl., cap. 18; et Ep. ad Magnum, cap. 2.

science) plus profonde ; et cet ouvrage, comme il le donne lui-même à connaître[1], dut paraître en 192, « 222 ans, (dit-il) après la bataille d'Actium. » — On croit avoir aussi conservé de lui (au moins en extrait, par le fait de Cassiodore[2]) ses *Adumbrationes* ou *Esquisses*, sur les Epîtres catholiques. — Enfin, on a perdu ses *Hypotyposes*, ou du moins on n'en retrouve que de très courts fragments. C'était une exposition concise du contenu de l'Ancien et du Nouveau Testament[3].

178. Or l'usage des Ecritures du Nouveau Testament, les citations de leur texte, les appels à leur infaillibilité comme au juge souverain des controverses et à la source unique soit de toute vérité divine soit même des traditions mystiques qu'admettait Clément, enfin la fréquente expression de sa confiance en leur universelle théopneustie ; tout cela se trouve en abondance dans les écrits de Clément. Et ce n'est pas seulement sa foi personnelle dans l'ensemble des Ecritures qu'il exprime presque à chaque page ; ce n'est pas seulement sa foi dans chacun de leurs livres (car il ne cesse de les citer) ; c'est la foi de l'Eglise. — On peut lire dans l'utile recueil de M. Kirchhofer[4] un abondant recueil de ses citations. « Clément, a dit ce professeur en parlant des *Stromates*, Clément presque à chaque page, cite des sentences tirées du Nouveau Testament, de tous les Evangiles, des actes apostoliques, de chacune des

[1] Strom., liv. I, pag. 339, 340.
[2] C'est pour cela que leur titre est en latin.
[3] La meilleure édition de ses œuvres est celle de Potter; Oxford, 1715; 2 vol. in-folio.
[4] Quellensammlung, etc., pag. 22.

lettres de Paul, de la première de Pierre, de la première et de la seconde de Jean, de celle de Jude, de celle aux Hébreux et de l'Apocalypse. » Il n'y a du premier canon que la petite épître à Philémon dont on ne trouve pas quelque passage allégué par lui. Mais c'est un pur accident, dû seulement à la brièveté de cette lettre, qui ne contient que 25 versets et qui n'a rien de dogmatique. Il paraît même, d'après Eusèbe, qu'elle était citée dans son livre des *Hypotyposes*, aujourd'hui perdu; et, comme nous venons de le voir, elle était mentionnée dans le même temps en Afrique par Tertullien [1]; et dans le même temps aussi, elle était si bien reconnue de toute la chrétienté, qu'à Rome l'audacieux Marcion lui-même la comptait pour la neuvième des épîtres de Paul [2]. « C'est la petitesse seule de cette épître, écrivait Tertullien [3], qui lui a valu d'échapper aux mains faussaires de Marcion (Sola huic epistolæ brevitas sua profuit ut falsarias manus Marcionis evaderet). » Et Jérôme [4], en en faisant l'éloge, nous dit que, si on ne l'avait pas crue de l'apôtre Paul, « elle n'aurait pas été reçue par toutes les églises et dans le monde entier (in toto orbe a cunctis ecclesiis fuisse susceptam). »

« Dans son livre des *Hypotyposes*, dit Eusèbe [5], Clément a fait de très abondantes expositions de toutes les Ecritures canoniques (πάσης τῆς ἐνδιαθήκου γραφῆς ἐπιτετμημένας

[1] Tertul. adv. Marcion, liv. V, chap. 42. Voyez aussi Epiph. Hæres., 42, 9.
[2] Epiph. Hæres., 42, 9, pag. 310, 373.
[3] Adv. Marcion, tom. V, chap. 42.
[4] Comment. in Ep. ad. Philem. prœm. (Opp., tom. IV, pag. 442.)
[5] Hist. Eccl., liv. VI, chap. 14.

πεποίηται διηγήσεις), sans même avoir excepté les antilégomènes (μηδὲ τὰς ἀντιλεγομένας παρελθών). »

Plutôt donc que d'alléguer ici les principaux passages où chacun de nos livres saints se trouve mentionné par Clément, nous croyons plus utile de montrer seulement par quelques citations en quels termes ce Père n'a cessé de parler des Ecritures du Nouveau Testament.

179. Dans le troisième livre de ses *Stromates*[1], Clément distingue expressément les quatre Evangiles canoniques d'avec l'Evangile apocryphe des Egyptiens. Parlant d'une sentence étrange que l'hérétique Cassianus attribuait à notre Seigneur, il dit : « Et d'abord, nous ne trouvons nullement cette parole dans les quatre Evangiles qui nous ont été transmis (ἐν τοῖς παραδεδομένοις ἡμῖν τέταρσιν εὐαγγελίοις) ; mais elle se trouve dans celui qu'on appelle *selon les Egyptiens.* »

Il met toujours sur le même rang comme parole de Dieu l'un et l'autre Testament. Ainsi, dans son deuxième livre des *Stromates*[2], il dit : « L'homme juste par la foi vivra par cette foi qui est selon LE TESTAMENT et LES COMMANDEMENTS (τῆς κατὰ τὴν Διαθήκην καὶ τὰς ἐντολάς) ; car ces deux Testaments, qui sont deux quant au nom et quant au temps (ἐπειδὴ δύο αὗται ὀνόματι καὶ χρόνῳ), ayant été donnés par une sage économie selon l'âge et selon la convenance, ne sont qu'un seul quant à leur vertu (δυνάμει μία οὖσαι). Soit l'Ancien Testament soit le Nouveau nous sont

[1] Strom., liv. III, pag. 465; édit. de Paris, 1629.
[2] Liv. II, 5, 6, pag. 444.

également procurés au moyen du Fils par un seul et même Dieu (ἡ μὲν παλαιὰ ἡ δὲ καινή, διὰ υἱοῦ παρ' ἑνὸς Θεοῦ χορηγοῦνται). Il appelle, lui aussi, le recueil du canon, *l'Evangile de l'Apôtre, les Ecritures Seigneuriales, le Nouveau Testament.*

Au septième livre de *Stromates*[1], il les compare à la vierge Marie engendrant son Seigneur, tout en demeurant vierge. « Telles sont, dit-il, les Ecritures Seigneuriales (αἱ κυριακαὶ γραφαί) : elles engendrent la vérité et demeurent vierges, en cachant les mystères de la vérité. »

« Nous avons pour principe de la doctrine, dit-il, un peu plus loin[2], le Seigneur lui-même, qui nous conduit en diverses mesures et en diverses manières du commencement à la fin de la connaissance, soit par le moyen des *Prophètes*, soit par le moyen de *l'Evangile*, soit par le moyen des *bienheureux Apôtres.* »

« Soit *l'Evangile*, soit *l'Apôtre*, dit-il encore[3], nous ordonnent (τό τε εὐαγγέλιον ὅ τε ἀπόστολος κελεύουσι).... de faire mourir le vieil homme. »

C'est toujours aux Ecritures qu'il en appelle contre ses adversaires comme à un livre théopneustique, règle universelle, règle unique de la foi, juge infaillible des controverses.

Dans son septième livre des *Stromates*[4], il dit : « Ceux qui ne suivent pas Dieu partout lorsqu'il veut les conduire, tombent de cet état élevé que je viens de décrire ; or

[1] Pag. 756; édit. de Paris, 1629.
[2] Pag. 757.
[3] Pag. 706.
[4] Liv. VII, 5, 16, chap. XVI, pag. 894 (ou 761).

Dieu conduit par les Ecritures divinement inspirées (*ἡγεῖται δὲ κατὰ τὰς θεοπνεύστους γραφάς*). »

Et plus loin[1] : « Quand nous les avons renversés en montrant qu'ils sont évidemment en opposition avec *les Ecritures* (*σαφῶς ἐπαντιουμένους ταῖς γραφαῖς*), vous verrez toujours leurs chefs faire l'une ou l'autre de ces deux choses (*δυοῖν θάτερον*) : ou bien montrer du mépris pour les conséquences de leurs propres doctrines, ou bien en montrer pour la PROPHÉTIE elle-même, ou plutôt pour leur propre espérance (*ἢ γὰρ τῆς ἀκολουθίας τῶν σφετέρων δογμάτων, ἢ τῆς* ΠΡΟΦΗΤΕΙΆΣ *αὐτῆς, μᾶλλον δὲ τῆς ἑαυτῶν ἐλπίδος καταφρονοῦσιν*). »

C'est même toujours aux Ecritures que Clément en appelle pour expliquer les Ecritures. — « Nous donc aussi, dit-il dans le même article, quand, au sujet des Ecritures, nous donnons une démonstration parfaite tirée des Ecritures mêmes (*οὕτως οὖν, καὶ ἡμεῖς ἀπ' αὐτῶν περὶ αὐτῶν γραφῶν τελείως ἀποδεικνύντες*), nous formons alors par la foi notre persuasion d'une manière convaincante (*ἐκ πίστεως πειθόμεθα ἀποδεικτικῶς*). »

« Pour ceux qui, dans le but de faire du bien aux autres, dit-il encore[2], s'adonnent ou à écrire ou à prêcher la parole, s'il est *utile* d'acquérir quelque autre espèce d'instruction, il est *nécessaire* de connaître les Ecritures du Seigneur pour la démonstration de ce qu'ils disent (*ἥτε ἄλλη παιδεία χρήσιμος, ἥτε τῶν γραφῶν τῶν κυριακῶν ἀνάγνωσις εἰς ἀπόδειξιν τῶν λεγομένων ἀναγκαία*). »

[1] Ibid. pag. 892.
[2] Strom., liv. VI, sect. II, pag. 786.

« La vérité, dit-il[1], se trouve en confirmant chacune des choses qu'on a démontrées selon les Ecritures, par l'allégation même d'autres Ecritures semblables (ἐν τῷ βεβαιοῦν ἕκαστον τῶν ἀποδεικνομένων κατὰ τὰς γραφὰς, ἐξ αὐτῶν πάλιν τῶν ὁμοίων γραφῶν). »

Clément, dans sa philosophie ou *gnose* chrétienne, comme il l'appelle, admettait l'existence d'une certaine tradition mystique qui aurait été donnée de Christ à quatre de ses apôtres seulement sur le sens caché de l'Ecriture, et qui n'aurait ensuite été transmise qu'à certains rabbins de l'Eglise, pour passer d'eux d'âge en âge à un certain nombre d'initiés, qu'il appelle *gnostiques* ou *hommes de la science*. — Et cependant, malgré ce système de tradition, soutenu par lui seul et fortement combattu dans le même temps par Irénée aussi bien que par Tertullien[2], Clément n'a pas cessé de déclarer que les Ecritures sont la règle universelle de foi aussi bien *pour le gnostique,* initié dans leurs sens les plus profonds, que pour le simple croyant. (Ὁ γνωστικὸς γάρ, dit-il, οἶδεν κατὰ τὴν γραφήν[3].)

« Ceux-là, dit-il encore, au septième livre des *Stromates*[4], ceux-là sont *les croyants* qui n'ont fait que goûter les Ecritures (Οἱ μὲν ἀπογευσάμενοι μόνον τῶν γραφῶν πιστοί); mais ceux-là sont *les gnostiques* qui ont progressé plus

[1] Strom., liv. VII, sect. XVI, pag. 891.

[2] Irénée, Adv. Hæres., lib. I; cap. 242, pag. 101; lib. III, cap. 14 et 15. pag. 235, 237. Tertullien, De Præscript., cap. 8 et 25. Il appelle une *démence* la prétention que les apôtres n'auraient pas révélé les mêmes choses à tous, mais auraient enseigné certaines choses en secret et au petit nombre (quædam secrete et paucis demandasse).

[3] Strom., liv. VI, § 11.

[4] § 16, pag. 891; édit. Potter. Oxford, 1715, pag. 757. Edit. Heinsins, Paris, 1629.

avant et qui deviennent des *gnomons* exacts de la vérité. Ils y découvrent des sens cachés qui ne sont pas aperçus du vulgaire. »

Mais nous passons au pieux Irénée, plus rapproché même que Clément et que Tertullien des temps apostoliques.

## SECTION V.

### *Irénée.*

180. Irénée, né parmi les grecs d'Asie vers l'an 120, c'est-à-dire dix-sept ans seulement après la mort de Saint Jean et dans les lieux mêmes où cet apôtre avait fini sa vie, Irénée avait reçu de bonne heure la culture d'une éducation grecque, en même temps que les enseignements d'une discipline chrétienne; car il avait eu le bonheur, dit-il lui-même, « lorsqu'il n'était encore qu'un enfant (*παῖς ὢν ἔτι*), » d'être mis en rapports fréquents avec le saint évêque de Smyrne, le martyr Polycarpe. « Ce Polycarpe, dit-il [1], instruit par des apôtres et familier avec plusieurs des hommes qui ont vu notre Seigneur, ce Polycarpe qui même fut établi par des apôtres sur la province d'Asie comme évêque de Smyrne, nous l'avons vu dans notre premier âge, enseignant toutes les choses qu'il avait apprises des apôtres (*ἐν τῇ πρώτῃ ἡμῶν ἡλικίᾳ*). » — Et voici encore ce qu'il en écrivait plus tard dans l'intéressant fragment qu'Eusèbe nous en a conservé [2].

« O Florinus, ces dogmes impies (des gnostiques) ne

[1] Hæres., liv. III, chap. 3.
[2] *Hist. Eccl.*, liv. V, chap. 19, 20.

sont pas ce que t'avaient enseigné ceux qui furent disciples des apôtres; car je t'ai vu, lorsque j'étais encore un enfant, dans l'Asie inférieure auprès de Polycarpe, alors que tu brillais à la cour impériale et que tu cherchais à lui être agréable (εὐδοκιμεῖν παρ' αὐτῷ). Je me souviens mieux de ce qui se passait alors que des événements plus récents; car les choses apprises dans l'enfance s'enracinent dans l'esprit. Je pourrais dire et le lieu où ce bienheureux Polycarpe était assis, et sa manière de se présenter et de s'en aller, et son genre de vie, et l'aspect de sa personne, et les discours qu'il faisait au peuple, et ses relations familières avec Jean et avec ceux qui avaient vu le Seigneur, et comment il racontait leurs discours et tout ce qu'ils lui avaient dit du Seigneur, de ses miracles et de sa doctrine. Or ces choses que rapportait Polycarpe étaient toutes concordantes avec les Ecritures (πάντα σύμφωνα ταῖς γραφαῖς). Par la bonté de Dieu, je les écoutais alors déjà soigneusement; les consignant, non sur le papier, mais dans mon cœur; et par la grâce de Dieu je les repasse encore exactement dans mon esprit. »

Nous n'avons pas craint ces longs détails, parcequ'ils feront voir à l'œil combien le témoignage abondant qu'il va rendre devant nous aux Ecritures touche de près aux premières origines du christianisme. — Irénée nous dit même avoir vécu dans un temps où l'on pouvait rencontrer encore des hommes enrichis de *charismes* (ou pouvoirs miraculeux) reçus du vivant des apôtres par l'imposition des mains[1] : « Nous avons nous-même, écrit-il[2],

[1] Act. VIII, 17; IV, 19.
[2] D'après Eusèbe, H. E., V, 7. Voyez aussi dans Irénée Hæres., liv. V, chap. 6.

entendu dans l'Eglise *beaucoup de frères* qui avaient des charismes prophétiques (προφητικὰ χαρίσματα· ἐχόντων), et qui parlaient diverses langues par le Saint-Esprit. »

On voit dans ses livres [1] qu'en même temps il avait étudié les lettres et la philosophie de son siècle. Aussi Tertullien l'appelait-il « un explorateur zélé de toutes les connaissances [2]. » Il avait appris à fond la langue celtique pour se rendre plus utile dans la prédication de l'Evangile, et il la parlait habituellement. Aussi s'excuse-t-il, au commencement de son livre [3], de n'avoir ni l'habitude d'écrire, ni les élégances du langage (λόγων τέχνην); « parce que, dit-il, vivant parmi les Celtes, je suis obligé de converser le plus souvent en une langue barbare (περὶ βάρβαρον διάλεκτον). »

Irénée fut donc un homme éminent, admiré de toute l'Eglise pour son zèle missionnaire, comme pour sa sagesse et pour sa charité. Il avait prêché d'abord l'Evangile aux païens; et l'on dit que ce fut par les conseils de Polycarpe qu'il partit de Smyrne avec Pothin pour aller annoncer la Parole dans les Gaules, et bientôt pour prendre sous ses soins, au péril de sa vie, l'église récemment formée dans Lyon au milieu des idolâtres. En 178, quand Pothin, qui était beaucoup plus âgé que lui (étant né quinze ans avant la mort de St. Jean), eut souffert le martyre avec tant d'autres fidèles de Lyon, Irénée lui succéda dans sa charge d'évêque et plus tard aussi dans la prison; car on lui

[1] Voyez ses citations des poëtes et des philosophes anciens, particulièrement au chap. 19 de son liv. II.

[2] Ou *de toutes les doctrines*. « Omnium doctrinarum curiosissimus explorator. » (Contra Valentinianos, cap. V.)

[3] Pag. 3. Grabe, Oxf., 1702.

trancha, dit-on, la tête sous Septime Sévère : selon les uns en 197 après la sanglante victoire que cet empereur avait remportée aux portes de Lyon ; selon les autres en 202, alors qu'éclata sa persécution générale contre les chrétiens. Irénée, en 177, pendant la captivité de Pothin, avait été député par les églises des Gaules auprès des évêques d'Asie et de l'évêque de Rome (Elenthère). Il eut à réprimander plus tard le successeur de celui-ci pour son intolérance. « Tant qu'un homme est en mesure de faire du bien à son prochain et qu'il s'y refuse, lui écrivait-il, on le tiendra pour étranger à l'amour du Seigneur[1]. »

« Tout son ministère fut en bénédiction aux églises des Gaules comme à la cause générale de la vérité. Il fut l'illuminateur (φωστήρ) des Galates (Gaulois) occidentaux, » dit Théodoret. Il avait composé des commentaires et beaucoup d'autres écrits ; mais tout aujourd'hui ou presque tout a péri, hormis son grand ouvrage *Contre les Hérésies*, écrit surtout à l'occasion des gnostiques valentiniens qui, de son temps, ayant passé de Rome dans les Gaules, avaient perverti la foi d'un grand nombre de personnes, particulièrement parmi les femmes. Irénée composa ce grand ouvrage avec beaucoup de soin. On n'en a retrouvé l'original grec que par courts fragments ; mais l'écrit tout entier nous a été conservé dans une traduction latine qui date de 1400 ans[2].

181. Qu'on prenne donc en main pour quelques mo-

[1] Fragments de sa lettre à Victor. Dans les œuvres d'Irénée, pag. 466 de l'éd. de Grabe, 1702.

[2] La meilleure édition est celle de Grabe, grand in-folio ; Oxford, 1702. C'est celle que nous citons d'ordinaire. D'autres recommandent

ments l'in-folio d'Irénée, et qu'en dehors de ses premières pages, consacrées à l'exposition du gnosticisme valentinien et de ses fantaisies impies (de ses trente æons, de la mère Achamoth ou trentième æon, et des substances issues d'elle), qu'en dehors de ces pages on ouvre le volume comme au hazard: nous osons assurer qu'on aura de la peine à en trouver une où nos Ecritures ne soient clairement citées. Nous ne connaissons pas d'auteur moderne qui en ait fait un plus constant usage; et le lecteur, à la vue d'un tel livre, sera bientôt contraint de reconnaître que le peuple chrétien du deuxième siècle était, quant à sa connaissance et sa préoccupation des Ecritures, bien supérieur au peuple chrétien du dix-neuvième.

Dès la première page vous comprenez ce que sera sous ce rapport le livre tout entier. Déjà la première ligne de la préface vous cite en toutes lettres l'épître première de Paul à Timothée (I, 4) : « Considérant, dit-il, que certaines gens envoyés au milieu de nous pour attaquer la vérité, introduisent, comme dit l'apôtre (καθὼς ὁ ἀπόστολος φήσιν) des paroles de mensonge et *des généalogies interminables qui produisent plutôt des contestations que l'édification de Dieu, laquelle est dans la foi,* égarant l'esprit des simples, falsifiant *les oracles du Seigneur* (ῥᾳδιουργοῦντες τὰ λόγια Κυρίου) et renversant un grand nombre de personnes (καὶ πολλοὺς ἀνατρέπουσιν, 2 Tim. II, 18), après les avoir sous un vain prétexte de science *(de gnose)* entraînées loin de Celui qui a créé et arrangé l'univers; comme s'ils avaient à leur montrer quelque chose de meilleur que

celle des Bénédictins de Massuet. (Paris, in-folio, 1710.) Nous l'avons employée quelquefois pour ne pas remanier nos notes.

lui ou de plus grand....; j'ai cru nécessaire, bien-aimé, après avoir lu les commentaires des disciples de Valentin (comme ils se nomment eux-mêmes), de te faire connaître ces monstrueux mystères; pour que tu en parles à ceux qui sont autour de toi, et que tu les exhortes à se garder de ces profondeurs de folie et de ce blasphème contre Christ. »

Et si de ses premières lignes vous passez aux dernières, vous aurez encore quelque aperçu de l'abondance, je dirais de l'exubérance, avec laquelle cet évêque du deuxième siècle citait nos Livres Saints. Ouvrez, à la fin du volume, le beau chapître XXXVI, dans lequel il expose les scènes du dernier jour. Ce chapitre ne contient que 54 lignes; et cependant il y a trouvé la place de citer en toutes lettres, outre deux Ecritures de l'Ancien Testament (Ex. XXXV, 40 et Esa. LXVI, 32), douze passages du Nouveau dans l'ordre suivant: Apoc. XX, 5, 6; 1 Cor. VII, 31; Luc XX, 35; Math. XXII, 2 et suivants; 1 Cor. XV, 25, 26; et encore: 1 Cor. XV, 27, 28; Math. XXV, 29; Rom. VIII, 21; 1 Cor. II, 9; 1 Pier. I, 12. — Pour en donner quelque idée, j'en vais citer les trente dernières lignes[1] :

« Alors, comme nous l'enseignent les ministres de la Parole, *ceux qui auront été faits dignes*[2] d'habiter dans les cieux, y seront transportés, les uns pour y goûter les délices du paradis, les autres pour avoir part à la gloire

[1] Nous les traduisons de leur obscure et antique version latine; car ici l'original grec ne se retrouve que par faibles fragments.

[2] Ou *jugés dignes* (καταξιωθέντες). C'est l'expression même de Luc XX, 35; XXI, 36.

de la cité céleste. Dans l'un et dans l'autre séjours, ils verront Dieu; mais ils le verront dans la mesure de ce qu'ils auront été; car dans cette bienheureuse habitation du ciel, il y aura cette distance mise de Dieu même entre ceux *qui ayant porté du fruit, en auront donné les uns cent, les autres soixante, et les autres trente.* (Math. XIII, 8 et Marc IV, 8.) — Et c'est pour cela que le SEIGNEUR A DIT qu'il y a *beaucoup de demeures dans la maison de son Père.* (Jean XIV, 2.) Toutes ces joies en effet leur viendront de Dieu, qui assigne à chacun la demeure convenable. — C'est pour cela que sa Parole[1] a dit: que le Père *distribue à chacun selon qu'il est digne* ou *qu'il sera digne.* Et c'est là ce *triclinium*, cette *table où reposeront les conviés qui auront part au banquet des noces* (Math. XXII, 2 et suivants[2]); car les ministres de la Parole, disciples des apôtres, nous disent que telle est la loi de coordination (adordinationem) selon laquelle seront rangés ceux qui sont sauvés. Ils s'avancent ainsi par des degrés, s'élevant par l'Esprit jusqu'au Fils et par le Fils jusqu'au Père; le Fils ensuite cédant au Père son œuvre, SELON CE QU'A DIT L'APÔTRE (1 Cor. XV, 25, 26) : *Il faut qu'il règne jusqu'à ce qu'il ait mis tous les ennemis sous ses pieds. Le dernier ennemi qui sera détruit, c'est la mort* (car dans le temps de ce royaume, l'homme juste sur la terre ne saura déjà plus[3] ce que c'est que de mourir). — Cependant, AJOUTE L'APÔTRE, *quand il a dit que toutes choses sont assujetties, il est évident que c'est à l'excep-*

[1] Verbum ejus.
[2] Ou Luc XIV, 16.
[3] Obliviscetur.

*tion de Celui qui lui a assujetti toutes choses. Et lorsque toutes choses lui auront été assujetties, alors aussi le Fils même sera assujetti à Celui qui lui a assujetti toutes choses, afin que Dieu soit toutes choses en tous.* — C'est donc pour cela que Jean a prédit avec soin *une première résurrection* des justes (Apoc. XX, 5) et un héritage *d'un royaume sur la terre.* (Apoc. V, 10.) C'est aussi pour cela que les PROPHÈTES, dans l'harmonie de leurs révélations *(concordantes)* en ont prophétisé; et c'est encore CE QU'ENSEIGNE LE SEIGNEUR LUI-MÊME, lorsqu'il promet à ses disciples *le breuvage nouveau du calice qu'il doit boire avec eux au royaume de son Père.* (Math. XXV, 29.) — Aussi L'APÔTRE déclare-t-il que le temps doit venir où *la créature sera rendue libre de l'esclavage de la corruption, pour avoir part à la liberté de la gloire des enfants de Dieu.* (Rom. VIII, 11.) — Dans toutes et par toutes ces révélations, un même Dieu et Père nous est montré qui forma l'homme de ses mains (qui plasmavit hominem), qui promit aux pères l'héritage de la terre, qui le leur dispense dans la résurrection des justes, et qui, remplissant ainsi les promesses qu'il leur a faites pour le royaume de son Fils, accomplit ensuite *ces choses que l'œil n'a point vues, que l'oreille n'a point entendues et qui ne sont point montées au cœur de l'homme.* (1 Cor. II, 9.) — Ainsi donc il y a un Fils unique, qui a parfaitement accompli la volonté du Père, et un seul genre humain en qui sont consommés les mystères de Dieu, mystères *que les anges désirent de voir* (1 Pier. I, 12), bien qu'il leur soit impossible de *sonder jusqu'au fond* la sagesse de Dieu par laquelle est consommée cette créature qu'il a formée de

ses mains (plasma ejus), pour être rendue conforme au Fils et d'un même corps avec lui (concorporatum Filio); afin que son *premier né, le Verbe,* descende dans sa créature formée de ses mains, qu'elle soit reçue de lui (capiatur ab eo), et qu'à son tour la créature reçoive le Verbe, monte jusqu'à lui, s'élève par-dessus les anges et soit faite à l'image et la ressemblance de Dieu. »

Tel était donc Irénée et tel était le canon dans le siècle d'Irénée. Toutes nos Ecritures abondent dans son livre, les quatre Evangiles, les Actes, les Epîtres, l'Apocalypse.

182. Et d'abord, quant aux quatre Evangiles, Irénée les cite sans cesse; et ce qui peut nous faire voir combien, dans ces jours si rapprochés des apôtres, leur usage, et l'usage de quatre exclusivement, avait enfoncé de profondes racines dans la pensée de l'Eglise, ce n'est pas seulement qu'Irénée ait fait un long chapitre[1] intitulé: « Preuve qu'il ne peut y avoir ni plus ni moins de quatre Evangiles; et ce n'est pas non plus seulement que les envisageant toujours comme un seul tout nécessairement uni, il les ait appelés à cause de cela « *l'Evangile aux quatre visages;* » il va jusqu'à chercher à cette quadruple forme des raisons mystiques qui, sans avoir de valeur à nos yeux, n'en attestent que plus fortement la persuasion d'Irénée et celle de son siècle. — Il fallait, comme l'a dit Olshausen, en citant ce passage[2], il fallait, pour qu'Irénée parlât ainsi des quatre Evangiles aux hommes de son époque, que l'Eglise d'alors ne connût pas un temps où elle ne les eût

[1] Liv. III, chap. 2, § 7.
[2] Æchtheit d. 4 Ev. § 272.

pas eus. — Irénée compare *l'Evangile quadriforme* (τετράμορφον) aux quatre régions du monde, aux quatre esprits universels, aux chérubins à quatre faces, etc. — « L'Eglise, dit-il, est disséminée sur toute la terre; mais *la colonne et l'appui* de l'Eglise (στύλος καὶ στήριγμα), *c'est l'Evangile et l'Esprit de vie*. Il était donc convenable qu'elle eût quatre colonnes répandant l'incorruptibilité et vivifiant l'humanité. Et de là il est manifeste que le Verbe, créateur de toutes choses, qui est assis sur les chérubins et qui soutient toutes choses, quand il s'est proposé de se faire connaître aux hommes, nous a voulu donner sous une quadruple forme l'Evangile, qui cependant est maintenu dans l'unité par un seul et même Esprit (ἔδωκεν ἡμῖν τετράμορφον τὸ εὐαγγέλιον, ἑνὶ δὲ πνεύματι συνεχόμενον[1]). Or, ajoute-t-il, nous avons montré par un très grand nombre et de très puissantes raisons (per tot et tanta ostendimus), d'un côté, qu'il n'y en a pas un plus grand nombre que quatre; et, de l'autre, qu'il n'y en a pas moins; parce que ceux-là sont les seuls vrais et les seuls fermes (quoniam sola illa vera et firma). »

« Les choses étant donc ainsi[2], ajoute-t-il, bien vains et bien ignorants, mais de plus bien audacieux (μάταιοι πάντες καὶ ἀμαθεῖς, προσέτι δὲ καὶ τολμηροί) sont tous ceux qui voudraient altérer cette figure (ἰδέαν) de l'Evangile et lui donner plus de ces quatre visages ou lui en donner moins. Et tellement grande est à l'égard des Evangiles cette fermeté dont nous parlons (tanta est autem circa Evangelia hæc

[1] C'est le 9e chapitre du liv. III, dans l'éd. des Bénéd. Massuet, 1710; c'est le 11e dans l'édit. de Grabe; Oxford, 1702, pag. 214, 221.
[2] Edit. Grabe, pag. 223.

firmitas); que les hérétiques eux-mêmes [1] leur rendent témoignage, et que vous voyez chacun d'eux, lorsqu'il sort et se produit au jour (egrediens unus quisque eorum), s'efforcer de s'appuyer de ces Evangiles mêmes, pour confirmer sa propre doctrine (ex ipsis conetur confirmare doctrinam). »

183. Et ce que nous disons de la persuasion d'Irénée et de son siècle quant aux quatre Evangiles, n'est pas moins vrai quant au *livre des Actes*. Il le cite aussi (nous l'avons compté d'après l'index de Grabe) plus de soixante-quatre fois, et même il s'attache dans son livre III à montrer par un bon nombre de citations l'harmonie de ce livre de Luc avec les épîtres de Paul.

Elle n'est pas moindre non plus, cette persuasion, quant aux autres livres du canon. Il les allègue également avec abondance. Nous avons compté par exemple, dans l'index de Grabe [2], qu'Irénée a cité la première Epître aux Corinthiens jusqu'à cent-sept fois, l'Epître aux Romains jusqu'à quatre-vingt-huit fois, trente-quatre fois l'Epître aux Ephésiens, vingt-neuf fois l'Epître aux Galates, vingt fois celle aux Colossiens, dix-huit fois la seconde aux Corinthiens, onze fois l'Epître aux Philippiens, onze fois la première de Pierre, dix fois la seconde aux Thessaloniciens, cinq fois la première à Timothée, quatre fois la seconde, trois fois la petite Epître à Tite, trois fois la première Epître de St. Jean et deux fois la première aux Thessaloniciens. En un

[1] Les Ebionites, dit-il, Marcion, Marcus et Valentin.
[2] Pag. 473. Et nous nous sommes assuré que Grabe encore a souvent omis des passages.

mot, il cite TOUS les livres du canon. — Il n'y a que la lettre à Philémon qu'il n'ait pas eu l'occasion d'alléguer. Faut-il s'en étonner? Cette très petite épître ne traitant qu'un sujet de morale domestique, et n'ayant rien de dogmatique, n'avait aucune chance de trouver place dans un livre de controverse; et nous avons dit ailleurs que, dans le même temps, Tertullien la mentionnait en Afrique, et qu'il n'était pas jusqu'à l'audacieux Marcion qui ne la reconnût alors comme épître de Paul [1].

184. Ce témoignage qu'Irénée rend au canon du deuxième siècle est donc irréfragable; mais, pour le rendre complet, il convient de montrer encore, par quelques citations prises dans l'abondance de son livre, combien était ferme la foi de ce même siècle dans l'inspiration divine de tous ces livres, dans leur suffisance et leur autorité. — Les passages qui le prouvent sont en tel nombre dans le cours de son livre qu'on est embarrassé d'en choisir quelques-uns. Partout chez lui, c'est aux Ecritures de fonder la foi, à elles de la rétablir en renversant l'erreur, à elles d'en être la règle universelle unique et divine; et c'est toujours, comme l'a dit Erasme [2], « par les seules garnisons des Ecritures qu'Irénée combat les escadrons des hérétiques. »

« En employant, dit-il en son livre V [3], ces preuves qui sont tirées des Ecritures (utens his ostensionibus quæ ex Scripturis), vous renversez facilement, comme nous l'a-

[1] Voyez ci-dessus, thèse 178.
[2] Præf. in Irenæum.
[3] Chap. XIV, pag. 422; édit. Grabe, 1702.

vons montré, toutes ces sentences des hérétiques qui ont été plus tard imaginées. »

Le recueil de nos Ecritures était appelé déjà du nom de *Nouveau Testament;* et partout Irénée les plaçait au même rang d'autorité que celles de Moïse et des prophètes.

« Les préceptes de la vie parfaite, dit-il en son livre IV[1], étant les mêmes *dans l'un et dans l'autre Testament* (in utroque Testamento cum sint eadem), nous ont révélé le même Dieu. »

Dans son livre premier, Irénée expose les doctrines de Valentin et de ses acolytes; dans le deuxième, il en montre le mal; dans le troisième, il les renverse par les Ecritures. — Il faut l'entendre au commencement de celui-ci. — « Nous n'avons connu, dit-il, le plan de notre salut que par ceux qui nous ont apporté l'évangile. Ils l'ont d'abord proclamé de vive voix; mais ensuite ils nous en ont laissé la tradition dans les Ecritures par la volonté de Dieu, pour être après eux le fondement et la colonne de la foi. »

« Nous donc, dit-il ailleurs[2], en opposant la saine doctrine aux contradictions des hérétiques, nous donc, suivant un seul docteur, le seul et vrai Dieu, et ayant ses paroles pour règle de vérité, nous disons tous et toujours les mêmes choses sur les mêmes points. » — Et encore: « Si nous ne pouvons pas trouver des solutions pour tout ce que nous lisons dans l'Ecriture, nous devons abandonner ces questions à Dieu, qui aussi nous a créés; sachant

[1] C'est le chap. XII dans l'édit. des Bénéd.; Paris, 1710, c'est le XXVIe dans celle de Grabe; Oxford, 1702, pag. 312.
[2] Liv. IV, chap. 69; Grabe, Oxf., 1702, pag. 368.

à bon droit que les Ecritures sont parfaites, puisqu'elles ont été dites par le Verbe de Dieu et par son esprit (rectissimè scientes quia Scripturæ quidem perfectæ sunt, quippe a Verbo Dei et spiritu ejus dictæ[1]). »

Dans tout le cours de ses cinq livres vous rencontrez des expressions telles que celles-ci[2] : « On prouve par les Ecritures; selon que nous apprenons des Ecritures (sicut ex Scripturis discimus); nous avons prouvé par les Ecritures (ex Scripturis demonstravimus); nous avons démontré par les Ecritures seigneuriales; il faut expliquer (ἀναπτύσσειν) tout ce qui est couché dans les Ecritures; s'ils avaient connu les Ecritures, ils sauraient.... Revenons à la preuve qui se tire des Ecritures (quæ est de Scripturis).— Ayant pour nous ces preuves qui sont tirées des Ecritures (nobis conlaborantibus his ostensionibus quæ ex Scripturis sunt). — Ferme, réelle, non imaginaire, seule vraie, est la foi que nous soutenons; cette foi recevant de ces Ecritures une démonstration manifeste (manifestam habens ostensionem ex his Scripturis[3]). »

« Jean, dit-il ailleurs[4], voulant établir *une règle de vérité dans l'Eglise* (volens regulam veritatis constituere in Ecclesiâ), y a ainsi parlé. »

« Quand nous les avons réfutés par les Ecritures, dit-il des hérétiques[5] (cum enim ex Scripturis arguuntur), ils se retournent en *s'en prenant aux Ecritures mêmes,*

[1] Liv. II, chap. 47, pag. 173; Grabe, 1702.
[2] Liv. III, 5; II, 28; III, 11; III, 21; II, 30; III, 19; I, 10; II, 13; II, 16; III, 12. Paris, 1710.
[3] Liv. III, chap. 25, pag. 256; Oxford, 1702.
[4] Liv. III, 11, pag. 213.
[5] Liv. III, 2, pag. 199, 200.

*comme si elles erraient ou s'exprimaient mal ou manquaient d'autorité* (neque sint ex autoritate), ou *avaient des sens divers*, ou *ne suffisaient pas pour faire trouver la vérité à ceux qui ne connaissent pas la tradition ;* parce que, disent-ils, la vérité n'a pas été donnée *par écrit,* mais de *vive voix.* »

185. Cependant, avant que nous passions outre, il faut avoir dit quelques mots des passages où ce Père en appelle à la *tradition apostolique*, et d'où les docteurs de Rome ont cru pouvoir tirer des autorités en faveur de ce qui se nomme aujourd'hui chez eux *la tradition.* — Il est facile de voir qu'il s'agit chez Irénée de tout autre chose. — Jamais il n'entend par ce terme, comme on le fait à Rome, une transmission orale, apocryphe et continuée sans qu'on sache par qui, de dogmes non contenus dans l'Ecriture, ou même de dogmes opposés à ses enseignements. — Au contraire, chez lui comme chez les autres Pères, ce terme est employé le plus souvent *pour désigner les Ecritures.* — « Les apôtres (nous disait-il tout à l'heure, thèse 182), les apôtres, après avoir prêché de vive voix l'Evangile, *nous en ont laissé par la volonté de Dieu la tradition dans les Ecritures* (Evangelium.. postea per voluntatem Dei in Scripturis nobis *tradiderunt*), pour être après eux, ajoutait-il, le fondement et la colonne de la foi. » — *Les Ecritures,* voilà donc pour Irénée *la tradition*, la vraie tradition, « donnée par la volonté de Dieu pour être après eux le fondement et la colonne de la foi. »

« Cette interprétation dont nous parlons, dit-il [1], est

[1] Liv. III, chap. 25, pag. 256; Grabe, 1702.

d'accord avec la *tradition des apôtres;* car Pierre et Jean et Matthieu et Paul et d'autres ont ainsi parlé... — En effet, un même esprit de Dieu qui a parlé dans les *Prophètes*.... a annoncé aussi dans les *apôtres* la plénitude des temps et l'approche du royaume des cieux. »

« Les Pères, dit le savant M. Goode, dans sa *Divine Rule*[1] (en parlant d'Irénée et surtout de ceux qui l'ont suivi), emploient constamment les termes de *tradition* et de *tradition apostolique* (ἡ ἀποστολικὴ παράδοσις) pour désigner *les Ecritures;* et c'est par un étrange abus que MM. Newman et Keble les citent pour soutenir le sens tout différent donné à cette expression par les docteurs de Rome. » — M. Goode montre même que les passages d'Athanase allégués par ces auteurs en faveur de la tradition dans le sens romain, disent précisément le contraire, et ne recommandent que *la Parole écrite*. On peut voir, par de nombreuses citations d'Irénée, d'Athanase, de Grégoire de Nazianze, de Cyrille d'Alexandrie, de Socrate l'historien, de Cyprien et même de Jérôme, que, par *tradition évangélique*, les Pères entendaient les Evangiles, en tant que distincts des Actes et des épîtres; et par *tradition apostolique*, les Actes et les lettres des apôtres.

Il est bien vrai qu'Irénée, comme le reste des Pères, use aussi quelquefois de cette expression pour désigner un souvenir encore récent que l'on conservait des apôtres et de leurs enseignements dans les lieux où ils s'étaient fait entendre; mais alors même il l'emploie encore dans un sens tout opposé à celui des docteurs de Rome. Les

[1] *Divine Rule of faith and practice;* London, 1853, tom. I, pag. 68, et aussi, tom. III, pag. 23, 26.

hérétiques, confondus par ses citations des Ecritures, alléguaient la tradition des apôtres pour justifier leurs erreurs et prétendaient en appeler à l'enseignement oral de ces hommes de Dieu : Irénée, pour les réfuter, s'empresse de demander lui-même que l'on consulte réellement cette tradition encore saisissable des apôtres, c'est-à-dire le souvenir qui s'en conservait encore de son temps dans les églises par eux fondées. — Rien n'était plus rationnel. — Si de nos jours, par exemple, on soutenait en notre présence quelque mensonge historique touchant le passage des Alpes accompli par Bonaparte, il y a 58 ans, pour sa campagne de Marengo ; et si les auteurs du mensonge, récusant le témoignage des livres, en appelaient à des traditions orales recueillies sur les lieux, nous pourrions, comme Irénée, accepter le défi, leur opposer nous-mêmes avec confiance cette source de renseignements et les défier d'y trouver en leur faveur aucun témoignage digne de foi. Mais si, au lieu de Napoléon, il s'agissait d'Annibal, et au lieu du passage des Alpes par les Français, de celui des Carthaginois, il y a 2075 ans, alors nous nous garderions comme d'une absurdité d'en appeler à la tradition locale, et nous saurions bien qu'à cette distance nul n'en peut rien attendre. Il en fut ainsi d'Irénée.

Jamais il ne supposa de tradition séculaire, infaillible, ou transmise de génération en génération sans qu'on sache comment. Mais quand les Valentiniens, incapables de résister à ses arguments scripturaires, prétendaient leur opposer l'enseignement oral des apôtres, « nous le connaissons mieux que vous, cet enseignement, leur répondait-il, et nous pouvons le retrouver aisément dans les églises

qu'ils fondèrent. » On n'en était alors qu'au deuxième siècle du christianisme ; on conservait le souvenir vivant de la suite des évêques venus après eux : on trouvait encore en beaucoup de lieux (c'est Irénée qui nous le dit) « des hommes revêtus de charismes qu'ils avaient reçus de quelque apôtre [1], ou même d'anciens fidèles qui avaient conversé avec des disciples immédiats de Jésus-Christ. » — Il était donc très légitime que ce Père en appelât à de telles réminiscences. « O bien-aimé, s'écrie-t-il au commencement de son troisième livre [2], en se plaignant des gnostiques et de leur mauvaise foi, voilà donc les hommes avec qui nous avons à combattre ! Ils glissent sous toutes nos preuves à la manière des serpents ; et il arrive de là qu'ils ne veulent se soumettre *ni aux Ecritures* d'abord, ni même ensuite à la *tradition*. (Evenit itaque neque Scripturis jam, neque traditioni consentire eos.) — « Ainsi, dans toute l'Eglise, les hommes qui veulent voir la vérité peuvent *reconnaître la tradition des apôtres* rendue manifeste dans le monde entier. Nous n'avons qu'à faire le dénombrement des évêques institués par eux dans les diverses églises et de leurs successeurs jusques à nous : ils n'ont jamais rien enseigné ni jamais rien connu de semblable aux folies où s'emportent ces docteurs (qui nihil tale docuerunt, neque cognoverunt, quale ab his deliratur). » — Et dans les deux chapitres qui suivent [3], Irénée cherche encore à confondre ses adversaires Marcionites et Valentiniens par ce témoignage même qu'ils osaient invoquer :

[1] Voyez ci-dessus, thèse 180.
[2] Chap. II, lig. 10, pag. 200 ; Grabe, 1702.
[3] Le III[e] et le IV[e], pag. 200, 205 ; édit. d'Oxford, 1706.

dans le premier, qu'il intitule « De la succession des évêques depuis les apôtres; » et dans le second, ayant pour titre, « Témoignage de ceux qui virent des apôtres, quant à la prédication de la vérité (Testificatio eorum qui apostolos viderunt de prædicatione veritatis). »

On le voit donc : il s'agissait pour Irénée, au second siècle, d'une tradition récente et saisissable (veterem traditionem apostolorum); mais non d'une tradition tardive, apocryphe et introuvable, telle que l'invoquent après 1700 ans les évêques de Rome. Il s'agissait d'une tradition humaine et faillible, quoique bien informée; mais non de cette tradition soi-disant divine et infaillible, quoique très mal informée, que le concile de Trente a prétendu mettre au niveau des Ecritures[1] et même par-dessus[2].

D'ailleurs il y a plus. Ces souvenirs mêmes des apôtres, encore retrouvables dans la tradition du lieu, Irénée, quelque respect qu'il en eût, n'a jamais cessé de les soumettre au contrôle de la Sainte Ecriture. Jamais il n'admet qu'aucune tradition, quelque prochaine qu'elle soit, puisse enseigner ce que n'enseigne pas la Parole écrite. Et dans cette fameuse lettre à Florinus que nous avons citée[3], vous le voyez, dès qu'il a rappelé les récits de Polycarpe sur Jean et ceux de Jean sur Jésus-Christ, prendre soin d'ajouter que ces traditions, racontées par ce saint évêque sur Jean et sur Jésus-Christ, *étaient toutes conformes aux Ecritures* (ἀπήγελλε πάντα σύμφωνα ταῖς γραφαῖς). Tant était vive sur ce point sa sainte jalousie pour la souveraineté de la Parole écrite.

[1] Pari pietatis et reverentiæ affectu (session 4, premier décret).
[2] Ibidem, 2e décret, du 28 avril 1546.
[3] Voyez thèse 180; édit. Grabe, Oxford, pag. 464.

« Ayant donc pour notre règle, dit-il en son deuxième livre[1], la *vérité même* et le témoignage sur Dieu *pleinement révélé* (et in aperto positum de Deo testimonium), nous ne devons pas, en nous laissant aller à chercher çà et là d'autres solutions des questions, rejeter la ferme et vraie connaissance de Dieu. — Que si nous ne pouvons pas trouver la réponse à toutes les difficultés qui se présentent dans les Ecritures..., nous devons les abandonner au Dieu qui aussi nous a faits (thèse 184); sachant à très bon droit *que les Ecritures sont parfaites*, parce qu'elles ont été dites par le Verbe de Dieu et par son Esprit. »

C'est ainsi qu'en faisant usage de ces *preuves qui sont tirées des Ecritures* (his ostensionibus quæ sunt ex Scripturis), vous renversez aisément toutes ces fausses notions des hérétiques qui ont été plus tard imaginées, » (facile evertis... omnes eas, quæ postea affictæ sunt, hæreticorum sententias[2]).

« Et si quelqu'un nous demandait[3]: Avant que Dieu créât le monde, que faisait-il? nous dirions que la réponse est l'affaire de Dieu. Car *les Ecritures nous enseignent* que ce monde, créé parfait, a eu son commencement dans le temps; mais ce que Dieu faisait avant cela, *aucune Ecriture ne nous le fait connaître* (nulla Scriptura manifestat). C'est donc une question qui ne regarde que Dieu et qu'il faut remettre à sa souveraineté (subjacet ergo hæc responsio Deo). »

Et pour tout dire en un mot, Irénée déclare des Va-

[1] Chap. LXVII, pag. 173; Oxford, 1702.
[2] Liv. V, chap. 14, pag. 422; Oxford, 1702.
[3] Liv. II, chap. 47, pag. 175.

lentiniens, « qu'en s'appuyant sur des *traditions non contenues dans les Ecritures*, ils se faisaient des *cordes de sable*. — Quand ils procèdent de la sorte, dit-il[1], et qu'ils avancent ce que n'ont enseigné *ni les prophètes*, *ni le Seigneur Jésus, ni les apôtres*, prétendant en savoir plus que les autres chrétiens et faisant des allégations qui ne sont point tirées de ce qui est écrit (ἐξ ἀγράφων ἀναγινώσκοντες), ils ne font que s'étudier à se tresser, comme on dit, des cordes avec du sable (ἐξ ἄμμου σχοινία πλέκειν ἐπιτηδεύοντες). »

## SECTION VI.

### *D'autres Pères contemporains.*

186. Tel était donc Irénée; tels Clément et Tertullien; telle la seconde moitié du deuxième siècle dans l'Orient et l'Occident, et tel son canon. Mais si nous avons cru devoir citer avec plus d'abondance ces trois illustres Pères à cause de l'immense portée de leur témoignage, ce n'est pas que nous n'en eussions pu faire entendre quelques autres du même temps et dont il nous reste ou de courts écrits, ou des fragments conservés par Eusèbe. Nous voulons parler de *Théophile*, évêque d'Antioche converti en 150 et auteur d'une apologie qu'on possède encore; d'*Athénagore*, philosophe d'Athènes converti au christianisme et florissant en 177; de *Denys*, évêque de Corinthe vers l'an 170 et martyr en 178; et enfin d'*Astérius Urbanus*, évêque ou docteur des églises de Galatie, lequel prêchait avec puissance dans la ville d'Ancyre vers l'an 188.

[1] Liv. I, chap. 1, § 15, pag. 35; Oxford, 1702.

187. **Denys de Corinthe**, nous dit Eusèbe (*Hist. eccl.* IV, 23), se plaint de ce qu'ayant écrit quelques lettres, « il y ait eu des faussaires, ministres du Diable, qui les avaient falsifiées. Mais faut-il m'en étonner, ajoute-t-il, puisque même quelques-uns ont entrepris de falsifier jusqu'aux *Ecritures Seigneuriales* (εἰ καὶ τῶν κυριακῶν ῥᾳδιουργῆσαί τινες ἐπιβέβληνται γραφῶν)? — C'est ainsi qu'il appelait le Nouveau Testament. »

**Astérius Urbanus** écrivit, nous dit Eusèbe[1], trois livres contre les Montanistes. « J'hésitai quelque temps à les publier, dit Urbanus; non que j'eusse des doutes sur le devoir de rendre témoignage à la vérité, mais de peur de paraître en quelque mesure *aller au delà de ce qui est écrit, et déterminer quelque chose au delà de la Parole du Nouveau Testament de l'Evangile, auquel il n'est pas possible de rien ôter ni de rien ajouter,* quand on a résolu de gouverner sa vie d'après l'Evangile même (ᾧ μήτε προσθεῖναι μήτ' ἀφελεῖν δυνατόν, τῷ κατὰ τὸ εὐαγγέλιον αὐτὸ πολιτεύεσθαι προῃρημένῳ). » — Ainsi parlait ce docteur en Galatie, près de cent ans après St. Paul. Non-seulement il voulait qu'on *gouvernât sa vie* selon la parole du *Nouveau Testament;* mais il n'admettait nulle autre tradition de Jésus-Christ et des apôtres.

**Athénagore**, quoique la nature de ses écrits l'appelât moins à des citations de l'Ecriture, nous présente aussi lui-même bien des passages empruntés soit aux Evangiles, soit aux Epîtres. « Il est évident, dit-il par exemple dans un traité « De la résurrection des morts[2], » qu'il faut

[1] *Hist. Eccl.,* liv. V, chap. 16, pag. 228; édit. Reading, tom. I.
[2] Pag. 61, 62.

selon l'apôtre (ὅτι δεῖ κατὰ τὸν ἀπόστολον) *que ce corruptible revête l'incorruptibilité*, afin que les morts étant rendus à la vie par la résurrection,... *chacun reçoive justement selon ce qu'il a fait dans son corps soit bien soit mal*[1]. »

Théophile d'Antioche est encore plus précis. — Converti, dit-on, dans son âge mûr par la puissance des Ecritures, l'an 150, il avait composé, nous dit Jérôme, des *commentaires sur les quatre Evangiles*[2], des livres contre *Marcion* et contre *Hermogènes*, et des livres *catéchétiques* entièrement perdus. Mais nous pourrions amener ici de nombreux passages du « traité apologétique » qu'il avait adressé en trois livres à son ancien ami *Autolycus*, encore païen et violent adversaire du christianisme. Il y cite souvent et les Evangiles et les Epîtres, mais en les indiquant en des termes généraux, comme on doit le faire quand on s'adresse à des païens. Donnons-en quelques exemples.

Voici comment, entre autres, il recommande à Autolycus[3] l'inspiration des Ecritures de l'Ancien et du Nouveau Testament. « Or, quant à la justice dont a parlé la loi, on trouve des choses analogues soit dans les *Prophètes soit dans les Evangélistes* (ἀκόλουθα εὑρίσκεται καὶ τῶν προφητῶν καὶ τῶν εὐαγγελιστῶν ἔχειν); parce que *tous les hommes pneumatophores* (inspirés) ont parlé par un seul et même esprit de Dieu (διὰ τὸ τοὺς πάντας πνευματοφόρους ἑνὶ πνεύματι Θεοῦ λελαληκέναι). »

Voici encore comment[3] il lui cite le chapitre V de l'E-

[1] Ce sont les paroles de Paul; 1 Cor. XV, 54, et 2 Cor. V, 10.
[2] Dans sa lettre à Algasie (Tom. IV, pag. 197; Bâle, 1537.) Voyez son Prooemium in Matthæum.
[3] Lib. III, pag. 126.

vangile de Matthieu : « Or LA VOIX ÉVANGÉLIQUE recommande la chasteté avec plus de force encore, lorsqu'elle dit: *Quiconque aura regardé la femme d'autrui pour la convoiter,...* etc. *Et quiconque épousera la femme répudiée commettra adultère,* etc. Et de même plus loin, pour la charité, L'HISTOIRE ÉVANGÉLIQUE dit: *Aimez vos ennemis, priez pour ceux qui vous persécutent,* etc. — Et plus loin, pour l'humilité, l'Evangile dit: *Que ta main gauche ne sache pas*, etc. »

Et voici encore comment il cite l'Epître aux Romains (XIII, 7, 8): « LA DIVINE SAGESSE[1] nous ordonne de *rendre à chacun ce qui lui est dû, l'honneur à qui l'honneur, la crainte à qui la crainte, le tribut à qui le tribut; et de ne devoir rien aux autres si ce n'est de les aimer tous*[2]. » Et la première à Timothée (II, 2): « Outre cela NOTRE DIVINE PAROLE (ἡμῶν θεῖος λόγος), quant au devoir d'être soumis aux magistrats, ordonne même de *prier pour eux, afin que nous menions une vie paisible et tranquille.* » — Et dans son livre II, parlant de l'ensemble des Ecritures inspirées et de l'évangile de Jean[3]: « Voilà, dit-il, ce que nous enseignent *les Saintes Ecritures* (αἱ ἅγιαι γραφαί) et TOUS LES HOMMES PNEUMATOPHORES (καὶ πάντες οἱ πνευματοφόροι), du nombre desquels Jean a dit: *Au commencement était la Parole, et la Parole était Dieu*, etc. »

Tel était donc le deuxième siècle en sa dernière moitié, et telle la fermeté de sa foi sur le canon premier.

Que conclurons-nous donc de tous ces témoignages si

[1] Ad Antolycum, lib. III, pag. 126.
[2] Divina sapientia (au moins dans la version latine).
[3] Lib. II, pag. 100.

unanimes et si puissants qui partent à la fois d'Antioche, de Galatie, de Macédoine, de Carthage et des Gaules?

SECTION VII.

*Conclusion de tous ces témoignages.*

188. Il faut d'abord bien comprendre que ces citations ne nous disent pas seulement l'unanime persuasion personnelle de tous ces grands docteurs, si divers de position, de caractère et de nationalité; pas seulement même la foi de l'église contemporaine; pas seulement « la très grande fermeté, » comme disait Irénée, de cette foi quant aux quatre Evangiles (tanta circa Evangelia hæc firmitas); sa très grande fermeté sur le livre des Actes et sur les treize épîtres de Paul, comme sur les deux épîtres de Pierre et de Jean; mais surtout, ce que nous attestent ces témoignages avec une puissance irrésistible, c'est la légitimité historique de cette foi; c'est l'origine nécessairement apostolique de tous ces vingt livres, c'est leur authenticité parfaite et incontestable. — Et cette preuve même est tellement puissante, qu'elle pourrait, pensons-nous, suffire à elle seule quand nous n'aurions pas toutes les autres, ni celles qui précèdent, ni celles qui vont suivre.

Qu'on se reporte en effet par la pensée à l'époque si voisine des apôtres où vivaient ces docteurs, et qu'on se demande comment, si l'unanimité de toutes les églises au sujet des vingt livres n'avait pas commencé du vivant des apôtres, il eût été possible que, à 50 ans seulement de la

mort de St. Jean, une conviction si parfaitement unanime, si calme et si sûre d'elle-même eût en si peu de temps pénétré toute la chrétienté. — Qui pourrait autrement expliquer ce vaste phénomène? Qui pourrait dire par quel autre procédé cette persuasion se serait formée d'un bout de l'empire à l'autre; formée chez les Latins comme chez les Grecs, chez les Celtes comme chez les Syriaques; formée de telle sorte que non-seulement on recevait partout ces livres comme théopneustiques, mais partout sans la moindre pensée de contestation, partout en les attribuant aux mêmes auteurs (quoique leurs noms n'y fussent pas inscrits), partout en les classant au canon dans le même ordre; partout quatre évangiles; ni plus, ni moins, dit Irénée (per tot et tanta demonstravimus sola illa vera et firma); partout d'abord Matthieu, puis Marc, puis Luc, puis Jean, et partout en attribuant le premier et le quatrième à des apôtres, le deuxième et le troisième à des hommes *pneumatophores* qui n'étaient pas apôtres, tandis qu'aucun indice ne désignait les auteurs dans aucun des trois évangiles synoptiques; partout ensuite le livre des Actes attribué à Luc; puis encore partout les treize épîtres de Paul, toujours classées dans un même ordre qui n'était nullement l'ordre des temps; partout en tête l'épître aux Romains, puis celles aux Corinthiens, aux Galates, aux Ephésiens, aux Philippiens, aux Colossiens, aux Thessaloniciens; puis à Timothée, à Tite et à Philémon; puis les deux épîtres de Pierre et de Jean; car, nous l'avons dit, jamais ces vingt livres n'ont changé leurs places respectives[1]; celle de ces trois lettres qui fut écrite de Baby-

[1] Quelques-uns ont placé les Actes à la suite des Epîtres, et quel-

lonie ayant fait aussi bien son chemin régulier dans les églises de l'Afrique ou des Gaules pour y prendre son rang, que les lettres sorties des prisons de Rome avaient fait le leur jusque dans les églises grecques de l'Egypte ou syriaques de l'Adiabène.

189. Comment donc pourra-t-on rendre compte de cette unanimité si paisible à la fois et si ferme au sujet des vingt livres, à moins d'admettre la seule explication raisonnable qui puisse en être donnée, je veux dire, à moins de reconnaître dans cet accord universel un concert commencé pendant la vie des apôtres, et porté paisiblement sous leur influence dans toute la terre habitable, à mesure que s'étendait l'Eglise? Ce fait résulte d'ailleurs naturellement, comme nous l'avons déjà dit, de ce que presque tous les apôtres avaient régi pendant plus de 30 ans les innombrables églises par eux fondées; quelques-uns plus longtemps encore, et Jean lui-même pendant 70 années. — En dehors de cette explication, qui rend aussitôt raison de tout, comment expliquerait-on que, dans le court espace d'un demi-siècle, l'un quelconque des vingt livres du canon fût venu sans aucune opposition se faire recevoir, sur toute la terre, de tous les docteurs, de tous les évêques, de toutes les églises; partout en prenant son rang déterminé dans leur canon; partout en silence; partout au moins sans laisser nulle part dans l'Eglise aucune trace de la moindre réclamation? — Et cela, parmi des

ques autres, les lettres catholiques avant les 13 lettres de Paul; mais celles-ci ont toujours conservé d'ailleurs, comme les quatre Evangiles, leur ordre respectif.

fidèles tels qu'étaient les chrétiens du deuxième siècle; parmi des docteurs influents, érudits, en rapport avec l'Orient et l'Occident, vigilants, zélés, prêts au martyre; parmi des hommes même si jaloux des moindres souvenirs apostoliques, que vous les voyez, dans le même temps, tenir des conciles et n'être pas loin[1] de s'excommunier entre l'Orient et l'Occident, pour quoi? pour une insignifiante différence quant au jour de la fête pascale: les uns ayant appris de leurs devanciers, en Orient, à la célébrer comme les anciens Juifs, au quatorzième jour de la lune de mars; les autres ayant appris des leurs, en Occident, à la renvoyer au dimanche suivant? Ne fallut-il pas alors, pour arrêter la fougue de Victor, la pieuse sagesse d'Irénée et les lettres sévères de plusieurs autres évêques, qui même d'Occident lui enjoignirent (ἀντιπαρακελεύονται) de changer de langage[2]?

A-t-on jamais vu nulle part s'improviser en si peu de temps dans l'Eglise, d'un bout de la terre à l'autre, un concert si parfait au sujet d'un point d'une telle importance, l'authenticité apostolique de vingt livres sacrés? — Serait-il facile de nos jours de tromper toute l'Europe au sujet des ouvrages qu'elle est convenue d'attribuer aux hommes morts seulement en 1800: — Lavater, de Saussure, Mallet-Dupan, Kant, Necker, Blair ou Klopstock? Nous ferait-on recevoir sans réclamation ces nouveaux livres inconnus de leurs contemporains, inconnus de tous

[1] Eusèbe, H. E., liv. V, chap. 23. (Voyez ce qu'il dit d'Irénée, de Polycrates, de Palmas, de Victor, de Bacchylle.

[2] Voyez Socrates, H. E., liv. V, chap. 22. Cette controverse même ne se termina que 35 ans plus tard au concile de Nicée.

jusqu'à ce jour? Pourrait-on même faire accepter facilement et sans discussion, dans la littérature, des ouvrages apocryphes de Voltaire ou de Jean Jacques, morts depuis 80 ans? Et cependant le monde est aujourd'hui très médiocrement intéressé à constater sur de tels hommes la légitimité des livres qu'on leur attribue; tandis qu'au temps d'Irénée et de Tertullien, pour les livres sacrés, toutes les églises, tous les chrétiens de l'univers étaient en cause; il s'agissait pour tous de la Parole de vie; on mourait volontiers pour la professer ou pour la défendre.

190. Et qu'ici nul n'imagine opposer à cette incomparable unanimité du deuxième siècle sur le canon, celle que pourrait présenter aujourd'hui la catholicité romaine sur tous les dogmes qui la séparent du christianisme évangélique. — Ne sait-on pas le bruit qu'a fait sur la terre chacune de ces hérésies avant de s'imposer au monde? Ignore-t-on que les conciles et les papes ont remué les empires par de longues guerres avant d'y faire accepter, d'abord, le culte des images, l'invocation des morts, puis, le célibat des prêtres, l'abaissement des évêques, le retranchement de la coupe, la transsubstantiation? Et encore de nos jours, ne sait-on pas que c'est après des siècles de disputes ardentes que Rome a pu faire enfin proclamer son nouveau dogme sur Marie[1]? — Il en fut tout autrement au deuxième siècle de l'unanimité des églises sur le canon premier. — Vous ne voyez alors sur ce sujet dans toute la chrétienté la moindre trace d'une contestation ni dans

[1] Voyez le savant ouvrage publié récemment sur ce sujet par M. L. Durand, à Bruxelles, 1859.

l'Orient ni dans l'Occident ; et vous savez que, 150 ans plus tard, lorsque Eusèbe appelait *homologoumènes* les 22 livres du canon premier et second-premier, il voulait dire que ces Ecritures n'avaient été jamais contestées nulle part ; tandis qu'en parlant des cinq petites épîtres tardives, il les appelait *antilégomènes*, pour expliquer que, reconnues du plus grand nombre, elles avaient été cependant chez d'autres un objet de discussion. — Mais quant aux 22 homologoumènes, en regardant derrière lui dans l'histoire jusqu'aux dernières limites de l'horizon, il lui était impossible d'y découvrir aucun vestige de la moindre opposition.

Nous avons donc ici le droit de demander comment on rendra compte de cet accord universel, s'il n'est pas reconnu que ces livres avaient été déjà reçus par toutes les églises avant que les apôtres eussent fini leur carrière. Nous demanderons quel prodige d'influence chez les uns et d'imbécillité chez les autres eût été sans cela nécessaire, pour qu'après la mort des apôtres l'un quelconque des quatre évangiles ou le livre des Actes, ou l'une quelconque des quinze épîtres apostoliques fût venu prendre son rang sans discussion dans le canon de toutes les églises. — En vérité, ce double miracle d'habileté chez les uns et d'ignorance chez tous les autres, dépasserait de bien loin en invraisemblance toutes les légendes du moyen-âge, et demanderait chez les adversaires plus de crédulité que l'Evangile n'en propose aux croyants, pour leur faire admettre que nos Saints Livres ont été donnés par le Saint-Esprit envoyé des cieux.

191. Dire que, depuis la mort de Jean, les chrétiens de toute la terre ont reçu comme apostoliques des livres que les apôtres n'avaient point proposés; les ont reçus sans contrôle et sans examen d'un bout de l'empire à l'autre et les ont fait admettre partout à la lecture publique ; les ont fait même accepter des églises apostoliques de Rome, de Corinthe, d'Ephèse, de Philippes, de Thessalonique et de Galatie comme si ces livres leur eussent été adressés 80 ans auparavant, tandis qu'en réalité elles les eussent ignorées jusqu'à la moitié du deuxième siècle; — dire que toutes ces églises sont convenues partout de donner à ces livres nouveaux, dans l'ensemble du canon, un rang partout le même et partout invariable; — dire qu'on les a toutes trompées à la fois, toutes de la même manière, en Egypte, dans les Gaules, en Grèce, en Afrique; toutes en obtenant d'elles la soumission la plus silencieuse; toutes sur les mêmes livres, sur les mêmes noms d'auteurs;... en vérité cela dépasse toutes les limites du possible.

Certes, convenons-en, ce n'est pas ainsi que l'on trompe; et ce n'est pas non plus ainsi que l'on s'égare lorsqu'on est trompé. Tant de gens engagés hors des chemins de la vérité ne s'avancent pas dans cet accord universel vers un même ensemble d'erreurs; surtout lorsqu'il s'agit de faits multiples et précis; par exemple de l'acceptation de 22 Ecritures attribuées à cinq auteurs différents. — Les chances de l'erreur sont diverses chez une foule égarée; et c'est bien ici le cas de dire de cette unanimité ce qu'en disait dans le même siècle le grand Tertullien[1], quand,

[1] De præscript. hæreticor., cap. XXVIII.

parlant d'un autre objet, il s'écriait : « Est-il vraisemblable qu'un si grand nombre d'églises et de si considérables se rencontrent dans une seule et même foi, tout en marchant dans l'erreur (ecquid verisimile est ut tot et tanta in unam fidem erraverint) ? Entre tant de personnes et tant de chances diverses, l'événement ne peut être le même ; et quand vous trouvez chez le grand nombre une seule et même pensée, il faut que cela procède, non d'une erreur, mais d'une tradition (nullus inter multos eventus unus est. Quod apud multos unum invenitur, non est erratum, sed traditum). »

192. Concluons donc, après avoir entendu toutes ces voix du deuxième siècle dans sa seconde moitié, qu'il faut, pour ne pas tomber dans l'absurde, reconnaître tout simplement le fait (d'ailleurs si manifeste par tant d'autres endroits), le seul fait qui puisse en rendre raison : savoir que toutes les Ecritures homologoumènes étaient déjà recueillies avant la mort de St. Jean, et que les chrétiens du deuxième siècle ne les tenaient avec tant de fermeté que parce que leurs devanciers les tenaient des apôtres.

Et concluons aussi que le témoignage de la seconde moitié du deuxième siècle suffirait déjà seul pour établir la certitude historique du canon premier ; c'est-à-dire l'incontestable authenticité apostolique de tous les livres sacrés dont il se compose.

Ce sont, avons-nous dit[1], les huit neuvièmes du Nouveau Testament ; mais puisque presque tout l'ensemble de ces preuves historiques s'applique (comme on le verra

[1] Thèse 26.

bientôt) aux deux autres livres qu'Eusèbe déclare avoir été toujours incontestés durant les deux premiers siècles de l'Eglise, il en résultera que déjà nos preuves attestent par la seule voie de l'histoire, l'authenticité des trente-cinq trente-sixièmes du Nouveau Testament.

Cependant nous en fournirons encore de nouvelles; car nos monuments remontent plus haut et nous produisent des témoins de la première moitié du deuxième siècle ou même des dernières années du premier. — Ceux-ci donneront la main aux Pères apostoliques qui virent de leurs yeux les envoyés du Seigneur; et ces Pères à leur tour la donneront aux apôtres, qui nous parleront quelquefois eux-mêmes de quelques-unes des Ecritures du Nouveau Testament.

Toutefois, avant d'écouter ici les écrivains de la première moitié du deuxième siècle, il sera convenable d'examiner de plus près le très remarquable monument qu'on doit aux recherches de Muratori; car il paraît devoir prendre son rang entre la première et la seconde moitié du deuxième siècle.

## CHAPITRE VI.

—

### Le fragment dit de Muratori.

193. Depuis plus d'un siècle, ce document n'était connu du monde savant que par la publication [1] du célèbre

[1] Antiquit. Ital. Medii Œvi; Milan, 1740.

antiquaire qui le découvrit en 1738 dans un très ancien manuscrit latin de la bibliothèque Ambroisienne de Milan. Mais, en ces derniers jours, on en a vu paraître trois éditions indépendantes faites d'après l'original, par MM. Nott[1], Wieseler[2] et Hertz[3].

Le manuscrit lui-même, à lettres onciales et sans intervalle entre les mots, nous présente un état extraordinaire de désordre; soit par le fait du traducteur, dont le latin fourmille de fautes énormes; soit par celui du rédacteur et du copiste, dont les sentences apparaissent très souvent transposées et brusquement interrompues[4]. — Cet état du cahier, aussi bien que l'ignorance où nous sommes de sa date précise, de son auteur et même du caractère de l'écrit tout entier (qui paraît avoir fait partie d'un dialogue apologétique contre quelque hérétique contemporain); toutes ces circonstances réunies, nous l'avons déjà dit[5], nous ont interdit d'en tirer des conclusions précises dans notre histoire du canon; mais elles n'empêchent pas que l'incontestable antiquité du manuscrit n'en fasse un document très digne d'attention.

Muratori le supposait de Caius; M. Bunsen, du même droit, le suppose d'Hippolyte; d'autres, du même droit aussi, le supposent d'une époque plus récente. Ce sont là des conjectures; il nous suffit de savoir que l'auteur se dit

[1] Voyez *Reliquiæ sacræ* du Dr. Routh (2e édit., 1846), I, 394, 403.
[2] Voyez *Studien u. Krit.*, 1847, pag. 815, etc., et Ibid. 1856, 1er cahier.
[3] Voyez *Analecta ante-Nicæna* du chev. Bunsen, I, pag. 137, etc.
[4] On n'en pourra bien juger qu'en le voyant de ses yeux, dans la copie exacte qu'en a donnée Credner, *Zur Geschichte des Canons*, pag. 71. etc., 1847. — On la trouve aussi dans le traité de M. Westcott *Sur le canon*, à la fin du volume, pag. 557; Cambridge, 1855.
[5] Thèse 31.

lui-même contemporain de Pie I[er] (neuvième évêque de Rome, de 142 à 157), et qu'il doit être nécessairement plus jeune que les hérétiques du deuxième siècle dont nous allons bientôt examiner le frappant témoignage ; car il parle de Marcion, de Valentin, de Basilides et même des Cataphrygiens; c'est pourquoi, dans notre marche ascendante, c'est ici que nous lui donnons sa place.

On s'accorde à reconnaître qu'il fut originairement écrit en grec; car cette langue était alors la plus parlée dans l'église de Rome; la langue de Paul, de Pierre, de Timothée et de Luc; la langue de Clément et de Pie I[er], comme de Justin Martyr, de Hermas, de Tatien, de Caius et d'Hippolyte. — Ce fut la langue d'Irénée quand il écrivit de Lyon, quoiqu'à Lyon même il conversât habituellement en langue celtique[1]. Ce fut même aussi la langue des premières liturgies de l'Eglise romaine et de ses premiers sermons[2].

194. Or, cet antique fragment, dans son langage obscur, rend un très clair témoignage à notre premier canon; et l'on y trouve, comme nous allons le dire, une remarquable énumération de nos livres sacrés. — Quoique la tête en soit perdue et que le cahier commence au milieu d'une phrase, vous voyez d'abord qu'il expose comment furent donnés les *Quàtre Evangiles*. — « L'ÉVANGILE SELON LUC, dit-il, EST LE TROISIÈME » (ces mots y sont écrits en majuscules rouges); et l'auteur, à ce propos, entre aussitôt en des détails sur la personne de Luc.

[1] Irénée, *Hæres.*, liv. I. *προοίμιον*, pag. 3.
[2] Bunsen, *Hippolyte*, II, 123, etc.

— « LE QUATRIÈME ÉVANGILE, ajoute-t-il (encore en rouge), EST CELUI DE JEAN, L'UN DES DISCIPLES. » — Puis suivent, sur la personne de Jean, de nouveaux détails où se trouvent ces deux déclarations importantes:

Première déclaration, — c'est que, « dans la variété même des enseignements de chacun des Evangiles, il n'y a *point de différence quant à la foi des croyants* (nihil tamen differt credentium fidei); puisque, *dans tous, par un seul et même Esprit souverain* (cum uno et principali spiritu) *toutes choses sont déclarées* (declarata sint in omnibus omnia), touchant la nativité du Seigneur, sa passion, sa résurrection, ses entretiens avec ses disciples et son double avènement: le premier, déjà passé, dans l'humiliation; le second, encore à venir, dans l'éclat de sa puissance royale. » — Seconde déclaration: c'est que, « Jean se dit non-seulement le *spectateur* et l'*auditeur*, mais aussi le *narrateur* de toutes les merveilles du Seigneur, puisqu'*il déclare les mêmes choses dans* SES ÉPÎTRES (singula etiam *in epistolis suis* proferat[1]), et puisqu'il dit en parlant de lui-même: *Les choses que nous avons vues de nos yeux, que nous avons entendues de nos oreilles et que nos mains ont touchées* (palpaverunt), *c'est ce que nous avons écrit.* »

195. Voilà donc déjà, d'un côté, les *quatre Evangiles* proclamés dans le fragment comme formant une unité distincte et universellement reconnue quant à leur but, quant à leur contenu et quant à leur inspiration. Aucune

[1] Le texte porte *profaram;* mais, dans ces citations, nous corrigeons (comme l'ont fait MM. Bunsen, Hartz et Wieseler) les fautes manifestes et les barbarismes du texte.

différence n'est mise entre les évangiles des deux *apôtres* (Matthieu ou Jean) et ceux des deux *évangélistes* (Marc ou Luc) : ils ont tous quatre la même autorité dans l'Eglise ; ils sont l'œuvre d'un seul et même Esprit; aucun doute n'est admis, aucun n'est mentionné. » — Et voilà, d'un autre côté, les *épîtres de Jean* reconnues également comme écrites par le même apôtre, pour nous donner les mêmes enseignements que son évangile. Le fragment nous cite même la première de ces épîtres dans son premier verset (1 Jean I, 1).

196. Après les *Evangiles,* viennent les *Actes.*

« Or, les Actes de tous les apôtres (dit le fragment), ont été écrits en un seul livre par *Luc*, qui s'adresse à *l'excellent Théophile,* lui récitant les choses passées en sa présence et pour cette raison ne rapportant ni le martyre de Pierre ni le voyage de Paul en Espagne. »

Puis viennent les *treize épîtres de Paul.*

« Or, les épîtres de Paul, continue le fragment, déclarent à ceux qui veulent le comprendre de quel lieu et pour quelles raisons elles ont été écrites. »

L'auteur ici les énumère toutes, mais dans un ordre différent de celui qu'on a coutume de suivre et déterminé manifestement par le but particulier qu'il se plaît à supposer aux apôtres pour chacune d'elles. — « Paul, dit-il, adresse ses lettres à *sept églises,* ayant doublé celles qu'il écrit aux Corinthiens et aux Thessaloniciens. Cependant (ajoute-t-il) il faut reconnaître qu'il n'y a qu'une seule église répandue sur tout le globe de la terre (una tamen per omnem orbem terræ ecclesia diffusa esse dignoscitur);

et c'est pour cela que Jean dans L'APOCALYPSE, bien qu'il écrive aussi à *sept églises*, s'adresse cependant à toutes. Mais, outre ces lettres aux sept églises, Paul en écrit une à Philémon, une à Tite et deux à Timothée. »

197. Qu'on le remarque donc bien, voilà notre premier canon tout entier déjà rappelé par le fragment, à la seule exception de la *première épître de Pierre*, qui certainement avait sa place ailleurs dans ce même document, comme nous allons le montrer; et voilà même reconnues également, pour le dire en passant, et l'*Apocalypse* et les *deux petites épîtres de Jean*, et même aussi l'épître catholique de *Jude*[1].

Mais parvenu jusqu'ici, le fragment, dans son désordre, en vient à nommer quelques autres livres, selon lui *illégitimes*. « On parle aussi, dit-il (fertur etiam), d'une épître aux Laodicéens et d'une autre aux Alexandrins, *inventées sous le nom de Paul* pour servir à l'hérésie de Marcion (fictæ ad hæresem Marcionis), et beaucoup d'autres qui ne peuvent être reçues dans l'Eglise catholique; car il ne convient pas de mêler le fiel avec le miel. »

« L'épître de *Jude cependant* (sanè), ajoute-t-il, et *deux*[2] *épîtres de Jean* dont nous avons parlé plus haut (et superscripti Johannis duæ) sont reçues au nombre des épîtres catholiques (in catholica habentur). »

[1] M. Wieseler (Stud. u. Krit., 1856), pag. 98, pense que l'épître aux Hébreux y est aussi désignée par les mots *Alia ad Alexandrinos* (à la *Diaspora égyptienne*). Elle aurait eu pour lecteurs, dit-il, les chrétiens juifs d'Alexandrie.

[2] *Deux* ou *les deux*. — M. Bunsen seul a écrit *in Catholicis*.

198. Il faut soigneusement remarquer ici que le fragment qui, à propos de Jude et de Jean, vient de nommer les *épîtres catholiques*, ne contient cependant plus leur groupe à sa place accoutumée. Ce groupe devrait se trouver comme d'ordinaire ou à la suite des *Actes* ou à la suite des *épîtres de Paul*. Tout le monde en effet s'accorde à reconnaître que, dans son désordre actuel, le document trahit évidemment bien des transpositions et des lacunes. C'est ce qui explique pourquoi la *première épître catholique de Pierre*, qui n'a jamais été contestée nulle part et qui, avec la première de Jean, fait le noyau des *épîtres catholiques* dont il vient de parler, n'est pas ici mentionnée, non plus que celle de *Jacques*, tandis que la *première de Jean* ne l'a été que par occasion et hors de sa place. Cette lacune s'explique aisément par l'état fragmenté du document, où la connexion des parties est si fréquemment interrompue.

En effet, parvenu jusque là, le cahier continue par cette sentence étrange sur le livre des *Proverbes :* « Et la sagesse, dit-il, écrite par des amis de Salomon en son honneur. » Cette phrase, qui tombe si brusquement en une place où personne ne pouvait l'attendre, serait absolument inintelligible si l'on n'y voyait, comme le pense M. Bunsen, une allusion fragmentaire à l'épître *aux Hébreux* qui, comme le livre de *Salomon*, aurait été écrite par quelque ami de Paul et non par lui-même.

Enfin, le document ajoute : « Nous recevons seulement les apocalypses de Jean et de Pierre ; et quelques-uns des nôtres ne veulent pas que cette dernière soit lue dans l'Eglise. »

C'est à la suite de ces mots qu'il mentionne, d'un côté, *Hermas*, et de l'autre, les principaux hérétiques du siècle. « Hermas, dit-il, a écrit de nos jours dans Rome *le Pasteur,* pendant que *Pie* son frère occupait le siége de l'église de Rome. Il faut le lire, mais il ne peut être publié au peuple dans l'église, ni parmi les *Prophètes* dont le nombre est complet, ni parmi les *Apôtres* jusqu'à la fin des temps. — Quant à *Arsinoüs* ou à *Valentin* ou à *Miltiade*, nous n'en recevons absolument rien. — On a écrit aussi des psaumes attribués à *Marcion* ainsi qu'à *Basilides;* et quant au chef des *Cataphrygiens* d'Asie.....

C'est là que le fragment est enfin brusquement interrompu.

Quoi qu'il en soit de ces derniers détails, où nous ne voulons nullement nous arrêter, on voit assez le remarquable témoignage que cet antique document, quelqu'en soit le désordre, vient rendre à notre premier canon.

Nous passons maintenant à la première moitié du deuxième siècle.

## CHAPITRE VII.

—

### Le témoignage de la première moitié du deuxième siècle.

199. Nous avons d'importants témoins à produire pendant cette époque; mais nous devons faire remarquer que

les divisions chronologiques de ces anciens jours manquent nécessairement de précision ; car, de même qu'Irénée pourrait être classé dans celle-ci par la date de sa naissance et par les actes de sa jeunesse, il est aussi plusieurs des Pères apostoliques dont nous ne parlerons que sous le chef du premier siècle, quoiqu'ils se soient fait entendre aussi dans le deuxième. Après tout, il nous paraît plus utile de les classer les uns et les autres par les années les plus actives de leur ministère.

## SECTION I.

### *Justin Martyr.*

200. Du milieu du deuxième siècle, si nous remontons jusque vers la fin de Trajan (mort l'an 117), en traversant les longs règnes d'Antonin-le-pieux et d'Adrien : nous arrivons aux plus vastes progrès de l'évangile, aux premières persécutions générales, aux premières apologies publiées pour en arrêter le cours, comme aussi aux premières grandes sectes gnostiques et aux écrits déjà nombreux qui les combattirent. — Cette période, si importante par sa proximité des origines du christianisme, et cependant déjà si travaillée par des violences impériales au-dehors et des hérésies au-dedans, donna le jour à de nombreuses publications aujourd'hui perdues. Des lettres, des chroniques, des traités de controverse, des essais dogmatiques et surtout des apologies toutes écrites en grec. — Aussi l'a-t-on nommée la « période des apologistes grecs. » — Presque

tous ces livres ont péri, et nous n'avons guère connaissance des écrits et des écrivains que par les récits d'Eusèbe. Si l'on jette les yeux sur notre tableau des Pères (th. 168), on verra qu'à nous en tenir à ceux qui naquirent au deuxième siècle, et qu'en réservant pour une section suivante les *Pères apostoliques,* il ne nous reste guère à étudier ici que *Justin Martyr.* — En effet, bien que Théophile d'Antioche soit né vers l'an 110, nous n'avons pu le placer que dans la dernière moitié du deuxième siècle, parce qu'il ne fut converti du paganisme que vers l'an 150. Et, d'un autre côté, nous ne pouvons appeler en témoignage avec Justin aucun des auteurs contemporains recensés par Eusèbe, parce qu'il n'en reste rien. Ni cet *Hégésippe* qui fut après St. Luc le plus ancien des historiens ecclésiastiques; ni ce *Denys de Corinthe* dont on avait huit lettres[1] et dont nous regrettons surtout celle qu'il écrivit à l'église des Nicomédiens contre les erreurs de Marcion, parce qu'elle nous aurait fourni sans doute d'abondantes citations du Nouveau Testament; ni ce *Quadratus*, évêque d'Athènes, qui par son apologie, présentée en 131 à l'empereur Adrien, arrêta, dit-on, le cours de la persécution; ni cet *Aristide,* philosophe chrétien de la même ville, qui avait adressé la sienne au même prince cinq ans auparavant en 125; ni même, ce qui est plus fâcheux encore, ce *Philippe*[2]*,* évêque de Gortyne, qui avait écrit aussi contre Marcion; ni cet *Agrippa Castor*, encore plus ancien, qu'Eusèbe appelle *très célèbre* (γνωριμώτατον),

[1] Mentionnées par Eusèbe (H. E. IV, 23) et par Jérôme (De Scriptor. illustr., cap. 27).

[2] Eusèbe. H. E., livre IV, 25.

Et je voudrais que tous aussi, entrant dans les mêmes pensées, se décidassent comme moi à *ne plus se tenir éloignés des paroles du Sauveur* (μὴ ἀφίστασθαι τῶν τοῦ Σωτῆρος λόγων); car elles ont en elles-mêmes je ne sais quelle majesté (δέος γάρ τι ἔχουσιν ἐν ἑαυτοῖς); elles suffisent pour alarmer ceux qui se détournent de la droite voie, tandis qu'une très douce paix devient le partage de ceux qui les méditent[1] (ἀνάπαυσίς τε ἡδίστη γίνεται τοῖς ἐκμελετῶσιν αὐτούς). » — Et plus loin[2], quand Tryphon lui assure qu'il s'est laissé tromper, « je vous montrerai, répond-il, si vous voulez m'écouter, que nous n'avons pas cru à de vaines fables *ni à des paroles qui ne soient pas susceptibles de démonstration* (οὐδὲ ἀναποδείκτοις λόγοις), mais à des paroles *pleines de l'Esprit divin, débordant de puissance et verdoyant de grâce* (ἀλλὰ μεστοῖς Πνεύματος θείου καὶ δυνάμει βρύουσι, καὶ τεθηλόσι χάριτι). » — C'est donc ainsi qu'il en appelle distinctement à l'excellence interne du Nouveau Testament pour fonder notre foi dans sa divinité.

De même encore, dans ce même dialogue[3], Justin parlant aux Juifs de ces passages de l'Ecriture qui prouvent la divinité de notre Sauveur, « Faites donc bien attention à ces paroles que je vais vous rappeler et que je tire des Saintes Ecritures, dit-il; elles ont besoin, *non qu'on en fasse l'exégèse, mais seulement qu'on les écoute* (ἀπὸ τῶν ἁγίων γραφῶν οὐδὲ ἐξηγηθῆναι δεομένων, ἀλλὰ μόνον ἀκουσθῆναι). »

Plus loin[4], il parle de l'absurdité de ceux qui *penseraient*

[1] Pag. 225.
[2] Pag. 226.
[3] Dial. Edit. de Cologne, pag. 274.
[4] Ibid., pag. 311, 312.

*pouvoir eux-mêmes produire quelque chose de meilleur que l'Ecriture* (ἀλλ' ἡγεῖσθαι ἑαυτὸν βέλτιον τῆς γραφῆς γεννήσαντα εἰπεῖν).

Ailleurs[1], après avoir représenté aux gentils combien peu l'on doit mettre de confiance dans leurs philosophes qui se contredisent tous les uns les autres, il leur montre quelle est au contraire l'harmonie de nos écrivains sacrés. « Car, ayant reçu, dit-il, la connaissance qui vient de Dieu, ils nous l'enseignent sans dispute et sans division. En effet, ajoute-t-il, ce n'est pas naturellement ou par une humaine méditation qu'il était possible à des hommes de connaître de si grandes et si divines choses, mais par un don qui descendait alors d'en haut sur les saints hommes de Dieu (οὔτε γὰρ φύσει, οὔτε ἀνθρωπίνῃ εὐνοίᾳ οὕτω μεγάλα καὶ θεῖα γινώσκειν ἀνθρώποις δυνατόν, ἀλλὰ τῇ ἄνωθεν ἐπὶ τοὺς ἁγίους ἄνδρας τηνικαῦτα κατελθούσῃ δωρεᾷ). »

On le voit donc, ce n'est pas à la tradition, c'est à la grâce divine, c'est à l'influence du Saint-Esprit reçu individuellement, que Justin en appelle comme à l'interprète des Ecritures. « O homme, s'écrie-t-il dans son Dialogue[2], pensez-vous donc que nous eussions jamais saisi ces choses dans les Ecritures, si par la volonté de Celui qui les a voulu donner, nous n'eussions reçu la grâce de les comprendre (εἰ μὴ θελήματι τοῦ θελήσαντος αὐτὰ ἐλάβομεν χάριν τοῦ νοῆσαι)? »

Et dans son Discours aux Grecs : « Venez et laissez-vous instruire; *soyez comme moi, car moi aussi j'étais comme vous !* » (Ce sont en grec les propres paroles de

[1] Ceci est tiré de ce qui nous reste de son «Exhortation aux gentils.» Edit. de Cologne, pag. 9.

[2] Dial. Edit. de Cologne, pag. 346.

Paul aux Galates [1]). « Voici ce qui m'a moi-même enlevé : c'est la divinité intérieure de la doctrine, et c'est la puissance de la Parole. (Ἔλθετε, παιδεύθητε γένεσθε ὡς ἐγώ, ὅτι κἀγὼ ἤμην ὡς ὑμεῖς. Ταῦτά με εἷλε, τό τε τῆς παιδείας ἔνθεον, καὶ τὸ τοῦ λόγου δυνατόν). » — La Parole divine (ὁ θεῖος λόγος), s'était-il écrié,... « la Parole qui met en fuite les mauvaises passions, la doctrine qui éteint le feu de l'âme ! »

203. En second lieu, nous l'avons déjà vu [2], les livres de Justin, trente-sept ans seulement après la mort de Jean, ont attesté solennellement au nom de toute l'Eglise contemporaine et devant l'empereur et le sénat de Rome, l'usage public qu'alors les chrétiens de toute la terre faisaient des Ecritures apostoliques dans les assemblées de leur culte [3]. C'était en l'année 140. Justin les avait entendu lire tous les dimanches à Rome, en Egypte, en Palestine, en Asie mineure et en Grèce. « On y lisait, dit-il, les *Mémoires des apôtres* ou *les Evangiles ;* on les lisait, chaque jour dit *du soleil*, dans les villes et dans les campagnes ; on les lisait avec les livres des prophètes [4] ; et dans chaque assemblée, après qu'elles avaient été lues, le président (ὁ προεστώς) en faisait le sujet de ses exhortations. »

Ces *Mémoires des apôtres,* dont Justin Martyr parle trois fois à l'empereur Antonin dans son apolo gie, ne pouvaient

[1] Gal. IV, 12.
[2] Thèse 160.
[3] Apol. 1re (la grande) § 67 (Ed. Bénéd. Paris 1742), pag. 98. Ed. de Cologne, 1686.
[4] Καὶ τὰ ἀπομνημονεύματα τῶν ἀποστόλων, ἢ τὰ συγγράμματα τῶν προφητῶν ἀναγινώσκεται μέχρις ἐγχωρεῖ.

pas être mieux désignés à un étranger païen. Nous ferions encore ainsi de nos jours dans une défense du christianisme que nous adresserions au roi de Siam ou à l'empereur des Birmans. Mais Justin a soin d'ajouter deux fois que ces mémoires étaient *appelés Evangiles* et qu'ils avaient *les apôtres* pour auteurs. — « En ce temps-là, dit-il[1], un ange de Dieu envoyé à cette vierge lui annonça cette bonne nouvelle en disant : Voici, tu concevras en ton ventre par le Saint-Esprit et tu enfanteras un fils et il sera appelé fils du Très-Haut, et tu appelleras son nom Jésus, car il sauvera son peuple de leurs péchés, *comme l'ont enseigné ceux*[2] *qui ont écrit des mémoires sur toutes les choses qui concernent notre Sauveur Jésus-Christ et auxquels nous avons donné foi*[3]. » Et encore, expliquant plus loin au même empereur ce que c'est que notre sainte cène, il dit : « Car les apôtres, dans les *mémoires* qui ont été composés par eux et *qu'on appelle Evangiles*[4], nous ont rapporté que Jésus leur avait ainsi fait cette ordonnance : *Ayant pris du pain et ayant rendu grâces, il dit : Faites ceci en mémoire de moi.* »

De même dans son Dialogue, Justin parle *quinze fois* des *mémoires des apôtres ;* mais il a soin de répéter *dix fois* que les *apôtres* les avaient écrits. Il va même jusqu'à faire une distinction plus précise entre ceux des évangiles qui avaient pour auteurs des apôtres proprement dits

[1] Ibid., pag. 75. B. Ed. de Cologne, 1686.

[2] Il y combine en effet les récits de Luc I, 31, et de Math. I, 20, 21.

[3] Ὡς οἱ ἀπομνημονεύσαντες πάντα τὰ περὶ τοῦ Σωτῆρος ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ ἐδίδαξαν οἷς ἐπιστεύσαμεν.

[4] ἃ καλεῖται Εὐαγγέλια. C'est le nom vulgaire de ces Mémoires parmi les chrétiens.

(comme Matthieu ou Jean), et ceux qui (tels que les deux évangiles de Luc et de Marc) avaient été composés par leurs compagnons. « Dans les Mémoires, écrit-il[1], que je dis avoir été composés *par ses apôtres* et par *ceux qui les ont accompagnés*, [il est écrit] que la sueur, comme des gouttes [de sang] découlait de lui pendant qu'il priait et disait : Que cette coupe passe loin de moi ! » Et cette distinction qu'établit Justin est d'autant plus digne d'attention que jamais aucun des divers faux évangiles qui furent jetés dans le monde au deuxième siècle ne se donna pour être l'ouvrage « d'un compagnon des apôtres. »

Au reste, le Juif Tryphon lui-même connaissait aussi nos évangiles; car il dit à Justin : « Je sais (ἐπίσταμαι) que vos préceptes mêmes, contenus *dans ce qu'on appelle l'Evangile*[2], sont si grands et si admirables que personne ne peut les observer. Car j'ai eu soin moi-même d'en prendre connaissance[3]. »

Nous ne sommes entrés dans tant de détails que pour prévenir les difficultés qu'en Allemagne une ardente critique négative a voulu soulever contre ces témoignages de Justin. — Nous en redirons plus loin quelques mots.

204. En troisième lieu, les livres de Justin, bien qu'adressés tous les trois à des hommes hostiles au christianisme, présentent, comparativement à leur étendue, une extraordinaire abondance de citations évangéliques. On en

[1] Ἐν τοῖς ἀπομν... ἅ φημι ὑπὸ τῶν ἀποστόλων αὐτοῦ καὶ τῶν ἐκείνοις παρακολουθησάντων συντετάχθαι...

[2] Edit. de Cologne, 1686, pag. 227. Ὑμῶν δὲ καὶ τὰ ἐν τῷ λεγομένῳ εὐαγγελίῳ παραγγέλματα...

[3] ἐμοὶ γὰρ ἐμέλησεν ἐντυχεῖν αὐτοῖς.

compte jusqu'à 50 dans son apologie, et plus de 70 dans son dialogue. Or ces citations sont manifestement empruntées presque toutes à nos trois évangiles synoptiques, et rapportent avec beaucoup de détails les faits de la vie et de la mort du Sauveur, comme aussi la plupart de ses enseignements moraux. — C'était sa tâche rationnelle dans une défense du christianisme. Il devait montrer aux adversaires, dans tous les faits du Christ, le frappant accomplissement des anciennes prophéties, et, dans l'incomparable excellence de ses enseignements, le divin caractère d'une religion descendue d'en haut. — C'est ce qui l'a dirigé dans le choix des citations; — il les emprunte presque exclusivement, avons-nous dit, à nos trois évangiles synoptiques; celui de Jean (*l'évangile spirituel*, comme on l'a nommé) étant trop intime pour être souvent cité dans une apologie adressée à des païens ou à des juifs. Malgré cela, bien des expressions de Justin nous rappellent un lecteur de St. Jean[1]; il va même jusqu'à nommer et cet apôtre et son Apocalypse. — « Il est aussi parmi nous, dit-il à Tryphon, un homme du nom de Jean, l'un des apôtres du Christ, qui dans une *révélation* (une *apocalypse*) qui a eu lieu pour lui, a prophétisé que ceux qui auront cru en notre Christ passeront mille ans dans Jérusalem. » — Mais les principales allégations de Justin sont tirées de Matthieu et de Luc; elles sont faites avec liberté et souvent en de longs passages. Adressées à des païens et à des juifs, rien ne l'y obligeait à une exac-

[1] Ἔπειτα καὶ παρ' ἡμῖν ἀνήρ τις, ᾧ ὄνομα Ἰωάννης... ἐν ἀποκαλύψει γενομένῃ αὐτῷ... προεφήτευσε.

titude littérale, pourvu qu'il donnât le vrai sens. Jamais, dans ces 120 citations, vous ne trouvez un seul passage qui sente la légende ou qui puisse être rapporté à des évangiles apocryphes. Ce sont tous les souvenirs de nos évangiles; il ne connaît que ce qu'ils connaissent; il ne rapporte que ce qu'ils ont rapporté : l'enfance de Jésus selon les évangiles de Matthieu et de Luc, sa descendance d'Abraham par Marie[1], l'envoi de l'ange Gabriel, l'accomplissement de la prophétie d'Esaïe (VII, 14), la vision accordée à Joseph pour le détourner de répudier sa femme, la prédiction de Michée sur Bethléhem, le dénombrement, le voyage de Nazareth à Bethléhem, Cyrénius, l'hôtellerie, l'étable, la crèche, les mages, leurs offrandes et leurs adorations; le nom de *Sauveur* donné au saint enfant, la fuite en Egypte, le massacre des enfants, la prophétie de Jérémie sur les plaintes de Rachel; Archélaüs, le retour, les trente ans de Jésus, toute l'histoire de Jean Baptiste, l'Elie qui devait venir, le baptême de Jésus, sa tentation dans le désert, ses miracles de guérison, la danse de la fille d'Hérodias et la mort du Prophète....

Justin aussi, dans son Dialogue, rappelle avec non moins de détails la fin de la carrière du Seigneur; son arrivée triomphale à Jérusalem accomplissant une prophétie, son entrée dans le temple, l'institution de la cène, le chant de l'hymne, les trois disciples pris à part, les prières et l'agonie de Gethsémané, la sueur de sang, l'arrivée de Judas, la fuite des disciples, le silence de Jésus devant Pi-

[1] Ἐξ ὧν, dit-il, *κατάγει ἡ Μαρία τὸ γένος*. Descendance, selon lui, par Marie. (Dial., chap. 100, 120.)

late, son envoi à Hérode, la croix, le partage des habits par le sort, les moqueries[1], le cri de Jésus, ses dernières paroles, sa sépulture au soir du vendredi, sa résurrection le dimanche[2], son apparition, son explication des Ecritures aux apôtres[3], les calomnies des Juifs, la commission donnée aux apôtres, l'ascension....

Mais encore, les citations les plus abondantes de Justin ont pour objet les enseignements mêmes du Sauveur. Nous y retrouvons par exemple presque tout le sermon de la montagne, ses invitations à la repentance, ses prescriptions aux septante disciples, ses sentences sur le signe de Jonas, sur le prix de l'âme, sur le mariage, sur le tribut à César, sur les faux docteurs, sur la résurrection, sur la chasteté, sur l'amour des ennemis, sur le châtiment futur des méchants, sur les Scribes et les Pharisiens, sur sa divinité.— « Il est écrit dans l'Evangile : *Toutes choses m'ont été remises par le Père;* et *personne ne connaît le Père que le Fils, ni le Fils que le Père et ceux à qui le Fils l'aura révélé*[4]. »

Dans sa grande apologie[5], pour montrer l'admirable morale des Ecritures, il cite une bonne partie du sermon de la montagne. « Si vous n'aimez que ceux qui vous aiment, que faites-vous de nouveau, car les gens de mauvaise vie en font autant? Mais moi je vous dis : Priez pour vos ennemis, aimez ceux qui vous persécutent, bénissez...» Et sur le devoir de faire part de ses biens « et de ne rien

[1] Et aussi dans l'Apologie I, chap. 38.
[2] Et aussi dans l'Apologie I, chap. 69.
[3] Et aussi dans l'Apologie I, chap. 50.
[4] Dial., pag. 326. Paris 1636.
[5] Apol. I. Land., pag. 23.

faire pour sa propre gloire, » ajoute-t-il, « voici ce qu'a dit Jésus : « Donnez à tous ceux qui vous demandent et ne vous détournez pas.... Et quant à vous, ne vous amassez pas de trésor sur la terre, où les vers et la rouille gâtent tout. « ... Et que servirait-il à un homme s'il gagnait le monde entier et qu'il perdît son âme, etc. »

Outre ces citations étendues, nous trouvons encore dans Justin beaucoup de passages qui rappellent les autres livres du Nouveau Testament. Son rôle d'apologiste ne l'appelait pas à parler des Actes des apôtres ou des épîtres de St. Paul ; mais son langage nous rappelle souvent en passant que son esprit en avait été nourri. — C'est ainsi qu'avec l'épître aux Colossiens (I, 15-17), il appelle Jésus-Christ en quatre ou cinq lieux différents, *le premier né de Dieu, le premier né de toutes les créatures; celui qui est avant toutes les créatures*[1] (τὸν πρωτότοκον· τῶν πάντων ποιημάτων, πρωτότοκον μὲν τοῦ Θεοῦ καὶ πρὸ πάντων τῶν κτισμάτων). C'est ainsi qu'avec l'épître aux Romains, il montre que Abraham, encore incirconcis, fut justifié à cause de sa foi, dans laquelle il crut Dieu (ἐν ἀκροβυστίᾳ ὢν διὰ τὴν πίστιν ἣν ἐπίστευσε τῷ Θεῷ, ἐδικαιώθη)[2] ; et c'est ainsi qu'il cite sa description de la misère morale « de tous les hommes juifs et grecs[3] » : « Ils se sont tous égarés, tous rendus inutiles ; il n'y en a point qui soit intelligent, non pas même un seul ; c'est un sépulcre que leur gosier, etc. »

C'est encore ainsi qu'avec l'Epître aux Corinthiens (1 Cor. V, 7), il dit « que *Christ, notre pâque, a été immolé pour*

[1] Apol. I, 46; II, 6. Dial., pag. 310, 311, 326. Paris 1636.
[2] Dial., chap. 23.
[3] Rom. III, 11-12.

*nous*[1]; et qu'il se plaint de *quelques-uns disant qu'il n'y a pas de résurrection des morts.* » — C'est ainsi qu'avec la seconde Epître aux Thessaloniciens (II, 3), il parle de Christ « *qui viendra des cieux en gloire quand* aussi *l'Homme de l'apostasie* (ὁ τῆς ἀποστασίας ἄνθρωπος), *l'homme de péché* qui prononce des choses étranges et des blasphèmes contre le Très-Haut, manifestera son iniquité audacieuse contre nous les chrétiens[2]. »

C'est ainsi qu'avec l'Epître aux Hébreux, dans sa première apologie, il dit de Christ qu'il est *le Fils et l'apôtre de Dieu*[3]; et dans son Dialogue[4], « qu'il est *selon l'ordre de Melchisédec, roi de Salem et perpétuel sacrificateur du Très-Haut.* » — C'est ainsi qu'avec l'Epître à Tite (III, 4) et l'Epître aux Romains (II, 4), en employant les remarquables expressions de l'apôtre, il parle *de la bonté et de la philanthropie de Dieu et de l'immensité de ses richesses* (ἡ γὰρ χρηστότης καὶ ἡ φιλανθρωπία τοῦ Θεοῦ)[5]. — C'est ainsi que dans son « Adresse et son Exhortation aux Gentils, » on retrouve des réminiscences des Actes et des Epîtres aux Corinthiens et aux Colossiens. C'est ainsi en un mot qu'on peut remarquer encore bien des coïncidences remarquables entre Justin et Paul, sur les Epîtres aux Philippiens et à Timothée, comme aussi aux Galates et aux Ephésiens, dans leurs communes citations de l'Ancien Testament des LXX. — En un mot on peut dire qu'à l'exception des

[1] Dial., pag. 338, 339.
[2] Dial., pag. 338.
[3] Καὶ ἄγγελος δὲ καλεῖται καὶ ἀπόστολος. Nulle part ce nom ne lui est donné que Hébr. III, 1.
[4] Dial. (Paris 1636, pag. 341.)
[5] Ibid., pag. 266.

épîtres catholiques et de l'Epître à Philémon, il n'est aucun livre du premier canon dont on ne retrouve la trace chez cet ancien Père.

205. Cependant, pour pouvoir apprécier dûment toute la valeur de son témoignage, il ne faut pas oublier que, si de tous ses ouvrages il ne nous reste de complet et d'authentique que ses deux apologies et son dialogue, tous trois adressés, non pas à des chrétiens, mais à des incrédules, ses autres écrits en grand nombre, composés pour des membres de l'Eglise, sont tous aujourd'hui presque entièrement perdus. Ceux-là sans doute auraient pu nous rendre un témoignage bien plus abondant et plus précis; car il vécut de longues années dans la même ville que les trois plus grands chefs des hérésies contemporaines[1] et il les combattit.

Si donc nous possédions le traité qu'il écrivit *contre Marcion* et dont nous parle Eusèbe[2], ou encore la partie perdue de son livre *de la Monarchie de Dieu*, nous aurions certainement de lui de bien plus nombreuses citations du Nouveau Testament. Eusèbe nous dit de ce dernier livre, que l'auteur y prouvait sa thèse « par des passages *tirés de nos Ecritures* (ἐκ τῶν παρ' ἡμῖν γραφῶν); » mais cette partie n'existe plus.

Deux traits surtout devaient distinguer ses trois traités apologétiques d'avec ses livres aujourd'hui perdus.

Et d'abord ces trois traités, et plus particulièrement *le Dialogue*, devaient citer l'Ancien Testament bien plus

[1] Cerdon, Marcion, et Valentin.
[2] Cap. 37. *Hist. Eccl.*, IV, 18. (pag. 140, 141. Edit. de Valois 1672.)

fréquemment que le Nouveau. — On y compte en effet, dit-on, jusqu'à 314 citations de l'Ancien Testament contre les 120 du Nouveau. — C'était la règle; car, dans des circonstances analogues, nous eussions tous agi comme il l'a fait. Si vous parlez à des juifs, l'Ancien Testament seul est une autorité; et vous ne citez le Nouveau que pour leur montrer qu'il accomplit Moïse et les Prophètes. — Si vous parlez à des païens, c'est encore par l'Ancien Testament que vous leur prouverez la haute antiquité de la révélation et sa divine supériorité sur tous les enseignements de leurs sages touchant les origines, les devoirs et les destinées de notre humanité. C'était déjà là, cent ans avant Justin, la méthode de Philon et de l'école juive d'Alexandrie, dans leurs controverses avec le monde païen; comme ce fut, après lui, celle des Théophile d'Antioche, des Tatien, des Tertullien et des Clément d'Alexandrie.

Un second trait qui devait encore caractériser les citations de Justin dans ses écrits apologétiques, c'est qu'elles seraient faites sous des désignations moins précises qu'on n'en emploie quand on s'adresse à des troupeaux chrétiens. — Il n'indiquerait presque jamais les auteurs par leurs noms propres; il appellerait *Mémoires des Apôtres* ce que les troupeaux chrétiens appelaient *Evangiles;* il les citerait de souvenir; il en donnerait fidèlement le sens, mais sans se croire toujours astreint aux mêmes expressions; il condenserait, combinerait ou transposerait certaines sentences; il associerait quelquefois deux passages en une seule citation; et, s'il répétait plusieurs fois une même sentence des Evangiles, il la redirait sans se croire obligé de la citer chaque fois dans les mêmes termes. —

Mais à travers toutes ces libertés, il conserverait les caractères et la phraséologie du Nouveau Testament, sans y mêler aucun élément étranger, aucun récit apocryphe, aucune trace des légendes contemporaines. — C'est ce qu'a fait Justin.

206. On devra comprendre pourquoi nous sommes entrés ici sur ce Père dans tous ces développements qui peut-être auront d'abord semblé superflus. — Son témoignage est d'une si grande importance par son antiquité, par l'étendue et l'abondance de ses citations évangéliques et par la parfaite authenticité des livres qui nous le transmettent, que l'on pouvait s'attendre à ce que les adversaires modernes de nos Ecritures canoniques ne négligeraient aucun moyen de l'obscurcir. C'est ce qu'ils ont fait, surtout en Allemagne. Personne jusqu'à ces derniers temps n'avait mis en question les témoignages si clairs et si nombreux que Justin rend à nos évangiles synoptiques ; mais la Critique négative du néologisme moderne, en étudiant avec un très grand soin les 120 citations claires et détaillées que ce Père en a faites, en recueillant toutes les expressions qui diffèrent même tant soit peu du texte scripturaire, en s'en prenant à toutes les libertés de citation dont usait Justin, et en en exagérant les difficultés, la Critique, disons-nous, est allée jusqu'à prétendre qu'il n'aurait pas eu sous les yeux nos quatre évangiles, mais quelque chose d'autre : d'après les uns, un certain *évangile primitif* d'où nos Quatre auraient eux-mêmes emprunté leur quadruple récit ; d'après les autres, l'évangile apocryphe dit *des Hébreux ;* d'après d'autres encore, une *Harmonie*

ou Narration combinée de nos évangiles canoniques; et enfin, d'après M. Credner, un *évangile selon St. Pierre* qui, sous diverses formes, aurait eu cours parmi les chrétiens juifs. — De longs travaux ont été faits dans la savante Allemagne pour soutenir ces étranges hypothèses, de longs travaux aussi pour les combattre [1]; et l'étude de Justin s'y est ainsi complétée avec une grande exactitude. — Nous ne nous engagerons pas plus loin dans cette controverse [2]. Il y a devant les pas des défenseurs de la Parole Sainte des objections sérieuses auxquelles il faut répondre dans tous les temps; il en est d'autres qui n'ont qu'un lieu et qu'un temps, mais qu'on ne doit réfuter avec plénitude que dans leur temps et dans leur lieu. Celles-ci, selon nous, sont de ce nombre. Elles ont fait du bruit, mais elles ont fait aussi trop de violence aux données de l'histoire pour se renouveler. Comment soutenir que Justin aurait employé des évangiles apocryphes dans le même temps où près de lui, dans la même ville de Rome, l'hérétique Valentin ne faisait usage que de nos quatre évangiles canoniques et *d'un canon complet* (integro instrumento), comme dit Tertullien [3]? — Comment, dans le temps où lui-même déclarait à l'empereur que les évan-

[1] Voyez et comparez Semisch, *Denkwürdigkeiten Justins* (Hamburg 1848); Credner *Beiträge*, I, 92-267 (Halle 1832); Schwegler *Nachapostolische Zeitalter*, I, 217-231. — « Wie er gar nicht die Zeit kann gekannt haben, wo man dieselbe (die Evangeliensammlung) nicht hatte. »

[2] Semisch l'a traitée avec habileté, pag. 16 à 33. — On la peut trouver aussi exposée et débattue dans le savant écrit de M. Westcott sur le canon : *A general survey of the history of the canon of the N. T.* Cambridge 1855.

[3] *De Præscript. hæreticor.*, cap. 38.

giles ou ***mémoires des apôtres,*** mémoires sans doute reconnus et déterminés, étaient lus chaque dimanche dans toutes les églises de l'Empire? Comment, quand ils étaient partout si connus que le juif Tryphon, dès que Justin les lui a nommés, les reconnaît et dit les avoir lus? Comment, dans le temps où St. Irénée, alors à Lyon dans la force de l'âge, parlait constamment de *l'Evangile quadriforme* (*τετράμορφον εὐαγγέλιον*) comme d'un tout unique dans son espèce et partout *reconnu avec une incomparable fermeté* (tanta est circa Evangelium hæc firmitas neque autem plura numero quam hæc sunt, neque rursus pauciora capit esse Evangelia[1])? Comment, quand on se rappelle qu'Irénée se rendant à Lyon avait passé à Rome pendant le long séjour qu'y avait fait Justin, et qu'il y était revenu vers l'an 77, dix ans seulement après le martyre de ce Père, pour visiter l'évêque Elenthère? Comment supposer encore que Justin se soit servi pour ses deux apologies d'évangiles qui ne fussent pas les mêmes? Comment supposer que lui et Irénée usassent d'évangiles différents? Comment imaginer que les disciples immédiats de Justin et toutes les églises parlassent d'une autre collection que lui, en employant exactement les mêmes termes? Comment prétendre qu'en ce peu de temps une immense révolution dans le monde chrétien se fût faite inaperçue, et se fût faite partout sans laisser aucune trace? Comment supposer que toutes les églises fussent convenues sans bruit à cette époque de

[1] Contr. Hæres. Lib. 3, cap. II. On voit dans tout ce passage, dit Olshausen (Aechtheit d. 4 can. Evang., p. 272), comment Irénée ne pouvait absolument pas avoir connu un temps où l'on n'avait pas le recueil des Evangiles.

changer sur toute la terre leurs livres sacrés, ensorte que ceux qu'on lisait publiquement tous les dimanches en l'an 140 n'eussent plus été les mêmes en 167, à la mort de Justin, bien qu'on les désignât encore par les mêmes expressions ! Certes, rien ne trahit plus impitoyablement la détresse d'un système, que de telles impossibilités imaginées pour le faire tenir quelques moments debout.

## SECTION II.

### *Objections contre son témoignage.*

207. Nous ne parlerons donc qu'en très peu de mots des trois principales objections alléguées par les adversaires lorsqu'ils prétendent que Justin, dans ses 120 citations, avait sous les yeux d'autres évangiles que les nôtres[1]. Premièrement, disent-ils, Justin, bien qu'il nomme une fois l'apôtre Jean[2], comme auteur de l'Apocalypse, ne désigne jamais Matthieu, Marc ou Luc par leurs noms propres, alors qu'il cite au long leurs propres paroles telles que nous les lisons dans leurs évangiles respectifs. — Mais on leur répond qu'une telle mention des noms eût été déplacée dans un tel livre; qu'aucun des autres apologistes après lui ne l'a fait davantage : ni Tatien, disciple

[1] Semisch a examiné avec habileté ces étranges hypothèses, *Denkwürdigkeiten Justins* (Hamb. 1848, pag. 16-23). — Toute cette controverse est exposée avec beaucoup de soin dans le savant écrit de M. Westcott sur le canon du Nouveau Testament (Cambridge 1855). Il y a fait un usage très lucide des travaux allemands (pag. 112-216.) *A general survey of the history of the canon,* etc. Cambridge 1855.
[2] Dans son dialogue. c. Tryph. pag. 308. — Paris, folio, 1636.

de Justin, ni Athénagore, ni même Tertullien dans son « Apologétique, » lui qui les nomme si souvent dans ses autres écrits; ni Théophile d'Antioche dans ses livres à « Autolycus, » ni Clément d'Alexandrie, dans son « Exhortation aux Gentils, » ni Cyprien, dans son écrit à Démétrien, ni Origène dans ses livres contre Celse, ni Lactance, ni Arnobe, ni même Eusèbe dans sa « Préparation évangélique. » Théophile et Clément, comme Justin, n'ont nommé que St. Jean, et, comme lui, qu'une seule fois. Lactance[1] va même jusqu'à blâmer Cyprien d'avoir cité l'Ecriture dans une controverse avec un païen.

En second lieu, disent-ils encore, voyez l'éxtrême liberté avec laquelle Justin fait ses citations des Evangiles : il les allégue de mémoire; souvent, s'il en donne le sens, c'est avec d'autres expressions, c'est en les abrégeant et les combinant. — Mais la réponse est aussi simple que décisive, et il a suffi pour la donner d'étudier de plus près cet auteur. C'est ce qu'avaient fait Semisch et Credner, en comparant aux citations du Nouveau Testament par Justin celles que le même Père fait plus souvent encore de Moïse et des prophètes. — Or c'est absolument la même liberté, soit dans son Apologie, soit dans son Dialogue avec Tryphon. — Vous pouvez lire chez ces auteurs plus de soixante passages où vous verrez Justin prendre avec l'Ancien Testament les mêmes manières qu'il a pour le Nouveau, donner les passages de mémoire, les paraphraser en les citant pour les rendre plus clairs, les transposer, les combiner, et s'attacher au sens bien plus qu'aux mots. Et de même, quand il les allègue à diverses re-

[1] Instit. V, 4.

prises, c'est avec des changements notables dans les mots, pour les appliquer plus vivement à son objet. Puis donc qu'il cite ainsi Moïse et les prophètes, si connus du peuple juif, pourquoi citerait-il autrement les apôtres et les évangélistes?

Enfin, une troisième objection, ce sont les paroles suivantes que Justin cite comme prononcées par Jésus-Christ et qui ne se trouvent pas dans nos Evangiles. — « Notre Seigneur, écrit-il à la page 267 de son dialogue avec Tryphon [1], notre Seigneur Jésus-Christ a dit : *Sur les choses où je vous surprendrai, là-dessus aussi je vous jugerai* [2]. — Et à la page 253 : Christ a dit : *Il y aura des schismes et des hérésies.* » — On répond 1° que ni l'une ni l'autre de ces sentences ne se trouve dans aucun des évangiles apocryphes; 2° que Justin ne dit nullement ici les avoir lues dans les *Mémoires des apôtres;* 3° qu'on ne doit point s'étonner si ce Père, écrivant à très peu d'années de la mort de St. Jean et des souvenirs inédits qui restaient des paroles du Christ, a pu réciter traditionnellement cette sentence du Seigneur, comme Paul avait récité lui-même celle que nous lisons au XX<sup>e</sup> chapitre des Actes et qui ne se trouve pas non plus dans les Evangiles : « Le Seigneur Jésus lui-même a dit : *Il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir.* »

208. En un mot, il est hors de doute que, dès l'an 140 de l'ère chrétienne, Justin, dans son Apologie, et

[1] Edit. de Paris 1686. — Edit. anglaise, chap. 47 et 33.

[2] Ἐν οἷς ἂν ὑμᾶς καταλάβω, ἐν τούτοις καὶ κρινῶ. — Quelques personnes y ont vu une paraphrase de cette sentence du Seigneur : « Là où sera

peu d'années après dans son Dialogue, cite avec une extrême abondance nos évangiles synoptiques, en les déclarant écrits par des apôtres du Christ et des compagnons des apôtres, et en faisant connaître à l'empereur des Romains que chaque dimanche tous les chrétiens de l'univers les lisaient publiquement avec les écrits de l'Ancien Testament dans leurs saintes assemblées, avant de présenter à Dieu leurs prières, de célébrer la cène et de recueillir les aumônes des fidèles.

## SECTION III.

### *Autres monuments historiques du canon dans cette première moitié du deuxième siècle.*

209. Justin, d'ailleurs, n'est pas le seul témoin de cette époque. Bien qu'il y soit le seul des Pères dont quelques écrits entiers et authentiques soient venus jusqu'à nous, nous retrouvons néanmoins dans Eusèbe plusieurs traits d'autres écrivains du même temps qui nous rendent en passant témoignage du canon, et qui, nous ramenant pour un moment sur les rives de ce fleuve dont nous remontons le cours, nous permettent de le revoir encore majestueux et d'apprécier ainsi d'un coup d'œil la grande place que le recueil sacré des Ecritures tenait alors déjà dans les habitudes du peuple de Dieu.

Ainsi, par exemple, dans son livre IIIe, au chapitre 37,

le corps mort, là s'assembleront les aigles. » On en allègue trois autres, mais qui sont contestables. Voyez Kirchhofer 1842 (pag. 104) *Quellensammlung*, etc.

Eusèbe nous raconte que, sous le règne de Trajan, à l'entrée du deuxième siècle, dans les jours reculés du ministère et du martyre d'Ignace, et alors que florissait dans l'Eglise ce *Quadratus* qui « avait reçu des charismes miraculeux avec les filles de Philippe, » « un grand nombre de disciples se rendirent célèbres parmi les premiers successeurs des apôtres en s'en allant répandre par toute la terre les semences salutaires du royaume des cieux. » « La plupart d'entre eux, ajoute-t-il, ayant eu *par la divine Parole* (πρὸς τοῦ θείου λόγου) l'âme pénétrée d'un amour véhément de la (vraie) philosophie (σφοδροτέρῳ φιλοσοφίας ἔρωτι τὴν ψυχὴν πληττόμενοι), suivirent l'exhortation du Seigneur, en distribuant leurs biens aux pauvres; puis, abandonnant leur patrie et se mettant en voyage, ils accomplirent l'œuvre d'évangélistes auprès de ceux qui n'avaient jamais entendu la parole de la foi; ambitieux qu'ils étaient d'annoncer le Christ et de transmettre l'Ecriture des divins Evangiles (καὶ τὴν τῶν θείων εὐαγγελίων παραδιδόναι γραφήν). »

Vous les voyez donc ici, ces saints hommes de Dieu, à l'entrée du deuxième siècle, successeurs et imitateurs des apôtres, à l'époque où l'apôtre Jean rendait lui-même témoignage de Jésus-Christ dans la province d'Asie à Ephèse, et où les charismes de l'Esprit accompagnaient encore la prédication de l'Evangile; vous les voyez voyageant avec les *Ecritures des divins Evangiles* dans leurs mains, les portant jusque dans les contrées barbares (ἐπὶ ξένοις τισὶ τόποις). Vous les y voyez non-seulement pénétrés eux-mêmes dans leur âme *par la parole divine*, comme dit Eusèbe, mais la laissant après eux par écrit et « la transmettant » à ces populations lointaines. — Aussi ap-

prenons-nous encore d'Eusèbe[1], que Pantænus, quand il pénétra dans les Indes vers la fin du deuxième siècle, y trouva que l'Evangile selon St. Matthieu y avait précédé de près de cent ans son arrivée, « y ayant été laissé, écrit en lettres hébraïques (Ἑβραίων γράμμασι) par Barthélemi, l'un des douze apôtres, et y ayant conduit un certain nombre d'hommes à la connaissance de Jésus-Christ. »

Nous voilà donc encore une fois, par ce récit d'Eusèbe, ramenés sur les bords des Ecritures et remontés tout près du point où le fleuve bienfaisant et pur s'échappe du lac apostolique, pour recevoir encore quelques affluents et pour aller bientôt, complet et majestueux, porter les eaux vivantes à tous les peuples de la terre.

Il est assez évident qu'Eusèbe parle ici d'évangiles définis et reconnus qui n'ont pas changé sur la route; en un mot des évangiles qui de son temps étaient révérés par la chrétienté tout entière.

210. Mais si, par divers accidents, il ne nous reste des Pères du deuxième siècle qu'un si petit nombre de monuments, la providence de Dieu nous en a ménagé d'autres plus importants encore et peut-être plus irrécusables. — Ils nous sont laissés par les plus violents ennemis de ces mêmes Pères. — Leur témoignage nous parlera donc d'autant plus haut qu'il fut involontaire et qu'il viendra servir aujourd'hui l'Evangile en dépit de toute la haine que ces hommes lui portèrent. Ils se doutaient bien peu, ces incrédules des deux premiers siècles, que leurs attaques mêmes serviraient jusque dans les âges les plus reculés à

[1] H. E. V, 10.

confondre leurs semblables. Ils furent, presque par tous les traits, des hommes de ce dix-neuvième siècle dont ils renversent aujourd'hui les systèmes; et c'est par eux maintenant que les saintes convictions de l'Eglise primitive au sujet du canon vont nous être le plus fortement attestées contre toutes les négations de l'incrédulité nouvelle.

Ces adversaires, au siècle de Trajan, d'Adrien et d'Antonin-le-pieux, furent de deux sortes : les uns, incrédules, parmi les juifs et parmi les païens, calomniaient l'Eglise au-dehors; les autres, hérétiques parmi les ébionites et les gnostiques, la tourmentaient au-dedans par des doctrines d'erreur, au nom de ce qu'ils appelaient eux-mêmes avec complaisance *la gnose* ou la science; « science faussement ainsi nommée (ψευδωνύμου γνώσεως) » a dit l'apôtre Paul [1]. — Or il faut bien remarquer que ce fut, comme il arrive d'ordinaire, au temps des plus grands progrès de l'Evangile, que l'Ennemi suscita cette double guerre des incrédules et des hérétiques. Mais aussi ce fut en la faisant si audacieuse et si rude que ces hommes laissèrent après eux dans la littérature de leur siècle de si précieux monuments du canon. Leurs lointains attentats vont donc nous ramener encore une fois sur les bords du fleuve, alors qu'ils n'étaient occupés que d'en troubler les eaux de leurs pieds et que d'y jeter des souillures; et ces attentats mêmes tourneront contre leur attente à l'honneur des Ecritures. Non-seulement ils serviront à nous en constater le cours en plein deuxième siècle, mais ils nous y feront voir toutes les églises contemporaines se tenant alors avec respect sur les mêmes bords pour en garder les

[1] 1 Tim. VI, 20.

ondes et pour y puiser elles-mêmes avec ardeur les eaux jaillissantes en vie éternelle.

## CHAPITRE VIII.

—

## Témoignage des incrédules païens au deuxième siècle.

### SECTION I.

### *Leurs écrits.*

211. Les premiers ennemis du christianisme, pour trouver des sujets d'accusation, s'attachèrent à l'étude de ses Ecritures, se vantant « de le tuer ainsi de ses propres armes; » et c'est par ce travail même qu'ils nous ont fourni, jusque dans leurs écrits les plus violents, une éclatante reconnaissance et de notre recueil et de l'autorité, déjà partout établie, dont il jouissait en leur temps chez toutes les églises. « Toutes ces choses que nous vous objectons, disait *le Juif de Celse*, ὁ Κέλσου Ἰουδαῖος (l'adversaire juif que Celse fait parler dans son fameux livre contre le christianisme [1]), toutes ces choses, nous les tirons de vos propres Ecritures (ταῦτα μὲν οὖν ἐκ τῶν ὑμετέρων

[1] Son Λόγος ἀληθής. Ce livre a péri; mais on en trouve de très abondantes citations dans la *Réfutation* de Celse par Origène.

συγγραμμάτων), et munis de ces citations, nous n'avons pas besoin contre vous d'autres témoins que vous-mêmes; car vous tombez ainsi sous vos propres coups (αὐτοὶ γὰρ ἑαυτοῖς περιπίπτετε). »

Les écrits de ces anciens adversaires n'existent plus; mais plusieurs des livres composés alors pour les réfuter étant arrivés jusqu'à nous, nous fournissent un irrécusable témoignage; et sous cette forme on peut dire que les anciens défenseurs ont mieux servi peut-être la cause moderne de l'Evangile par leurs citations que par leurs arguments. C'est ainsi que presque toutes les objections de Celse nous sont reproduites par Origène; plusieurs de celles d'Amélius, par Eusèbe; et de celles de Porphyre, par Jérôme et Chrysostôme.

Cependant Amélius et Porphyre appartenant plutôt au troisième siècle, nous ne parlerons ici que de Celse, qui florissait dans la première moitié du deuxième siècle sous le règne d'Adrien, c'est-à-dire de 117 à 138.

## SECTION II.

### *Témoignage de Celse.*

212. Celse (ou plutôt *Kelsos*) fut un philosophe épicurien plein d'une ardente haine contre les chrétiens. Il sut employer avec beaucoup d'esprit et d'habileté toutes les armes du raisonnement et du ridicule pour décrier leur Chef, leurs doctrines et leurs Ecritures. Origène, dans ses huit livres « Contre Celse [1], » nous a fait connaître ses

[1] La meilleure édition est celle de Spencer (Cambridge 1658, in-

écrits, sans nous apprendre ni son âge exact, ni le lieu de sa résidence. Seulement, on sait qu'il était plus ancien que le fameux incrédule Lucien de Samosate, qui vécut sous les Antonin, et qui lui dédia l'un de ses « Dialogues, » — M. Kirchhofer[1], se fondant sur un passage où Celse lui paraît parler de Marcion[2], le placerait plus tard que nous dans le deuxième siècle; mais ce n'est de sa part qu'une conjecture : le passage n'a point nommé Marcion.

213. Le témoignage que Celse rend au canon des Evangiles est d'un très grand poids par son âge reculé. Aussi Chrysostôme, il y a 1500 ans, faisait-il déjà remarquer aux hommes de son siècle cet hommage d'un incrédule à nos livres sacrés. « Admirez, disait-il dans sa VI$^e$ homélie sur la 1$^{re}$ Epître aux Corinthiens, comment l'Evangile a été de bonne heure propagé dans toutes les parties de la terre habitable; car Celse, et après lui Porphyre, qui ont tant parlé contre nous, sont des témoins suffisants de l'antiquité de nos saints Livres (ἱκανοί... τὴν ἀρχαιότητα μαρτυρῆσαι τοῖς βιβλίοις). »

C'est donc ainsi que cet adversaire, au commencement du deuxième siècle, comme Voltaire et les déistes anglais au dix-huitième, s'était livré, par haine des Ecritures, à une certaine étude de leur caractère et de leur contenu. Or la manière dont il parle de nos quatre *Evangiles* et le fait qu'il n'en cite pas d'autre, montrent avec évi-

quarto). Nous citons d'ordinaire l'édition complète des Bénédictins. 4 vol. in-folio, 1733-1759.

[1] *Quellensammlung*, etc., pag. 331. Zurich 1842.

[2] Origène contre Celse, livre II, chap. 27. (opp. tom. I.)

dence, dit Kirchhofer[1], que non-seulement il les connaissait sous ce nom, mais qu'il les attribuait aux disciples de Jésus, et que de son temps ils étaient d'un usage universel chez les églises chrétiennes. Nulle part il ne fait d'objection contre leur authenticité; et l'on doit bien comprendre que, pour peu qu'on eût pu de son temps la révoquer en doute, un tel homme n'eût certes pas manqué de saisir des deux mains une arme si puissante. Mais il n'y pense pas même; au contraire, comme nous l'avons dit, il se vante en les citant « de battre les chrétiens par leurs propres armes. » En un mot, tout l'ensemble des fragments conservés par Origène rend au plus haut degré vraisemblable que Celse avait lu le recueil de nos quatre Evangiles, et même qu'il n'en avait pas lu d'autre. Ce ne sont donc pas seulement les chrétiens, ce sont les païens eux-mêmes qui nous attestent l'universelle dissémination du recueil sacré des Evangiles au deuxième siècle.

214. Celse, pour décrier le caractère de Jésus, allègue avec une grande abondance presque tous les traits de sa vie et le plus grand nombre de ses paroles. Le seul recueil de ces passages dans le livre de Kirchhofer comprend vingt-trois pages, et vous pouvez y reconnaître alternativement et exclusivement chacun de nos quatre Evangiles aussi bien que plusieurs passages des épîtres de Paul. Et quand il a cité tous ces traits de la naissance, de la vie, des miracles, des sermons, des souffrances, de la mort et

[1] Quellensammlung, etc., pag. 330, 333, 349. Zurich 1842.

de la résurrection de notre Seigneur, il déclare les avoir empruntés aux écrits mêmes des disciples de Jésus (τοῖς ὑπὸ τῶν μαθητῶν τοῦ Ἰησοῦ γραφεῖσιν)[1]. « Je les ai tirés, dit-il ailleurs, *de vos propres Ecritures* (ἐκ τῶν ὑμετέρων συγγραμμάτων καθ' ἃ καὶ ὑμεῖς συγγεγράφατε)[2].

Par exemple, il représente Jésus comme étant d'après nos Ecritures fils prétendu d'une vierge, annoncé des anges, adoré des mages, fuyant en Egypte, baptisé par Jean, ayant vu descendre une colombe à son baptême, etc, etc. Il lui reproche d'avoir dit : « *Il est plus aisé à un chameau de passer par le chas d'une aiguille, qu'à un riche d'entrer dans le royaume de Dieu;* » — d'avoir dit : « *Regardez les lis des champs; regardez les oiseaux de l'air : ils ne sèment ni ne moissonnent*, etc.; » — d'avoir dit : « *Alors si quelqu'un vous dit : Le Christ est ici, ou Il est là, ne le croyez pas;* » — d'avoir dit : « *Plusieurs me diront en ce jour-là : Seigneur, Seigneur, nous avons chassé des démons en ton nom, nous avons fait des miracles*, etc., etc. *Mais je leur dirai : « Retirez-vous de moi, ouvriers d'iniquité.* » — « O lumière, s'écrie-t-il, ô vérité! Le voilà donc lui-même, vos propres écrits l'attestent, le voilà nous avertissant de sa propre voix que d'autres, bien que méchants, feront les mêmes miracles! »

Mais il y a plus. Celse, pour décrier nos divers Evangiles et les mettre en contradiction, désigne évidemment ceux de Matthieu et de Luc comme opposés l'un à l'autre dans leurs généalogies[3]; et il indique d'ailleurs évidem-

[1] Origène contre Celse, II, 74.
[2] II, 49-74.
[3] II, 32.

ment celui de Jean en racontant comment Jésus fit voir à ses disciples les cicatrices de ses mains et de ses pieds[1], en parlant du sang découlé de son côté[2], du tremblement de terre et des ténèbres; en reprochant aux chrétiens d'appeler Jésus *Fils et verbe de Dieu* (ἐν τῷ λέγειν τὸν υἱὸν τοῦ Θεοῦ εἶναι αὐτολόγον), et au Christ, de dire à ses disciples : « *J'ai ardemment désiré manger cette pâque avec vous*[3]; » — ou encore : « *Si l'on vous persécute dans une ville, fuyez dans une autre.* » — « Pourquoi fuis-tu donc çà et là avec tes disciples? dit le Juif de Celse à Jésus; pourquoi, tandis qu'un bon général n'est jamais trahi par ses soldats, ni même un brigand par les misérables dont il est le chef, pourquoi Jésus n'a-t-il pas obtenu de ses disciples le même attachement[4]? » « Pourquoi encore Jésus se lamente-t-il en ces mots : *Mon Père, s'il est possible, que cette coupe passe loin de moi*[5]. » « Pourquoi a-t-il tant de peine à endurer la soif que supportent souvent les moindres des hommes[6]? » « Pourquoi, lorsqu'on lui présente du fiel et du vinaigre, les avale-t-il avec avidité? Pourquoi est-il si prompt aux menaces, et s'écrie-t-il : *Malheur à vous, je vous dis!...*? — Pourquoi donc, ô Jésus, avais-tu besoin dans ton enfance d'être averti par un ange et transporté en Egypte de peur d'être tué? etc. »

Enfin, Celse désigne également tous les Quatre Evangiles, lorsqu'il oppose ceux qui (comme Marc et Matthieu)

[1] II, 55.
[2] II, 36-59.
[3] I, 70.
[4] II, 12.
[5] II, 24.
[6] II, 37.

font arriver un seul ange, à ceux qui (comme Luc et Jean) en font arriver deux vers le tombeau (ὑπό τινων μὲν δύο, ὑπό τινων δὲ εἷς[1]). Il leur reproche même d'en employer quatre, « car quelques-uns de vos fidèles, leur dit-il, semblables à des hommes ivres qui se frappent de leurs propres mains, ont, *d'une première Ecriture,* trois fois, quatre fois, plusieurs fois regravé et refaçonné l'Evangile, afin de se donner les moyens de répondre aux arguments par des négations[2]? »

215. Mais encore Celse n'a pas borné ses accusations à nos quatre Evangiles; il en est allé prendre jusque dans les épîtres de Paul. Il a parlé par exemple des prophéties qui, dans la deuxième aux Thessaloniciens et dans la première à Timothée, se rapportent à la grande apostasie des derniers temps. « Je pense, dit Origène, que dans ces passages il a mal compris la parole apostolique » de 1 Tim. IV, 2.

Ailleurs, il reproche aux chrétiens de s'injurier les uns les autres, tandis qu'on les entend dire : *Le monde m'est crucifié, et moi au monde.* (Gal. VI, 14.) « Celse ici, dit Origène[3], n'a pu proférer ces paroles que comme un souvenir des épîtres de Paul (τοῦτο γὰρ μόνον ἀπὸ τοῦ Παύλου ἔοικε μεμνημονευκέναι ὁ Κέλσος). » — Mais je passe encore, dit ailleurs Origène[4], à une autre accusation de Celse où, comprenant mal nos Ecritures, il nous reproche de dire que

[1] Livre V, chap. 56.

[2] II, 27. μεταχαράττειν ἐκ τῆς πρώτης γραφῆς τὸ ΕὐΑΓΓΈΛΙΟΝ τριχῇ καὶ τετραχῇ καὶ πολλαχῇ, καὶ μεταπλάττειν, ἵν' ἔχοιεν πρὸς τοῖς ἐλέγχοις ἀρνεῖσθαι.

[3] V, 64.

[4] VI, 12.

ce qui est sagesse parmi les hommes est *folie devant Dieu*, tandis que Paul a dit simplement (1 Cor. III, 19) : « *La sagesse de ce monde est folie devant Dieu.* » — Et ailleurs, faisant allusion à 1 Cor. VIII, 11, il reproche aux chrétiens leur conduite à l'égard des viandes sacrifiées aux idoles. « Ecoutons, dit Origène[1], ces paroles de Celse. Voici son dilemme : « Si ces idoles ne sont rien, » qu'y a-t-il donc de si terrible (τὶ δεινόν) à prendre part à » nos festins publics? Et s'il y a réellement certains dé- » mons, alors ce sont évidemment des démons de Dieu, » auxquels vous devez croire et rendre hommage selon les » lois, et que vous devez invoquer pour les rendre propi- » ces. » — « Il sera donc utile, ajoute Origène, d'expliquer ici tout le passage de Paul dans sa première aux Corinthiens sur les choses sacrifiées aux idoles. »

## SECTION III.

### *Force de ce témoignage.*

216. Arrêtons-nous ici, pour bien considérer toute la force de ce témoignage rendu si près de la mort de St. Jean au canon de nos Livres sacrés. — Voilà donc comment ce Voltaire du deuxième siècle écrase sans le vouloir les hommes qui prétendraient, au dix-neuvième, élever des doutes contre l'existence d'un canon dans le deuxième. Le voilà qui déclare leurs doutes absurdes, puisque lui-même employait contre les chrétiens *leurs propres armes*,

[1] VIII, 24.

leurs « Ecritures, » « les Ecritures composées, dit-il, par les disciples mêmes de Jésus, » celles que tout le monde recevait alors comme telles et sur lesquelles était construit tout l'édifice de leur foi; celles dont personne alors ni parmi les amis ni parmi les ennemis ne révoquait en doute l'authenticité apostolique; celles qu'ils lisaient « chaque jour du soleil » dans toutes les églises de l'univers! — Qu'on lise seulement les citations scripturaires de Celse, toutes empruntées seulement à la « Réfutation » qu'en a faite Origène. On sera saisi de la puissance irrésistible de ce témoignage involontaire, et l'on sera tenté de dire à son tour à ces ennemis des chrétiens : *οὐδενὸς ἄλλου μάρτυρος χρήζομεν.* — « Nous n'avons, ô Celse, besoin contre vous d'autres témoins que vous-même. » — Et nous n'avons besoin contre vos semblables du dix-neuvième siècle d'autres témoins que vous au commencement du deuxième!

Ces citations de Celse, qu'on pourrait si facilement multiplier[1], suffiront donc déjà pour nous prouver abondamment le règne universel de nos Livres sacrés dans les premières années du deuxième siècle, et par là même, leur promulgation très antérieure; car Celse y suppose partout cette antériorité; nos Livres sacrés y sont présentés comme aussi anciens que l'Eglise chrétienne; Celse n'a pas le plus léger soupçon qu'il en puisse être autrement; l'idée de mettre en question leur autorité dans l'Eglise chrétienne et leur authenticité universellement reconnue, ne lui vient même pas; car elle ne pouvait

[1] Voyez Celse lui-même, dans le Recueil des Bénédictins, pag. 71, note 1.

alors monter à l'esprit de personne, et c'est à de tout autres accusations que sa haine avait recours. — Voilà vos Ecritures, leur dit-il au contraire en d'autres termes, vous ne pouvez pas les renier; ce sont les disciples mêmes de votre Maître qui les ont écrites ; mais si j'en admets avec vous l'authenticité apostolique, je vais vous en montrer les erreurs, les contradictions, les immoralités, les emprunts faits à Platon et les impossibilités. — On le voit donc, Celse renie hautement tout le système moderne d'attaque des incrédules modernes contre notre canon; il leur déclare qu'il est dénué de toute valeur historique et qu'il faut qu'ils en changent. Et remarquez-le bien cependant, c'eût été pour Celse une arme plus meurtrière que toutes les autres contre le christianisme naissant et le christianisme futur, s'il avait pu mettre le moins du monde en question l'authenticité de leurs livres; car il eût par là renversé notre religion par sa base. Mais cette arme était alors d'un usage impossible; l'idée de l'employer ne vint non plus jamais à Porphyre, jamais à Amélius, jamais à Julien. Et cependant encore, cette pensée de mettre en question l'authenticité de nos saints Livres et l'accord de toutes les églises de l'univers à les recevoir, aurait pu d'autant mieux se présenter à la haine de Celse, que si les vingt-deux homologoumènes furent incontestés partout et toujours dès les temps apostoliques, ce n'était point le cas des cinq petites épîtres tardives; car la question de ces livres n'était point alors entièrement décidée, et les docteurs chrétiens l'étudiaient encore dans un esprit de respect mutuel, de support et de paix. N'importe; vous ne trouvez nulle part dans l'Eglise

aucune trace de doute sur le premier canon, sur son origine, sur son authenticité, sur la confiance universelle qu'il obtenait partout, sur l'emploi continuel qu'en faisaient les églises dans toutes les assemblées de leur culte. Certes donc, il faut le dire, quand nous n'aurions que le *Discours véritable* (Λόγος ἀληθής) *de Celse*, ou plutôt que les fragments conservés par Origène, encore serions-nous obligés d'en conclure qu'à l'entrée du deuxième siècle les chrétiens jouissaient depuis longtemps d'un recueil sacré, attribué aux apôtres par leurs ennemis eux-mêmes, et dont toutes les églises faisaient déjà la règle de leur foi et la norme de leur vie.

Mais nous passons aux hérétiques. Leur témoignage sera plus explicite encore; et cette preuve sera d'une telle plénitude qu'elle paraîtra surpasser même celle que les Pères et celle que les ennemis de l'Eglise viennent de nous fournir, car nous y entendrons des témoins plus anciens même que Justin Martyr et plus anciens que Celse.

# CHAPITRE IX.

—

## Témoignage des hérétiques dans la première moitié du deuzième siècle.

### SECTION I.

### *Le caractère de ce témoignage.*

217. Les hérétiques dont la voix unanime s'élève en témoignage à cette époque, ne sont pas en petit nombre

comme ont été pour nous les Pères contemporains. C'est une armée, c'est une nuée de témoins. Les auteurs anciens ont compté dans ces jours reculés jusqu'à trente-deux sectes hérétiques très diverses dans leurs dogmes, mais très unanimes, comme on va le voir, pour nous attester l'existence du canon et son autorité dans toutes les églises. Et telle est même la puissance de cette preuve, qu'on a vu de nos jours plusieurs des défenseurs allemands[1] du canon se plaire à y faire reposer la plus grande force de leur apologie. Ce témoignage est involontaire, puisque nous le devons, comme celui de Celse, aux plus pernicieux ennemis du christianisme primitif. — Il faudra donc admirer encore ici comment la Providence fait servir de tels hommes, après 1700 ans, à réduire en poussière les négations de la critique moderne. Voilà ces antiques ennemis, cause de tant de douleurs à l'église des premiers jours, qui joignent leur voix à celle des Pères du deuxième siècle pour constater contre les rationalistes du dix-neuvième l'authenticité de nos Livres sacrés, et l'autorité divine qu'on leur reconnaissait dans toutes les églises chrétiennes de l'univers! « C'est encore une chose bien digne de notre sérieuse attention, dit Hug[2], que les dépositions des hérétiques, si fortuitement conservées, n'attestent pas seulement l'existence du Nouveau Testament au deuxième siècle, mais son origine antérieure; car ces dépositions ne se rapportent pas seule-

[1] Voyez leurs « Introductions » les plus récentes à l'étude du Nouveau Testament, à commencer par celle de Hug (Hug's Einleitung, thèse 1, pag. 88.)

[2] Ibid., même passage que ci-dessus.

ment à leur temps; elles remontent beaucoup plus haut, et attestent que ce furent les apôtres, nommément Pierre, Jean et Paul, qui furent les auteurs de nos Saintes Ecritures. » Pour avoir toute la force qui lui appartient, cette preuve demanderait un plus grand développement de citations qu'il ne nous convient d'en présenter ici. Les nombreux écrits de tous ces hérétiques ont péri, comme ceux des incrédules païens du même temps; mais nous en retrouvons les plus abondantes citations dans les réfutations qu'en ont faites Irénée, Tertullien, Clément d'Alexandrie, Origène, Hippolyte et quelqeus autres.

218. Il ne faudrait pas qu'à voir surgir toutes ces hérésies en un temps si rapproché des jours apostoliques, notre foi s'étonnât ou reçût quelque trouble. Les hérésies ne naissent et n'éclatent qu'en des jours de réveil et de vie; l'histoire tout entière du peuple de Dieu nous atteste que ces révoltes furent d'autant plus fréquentes que les églises étaient plus ferventes et plus pures. St. Paul va même jusqu'à nous dire quelles ont aussi leur utilité dans le gouvernement de Dieu. « Il faut qu'il y en ait, » nous dit-il[1]; et il a soin d'avertir l'église de Corinthe que Dieu sait encore se servir de ce mal pour le bien des siens, parce que les hérésies mêmes qui les tourmentent servent à les purifier. « Leur parole ronge comme la gangrène, » a-t-il dit[2]; mais elles accomplissent souvent aussi dans un troupeau l'office des sangsues sur un corps malade:

[1] 1 Cor. XI, 19.
[2] 2 Tim. II, 17, 18.

elles en ont fait sortir ce qui n'y devait pas rester; il en résulte, dit l'apôtre, « que ceux qui sont dignes d'approbation sont manifestés parmi les croyants; » et elles exercent les élus. Ne nous étonnons donc pas du grand nombre des hérétiques au deuxième siècle, même au premier. Jamais l'Evangile ne se répandit sur la terre avec autant de puissance qu'aux jours de Trajan et d'Adrien (de 98 à 138); mais jamais non plus un si grand nombre de sectes monstrueuses ne fit irruption dans les églises de Dieu.

219. Irénée, dans son grand ouvrage, a longuement décrit toutes celles de son temps; et le célèbre Hippolyte, trente ans après lui, les a passées en revue dans sa *Réfutation*. Il en énumère jusqu'à trente-deux : quatre appartenant aux *Ophites*, qui, déjà du temps de Jean, mêlaient leurs propres prophéties à la Révélation; onze, aux diverses sectes *gnostiques*, livrées de plusieurs manières aux vaines déceptions d'une philosophie qu'elles appelaient avec complaisance la *gnose* ou la *science*[1]; douze autres, aux *Ebionites*, sectes judaïsantes, qui repoussaient les doctrines de la grâce et la divinité de Jésus-Christ; d'autres, mêlées d'ébionisme et de gnosticisme; et enfin cinq autres, qui n'erraient guère que sur des questions disciplinaires et qui du moins étaient orthodoxes quant à la doctrine de Dieu et de son Christ.

220. Or toutes ces sectes ont rendu, principalement par les traits suivants, un frappant témoignage au canon des Ecritures.

[1] 1 Tim. VI, 20.

1° Le plus grand nombre d'entre elles, malgré leurs égarements et les témérités de leur exégèse, reconnaissaient l'autorité de nos Livres sacrés. C'était par exemple le cas de la puissante armée des Valentiniens, qui formaient à eux seuls jusqu'à six sectes de gnostiques; c'était le cas aussi des disciples de Carpocrates, et le cas de ceux de Théodote, qui appartenaient plutôt aux sectes ébionites. « Valentin paraît faire usage d'un canon complet, » disait Tertullien[1] (Valentinus integro instrumento uti videtur)[2]; « et Irénée s'est contenté de dire de cette secte, qu'elle avait « une préférence pour les écrits de Jean. » « Ils cherchent, ajoute-t-il, à justifier leurs erreurs par des *citations apostoliques et évangéliques*, bien qu'ils pervertissent leurs interprétations et qu'ils usent de mauvaise foi dans leurs exégèses (παρατρέποντες τὰς ἑρμηνείας καὶ ῥᾳδιουργοῦντες τὰς ἐξηγήσεις). »

2° En second lieu, ceux mêmes des hérétiques qui se permettaient de répudier une partie du canon, lui rendaient cependant par le fait un remarquable témoignage, en ce que leurs sectes respectives, entraînées par deux courants contraires, se donnaient les unes aux autres de mutuels démentis. Les Livres sacrés que rejetaient les unes, étaient ceux-là mêmes que préféraient les autres. Les Ebionites, considérant Paul comme un renégat du judaïsme, réprouvaient ses écrits et ceux de Luc son compagnon d'œuvre; tandis qu'au contraire plusieurs des gnostiques antijudaïsants, Marcion surtout et tous les Marcionites, réprouvaient Matthieu, Marc, Pierre et

[1] *De Præscript. hæreticor.*, cap. 3.
[2] Lib. I, cap. 336.

Jean, les tenant pour apôtres de la circoncision. C'est donc ainsi que, bien loin d'ébranler notre confiance au canon, ces témoignages contraires, pris dans leur ensemble, équivalent à des dépositions qui le confirment.

3° Enfin ce qu'il faut surtout soigneusement remarquer, c'est que de tous les hérétiques du deuxième siècle, même parmi les plus mauvais, il n'en est pas un seul qui méconnût l'authenticité des livres du canon et des livres mêmes qu'ils ne recevaient pas. Jamais, entre eux et l'Eglise, la controverse ne roula sur l'apostolicité des vingt-deux homologoumènes, ni sur le crédit qu'ils avaient obtenu jusque là dans l'église universelle; la question n'était point là. En en rejetant un certain nombre, ils n'en repoussaient que la doctrine; et jamais vous ne les entendrez supposer que ces Ecritures ne soient pas des apôtres ou des compagnons des apôtres dont elles portent les noms. Ils se contentent de soutenir que l'enseignement n'en est pas conforme aux intentions de Jésus-Christ. Si Marcion, des treize lettres portant le nom de Paul, en répudiait trois, c'était, non pour n'être pas de Paul, mais pour être d'un Paul mal inspiré; et s'il ne voulait non plus ni de Matthieu ni de Pierre, c'était seulement parce que Pierre et Matthieu, disait-il, « judaïsaient, » l'un dans son Epître, et l'autre dans son Evangile. Mais aucun des Marcionites n'hésitait à reconnaître qu'en les rejetant il s'élevait contre la pensée de l'Eglise. — Qu'on remarque bien ce double aveu, et qu'on prenne acte de ce double témoignage rendu à l'authenticité historique de nos saints Livres. Il est d'une grande force; car avec tant de haine contre l'Eglise, avec tant de science et d'habileté pour la

combattre, ces hommes audacieux, s'ils avaient pu voir la moindre possibilité de contester ces deux faits, n'eussent certes pas manqué d'employer une arme aussi meurtrière qui d'un seul coup, quand il eût porté juste, eût renversé leurs adversaires et terminé pour toujours la querelle.

Pour donner mieux au lecteur la mesure de cette preuve, nous allons passer rapidement en revue les principales hérésies de l'époque, commençant par Marcion et remontant ensuite à d'autres sectes plus rapprochées encore des jours apostoliques[1].

## SECTION II.

### *Marcion.*

221. Les sectes marcionites furent sans contredit parmi les plus audacieuses dans leurs attentats contre les Ecritures; et cependant on va voir combien, jusque dans leurs négations, elles rendent un irrésistible témoignage soit à l'existence antérieure du premier canon, soit à l'universelle autorité dont il jouissait alors dans les églises de Dieu.

Marcion naquit dans les jours de St. Jean vers la fin du premier siècle, à Sinope sur les bords du Pont-Euxin.

[1] Nous ne parlerons ici ni des Ophites, ni des Cérinthiens, ni des autres hérétiques du Ier siècle qui nous sont moins connus, ni des Ariens et des Manichéens qui vinrent plus tard; ni même de Théodote, le tanneur de Byzance, qui fleurit dans la dernière moitié du IIme siècle. Nous nous bornons à la première moitié.

Son père, l'évêque de cette ville, ayant eu la douleur d'apprendre une faute très grave qu'il avait commise contre les mœurs, se vit obligé de le chasser de l'église et se refusa fermement à l'y laisser rentrer. Incapable de supporter cette humiliation, Marcion sortit secrètement de Sinope et se rendit à Rome[1]. Là, comme il était homme de talent et d'énergie, il exerça bientôt une grande influence personnelle et se fit accueillir du clergé romain. Il osait même aspirer, dit Epiphane, à la première place (προεδρίᾳ), lorsque repoussé par les anciens (πρεσβυτέροις) de l'Eglise, à qui la cause de sa fuite de Sinope avait été révélée, il se jeta désespérément dans le parti de Cerdon. Cet homme était un dangereux hérétique syrien, déjà tristement célèbre dans Rome comme chef d'une puissante secte anti-judaïsante. Marcion se livra tout entier à ses suggestions gnostiques, et avant peu de temps il dépassa son maître par l'audace des doctrines, par le grand nombre des adeptes et par ses attentats contre les Ecritures. Il formula ses négations avec plus de précision, et sut imprimer à son système les traits fortement tranchés de son caractère. Bientôt l'entraînement de sa personnalité puissante et les séduisantes audaces de sa philosophie, lui firent, soit en Italie soit en Egypte et en Syrie, soit même jusqu'en Perse, un très grand nombre de disciples; et sa secte devint si puissante et si vivace qu'au quatrième siècle, si nous en croyons Epiphane, elle conservait encore des congrégations et des évêques. — Aussi

[1] Epiph. *Hœres.* XLII, 1. — Voyez aussi Cave, *Dict. hist. Eccl.* — Bingham, *Orig. Eccl.* I, pag. 266. — Massuet, *De gnostic. reb.* § 135.

St. Irénée nous a-t-il rapporté [1] que cet homme hardi prétendait se faire reconnaître par des évêques de l'Eglise, et qu'ayant rencontré Polycarpe dans Rome, il osa s'avancer et lui dire : « Reconnais-moi, Polycarpe ! » — « Je te reconnais, lui répondit le martyr, pour le premier-né de Satan. »

Nous ne saurions dire, plus que Tertullien [2], le temps exact où Marcion vint fixer à Rome sa demeure. « En quelle année du premier Antonin, dit ce Père, le souffle de la canicule fit sortir du Pont-Euxin cette exhalaison funeste, c'est ce que je n'ai pas pris la peine de rechercher. » Mais puisque Justin Martyr, dans sa première *Apologie* [3], qui fut écrite en 139, parle de Marcion comme « enseignant encore ; » et puisqu'alors déjà sa doctrine s'était largement répandue, il faut que plusieurs années se fussent écoulées depuis qu'il s'était séparé de l'Eglise. Sa première arrivée dans la capitale de l'Empire doit donc avoir précédé d'assez longtemps la mort d'Adrien.

Cette remarque est importante; elle nous rapproche de bien près des jours de St. Jean, et c'est d'ailleurs un fait très digne d'attention que la présence simultanée dans Rome de Cerdon, de Marcion, de Tatien et de Valentin avec Justin Martyr. Elle sert à confirmer le témoignage que des hommes si différents rendaient dans le même temps et dans une même ville à l'existence, à l'usage

[1] *Hæres.* III, 3.

[2] Tert. adv. *Marcion* I, 19. Quoto quidem anno Antonini Majoris de Ponte suo exhalaverit aura canicularis, non curavi investigare ; de quo tamen constat, Antonianus est hæreticus, sub Pio impius.

[3] Apol. I, chap. 26.

et à l'autorité du premier canon chez l'église contemporaine.

222. « En séparant la *Loi* d'avec l'*Evangile,* Marcion, dit Tertullien[1], prétendait n'être point un novateur, et ne faire que « restaurer la règle apostolique falsifiée par ses adversaires (non tam innovasse regulam quam retrò adulteratam recurasse). »

En général, les hérétiques du deuxième siècle, comme plusieurs rationalistes du dix-neuvième, pour n'avoir pas compris l'harmonie des révélations divines et ces rapports intimes qui dans l'ordre de la grâce lient entre elles les doctrines respectives de la Loi et de l'Evangile, n'avaient su voir entre ces révélations qu'un antagonisme désespéré. C'est dans cette pensée que, persuadés de leur inconciliabilité, ils n'acceptaient certaines Ecritures qu'en répudiant les autres, et que se laissant aller à des excès contraires, ils disaient ne pouvoir mettre d'accord ni Pierre ou Jacques avec Paul, ni Matthieu ou Jean avec Luc. — De la sorte, les uns, particulièrement les Ebionites, comme le dit Irénée, « tenant Paul pour un apostat de la Loi (apostatam eum Legis dicentes), » le rejetaient avec beaucoup de haine; tandis que Marcion ainsi que plusieurs autres, outrant les doctrines de Paul dans un sens opposé, ne tenaient au contraire que lui seul pour un véritable apôtre, et n'admettaient dans leur canon que ses Epîtres réduites au nombre de dix et que l'Evangile de Luc. — Dans leur aversion pour tout ce qui était juif, ils

[1] Adv. *Marcion* I, 20.

allaient jusqu'à soutenir que le Dieu des Juifs (le *Démiurge* ou créateur du monde visible) était très différent du Dieu prêché par Jésus-Christ. — Marcion d'ailleurs, comme les rationalistes de nos jours, prétendait établir, non-seulement ce qu'il nommait les *antithèses* (ou contradictions) des deux Testaments, mais aussi les *antithèses* des apôtres Pierre et Paul, et celles des évangélistes Luc et Marc, ou Luc et Jean. Son canon était divisé en deux parties qu'il appelait, nous dit Epiphane, « *l'Evangelicon* » et « *l'Apostolicon.* » Quant à son *Apostolicon*, il le composait seulement de dix épîtres de Paul. Il n'excluait des treize lettres qui portent le nom de cet apôtre que trois des épîtres pastorales et que l'Epître aux Hébreux; car il y avait conservé l'Epître à Philémon.—Tertullien a d'ailleurs soin de nous dire[1] que l'ordre des épîtres, sans qu'on sache pourquoi, n'y était plus celui que l'Eglise a coutume d'observer. Il se vantait aussi d'avoir rétabli le vrai titre de l'Epître aux Ephésiens, qu'il appelait « *Epître aux Laodicéens.* » (Eph. VI, 27.) Et le même Père nous assure encore qu'il avait fait à ces lettres certaines altérations, surtout à l'Epître aux Romains, « *ôtant*, dit-il, *ce qu'il a voulu de l'intégrité de notre instrument* (auferendo quæ voluit de nostri Instrumenti integritate)[2]. « Cependant Epiphane[3], qui lui fait le même reproche et qui indique sept de ces altérations, nous montre qu'elles avaient peu

[1] Adv. *Marcion* V, 20, 21. — Voyez aussi Epiphan. *Hæres.* XLII. — Celui-ci met, dans Marcion, Philémon à la 9e et Philippiens à la 10e.
[2] Adv. *Marcion* V, 13.
[3] *Hæres.* XLII. Il paraîtrait cependant par le commentaire d'Origène sur l'épître aux Romains, XVI, 25, qu'il en avait omis les deux derniers chapitres.

de gravité et n'étaient pas des retranchements. Il n'y en a même que trois qui n'eussent pas pour elles quelque autorité.

Quant à son *Evangelicon*, il s'était accordé, comme nous l'avons dit, de plus graves licences. — Il ne recevait qu'un seul évangile, qu'il appelait *l'Evangile de Christ* et qu'on appelait dans l'Eglise *l'Evangile de Marcion* ou *l'Evangile de la Mer Noire* (Ponticum). Il l'avait lui-même arrangé et modifié, et c'était tout simplement (au dire unanime d'Irénée, de Tertullien et d'Epiphane) « *un St. Luc mutilé*[1]. » Le texte de cet évangéliste en était le continuel tissu; mais il y avait fait des altérations et des retranchements, entre autres celui de la parabole de l'enfant prodigue, celui de la nativité du Sauveur et celui des réalités de sa mort sur la croix[2]. « Ces hérétiques, se donnant pour être plus vrais et plus sages (sinceriores et prudentiores) que les apôtres, dit Irénée[3], et prétendant que ceux-ci n'ont annoncé l'Evangile qu'imbus encore de judaïsme (adhuc quæ sunt Judæorum sentientes), en sont venus à couper par le milieu les Ecritures (ad intercidendas conversi sunt Scripturas), méconnaissant les unes et tailladant (decurtantes) les autres, comme s'il n'y avait de légitimes que celles qu'ils ont eux-mêmes amoindries (minoraverunt). »

Et il est bien à remarquer encore que Marcion avouait

[1] On peut lire le travail de Hahn, pour reconstruire l'Evangile de Marcion (Königsb., 1823) : « Das Evang. Marcions in seiner ursprünglichen Gestalt. »

[2] Epiph. *Hæres*. XLII. — Voyez Kirchhofer. Quellensammlung, pag. 336 et suivantes.

[3] *Hæres*. livre III, chap. XII, § 12.

lui-même publiquement « avoir enlevé certains passages des Ecritures originales de Christ (His opinor conciliis tot originalia instrumenta Christi delere Marcion ausus est). « Tu l'as avoué toi-même dans une certaine lettre, ajoute Tertulien[1], mais de quel droit l'as-tu fait? Qu'es-tu? prophète? Dans ce cas, prophétise. Apôtre? alors prêche en public. Homme apostolique? alors pense comme les apôtres. Simple chrétien? alors crois ce qui nous est donné. Mais si tu n'es rien de tout cela, je te le dis à bon droit, meurs! »

Tous ces reproches que lui font les Pères nous montrent assez avec quelle jalousie le texte de nos saints Livres était alors surveillé.

223. Cependant, pour le dire en passant pendant que nous sommes occupés de ces hérétiques, il ne faudrait pas imaginer que les mutilations dont se rendaient coupables Marcion et les Marcionites, fussent un attentat fréquemment répété. C'était au contraire un scandale très rare, tant il faisait horreur; et Marcion est tellement demeuré fameux dans l'histoire pour cet excès d'audace, qu'Origène, cent ans après lui, repassant[2] les souvenirs de l'Eglise, pouvait dire : « Je ne connais d'autres hommes qui aient taillé et mutilé (μεταχαράξαντας) l'Evangile, que les sectateurs de Marcion et ceux de Valentin; peut-être aussi ceux de Lucain. » — Et encore, même quant à Valentin, n'avons-nous pas entendu Tertullien nous assurer que cet hérétique employait un *Instrument complet?* en sorte que

[1] De Carne Christi, cap. 2.
[2] Dans son traité contre Celse, II, 27.

c'était seulement par des gloses perverties, et non par des altérations matérielles, qu'il faisait violence aux Ecritures.

224. Arrêtons-nous donc ici pour voir de plus près l'évidence du témoignage que, dès ce premier quart du deuxième siècle, Marcion rend au canon. — Et pour cela, nous transportant à Rome en l'an 128, à vingt-cinq années seulement de la mort de St. Jean, allons nous placer sur le seuil de cette fatale école de philosophie où le jeune professeur de Sinope faisait entendre sa gnose. Ou bien encore, allons-y, onze ans plus tard, alors que, dans la même ville, le martyr Justin, osant adresser à l'empereur, au sénat et à tout le peuple des Romains (καὶ δήμῳ παντὶ Ῥωμαίων) sa première Apologie, leur disait : « Combien n'est-il pas d'impies que personne des vôtres ne pense à persécuter, et en particulier « ce certain Marcion du Pont-Euxin[1], qui est encore même maintenant occupé d'enseigner ses adeptes à prononcer des blasphèmes contre le Dieu créateur et même à le renier, en prétendant qu'il en est un autre plus grand que Lui? » Allons, disons-nous, à la porte de cette école où les persécuteurs des chrétiens se gardent bien de le troubler; et nous y recevrons toutes les preuves qui peuvent nous être demandées sur l'existence du canon. — L'Eglise chrétienne, nous disait-on, avait-elle déjà dans ces premières années du deuxième siècle son recueil sacré des Ecritures? — Mais qui pourra faire cette question après avoir visité Marcion

[1] Apol. I, 26. Μαρκίωνα δέ τινα Ποντικόν, ὃς ΚΑῚ ΝΥ͂Ν ἜΤΙ ἐστὶ διδάσκων τοὺς πειθομένους.

et son école? Qui supposera que l'Eglise n'eût pas son recueil, alors que cet homme violemment séparé d'elle avait déjà le sien? Lui qui se montrait en tant de choses outrageux envers les Ecritures, qui soutenait des doctrines si révoltantes contre le Dieu créateur, contre l'Ancien Testament, contre l'incarnation de Jésus-Christ, tout en se disant chrétien philosophe, lui, Marcion, aurait eu son canon bien défini, composé d'un évangile et de dix épîtres; tandis que l'église chrétienne qui lui reprochait si vivement de ne pas accepter les autres, n'eût pas eu le sien! Et l'on entendrait des docteurs modernes nous dire dans leurs *Introductions*, que « le canon publié par Marcion est le premier dont la littérature ecclésiastique nous ait laissé quelque monument! » Comme si les plaintes des Pères qui s'indignent de ses mutilations n'étaient pas des monuments du canon complet de l'église contemporaine, aussi bien qu'elles le sont du canon mutilé de cet hérétique!

225. Pour apprécier mieux ce témoignage, il faut faire encore avec soin les six remarques suivantes :

1° On peut prouver par de nombreuses citations de Tertullien et d'Irénée que Marcion connaissait très bien et la collection des quatre Evangiles et les trois épîtres de Paul exclues de son canon. — C'est ce qu'a fait Kirchhofer dans son *Recueil des sources*.

2° Marcion ne contesta jamais l'authenticité des neuf Ecritures rejetées de son recueil. Au contraire, non-seulement il en connaissait l'existence, mais il savait l'autorité qu'elles avaient dans l'Eglise; et d'ailleurs il ne niait

nullement qu'elles dussent être attribuées aux auteurs dont elles portaient les noms. Seulement il les prétendait entachées de judaïsme, et il « s'efforçait d'en déprécier les auteurs pour acquérir à son évangile mutilé, nous dit Tertullien, le crédit qu'il ôtait au leur. (Connititur ad destruendum statum eorum Evangeliorum quæ propriè et sub *apostolorum*[1] nomine eduntur, vel etiam *apostolicorum*[2]; ut scilicet fidem quam illis adimit suo conferat). » — Il est donc pour nous par cet endroit un témoin très important.

3° Marcion et les Marcionites[3] avouaient eux-mêmes s'être appliqués à mutiler les anciennes Ecritures (tot originalia instrumenta Christi) reçues avant eux dans l'Eglise. « Les Marcionites, nous a déjà dit Irénée, se prétendant plus sincères et plus sages que les apôtres, se sont appliqués à tailler dans les Ecritures, rejetant entièrement les unes et tailladant les autres. » Les voilà donc encore rendant témoignage au canon de l'Eglise, soit en en parlant mal, soit en le mutilant. — Aussi avons-nous entendu Tertullien opposer le canon de Marcion au canon de l'Eglise (auferendo quæ voluit de NOSTRI Instrumenti integritate)[4].

4° On entend tous ses adversaires (Tertullien, Irénée, Origène, Epiphane) lui reprocher, non pas d'avoir introduit des textes inconnus, mais d'avoir altéré ceux qui avaient cours avant lui.

[1] C'est ainsi qu'il désigne les Evangiles de Matthieu et de Jean.
[2] Il s'agit là de Marc.
[3] Irén. *Hæres*. III, 12.
[4] Adv. Marc V, 13.

5° Parmi les reproches qu'ils lui font, il en est un qui, sans être grave, est important, pour nous montrer l'abondance avec laquelle le recueil des Ecritures était étudié déjà depuis longtemps dans toutes les églises, et quelle place il avait prise comme un tout organique dans les habitudes du peuple de Dieu. Nous avons vu que Marcion, tout en conservant dix des treize épîtres[1] que l'Eglise tout entière attribuait à Paul, avait trouvé bon, contre l'usage universel, d'en altérer l'ordre, et comment ce changement lui est reproché soit par Tertullien dans son livre V contre Marcion, soit par Epiphane dans son XLII[me] chapitre contre les hérésies. Combien il est remarquable qu'à vingt-cinq ans seulement de la mort du disciple que Jésus aimait, ce recueil fût devenu tellement familier à toutes les églises de Dieu, qu'on eût déjà partout pris l'habitude de ranger les treize épîtres de Paul et les quatre Evangiles dans un ordre invariable[2]; ordre qui d'ailleurs, nous l'avons souvent répété, n'était nullement celui de leur composition! Combien ne fallait-il pas que cet arrangement des saints Livres eût prévalu toujours et partout, pour qu'Epiphane dans ses reproches aille jusqu'à supposer qu'il datait des jours apostoliques. « Marcion, dit-il, place au deuxième rang l'Epître aux Philippiens, tandis que, d'après l'apôtre, elle est au sixième (παρὰ δὲ τῷ ἀποστό-

[1] Nous ne parlons ici que du premier canon. Nous traiterons plus loin de l'épître aux Hébreux.

[2] Dans l'antique manuscrit latin de Cambridge (Bezæ) les quatre Evangiles sont rangés dans cet ordre : Matthieu, Jean, Luc et Marc. Il paraît qu'avant St. Jérôme c'était l'ordre antique. Il est le seul des manuscrits d'une haute antiquité (dit M. Berger de Xivrey) qui joigne le grec à la traduction latine.

λῳ ἕκτῃ). Il met Philémon au neuvième, tandis que, « d'a- » près l'apôtre, elle est au dernier (παρὰ δὲ τῷ ἀποστόλῳ » ἐσχάτη κεῖται); » au septième rang, la première aux Thessaloniciens, tandis que l'apôtre la place au huitième; et quant à l'Epître aux Romains, dit-il, il l'a placée au quatrième rang, pour que de sa part rien ne demeurât en sa place, rien ne fût fait convenablement (ἵνα μηδὲν ὀρθὸν παρ' αὐτῷ εἴη) [1]. »

Certainement cette unanimité des églises à ranger partout nos saints Livres dans un même ordre et contrairement à leurs dates respectives, est, dans des jours si reculés, un fait très significatif pour nous montrer la place que le premier canon tout entier avait déjà prise dans les habitudes de l'église universelle.

6° Enfin, l'indignation de tous ces Pères au sujet des attentats de Marcion contre les Ecritures, et les reproches très précis qu'ils lui en adressent, nous attestent avec quelle sainte jalousie le texte de nos Ecritures était alors surveillé dans les églises de Dieu.

Mais le témoignage de Tatien viendra compléter encore celui de Marcion.

## SECTION III.

### *Tatien.*

226. Cave et les autres historiens ecclésiastiques se plaignent souvent de l'incertitude qui règne dans la chronologie de tous ces hérétiques du deuxième siècle. Ainsi

[1] *Hæres.* XLII, pag. 368.

quant à Tatien, tandis qu'Epiphane met en la deuxième année d'Antonin le Pieux (c'est-à-dire en 149) la fin du long séjour que cet hérétique fit dans Rome, où il était allé fonder une école d'hérésie, d'autres voudraient placer ces faits vingt ans plus tard[1]. Quant à nous qui remontons ici les années du deuxième siècle, nous avons cru convenable, sans vouloir décider la question, de placer Tatien d'abord après Marcion, parce que son histoire jette un jour important sur celle du docteur de Sinope.

C'était comme lui un homme habile, érudit, mais hautain et impétueux, qui comme lui aussi résida pour un temps dans la ville de Rome; et qui, comme lui encore, après avoir paru s'unir à l'église de Dieu, rompit violemment avec elle et se mit en révolte contre une partie de son canon; mais non cependant contre les mêmes livres. C'est à ce titre aussi que Tatien rend à nos Ecritures un témoignage qui vient compléter à la fois celui de Marcion et celui de Justin Martyr. — Né en Assyrie, d'une famille païenne, il s'était d'abord livré très ardemment à l'étude de la philosophie de son temps, quand il se rendit à Rome et qu'il y rencontra Justin, « cet homme admirable, » comme il l'appelle lui-même[2]. Dès ce moment il fit profession de christianisme et s'attacha tellement à Justin qu'après son martyre il prétendit continuer son école. Mais bientôt ses succès l'enflèrent, « et ils le perdirent, » dit Irénée. Il se jeta dans des systèmes d'erreur empruntés aux philosophies de l'Orient; et c'est alors que

[1] Cave. Scriptor. Eccles. Historia Litteraria. Vol. I, pag. 75, fol. Basil.

[2] Dans son adresse aux Grecs, pag. 18 et 19.

retournant en Mésopotamie, il devint le chef des *Encratites*, ascétiques chez qui les folles imaginations de Valentin s'associaient aux repoussantes théories de Marcion.

Or nous avons dit que, à l'égard du canon, Tatien complète à la fois le témoignage de Justin et celui de Marcion. De Justin, en tant qu'il cite sans hésitation les Ecritures de Paul et celles de Jean, tandis que les écrits qui nous restent du martyr en parlent peu. Et de Marcion, en ce qu'il attribue directement à St. Paul l'Epître à Tite, tandis que Marcion, comme on le sait, la rejetait.

Outre cela, dans son *Adresse aux Grecs*, Tatien fait d'évidentes allusions à l'Evangile de Jean et à son Apocalypse. — Et d'ailleurs nous apprenons d'Irénée[1], et aussi de Jérôme, que pour défendre ses hérésies, il invoquait l'autorité des épîtres de Paul aux Corinthiens et aux Galates.

Mais il y a plus; et nous avons à citer de cet homme pernicieux un fait littéraire plus significatif encore pour l'autorité du canon et plus spécialement du recueil sacré des quatre Evangiles. C'est que, parmi « la grande multitude de ses ouvrages (*infinita volumina*), » dit Jérôme[2], les auteurs du temps nomment souvent l'importante « Harmonie des quatre Evangiles[3], » qu'il appelait lui-même « *Le composé des Quatre* (τὸ Διὰ τεσσάρων). » « C'était, dit Eusèbe[4], une collection et une certaine

[1] *Hæres.* I, 28. — Voyez aussi Eusèbe, *Hist. Eccl.* IV, 29. — Tatien Orat. ad Græc., cap. 42. 1, 35, 18, 19.
[2] De Scriptor. cap. 29.
[3] Epiphane dit expressément *des quatre Evangiles*. (*Hæres.* XLVI, 1.)
[4] H. E. IV, 29.

combinaison des Evangiles (συνάφειάν τινα καὶ συναγωγήν.... τῶν εὐαγγελίων συνθείς). »

Voilà donc déjà, si près de la mort de St. Jean, le recueil des quatre Evangiles reconnu, médité et collationné par les travaux mêmes d'un dangereux hérétique qui niait, avec tant d'autres vérités de notre foi, l'humanité de notre Seigneur et la réalité de sa mort! — Sans doute Tatien avait fait à ce recueil quelques retranchements coupables; mais ces altérations n'apparaissaient pas à la première lecture; et Eusèbe non plus que Théodoret (qui nous en parlent) ne donnent point à entendre qu'il y eût introduit aucun fragment d'évangile apocryphe. Son livre, même aux jours d'Eusèbe, était « encore employé par certaines personnes qui n'en connaissaient pas les altérations (καὶ παρά τισιν εἰσέτι νῦν φέρεται). » Epiphane nous dit expressément qu'il « *était composé des quatre Evangiles* et que plusieurs l'appelaient *l'Evangile selon les Hébreux*. Enfin Théodoret[1], près d'un siècle après Epiphane, en nous apprenant que Tatien en avait retranché la généalogie du Sauveur et les passages indiquant sa descendance de David selon la chair, nous raconte que son livre avait cours encore de son temps en quelques lieux. « J'en trouvai moi-même, dit-il, plus de deux cents exemplaires dans nos églises (de Syrie), qui les avaient reçus avec respect et qui s'en servaient sans en comprendre le mal (κακουργίαν); mais les ayant tous rassemblés, je les leur enlevai, pour les leur remplacer par les évangiles des quatre évangélistes. »

[1] *Hæres.* fab. I, 20.

Ce témoignage de Tatien est d'une grande valeur; mais nous remonterons dans le siècle plus haut encore que lui, pour arriver à Valentin et aux six sectes diverses qui ont porté son nom.

## SECTION IV.

### *Valentin et les Valentiniens.*

227. Les Valentiniens, à ce qu'il paraît par tous les Pères qui nous les ont décrits, furent parmi les plus puissantes et les plus pernicieuses des sectes gnostiques. — Valentin, né en Egypte, commença sa carrière publique dans l'enseignement de la philosophie platonicienne; mais de là, comme tant d'autres docteurs du même temps, il vint établir dans Rome le siége de ses travaux, plusieurs années avant que Justin Martyr d'un côté, Marcion et Tatien de l'autre, y commençassent les leurs. — Valentin y avait précédé ces deux hommes si différemment célèbres, et son témoignage doit être placé sensiblement plus près encore des jours apostoliques; car il s'était déjà fait connaître en 120. Il se disait lui-même disciple d'un ami de St. Paul; et Irénée nous rapporte [1] qu'il vint à Rome pendant l'épiscopat d'Hyginus et qu'il y vécut jusqu'au temps d'Anicet. Il était donc dans cette capitale quand Polycarpe y vint en mission de la part des églises d'Orient, et il put avoir Marcion parmi ses auditeurs. Ses leçons attiraient la foule; un grand nombre d'admirateurs

[1] *Hæres.* III, 4, 3.

s'étaient attachés à lui, parce qu'il excellait par ses talents et qu'il était puissant dans l'art de bien dire (quia et ingenio poterat et eloquio). « Il avait même aspiré à l'épiscopat, dit Tertullien [1], » et ce fut, pense-t-on, dans le dépit de son « ambition frustrée, qu'il rompit avec la vraie Eglise (de ecclesià authenticæ regulæ abrupit). » Cependant ses impiétés n'éclatèrent dans toute leur audace qu'après sa retraite dans l'île de Chypre. — Ses principaux disciples, Ptolémée, Secundus, Héracléon, Marc et d'autres, formèrent autant de sectes distinctes, tinrent une grande place dans leur siècle, et furent en général mieux connus que Valentin lui-même. C'est par l'exposition des étranges systèmes valentiniens qu'Irénée ouvre son grand livre *des Hérésies*. Tertullien les combat également dans son livre *De Præscriptione Hæreticorum;* Clément, dans ses Stromates ; comme aussi plus tard Origène, Hippolyte et d'autres.

228. Or c'est ici, quant au premier canon, un fait de la plus grande valeur, que déjà dans ces jours reculés, Valentin et ses disciples, malgré les plus audacieuses hérésies et la haine la plus violente contre les églises de Dieu, reconnurent ouvertement le recueil entier des Ecritures alors reçues. Valentin ne leur fit la guerre que par les fantaisies orientales de ses imaginations et par l'audace avec laquelle il osa fonder sur ses interprétations étranges les systèmes d'erreur les plus funestes. Ni lui ni ses sectateurs ne rejetèrent directement aucune des Ecritures;

[1] Contra Valent., cap. 4.

il avait le même canon du Nouveau Testament que l'église contemporaine. « Valentin, disait Tertullien, paraît faire usage d'un recueil complet (Valentinus integro instrumento uti videtur); » mais, ajoutait-il, « par ses violences faites au sens des mots, cet homme a plus retranché et plus ajouté aux Ecritures que n'a fait ouvertement et à haute voix Marcion lui-même, le couperet en main (exertè et palam machærâ) : l'un pervertissant ses interprétations là où l'autre mutilait les textes. » — Les fragments que les Pères nous ont conservés de ses écrits le montrent faisant usage des Ecritures comme les chrétiens de son époque. — Quand il cite l'Epître aux Ephésiens, c'est en la nommant « *l'Ecriture;* » et, dans ces mêmes fragments, il en appelle clairement aux Evangiles de Matthieu, de Luc et de Jean, à l'Epître aux Romains, à l'Epître aux Corinthiens [1], et aussi, quoique moins clairement, à l'Epître aux Hébreux et à la première de St. Jean.—Quand Irénée [2] reproche aux Valentiniens d'avoir osé intituler « *Evangile de vérité* » un certain livre composé par eux, dit-il, « il n'y a que peu de temps, » et en complet désaccord avec les Evangiles des apôtres, ce n'était de leur part qu'un commentaire gnostique récemment publié pour exposer leurs erreurs, sans qu'ils eussent cessé pour cela de reconnaître avec l'église universelle les quatre Evangiles canoniques.

[1] *De Præscript. Hæret.*, cap. 38. — Tertullien oppose l'*ancien instrument* au nouveau. — Ce terme d'*Instrumentum,* Quintillien l'appliquait aux *Pièces d'un procès;* et dans Suétone, *Instrumentum Imperii* est un « Inventaire ou un Tableau de l'Empire. »

[2] Adv. Hæres. III, 11, 9.

229. Nous ne nous embarrassons nullement ici de leurs folles doctrines; c'est à leur témoignage historique que nous nous arrêtons; et ce témoignage nous apparaît d'autant plus significatif qu'ils s'abandonnaient à de plus creuses imaginations touchant leur *Plèrôma*, leurs *Trente æons*, leurs *dix Décades* et leur *æon femelle* ou la *mère Achamoth*. — On peut voir les étranges fantaisies de ce paganisme christianisé, exposées sérieusement et réfutées dans le grand ouvrage d'Irénée, comme aussi dans d'autres Pères. C'est là que nous les entendons, pour défendre leurs erreurs, citer eux-mêmes presque tous les livres du canon; et c'est ainsi qu'ils nous attestent, sans intention apologétique, l'autorité qu'avaient nos Ecritures dans toute l'église contemporaine. Si nous nous en tenons, par exemple, aux fragments cités par Irénée, nous les voyons alléguer les quatre Evangiles (tout en paraissant donner la préférence à celui de Jean) et faire un fréquent usage des lettres de Paul, spécialement des Epîtres aux Romains, aux Corinthiens, aux Galates et aux Ephésiens. « Au moyen d'une exégèse de mauvaise foi (ῥαδιουργοῦντες τὰς ἐξηγήσεις), » dit ce Père [1], « ils tirent leurs démonstrations (ἀποδείξεις) des Ecritures *évangéliques* et des Epîtres *apostoliques* (ἐκ τῶν εὐαγγελικῶν καὶ ἀποστολικῶν). »

Mais il y a plus; et, malgré notre désir d'abréger, nous nommerons encore, entre autres Valentiniens, les deux chefs de deux de leurs sectes les plus illustres, Héracléon et Ptolémée, tous deux de l'école occidentale.

[1] Hæres. Lib. I, cap. 3.

## SECTION V.

### *Héracléon et Ptolémée.*

230. Il faut regarder ces deux docteurs d'hérésie comme antérieurs à Valentin, quoique on les ait classés en général parmi les Valentiniens à cause de la ressemblance de leurs égarements.

Héracléon nous est dépeint par Clément d'Alexandrie [1] comme le docteur le plus distingué (δοκιμώτατος) de l'école valentinienne; mais ce qui doit le rendre pour nous plus remarquable, c'est qu'il a été en Occident *le plus ancien des commentateurs* du Nouveau Testament dont le nom soit venu jusqu'à nous.

On pourra juger de l'antiquité où nous font remonter ces *commentaires* d'Héracléon, quand nous dirons qu'il s'était déjà rendu tristement célèbre en Sicile par ses hérésies alors que l'évêque Alexandre occupait le siége de Rome (de 109 à 116), c'est-à-dire six ans, ou tout au plus treize ans, après la mort de St. Jean; car ce fut à la demande expresse des évêques de Sicile assemblés en concile, que cet évêque composa *contre Héracléon* un livre abondant en déclarations de la Sainte Ecriture [2]. Il fallait donc que les écrits de cet hérétique eussent été déjà publiés, pour le plus tard, huit à dix ans seulement après la mort de St. Jean, et peut-être beaucoup plus tôt encore.

Nous ne pouvons pas connaître exactement aujourd'hui

[1] Strom. I, IV, 9.
[2] Cave, *Hist. Litt.*, pag. 47. Bâle 1741.

quels livres du Nouveau Testament Héracléon avait exposés. Mais nous apprenons d'Origène qu'il avait expliqué tout l'Evangile selon St. Jean [1]; et de Clément d'Alexandrie, qu'il avait aussi commenté celui de Luc [2]. — Nous avons d'ailleurs de lui des fragments considérables cités par les Pères; et nous y apprenons qu'il alléguait Matthieu et aussi plusieurs épîtres de Paul, avec cette formule : « *L'apôtre dit;* » particulièrement l'Epître aux Romains, l'Epître aux Corinthiens et la seconde à Timothée.

231. Il faut que le lecteur prenne bien note ici de ce que vaut à cette époque ce grand fait de « l'apparition de commentaires » sur le Nouveau Testament, soit en Occident, soit aussi en Orient (comme nous l'allons voir bientôt). Que ne devaient pas être déjà dans l'Eglise les Ecritures du Nouveau Testament, pour que les hérétiques eux-mêmes éprouvassent un tel besoin? Mais encore il y a plus; et nous pouvons voir, dans le caractère même de ce commentaire d'Héracléon, quelle était alors la persuasion déjà bien formée des églises touchant la pleine inspiration de nos Saints Livres jusque dans les détails de leur langage; puisqu'on y voit l'auteur, particulièrement au sujet des épîtres pastorales, tenir pour significatives jusqu'aux plus légères variations dans les paroles de l'apôtre [3]. Certes, rien n'atteste mieux la foi contemporaine dans l'authenticité et l'autorité de nos Ecritures que le spectacle

[1] Ce Père le cite fort au long et plus de quarante fois dans son propre commentaire sur St. Jean. — Les fragments d'Héracléon sur cet Evangile ont été réunis par Grabe, *Spicilegium*, II, 85-117.
[2] Strom. IV, 9.
[3] Voyez-le sur 2 Tim. II, 23. — Clément d'Alexandrie. Strom. IV, l. c.

de ces hommes malheureux obligés déjà, pour obtenir quelque crédit, de les citer et de les tourmenter comme les livres sur lesquels s'appuyait la foi de toutes les églises de Dieu. En eussent-ils eu la pensée, si ces livres n'avaient pas eu dès longtemps une autorité pleinement établie?

232. Et quant à Ptolémée, que les Pères rangent également parmi les gnostiques de l'école italienne pour les distinguer des gnostiques orientaux, Tertullien [1] le place avant Héracléon [2]. Irénée [2], qui s'attache à le réfuter, le dépeint comme celui qui avait su donner aux erreurs des gnostiques les apparences les plus séduisantes; et Epiphane nous le fait connaître plus entièrement, en nous récitant une lettre qu'il avait écrite à une dame de ses disciples, nommée Flora. Là, vous l'entendez citer en faveur de ses hérésies l'Evangile de Matthieu, le prologue de celui de St. Jean, des passages de Paul aux Romains, aux Corinthiens et aux Ephésiens; comme aussi vous trouverez, dans les fragments conservés par Irénée [3], des passages tirés des quatre Evangiles et des Epîtres aux Romains, aux Corinthiens, aux Galates, aux Ephésiens et aux Colossiens.

Mais nous pouvons remonter plus haut encore : je veux dire, à Basilides et à Isidore son fils, à Carpocrates et aux Ebionites.

[1] Adv. Valent., 4.
[2] Hæres. XXXIV.
[3] Adv. Hæres. I, 1 et 8; VI, 35.

## SECTION VI.

### *Basilides et Isidore son fils.*

233. Dans notre marche ascendante à travers la foule des hérétiques du deuxième siècle, il est le plus souvent difficile, nous l'avons dit, de débrouiller leurs âges respectifs. Cependant il paraît assez clair que Basilides fut plus ancien même que Cerdon et qu'Héracléon. Il fut le chef d'une secte gnostique de l'école orientale; et son fils, qui fut également célèbre après lui, se fit un grand nombre de disciples.

Basilides s'était déjà rendu fameux en Egypte vers l'an 112 [1], et l'on dit qu'il mourut vers la fin d'Adrien. Il prétendait avoir eu pour maître un compagnon de St. Pierre (Glaucion, son interprète). Disciple de Ménandre, qui lui-même était disciple de Simon le magicien, Basilides fut parmi les premiers gnostiques comme l'un de ces enfants perdus qui courent devant le drapeau. Il s'était rendu de Syrie en Perse, où il avait répandu, sur l'origine du mal, les erreurs plus tard propagées par Manès (ou Manichée); et c'est après cela qu'il revint faire école en Egypte. Il cherchait à recommander ses funestes doctrines par une éloquence enflée de toutes les pompes du langage. Suivant lui, Christ n'aurait point revêtu notre chair et n'aurait souffert qu'en apparence. Il comptait 365 cieux dont il

[1] Voyez *Cave*, Hist. Litt. des Pères, pag. 49. (Edit. déjà citée.) — Clément d'Alexandrie. *Stromat.* I, 7.

récitait la naissance; plaçant au-dessus de tous l'*Abraxas*, puissance mystique dont le nom en lettres grecques forme le nombre 365, et dont il se servait pour des usages magiques.

Clément, Tertullien, Origène, Eusèbe, Epiphane, qui tous nous parlent de cet homme pernicieux, nous en ont conservé des fragments; et Eusèbe[1] nous récite qu'Agrippa Castor, écrivain très habile et très célèbre de cette époque, l'avait puissamment réfuté.

234. Or tous ces témoignages nous apprennent d'abord que Basilides fut en Orient ce que Héracléon avait été chez les Occidentaux, « le plus ancien des commentateurs connus du Nouveau Testament; » car il avait, nous dit Eusèbe, lui aussi, « composé sur l'Evangile des livres de *Commentaires* (ἐξηγητικῶν) au nombre de vingt-quatre. » — Voilà donc encore ici, tout près des jours de St. Jean, l'Evangile commenté publiquement en Orient, comme il l'était en Occident ! — Outre cela, Clément d'Alexandrie[2] nous apprend que ses sectateurs appuyaient sur Matthieu XIX, 11 et 12, et sur la 1re aux Corinthiens (chap. VIII, vers. 9) leurs doctrines relatives au mariage; comme aussi une autre partie de leurs erreurs, sur cette parole de Paul aux Romains (VII, 7) : « *C'est par la loi que j'ai la connaissance du péché.* » — Basilides également, au dire de Clément[3], citait dans le 23e de ses *Exégétiques* un beau passage de la 1re Epître de Pierre

[1] *Hist. Eccl.*, IV, 7.
[2] *Strom.* Livre III.
[3] Livre IV, *Opp.*, pag. 504. Paris 1629.

(IV, 14-16), et nous entendons Origène [1] lui reprocher de vouloir fonder son dogme de la métempsychose (μετενσωματώσεως) sur cette parole de Paul aux Romains : « *Et moi, je suis mort. Je vivais autrefois sans loi* (c'est-à-dire, avant d'être dans ce corps humain). »

Voilà donc encore et les Evangiles et les Epîtres de Pierre et de Paul cités à l'entrée du deuxième siècle par cet ennemi de Dieu et de l'Eglise.

235. Nous pourrions encore poursuivre cette revue des premiers hérétiques, et remonter plus haut jusqu'à Cérinthus, ou à Ménandre ou à Simon le magicien, pour entendre de nouveaux témoignages. — Nous citerions Carpocrates et son fils Epiphanes, plus anciens que Basilides, et qui, tout en pratiquant la magie et en professant la métempsychose, n'hésitaient pas à soutenir leur morale débordée par des citations de Luc (XII, 52), de Matthieu (V, 25), des Epîtres de Paul à Timothée (1, VI, 20; 2, I, 14), et de la 1re Epître de Jean (V, 19) [2]. — Nous pourrions en appeler surtout à la secte plus ancienne encore des *Ebionites*, qui prit naissance du vivant des apôtres et qui judaïsait avec fureur, niant la divinité du Christ et s'élevant contre Paul et contre Luc. Toutefois, ils n'objectaient nullement contre l'authenticité des épîtres de cet apôtre, ou des Actes de Luc, ou des Evangiles de Marc, de Luc et de Jean; bien qu'ils se fussent fait, au moyen d'un Matthieu mutilé, un Evangile qu'on appela

[1] *In Ep. ad. Roman.*, cap. 5. (opp. tom. IV, pag. 549, édit. Benedit.)

[2] Voyez Irén. *Hæres.* 1, 25. — Tertull. *De præscript.*, cap. 25. — Orig. *in Genes.* chap. I. — Kirchhofer, *Quellensamml.*, pag. 419, 420.

« l'*Evangile des Ebionites*[1]. » — Mais nous en avons dit assez, et nous nous hâtons d'en venir enfin aux *Pères apostoliques*, nommés ainsi parce qu'ils ont pu voir de leurs yeux les apôtres du Seigneur.

# CHAPITRE X.

—

## Les Pères apostoliques.

### SECTION I.

### *Leur petit nombre et leur prix.*

236. Ce fut au temps de ces Pères que l'Eglise, sevrée de ses prophètes vivants, dut commencer à ne plus marcher vers le royaume des cieux qu'à la seule lumière de la Parole écrite. Leur témoignage, tel qu'il se présente, est très propre à nous donner toute satisfaction ; mais il ne faut pas oublier leur petit nombre.

Bien que le nom de « Père apostolique » puisse appartenir à des hommes qui, tels qu'Ignace et Polycarpe, tout en ayant connu personnellement quelqu'un des apô-

[1] Eusèbe H. E. III, 27. — Le lecteur désireux de porter plus loin l'étude de ces témoins peut consulter l'*Hippolyte* de M. Bunsen, Kirchhofer's *Quellensammlung*, etc., et le récent ouvrage de M. Westcott *Sur le Canon*, pag. 301-325. Cambridge 1855.

tres, prolongèrent leur vieillesse jusqu'au milieu du deuxième siècle, ils sont, disons-nous, très peu nombreux; et de plus, leurs livres authentiques ne forment, tous réunis, qu'un fort petit volume, composé d'épîtres seulement et d'épîtres très courtes. — On n'en compte que huit ou (selon d'autres) que douze. Les voici dans leur ordre, en commençant par les plus anciennes : — Une de Clément, deuxième évêque de Rome, à l'église de Corinthe; une de Polycarpe, évêque de Smyrne, à l'église de Philippes; une de cette même église de Smyrne racontant le martyre de Polycarpe; trois d'Ignace, évêque d'Antioche, à Polycarpe, à l'église d'Ephèse et à celle de Rome[1]; une sur le martyre d'Ignace; et enfin, une à Diognète, mais dont on ignore et l'auteur et la date, bien que son authenticité soit universellement admise[2].

Nous n'y ajoutons pas le « Pasteur de Hermas, » parce que sa date, aujourd'hui connue par le Fragment de Muratori[3], est trop récente pour lui donner place parmi les Pères apostoliques. — Nous y ajouterons moins encore d'autres livres que, de nos jours, presque tous les savants conviennent de mettre au rang des livres supposés : la seconde lettre attribuée à Clément, ses prétendues Homélies, et la prétendue Epître de Barnabas[4].

[1] Si nous avons dit que d'autres portent au chiffre de douze plutôt que de huit les écrits des Pères apostoliques, c'est qu'ils y ajoutent quatre autres lettres d'Ignace aujourd'hui très suspectes. (Voyez thèses 253, etc.)

[2] Au moins jusqu'au chapitre XI[e] (Hefele, *Patrum Apostol. Opera.* Tubing. 1847. Proleg.)

[3] Hermas, dit le fragment, était frère de l'évêque de Rome Pie I. (Voyez notre thèse 192.)

[4] On a, pour repousser celle-ci, les raisons suivantes qu'on pourra

237. Le rationalisme moderne a fait de grands efforts pour infirmer le témoignage de ces Pères.

Il a d'abord objecté la supériorité numérique de leurs citations de l'Ancien Testament sur celles qu'ils ont faites du Nouveau; d'où résulterait, à son dire, que notre canon leur était ou indifférent ou inconnu. Mais ce fait allégué par le rationalisme n'existe même pas. Si vous exceptez Clément de Rome, écrivant très près du martyre de Paul, et par conséquent disposé (comme l'avaient été les apôtres) à citer bien plus souvent l'Ancien Testament

trouver avec plus d'étendue dans Hefele (*Patrum Apostol. Proleg.* pag. XIV, Tubingæ 1847.) 1° Nous ne possédons qu'en latin une partie de sa lettre. — 2° Le vrai Barnabas dut mourir avant l'an 60 ou 62; tandis qu'on peut reconnaître, au chapitre XVI de cette lettre, qu'elle fut composée après la ruine de Jérusalem. — 3° Si cette épître eût été tenue pour authentique par les premiers chrétiens, ils l'eussent mise au canon, puisque Barnabas était prophète. (Act. XIII, 1.) — 4° Elle présente beaucoup de paroles excessives et erronées qu'il est impossible d'attribuer au vrai Barnabas (les apôtres, par exemple, y sont appelés ὑπὲρ πᾶσαν ἁμαρτίαν ἀνομώτεροι). — 5° On y trouve, au chapitre X, des sentences ridicules et des détails immondes, qui peuvent encore moins être de cet homme apostolique. — 6° Le vrai Barnabas, qui avait souvent parcouru l'Asie mineure et séjourné en Syrie, savait abondamment que ce qui est dit au chapitre IX, de la circoncision de tous les prêtres des idoles et de tous les Syriens est faux. — 7° Les puériles allégories qui remplissent le chapitre V et les six chapitres suivants, sont d'un homme bien différent de celui que son éloquence avait fait appeler par les apôtres בַּר נְבוּאָה. — 8° Il est impossible que le vrai Barnabas, qui était *lévite* et qui avait vécu à Jérusalem, ait écrit, sur les rites des Juifs, les faussetés qui se lisent aux chapitres VII et VIII. — 9° Enfin, cette pièce trahit un antijudaïsme contraire à l'enseignement des Ecritures sur la circoncision (chapitre IX), sur le sabbat (chapitre XV), sur l'économie du Vieux Testament, qu'il prétend avoir cessé, non pas à la promulgation de l'Evangile, mais alors que Moïse brisa les tables de la loi (chapitres IV et XIV). — Tout cela sent le gnosticisme du deuxième siècle et sa folle sagesse.

qu'à rappeler les Ecritures contemporaines, vous trouverez que les Pères apostoliques ont fait au contraire un très fréquent usage du Nouveau Testament. Et même ce trait qu'on objecte existe si peu, que le plus souvent on sera frappé de l'excès opposé. Vous pourrez trouver dans Polycarpe, par exemple, près de cinquante citations du Nouveau Testament pour une de Moïse et des prophètes; tandis que, dans l'Epître à Diognète, vous serez même choqué de l'affectation avec laquelle l'auteur semble éviter l'Ancien Testament[1].

238. Une seconde objection du rationalisme, c'est le défaut de précision que présenteraient les passages où ces Pères semblent alléguer le Nouveau Testament. Ils ne les citent, dit-il, ni directement ni correctement, et quand il leur arrive d'en donner exactement quelque sentence, c'est presque toujours sans en nommer l'auteur ; ce qui doit nous amener à la conviction que ces Pères n'avaient point encore devant les yeux les mêmes livres que nous. — Mais cette seconde objection n'a pas plus de valeur que la première; car les exemples que nous allons citer vont montrer que le plus souvent, au contraire, le langage de ces Pères révèle des auteurs tout pleins de nos Ecritures et des lecteurs déjà tout familiarisés avec la Parole sainte. Les Pères apostoliques versent et répandent les sentences de nos saints Livres dans leur propre langage; ils les amènent librement et de mémoire sans s'astreindre aux mêmes termes; ils en associent souvent plu-

[1] Voyez Semisch, *Justin der Martyrer*. Breslau, 1840, tom. I, pag. 180. — Hefele, *Patr. Apost*.... Proleg., pag. 77.

sieurs passages dans une même sentence pour en composer un discours continu; ils les paraphrasent en les citant, pour les adapter mieux à leur propre pensée; et vous les voyez persuadés que leurs lecteurs les comprendront à demi-mot et reconnaîtront aussitôt la source où ils ont puisé. — N'est-ce pas ainsi que parlent de nos jours les hommes les plus remplis des Ecritures, lorsqu'ils s'adressent à d'autres hommes nourris du même pain? — Qu'on ouvre leurs lettres écrites dans des circonstances analogues à celles des Pères apostoliques, et l'on sera frappé de la ressemblance. On reconnaîtra même, sous le rapport de leur préoccupation des Ecritures, une supériorité chez ces derniers; car il ne faut pas oublier que les seuls écrits qui nous soient parvenus de ces hommes de Dieu sont des épîtres pastorales, composées, non pour dogmatiser, mais pour exhorter, pour consoler, pour raconter les exemples des martyrs et pour en encourager leurs frères.

239. Telles furent, pour en donner un exemple, les lettres du grand Calvin, l'homme des temps modernes qui a le plus honoré les Ecritures. Prenez ses deux cent soixante-douze lettres françaises, et comparez. Ce beau recueil, récemment édité par M. Jules Bonnet, nous a vivement frappé par sa ressemblance avec les épîtres des Pères apostoliques, quant à sa façon d'alléguer le Nouveau Testament. Nous en avions, en écrivant ces lignes, le premier volume sous les yeux, et tout en l'admirant nous avons bientôt reconnu que le réformateur lui-même ramenait bien moins souvent le Nouveau Testament dans

ses lettres que ces Pères ne l'ont fait dans les leurs. Nous ne craindrons même pas d'affirmer que, si l'on voulait raisonner envers ce grand docteur à la manière dont les rationalistes allemands s'y sont pris envers Polycarpe, Ignace et Clément, on pourrait très légitimement déduire de ses lettres, contre l'existence d'un canon dans le seizième siècle, les mêmes conclusions qu'ils ont tirées de nos huit épîtres contre l'existence d'un canon dans le deuxième. — Dans le texte latin de Hefele, ces huit lettres occupent quatre vingt-sept pages in-octavo [1]; tandis que les deux volumes de Calvin en contiennent plus de mille. — Mais supposez qu'il ne nous restât du réformateur que ses épîtres françaises, certainement les critiques futurs, en en prenant ou les quatre-vingt-sept premières pages, ou les quatre-vingt-sept qui suivent, ou encore quatre-vingt-sept autres jusqu'à dix fois, seraient beaucoup mieux fondés à faire entendre sur le canon de Calvin les doutes que les critiques modernes ont exprimés sur celui des Pères. — Calvin, pourraient-ils demander, se servait-il donc des mêmes évangiles ou des mêmes épîtres que nous? et dans ces évangiles ou ces épîtres, trouvait-il un texte vraiment semblable au nôtre? En effet, dans ses lettres françaises, qui sont parénétiques et pastorales (comme celles de Polycarpe, de Clément ou d'Ignace), il ne cite pas plus qu'eux le Nouveau Testament, ou plutôt il le cite beaucoup moins encore. — L'esprit de sa correspondance en est tout pénétré sans doute; mais il ne l'allègue pas

[1] Celle de Clément, au plus 35 pages (en retranchant les notes); les trois d'Ignace, 18; celle de son martyre, 5; celle de Polycarpe, 7; celle de son martyre, 11; et celle à Diognète, 11.

textuellement; c'est, comme eux, presque toujours de mémoire; c'est en le paraphrasant plus ou moins; c'est en en adaptant les termes à son propos pour n'en conserver que le trait saillant; c'est en en nommant rarement l'auteur, et c'est en l'indiquant plutôt en termes vagues, comme font les Pères. — Qu'on prenne par exemple sa touchante lettre à M^me^ de Cany sur la fin si chrétienne de M^me^ de Normandie (tom. I, pag. 295), épître presque aussi longue que celle de Polycarpe aux Philippiens; et que l'on compare. — Elle ne contient que cette seule parole du Nouveau Testament et encore avec une indication très peu précise : « St. Paul, traitant la charité, n'oublie point « *qu'il nous faut pleurer avec ceux qui pleurent.* » — Qu'on prenne encore ses quatre admirables lettres aux « Etudiants de Lausanne, martyrs à Lyon, » et celle au « martyr Dimonet. » — Dans celle-ci (pag. 367), il ne cite que deux courtes paroles, sans même en indiquer ni la place ni l'auteur. Dans la première aux martyrs de Lyon, consulté sur des points de doctrine (les vœux, le célibat, la pauvreté monacale, la nature du corps glorifié), il leur allègue expressément un passage de Matthieu, deux de Paul et un de l'Apocalypse; mais dans la deuxième (pag. 371), il ne leur en cite aucun, si ce n'est qu'il leur dit en ces termes vagues : « Qu'il vous souvienne de cette sentence que *Celui qui habite en nous est plus* « *fort que le monde.* » Dans la troisième (pag. 382), aucun; bien que toute la lettre, dans ses cinq pages, soit si pénétrée de l'onction d'en haut. Dans la quatrième enfin, une seule courte parole : « *Je sais en qui j'ai cru;* » et encore, comment le fait-il? C'est sans nommer ni Paul

ni son épître ; et c'est même en le paraphrasant. « Vous pouvez dire avec ce vaillant champion de Jésus-Christ : « *Je sais de qui je tiens ma foi.* » — Raisonnez donc sur Calvin à la manière des rationalistes allemands quand ils parlent de Clément ou d'Ignace : Quoi ! pourrez-vous très bien dire, il n'y avait donc alors pas d'autre citation de tout le Nouveau Testament dans une longue lettre écrite par le plus grand réformateur du seizième siècle à de jeunes martyrs au fond de leur cachot ! Calvin n'avait donc pas encore notre canon ! Et même rien n'atteste que, dans cette courte phrase, il ait voulu citer la seconde épître à Timothée, ou que du moins, s'il l'a voulu, il eût alors sous les yeux le même texte grec que le nôtre, puisque nous n'y retrouvons point l'exacte traduction des paroles de Paul ! ! ! — Mais il suffit.

Nous savons tous assez que cette façon de citer, bien loin d'indiquer des jours où le canon n'existerait pas encore, signale au contraire un temps où partout répandues, lues dans toutes les assemblées et familières aux petits comme aux grands, nos Ecritures étaient dans la mémoire de tous et se faisaient reconnaître à demi-mot. — Pourquoi donc ne pas raisonner sur les lettres de Clément, d'Ignace et de Polycarpe comme chacun saura le faire sur celles de Calvin ?

Il faut peut-être demander quelque excuse pour avoir ici donné trop d'espace à des objections qui n'auront qu'un temps.

Nous en venons donc aux huit lettres elles-mêmes, en commençant par la moins ancienne.

## SECTION II.

### *Epître à Diognète.*

240. Le nom du personnage apostolique à qui l'on doit cet éloquent écrit nous demeure inconnu, et tout ce que nous savons de Diognète, c'est qu'il était un païen de distinction. La plupart des savants ont longtemps[1] attribué cette épître à Justin martyr; mais, outre que l'âge trop jeune de ce Père ne saurait correspondre à ce que l'auteur nous dit du sien[2], la supériorité manifeste de son style ne permet pas non plus de penser à Justin, tandis que ses doctrines, antijudaïques à l'excès, le permettent encore moins. — D'autres au contraire la disent de Clément Romain, et d'autres d'Apollos[3]. Elle est sans doute plus ancienne que Justin; mais elle est aussi plus jeune que ces deux hommes de Dieu; et nous pensons plutôt avec Hefele, que les allusions du chapitre VII à de grandes persécutions contemporaines et à de rapides accroissements de l'Eglise, lui assignent sa place sur la fin du règne de Trajan (117) ou vers les commencements d'Adrien (133).

Or, maintenant, si l'on examine cette pièce remarquable, on reconnaîtra bientôt dans l'auteur un zélé disciple de Jésus. Il s'adresse il est vrai à un homme encore

[1] Cave, Teutzel, Fabricius, etc.
[2] Chap. XI : d'avoir été *un auditeur des apôtres.*
[3] Lumper, *De Vitâ Patrum,* tom. I, pag. 159. — (Voy. Mohler, *Patrologie*, 165) et Gallandi (voy. Hefele, 79).

étranger au Nouveau Testament; mais on sent que lui-même en est tout pénétré, et qu'il vit au milieu d'un peuple nourri comme lui de cette manne céleste.

241. Dès sa quatrième page, pendant qu'il rappelle à Diognète les pratiques superstitieuses des Juifs, livrés à l'observance (παρατήρησιν) des mois et des jours et des temps (καιρῶν), vous le voyez emprunter déjà le langage de Paul. (Gal. IV, 10.) — Dans son chapitre V, où il décrit la vie des chrétiens, vous trouvez encore des paroles paraphrasées des Epîtres de l'apôtre aux Corinthiens et aux Philippiens[1] : « Ils sont dans la chair, dit-il, sans vivre dans la chair; ils sont sur la terre, mais citoyens du ciel;.... aimant tous les hommes, mais persécutés de tous; tenus pour inconnus, et cependant condamnés; mis à mort, et cependant rendus vivants; tenus pour des mendiants, et en enrichissant plusieurs; privés de tout et abondant en tout; couverts d'opprobres et glorifiés dans leurs opprobres mêmes; calomniés et justifiés; maudits et bénissant.... etc. »

Dans son chapitre XI, où il parle de la communion de Christ et de ses bienfaits pour les âmes dociles qui demeurent dans « les limites tracées par la foi et indiquées par les Pères, » il ajoute : « Alors la crainte de *la Loi* est » exaltée, la grâce *des Prophètes* est connue, la foi *des* » *Evangiles* est affermie; l'enseignement (παράδοσις) *des* » *apôtres* est gardé, la grâce de l'Eglise triomphe et elle » bondit de joie (σκιρτᾷ). »

[1] 2 Cor. VI, 8-10; X, 3; et aussi Philip. III, 18-20. — 1 Cor. IV, 12. — C'est surtout dans le grec qu'il faut voir les rapports de sa lettre avec les épîtres que nous venons d'indiquer.

Dans son chapitre IX, où il explique l'envoi du Fils de Dieu, « sa bonté (χρηστότητα)[1], sa puissance et son surabondant amour envers les hommes (ὑπερβαλλούσης φιλανθρωπίας)[2], » il dit : « Lui-même s'est chargé de nos péchés; Lui-même a livré son propre Fils comme rançon à notre place (λύτρον ὑπὲρ ἡμῶν), le saint pour les iniques, le juste pour les injustes, l'incorruptible pour les corruptibles.... Car de quoi nos péchés pouvaient-ils être couverts que de sa justice? En quel autre que le Fils unique de Dieu pouvions-nous être justifiés, nous, iniques et impies? O doux échange, ô dispensation inscrutable, ô bienfait dépassant toute attente (Ὢ τῆς γλυκείας ἀπαλλαγῆς, ὢ τῆς ἀνεξιχνιάστου δημουργίας, ὢ τῶν ἀπροσδοκήτων εὐεργεσιῶν), que d'un côté, l'iniquité du grand nombre soit engloutie en un seul juste, et que, de l'autre, par la justice d'un seul (δικαιοσύνη δὲ ἑνός), il justifie un grand nombre d'iniques (πολλοὺς ἀνόμους δικαιώσῃ)[3]!! etc. »

Et encore, dans son chapitre XII, ayant montré qu'il faut, dans l'âme du croyant comme dans le paradis de Dieu, « que l'arbre de la science ne soit jamais séparé de l'arbre de la vie, » il dit : « Il n'y a de sûreté, et il n'y a de durée, ni pour la vie sans la science, ni pour la science sans la véritable vie; et c'est pour cela que ces deux arbres furent plantés l'un auprès de l'autre. »

Et il y ajoute ces paroles remarquables, où il en appelle à la première épître de Paul aux Corinthiens, comme pourrait le faire un pasteur moderne au sein de nos trou-

[1] Rom. II, 4; XI, 22; Tite III, 4.
[2] Tite III, 4.
[3] Voyez Rom. V, 12-21.

peaux. « C'est en considérant bien la force qui résulte de cette union des deux arbres, que L'APÔTRE réprouvant la science (τὴν γνῶσιν) qui ne s'applique pas à la *vie* selon la vérité du commandement, A DIT : *La science enfle, mais la charité édifie;* l'auteur employant ici sans aucun changement les propres termes de St. Paul[1] : ἡ γνῶσις φυσιοῖ, ἡ δὲ ἀγάπη οἰκοδομεῖ. (1 Cor. VIII, 1.)

Voilà donc, à l'entrée du deuxième siècle, l'Epître à Diognète qui cite directement l'apôtre St. Paul et son Epître aux Corinthiens ! L'auteur avait donc alors le recueil sacré sous les yeux ou le portait avec respect dans sa mémoire; et de plus il écrivait au milieu d'un peuple chrétien chez qui nos Ecritures étaient connues de tous; car il ne se donne pas même le souci d'indiquer le nom de celui qu'il appelle L'APÔTRE, ni le nom de sa lettre. Mais ce souci, pourquoi le prendrait-il ? Ne suffit-il pas de ces quatre paroles, pour que chacun, alors comme aujourd'hui, reconnût l'Epître et mît le doigt sur le passage?

Nous remontons maintenant à Polycarpe et nous commençons par son martyre.

## SECTION III.

### *L'Epître encyclique* (ἐγκύκλιος) *de l'église de Smyrne.*

242. Certainement c'est ici l'un des plus beaux monuments de l'antiquité ecclésiastique, comme c'en est un des plus authentiques. — Aussi la trouvons-nous insérée

presque en entier dans l'histoire d'Eusèbe[1]. — C'est à la demande d'une église de Phrygie, que l'église de Smyrne écrivit à toutes les paroisses de l'église universelle cette lettre circulaire (ἐγκύκλιος). On la trouvera toute pénétrée de l'esprit des Ecritures. — Aussi Scaliger, dans ses notes sur Eusèbe, assure-t-il n'avoir jamais rien vu dans l'histoire de l'Eglise qui l'ait plus profondément ému. « Il me semble, dit-il, être un autre homme après cette lecture. » — Qu'on en écoute déjà le chapitre premier.

« Dans tout ce qui est arrivé, y est-il écrit, le Seigneur a voulu nous montrer un martyre selon l'Evangile (κατὰ τὸ εὐαγγέλιον). Qui n'admirera la générosité, la patience, l'amour envers Dieu de ces témoins qui ne regardaient qu'à la grâce de Christ et qui méprisaient les tortures? Ils voyaient devant eux l'obligation de fuir le feu qui ne s'éteindra jamais; et les yeux de leurs cœurs regardaient en haut, contemplant les biens réservés à ceux qui persévèrent; biens éternels, *que l'oreille n'a point entendus, que l'œil n'a point vus, et qui ne sont point montés au cœur de l'homme.* » (Chap. II.)

Nous voilà donc ici, dès cette première page, non-seulement dans les hauteurs de la foi apostolique, mais dans les paroles mêmes de St. Paul parlant aux Corinthiens. (1 Cor. II, 9.)

Et quelques lignes plus bas (chap. IV), racontant la triste chute d'un Phrygien, nommé Quintus, qui s'était

[1] Liv. IV, chap. 15. Les Actes de ce martyre sont les plus anciens qui existent; mais quant au temps précis où l'événement a eu lieu, les savants sont en désaccord.—Cave et Lardner le placeraient en 147; Gieseler et Néander en 167.

présenté de lui-même à la persécution et qui perdit courage à la vue des lions amenés pour son supplice, la Lettre fait cette réflexion : « Nous ne saurions donc, ô nos frères, louer ceux qui se livrent eux-mêmes; parce que ce n'est point là ce qu'enseigne L'EVANGILE[1] (ἐπειδὴ οὐχ' οὕτως διδάσκει τὸ εὐαγγέλιον).

Le récit présente d'autres citations de la Parole sainte que, pour abréger, nous ne mentionnons pas; mais quand le vénérable évêque, âgé de quatre-vingt-quinze ans, paraît devant le proconsul qui lui commande de jurer par la fortune de César, nous l'entendons aussitôt en appeler à nos Ecritures (Rom. XIII, 1; Tite III, 1). « A vous je dois vous répondre, lui dit-il; car nous avons été instruits *à rendre*, comme il convient, *l'honneur aux principautés et aux puissances ordonnées de Dieu* (δεδιδάγμεθα γὰρ ἀρχαῖς καὶ ἐξουσίαις ὑπὸ τοῦ Θεοῦ τεταγμέναις τιμὴν κατὰ τὸ προσῆκον, τὴν μὴ βλάπτουσαν ἡμᾶς, ἀπονέμειν); « l'honneur au moins, ajoute-t-il, qui ne nous est pas nuisible (devant Dieu). »

Mais il faut lire surtout sa dernière prière, au chapitre XIV. — Passons à sa propre lettre.

## SECTION IV.

### *L'Epître de Polycarpe.*

243. Cet admirable monument est à la fois d'une antiquité si rapprochée des apôtres, d'une authenticité si parfaitement attestée et d'une si riche abondance dans ses ci-

[1] Evidente allusion à Math. X, 23.

tations de l'Ecriture, qu'il pourrait suffire à lui seul pour établir avec évidence l'usage universel du canon dans les premières années du deuxième siècle.

Quant à son antiquité, la lettre elle-même (chap. XIII) nous apprend avoir été écrite tout près du martyre d'Ignace (l'an 107), c'est-à-dire quatre ans seulement après la mort de Jean. — On sait que Polycarpe avait été disciple des apôtres, « qu'il avait vécu, comme dit Irénée[1], dans la familiarité des hommes qui avaient vu le Seigneur, » et que même, au dire de Jérôme[2], c'était l'apôtre Jean qui l'avait placé sur l'église de Smyrne.

Et quant à son authenticité, nous en avons les plus irrécusables garants : Irénée qui lui-même, disciple de Polycarpe, ne pouvait se tromper sur sa lettre et qui nous la mentionne avec de grands éloges[3]; Eusèbe, qui nous en parle plus d'une fois, nous en citant même fidèlement (des chapitres IX et XIII) plusieurs passages qu'on y retrouve encore; et Jérôme à son tour[4], qui nous dit la grande place accordée à cette épître dans les respects des premiers chrétiens, et l'usage qu'on en faisait encore de son temps dans plusieurs églises pour les lectures publiques.

Nous voilà donc bien près des apôtres et par un monument des plus incontestables.

244. Or il serait difficile de trouver, même de nos jours,

[1] *Contra Hæres.* III, 36.
[2] Catal. Script. Eccl., cap. 17.
[3] Soit dans son livre III *contre les hérésies* (chap. III); soit dans Eusèbe (H. E. 4, 14).
[4] Catal. Script. Eccl., cap. 17.

un écrit plus saturé des Ecritures. Sa traduction latine n'occupe pas sept pages dans le texte octavo de Hefele; et cependant vous y comptez au moins quarante à cinquante citations du Nouveau Testament. Toute l'épître, d'un bout à l'autre, vous révèle une piété qui s'est plongée dans la Parole sainte et qui pense en langage apostolique.

Donnons-en quelque mesure par son premier chapitre. Il s'ouvre à la manière des apôtres : « Polycarpe et ceux qui sont anciens avec lui, à l'église de Dieu qui séjourne dans Philippes, que la miséricorde et la paix, de par Dieu le Tout-Puissant et le Seigneur Jésus-Christ notre Sauveur, vous soient multipliées! — Je me suis grandement réjoui avec vous en notre Seigneur Jésus-Christ, de ce que vous avez accueilli les modèles de la vraie charité, et de ce que vous avez accompagné comme il convenait ceux qu'on a chargés de chaînes, chaînes dignes des saints, diadèmes des élus de Dieu et du Seigneur; et de ce que la ferme racine de votre foi, déjà renommée depuis si longtemps (Philip. I, 5), demeure jusqu'à ce jour et porte des fruits pour Jésus-Christ; lequel n'a pas refusé d'affronter la mort pour nos péchés, *lequel aussi Dieu a ressuscité, en déliant les liens de l'Adès* (τὰς ὠδῖνας τοῦ ᾄδου, Act. II, 24); *et en qui, quoique vous ne le voyiez point encore, vous croyez, et en croyant vous vous réjouissez d'une joie ineffable et glorieuse* (1 Pierr. I, 8), d'une joie dans laquelle un grand nombre d'entre vous désirent d'entrer; sachant que *vous êtes sauvés par grâce et non par les œuvres* (Eph. II, 8, 9), mais par la volonté de Dieu, au moyen de Jésus-Christ. »

Voilà donc le contemporain des dernières années des

apôtres, qui déjà, dans un si court chapitre, se montre tellement rempli de leurs Ecritures qu'il les y verse partout avec surabondance. C'est comme un homme qui mêle à tout ce qu'il dit son accent national. On vient de l'entendre citer coup sur coup, sans effort, sans même les nommer, trois ou quatre Ecritures du Nouveau Testament, et montrer à ses lecteurs qu'il porte à la fois comme eux sur la table de sa mémoire le livre des Actes, l'Epître de Paul aux Ephésiens, l'Epître aux Philippiens, l'Epître catholique de Pierre, et qu'il les répand avec ses propres pensées dans un langage continu. — Et si tel a été son premier chapitre, tels aussi seront les treize autres.

Le deuxième commence, dès son premier mot, par des paroles de St. Pierre; et quelque court qu'il soit, il nous atteste encore (surtout dans le grec) que l'auteur a devant les yeux les Evangiles de Luc et de Matthieu, les Actes des apôtres, les Epîtres de Paul et la première de Pierre. « *C'est pourquoi*, dit-il, *ayant les reins ceints* (διὸ ἀναζωσάμενοι τὰς ὀσφύας ὑμῶν, 1 Pier. I, 13), *servez Dieu avec crainte* (Ps. II, 2), laissant *le vain babillage* (τὴν κενὴν ματαιολογίαν, 1 Tim. I, 6) et l'égarement du grand nombre; *croyant en Celui qui a ressuscité notre Seigneur Jésus-Christ d'entre les morts et lui a donné la gloire* (1 Pier. I, 21) *et l'a fait asseoir à sa droite, Lui à qui sont assujetties toutes choses* célestes et terrestres; à qui tout ce qui respire rend un culte, *qui vient comme juge des vivants et des morts* (Act. XVII, 31), et dont Dieu redemandera le sang à ceux qui ne croient pas en lui. — Or *ce Dieu qui l'a relevé des morts nous relèvera nous-mêmes*, si nous marchons dans ses commandements, si nous

aimons ce qu'il aime,.... *ne rendant pas le mal pour le mal, ni l'outrage pour l'outrage* (ἢ λοιδορίαν ἀντὶ λοιδορίας, 1 Pier. III, 9), *ni malédiction pour malédiction;* nous souvenant de ce qu'a dit le Seigneur lorsqu'il enseignait (Math. V, 2; VII, 1): *Ne jugez pas, afin que vous ne soyez point jugés; remettez et il vous sera remis* (Luc VI, 37; Math. VI, 12, 14); *ayez compassion, pour obtenir compassion. De la mesure dont vous mesurerez, on vous mesurera aussi* (Math. VII, 2); *et bienheureux les pauvres et ceux qui souffrent persécution, parce que le royaume des cieux est à eux.* (Luc VI, 30.) »

Certainement ces deux chapitres seuls pourraient suffire pour caractériser quant au canon Polycarpe et son siècle; mais nous aimerions à citer encore le troisième, parce qu'il est très court, et que ce saint évêque y fait une mention plus directe encore de Paul et de ses Ecritures, à l'occasion de la lettre théopneustique qu'ils en avaient reçue cinquante ans auparavant.

245. Chapitre III. « Je vous écris ces paroles sur la justice, mes frères; non que je veuille m'arroger quelque droit, mais parce que vous m'y avez invité; car ni moi ni aucun autre tel que moi ne saurait atteindre à la sagesse (τῇ σοφίᾳ, 2 Pier. III, 15) du glorieux et bienheureux Paul, qui, lorsqu'il était parmi vous, enseignait face à face et avec tant de fermeté à la génération d'alors la parole de la vérité; et qui aussi, lorsqu'il était absent, *vous écrivait des lettres* par où, si vous les étudiez, vous pourrez être édifiés dans la foi qui vous a été donnée... »

246. Le quatrième chapitre, sur l'avarice, commence également par des citations textuelles de la première Epître à Timothée (VI, 10) et de l'Epître aux Ephésiens (VI, 11); le cinquième, par une citation de l'Epître aux Galates (VI, 7) et par des allusions très claires (dans le grec) à 1 Tim. III, 8; à 2 Tim. II, 12; à Philip. I, 27, à 1 Pier. II, 11, à 1 Cor. VI, 9, 10; — le sixième, par des allusions à la seconde aux Corinthiens V, 10, à l'Epître aux Romains XII, 17, et aux Evangiles de Luc VI, 38 et de Matthieu VII, 2; — le septième, par ces paroles de la première Epître de St. Jean IV, 3 : « *Quiconque ne confessera pas que Jésus-Christ est venu en chair est un antichrist;* et qui ne confessera pas le témoignage de la croix, ajoute-t-il, est du Diable; c'est pourquoi, laissant la vanité du grand nombre et les fausses doctrines, revenons à celle qui nous a été donnée dès le commencement (Jude, 3), *veillant pour les prières* (1 Pier. IV, 7), et suppliant le Dieu qui voit tout, *de ne pas nous amener dans la tentation* (Math. VI, 13), selon ce qu'a dit le Seigneur (Math. XXVI, 14, ou Marc XIV, 38) : *L'esprit est de prompte volonté, mais la chair est faible.* »

247. Les sept derniers chapitres présentent les mêmes caractères. — Le huitième chapitre et les deux suivants citent textuellement, sans nommer l'apôtre, la première Epître de St. Pierre (II, 24, 22, 17; IV, 16, 11, 12); tandis que le chapitre XI, au contraire, nomme expressément St. Paul, en invoquant cette parole de la première aux Corinthiens : « *Ne savez-vous pas que les saints jugeront le monde, ainsi que l'enseigne Paul?* — Et le

chapitre XII commence et se continue par ces paroles remarquables : « *J'espère que vous êtes bien exercés* DANS LES SAINTES LETTRES. — Et comme il est dit dans ces Ecritures, *si vous êtes irrités, ne péchez point,* » *que le soleil ne se couche point sur votre colère.* (Eph. IV, 26.) — Priez *pour tous les saints* (Eph. VI, 18); priez aussi pour les rois et les puissances et les princes (1 Tim. II, 2) et priez pour ceux qui vous haïssent et qui vous persécutent. (Math. V, 44.) »

En vérité, quand on a lu ces chapitres de Polycarpe, où le Nouveau Testament abonde et déborde, on se demande comment la critique incrédule chez les Allemands a pu prendre tant de peine pour contester ou pour infirmer le témoignage de Justin martyr, venu cinquante-trois ans plus tard, et comment la critique pieuse en a tant pris d'un autre côté pour le défendre. — Voilà donc ce qu'était déjà le Nouveau Testament en Asie mineure et à Philippes de Macédoine, quatre ans seulement après la mort de Jean, chez un martyr disciple immédiat de cet apôtre, et dans les lieux mêmes qu'il avait si longtemps habités!

Mais nous dirons encore à ce sujet un mot de son treizième et dernier chapitre, et nous y pourrons avec fruit reconnaître le soin que prenaient alors tous les troupeaux de s'édifier entre eux par l'envoi réciproque des lettres qu'ils avaient pu recevoir des serviteurs de Dieu. — « Vous m'avez écrit, dit Polycarpe, et Ignace aussi m'a écrit, pour que, si quelqu'un se rendait (de Smyrne) en Syrie, il y portât vos lettres; et si j'en trouve l'occasion, c'est aussi ce dont je prendrai soin, ou par moi-même ou par quelque autre que j'enverrai pour vous. Nous vous

avons envoyé vos lettres d'Ignace, comme vous le demandez, et nous les avons jointes à celle-ci. Vous en pourrez recueillir un grand fruit, car elles contiennent des leçons pour la foi, pour la patience et pour toute espèce d'édification. »

Ainsi donc se termine la lettre de ce grand serviteur de Dieu ; et nous aimons à rappeler ces derniers traits, parce qu'ils font comprendre que, si les églises et leurs évêques prenaient déjà de tels soins pour recueillir les lettres d'Ignace et de Polycarpe, si les Philippiens les avaient eux-mêmes demandées comme pouvant édifier, c'est avec des empressements bien plus vigilants encore et plus religieux que ces mêmes églises devaient recueillir et se transmettre depuis cinquante ans les épîtres théopneustiques des propres apôtres du Seigneur. — Aussi apprenons-nous des autres monuments de l'histoire, qu'on en gardait en effet dans quelques églises avec un soin particulier les textes originaux ; et nous avons déjà cité sur ce fait (thèse 160) une parole remarquable de Tertullien.

Nous passons donc à Ignace, à son martyre et à ses lettres.

## SECTION V.

### *Ignace, son martyre et ses lettres.*

248. Ignace fut un des auditeurs de St. Jean ; et si l'on en croit Chrysostôme[1], ce serait l'apôtre Pierre lui-même qui l'aurait établi sur l'église d'Antioche. Eusèbe,

[1] Hom. in S. Ignat. Martyr, cap. 4.

il est vrai, ne l'y place qu'après Evodius. (H. E. III, 22). Mais les « Constitutions apostoliques » (VII, 46) indiqueraient plutôt que ces deux hommes de Dieu présidèrent simultanément dans Antioche, l'un par le fait de Pierre sur les chrétiens juifs, et l'autre par celui de Paul sur les chrétiens incirconcis.

Quoi qu'il en soit, il est constant qu'Ignace, condamné aux bêtes par l'empereur Trajan, alors que ce prince préparait dans Antioche sa première expédition contre les Arméniens et les Parthes, fut envoyé à Rome sous l'escorte de dix soldats, pour y subir un horrible supplice. Arrivé à Smyrne, il eut la consolation d'y pouvoir visiter Polycarpe; et enfin, débarqué au port d'Ostie, il fut conduit à Rome, où deux lions le dévorèrent sous les regards du peuple romain. C'était à la dixième année de Trajan, l'an 107.

249. Les « Actes » de ce martyre, écrits et publiés par des témoins oculaires (τούτων αὐτόπται γενόμενοι, chap. VII), furent édités pour la première fois en 1647 par l'archevêque Usher. — Nous y pouvons reconnaître avec éclat le Nouveau Testament dès la seconde page. Quand l'empereur, enflé de ses triomphes sur les Scythes et les Daces, vit comparaître Ignace devant son tribunal, il se hâta de relever avec mépris les paroles chrétiennes du martyr : « Tu portes donc en toi Celui qui fut crucifié? — Oui, répondit Ignace, CAR IL EST ÉCRIT : *J'habiterai en eux et je marcherai en eux* (Ναί· γέγραπται γάρ· ἐνοικήσω ἐν αὐτοῖς, καὶ ἐμπεριπατήσω). » Ce sont les propres expressions grec-

ques de 2 Cor. VI, 16 (et non celles des LXX d'après Lévitique XXVI, 12).

« Oui, CAR IL EST ÉCRIT, » ... Voilà donc les paroles que, déjà l'an 107, on prononce devant le tribunal d'un empereur romain, à quatre ans de la mort de St. Jean ! Voilà le langage du plus illustre évêque de l'Orient, alors qu'il comparaît dans sa cité d'Antioche devant le glorieux vainqueur des Scythes et des Daces ! — Non-seulement il se confesse chrétien devant tout l'empire et au prix de sa vie; mais il déclare que, pour les chrétiens, tout est décidé dès qu'ils peuvent dire : IL EST ÉCRIT. — C'est leur règle; et devant ces mots, leur foi est justifiée, leur marche est tracée et toute mort leur est bonne. — A l'ouïe de ces paroles, Trajan répondit : « Nous ordonnons qu'Ignace, qui dit porter partout en lui-même celui qui fut crucifié, soit enchaîné et conduit par des soldats dans la grande Rome, afin qu'il y soit mangé des bêtes pour le plaisir du peuple (ut sit pastus ferarum ad delectationem populi). »

Nous passons à ses lettres, toutes trois écrites quelques semaines avant son martyre.

250. On a publié jusqu'à quinze lettres de ce Père; mais l'avis unanime des savants en rejetait depuis longtemps huit comme d'évidentes impostures[1]. Seulement on se disputait encore sur le texte grec des sept autres, parce qu'il en existait une édition sensiblement plus étendue et soupçonnée de nombreuses interpolations. Depuis le milieu du dix-septième siècle jusqu'à nos jours, grand nom-

[1] Deux, entre autres, adressées à St. Jean, et une à la Vierge Marie.

bre des savants les plus accrédités, Vossius, Usserius (Usher), Le Clerc, Grabe, Pearson (et récemment Hefele), pensaient que la plus brève devait être préférée. Mais on en était là, lorsque, en 1845, le savant orientaliste William Cureton fit paraître une très ancienne version syriaque des lettres d'Ignace découverte six ans auparavant par Henri Tattam dans un antique monastère de la haute Egypte. Le manuscrit est du sixième siècle, mais la version même doit très probablement avoir été bien plus ancienne encore. Cureton vient d'en publier une belle édition, à laquelle il a fait servir un autre manuscrit syriaque des lettres d'Ignace trouvé par lui dans le Musée britannique. Le tout est accompagné du texte grec et d'une traduction anglaise. — Or ce recueil ne contient que trois lettres : la première, aux Ephésiens; la seconde, aux Romains; la troisième, à Polycarpe; et de plus on y découvre avec satisfaction que ces passages outrés sur l'épiscopat qui jusqu'ici présentaient aux lecteurs impartiaux l'apparence d'un maladroit anachronisme, étaient réellement des interpolations. — Nous ne tirerons donc ici nos citations que du texte curetonien, et nous nous contenterons de dire avec M. Bunsen[1] qu'aujourd'hui tous les critiques rejettent l'authenticité du texte ancien, « si ce n'est quelques romanistes, parmi lesquels, dit-il, le seul docteur Hefele mérite d'être mentionné. »

Ces trois lettres d'Ignace, après les réductions réclamées par le texte syriaque, n'occupent pas plus de dix à onze pages in-8° dans le texte latin de Hefele.

[1] *Hyppolytus*, tom. I. Bunsen, 4 vol. in-12. Lond. 1852.

251. L'Epître aux Ephésiens, quoique réduite tout au plus à deux pages et demie, abonde encore en allusions aux Epîtres de Paul. Elle commence à la manière des lettres apostoliques, et déjà dans sa salutation vous reconnaissez (surtout dans le grec) de très claires réminiscences de l'Epître aux Ephésiens (I, 4, 19; III, 11, 19; IV, 3) : « Ignace, à celle qui est bénie dans la grandeur et la plénitude du Père, prédestinée avant les siècles, pour être à jamais unie dans une gloire permanente et immuable; élue dans la vraie passion, par la volonté du Père et de Jésus-Christ, notre Dieu, à l'église dignement bien-heureuse qui est à Ephèse d'Asie, soit abondance de joie en Jésus-Christ et dans la grâce. »

Ce style d'ailleurs reproduit souvent les expressions propres à Paul (Μιμηταὶ ὄντες, Eph. V, 1; ἑδραῖοι τῇ πίστει, Col. I, 23). — « Etant imitateurs de Dieu, dit-il en commençant, revivifiés par le sang de Dieu, vous avez accompli l'œuvre de la fraternité; car ayant appris depuis mon départ de Syrie que je suis dans les chaînes pour notre commune espérance et notre commun nom, vous vous êtes empressés de me visiter, moi qui espère obtenir par vos prières de combattre contre les bêtes à Rome, et d'obtenir par le martyre d'être un vrai disciple de Celui qui s'est offert pour nous à Dieu en oblation et en sacrifice (τοῦ ὑπὲρ ἡμῶν ἑαυτὸν ἀνενεγκότος Θεῷ προσφορὰν καὶ θυσίαν, Eph. VI, 2). »

252. Quant à sa belle et sainte lettre à Polycarpe, bien qu'également réduite à moins de deux pages et demie, elle rappelle avec la même évidence le langage du Nou-

veau Testament. « *Vaque à des prières continuelles*, » dit-il à son ami (προσευχαῖς σχόλαζε ἀδιαλείπτοις), expressions familières à St. Paul (1 Cor. VII, 5; Rom. I, 9; 1 Thess. V, 17); « *sois prudent comme le serpent* en toute chose, ajoute-t-il, *et simple comme la colombe* (Math. X, 16); » « sois sobre comme un athlète de Dieu; le prix est l'im-» mortalité et la vie éternelle. Exhorte mes frères à aimer » leurs compagnes *comme le Seigneur aime l'Eglise* (Eph. » V, 25, 29); que toutes choses se fassent pour l'honneur » de Dieu (1 Cor. X, 31); complaisez à Celui qui vous a » enrôlés à la guerre et de qui vous recevez votre solde » (ἀρέσκετε ᾧ στρατεύσθε, voyez 2 Tim. II, 4). »

253. Enfin, dans son épître aux Romains, la moins interpolée des trois, nous retrouvons le même caractère. « J'écris aux églises, dit-il, et je fais savoir à tous que je meurs volontiers pour Dieu. Je vous supplie de ne pas m'en empêcher par une bienveillance inopportune. » — « Ah! suppliez plutôt Christ en ma faveur, pour que par ces instruments (les bêtes du cirque) je sois trouvé une victime. Je ne vous donne pas des ordres comme Pierre et Paul : eux sont des apôtres, et moi un condamné; eux libres, et moi maintenant un esclave; mais je serai un affranchi de Jésus si je souffre (ἀπελεύθερος Ἰησοῦ, 1 Cor. VII, 22), et en Lui je me relèverai libre. » « Je suis enchaîné à dix léopards, par où j'entends ma troupe de soldats; et je reçois bien des leçons de leurs mauvais traitements; *mais je ne suis point justifié pour cela* (ἀλλ' οὐ παρὰ τοῦτο δεδικαίωμαι, 1 Cor. IV, 2, 4). » — « Je ne prends point plaisir dans un aliment corruptible ni dans les vo-

luptés de cette vie; je veux le *pain de Dieu*, qui est la chair de Christ et son sang. Je veux son breuvage, qui est l'amour incorruptible et la vie éternelle! »

Mais nous passons enfin au plus ancien et au plus authentique monument de l'antiquité apostolique, à l'inestimable lettre de Clément; et nous croyons devoir ici donner à nos citations un peu plus d'étendue.

## SECTION VI.

### *L'Epître de Clément de Rome aux Corinthiens.*

254. Ce beau monument, si digne du siècle apostolique, va terminer pour nous avec éclat la chaîne des témoignages historiques qui lie les jours d'Ignace et d'Irénée à ceux de Paul et des autres écrivains inspirés. Nous y trouverons abondamment tout ce qu'on avait droit d'attendre d'un écrivain pieux du siècle où se complétait encore le Nouveau Testament; car l'auteur, tout rempli du souvenir des apôtres, de leur doctrine et de leurs épîtres, reproduira leurs expressions de foi, parlera leur langage, citera comme eux abondamment les anciennes Ecritures qui se lisaient chaque sabbat dans toutes les assemblées; citera aussi les paroles de Jésus-Christ rapportées par Matthieu, par Marc et par Luc; mais, en les citant, ne se donnera nullement le souci de nommer les historiens sacrés. Il emploiera souvent, et dans leur sens le plus strict, les expressions familières à Paul, rappellera même aux Corinthiens, avec une sainte simplicité, la lettre qu'ils

en avaient reçue quinze ou seize ans auparavant, et la déclarera écrite par le Saint-Esprit. En un mot, vous le trouverez à tous égards comme il convenait à ce Clément que Paul, écrivant à Rome vers l'an 60, avait appelé « son compagnon d'œuvre, » et « dont le nom, disait-il, était écrit dans le livre de vie. (Philip. IV, 3.) »

Mais quand et pourquoi cette lettre fut-elle écrite? quelle en est l'authenticité et comment la possédons-nous? — C'est ce qu'il convient de dire avant d'aller plus loin.

255. L'épître fut écrite par Clément, au nom de l'église de Rome, à celle des Corinthiens que des hommes remuants avaient alors violemment soulevée contre ses propres pasteurs.

Origène (in Ioann. I, 29), Eusèbe (H. E. III, 15), Epiphane (Hær. XXXVII, 6), Jérôme (Catal. XV) et d'autres, s'accordent à tenir son auteur pour être indubitablement le même Clément dont a parlé l'Apôtre dans son épître aux Philippiens (IV, 3). Et comme l'Ecriture ne nomme point ailleurs ce personnage apostolique, et que Paul, se rendant à Philippes (Act. XVI), n'avait avec lui que Silas, Luc et Timothée, on a dû penser qu'il avait trouvé Clément dans cette colonie romaine, et qu'il l'y avait laissé continuer son travail évangélique jusque vers l'an 60. — Mais ce même Clément était-il romain, comme on a voulu l'inférer de son nom latin? ou était-il israélite, comme Tillemont l'a déduit de quelques expressions de sa lettre (*notre père Jacob, notre père Abraham* et d'au-

tres)[1]? ... c'est ce qu'on ne saurait décider. — Qu'il fut évêque de Rome, c'est ce que tous affirment. Mais qu'il en ait été le premier après Pierre, comme l'a pensé Jérôme, ou le second, comme le croit Augustin, ou le troisième, comme l'affirme Irénée[2], peu nous importe après tout. — Eusèbe nous assure qu'il présida neuf ans l'église de Rome; mais où placer ces neuf ans? Selon toute apparence de 68 à 77; car la lettre elle-même (chap. I), en nous attestant avoir été écrite fort peu de temps après une violente persécution, indique nécessairement celle de Néron au temps du martyre de Paul (de 65 à 68). Celle de Domitien, qui suivit en 96, paraîtrait beaucoup moins vraisemblable pour bien des raisons données par Grabe, Galland, Wotton, Hefele et d'autres. En effet, Clément (en son chap. V) mentionne comme récent le martyre de Paul et de Pierre; d'ailleurs, il décrit en son chapitre VI cette même persécution comme cruelle par le grand nombre de martyres, tandis que celle de Dioclétien ne le fut plutôt que par la haute qualité des victimes; et enfin, ses chapitres XL et XLI nous attestent que la lettre fut écrite dans un temps où le culte juif se célébrait encore, c'est-à-dire nécessairement avant l'an 70 où Titus brûla Jérusalem.

Nous ne dirons rien de la carrière ni du martyre ni des miracles étranges que le bréviaire de Rome[3] attribue à Clément. Aucun historien n'en a parlé, ni St. Irénée, ni Eusèbe ni même Jérôme.

[1] Hefele, *Proleg.*, pag. 20.
[2] Liv. III, chap. 3, et Eusèbe, H. E. V, 6.
[3] Du 23 novembre. Il l'exile en Crimée, le fait jeter dans la Mer

256. L'Epître de Clément que nos réformateurs croyaient être irréparablement et depuis longtemps perdue, avait été d'abord très honorée pendant cinq ou six siècles de tous les anciens Pères. Ils se plaisaient très unanimement à la recommander; les citations nombreuses qu'ils en ont faites nous garantissent pleinement l'authenticité de l'édition que nous en possédons aujourd'hui; car on les y retrouve encore mot pour mot. — Polycarpe parle souvent comme l'ayant eue entre les mains; Irénée l'appelait ἱκανωτάτην; Clément d'Alexandrie la mentionne jusqu'à six fois; Origène, jusqu'à trois fois; et Eusèbe (H. E. III, 16) l'appelle « grande et admirable (μηγάλην τε καὶ θαυμασίαν); » Cyrille de Jérusalem la cite de même; Epiphane, de même; Jérôme la cite plusieurs fois et la dit « *valdè utilem* » (Catal. Scrip. CXV), ajoutant que de son temps on avait coutume en certains lieux de la lire publiquement. De même encore Photius[1], au neuvième siècle. — Mais plus tard et pendant tous les siècles du moyen âge elle avait disparu; les hommes de la renaissance, comme aussi ceux de la réformation, en avaient souvent déploré la perte; jusqu'à ce qu'enfin, en 1628, le patriarche de Constantinople, Cyrille Lucar, ayant fait offrande à Charles I[er] d'Angleterre du fameux Manuscrit des Ecritures, dit Alexandrin, le monde savant eut l'agréable surprise de retrouver, transcrit dans les dernières feuilles du cahier, cet antique trésor si longtemps égaré[2]. L'uni-

Noire avec une ancre au cou, fait reculer la mer de trois milles devant son cadavre, et apparaître son corps sur le rivage avec son ancre, sa chasse de pierre et sa chapelle de marbre.

[1] *Biblioth.* cod. 113.

[2] Il n'y manque qu'une feuille, entièrement déchirée à la fin du chapitre LVII par l'ignorante maladresse du relieur.

versité d'Oxford[1] la fit imprimer une première fois en 1633; plus tard Wotton (en 1718) en fit paraître à Cambridge une édition plus soignée encore; mais celle que M. Jacobson a dès lors publiée avec de savantes notes, à Oxford, en 1838 et 1840, est regardée comme supérieure à toutes les précédentes.

Quand ce beau livre reparut au jour, plusieurs critiques, tels que Bignon, Jean Le Clerc et Mosheim, en suspectèrent l'intégrité; mais de nos jours tous les doutes sérieux ont cessé, dit Hefele (Proleg. pag. XXXIII), et tous les savants modernes sans exception sont unanimes à reconnaître à la fois et *l'authenticité* et *l'intégrité* de cet antique document.

257. Pour faire bien comprendre tout le poids de son témoignage en faveur du canon, aucun raisonnement ne saurait valoir le simple procédé d'en faire passer un rapide extrait sous les yeux du lecteur. — Ses cinquante-neuf petits chapitres d'ailleurs n'occupent que trente-trois pages et demie dans le texte octavo de Hefele[2].

La franche et pieuse simplicité de cet écrit, digne des jours primitifs, son sérieux, son élévation et la pureté apostolique de sa doctrine[3] la distinguent de tous les écrits subséquents. « C'est le style et c'est la méthode du Nouveau Testament, dit Wotton dans sa préface (édition

[1] Au moins son bibliothécaire Junius.

[2] Des 41 pages de son texte grec, nous retranchons sept pages et demie consacrées aux notes.

[3] Malgré sa croyance au prétendu phénomène naturel du phénix et malgré une ou deux expressions qui pourraient être mieux pondérées.

1718), rien ne s'y montre qui ne soit entièrement digne d'un homme apostolique. » — « Elle parle des dogmes sans subtilités et sans déguisement, a dit Grotius[1]; elle emploie les termes de vocation et d'élection, d'appelés et d'élus, dans un sens pleinement paulinien. » Et quant à son mode d'alléguer les Ecritures, c'est également celui des apôtres; c'est-à-dire qu'elle emprunte presque toutes ses citations à l'Ancien Testament, et que son emploi des Ecritures du Nouveau est beaucoup plus rare. Quand elle cite les paroles de Jésus-Christ déjà consignées dans les premiers évangiles, c'est sans en dire la place; quand elle allègue expressément quelqu'une des épîtres de Paul[2], c'est comme Pierre les avait expressément alléguées avant lui[3]; et quand enfin elle les cite indirectement, c'est en en reproduisant souvent des phrases entières, mais sans se soucier de dire où elle les a puisées. Elle se plaît à faire entrer bien souvent dans son langage les expressions les plus caractéristiques des écrits apostoliques, expressions devenues familières aux troupeaux de la primitive église, et reconnues déjà de tout le monde aussitôt qu'elles étaient proférées.

Il était donc très naturel que Clément de Rome, écrivant si peu de jours après la mort de Paul, le fît entièrement selon la méthode des apôtres; et sa lettre nous aurait été justement suspecte, si elle eût fait alors du Nouveau Testament le même abondant usage qu'on en fit plus

[1] Epist. ad. Bignonium.
[2] Son Epître 1re aux Corinthiens.
[3] 2 Pier. III, 15, 16. Comme on le verra surtout dans les épîtres aux Romains, aux Corinthiens et aux Hébreux.

tard, et qu'en a fait par exemple l'évêque Polycarpe. Il ne faut pas oublier qu'aux jours de sa lettre, l'Eglise du Nouveau Testament n'avait encore reçu qu'une partie de ses Ecritures inspirées, et que son canon ne devait se clore que trente années après. L'Evangile de Marc, celui de Jean, ainsi que ses deux dernières lettres et celle de Jude, n'existaient pas encore, non plus que l'Apocalypse. Et même cette « *Epître du bien-heureux Paul,* » dont Clément nous parle en son chapitre LXVII, n'avait paru que depuis quinze ans (en l'an 53).

Mais on jugera mieux du caractère de sa lettre et de ses citations, quand on l'aura parcourue dans le rapide extrait que nous en allons donner.

258. CHAP. I. *La salutation.* — « L'église de Dieu qui séjourne à Rome, à l'église de Dieu qui séjourne à Corinthe, aux appelés, sanctifiés selon la volonté de Dieu, par le moyen de notre Seigneur Jésus-Christ : que la grâce et la paix vous soient multipliées de par le Dieu tout-puissant par le moyen de Jésus-Christ ! »

» En conséquence des calamités soudaines qui nous ont assaillis coup sur coup, mes frères, nous n'avons pu qu'un peu tard nous occuper de vos demandes et de cette révolte détestable, impie, contraire à toutes les habitudes des élus de Dieu, qu'ont allumée parmi vous quelques personnes. — Ces hommes par leur folie déshonorent votre nom, si beau jusqu'à ce jour et si digne d'être aimé. »

CHAP. II. *Combien les Corinthiens étaient exemplaires avant leur schisme.* — « Qui est-ce en effet qui aura de-

meuré quelque temps parmi vous sans admirer votre foi si stable, votre piété si sobre, votre hospitalité si généreuse, votre connaissance si parfaite et si ferme de la vérité? Tout se faisait chez vous sans acception de personnes (*sans prosopolepsie*)[1]. Vous honoriez comme il convient les anciens qui sont parmi vous.... »

« Vous étiez tous, comme il convient aussi, animés d'un esprit humble, sans vaine gloire et plus disposés à vous soumettre qu'à soumettre les autres, à donner qu'à ravir. Satisfaits des provisions de Dieu, et soigneusement attentifs à ses paroles, vous les conserviez dans vos entrailles, et ses souffrances étaient devant vos yeux (Gal. III, 1). » — « Il y avait en vous nuit et jour une préoccupation et un combat de prières (*ἀγών*, Gal. 2, 1) pour *tout l'ensemble des frères* (*ὑπὲρ πάσης τῆς ἀδελφότητος*)[2], afin que tous les élus fussent sauvés.... Alors toute révolte et tout schisme vous étaient en abomination;.... *vous étiez prêts pour toute bonne œuvre, ἕτοιμοι εἰς πᾶν ἔργον ἀγαθόν* (expression de 1 Pierre II, 17; V, 9). »

CHAP. III. *Leur triste état depuis leurs divisions.* — « Mais c'est de votre prospérité que s'est engendrée chez vous l'envie, la jalousie, la contention, l'aigreur, les partis, les persécutions, la révolte.... »

CHAP. IV. *De cette même source sortirent dès longtemps les plus grands maux pour le peuple de Dieu.* — « Or ce fut déjà l'envie, ce fut la jalousie, qui fit tuer Abel, per-

[1] Il dit ici comme Paul et Jacques. — Jacq. II, 1-9; Eph. VI, 9; Rom. II, 11; Col. III, 25; Act. X, 34.

[2] Expression particulière à Pierre; 1 Pier. II, 17; V, 9.

sécuter Joseph, repousser Moïse, soulever Aaron et Marie, Dathan et Abiram.... »

CHAP. V et VI. Mais laissons ces antiques exemples; venons aux temps modernes, et considérant Paul, Pierre et tant d'autres athlèles qui ont combattu près de nous (ἐπὶ τοὺς ἔγγιστα γενομένους ἀθλητάς), prenons les généreux exemples DE NOTRE GÉNÉRATION (τῆς γενεᾶς ἡμῶν). »

« N'est-ce pas à cause de la jalousie et de l'envie (διὰ ζῆλον καὶ φθόνον) que ceux qui étaient nos *plus grandes colonnes* (Gal. II, 9) ont été persécutés jusqu'à la mort? Tenons toujours devant nos yeux ces excellents apôtres. C'est l'envie, c'est la jalousie, qui a fait que Pierre, après avoir passé par tant de durs travaux et par le martyre, s'en est allé dans le lieu de la gloire qui lui était dû (ἐπορεύθη εἰς τὸν ὀφειλόμενον τόπον τῆς δόξης). C'est par là que Paul aussi a soutenu le combat et remporté le prix de la patience (ὑπομονῆς βραβεῖον ὑπέσχεν); qu'il a été jeté sept fois dans les fers, obligé à s'enfuir, lapidé; et qu'étant devenu le héraut de la parole dans l'Orient et dans l'Occident, il a acquis le noble renom de sa foi, enseigné au monde entier la justice, atteint l'extrémité (τὸ τέρμα) de l'Occident, et enfin subi le martyre dans *le temps des gouverneurs* (ἐπὶ τῶν Ἡγουμένων)[1]. C'est ainsi qu'il a quitté le monde, et qu'il a passé dans le lieu saint, ayant été le modèle le plus grand de la persévérance chrétienne. »

CHAP. VII et VIII. *Il faut donc qu'on se repente à Corinthe.* — « C'est pour vous encourager au devoir, bien-aimés, que nous vous écrivons ces choses, et pour nous y

[1] C'est-à-dire sous Tibellinus et Sabinus, qui *gouvernaient* pendant la dernière année de Néron.

encourager aussi nous-mêmes; car nous voici dans la même arène et nous avons le même combat. Ayons donc les yeux fixés sur le sang de Christ, et considérons combien est précieux à Dieu ce sang qui, répandu pour notre salut, apporte au monde entier la grâce de la conversion. Remontons à toutes les générations, et convainquons-nous bien que de génération en génération le Souverain a donné lieu à la conversion (τόπον ἔδωκεν ὁ Δεσπότης) pour ceux qui voulaient être convertis à Lui. Noé *prêcha la conversion* (ἐκήρυξεν μετάνοιαν, 2 Pier. II, 5); et tous ceux qui se rendirent à ses exhortations furent sauvés. »

CHAP. IX, X, XI, XII. *Que l'on contemple les exemples des anciens saints.* — « Considérez Enoch, qui dans son obéissance fut trouvé juste, et qui, *ayant été trouvé juste, fut enlevé: et sa mort ne fut point trouvée* (Hébr. XI, 5). — Noé, trouvé fidèle (Hébr. XI, 5), prêcha par son ministère la *régénération* (παλιγγενεσίαν) au monde. — Abraham, qui fut appelé *l'ami de Dieu* (Jacq. II, 23: Hébr. XI, 8), fut trouvé fidèle parce qu'il avait obtempéré aux paroles de Dieu. *Il crut Dieu, et cela lui fut imputé à justice.* (Rom. IV, 3.) A cause de sa piété et de son hospitalité, Lot fut sauvé hors de Sodome. (2 Pier. II, 6, 7.) Rahab la pécheresse, à cause de sa foi et de son hospitalité, fut sauvée. (Hébr. XI, 31.) »

CHAP. XIII. *Il faut donc qu'on s'humilie.* — « Soyons humbles d'esprit, mes frères (ταπεινοφρονήσωμεν)[1]; déposons toute vanterie, toute enflure, toute colère, et faisons ce qui est écrit; car le Saint-Esprit dit; *Que le sage ne se*

[1] C'est le mot aimé de Paul (Act. XX, 19; Eph. IV, 2; Philip. II, 3; Col. II, 18, 33; III, 32) et de Pierre (1 Pier. V, 5.)

*glorifie pas dans sa sagesse, ni le fort dans sa force; mais que celui qui se glorifie se glorifie dans le Seigneur* (Jér. IX, 23; 2 Cor. X, 17; 1 Cor. I, 31); nous souvenant surtout des paroles du Seigneur Jésus; car il dit: (Luc VI, 36-38; Math. VI, 12-15; 1 Cor. I, 31.) *Soyez miséricordieux, et on usera envers vous de miséricorde; remettez, et il vous sera remis. De même que vous ferez, il vous sera fait; de même que vous donnez, il vous sera donné; de même que vous jugez, vous serez jugés; de même que vous usez de bonté* (χρηστεύεσθε), *on en usera envers vous; et de la mesure dont vous mesurerez, on vous mesurera.* »

CHAP. XIV et XV. *Il faut qu'on se soumette à Dieu et aux hommes.* — « Il est donc juste et pieux, hommes frères, d'obéir à Dieu plutôt que de suivre dans l'orgueil et l'insubordination les auteurs d'un schisme détestable. — Attachons-nous donc à ceux qui avec piété marchent dans la paix (τοῖς μετ' εὐσεβείας εἰρηνεύουσιν, expression de Paul, Rom. XII, 18; 2 Cor. XIII, 11; 1 Thess. V, 13). »

CHAP. XVI. *Que l'humilité de Christ soit notre modèle.* — « Christ appartient à ceux qui sont humbles d'esprit, non à ceux qui s'élèvent au-dessus du troupeau. — Lui qui est le sceptre de la majesté divine, notre Seigneur Jésus-Christ, n'est pas venu dans l'arrogance et la superbe, quelque puissant qu'il soit; mais dans l'humilité. — *Je suis un ver,* a-t-il dit, *et non pas un homme, l'opprobre des hommes et le méprisé du peuple.* Considérez donc, hommes bien-aimés, quel modèle en Lui nous est proposé. »

CHAP. XVII, XVIII. *Imitons également l'humilité des*

*Abraham, des Jacob, des Moïse, des David.* — « Soyons les imitateurs de ceux qui, *dans des peaux de brebis et de chèvres,* sont allés çà et là (Hébr. XI, 37), prêchant la venue du Christ; tels qu'Elie, Elisée, Ezéchiel, et avec eux ceux *qui ont reçu témoignage,* καὶ τοὺς μεμαρτυρημένους. »

Qu'on remarque bien cette expression passive, fréquente chez Luc et chez Paul (Act. VI, 3; X, 22; XVI, 2; 1 Tim. V, 10; Hébr. XI, 2, 4, 5, 39). — « Ainsi *reçut éminemment témoignage* Abraham, *qui fut appelé l'ami de Dieu,* mais qui disait dans son humilité : *Je ne suis que poudre et que cendre.* Ainsi Job; ainsi *Moïse, qui fut appelé fidèle dans toute la maison de Dieu* (Nomb. XII, 7; Hébr. III, 2). Ainsi David.... »

Chap. XIX. *A leur exemple cherchons aussi la paix.* — « Recevons donc instruction de cette humilité et de cette obéissance que présentent à nos regards tant et de si grands hommes, à qui les Ecritures ont rendu de *tels témoignages;* et sachons aussi contempler la clémence et la longanimité de Dieu envers toute la création. »

Chap. XX. *Ne voit-on pas dans le gouvernement du monde combien Dieu se plaît dans l'harmonie et la paix?* — « Considérons, dans les cieux, les saisons, les astres, la terre, les jours, les nuits, combien toutes les créatures sont harmoniquement soumises à sa volonté souveraine; et reconnaissons combien il est ami de la paix et du bon ordre, bienfaisant envers tous, mais bienfaisant surtout envers ceux qui ont pris leur refuge dans ses compassions par notre Seigneur Jésus-Christ. »

Chap. XXI, XXII. *Rangez-vous donc à l'ordre en toute*

*chose devant Dieu.* — « Considérez aussi combien il est près de nous, car rien ne lui est caché de notre intérieur; il est le *scrutateur de nos pensées et de nos intentions* (ἐρευνητὴς γάρ ἐστιν ἐννοιῶν καὶ ἐνθυμήσεων) comme Hébr. IV, 12). »

CHAP. XXIII. *Soyez humbles et vrais, vous souvenant toujours que Christ doit revenir.* — « C'est pourquoi approchons-nous de lui d'une âme simple; ne soyons pas *indécis ou doubles de cœur*, μὴ διψυχῶμεν » (δίψυχος, expression particulière à Jacques, I, 8; IV, 8). « Que loin de nous soit le mal indiqué par cette Ecriture qui dit : « Malheureux les *doubles de cœur*, ou les *indécis* (δίψυχοι); » *ceux dont l'âme est dans le doute;* ceux qui disent : » *Nous avons entendu ces choses aussi du temps de nos* » *pères; et ainsi nous avons vieilli, et rien ne nous en* » *est arrivé.* » (Clément combinant ici, dit Wotton, Jacques et Pierre, 2 Pier. III, 3, 4, dans ses réminiscences.) « Car l'Ecriture nous rend là-dessus ce témoignage (συνεπιμαρτορούσης καὶ τῆς γραφῆς) « *que le Seigneur viendra* » *bientôt et qu'il ne tardera pas !* (Hébr. X, 37.) »

CHAP. XXIV, XXV, XXVI, XXVII. *Dieu nous enseigne continuellement aussi dans la Nature la future résurrection.* — « Considérez, bien-aimés, comment il nous montre continuellement qu'il y aura une résurrection dont il a fait Jésus-Christ être *les prémices* (ἀπαρχή, 1 Cor. XV, 20, 23), *en le ressuscitant d'entre les morts.* — Voyez les fruits de la terre; considérez comment les plantes sortent de leurs semences. *Le semeur sortit pour semer* (Luc VIII, 5); et quand il eut jeté en terre ses semences arides et nues, elles se décomposèrent; et, de leur dissolution

même, la grandeur de la Providence du Maître souverain les ressuscita et les multiplia. »

CHAP. XXVII, XXVIII, XXIX, XXX. *Attachons-nous donc à ses promesses et nous rapprochons de lui dans la droiture.* — « Celui qui nous défend de mentir peut encore moins mentir lui-même; *il n'y a d'impossible à Dieu que de mentir* (Tit. I, 2; Hébr. VI, 18). Approchons-nous donc de lui en sainteté d'âme, *élevant vers lui des mains pures et sans tache* (1 Tim. II, 8). »

CHAP. XXXI. *Comment obtiendrons-nous la bénédiction divine si ce n'est, comme Abraham, par le moyen de la foi?* — « Attachons-nous donc fortement à sa bénédiction, et voyons quels en sont les chemins. — En vertu de quoi notre père Abraham fut-il béni? Ne fut-ce pas en ce que, par le moyen de la foi, il pratiqua la justice et la vérité? De même Isaac, dans sa confiance, connaissant ce qui devait arriver, consentit à servir de victime. De même Jacob, dans son humilité, s'expatriant à cause de son frère et s'en allant chez Laban, s'y fit esclave, et les douze sceptres d'Israël lui furent conférés. »

CHAP. XXXII. *Ce n'est pas par nos œuvres, c'est par la foi que nous sommes justifiés.* — « Quiconque méditera ces faits avec sincérité reconnaîtra la magnificence des dons qui lui furent accordés; car de lui sortirent tous les sacerdots et tous les lévites employés à l'autel de Dieu; *de lui, notre Seigneur Jésus-Christ selon la chair* (Rom. IX, 5); de lui, les rois, les gouverneurs et les princes selon Juda. — Or tous ces fidèles reçurent la gloire et la grandeur, *non par eux-mêmes, ou par leurs œuvres,* ou par la pratique d'une justice (δικαιοπραγίας) qu'ils auraient ac-

complie (ἧς κατειργάσαν), mais par *sa volonté* (Rom. III, 23; V, 2; VII, 18; IX, 11, 32; Tit. III, 5, 7; Eph. II, 9). Et nous-mêmes aussi, *appelés en Christ-Jésus par sa volonté* (Jacq. I, 18; Gal. I, 4; Eph. I, 5, 9, 11), *nous ne sommes point justifiés par nous-mêmes*, ni par notre sagesse, ou par notre intelligence, ou par notre piété, ou par les œuvres que nous avons pu accomplir dans la sainteté de notre cœur; *non;* c'est *par le moyen de la foi* (Rom. IV, 16; V, 1; III, 24; I, 16, 17), par laquelle, dès le commencement, le Dieu tout-puissant *a justifié tous ceux qu'il a justifiés. A Lui la gloire aux siècles des siècles, amen.* »

CHAP. XXXIII. *Mais aussi ne négligeons ni l'amour ni les œuvres.* — « Que ferons-nous donc, frères? — Cesserons-nous de nous appliquer aux bonnes œuvres? Négligerons-nous la charité? Que le Souverain ne permette pas qu'il en soit ainsi de nous; mais qu'au contraire nous nous empressions de toutes nos forces à toute bonne œuvre! Il nous a créés pour cela. Appliquons-nous donc aux œuvres de justice; que notre gloire soit cherchée en Lui, et que sa volonté soit notre règle. »

CHAP. XXXIV. *Vivons donc dans la concorde et crions ensemble à Dieu pour l'obtenir.* — « Nous donc aussi, conduits par la conscience en une sainte concorde, et animés d'un même esprit, crions ardemment à Lui comme d'une même bouche, pour devenir *participants des grandes et glorieuses promesses* (2 Pier. I, 4)[1]; car il dit : *Ce sont des choses que l'œil n'a point vues et que l'oreille*

[1] Les mots grecs de Pierre ne sont cependant pas identiques.

*n'a point entendues et qui ne sont point montées au cœur de l'homme, que les choses préparées de Dieu à ceux qui s'attendent à Lui.* » — On ne trouverait qu'imparfaitement ces paroles dans Esaïe LXIV, 3, 4; tandis qu'elles se lisent presque littéralement dans 1 Cor. II, 9.

CHAP. XXXV. *Oh! que ces biens sont admirables!* — « Oh! que sont donc précieux et admirables les dons de Dieu, mes bien-aimés! Vie dans l'immortalité, splendeur dans la justice, vérité dans la liberté, foi dans la confiance et l'abandon, empire sur soi (ἐγκράτεια) dans la sainteté! Et si tous ces biens, nous pouvons les concevoir, ah! quels ne sont donc pas d'ailleurs les biens qui demeurent encore préparés aux hommes qui l'attendent! »

CHAP. XXXVI. *Mais c'est par Jésus-Christ que tout bien nous est acquis.* — « Tel est le chemin dans lequel nous avons trouvé notre salut, Jésus-Christ, *le souverain sacrificateur de nos oblations* (ἀρχιερέα, Hébr. IV, 15; VIII, 1-3), le protecteur et le soutien de notre infirmité. Par Lui nous fixons nos yeux sur les hauteurs du ciel; par Lui nous contemplons comme dans un miroir son visage pur et sublime; par Lui ont été ouverts les yeux de notre cœur (ἡμῶν οἱ ὀφθαλμοὶ τῆς καρδίας, Eph. I, 18); par Lui notre esprit ténébreux et sans intelligence (ἀσύνετος καὶ ἐσκοτωμένη διάνοια ἡμῶν) s'épanouit *en sa merveilleuse lumière* (εἰς τὸ θαυμαστὸν αὐτοῦ φῶς, Rom. I, 21; 1 Pier. II, 9); par Lui le Souverain Maître a voulu que nous goûtassions de la science immortelle. *Etant la splendeur de sa majesté* (ἀπαύγασμα τῆς μεγαλωσύνης αὐτοῦ, Hébr. I, 3, 4), *il est d'autant supérieur aux anges qu'il a hérité d'un nom plus excellent que le leur* (Hébr. I, 7); car il est écrit : *Faisant*

*de ses anges des vents et de ses ministres une flamme de feu; tandis que de son Fils, il dit : Tu es mon Fils, je t'ai engendré aujourd'hui*, etc. — *Et encore, il lui dit : Assieds-toi à ma droite, jusqu'à ce que j'aie mis tes ennemis pour marche-pied de tes pieds* (Hébr. I, 5, 13). — Et qui sònt ces *ennemis*, si ce ne sont ces hommes pervers qui résistent parmi vous à la volonté de Dieu ? »

CHAP. XXXVII. *Soyons donc pour Jésus-Christ comme des soldats dévoués.* — « Ainsi, hommes frères, comme *soldats de Christ* (2 Tim. II, 3, 4), attachons-nous avec une ardeur soutenue à ses ordres irréprochables. — Considérons en effet ce que sont, sous leurs généraux, nos hommes de guerre. Quel ordre, quelle obéissance, quelle soumission ! — Tous ne sont pas tribuns, ni chiliarques, ni centurions, et chacun demeure en son rang; mais les grands ne peuvent rien sans les petits, ni les petits sans les grands; tous sont mêlés. De là leur usage, et de là leur puissance. »

CHAP. XXXVIII. *Que de même donc chacun parmi nous se range sous les ordres du Christ.* — « Que chacun *se soumette à son prochain* (ὑποτασσέσθω, Eph. V, 21; 1 Pier. V, 5), selon l'ordre dans lequel il a été placé par la grâce de Christ; que le fort ne néglige pas le faible et que le faible respecte le fort. »

CHAP. XXXIX, XL, XLI et XLII. *Nous n'avons pas de quoi nous élever. Soumettons-nous donc à l'ordre établi de Dieu dans l'Eglise, et considérons quel est cet ordre.* — « Les apôtres nous ont évangélisés par le commandement du Seigneur Jésus-Christ; et Jésus-Christ, par le commandement de Dieu. Ayant donc reçu leur mandat,

pleins d'une ferme certitude par le moyen de la résurrection de notre Seigneur Jésus-Christ, et affermis dans la Parole de Dieu (πληροφορηθέντες, Rom. IV, 21; πιστωθέντες, 2 Tim. III, 14, mots tout pauliniens), ils sortirent *avec la pleine assurance* (πληροφορίας, 1 Thess. I, 5) *du Saint-Esprit*, annonçant *la bonne nouvelle de la venue du règne de Dieu.* » « Prêchant donc ainsi de nation en nation et de ville en ville, ils établirent (καθίσταvov) *leurs prémices*, les ayant discernées par l'Esprit, pour être les *évêques* et les *diacres* (les surveillants et les serviteurs) de ceux qui croiraient dans la suite. »

CHAP. XLIII. *Moïse eut des contentions du même genre.* — « Et qu'y a-t-il donc d'étonnant si ceux *à qui Dieu a confié en Christ une telle œuvre* (ἐν Χριστῷ πιστευθέντες παρὰ Θεοῦ ἔργον τοιοῦτο) ont établi ceux que nous venons de dire? Ne voit-on pas que le bienheureux Moïse, *fidèle serviteur de Dieu dans toute sa maison* (Hébr. III, 5), consigna dans les Livres sacrés tout ce qui lui avait été commandé? (Nomb. XVII.) » — « Il agit ainsi de peur qu'une sédition ne s'élevât dans le peuple d'Israël au sujet du sacerdoce, et afin que fût glorifié le nom *du seul vrai Dieu* (τοῦ ἀληθινοῦ καὶ μόνου Θεοῦ, Jean XVII, 3), à qui soit la gloire aux siècles des siècles, amen. »

CHAP. XLIV. *Les apôtres instituèrent des anciens, et c'est donc méchamment qu'on a rejeté ceux qui en remplissaient l'office.* — « Or nos apôtres aussi savaient, par notre Seigneur Jésus-Christ, qu'il y aurait des contentions sur le sujet (ou sur la dignité) de *l'épiscopat* (ἐπὶ τοῦ ὀνόματος τῆς ἐπισκοπῆς). C'est donc pour cela qu'ayant reçu une parfaite préconnaissance, ils établirent ceux que nous ve-

nons de dire, et donnèrent ensuite ce précepte ἐπινομήν, (expression que d'autres voudraient traduire par « *cet ordre testamentaire* »), que, s'ils venaient à décéder, d'autres hommes éprouvés reçussent à leur tour leur office (διαδέξωνται τὴν λειτουργίαν). » « En conséquence nous pensons que ceux qui ont été établis par eux, ou plus tard par d'autres hommes éminents, avec l'assentiment de toute l'église (συνευδοκησάσης τῆς ἐκκλησίας πάσης) et qui ont servi le troupeau de Christ dans l'humilité, sans reproche, paisiblement et sans y associer de vils métiers (καὶ ἀβαναύσως), ayant eu longtemps pour eux le témoignage du grand nombre; nous pensons que de tels hommes ne peuvent pas justement être rejetés de leurs fonctions. Ce ne serait pas de notre part un petit péché. » — « Et cependant nous en voyons quelques-uns qui administraient bien et que vous avez éloignés d'un office dont ils s'acquittaient honorablement et sans reproche. »

CHAP. XLV. *Il est du méchant de persécuter et de rejeter les justes.* — « Vous êtes contentieux, mes frères, et vous mettez votre ardeur en des choses qui n'importent point au salut. — COURBEZ-VOUS SUR LES ECRITURES[1], LES VRAIES PAROLES DU SAINT-ESPRIT.... Vous n'y verrez jamais les justes rejetés par des saints. Ils ont souffert persécution, mais de la part des méchants; ils ont été jetés dans les prisons, mais par les impies.... »

CHAP. XLVI. *Unissez-vous aux justes. — Vos discordes sont pernicieuses.* — « Pourquoi y a-t-il entre vous des contentions, des animosités, des schismes et la guerre?

[1] ἐγκύπτετε. — Allusion probable à 1 Pier. I, 12. (παρακύψαι.)

(Jacq. IV, 1.) *N'avons-nous pas un même Dieu et un même Christ?* (Eph. IV, 4, 6.) N'avons-nous pas *un même Esprit de grâce* qui est répandu sur nous, et une même vocation en Christ? Pourquoi déchirons-nous les membres de Christ, et en venons-nous à oublier *que nous sommes membres les uns des autres?* (Eph. IV, 25.) — Rappelons-nous les paroles de notre Seigneur; car il dit (Math. XXVI, 24; Luc XVII, 2; Marc IX; 42) : *Malheur à cet homme! Il vaudrait mieux pour lui de n'être jamais né que de scandaliser l'un de mes élus. Il vaudrait mieux qu'on attachât une meule autour de lui et qu'on l'engloutît dans la mer, que de scandaliser l'un de ces petits.* — Votre révolte en a perverti plusieurs; elle en a jeté plusieurs dans le découragement, plusieurs dans le doute, et nous tous dans la douleur; et cependant votre sédition dure encore ! »

Mais écoutons surtout Clément dans son chapitre XLVII, où il dit expressément aux Corinthiens que *leurs présentes dissensions sont pires que celles qui les avaient agités du temps de Paul*, quinze ans auparavant !

Chap. XLVII. — « Prenez dans vos mains l'Épître du bienheureux apôtre Paul. Que vous écrivait-il d'abord (1 Cor. I, 10, 11, 12; III, 3, 4), au commencement de l'évangile? — *Ce fut réellement par le Saint-Esprit* (ἐπ' ἀληθείας πνευματικῶς) qu'il vous adressa cette lettre au sujet de lui-même et d'Apollos; parce qu'alors aussi vous faisiez des cabales (προσκλίσεις). Cependant celles-là ne vous rendaient pas aussi coupables que vous l'êtes aujourd'hui; car elles vous entraînaient au moins vers des apôtres (Paul et Céphas) à qui toute l'Eglise rendait témoignage,

et vers un homme approuvé d'eux (Apollos). — « Mais ici, au contraire, considérez qui sont maintenant ceux qui vous ont égarés, et qui ont compromis la haute réputation de votre amour fraternel, si renommé partout jusqu'à ce jour. Il est honteux, mes bien-aimés, il est très honteux et très indigne de la vie en Christ, qu'on puisse entendre dire que l'ancienne église des Corinthiens[1] si ferme jusqu'à ce jour, se soit, à cause d'un seul personnage ou de deux, mise en révolte contre ses anciens. — Et le bruit de ce triste fait ne s'est pas seulement répandu jusqu'à nous; il est allé jusqu'à des gens qui nous sont étrangers; ensorte qu'à cause de votre démence, le nom du Seigneur est blasphémé (Rom. II, 24; 1 Tim. VI, 1), et votre église en grand péril. »

CHAP. XLVIII. *Revenez à l'amour fraternel.* — « Ah! faites cesser promptement un tel mal; jetez-vous aux pieds de votre souverain Maître; implorez avec larmes ses compassions, pour qu'il nous rétablisse dans les augustes et saintes relations de notre premier amour fraternel. »

« Y a-t-il quelqu'un de fidèle parmi vous (Jacq. III, 13)? quelqu'un de puissant à prêcher la science sainte, quelqu'un de sage, de discret dans le discours, quelqu'un de saint dans les œuvres? Qu'il se montre d'autant plus humble qu'il semble être plus grand, et *qu'il cherche ce qui peut profiter, non pas à lui-même, mais à tous.* (1 Cor. X, 33...) »

CHAP. XLIX. *Cherchez la charité.* — « Que celui qui a la charité en Christ observe les préceptes du Christ. Qui

[1] Fondée en 49.

pourrait dire ce qu'est ce lien de la charité de Dieu? Qui pourrait dire, comme il convient, quelle est la magnificence de sa beauté, et quelle est la grandeur inexprimable où elle peut nous élever? La charité nous colle à Dieu; *la charité couvre une multitude de péchés* (1 Pier. IV, 8, 1 Cor. XIII, 4); *la charité endure tout; la charité supporte tout*. Rien de vulgaire (βάναυσον) dans la charité, ni rien de hautain. La charité n'a point de schisme; la charité ne se révolte point; la charité fait tout dans la concorde. — Dans la charité se consomment tous les élus de Dieu; en dehors de la charité rien n'est agréé de lui; c'est dans la charité qu'il nous a pris à lui; et c'est à cause de cette charité envers nous, que, selon sa volonté, Jésus-Christ notre Seigneur a donné son sang pour nous (Gal. I, 4; Jean III, 16; 1 Jean IV, 9,10), sa chair pour notre chair, son âme pour nos âmes. »

CHAP. L. *Prions pour obtenir la charité.* — « Vous voyez, bien-aimés, combien la charité est belle; mais qui peut y être trouvé, si ce n'est celui que Dieu en voudra rendre digne? Prions donc, implorant sa miséricorde pour vivre dans l'amour sans préventions humaines et sans reproche. »

CHAP. LI. *Que les auteurs de vos dissensions confessent leur péché.*

CHAP. LII. *Une telle confession sera bien reçue de Dieu.*

CHAP. LIII. *Qu'on se rappelle la charité de Moïse envers son peuple.* — « O charité puissante! ô perfection qui ne fut jamais surpassée! Le serviteur parle à son sei-

gneur avec abandon : il demande ou qu'il y ait rémission pour le peuple, ou que lui-même soit détruit!... »

CHAP. LIV et LV. *Celui qui aura parmi vous de la charité subira volontiers toutes choses pour ramener la paix.* — « Qui donc parmi vous est généreux? qui, d'un grand cœur? qui, plein de charité? Que celui-là dise : Ah! si c'est à cause de moi qu'il y a des factions, des discordes et des schismes, je m'expatrie, je m'en vais où vous voudrez, je ferai tout ce qu'ordonnera la multitude! Seulement, que le troupeau de Christ vive en paix avec les anciens constitués! — Qui fera ces choses, bien-aimés, s'acquerra de la gloire dans le Seigneur; et tout lieu le recevra; car *la terre est au Seigneur avec tout ce qu'elle contient*. (1 Cor. X, 26, 28; Ps. XXIV, 1.) — Voilà ce que font, et voilà ce que feront ceux qui ont la vie de Dieu. »

CHAP. LVI. *Avertissons-nous et nous reprenons les uns les autres. Qui ne rejette pas la correction, Dieu le protéjera.* — « Et nous-mêmes aussi, mes frères, prions pour ceux qui se trouvent être *tombés dans quelque faute* (Gal. VI, 1), ἔν τινι παραπτώματι ὑπαρχόντων, afin que la modération et l'humilité leur soient données, pour qu'ils sachent céder, non pas à nous, mais à la volonté de Dieu.

» Acceptons donc, bien-aimés, cette correction (παιδείαν), dont personne ne doit s'irriter. Car ainsi dit la Parole sainte : *Le Seigneur corrige* (παιδεύει) *celui qu'il aime, et il bat de verges tout fils qu'il avoue.* (Hébr. XII, 6; Prov. III, 12.) »

CHAP. LVII. *Que tout auteur de la révolte se soumette aux anciens, de peur que Dieu ne le perde.* — « Vous

donc qui jetâtes les fondements de cette sédition, soumettez-vous aux anciens (ὑποτάγητε τοῖς πρεσβυτέροις, 1 Pier. V, 5), et soyez enseignés dans la repentance, ayant fléchi les genoux de vos cœurs. »

Chap. LVIII. *Que Dieu bénisse tous ceux qui l'auront invoqué.* — « Enfin, que le Dieu présent partout, le Maître souverain des esprits et le Seigneur de toute chair, qui élut le Seigneur Jésus-Christ, et qui nous élut nous-mêmes par son moyen *pour lui être un peuple particulier* (εἰς λαὸν περιούσιον, Tite II, 14), donne à toute âme qui aura invoqué son saint et glorieux nom, foi, crainte, paix, patience, douceur, modération, pureté et sagesse, *par notre souverain Sacrificateur et Maître, Jésus-Christ, par qui lui soient rendus gloire et majesté, force et honneur, dès maintenant et aux siècles des siècles! Amen.* »

Chap. LIX. — *Qu'on renvoie bientôt de Corinthe en paix et avec joie les frères que nous vous avons députés.* — « Qu'ils viennent nous dire que la concorde si désirée est rétablie, et que nous puissions nous réjouir à votre sujet! » — « *La grâce de notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous et avec tous ceux qui, en quelque lieu que ce soit, sont appelés de Dieu et par Christ, par qui lui appartient la gloire, l'honneur, la force, la majesté et le trône éternel, dès tous les siècles, et jusqu'aux siècles des siècles. Amen!* »

259. On le voit donc, cette lettre, à ces trois égards de piété, de discipline et de doctrine, porte tous les caractères qu'on avait droit d'en attendre. — Quant à la dis-

cipline, Clément ne nous montre dans l'Eglise que deux classes d'officiers (chap. XLII) : les *évêques* (ou les anciens) et les *diacres*, sous le sacerdoce unique et souverain de Jésus-Christ (chap. XXVI) ; » tous les évêques (ou tous les anciens) étant établis (καταστaθέντες) « *avec l'assentiment du troupeau tout entier* (chap. XLIV); et chaque église étant exhortée « à marcher en paix (εἰρηνευέτω) avec les anciens *constitués* (καθεσταμένων). » — Quant à la piété, c'est bien aussi celle des jours apostoliques, qui consiste à « se rendre attentif aux paroles de Dieu, pour vivre de Jésus-Christ, et pour avoir constamment ses souffrances devant les yeux. » — Et enfin quant à la doctrine, nous nous voyons ramenés aux plus pures fontaines du christianisme. Point de ces erreurs dont furent de si bonne heure envahis les troupeaux primitifs; point d'exaltation du prêtre ou de l'église ou du sacrement, ou de Pierre, ou de Marie. Jésus-Christ tout, l'Alpha et l'Oméga, le commencement et la fin. C'est par grâce uniquement et c'est par le moyen de la foi (chap. XXXII) qu'il faut tout recevoir, conversion et rémission (chap. XXXVI), sanctification et persévérance. C'est à l'élection éternelle du Père qu'il faut tout rapporter, commencement et progrès, sûreté et gloire. — Et cependant, au sein même de cette pureté primordiale, on aperçoit déjà, et il le fallait bien, que ce n'est plus une main théopneustique qui a tenu la plume et qu'on n'y trouvera plus comme dans le Nouveau Testament une infaillible pondération de toutes les paroles. C'est ainsi qu'au chapitre XXV, l'auteur acceptera, comme un fait avéré d'histoire naturelle, la fable du *phénix*[1]; erreur in-

[1] Telle qu'Hérodote l'avait rapportée et que toute l'antiquité l'avait reçue. (Tacit. *Annales* VI, 23. — Suétone, *in Tiber.*, 53.)

nocente sans doute, mais erreur telle qu'on n'en trouve aucune dans les Ecritures canoniques. Et c'est ainsi qu'au chap. V, en parlant de Pierre, il placera déjà les fidèles dans la gloire avant le retour de Christ et la résurrection; ce qu'aucun livre inspiré n'a jamais fait. C'est encore ainsi qu'à côté des plus pures professions de doctrine, vous trouverez peut-être une ou deux expressions moins équilibrées, qui sembleraient attribuer aux œuvres humaines ce que l'Ecriture ne leur accorde pas; expressions cependant qui, vues de plus près, peuvent s'expliquer encore selon l'analogie de la foi[1].

260. Nous avons dû, bien qu'à regret, pour ne pas rendre trop longue notre analyse de cette lettre, en faire presque entièrement disparaître ses continuelles citations de l'Ancien Testament. C'est cependant son trait principal; elles y abondent même à tel point qu'on en peut compter plus de cent dans les trente-trois ou trente-quatre pages de son texte. C'est trois citations par page; et même certains chapitres, à la manière de l'Epître aux Hébreux, en présentent une suite continue. Souvent aussi Clément, comme l'apôtre Paul, n'allègue ses passages qu'en les paraphrasant pour mieux faire comprendre dans quel sens il les cite. Mais après tout, la question pour nous n'est pas là; et nous avons dû laisser de côté pour le moment ce trait apostolique pour n'examiner que la thèse

[1] En tant qu'on oppose les actes aux vaines paroles, il a pu dire (au chap. 30) : ἔργοις δικαιούμενοι καὶ μὴ λόγοις). — Et encore, en tant que Dieu est *obligé* de tenir ses promesses, il a pu dire (chap. 5) : εἰς τὸν ὀφειλόμενον τόπον τῆς δόξης.)

suivante : — « Que faut-il conclure de cette lettre quant à la canonicité des parties du Nouveau Testament qui avaient déjà vu le jour à l'époque de son apparition vers l'an 68? » — Car nous n'oublions pas qu'à cette époque le canon était en formation depuis dix-neuf ans, en formation même pour trente ans encore[1]. La première épître que Paul ait écrite avait en effet paru vers l'an 49; Néron, quinze ans après, avait brûlé Rome et fait mourir les chrétiens; il ne s'était tué que le 9 juin 68, après avoir décapité l'apôtre Paul; et Titus, deux ans plus tard, avait brûlé Jérusalem (5 août 70). — Or nous savons que la lettre de Clément a précédé cette grande ruine.

Il convient donc que nous considérions de plus près le témoignage que cette lettre rend devant nous aux Saintes Ecritures déjà publiées en l'an 70.

261. 1° Et d'abord nous voyons à cette époque le canon tellement accepté dans les troupeaux de la Grèce et de l'Italie, que le premier pasteur de la grande cité de Rome, écrivant au nom de son église « à la très importante et très ancienne église de Corinthe (τῇ βεβαιοτάτῃ καὶ ἀρχαίᾳ), » lui rappelle avec autorité la première des épîtres qu'elle avait reçue de St. Paul quinze ans auparavant. (Chap. LXVII.)

2° En second lieu, il faut bien remarquer que, si Clément la lui cite, ce n'est pas comme une lettre ordinaire; c'est, il le dit lui-même, comme une Ecriture « véritablement théopneustique (ἐπ' ἀληθείας πνευματικῶς ἐπέζειλεν). »

[1] Jusque vers l'an 98, où parut l'Apocalypse.

3° Ce premier témoignage de Clément, fût-il le seul, nous attesterait donc déjà qu'à cette époque l'église de Corinthe connaissait comme divines les épîtres de Paul. Ainsi nous pourrions déjà dire (comme avait fait 2 Pierre III, 15) que cette église connaissait *toutes les épîtres* (ἐν πάσαις ταῖς ἐπιστλαῖς) *que Paul avait écrites selon la sagesse qui lui avait été donnée;* car aucune raison n'existe pour donner à cette première de Paul aux Corinthiens quelque supériorité sur les autres; et il est assez clair que Clément ne la leur signale explicitement que parce qu'elle traitait d'autres dissensions qui les avaient agités déjà quinze ans auparavant. Et s'il leur nomme la première plutôt que la seconde, c'est que celle-ci n'en disait plus un mot. — Il faut se rappeler que déjà nous avons vu Polycarpe, écrivant aux Philippiens, ne leur nommer non plus, de toutes les lettres de Paul, que son Epître aux Philippiens.

4° Personne n'osera mettre en doute que Clément, évêque de Rome, écrivant de Rome, au nom de l'église de Rome, ne connût aussi bien l'Epître de Paul aux Romains que l'Epître de Paul aux Corinthiens. — D'ailleurs, sans la nommer, Clément y fait de fréquentes allusions (qu'on a pu voir dans notre extrait), particulièrement aux chapitres XXXII, XXXV et XLVII. C'est ainsi que, sans nommer de nouveau l'Epître aux Corinthiens, il la leur cite manifestement plusieurs autres fois, en d'autres occasions et sur d'autres sujets. Nous avons indiqué ci-dessus bon nombre de ces réminiscences; elles y sont très clairement accusées. On peut voir surtout son beau chapitre XXXIX sur la charité.

5° Vous entendez également dans cette lettre de nombreuses citations des paroles de Jésus-Christ, tirées de Matthieu et de Luc, sans cependant que l'auteur prenne la peine d'indiquer celui des Evangiles qui les lui a fournies. C'était l'usage du temps.

6° Vous y trouvez encore des allusions assez marquées à plusieurs des autres lettres de Paul et aux deux Epîtres de Pierre; et vous l'entendez en reproduire des passages qui devaient être reconnus facilement chez les troupeaux contemporains.

7° Mais ce qu'il y a de plus remarquable, ce sont ses nombreuses et claires citations de l'Epître aux Hébreux. Il ne s'y donne pas davantage le soin de nous dire à quelle source il a puisé; mais il en reproduit presque en entier (chapitre XXXVI) les treize premiers versets sur la divinité de Jésus-Christ : il cite, comme l'apôtre, les exemples d'Hénoch, de Noé, d'Abraham, de Rahab et de ceux « qui ont annoncé la venue du Christ, *vêtus de peaux de brebis et de chèvres.* » En un mot, les emprunts qu'il fait à cette épître reviennent au moins jusqu'à quinze ou seize fois dans son texte; et ses citations ont tant de précision que nul ne saurait essayer d'en contester la source. Il serait inutile de les répéter ici.

262. 8° C'est bien en vain qu'on a voulu quelquefois objecter le langage souvent paraphrastique de Clément, comme si ses citations de Paul, de Pierre, de l'Epître aux Hébreux et des Evangiles, étaient trop peu caractérisées pour autoriser notre preuve en faveur du canon. Il faut dire bien plutôt que cette liberté même avec laquelle à

25

tout propos il fond dans son discours les sentences du Nouveau Testament, atteste avec quelle plénitude la pensée des Livres sacrés occupait les esprits contemporains; tellement qu'un ministre était sûr, par quelques mots convenablement cités, de réveiller chez tous les hommes religieux leurs réminiscences de la Parole écrite. Ce mode de faire nous est donc au contraire une preuve de l'existence du canon et des effets puissants de l'anagnose. — Si j'employais aujourd'hui dans un discours religieux quelques expressions empruntées aux chapitres de l'Ecriture les mieux connus dans tous les âges; si je parlais de « Celui qui nous donne notre pain quotidien, » « du Dieu fort et jaloux qui punit l'iniquité des pères sur les enfants, » du Sauveur « navré pour nos offenses et froissé pour nos iniquités, » je m'abstiendrais comme d'une pédanterie d'indiquer le livre où j'aurais pris mes sentences.

Mais nous avons aussi des conclusions plus générales à tirer du témoignage réuni de tous ces Pères apostoliques.

## SECTION VII.

### *Conclusion du témoignage des Pères apostoliques.*

**263.** On vient d'entendre tous ces Pères. Ils sont venus tour à tour nous confirmer le canon, chacun à sa manière; et leur témoignage, pour l'affermissement de notre foi, s'est toujours trouvé tel qu'il convenait aux circonstances de son âge. On ne pourrait pas sans doute construire sur la parole de chacun d'eux la doctrine tout

entière du canon, et cette preuve dans sa plénitude doit se chercher ailleurs. Mais ce qu'on en peut conclure irrésistiblement, c'est que ces documents attestent avec évidence l'existence du premier canon; c'est qu'ils rappellent la plupart de nos Livres sacrés; c'est qu'ils en proclament la théopneustie; c'est qu'ils nous démontrent la soumission qui leur était vouée dans toutes les églises de Dieu.

Cependant il nous reste à consulter encore un autre monument très semblable à celui de Clément pour la forme et pour la date. Il n'en diffère que sur un point, c'est qu'il est inspiré. — Nous voulons parler des témoignages rendus au canon alors en formation, par les apôtres eux-mêmes, dans quelques-uns de leurs plus récents écrits.

## CHAPITRE XI.

—

### Les dernières Ecritures du Nouveau Testament attestent l'existence d'un canon déjà commencé.

264. De même que Clément citait, en 68, soit les discours du Seigneur rapportés dans les Evangiles de Matthieu et de Luc, soit l'Epître de Paul aux Corinthiens, soit les paroles de plusieurs autres lettres de cet apôtre et l'Epître de Pierre; ainsi Paul lui-même, dans sa pre-

mière lettre à Timothée (V, 18), paraît citer, mais sans le nommer et à la manière des Pères, l'Evangile de St. Luc, quand il rappelle cette sentence qui ne se trouve que dans cet évangéliste (X, 17) : « *L'ouvrier est digne de son salaire.* »

Ainsi encore, le même apôtre nous paraît avoir clairement désigné les premières Ecritures du Nouveau Testament par le nom d'*Ecritures prophétiques* (c'est-à-dire, suivant son style, d'Ecritures inspirées), lorsqu'il a parlé, dans son épître aux Romains (XVI, 26), des livres « *par lesquels le mystère de Jésus-Christ était alors* (νῦν) *porté à tous les peuples.* » — En effet, on possédait déjà une dixaine, pour le moins, des livres du canon : deux Evangiles, deux lettres aux Thessaloniciens, deux aux Corinthiens, l'Epître aux Galates, probablement aussi l'Epître à Tite; outre la première à Timothée et la première de Pierre; et ce ne peut être que dans la pensée de ces Ecritures déjà répandues dans toutes les églises, que Paul, sur le point de se rendre pour la dernière fois à Jérusalem, écrivait aux Romains, que « *l'Evangile et la prédication de Jésus-Christ,* « *que ce mystère qui avait été tu* (*chez les nations*) *dès les temps éternels, était maintenant manifesté par des écrits prophétiques* (διὰ γραφῶν προφητικῶν) *suivant le commandement du Dieu éternel*, et qu'il était alors *donné à connaître à tous les peuples pour les amener à l'obéissance de la foi.* »

On a voulu contester sur le sens de ces paroles, « *Ecritures prophétiques*, » comme si l'on n'y devait reconnaître qu'une mention de l'Ancien Testament. —Mais, outre que ce serait donner à la phrase un sens bien froid et bien

improbable, Paul ici déclare que c'est *par ces Ecritures* que le mystère de Jésus-Christ était *de son temps* (νῦν) *porté à tous les peuples;* et il a d'ailleurs répété souvent que les apôtres étaient *prophètes*, et leurs écrits (par conséquent) *des écrits prophétiques*. — Nous pensons donc que le sens le plus naturel et le plus conforme aux habitudes de l'apôtre est celui que nous lui donnons.

265. D'ailleurs, personne ne contestera celui des paroles de St. Pierre, dans la lettre, bien plus tardive que celle de Paul aux Romains, qu'il écrivit après que « Jésus-Christ lui eut fait connaître que le temps de son délogement était proche. (2 Pier. I, 10.) » — Il y recommande *toutes les Epîtres de Paul* (III, 15) et déclare que « les personnes ignorantes et mal affermies qui les tordent *ainsi que* LE RESTE DES ECRITURES, ne le font *qu'à leur perdition*. »

Voilà donc déjà, vers l'an 64, ou pour le plus tard vers l'an 68, trente ou trente-quatre ans seulement après le crucifiement de notre Seigneur, voilà *toutes les Epîtres de Paul* mises par un apôtre au rang *du reste des Ecritures* (τὰς λοιπὰς Γραφάς)!

Ce terme, LES ECRITURES, revient cinquante fois dans le Nouveau Testament, et cinquante fois il y est exclusivement appliqué aux livres de l'un et de l'autre Testaments. — C'est donc ainsi que le canon est proclamé déjà par un apôtre et recommandé solennellement aux fidèles du premier siècle; le voilà mentionné comme un livre déjà mis à la même place que l'Ancien Testament.

Et qu'on veuille bien le remarquer, l'argument ne

dépend même pas ici de l'inspiration de cette Epître de Pierre; et quand on ne la prendrait encore que comme un des écrits qui nous restent du premier siècle, son témoignage nous attesterait déjà tout à la fois l'existence du canon parmi les chrétiens de ces anciens jours, et l'assimilation faite par eux des Ecritures inspirées des prophètes du Nouveau Testament avec les Ecritures inspirées des prophètes de l'Ancien.

266. Mais ce n'est pas tout. Cette seconde Epître de Pierre est elle-même directement et textuellement citée dans une autre lettre plus tardive encore, celle de l'apôtre Jude.

Qu'on lise attentivement son verset dix-septième. — « *Mais vous*, dit-il, *mes bien-aimés*, SOUVENEZ-VOUS *des paroles qui ont été dites* PAR LES APÔTRES DE NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

Et que disaient-ils, ces *apôtres de Jésus-Christ?* — *Ils vous disaient*, continue Jude, *que dans le dernier temps* (ἐσχάτῳ), *il y aurait des moqueurs* (ἐμπαῖκται), *marchant* (πορευόμενοι) *selon leurs convoitises d'impiété* (κατὰ τὰς ἑαυτῶν ἐπιθυμίας τῶν ἀσεβειῶν). — Et où donc rencontrons-nous quelqu'un *des apôtres de notre Seigneur* prononçant ces paroles? Nous ne les trouvons que dans la deuxième Epître de Pierre; mais nous les y trouvons en toutes lettres. Ce sont les mêmes expressions; c'est ce κατὰ τὰς ἐπιθυμίας αὐτῶν, *selon leurs convoitises;* c'est ce πορευόμενοι, et surtout ce remarquable terme *de moqueurs* (ἐμπαῖκται), qui ne se rencontre *nulle part ailleurs* dans tout le Nouveau Testament.

« *Sachant premièrement ceci*, avait dit Pierre (III, 3), *que vers la fin des jours, il viendra des moqueurs* (ἐμπαῖκται, *marchant* (πορευόμενοι) *selon leurs propres convoitises.* »

Or cette Epître de Jude est déclarée divine dès le deuxième siècle, en Orient par Clément d'Alexandrie; en Occident par Tertullien, le plus ancien des Pères latins; au troisième siècle, par Origène et par le plus grand nombre des anciens Pères mentionnés par Eusèbe. Et l'on n'oubliera pas que nous l'avons également trouvée dans chacun des onze catalogues du Nouveau Testament transmis jusques à nous par le quatrième siècle. (Thèses 56 et 57.)

Ainsi donc la lettre de l'apôtre Jude, déjà reconnue au deuxième siècle, citait elle-même la seconde Epître de Pierre comme une Ecriture dont l'Eglise devait religieusement se *rappeler* les paroles (*Souvenez-vous*), et comme une Ecriture *des apôtres de notre Seigneur Jésus-Christ.* Et nous venons de voir qu'à son tour cette seconde Epître de Pierre, avant l'an 64, citait elle-même *toutes les Epîtres de Paul* comme occupant le même rang que *le reste des Ecritures* (τὰς λοιπὰς Γραφάς).

267. Nous croyons maintenant en avoir dit assez pour établir pleinement, à la lumière de l'histoire, l'incomparable authenticité des vingt livres qui forment le premier canon du Nouveau Testament, et sur lesquels les églises n'éprouvèrent jamais aucune hésitation. Nous passons donc aux sept autres, et nous commençons par le canon Second-Premier.

# LIVRE III.

## LE CANON SECOND-PREMIER.



268. La plupart des preuves qui, dans les pages précédentes, ont établi sur un si puissant ensemble de faits l'authenticité des vingt premiers homologoumènes, militent également en faveur du vingt-unième et du vingt-deuxième, l'Epître aux Hébreux et l'Apocalypse.

Par-dessus tout, ces deux livres ont pour eux la grande preuve qui dominait toutes les autres : la merveilleuse unanimité de toutes les églises pendant les deux premiers siècles, à partir des jours apostoliques. On ne saurait citer dans l'histoire littéraire de tous les siècles, avons-nous dit, un seul exemple d'une légitimité si puissamment démontrée, un seul exemple qui en approche, fût-ce même de très loin.

D'abord admis sans obtacle dès leur première apparition, soit dans l'Orient, soit dans l'Occident, ils ont droit par ce titre à prendre rang dans le premier canon. Mais nous avons cru plus convenable de ne les classer ni dans

le premier ni dans le second, et de leur réserver une place à part; parce que, s'ils ne cessèrent jamais d'être reçus l'un dans l'Orient et l'autre dans l'Occident, ils furent cependant, à partir du troisième siècle, contestés pour un temps assez long, l'un dans l'Occident et l'autre dans l'Orient.

Mais nous en devons traiter avec plus de précision, et nous commençons par l'Apocalypse.

## CHAPITRE I.

—

### L'Apocalypse.

#### SECTION I.

*Sa première réception.*

269. L'Apocalypse est de toutes les Ecritures du Nouveau Testament celle qu'on trouve le plus souvent et le plus puissamment attestée dans les monuments de l'église primitive. Il n'y en a pas qu'on y ait commentée et citée plus abondamment dès son apparition; et ce n'est pas sans d'irréfragables raisons historiques qu'Eusèbe l'a rangée parmi les homologoumènes, tout en faisant ensuite ses réserves et tout en donnant accès dans son esprit aux

vives répugnances qu'excitait de son temps la doctrine millénaire.

270. En effet, si, comme le dit Olshausen[1] et comme le répète Kirchhofer[2], « il se trouve à peine une Ecriture dans le Nouveau Testament qui ait en sa faveur une suite plus nombreuse et plus forte de témoignages historiques, » l'Apocalypse est cependant aussi le livre contre lequel, plus tard, à cause de ses mystères et de ses prophéties, les adversaires du canon et ceux de la théopneustie se sont le plus passionnément prononcés. — Ce fut, au troisième et au quatrième siècle, sa doctrine d'un millenium mal compris qui les lui suscita; mais c'est surtout à cause de ses incontestables prétentions à la théopneustie la plus entière, qu'elle en a tant trouvé de nos jours, surtout en Allemagne. Cette Ecriture toute prophétique, c'est-à-dire toute théopneustique, ne devra jamais cesser d'être repoussée par les ennemis de l'inspiration divine du Nouveau Testament.

271. Cependant il sera nécessaire, avant d'aller plus loin, de remarquer soigneusement la nature des objections qu'élevèrent, au troisième et au quatrième siècle, ses premiers détracteurs. Lorsqu'après avoir été si longtemps reçue par l'universalité des églises, l'Apocalypse commença, dans le troisième siècle, à trouver quelques timides contradicteurs; et plus tard même, au quatrième siècle, lorsque ses adversaires devinrent plus décidés et plus nombreux, aucun d'eux n'imagina jamais de l'atta-

[1] *Authent. du Nouveau Testament*, chap. X.

[2] « Kaum ein Buch des N. T., dit Kirchhofer (*Quellensamml.*, pag. 296), hat eine solche namhafte Reiche von HISTORISCHEN TESTIMONIEN für sich. »

quer par des arguments historiques; car elle était par cet endroit aussi parfaitement inexpugnable que les quatre Evangiles. On ne s'en prit qu'à son contenu, à son style, qu'on prétendit n'être pas celui de Jean, et à son titre, où l'auteur, disait-on, tout en prenant le nom de *Jean*, ne se donnait pas celui d'*apôtre;* tandis que le vrai St. Jean, dans son Evangile[1] et dans sa première Epître (II, 2), s'était assez clairement révélé comme apôtre. Qui nous assure donc que le Jean des Révélations soit bien le fils de Zébédée, et non plutôt quelque autre écrivain inconnu du même nom? — Telles étaient au troisième siècle les seules objections des adversaires; et quand Eusèbe à son tour en 324, énonça les siennes, il n'allégua non plus, nous dit Michaëlis, aucun motif historique; il ne dit point : « Ce livre n'a pas été reçu des anciens; il a été contredit dès son apparition; on l'introduisit à telle ou telle époque; on n'en parla pas durant la vie de Jean; on ne l'avait point conservé dans les sept églises d'Asie... » Nullement; aucune de ces objections n'était alors possible; et nul n'imagina de les avancer, malgré toute la passion que plusieurs mettaient à se débarrasser des doctrines millénaires. — Certainement cette considération forme en faveur de son authenticité un argument historique de la plus grande force.

272. De plus, quand Eusèbe cherche dans l'antiquité chrétienne des écrivains qui se soient prononcés contre l'Apocalypse, il ne peut, en partant des jours apostoli-

[1] Jean XXI, 24; XIX, 25, 26 et ailleurs.

ques, en trouver qu'au troisième siècle. C'est d'abord un prêtre de Rome, Caius, dont le témoignage n'a rien de certain; c'est l'évêque Denys d'Alexandrie, qui même reconnaissait soit la canonicité soit la théopneustie du livre, et qui n'en révoquait en doute que l'apostolicité; ce ne sont que certains personnages d'Egypte, qui prétendaient l'attribuer à l'hérétique Cérinthus, comme l'avait fait (en dehors de l'Eglise) la secte hérétique des *Alogi* qui, par haine du nom de *Logos* (la Parole) donné à Jésus-Christ, rejetaient aussi bien l'Evangile de Jean que son Apocalypse.

Mais, longtemps avant que ces premières voix isolées se fussent fait entendre, le témoignage unanime des églises, durant tout le cours du siècle précédent, avait continué de s'élever en faveur de ce livre dans toutes les contrées de l'Orient et de l'Occident; un grand nombre d'écrivains éminents n'avaient cessé de le recommander aux respects des troupeaux par des commentaires et d'innombrables citations : Justin martyr en Asie; l'église de Lyon, dans les Gaules; Irénée le martyr, dans cette même ville, où il n'était arrivé qu'après avoir longtemps séjourné en Asie dans la contrée d'Ephèse d'où l'Apocalyspe était sortie; Théophile, dans Antioche de Syrie; Apollonius, en Italie où il subit aussi le martyre; Melito, en Asie mineure; Clément d'Alexandrie, en Egypte; Tertullien, en Afrique.

Et plus tard encore, après même que les oppositions de Caius et de Denys se furent fait entendre en Egypte et à Rome, quel effet produisirent-elles sur leur siècle? Bien faible certainement; car la grande voix des églises continuait dans le même temps son témoignage par la bouche

de leurs docteurs et de leurs martyrs : Hippolyte d'Aden, astronome, théologien et martyr en Italie; le grand Origène en Asie; Cyprien en Afrique; Victorin à Pettaw en Pannonie; l'évêque Méthodius de Tyr, également martyr; Arnobe de Numidie; Lactance dans les Gaules, cet éloquent Africain qui fut instituteur du fils de l'empereur Constantin. — Et ce n'était pas seulement par ce qu'il y avait de plus éminent que l'Apocalypse était alors recommandée; car aussi les schismatiques novatiens et donatistes exprimaient les mêmes respects que les docteurs orthodoxes.

Plus tard même encore en Orient, au commencement du quatrième siècle, dans le même temps où Eusèbe, comme aussi Cyrille de Jérusalem et Grégoire de Nazianze, semblaient ne vouloir mettre qu'avec hésitation l'Apocalypse au canon des homologoumènes, le grand Athanase n'hésitait pas; et dans d'autres parties de l'Orient, vous eussiez entendu Basile, Epiphane, Cyrille d'Alexandrie, parmi les Grecs; St. Ephrem parmi les Syriens; comme en Occident et en Afrique, Ambroise, Jérôme et Augustin parmi les Latins, parler de cette Ecriture avec une même révérence.

Mais avant de passer en revue ces divers témoignages, et de parler aussi du concile de Laodicée, il sera convenable d'établir la date de sa première apparition.

### SECTION II.

#### *Sa date.*

273. L'âge exact de l'Apocalypse nous est donné par Irénée, de tous les témoins le plus irrécusable, puisque de

tous ceux qui nous en ont parlé, aucun n'a vécu plus près des temps ni plus près des lieux où le prophète écrivit ses Révélations et finit sa carrière[1].

Irénée, le disciple et l'ami de Polycarpe et de Papias, amis eux-mêmes ou disciples de Jean, Irénée était né les premières années du deuxième siècle, aux environs d'Ephèse ou de Smyrne, c'est-à-dire dans cette province des *sept églises d'Asie* où Jean, dit Polycarpe[2], était enseveli. Sa naissance n'avait donc suivi que de très peu de temps la mort de cet apôtre; puisque celui-ci, d'après Eusèbe vécut jusqu'aux jours de Trajan, et d'après Jérôme[3] jusqu'à l'année 68 après la mort de notre Seigneur, c'est-à-dire l'an 102, ou la cinquième année du règne de Trajan.

Voici les propres paroles d'Irénée[4] : « Il n'y a point longtemps que l'Apocalypse a été vue (οὐδὲ γὰρ πρὸ πολλοῦ χρόνου ἑωράθη); mais c'est presque en notre génération, vers la fin du règne de Domitien (ἀλλὰ σχεδὸν ἐπὶ τῆς ἡμετέρας γενεᾶς, πρὸς τῷ τέλει τῆς Δομετιανοῦ ἀρχῆς). »

Cette déclaration si claire nous est confirmée encore dans le même siècle par d'autres témoignages indépendants.

Clément d'Alexandrie[5] nous atteste que Jean retourna de Patmos à Ephèse *après la mort du tyran* (τοῦ τυράννου

[1] Grabe. *Prolog. in Irenæum.*
[2] Eusèbe, H. E., liv. V, chap. 24; liv. III, chap. 23.
[3] Dans ses *hommes illustres;* voyez Lardner, tom. X, pag. 100.
[4] Iren. (*adv. Hæres.*), liv. III, chap. 30. — (Eusèbe, H. E., liv. III, chap. 18). — Voyez, deux chapitres plus haut (28), le même Irénée attribuant l'Apocalypse à l'apôtre St. Jean; et voyez encore quatre chapitres plus loin. — Voyez aussi liv. IV, chap. 50.
[5] Eusèbe, H. E., liv. III, ch. 23.

τελευτήσαντος). Tertullien nous parle de Domitien comme « ayant banni des chrétiens[1]; » et de Jean, comme « ayant été d'abord jeté dans l'huile bouillante, et ensuite relégué dans une île[2]. » Origène, vers l'an 230, nous dit, dans son commentaire sur Matthieu, « qu'un empereur romain, *comme la tradition le porte* (ὡς ἡ παράδοσις διδάσκει), bannit Jean dans l'île de Patmos;... et que Jean en rend témoignage sans nommer cet empereur. » — Victorinus, évêque de Pettau et martyr en 290, répète plusieurs fois que ce fut « *par Domitien* » que Jean fut banni à Patmos. Eusèbe enfin (H. E. III, 18) le redit également au commencement du quatrième siècle, aussi bien que l'écrit *De duodecim apostolis* (attribué à Hippolyte), et que la narration apocryphe de Prochore au troisième siècle; aussi bien encore que Jérôme au quatrième, qu'Orose au cinquième; qu'Arethas, que Primasius au sixième; qu'Isidore de Séville au septième.

Toute l'antiquité chrétienne nous atteste que Jean mourut rassasié de jours dans la province d'Asie.

Il n'y a que le seul Epiphane qui, vers la fin du quatrième siècle, ait avancé (s'il en faut croire son texte actuel) la pensée absurde que Jean aurait prophétisé à Patmos pendant les jours de Claude[3]. Mais on a toute raison de soupçonner ici une erreur de copiste, puisque ailleurs, dit Lardner, le même Epiphane attribue à Jean plus de 90 ans quand il revint à Patmos[4]. Aurait-il ima-

[1] Apolog., chap. V.
[2] De Pr. Hæres., cap. 36.
[3] Hær., 51, n° 33.
[4] Lardner, tom. IV, pag. 188.

giné de lui supposer un tel âge en 54, où mourut l'empereur Claude; puisque c'eût été lui en attribuer 70 au jour de sa première vocation; c'est-à-dire 139 à celui de sa mort? — Les Pères s'accordent à la mettre en 103.

274. Plusieurs auteurs, en Allemagne et en Amérique[1] dans l'intérêt de certains systèmes d'interprétation prophétique, ont fait de grands efforts pour se débarrasser de tous ces témoignages de l'histoire, et pour placer cinquante ans plus tôt, aux jours de Néron, la promulgation de l'Apocalypse.

Ils ont prétendu dans ce but :

1° Que les épîtres apostoliques auraient été écrites après l'Apocalypse;

2° Que la persécution de Néron contre les chrétiens après l'incendie de Rome, se serait étendue jusqu'en Asie; ce qu'aucun historien n'a jamais avancé;

3° Qu'on y aurait employé déjà, comme au temps de Domitien, la pénalité d'un bannissement dans les îles; supposition également gratuite;

4° Que la ville de Laodicée, où se trouvait la septième des églises auxquelles Jésus-Christ adresse ses épîtres apocalyptiques, et qui fut renversée en 61 avec Colosses et Hiérapolis par un tremblement de terre, aurait été presque immédiatement rebâtie sous le règne de Néron; tandis qu'il paraît, d'après l'histoire, s'être écoulé près d'un demi-siècle avant le relèvement de ces cités;

[1] Dr Tilloch; Dr Moses Stuart; M. Burgh; Prof. Lee; Prof. Lücke et Guerricke. — Le savant Lardner avait déjà réfuté victorieusement les arguments par lesquels aussi sir Is. Newton avait désiré, dans l'intérêt de ses interprétations, établir la date néronienne.

5° Que le passage d'Irénée sur la date de l'Apocalypse, serait ou mal conçu, ou mal traduit, ou erroné;

6° Que tous les autres écrivains qui nous rapportent le même fait auraient copié ce Père, bien que les détails de leurs témoignages respectifs en attestent l'indépendance;

7° Que le passage allégué d'Origène exprimerait de sa part quelque doute sur celui des monarques romains qui aurait exilé l'apôtre à Patmos; bien que le seul but d'Origène dans ce passage ait été de signaler la modération de Jean, qui parle de la persécution sans nommer le persécuteur;

8° Enfin (et ce dernier effort est de M. Guericke), que le passage même si embarrassant d'Irénée indiquerait l'empereur Néron, plutôt que Domitien, comme le persécuteur de Jean, parce que le mot Δομετιανοῦ, au lieu d'être le génitif du nom propre de *Domitianus*, serait tout simplement le génitif féminin d'un adjectif qualificatif du mot ἀρχῆς qui le suit, et serait formé de *Domitius*, l'un des noms propres de Domitius Néron; en sorte que (au lieu de traduire, « *vers la fin du règne de Domitianus,* ») il faudrait dire : « *Vers la fin du règne domitien ou néronien.* » Et cela, dit-on, pour deux raisons : d'abord, parce que, si le mot Δομετιανοῦ eût été un nom propre, il eût été précédé de l'article (τοῦ); et ensuite, parce que l'adjectif formé de Δομετιανός eût été plutôt Δομετιανίκος. Mais ces prétentions sont sans valeur; car, 1° les Grecs n'ont jamais soupçonné ce sens extraordinaire; 2° l'emploi du nom *Domitius* tout seul, pour désigner Néron, était inusité; 3° bien loin que l'article (τοῦ) fût nécessaire

ici devant Δομετιανοῦ, nous trouvons, dans le même chapitre d'Eusèbe d'où le passage est tiré, jusqu'à trois autres noms propres sans leur article[1]; 4° parce que, même en supposant Δομετιανοῦ pris adjectivement, il est contre toute raison qu'il dût dériver de *Domitius* plutôt que de *Domitianus*. Nous en avons la double preuve dans les monuments de l'histoire, puisque d'un côté, nous lisons dans Suétone « *Domitia gens* (et non *Domitiana*) » pour désigner la famille de Domitius Néron; et de l'autre, dans Statius[2], « *Viam Domitianam miratus sum* (et non *Domitianicam*), » pour désigner une voie romaine construite par Domitianus[3].

L'Apocalypse n'a donc paru qu'après l'an 96 où mourut Domitien (le 18 septembre), et où Jean put enfin, comme tant d'autres, sortir de sa captivité.

## SECTION III.

### *L'Apocalypse au premier siècle.*

275. L'Apocalypse n'ayant donc pu paraître, pour le plus tôt, que dans les trois dernières années du premier

[1] Middleton, dans son bel ouvrage « sur l'emploi de l'article défini dans le N. T. », a établi que la règle du double article chez les Grecs ne s'appliquait pas aux noms propres.

[2] Sylvæ. Lib. IV. — Et la 3e ode, intit. *Via Domitiana*.

[3] De plus, on peut citer Cicéron (*pro Fonterio*, pag. 4), qui appelle *Via Domitia* une route ouverte par le proconsul C. Domitius.— César, il est vrai (B. C. I, 16 et 22), appelle *Domitiani* les partisans de Domitius; mais cette désinence est la forme latine affectée aux hommes d'un parti. C'est ainsi que *Servius* appelait *Cæsarianæ orationes* les discours où Cicéron prodigue des éloges à César.

siècle, nous n'en pouvons chercher les premiers témoins que dans le commencement du deuxième.

En conséquence, nous devons comprendre qu'elle ne pouvait pas avoir encore une place ni dans l'épître de Clément qui fut écrite trente ans avant l'Apocalypse (thèse 255), ni même dans la version Péchito, publiée également avant ce saint livre et pendant l'une des trente-cinq dernières années du siècle premier. (Thèse 32.)

La Péchito fut composée pour les besoins des nombreux chrétiens de Jérusalem, de la Judée, de la Syrie, de la Chaldée et de l'Adiabène qui parlaient la langue de Jésus-Christ et qui formèrent pendant longtemps la grande majorité de la primitive église; puisque dans la seule ville de Jérusalem ils étaient déjà, vers le milieu du premier siècle (en 54), au nombre de plusieurs myriades (Act. XXI, 20) et que d'après les témoignages de l'histoire ils abondèrent de très bonne heure dans les contrées que nous venons de nommer. Cette version qui contenait, outre tous les vingt livres du premier canon, l'Epître de Jacques et l'Epître aux Hébreux, toutes deux écrites nécessairement avant l'an 64, ne pouvait donc encore renfermer l'Apocalypse, qui ne fut composée que très longtemps après. Mais l'église syrienne, qui poussa ses puissants rameaux jusqu'aux dernières extrémités de l'Orient, l'avait cependant bientôt reçue, soit en la plaçant à la suite de l'antique version, soit en l'adoptant dans quelque version plus récente. Nous en avons la preuve : 1° par le fait que l'Apocalypse fut admise et commentée par le plus éminent des docteurs syriaques, l'illustre St. Ephrem, qui naquit à Nisibe de Mésopotamie vers l'an 320; et 2° par cet au-

tre fait, que la branche nestorienne porta l'Apocalypse jusqu'en Chine. On sait en effet que l'antique monument découvert en 1629 par les missionnaires jésuites à Sanxuen, dans la province de Xensi, et remontant à l'an 781, présentait deux inscriptions, l'une en chinois et l'autre en syriaque, où le Nouveau Testament était mentionné comme contenant vingt-sept livres : « ce qui nous atteste suffisamment, dit Michaëlis, que l'Apocalypse en faisait partie[1]. »

M. Thiersch[2] en est persuadé, d'après les recherches de Hug[3].

SECTION IV.

*Témoins de la première moitié du deuxième siècle.*

276. Les très rares écrits de cette époque, arrivés jusqu'à nous, rendent déjà témoignage à l'Apocalypse.

Quel que soit l'auteur inconnu du livre allégorique intitulé « Le Pasteur, » qui parut vers le milieu du deuxième

[1] Michaëlis, vol. VI, chap. XXXIII, pag. 495, édit. de Marsh. — Voyez Hug. Introd., pag. 65 (édit. de 1808).

[2] *Versuch zur Herstellung des hist. Standpuncts*, chap. VI. — Et M. Kirchhofer, pag. 16, en parlant de ce que contenait la Péchito, dit : « Und (nach Hug's Dafürhalten), die Apocalypse. »

[3] L'opinion de Hug se fonde sur les passages d'Ephrem rapportés ci-dessous (thèse 286). Cependant Sozomène (H. E. III, 16) et Théodoret (H. E. IV, 29) disent qu'Ephrem ne savait pas le grec; et Ephrem lui-même, en parlant d'une visite par lui faite à Basile, dit avoir eu besoin d'un interprète. (Ephr., Opera III, 712; édit. Vossii, 1603.)

siècle et qu'on croit être d'un frère de Pie Ier[1], son écrit présente des allusions si manifestes à l'Apocalypse, qu'on pourrait le citer comme l'un des témoins de l'existence de ce livre au milieu des églises. Il parle souvent d'une « *grande tribulation* (voy. II, 2) » déjà connue des chrétiens comme devant bientôt venir; il l'appelle, comme Jean (Apoc. VII, 14), « *la grande tribulation.* » Sa grande bête, les quatre couleurs de sa tête, les sauterelles qui sortent de sa bouche, la tour qui (dit-il) « est la Femme, » l'Eglise qui a des couronnes de « palmes et des vêtements blancs, » « le sceau, ou le nom du Fils de Dieu... » etc., — tous ces traits nous obligent à reconnaître un esprit tout empreint du livre de St. Jean. Mais nous passons à *Ignace.*

Cet évêque, compagnon des apôtres, souffrit le martyre l'an 107, c'est-à-dire, tout au plus, dix ans après l'apparition de l'Apocalypse. — Pourrons-nous trouver dans ses trois épîtres authentiques quelques traces des Révélations de St. Jean? — On ne devait guère l'attendre de lettres où il ne cite les livres du Nouveau Testament que par des allusions, et où il ne nomme expressément que l'Epître de Paul aux Ephésiens; car il les écrivit au milieu des durs soldats qui précipitaient sa marche vers Rome pour son dernier supplice. — Et cependant, nous y trouvons déjà plus d'un passage où l'on reconnaît des réminiscences de notre Livre sacré. Ainsi, par exemple, dans son

[1] Rom. XVI, 14. — Hefele (*Patrum Apost. Opera*, pag. LXXXI) croit devoir se ranger à l'opinion de l'auteur du Fragment de Muratori (voyez notre thèse 196), qui l'attribue au frère du pape Pie I, de l'an 142 à 147.

ciens, Papias, Irénée, Méthodius et Hippolyte, ont rendu témoignage aux titres qu'a ce livre à notre confiance (*ταύτῃ προσμαρτυρούντων τὸ ἀξιόπιστον*)[1].

279. Eusèbe, dans son aversion contre le règne de mille ans, cherche à insinuer qu'Irénée et d'autres auraient pris sur ce sujet leur doctrine de Papias, et que celui-ci mériterait peu de confiance, parce qu'il était, nous dit-il, « un petit esprit (*σφόδρα γάρ τοι σμικρὸς ὢν τὸν νοῦν*), qui n'avait formé son système que pour ***avoir mal saisi les récits apostoliques*** (*τὰς ἀποστολικὰς παρεκδεξάμενον διηγήσεις*), et pour ***n'avoir pas su comprendre ce qu'ils ont dit mystiquement par des figures*** (*τὰ ἐν ὑποδείγμασι πρὸς αὐτῶν μυστικῶς εἰρήμενα*)[2]. Toutefois le témoignage de Papias n'en conserve pas moins une haute importance, parce que ses rapports personnels avec Jean l'eussent certainement empêché d'attribuer à cet apôtre un livre qu'il n'aurait pas écrit.

Le langage d'Eusèbe est ambigu et embarrassé. Tantôt il semble vouloir dire que, d'après les expressions de Papias, un prêtre Jean, plutôt que Jean l'apôtre, pourrait bien avoir écrit l'Apocalypse, et que Papias aurait pris de lui sa doctrine millénaire; tantôt il semble dire que Papias n'aurait imaginé son règne terrestre de mille ans que pour avoir mal saisi le langage mystique des écrits apostoliques. — Mais, dans l'une comme dans l'autre de ces deux suppositions contradictoires, Papias aurait d'après lui connu et cité l'Apocalypse.

[1] Biblioth. Patr. Max. V, 589, 590.
[2] Eusèbe, H. E., liv. III, chap. 39.

Michaëlis a cru pouvoir au contraire conclure de ces passages d'Eusèbe, que Papias n'aurait appris sa doctrine millénaire « que par des traditions orales. » Mais Eusèbe ne l'a point dit; et pour arriver à cette conclusion, Michaëlis a dû traduire les mots d'Eusèbe (παρεκδεξάμενον et διηγήσεις) tout autrement que Valesius (H. de Valois) et bien d'autres ne l'avaient fait jusqu'à lui[1].

Nous concluons donc de tout cela : 1° que le témoignage très positif d'Andréas sur Papias a beaucoup plus de force que les insinuations hypothétiques et contradictoires d'Eusèbe; et 2° que Papias, d'après Eusèbe lui-même, fondait sa doctrine millénaire sur l'Apocalypse, sur l'Apocalypse de l'apôtre Jean mal comprise, ou sur l'Apocalypse du prêtre Jean bien comprise; mais toujours sur l'Apocalypse[2].

## SECTION V.

### *Témoins de la seconde moitié du même siècle.*

280. Si nous passons de l'an 150 aux années qui suivirent, de nombreux et d'éminents témoins viennent se

[1] Au lieu de traduire : « Ayant mal compris les récits apostoliques, » il a lu : « S'étant enquis des dires apostoliques. »

[2] Eusèbe ayant cité sur les premiers disciples du Sauveur un fragment de Papias où le nom de Jean revient deux fois, et la seconde fois avec l'épithète de *prêtre*, en conclut que peut-être il y aurait eu deux Jean, l'un apôtre, l'autre prêtre, et que peut-être encore ce dernier, si ce n'était pas l'autre, aurait écrit l'Apocalypse. On montre d'ailleurs à Ephèse, ajoute-t-il, deux sépulcres de Jean; et il en conclut que l'un pourrait être celui de l'apôtre et l'autre celui du prêtre. — Eusèbe aurait peu de titres au respect de la science, si toutes ses conclusions avaient eu cette valeur. — Ce même Eu-

présenter à nous dans les diverses parties du monde; et ceux-ci ne se contentent plus de mentionner l'Apocalypse : ils la commentent et la citent avec abondance.

1° C'est d'abord *Justin Martyr,* ce philosophe devenu chrétien, qui était né en Palestine l'année même où parut, dit-on, l'Apocalypse (en 102 ou 103), et qui converti en 133, fut martyr en 165. Il écrivait son Dialogue à Ephèse, et devait donc connaître mieux que tout autre ce qui s'y était passé trente ans seulement auparavant. Or voici ses paroles, dans son Dialogue contre Tryphon : « Un homme d'entre nous du nom de Jean, l'un des apôtres du Christ, dans une apocalypse ou révélation qui a été faite (ἐν ἀποκαλύψει γενομένῃ αὐτῷ), a prophétisé que lui tous ceux qui croient en notre Christ vivront mille ans dans Jérusalem[1]. »

2° Nous avons ensuite, en 177, la « *Narration des martyres de Lyon*, » faite par un des chrétiens de cette ville échappés au carnage, et adressée par les églises de la Gaule à celles de l'Asie proconsulaire. — Eusèbe nous l'a conservée (H. E. V, 1); elle est empreinte du langage de l'Apocalypse. Nous y trouvons, par exemple, cette remarquable expression (Apoc. XIV, 4), pour décrire un vrai disciple de Christ : « Je suivrai l'Agneau, quelque part qu'il aille (ἀκολουθῶν τῷ Ἀρνίῳ ὅπου ἂν ὑπάγῃ). » — Et cette autre, si caractéristique, sur le Christ (Apoc. I, 5; III, 14) : « Au témoin fidèle et véritable, le premier né des morts » (τῷ

sèbe (III, 23) avait fortement affirmé, « sur le témoignage, disait-il, des hommes les plus dignes de foi (Irénée et Clément d'Alexandrie), » que l'apôtre St. Jean a vécu jusqu'au règne de Trajan, étant revenu de Patmos à Ephèse après la mort du tyran (Domitien).

[1] Voyez aussi Euseb., H. E., IV, 18.

πιστῷ καὶ ἀληθινῷ μάρτυρι, καὶ πρωτοτόκῳ τῶν νεκρῶν. » — Et cette autre encore (Apoc. XXII, 11), en parlant de la rage de leurs persécuteurs semblables *à la Bête* (θηρίου), *afin que l'Ecriture soit accomplie.* — Et quelle Ecriture? Celle-ci sans doute qu'ils citent bientôt mot à mot : « Que celui qui est injuste soit injuste encore; et que celui qui est juste soit justifié encore. »

3° Nous avons encore le célèbre *Irénée*, qui vint peu de temps après ces martyrs, prendre la conduite de l'église de Lyon. — Dans son grand ouvrage « Sur les Hérésies, » écrit vers l'an 185, il revient très souvent et avec abondance à l'Apocalypse, la citant au moins en trente et un passages différents; l'appelant « l'œuvre de ce Jean, disciple du Seigneur, qui s'était au dernier souper incliné sur son sein[1]; » la commentant fréquemment, et en appelant même, quand il explique *le nombre de la bête*, « à tous les exemplaires anciens les plus exacts de ce saint livre (ἐν πᾶσι δὲ τοῖς σπουδαίοις καὶ ἀρχαίοις ἀντιγραφοῖς) et au témoignage de ceux qui ont vu Jean de leurs propres yeux. »

4° En quatrième lieu, nous trouvons à Sardes, dans l'Asie mineure, vers l'an 170, *Mélito*, qui gouvernait encore cette église alors qu'on y vit arriver la lettre des églises des Gaules sur les martyres de Lyon. Il avait écrit lui-même un traité sur « l'Apocalypse de St. Jean[2]. »

[1] De Hær., IV, 37, 50; V, 26, 30.

[2] Περὶ τῆς Ἀποκαλύψεως Ἰωάννου. Eusèbe, H. E., liv. IV, chap. 26. — Voyez aussi Jérôme (*De vir. illustrib.*, chap. 24). — Mélito avait présenté en 172 à l'empereur Marc Aurèle une « apologie de la religion chrétienne. »

5° Nous avons parlé du *Fragment* de canon latin *de Muratori*, qu'on s'accorde à croire très ancien. (Thèses 193 à 198.) — On y trouve ces paroles remarquables : « Nous recevons aussi l'Apocalypse, etc. ( Apocalypsin etiam Johannis.... recipimus, quam quidam ex nostris legi in Ecclesiâ nolunt. — Et Johannes in Apocalypsi, licet septem Ecclesiis scribat, tamen omnibus dicit....) »

Et il est important, en passant, de remarquer, dans les dernières paroles de ce catalogue, un usage qui explique et confirme ce que nous avons dit (thèse 90) du décret plus tardif de Laodicée. On recevait universellement l'Apocalypse comme divine; mais « plusieurs en même temps, ne voulaient pas, à cause de son obscurité, qu'on en fît la lecture dans les assemblées publiques (Quidam ex nostris legi in ecclesiâ nolunt). »

6° Nous trouvons en Syrie, à la même époque, *Théophile*, évêque d'Antioche, qui pour combattre l'hérésie d'Hermogène, lui citait l'Apocalypse. C'était en 181 [1].

7° A Rome en 186, *Apollonius*, appelé « l'éloquent » par Jean, et qu'on croit être celui dont l'Histoire Ecclésiastique d'Eusèbe a raconté le touchant martyre (Liv. V, chap. XXI). — Elle le nomme comme ayant invoqué des témoignages tirés de l'Apocalypse [2].

8° Enfin, dans le même temps, nous trouvons jusqu'en Afrique deux des témoins les plus respectables que puisse alléguer l'antiquité chrétienne : l'un d'eux, qui sera le huitième, c'est *Clément d'Alexandrie*, vers l'an 191. Il cite très souvent l'Apocalypse.

[1] Eusèbe, H. E., liv. IV, chap. 24.
[2] Κέχρηται δὲ καὶ μαρτυρίαις ἀπὸ τῆς Ἰωάννου Ἀποκαλύψεως (chap. 18).

9° L'autre, à Carthage, c'est le grand *Tertullien*, le plus ancien des Pères latins, comme il en est aussi l'un des plus éclairés. — On compte plus de soixante et dix passages où Tertullien cite l'Apocalypse. Il la déclare l'œuvre de l'apôtre Jean; il la défend contre l'hérétique Marcion (liv. IV, chap. V), qui ne la rejetait que pour des raisons dogmatiques; et il en appelle sur ce point (ce qui est important) au témoignage des églises d'Asie et à la succession des évêques *remontant jusqu'à Jean, l'auteur de ce livre* (« Habemus et Johannis alumnas ecclesias : nam etsi apocalypsin ejus Marcion respuit, ordo tamen episcoporum ad originem recensus, in Johannem stabit auctorem[3]. »)

Tous ces grands docteurs ne cessent de citer l'Apocalypse de Jean sans mentionner la moindre contradiction qui se fût élevée jusqu'à leur temps dans les églises de Dieu. Ainsi, jusqu'à la fin du deuxième siècle et jusqu'au commencement du troisième, ce saint livre était universellement considéré comme l'œuvre théopneustique de l'apôtre Jean, soit dans l'église grecque, soit dans la latine; soit en Egypte, en Palestine, en Asie mineure, en Syrie; soit en Italie, en Afrique et jusque dans les Gaules[1].

## SECTION VI.

### *Première moitié du siècle troisième.*

281. Il faut descendre jusque vers le milieu du troisième siècle pour entendre la première opposition sérieuse.

[1] Nous ne parlons pas des hérétiques. — En dehors de l'Eglise, la

Ce n'est qu'alors que commencèrent à se faire entendre dans l'Eglise quelques détracteurs isolés de l'Apocalypse; et encore n'alléguaient-ils contre elle aucune raison historique. Eusèbe, malgré ses préventions, n'a pu trouver qu'au commencement du siècle une première voix à Rome, celle d'un prêtre nommé *Caius*, qui, dans une controverse contre Prochus, pour repousser de grossières erreurs sur le millenium, s'éleva, dit-on, contre ce livre, en l'attribuant à Cérinthus[1]. Mais ses attaques mêmes (à voir Eusèbe) ne sont point encore bien démontrées[2]; Hug les révoque en doute[3]. Ce Caius était animé d'une vive antipathie contre la doctrine millénaire, dont il avait conçu une idée révoltante d'après les descriptions toutes charnelles qu'en avait faites Cérinthus, ce gnostique combattu, dit-on, par St. Jean. — Mais Caius, dans les paroles qu'en cite Eusèbe (III, 28), ne dit point, comme on l'a prétendu, que Cérinthus attribuât ses notions grossières à l'Apocalypse; il les faisait, dit-il, remonter « à de certaines révélations (δι' ἀποκαλύψεων) » qu'il prétendait « avoir été écrites comme par un grand apôtre, » et « à des prodiges qu'il feignait lui avoir été montrés par des anges[4]. » — Au reste, le martyr *Hippolyte* avait victorieusement réfuté dans plusieurs chapitres de ses écrits les er-

secte impie des *Alogi*, ennemie du terme Logos appliqué à Jésus-Christ, avait rejeté tout à la fois l'Evangile de Jean et son Apocalypse. (Michaëlis, vol. VI, pag. 468. Edit. angl.)

[1] H. E., liv. III, chap. 28, et liv. VII, chap. 25.

[2] Michaëlis. Edit. fr., tom. IV, pag. 528 à 548.

[3] Voir son Introduction.

[4] Δι' ἀποκαλύψεων ὡς ὑπὸ ἀποστόλου μεγάλου γεγραμμένων, τεραλογίας ἡμῖν ὡς δι' ἀγγέλων αὐτῷ δεδειγμένας ψευδομένος.

reurs de Caius; et quelles qu'aient été dans Rome les paroles de celui-ci, paroles qui demeurent inconnues, elles y firent certes une bien faible sensation, puisque Rome, ainsi que les églises d'Occident, n'a jamais cessé de reconnaître cette Ecriture comme un livre inspiré.

Il paraîtrait aussi, d'après des paroles de Dénys d'Alexandrie[1] citées par Eusèbe (VII, 25), qu'en Egypte, un quart de siècle environ après Caius, quelques personnes anonymes, avant les jours de Denys (les Alogi), auraient rejeté l'Apocalypse, et seraient allées jusqu'à la hardiesse absurde de l'attribuer à Cérinthus. — Absurde, ai-je dit, puisqu'il n'est pas de livre sacré plus contraire que l'Apocalypse aux opinions particulières de Cérinthus, comme l'a prouvé Lardner[2].

282. Enfin, Eusèbe nous montre encore en Egypte, quarante ans après Caius, vers le milieu du troisième siècle, le premier homme vraiment notable qui ait élevé sa voix, non pas contre la canonicité ou l'inspiration divine de l'Apocalypse (car il reconnaissait l'une et l'autre), mais seulement contre son apostolocité. — Ce fut Denys, évêque d'Alexandrie dès l'an 247 et mort en 264; homme savant et justement respecté, mais dont nous ne connaissons guère les nombreux écrits que par les fragments conservés dans l'histoire d'Eusèbe[3]. Cependant, ce qu'il y a de remarquable, c'est que Denys, pour justifier ses pré-

[1] τινὲς μὲν οὖν τῶν πρὸ ἡμῶν, dit Denys.
[2] Vol. II (in-4°), pag. 700.
[3] Liv. VII, chap. 20, 22, 25, 26. — Liv. VI, 45, 46 (surtout liv. VII, 25.)

ventions contre la *johannité* (si j'ose ainsi dire) de l'Apocalypse, n'a pu, comme nous venons de le rappeler, alléguer un seul argument historique, et s'est dû contenter de nous dire que « *quelques-uns avant lui* l'avaient rejetée l'attribuant à Cérinthus. » — Et certes, qu'un homme aussi savant ait été dans l'impossibilité d'avancer aucune objection historique, c'est un fait que Michaëlis[1], dans son impartialité, déclare « être du plus grand poids. »

Voici donc quelles sont à peu près les seules raisons qu'ait alléguées Denys, pour établir que l'Apocalypse, au lieu d'être de St. Jean, serait de quelque autre disciple, également inspiré et portant le même nom; par exemple de Jean Marc (le cousin de Barnabas), « ou plutôt d'un autre Jean, qui aurait habité la province d'Asie; car, dit-il, on montre encore près d'Ephèse deux sépulcres décorés également du nom de Jean. »

C'est, premièrement, que l'auteur de l'Apocalypse se nomme Jean plus d'une fois, tandis que l'apôtre ne s'était jamais ainsi nommé lui-même ni dans ses épîtres ni dans son évangile. — C'est, en second lieu, qu'en se nommant *Jean*, il ne se dit point *apôtre*. — C'est ensuite qu'il n'y a nulle mention des Epîtres de Jean dans l'Apocalypse, ni de l'Apocalypse dans les Epîtres. — C'est, en quatrième lieu, qu'il y a de grandes ressemblances entre les trois Epîtres et l'Evangile de Jean, tandis qu'on n'en trouve point entre ces livres et l'Apocalypse. — Cinquièmement enfin, c'est que, tandis que le grec de ces livres est très correct, celui de l'Apocalypse ne l'est pas.

[1] Chap. XXXII, 2 vol.; VI, pag. 484.

De toutes ces objections, il n'y a de sérieuse que celle qui se rapporte à la dissemblance des styles. Mais chacun sait combien, à cet égard, diffèrent souvent les productions d'un même auteur, suivant les sujets qu'il traite, suivant les époques, suivant les circonstances. — Qui n'a fait cette remarque chez les auteurs sacrés de l'un ou de l'autre Testament, suivant qu'ils racontent ou qu'ils exhortent ou qu'ils prophétisent? — Qu'on essaie, par exemple, de comparer Moïse dans ses récits, avec Moïse dans son dernier cantique (Deut. XXXII); Esaïe dans ses chapitres d'histoire (XXXVI à XXXVIII), avec Esaïe dans ses prophéties poétiques; St. Paul dans l'Epître aux Romains avec St. Paul dans sa lettre à Philémon.

Aussi Denys, après avoir exposé ses préjugés contre l'Apocalypse, a-t-il soin d'ajouter que, « *quant à lui, il n'oserait pas la rejeter; tant de frères y étant vivement attachés*[1]. » Et s'il a de la peine à concéder que Jean fils de Zébédée en soit l'auteur, il n'en méconnaît nullement « *la théopneustie.* » — « Que le Jean, quel qu'il soit, auteur de l'Apocalypse, dit-il, ait eu une *révélation divine;* qu'il ait reçu *d'en haut* une connaissance et une *prophétie;* c'est ce que je ne *contredis point*[2]... *Et j'admets avec les autres* qu'elle doit être de quelque homme *saint et inspiré de Dieu* (*ἁγίου μὲν γὰρ εἶναί τινος καὶ θεοπνεύστου συναινῶ*). »

Ainsi donc, il ne faudrait pas même ranger Denys d'Alexandrie parmi les adversaires de l'Apocalypse, je veux

[1] Ἐγὼ δὲ ἀθετῆσαι μὲν οὐκ ἂν τολμήσαιμι τὸ βιβλίον, πολλῶν αὐτὸ διὰ σπουδῆς ἐχόντων ἀδελφῶν.

[2] Τούτῳ δὲ ἀποκάλυψιν ἑωρακέναι, καὶ γνῶσιν εἰληφέναι καὶ προφητείαν, οὐκ ἀντερῶ.

dire de sa canonicité et de sa théopneustie : il ne l'était que de son apostolicité; et encore ne l'était-il qu'avec une grande mesure de réserve et de doute. Et si, depuis Denys, les objectants devinrent pour un temps plus nombreux et plus hardis, ils n'en appelèrent jamais à l'histoire, avons-nous dit; en sorte que leurs préventions ne doivent pas avoir pour nous plus de poids que nous n'en accordons à des auteurs modernes.

283. Or, pendant qu'en cette première moitié du troisième siècle, se faisaient entendre avec tant de réserve les premières expressions isolées de doute que puisse citer Eusèbe, lorsqu'il regarde au loin derrière lui pendant ce même temps la longue chaîne des témoins; cette chaîne, que nous avons vu commencer aux jours apostoliques, continuait à se développer avec éclat; et en particulier trois des plus pieux, et, ce qui est important ici, des plus savants docteurs de l'antiquité chrétienne, tous trois martyrs ou fils de martyrs; l'un en Asie, à Rome et en Arabie; l'autre en Palestine, et le troisième à Carthage, exprimaient hautement et par d'abondantes citations leur vénération pour l'Apocalypse. — Le premier, *Hippolyte,* l'un des plus savants hommes de l'antiquité, non moins célèbre dans les mathématiques et l'astronomie que dans les saintes lettres, était un intime ami d'Origène. Il fut docteur à la fois pour l'Orient et pour l'Occident; car après avoir été, comme on le croit, évêque d'Aden[1] en Arabie, il

[1] Portus Romanus. — Ce fait soutenu par Cave (Hist. Litt. *Sæculum Novatianum*), est hautement rejeté par M. Bunsen. (Voy. son *Hippolyte*). Mais les arguments de Cave demeurent, et nous ne pensons pas qu'il y ait été victorieusement répondu.

vint dans la capitale de l'Empire vers l'an 235, y travailla longtemps, et même, à ce qu'on croit, y souffrit le martyre [1]. — Or ce grand homme ne s'est pas contenté de citer fréquemment l'Apocalypse comme l'un des livres inspirés de l'apôtre Jean. Il en écrivit un commentaire cité souvent par les anciens [2], et consacra directement quelques chapitres à réfuter les erreurs de Caius. Le témoignage d'un homme si savant et si pieux est même d'un tel poids, que Michaëlis attribue principalement à son influence l'universelle acceptation de l'Apocalypse dans l'église chrétienne. Dans son livre « sur le Christ et l'Antichrist » (en soixante et dix petits chapitres), livre que nous possédons encore, il dit : « Jean vit dans l'île de Patmos de terribles mystères. Dis-moi donc, ô Jean, toi l'apôtre et le disciple du Christ, ce que tu as vu de Babylone! »

Le deuxième témoin, plus illustre encore, c'est Origène, dans la première moitié du troisième siècle. Il n'y a pas en effet d'autorité si considérable dans l'antiquité en fait de critique sacrée. Il avait quinze ans à la fin du deuxième siècle et mourut en 253. Or ce savant homme, dit Michaëlis, « recevait, malgré son ardente opposition à la doctrine des millénaires, l'Apocalypse dans le canon des Ecritures inspirées. » Il n'avait non plus aucun doute sur son authenticité comme ouvrage de Jean fils de Zébédée. Dans son Commentaire sur St. Jean, il appelle cet apôtre, *à cause de l'Apocalypse* (διὰ τῆς ἀποκαλύψεως),

[1] Il y eut au moins de son temps un évêque Hippolyte écartelé pour le règne de Dieu. On a retrouvé, en 1551, près des murailles de Rome, un marbre curieux élevé à sa mémoire et portant la liste de ses ouvrages, tant ils étaient respectés. (Cave, *ibidem.*)

[2] Entre autres, *Andreas*, évêque de Césarée, en 520, et *Jacob le syrien*, évêque d'Edesse en 651. (Michaëlis, pag. 479.)

« *l'apôtre, évangéliste et prophète.* » Il mentionne si souvent ce saint livre dans ses écrits, qu'il serait superflu d'accumuler ici des citations. « Que dirons-nous de Jean, qui reposa sa tête sur le sein de Jésus? » écrivait-il dans un passage qu'Eusèbe nous a conservé[1]; « car non-seulement il nous a laissé un Evangile, en déclarant qu'il aurait pu en écrire plusieurs, tellement que le monde ne les pourrait contenir; mais il a pareillement écrit l'Apocalypse[2], dans laquelle il lui fut ordonné de sceller les choses que les sept tonnerres avaient fait entendre et de ne les point écrire. » — Aussi le savant docteur Lücke, adversaire moderne de l'Apocalypse, a-t-il eu la loyauté de dire : « Ce qui est d'un grand poids contre nous, c'est qu'Origène cite souvent ce livre comme étant de l'apôtre Jean; lui qui avait fait tant de recherches sur le canon du Nouveau Testament, sur ses limites et sur ses classifications, et qui ne cache jamais les objections élevées contre tel ou tel livre. »

Enfin, le troisième de nos témoins à cette époque reculée, c'est, dans l'Afrique latine, le contemporain d'Origène, le martyr de Carthage, le savant et pieux *Cyprien*. Quand il cite l'Apocalypse, c'est comme un ouvrage *de Jean*[3], comme un livre de la *Sainte Ecriture*[4], comme un écrit inspiré de *Dieu*[5].

[1] H. E., liv. VI, chap. 25. Voyez encore d'autres citations remarquables dans Kirchhofer, 1842, pag. 309.

[2] Ἔγραψε δὲ καὶ τὴν Ἀποκάλυψιν.

[3] *De bono patient.* Il y cite Apoc. XIX, 10.

[4] *De Eleemos.* Il y cite Apoc. III, 17, 18. « Audi in Apocalypsi domini tui vocem, etc. »

[5] Il y cite aussi Apoc. XVII, 15 : « In Apocalypsi Scriptura Sacra declarat, dicens.... »

## SECTION VII.

### *Seconde moitié du troisième siècle.*

284. Nous ne voyons apparaître dans cette dernière portion du siècle aucun nouvel adversaire de quelque valeur, et nous trouvons partout au contraire l'Apocalypse reçue dans le canon comme un écrit apostolique, aussi bien par les docteurs des églises schismatiques, novatiennes et donatistes[1], que par les plus éminents écrivains qu'eût alors l'église universelle; je veux dire, par *Victorinus*, évêque de Pettaw, qui souffrit le martyre sous Dioclétien et qui avait même écrit un commentaire sur l'Apocalypse[2]; par *Méthodius*, son contemporain, évêque de Tyr et martyr comme lui[3]; par *Arnobe de Numidie*, l'illustre apologiste de la religion chrétienne, dans son commentaire sur le Psaume CII[4]; enfin, par le savant *Lactance*, son disciple, à qui l'empereur Constantin confia l'instruction de son fils, et qui mourut, dit-on, en 325[5].

285. Ainsi donc, dès la première apparition de l'Apocalypse, s'était continuée la longue chaîne des témoignages rendus par les plus brillantes lumières de l'Eglise à son authenticité, à sa théopneustie, à son apostolicité. Ces té-

[1] Lardner III, 121, 565. Edit. in-4°.
[2] *Ibid.*, pag. 163.
[3] *Ibid.*, pag. 181, 198.
[4] *Ibid.*, pag. 480. — Si du moins ses Comment. sur les psaumes ne sont pas d'Arnobe le jeune. (Cave, Hist. Litt., tom. I, pag. 161.)
[5] Instit. VII, 17. — Epitome, chap. 42, 73, 74.

moignages étaient éclatants en Orient et non moins éclatants en Occident; ils étaient proclamés dans le Nord jusque dans la Pannonie et dans les Gaules, comme au Midi dans l'Italie, l'Asie mineure, la Palestine, l'Egypte, l'Arabie, l'Afrique proconsulaire. Et si, dans ce même temps, quelques voix isolées, moins approbatives, hésitantes ou contraires, s'étaient fait entendre, non sur sa divinité, mais sur la personne de son auteur, ces voix mêmes doivent ajouter un nouveau poids à notre argument, puisqu'elles nous attestent l'absolue impossibilité où se trouvaient alors les adversaires de citer aucune preuve historique à l'appui de leur opposition.

## SECTION VIII.

### *Témoins du quatrième siècle.*

286. Les voix de ce siècle quatrième, malgré les hésitations d'Eusèbe et les abstentions de Cyrille, de Grégoire et de Chrysostôme, furent fort éclatantes, et préparèrent l'unanime réadoption de l'Apocalypse par toutes les parties de l'église universelle.

Chez les Latins, tous les grands docteurs de l'époque lui rendirent témoignage : *St. Ambroise*, à Milan; *St. Jérôme*, dans Rome et plus tard dans l'Orient[1]; *St. Augustin*, dans l'Afrique proconsulaire, d'où ses écrits, à peine apparus, se répandaient, disait-on, comme la lu-

[1] « Apocalypsis Johannis, disait-il dans sa lettre à Paulin, tot habet sacramenta quot verba. » (Opp., tom. IV, pag. 576.)

mière; ***Rufin***, dans la Vénitie, dans l'Orient et dans Rome[1].

Chez les Syriaques, elle eut pour témoin St. Ephrem, le plus éminent de tous leurs docteurs[2], bien qu'elle ne se trouvât pas (nous l'avons dit)[3] dans leur version Péchito, déjà faite avant la mort de St. Jean. St.Ephrem fait usage de tous les livres du Nouveau Testament, aussi bien dans ses ouvrages qui nous restent en grec, que dans ceux qui sont en syriaque. (Oper. syr. II, pag. 232.) Il dit, par exemple : « Jean vit dans son Apocalypse un grand et admirable livre muni de sept sceaux. » — Et ailleurs (II, pag. 342) : « Le jour du Seigneur est un voleur. » (Apoc. III, 3; XVI, 15.) — Or ces églises syriaques s'étendirent dans tout l'Orient, dans la Tartarie et jusqu'en Chine. Le fameux monument découvert par les jésuites à *Sanxuen*[4], dans la province de Xensi, et datant de l'an 781, portait sur ses deux inscriptions, l'une en chinois et l'autre en syriaque, une mention du Nouveau Testament comme *contenant vingt-sept livres;* ce qui nous prouve, a dit Michaëlis, que, pour ces églises, l'Apocalypse en faisait partie.

287. Chez les Grecs, les plus illustres docteurs de ce

[1] « Johannis epistolæ tres. » « Apocalypsis Johannis, » dit-il. « Hæc sunt *quæ Patres inter Canonem concluserunt;* ex quibus fidei nostræ assertiones constare voluerunt. » *Expositio in Symb. Apostolor.*, pag. 26; *apud Cyprianum.*

[2] Voyez Michaëlis, pag. 495-497. — Lardner, vol. IV, pag. 313. (Edit. in-4°.)

[3] Thèses 32, 33, 34, 275.

[4] Et retrouvé en 1850 par les soins de l'évêque protestant de Shanghai. *North China Herald.* — *The Record,* 31 mars 1851. — Thèse 275.

siècle la révérèrent également comme une Ecriture inspirée de Dieu. *Athanase*, entre autres, qui la citait souvent et qui, dans son « Epître Festale, » nous donne absolument le même catalogue des écrits du Nouveau Testament que présentent aujourd'hui toutes les églises de la chrétienté (thèses 65, 66); Epiphane (thèses 68, 69); *St. Basile le Grand*, qui l'allègue dans son second livre contre Eunonius[1], et qui est nommé par *Aréthas* comme en reconnaissant l'inspiration; *St. Cyrille*, le patriarche d'Alexandrie. — Aussi voyons-nous qu'Eusèbe n'a pas osé, dans son chapitre sur le canon (H. E. III, 25), ne la pas mettre au nombre des *livres incontestés*. « Il y faut, dit-il, ranger encore (τακτέον), *s'il vous en semble* (εἰ φανείη), l'Apocalypse de Jean, que quelques-uns rejettent, comme je l'ai dit, et que d'autres mettent au rang des livres incontestés (ἐγκρίνουσι τοῖς ὁμολογουμένοις). » — Eusèbe donc, tantôt favorable, tantôt hésitant, subit les préventions de son temps contre le chiliasme qu'on attribuait à l'Apocalypse; mais il reconnaît assez franchement que les témoignages historiques des anciens lui sont tous favorables.

*Cyrille de Jérusalem* paraît avoir hésité comme Eusèbe sur ce point; car, s'il n'a pas nommé l'Apocalypse dans le catalogue que nous trouvons en sa IV^e^ catéchèse (thèse 59), il la cite cependant très clairement et par trois fois (Apoc. XII et XVII) dans sa catéchèse XV (aux chapitres XII, XIII et XXVII)[2]. Et l'on doit en dire autant, pen-

[1] Lardner, vol. IV, pag. 279; vol. V, pag. 13.
[2] Voyez Moses Stuart, sur l'Apoc., vol. I, pag. 361. — Elliott., *Horæ Apoc.*, pag. 32 (3e édit.).

sons-nous, de *Grégoire de Nazianze* et de *Chrysostôme;* car tous deux, bien qu'ils reçussent, à ce qu'il paraît, l'Apocalypse, se sont, comme Calvin dans les temps modernes, abstenus de la commenter, et n'en ont fait que de rares citations; de telle sorte que leur opinion sur ce livre est demeurée un objet de controverse.

En effet, quant à Grégoire de Nazianze, bien que dans les vers de son cantique XXXIII (thèses 60 et 61), il n'ait, comme nous l'avons dit, point nommé directement les Révélations de St. Jean, nous l'y voyons cependant, au vers 24e, désigner assez clairement cet apôtre comme l'auteur de l'Apocalypse, quand il le nomme : « Κήρυξ *μέγας οὐρανο-* » *φοίτης*, le grand héraut qui a parcouru les cieux. » — D'ailleurs, dans un autre des écrits qui nous restent de lui, dit Lardner, Grégoire cite deux fois clairement l'Apocalypse[1]; et Andréas de Césarée, non-seulement l'indique comme l'un des Pères qui l'ont reconnue, mais il l'y cite lui-même à plusieurs reprises[2].

Et quant à *Chrysostôme,* bien qu'il ne cite presque jamais l'Apocalypse, on l'entend au commencement de son commentaire sur l'Epître aux Ephésiens, y faire une évidente allusion, lorsqu'il y nomme St. Jean, « le bienheureux évangéliste qui fut exilé dans le voisinage d'Ephèse (*καὶ γὰρ καὶ ἐξωρίσθη ἐκεῖ*), et qui y finit ses jours. » — Et le professeur Lücke[3] fait observer, d'après Wetstein et

[1] Une première fois il dit : Ὡς Ἰωάννης διδάσκει με διὰ τῆς Ἀποκαλύψεως. Une seconde fois, il cite ce verset : Καὶ ὁ ὤν, καὶ ὁ ἦν, καὶ ὁ ἐρχόμενος, ὁ Παντοκράτωρ.

[2] Dans son Commentaire sur l'Apoc., voyez Lardner V, 5. — Voyez thèse 61 (et note).

[3] Lücke, *Einleitung*, pag. 337.

Schmid, bien des passages des Homélies de Chrysostôme sur Matthieu, où ce Père fait d'évidents emprunts à l'Apocalypse; ce qui semble, dit-il, confirmer l'assertion de Suidas, « que Chrysostôme reçoit et les trois Epîtres de Jean et son Apocalypse (δέχεται δὲ ὁ Χρυσόστομος καὶ τὰς ἐπιστολὰς αὐτοῦ τὰς τρεῖς καὶ τὴν Ἀποκάλυψιν); » et ce qui montre combien peu l'on doit s'appuyer sur des arguments négatifs tirés de l'absence ou de la rareté de certaines citations chez certains auteurs.

288. Dans ce même siècle on a cité en des sens opposés, nous l'avons dit (thèses 83 à 92), deux conciles qui auraient l'un et l'autre dressé leur catalogue des Saintes Ecritures, et dont l'un, celui de *Laodicée* de Phrygie, en 367, aurait exclu du canon l'Apocalypse, tandis que l'autre, celui de *Carthage,* en 397, l'y aurait admise. — Mais nous avons montré en notre livre premier (chap. XII), qu'on révoque formellement en doute l'authenticité des décrets qui, dans l'un et dans l'autre, se rapportent à ce sujet; et qu'en admettant même cette authenticité, la pensée des Pères ne fut pas d'y fixer d'autorité quels pouvaient être les livres inspirés de l'Ancien et du Nouveau Testament; mais uniquement de décider, comme le disent assez les termes du décret[1], quels livres pouvaient être *lus utilement dans les assemblées publiques de l'Eglise et quels ne devaient pas l'être.*

[1] Quia *a Patribus* (dit le décret de Carthage) ista accepimus *in Ecclesia* LEGENDA. — Ὅτι οὐ δεῖ (dit celui de Laodicée) ἰδιωτικοὺς ψαλμοὺς (plebeios psalmos) ΛΕΓΕΣΘΑΙ ἘΝ ΤῆΙ ἘΚΚΛΗΣΙΑι, ἢ βιβλία οὐ κανόνιστα, ἀλλὰ μόνα τὰ κανόνιστα (c'est le 59e canon du concile, ou le 63e, dans le *Codex Canonum Eccl. Univ.*)

Ainsi, tandis que, dans le concile de Laodicée, on excepta de ce nombre le livre divin mais mystérieux de l'Apocalypse, comme font encore aujourd'hui nos frères anglicans dans le calendrier et dans la préface de leur liturgie, bien que pour eux elle soit un livre canonique; dans le concile de Carthage, au contraire, on décida de permettre la lecture publique, non-seulement des livres inspirés et proprement canoniques, mais aussi de quelques autres livres respectés pour leur doctrine et leur antiquité, qu'on appelait à cause de cela *ecclésiastiques*, et quelquefois, mais plus rarement, *regulares* (c'est-à-dire, servant de règle pour les mœurs, si ce n'est pour la foi), et à l'égard desquels la pratique d'une église pouvait différer de celle d'une autre église[1].

289. Ainsi donc l'Apocalypse, durant les trois premiers siècles qui suivirent son apparition dans l'Eglise, je veux dire, durant les deuxième, troisième et quatrième siècles,

[1] Voyez sur ce sujet nos thèses 88, 89, et la note 2, pag. 104. — On trouvera de plus amples développements, 1° dans Cosin : « *Hist. of the Canon*, » à l'an 419 (Lond. 1683), et 2° dans Westcott, *History of the Canon* of the N. T. (Cambridge 1855). — Celui-ci, après une étude très attentive des *manuscrits grecs* des canons, de leurs versions latines et surtout des *manuscrits syriaques* conservés au Musée britannique, ainsi que des *collections systématiques des canons*, faites en divers temps, estime (contrairement à Cosin) « qu'on ne saurait douter que la preuve extérieure ne soit décidément contre l'authenticité du *catalogue* qui forme la 2e partie du 59e canon de Laodicée. Il pense que « le catalogue est d'origine orientale, et que quelque copiste, empruntant le catalogue de *Cyrille de Jérusalem*, l'aura inséré dans le 59e canon à la suite des premières paroles de ce décret. » — Le professeur Spittler (d'après Michaëlis, pag. 489) avait déjà cherché à montrer que cette partie du canon de Laodicée est une imposture, et on l'avait marqué comme suspect dans plusieurs éditions des conciles, par exemple, dans Harduin (pag. 292, 293).

fut reçue comme divine; et bien que Denys d'Alexandrie, au troisième siècle, ait exprimé quelques doutes touchant, non sa canonicité mais son apostolicité; bien que d'autres plus tard, en Orient surtout, dès les temps d'Eusèbe et les mauvais jours de l'arianisme, aient hésité à l'accepter et à en faire usage pour le culte public; bien qu'à la fin du quatrième siècle plusieurs églises des Grecs, comme l'a dit St. Jérôme[1], ne la reçussent *pas avec la même liberté* qu'avaient fait leurs prédécesseurs, et que faisaient encore toutes les églises de l'Occident; cependant leurs objections n'eurent jamais un caractère historique, et furent toujours rejetées et combattues par la grande masse des docteurs. Jamais on ne put nommer d'église qui la rejetât absolument, et jamais elle ne fut attaquée sans que cette attaque fût censurée; en sorte que St. Augustin à la fin du quatrième et au commencement du cinquième siècle, mettait la réjection de l'Apocalypse au rang des hérésies (de Hæres., cap. XXX), comme avait fait Tertullien dans le deuxième et troisième. (Contra Marcion, lib. IV.)

### SECTION IX.

*Cinquième siècle.*

290. Le cinquième siècle enfin vit cesser les incertitudes qui avaient suivi, dans le quatrième, les jours d'Eu-

[1] Nec Græcorum quidem ecclesiæ Apocalypsin Joannis eadem libertate suscipiunt et tamen nos (eam) suscipimus.... veterum scriptorum auctoritatem sequentes. (Ep. ad Dardanum, tom. II, pag. 608. Edit. Paris.)

sèbe et la controverse des anti-millénaires. En ce temps où l'arianisme avait fait tant de mal aux églises, on avait vu les esprits disposés à tenir peu de compte des témoignages de l'antiquité, pour se livrer sur les textes à des conjectures téméraires dépourvues de toute base historique et n'ayant pour appui que des préventions dogmatiques. C'est *à cette tendance de son temps* que Jérôme faisait allusion, lorsque, parlant de l'Epître aux Hébreux et de l'Apocalypse, il disait (Ep. 119 ad *Dardan.*) : « Et cependant, pour nous, nous recevons l'un et l'autre de ces livres (et tamen nos utrumque suscipimus), nous conformant ainsi, non point à la mode du temps, mais à l'autorité des anciens auteurs (nequaquam *hujus temporis consuetudinem*, sed *veterum* scriptorum auctoritatem sequentes). » — Cependant, à partir de la première moitié de ce siècle, l'unanimité des églises, déjà depuis longtemps acquise à tous les livres du deuxième canon, le fut enfin et pour toujours au livre sacré de l'Apocalypse.

# CHAPITRE II.

## L'Epître aux Hébreux.

### SECTION I.

*Son caractère et son histoire.*

291. La matière, le style, l'ordonnance et la marche de ce livre lui impriment à eux seuls déjà un singulier caractère de majesté. A la profondeur et à l'élévation des doctrines correspond la noble éloquence du discours, le calme, l'autorité et la simplicité sublimes du langage. — Nous nous abstenons en général ici de tirer nos arguments de la critique interne, et de les chercher ailleurs que dans les témoignages de l'histoire; mais c'est aussi de l'histoire que l'impression de tout temps produite en faveur de ce livre par la religieuse sublimité de ses enseignements. — Dieu qui avait parlé souvent par ses prophètes, nous y parle enfin par son propre Fils, splendeur de sa gloire, empreinte de sa personne, et aussi supérieur aux anges que le Créateur l'est à ce qu'il a créé. Il y faut contempler l'éternelle existence de ce Fils de Dieu et sa mystérieuse humanité; son apostolat et son sacerdoce éternel, sa sympathie ineffable, son intercession toute puissante et la plénitude

parfaite de son expiation; puis aussi la divine harmonie des deux testaments, les caractères identiques des élus dans tous les siècles, les aspirations ardentes de l'ancien peuple de Dieu relativement au Christ, l'éternelle sûreté de ceux qui lui appartiennent, l'épouvantable ruine de ceux qui le rejettent; enfin, la nuée de témoins qui nous attestent l'efficace, la puissance et les réalités de la foi. — Tels sont les enseignements sublimes de cette épître; et le tout se termine par une dernière adoration rendue à ce Dieu de paix qui a ramené d'entre les morts le grand Pasteur des brebis par le sang de l'Alliance éternelle, et qui seul est puissant pour faire en nous ce qui lui est agréable par Jésus-Christ, auquel soit la gloire, aux siècles des siècles !

292. Evidemment écrite avant la ruine du temple[1] et, selon toute apparence, avant le martyre de Jacques, qui eut lieu en 62 et auquel elle semble faire allusion[2], cette épître, adressée d'ailleurs directement aux Hébreux convertis, et envoyée par conséquent soit en Palestine, soit plus particulièrement à l'église de Jérusalem, soit aux Hébreux répandus dans tout l'empire, cette épître, disons-nous, forme plutôt un traité qu'une lettre. Elle aura dû d'abord circuler de Jérusalem dans toutes les congrégations israélites de l'Orient; et nous devions raisonnablement nous attendre, si cette Ecriture est authentique, à ce que ce seraient surtout les églises israélites de l'Orient, les troupeaux syriaques, et particulièrement l'église de

[1] Voyez Hébr. IX, 6, 7; X, 1, 2, 3, 11.
[2] Hébr. XIII, 7. τὴν ἔκβασιν τῆς ἀναστροφῆς.

Jérusalem qui nous fourniraient nos informations les plus authentiques et les plus dignes de foi. — On conviendra partout sans peine, au contraire, que, si cette Ecriture eût été supposée, c'était chez les Hébreux plus que dans toute autre partie de la chrétienté, qu'on eût entendu les oppositions les plus vives contre sa légitimité. C'eût été le plus loin possible des églises de Judée qu'un imposteur eût cherché des partisans, des recommandations et de faux témoignages.

293. Or c'est précisément ici un fait historique (et ce fait est bien digne de remarque), que l'Epître aux Hébreux a été reçue comme divine dès les jours apostoliques et sans interruption soit à Jérusalem, soit chez les chrétiens syriaques, soit dans toutes les églises de l'Orient.

294. On devra convenir également que si, comme elle l'affirme, cette lettre fut écrite d'Italie, très peu de temps avant les persécutions néroniennes, elle a dû se faire reconnaître immédiatement aussi des chrétiens de Rome. — Or il est également admis, même parmi les adversaires, qu'elle fut pleinement reconnue et citée dans Rome par l'évêque de Rome Clément, contemporain de Paul, le plus ancien et le plus respecté des Pères apostoliques.

295. Cependant les églises d'Occident, et plus spécialement cette même église de Rome, après avoir rendu d'abord à l'Epître un témoignage si primitif et si prononcé, commencèrent, vers la première moitié du troisième siècle, à faire entendre des voix d'opposition, à

cause des Montanistes et des Novatiens[1]. Nous croyons en conséquence devoir réserver aux Pères latins une place à part dans la revue que nous allons faire des témoignages de l'antiquité; et nous commencerons par faire entendre sur ce sujet l'unanimité des églises de l'Orient. — Il sera peut-être plus utile, dans cette revue, de partir d'abord du quatrième siècle en Orient, et de remonter de là jusqu'au premier, pour en redescendre ensuite en Occident jusqu'au quatrième ou jusqu'au cinquième.

## SECTION II.

### *Les témoignages d'Orient au quatrième siècle.*

296. Et d'abord à quel homme plus digne de créance ne pourrions-nous appeler, dans le quatrième siècle, qu'au patriarche même des Hébreux, *Cyrille de Jérusalem*, l'un des hommes les plus savants de son temps et aussi l'un des plus pieux? Il naquit en 315. Déjà fameux à l'âge de trente-quatre ans, il composa ses *Catéchèses*, l'un des plus anciens exposés que nous ayons de la foi chrétienne. Il fut aussi l'un des chefs les plus éminents du second concile œcuménique tenu à Constantinople en 381[2]. — Or Cyrille (nous l'avons déjà vu, thèse 59), quand il nous donne, à Jérusalem même, dans sa quatrième catéchèse,

[1] Sans doute parce qu'ils s'autorisaient mal à propos du chap. VI[e]. — Voyez Kirchhofer, *Hist du canon*, pag. 240, 243, 247, 425. (*Quellensammlung zur Gesch. des Neutest. Can. bis auf. Hieron.*, Zurich 1842.

[2] Voyez Socrate, H. E. V, 8.

le *catalogue des Ecritures divines et théopneustiques* (*αἱ θεόπνευστοι*) *de l'Ancien et du Nouveau Testament*, y compte, outre les sept épîtres catholiques, **LES QUATORZE ÉPÎTRES DE ST. PAUL** (*τὰς Παύλου δεκατέσσαρας ἐπιστολάς*); et il déclare que « le recueil de tous ces livres nous est transmis par les apôtres et les anciens évêques, les présidents de l'Eglise (*οἱ ἀπόστολοι καὶ οἱ ἀρχαῖοι ἐπίσκοποι, οἱ τῆς ἐκκλησίας προστάται, οἱ ταύτας [μόνας βίβλους] παραδόντες*). »

297. Et encore, quel autre témoin d'Orient mieux informé que le savant *Jérôme?* — Quand il était allé de Rome poursuivre en Palestine ses travaux sur les Ecritures, il y avait très probablement apporté les préventions des Latins contre l'Epître aux Hébreux. Et cependant il atteste qu'il la reçoit aussi bien que l'Apocalypse; et de plus il déclare aux chrétiens d'Occident, dans la lettre à Dardanus déjà citée (thèse 290), que non-seulement elle est actuellement reçue *comme de Paul* dans toutes les églises de l'Orient, mais qu'elle l'avait été aussi auparavant *par tous les anciens écrivains de la langue grecque*, et qu'elle se lit tous les jours dans les assemblées de l'Eglise. » — « Voilà, dit-il, ce qu'il faut faire entendre aux nôtres (c'est-à-dire aux Latins), quoique la plupart la croient ou de Barnabas ou de Clément (epistolam quæ inscribitur ad Hebræos, non solum ab ecclesis Orientis, sed ab omnibus retrô ecclesiasticis græci sermonis scriptoribus quasi Pauli apostoli suscipi; licet plerique eam vel Barnabæ vel Clementis arbitrentur). » — « Et peu nous importe de qui elle est, » ajoute-t-il, « lorsqu'elle est tous les jours sanctionnée par la lecture des églises (et nihil interesse

cujus sit, quum.... quotidiè ecclesiarum lectione celebretur). » — « Que si la *coutume des Latins* ne la reçoit pas au nombre des Ecritures canoniques (quod si eam Latinorum consuetudo non recipit inter Scripturas canonicas), nous cependant, nous la recevons (et tamen *nos* eam *suscipimus*). » — « Il ne nous faut nullement suivre en cela la coutume de ces temps-ci (chez les Romains); mais plutôt l'autorité des anciens auteurs (nequaquam hujus temporis consuetudinem, sed veterum scriptorum auctoritatem sequentes)[1]. »

Aussi a-t-on pensé que ce fut surtout le témoignage de Jérôme, aussi bien que celui d'Augustin, qui fut le moyen dont Dieu se servit pour ramener l'église romaine de la grave erreur où elle était tombée pendant un si long temps au sujet de cette épître, et pour y rendre chez elle à ce saint livre sa place dans le canon.

298. Il serait encore difficile, dans ce même siècle chez les Orientaux, de présenter un témoin plus digne qu'*Athanase* de notre confiance, par sa place dans l'église universelle, comme par sa science et son discernement dans les antiquités chrétiennes. Or ce Père, comme nous l'avons dit (thèse 65), révérait avec toutes les églises de l'Orient, l'Epître aux Hébreux. Nous avons lu dans son « Catalogue des Ecritures tenues pour canoniques et » transmises et crues comme divines (*τὰ κανονιζόμενα καὶ πα-* » *ραδοθέντα πιστευθέντα τε θεῖα εἶναι βιβλία*), » ces paroles ex-

[1] Voyez aussi son épît. 125, à Evagrius : « Epître aux Hébreux, dit-il, que tous les Grecs reçoivent, et quelques-uns des Latins (quam omnes Græci recipiunt, et nonnulli Latinorum). »

presses : « De Paul l'apôtre, il y a quatorze lettres (Παύλου ἀποστόλου ἐπιστολαὶ δεκατέσσαρες). » Il les énumère, et il place au dixième rang sa lettre aux Hébreux, avant ses quatre épîtres pastorales.

299. Nous pourrions encore citer également dans ce siècle Titus de Botsra en 362, le concile de Laodicée en 367, Epiphane en 368, Basile le Grand en 370, Grégoire de Nazianze en 370, Grégoire de Nysse et St. Ephrem le Syrien en 371, Diodore de Tarse en 378, Amphilochius d'Icone en 380, Théodore de Mopsueste en 394, et Chrysostôme en 398. Nous apprenons d'Epiphane (Hæres. 69) et de Théodoret[1] que de leur temps, en dehors de l'Eglise, cette épître, à cause du témoignage éclatant qu'elle rend à la divinité de Jésus-Christ, était rejetée de certains hérétiques antitrinitaires. « Il ne faut point s'étonner (θαυμαστὸν οὐδέν), » dit ce dernier Père, « si les hommes atteints de la maladie arienne (τὴν ἀρειανικὴν εἰσδεξάμενοι νόσον), délirent au sujet des Ecritures apostoliques, en en voulant séparer l'Epître aux Hébreux, et en l'appelant *illégitime* (νόθον). Car s'ils osent élever leur langue contre notre Dieu et Sauveur, que n'oseront-ils pas contre les hérauts de sa vérité les plus dévoués et les plus sublimes (τῶν εὐνόων αὐτοῦ καὶ μεγαλοφώνων τῆς ἀληθείας κηρύκων)? »

Mais nous remontons au troisième siècle.

[1] *Interpret. Ep. ad. Hebr.*, proem. Opp. tom. III, pag. 541.

## SECTION III.

### *Témoins d'Orient au troisième siècle.*

300. Sans nous arrêter à Denys d'Alexandrie[1] et au concile d'Antioche qui ont également reconnu l'Epître aux Hébreux comme de Paul, nous ne saurions mieux faire pour cette époque, que de consulter d'abord Eusèbe, qui se distinguait déjà vers la fin du siècle, mais qui appartient plutôt au siècle suivant, et le grand Origène qui commence le siècle troisième et qui, bien plus savant encore, consacra ses forces et sa vie à l'étude des Ecritures.

Dans le vingt-cinquième chapitre de son livre troisième, Eusèbe n'hésite pas à classer dans le canon des *livres incontestés* toutes les quatorze épîtres de Paul, sans en excepter l'Epître aux Hébreux. « Les quatorze épîtres de Paul, dit-il encore (en son chapitre troisième), sont évidentes et sûres (πρόδηλοι καὶ σαφεῖς); mais il ne serait pas juste d'ignorer que quelques-uns ont rejeté l'Epître aux Hébreux, disant qu'elle est contestée par l'église des Romains comme n'étant pas de Paul (ὅτι γε μήν τινες ἠθέτησαν, ὡς μὴ Παύλου οὖσαν αὐτὴν ἀντιλέγεσθαι φήσαντες, οὐ δίκαιον ἀγνοεῖν). »

Origène, presque cent ans auparavant, la recevait si pleinement pour divine, qu'il composa des homélies pour l'exposer au peuple; et voici d'ailleurs ses paroles, dans

[1] Euseb. H. E. VI, 41.

un passage qu'Eusèbe nous a conservé (H. E. VI, 25) : « Le style de l'Epître aux Hébreux n'a pas le caractère de simplicité particulier à cet apôtre, qui se dit lui-même *homme du commun quant au langage;* mais la lettre est plus hellénique par la construction du discours (συνθέσει τῆς λέξεως ἑλληνικώτερα); et c'est ce qu'avouera toute personne qui sait distinguer la différence des styles. Mais que, d'un autre côté, les pensées de cette épître soient admirables (θαυμάσια) et à la hauteur (οὐ δεύτερα) des Ecritures universellement reconnues comme apostoliques, c'est ce que devra reconnaître avec nous (συμφῆσαι) quiconque s'exerce à la lecture des apôtres. » — « Voici donc quelle serait mon opinion, ajoute-t-il : c'est que les pensées sont bien de l'apôtre, mais que la phrase et les constructions sont d'un auteur qui se rappelait les instructions apostoliques, ou comme d'un homme qui aurait écrit des scholies sur les enseignements d'un docteur. — Si donc quelque église tient cette épître comme de Paul, qu'on la loue aussi pour cela (εὐδοκιμείτω καὶ ἐπὶ τούτῳ); car *ce n'est pas sans raison* (οὐ γὰρ εἰκῆ) *que les hommes de l'antiquité l'ont transmise comme de Paul.* — Qui fut donc l'écrivain de la lettre? Dieu le sait; mais *le bruit est arrivé jusqu'à nous* (ἡ δὲ εἰς ἡμᾶς φθάσασα ἱστορία) *de la part de quelques-uns*, que Clément, celui qui devint évêque des Romains, en serait l'auteur; et de la part de quelques autres, que ce serait Luc, celui qui écrivit l'Evangile et les Actes. »

Tel a donc été l'état des esprits, en Orient, au troisième siècle, sur cette sainte épître, si nous en jugeons par Origène et par Eusèbe. Tous la tenaient pour divine, et presque tous

la croyaient de Paul. C'était l'opinion, nous disent-ils, *de tous les hommes de l'antiquité*. Ceux-ci l'avaient transmise comme un livre de Paul; mais quelques contemporains d'Origène étaient portés, nullement pour des raisons historiques, uniquement à cause de l'élégance du style, à croire que Paul n'en aurait pas été l'auteur immédiat, et qu'il en aurait plutôt indiqué la pensée à quelqu'un de ses compagnons d'œuvre, à Clément, par exemple, ou à Luc. — Et encore Origène ne donne-t-il cette supposition que comme *un bruit* venu jusqu'à ses oreilles, de la part de *quelques-uns*, et non pas même comme une opinion qu'il eût admise.

## SECTION IV.

### *Témoins d'Orient au deuxième siècle.*

301. Arrivés au deuxième siècle, nous pouvons invoquer l'un des plus puissants témoignages dans la personne de *Clément d'Alexandrie*, l'homme le plus érudit et le plus influent de son temps, enseignant avec un succès extraordinaire dans la ville la plus savante de l'Orient. Né quarante ans seulement après la mort de Jean, il se dit lui-même « voisin par son âge des temps apostoliques » (Strom. I, 1); en sorte que lorsqu'il appuie, comme Origène, son témoignage sur celui « *des anciens*, » ces anciens ne peuvent être que les contemporains des apôtres eux-mêmes. Il transporta, très imprudemment sans doute, dans l'étude du christianisme les prétentions et les habitudes de sa philosophie; mais cette disposition même, qui

devait nuire à la pureté de sa foi, nous garantit peut-être d'autant plus l'indépendance de son jugement sur l'Epître aux Hébreux. Voici ses propres paroles, telles qu'Eusèbe nous les a conservées. (H. E. liv. VI, chap. XIV) :

« L'Epître aux Hébreux est l'ouvrage de Paul. Il la composa lui-même en hébreu, et St. Luc la traduisit en grec[1]. De là cette ressemblance de son style avec celui des Actes. — Et si Paul ne mit en tête de sa lettre ni son nom de Paul ni son titre d'apôtre, ce fut pour une bonne raison. Il s'adressait à des hommes très prévenus contre lui ; il devait donc par prudence s'abstenir de s'y nommer, pour ne détourner aucun d'eux d'en entreprendre la lecture. D'ailleurs, et c'est ce que disait *le bienheureux ancien* (ὁ μακάριος πρεσβύτερος)[2], considérant que notre Seigneur, en tant qu'apôtre ou *envoyé* du Très-Haut, a été spécialement envoyé (ἀπεστάλη) au peuple des Hébreux, et que l'Epître aux Hébreux a été seule dans le Nouveau Testament à l'appeler de ce nom (Hébr. III, 1), il convenait que Paul s'abstînt de se donner dans sa lettre le titre d'*apôtre des Hébreux,* soit par modestie, soit par révérence envers le Seigneur, soit parce qu'il était tout simplement lui-même l'*apôtre des Gentils.* »

302. Ce témoignage de Clément d'Alexandrie, comme celui d'Origène, n'est pas seulement d'un grand poids

[1] Nous réfuterons plus tard cette supposition.

[2] On a pensé que Clément parlait ici du pieux *Pantænus*, l'apôtre des Indes, qui vivait encore à Alexandrie en 216, où il avait établi une école et où Clément lui-même fut un de ses disciples.

pour qui considère le caractère de ces hommes de Dieu, leur érudition, leurs voyages, leur proximité du temps et des lieux où l'épître fut écrite; mais il pèse plus encore, quand on pense à leurs préjugés sur la nature de son style et sur son élégance par trop helléniques. Il fallait que l'évidence historique fût d'une force irrésistible pour que ces deux hommes se vissent contraints par l'unanime tradition des églises de l'Orient, à reconnaître que cependant l'épître était de Paul.

D'ailleurs, on l'a dit, le témoignage de Clément étant celui de l'église d'Alexandrie, fondée par ce même Marc[1] que Pierre (1re ép. V, 13) appelle « son fils, » et que Paul (2 Tim. IV, 11; Col. IV, 6) faisait venir auprès de lui dans sa prison de Rome (« parce qu'il lui était, disait-il, très-utile dans le ministère »), ce Marc qui fut, dit-on[2], présent au martyre de l'un et de l'autre apôtre; ce témoignage, disons-nous, devient par là comme la déposition combinée de Marc, de Pierre et de Paul.

303. Nous aurions pu ranger encore parmi les témoins de l'Orient durant ce second siècle, et comme nous parlant au nom des églises d'Alexandrie, de Smyrne et d'Éphèse, — d'abord *Pantène*, le célèbre missionnaire des nations orientales et le maître de Clément d'Alexandrie; — puis, Ignace et Polycarpe, qui, sans citer expressément l'épître, y font des allusions assez claires; — enfin, Irénée lui-même qui, avant de s'établir dans les Gaules (en 178), appartenait à l'Asie par son éducation. En effet, bien que

[1] Eusèbe, H. E. V, 10. — Jérôme. De Viris illustr. XXXV.
[2] Irénée. Adv. Hæres. III, 1.

ce Père n'ait pas cité clairement l'épître dans son livre des *Hérésies*[1], il en a fait cependant mention, à ce que nous dit Eusèbe, et il en avait cité certains passages dans un de ses ouvrages aujourd'hui perdus[2]. — Mais nous préférons en venir au siècle même des apôtres.

## SECTION V.

### *Témoins d'Orient au premier siècle.*

304. Dans ce premier siècle, ce n'est pas en Orient seulement, c'est aussi en Occident, que nous trouvons avec abondance la preuve de l'admission déjà commencée de cette épître au canon des Ecritures; c'est à Rome comme en Babylonie. — D'un côté, nous la voyons traduite au premier siècle en syriaque dans la plus antique des versions, la Péchito; et de l'autre, nous pouvons citer en sa faveur deux témoins irrécusables, tous deux contemporains de Paul et tous deux martyrs. Aussi n'était-ce pas sans de fortes raisons que Clément d'Alexandrie et qu'Origène avaient dit que de leur temps l'épître avait en sa faveur « *les hommes anciens.* » — Qu'étaient-ce pour eux que « *les hommes anciens,* » sinon les contemporains des apôtres ou leurs successeurs immédiats? — Or ces deux témoignages qui nous restent à citer sont, l'un, ce-

[1] On cite Hæres. II, 55 (Hébr. I, 3); III, 6 (Hébr. III, 5); IV, 26 (Hébr. X, 1); IV, 30, et V, 5 (Hébr. XI, 5).

[2] H. E., liv. V, chap. 26.— C'est dans son livre : *De différents Traités* (Διαλέξεων διαφόρων) : ἐν ᾧ τῆς πρὸς Ἑβραίους ἐπιστολῆς.... μνημονεύει, ῥητά τινα ἐξ (αὐτῆς) παραθέμενος.

lui de Clément de Rome qui, dans sa lettre aux Corinthiens[1], a fait de si fréquentes citations de notre épître, comme on a pu déjà le voir dans le rapide extrait que nous en avons donné. Il l'avait évidemment dans ses mains en écrivant sa lettre; il ne nomme pas l'auteur, mais il en cite des passages entiers, et il en paraphrase beaucoup d'autres; et ce fait, si saillant dans toute sa lettre, était déjà signalé par Eusèbe et par Jérôme. — L'autre témoin, c'est Simon-Pierre lui-même.

La seconde Epître de Pierre, écrite peu de temps avant son martyre, fut adressée par lui, comme apôtre de la circoncision, aux Hébreux convertis[2]. — Or il leur y parle (III, 15) d'une autre lettre que Paul avait dû leur adresser. (« *Ainsi que Paul, notre frère bien-aimé, vous en a écrit*, selon la sagesse qui lui a été donnée, comme il l'a fait dans toutes ses épîtres. ») — Paul avait donc écrit à ces Hébreux convertis; il devait donc exister quelque part une lettre de lui adressée aux Hébreux et reçue comme telle par les églises de la circoncision; car il faut bien remarquer que Pierre a soin de distinguer les épîtres de Paul en deux classes : celle qu'il avait écrite aux Hébreux, et « *ses autres épîtres.* » — Cette lettre de *Paul aux Hébreux* ne peut donc être que celle à laquelle toutes les églises de l'Orient avaient donné ce titre, et qu'elles plaçaient au rang de ses treize autres lettres.

[1] Eusèbe, H. E. III, 38. — Clém. *ad Cor.* (thèse 258) ch. XXXVI (Hébr. I, 3, 4, 5, 7, 13-15; VIII, 1-3); ch. XVII (Hébr. XI, 37); ch. XLIII (Hébr. III, 5); ch. XXI (Hébr. IV, 12); ch. XXVII (Hébr. VI, 18); ch. XXIII (Hébr. X, 37); ch. IX (Hébr. XI, 5, 8, 31); ch. X (Hébr. XI, 8); ch. XII (Hébr. XI, 31); ch. XVIII (Hébr. III, 2; XI, 2, 4, 5, 37, 39); ch. LVI (Hébr. XII, 6).

[2] 2 Pier. I, 1. — Comp. avec 1 Pier. I, 1.

305. Ainsi donc les témoignages nombreux, unanimes et continus de tout l'Orient en faveur de l'Epître aux Hébreux remontent dans l'Eglise à la plus haute antiquité. Ils se peuvent suivre sans interruption et sans contradiction jusqu'au milieu du cinquième siècle, et l'on a compté dans cet intervalle plus de quarante Pères entre les Grecs qui l'ont reçue comme de Paul. — Si deux ou trois d'entre eux parlèrent de certains doutes, ce n'a point été en leur propre nom. Conçus par d'autres, chez les Latins, et conçus tard, ces doutes furent repoussés par tous les Orientaux.

## SECTION VI.

### *Témoignages de l'Occident.*

306. Il en fut autrement chez les églises de l'Occident, mais seulement à partir de la première moitié du troisième siècle. D'abord instruites au respect de l'Epître aux Hébreux, pendant toute la durée du premier siècle, du deuxième et des premières années du troisième, elles ne surent plus ensuite lui rendre un témoignage aussi constant que les églises d'Orient; et même elles allèrent jusqu'à s'en détourner presque toutes, par l'influence de Rome et pour un temps très long.

307. Nous avons vu qu'à la fin du premier siècle, l'église de Rome nous a fourni, dans la personne de Clément, son évêque, un témoin irrécusable de la foi qu'on y professait alors. Il en fut encore ainsi pour les autres

églises de l'Occident pendant tout le cours du deuxième siècle; car nous avons vu qu'Irénée, évêque de Lyon, la citait encore dans un de ses écrits[1]. Et si plus tard ce même auteur, dans son livre « contre les Hérésies, » évita d'en faire usage d'une manière expresse, c'est, a-t-on pensé, qu'occupant une place éminente en Occident, il crut devoir éviter de fournir des arguments aux Montanistes, en alléguant un livre dont ils appuyaient leurs erreurs. — De même encore, en Afrique, Tertullien, qui était montaniste, avait cité d'abord l'Epître aux Hébreux, dans son livre « *De Pudicitiâ,* » et s'était étendu plus spécialement sur l'argument tiré du chapitre VI, 4 et 5. — A ces monuments du respect que l'Eglise latine professait encore pour cette épître durant les deux premiers siècles et la première moitié du troisième, nous pouvons ajouter un nouveau témoignage important. C'est celui qui vient de nous être fourni par l'apparition du livre longtemps perdu d'Hippolyte le martyr « sur les Hérésies[2]. » — Ce Père, on le sait, bien que venu d'Orient, résida longtemps en Italie dans le diocèse de Rome. Or les presses d'Oxford nous ont mis tout récemment (1852) un livre au jour, d'après l'original trouvé peu de temps auparavant dans un monastère de la haute Egypte, par les soins de M. Villemain, et déposé à la bibliothèque impériale de Paris. — De même qu'en 1628, la découverte inattendue de l'épître de Clément de Rome changea les jugements de la critique sacrée touchant l'autorité que

[1] C'est, avons-nous dit, le βιβλίον τι διαλέξεων διαφόρων. Eusèbe, H. E. V, 26.

[2] Κατὰ πασῶν αἱρέσεων ἔλεγχος.

l'Epître aux Hébreux aurait eue au premier siècle dans les églises de l'occident, de même aussi, de nos jours, l'apparition du livre d'Hippolyte, qui cite l'Epître aux Hébreux comme ayant une autorité apostolique[1], vient étendre encore notre notion de l'assentiment donné à cette Ecriture chez les occidentaux jusque vers le milieu du siècle troisième. — On place la mort d'Hippolyte vers l'an 240.

308. Ce fut à Rome, vers le commencement du troisième siècle, que le même prêtre Caius[2], qui passe pour avoir élevé de premiers doutes sur l'Apocalypse, en exprima le premier aussi sur l'Epître aux Hébreux, dans un écrit contre les Montanistes. A partir de cette époque, il paraît que le crédit de cette Ecriture chez les Latins diminua de telle sorte que Tertullien qui, avant les attaques de Caius, l'avait citée sans aucune restriction, se mit à la désigner comme « l'écrit de quelque compagnon des apôtres, associé à St. Paul, instruit par les apôtres et enseignant avec eux (alicujus apostolorum comitis,.... quem Paulus juxta se posuerit,.... qui ab apostolis didicit, et cum apostolis docuit)[3]. » — C'était bien encore la vouloir rattacher par quelque endroit à l'autorité apostolique. — Le canon de Muratori, dont la date est incertaine et que plusieurs attribuent à Caius, mais qui certainement est postérieur à Marcion, ne contient pas l'Epître aux Hé-

[1] Voyez Bunsen, dans son *Hippolyte*, ou *Recherches critiques sur la doctrine et les pratiques de Rome sous Commode et Alex. Sévère ;* 4 tom. Lond. 1852 (tom. I, pag. 127).

[2] Voyez Jérôme (*de Viris illustr.*, cap. 59) ; voyez aussi notre thèse 281.

[3] Voyez *Adv. Marcion.* 1, 2. — *Adv. Jud.*, c. 14. *De pudic.* c. 20.

breux[1]. Et après Tertullien, Cyprien, dans les mêmes lieux, ne la recevait point; il nomme sept églises auxquelles Paul a écrit, et il ne parle point de l'Epître aux Hébreux[2]. — Dès lors, les Latins se prononcèrent partout dans le même sens, jusque vers la fin du siècle suivant.

309. La cause de cet égarement des Occidentaux, nous l'avons déjà dit, n'est point inconnue. — La controverse du *Montanisme* en avait donné la première pensée à Caius; et quand les *Novatiens* renouvelèrent, un demi-siècle plus tard, la doctrine et les rigueurs disciplinaires de Montanus, en s'appuyant comme lui sur cette Ecriture, ainsi que nous l'apprenons de Jérôme, d'Augustin et d'Epiphane, alors les Latins, désireux de les combattre avec plus d'avantage, furent entraînés à la rejeter. Et nous avons entendu déjà Philastrius nous dire expressément que l'usage liturgique de l'épître cessa dans quelques églises, *à cause de ce qu'elle dit de la pénitence* (VI, 4 et suivants), et *à cause des Novatiens*[3]; mais il range ces notions et ces usages parmi les *hérésies de quelques-uns*. (Hæresis quorumdam de epistolâ Pauli ad Hebræos).

310. Cependant, il faut le comprendre, cette opposition tardive et temporaire des Latins, bien loin d'infirmer notre foi dans la canonicité de ce livre, devra servir plutôt

[1] Voyez thèses 193 et 198.

[2] Cyprien. *Testim ad Judæos*, I, 20. *De Exhortatione martyr.*, cap. 11, thèses 62 et 63.

[3] De Hæresibus, 40. — Bibl. Patrum Max. V, pag. 711. — *De pænitentia autem propter Novatianos.*

à l'affermir, en tant qu'elle nous donne la preuve de l'impossibilité où se trouvèrent tous ses détracteurs d'objecter jamais aucun fait historique, aucune tradition contraire, ni même aucun argument de quelque valeur. Si l'on nous présentait un livre de Cicéron que tous les écrivains du même siècle lui eussent unanimément attribué, et que tous ceux du siècle suivant n'eussent cessé de placer dans la collection de ses œuvres, nous ne ferions pas difficulté de le croire de lui, lors même qu'on aurait entendu, loin de Rome et trois siècles après lui, des personnes qui, sans donner de bonnes raisons et sans contester l'existence du témoignage de l'antiquité, eussent élevé simplement contre ce livre les mêmes objections que pourrait faire encore aujourd'hui l'un de nos contemporains.

311. Quoi qu'il en soit de cette opposition des Latins pendant la dernière moitié du troisième siècle et la première moitié du suivant, notre épître, qui n'avait jamais cessé d'être reçue de tous les Grecs, recommença dès le milieu de ce quatrième siècle, à l'être des Occidentaux. — En 354, *Hilaire de Poitiers* la regardait comme de Paul; il fut imité par *Ambroise,* évêque de Milan; par *Philastre,* évêque de Brescia, et par plusieurs autres; jusqu'à ce qu'enfin Jérôme et Augustin, plus instruits que leurs contemporains, les éclairèrent sur cette question, en en appelant aux preuves historiques, au témoignage des Orientaux, et à l'autorité de toute l'antiquité chrétienne. Ce fut probablement leur influence qui la fit recevoir, en 397, comme de Paul, par le concile de Carthage. Dès le cinquième siècle, toutes les églises l'ont jusqu'à nos jours unanimement reçue.

## SECTION VII.

### *Résumé de ces témoignages.*

312. Nous conclurons donc de tous ces faits :

1° Que la canonicité de l'Epître, aussitôt après sa publication, fut reconnue en Occident comme en Orient, à Rome comme à Jérusalem;

2° Qu'un même témoignage lui fut rendu plus tard sans interruption dans tout l'Orient, soit chez les chrétiens syriaques, soit chez les chrétiens grecs;

3° Que cette reconnaissance se continua chez les Occidentaux pendant le deuxième siècle et la première moitié du troisième;

4° Que si les chrétiens de la langue latine, et plus spécialement ceux de Rome, ont hésité à son égard, ou même refusé de la recevoir pendant la dernière moitié du troisième siècle et la première du quatrième, ils se sont enfin rangés unanimement au témoignage primitif de l'église universelle, comme au témoignage constant et invariable des églises de l'Orient;

5° Que l'église de Rome a varié et gravement erré sur ce point important; et que si, depuis 1500 ans, elle demeure rangée à l'autorité du constant témoignage de l'Orient, elle n'en a pas moins soutenu sur ce sujet (pour employer l'expression de Tertullien, d'Augustin et de Philastre contre ceux qui rejettent quelqu'un des livres du

canon second-premier[1]), une *hérésie* de deux siècles;

6° Que si cette longue erreur, avant l'époque de la fixation définitive du canon, n'a point de portée pour la question de sa conservation providentielle, parce que les églises ne devaient avoir une entière unanimité sur le canon tout entier que depuis cette époque; cependant, le fait est d'un poids écrasant pour les prétentions d'une église qui se dit juge des controverses et de la vérité;

7° Que cette même église erre donc encore aujourd'hui, sinon plus gravement, au moins plus irraisonnablement, en prétendant, malgré des faits si manifestes, être pour toutes les autres le dépositaire infaillible des Ecritures, et en répétant après Grégoire VII[2], « qu'aucun » chapitre du livre de la Bible ne doit être tenu pour ca- » nonique sans l'autorité du Souverain Pontife; »

8° Que ce que la chrétienté doit à l'église de Rome sur cette matière, c'est d'avoir par deux fois fait la guerre au canon, et par deux fois rompu sur ce point l'unité de l'Eglise : d'abord, en rejetant pendant deux siècles une épître qu'elle avait elle-même reconnue pendant les deux siècles précédents, et qu'elle a reconnue de nouveau dès la fin du quatrième et le commencement du cinquième; ensuite, en prétendant seule, dix siècles plus tard, introduire au canon de l'Ancien Testament les livres apocryphes, malgré les vives réclamations de tout le reste de la chrétienté, qui, tout en les faisant lire publiquement, les en avait toujours repoussés pendant quinze siècles, soit en Orient, soit en Occident;

[1] Les deux premiers l'appliquent à la rejection de l'Apocalypse, le troisième à celle de l'Epître aux Hébreux. (Voy. thèses 282 et 302.)

[2] Voyez, à l'an 1076, les *Annales* de Baronius.

9° Que l'infaillibilité assumée par Rome comme un héritage de l'apôtre Simon Pierre, serait déjà toute jugée par le seul fait qu'elle n'a pas su garder une Ecriture que ce même Simon Pierre lui avait expressément recommandée comme faisant partie des oracles sacrés, et que lui a recommandée aussi, très peu de temps après, ce Clément dont elle fait le deuxième, ou le troisième ou le quatrième de ses évêques[1];

10° Que, bien loin de donner autorité à notre canon du Nouveau Testament, l'église de Rome au contraire a reçu le sien de l'église grecque (du moins pour ce qui concerne l'Epître aux Hébreux); et qu'il n'a pas tenu à elle que nous ne perdissions dans tout l'Occident cette sainte Ecriture;

11° Enfin, que l'autorité du canon, quant au Nouveau Testament, n'est fondée ni sur Rome, qui là-dessus a de son propre aveu gravement varié et gravement erré, ni sur une église particulière, ni sur aucun concile provincial, ni sur aucun concile universel; mais uniquement sur le consentement unanime, imprévu, *invoulu* et providentiel de toute la chrétienté sur cet objet unique. Car malgré d'énormes divergences sur tout autre sujet, nous voyons aujourd'hui sur la terre entière, toutes les églises, bonnes et mauvaises, maintenues de Dieu dans l'unité sur ce seul point; comme on voit d'un autre côté, pour l'Ancien Testament, toute l'ancienne nation d'Israël et tous les Juifs modernes demeurer également dans l'unité

[1] Le 2e d'après Jérôme; le 3e d'après Augustin; le 4e d'après Irénée. — Voy. Hefele, *Patr. Apostolic. opera*, pag. 21. Tubing 1847.

sur l'Ancien Testament, parce que les oracles de Dieu leur sont confiés pour l'Ancien, comme ils nous le sont pour le Nouveau. — Mais nous ne devons faire ici qu'indiquer cette pensée : parce qu'elle est encore en dehors du cercle de nos recherches.

## SECTION VIII.

### *Paulinité de l'épître*[1].

313. La *paulinité* de cette épître doit être soigneusement distinguée de sa *canonicité*, lorsqu'on étudie l'histoire du canon. L'*apostolicité* d'un livre, en effet, ne serait point toute seule une raison de canonicité; parce que tous les écrits, tous les discours, tous les actes d'un apôtre ou d'un prophète n'étaient ni nécessairement ni continuellement inspirés. La théopneustie fut un don miraculeux (χάρισμα); et les dons miraculeux furent intermittents, « selon que l'Eprit descendait » sur les hommes de Dieu. — Une Ecriture était donc infaillible et divine quand l'Esprit de Dieu l'avait fait écrire; elle ne l'était qu'alors; et l'Esprit de Dieu la faisait écrire quand il le trouvait bon, soit que l'écrivain fût un apôtre, comme Paul ou Pierre, soit qu'il ne le fût pas et ne fût qu'un prophète, comme Luc ou comme Marc.

[1] On peut consulter sur ces matières le premier volume de *Moses Stuart;* les thèses du Prof. *La Harpe* (Toulouse 1832); l'introduction de *Hug,* celle de *Guericke* (1854). et Fr. Spanheim : *De auctore Epistolæ ad Hebr. Exercitationes.* Heidelberg 1659. (Il soutient la paulinité.)

Plusieurs Pères des premiers siècles ont donc cru cette épître divine sans la croire de Paul ; et l'on pourrait citer plus tard bien des docteurs modernes, d'ailleurs dignes de respect, qui ont cru devoir établir aussi cette distinction quant à l'Epître aux Hébreux. Ils erraient, selon nous, quant au fait, mais non quant au principe. — Ainsi parlèrent, par exemple, nos deux plus grands réformateurs, Luther et Calvin, dans un temps où l'on avait moins étudié le sujet, et surtout où l'on n'avait point encore retrouvé la lettre de Clément, qui, de Rome et du siècle même des apôtres, rend un témoignage si manifeste à cette sainte Ecriture[1]. Luther la disait d'Apollos, sans appuyer cependant d'aucun argument historique cette gratuite conjecture. Calvin, lui-même, sans essayer d'aucune hypothèse, écrivait en tête de son Commentaire : « *Ego, ut Paulum agnoscam auctorem, adduci nequeo.* » « Quant à moi cependant, ajoutait-il, je la reçois sans » difficulté aucune entre les épîtres apostoliques; et je ne » doute point que ce ne soit par une ruse de Satan qu'il se » soit trouvé jadis des gens disposés à la retrancher du » nombre des livres authentiques. » — Bèze aussi disait, en la première note de son commentaire : « Que les jugements des hommes restent libres ici. » « Seulement, » ajoutait-il, « convenons tous de ceci, que cette épître a été véritablement dictée par le Saint-Esprit. »

314. Plusieurs des Pères les plus attachés à la canoni-

[1] Ce fut seulement en 1628 que Cyrille Lucar envoya de Constantinople au roi d'Angleterre l'antique manuscrit alexandrin des Ecritures, où l'on eut alors la joie de retrouver l'épître de Clément.

cité de l'épître, tels que Denys et Clément d'Alexandrie, Euthalius, Théodoret, Théophylacte et Jérôme, ont cependant supposé, à cause de son élégance, qu'elle aurait été composée en hébreu par Paul, mais traduite en grec par Luc ou Barnabas. — Ce n'était qu'une hypothèse. Elle n'atteignait point directement la canonicité; mais nous la repoussons, parce que voici de très fortes raisons qui s'unissent pour la combattre :

1° Ceux mêmes qui parlent de cet original hébreu n'ont jamais indiqué personne qui l'ait vu.

2° On peut rendre compte de l'élégance supérieure de cette épître, et nous le ferons bientôt.

3° Ce serait une erreur historique que d'imaginer l'hébreu, dans les jours de Paul, mieux adapté que le grec aux besoins religieux du peuple juif tout entier. Le grec alors se comprenait universellement jusque dans Jérusalem; on le parlait dans cette ville depuis environ quatre cents ans[1], et les Juifs « de la Dispersion, » qui l'employaient dans tout l'Orient, ne savaient souvent plus l'hébreu. — Aussi voyons-nous que la plupart des chrétiens juifs de Jérusalem avaient des synagogues à part pour y célébrer leur culte en grec.

4° Rien dans l'épître ne dénote une traduction; et tout y porte au contraire l'empreinte de l'originalité.

5° Les paranomasies, c'est-à-dire les allusions fondées sur le rapprochement et la consonnance des expressions, y abondent et trahissent inévitablement un écrit original[2].

[1] La ville se soumit à Alexandre-le-Grand dès l'an 332 avant J.-C., et l'épître fut écrite vers l'an 64 de N. S.

[2] Voyez, dans le grec, Hébr. II, 7, 8 (comparé avec Ps. VIII); V, 8, 14; VII, 13, 19; IX, 10; X, 34; XI, 37; XIII, 14.

En particulier, dit Calvin, « ce qu'elle dit de la nature du *Testament* au neuvième chapitre, n'a pu être puisé d'autre fontaine que du mot grec. »

6° Les commentaires de l'auteur sur les passages qu'il cite de l'Ancien Testament conduisent encore à la même conclusion; car ils attestent que les citations ont été prises, non dans l'original hébreu, mais dans la version grecque des LXX[1].

315. Si plusieurs Pères et plusieurs savants, tout en admettant la divinité de cette Ecriture, ont voulu lui chercher un autre auteur que Paul, nous pourrons établir au contraire par de forts arguments, que ce fut bien notre apôtre qui l'écrivit.

1° On n'a jamais allégué contre ce témoignage de l'histoire que des présomptions et des conjectures.

2° Les expressions de l'épître concernant Timothée ne peuvent appartenir, ce semble, qu'à St. Paul. — « Vous savez, écrit-il (XIII, 23), que le frère Timothée est relâché; je vous verrai avec lui, s'il vient bientôt. » — Or Paul s'associait déjà Timothée dans sept autres de ses épîtres[2], outre qu'il lui en écrivait deux à lui-même. Il avait fait de lui son compagnon de voyage pour Jérusalem (Act. XX, 4); il l'appelle souvent ailleurs comme ici « son frère et son compagnon d'œuvre[3]; » il le nomme

[1] Voyez Hébr. X, 4, 5 (comparé avec Ps. XL, 7; VIII, 8; IX, 14, 22; comparé avec Jérém. XXXI, 31, 32, et d'autres, cités dans le savant Comment. d'Owen (5e exerc.).

[2] Philip. I, 1; 2 Cor. I, 1; Philip. I, 1; 1 Thess. I, 1; 2 Thess. I, 1; Rom. XVI, 21; Col. I, 1.

[3] 2 Cor. I, 1; Philém. I, 1; Col. I, 1.

même « son fils » (1 Tim. I, 2); tandis qu'aucun autre personnage du Nouveau Testament ne nous présente, même de loin, ce caractère d'intimité avec Timothée.

3° L'auteur de l'épître parle « *de ses liens* » (X, 34); et Paul était *dans les liens* lorsque la lettre fut écrite.

4° L'auteur dit aux Hébreux « qu'il espère les visiter bientôt (*Je vous verrai avec lui s'il vient bientôt*); » et Paul était alors près d'être relâché.

5° L'auteur les salue au nom des *frères d'Italie* (XIII, 21); et Paul était alors en Italie.

6° La lettre a été nécessairement écrite pendant le règne de Néron et la vie de Paul, c'est-à-dire avant l'an 68 ou 65. En effet :

Elle représente le temple de Jérusalem comme debout, et son culte comme se célébrant encore;

La dernière guerre des Romains contre les Juifs comme allant commencer : « *Vous voyez*, dit-elle, *que le jour s'approche* » (X, 25) (mais ce terrible jour n'était pas encore levé);

Timothée, comme encore vivant et disposé à partir d'Italie pour visiter les Hébreux avec l'auteur de la lettre.

La lettre est citée par Clément, le *compagnon de Paul* (Philip. IV, 3), dans l'épître que ce Père écrivait aux Corinthiens au nom de l'église de Rome. — Et voici, sur ce fait, le raisonnement d'Eusèbe lui-même : « Clément, dans sa lettre aux Corinthiens, » dit-il, « introduit beaucoup de pensées de l'Epître aux Hébreux, et s'y sert même des propres expressions de cette épître dans les sentences qu'il en a tirées; indiquant évidemment par là que ce n'était point pour lui un livre récent [1]. »

[1] Hist. Eccl. III, 38. Σαφέστατα παρίστησιν ὅτι μὴ νέον ὑπάρχει τὸ σύγγραμμα.

Enfin la lettre est citée même par l'apôtre Pierre, qu'on dit avoir souffert le martyre la même année que Paul; car nous avons vu que, dans sa seconde épître, écrite aux mêmes personnes que la première (1 Pier. III, 1), il leur rappelle que Paul *leur avait écrit une lettre:* « Ainsi que notre bien-aimé frère Paul vous en a écrit, leur dit-il, selon la sagesse qui lui a été donnée. »

7° Tout le poids du témoignage historique est en faveur de la paulinité de cette lettre. — Il est constant qu'adressée surtout à l'église de Jérusalem, la mère de toutes les autres et pendant trente-six ans le centre du christianisme israélite, cette épître a été lue dès le commencement, comme de Paul, dans toutes les assemblées de l'Orient. — Nous avons vu déjà, sur sa canonicité, les témoignages de l'Orient pendant quatre siècles. Or ces mêmes Pères, tout en parlant quelquefois des doutes qu'on en avait chez les Latins, non-seulement la croyaient de Paul, mais disaient tenir cette persuasion *des anciens évêques qui les avaient précédés.* — Cyrille de Jérusalem, au quatrième siècle, en la disant de lui, déclare que telle est la tradition « des apôtres et des anciens évêques présidents des églises. » (Thèse 59.) — Jérôme nous atteste, comme lui, que cette lettre « *ab omnibus* retrô ecclesiasticis græci sermonis scriptoribus QUASI PAULI apostoli suscipi. » Athanase, le concile de Laodicée, Basile, Epiphane, Grégoire de Nazianze, Grégoire de Nysse, Ephrem le Syrien, Chrysostôme et beaucoup d'autres rendent le même témoignage. — Eusèbe la déclare de Paul, tout en disant que l'église des Romains conteste ce fait, et tout en supposant que Clément de Rome peut-être en serait le traducteur.

Théodoret cite Eusèbe comme ayant dit que *tous les anciens l'ont crue de Paul;* il dit que les Ariens avaient commencé à la mettre en question à cause du témoignage qu'elle rend à la divinité de Jésus-Christ; mais il ajoute « qu'elle se lisait dans les églises dès les temps apostoliques[1]. Origène[2], tout en la croyant de Paul, cite cependant, pour s'en expliquer la haute élégance, des suppositions « dont le bruit (dit-il) était arrivé jusqu'à lui[3] » sur la part que tel ou tel homme apostolique aurait prise à sa rédaction; mais, alors encore, il a soin de rappeler que « *ce n'est pas à la légère* (εἰκῇ) que les hommes de l'antiquité l'ont transmise *comme de Paul* aux hommes de son temps. » — Et enfin, Clément d'Alexandrie, au deuxième siècle, nous déclare expressément « qu'elle est l'ouvrage de Paul (Παύλου μὲν εἶναί φησι), » tout en pensant que « peut-être, écrite en hébreu par l'apôtre, elle aura été traduite par Luc en un grec élégant. »

8° Enfin, des traits fort nombreux de ressemblance entre cette épître et les autres compositions de Paul nous attestent également qu'il en est l'auteur. Plusieurs critiques habiles ont mis ces traits en saillie; on peut les voir de plus près dans Spanheim, Braun, Carpsovius, Lardner, Macknight, La Harpe, Moses Stuart, Tholuck; et M. Reuss[4] lui-même, qui n'attribue point à Paul cette

[1] *Arg. in Epist. ad Hebræos*, opp. (tom. III, pag. 341. Halle 1768-1774.)

[2] Origène, qui cite l'Epître aux Hébreux plus de deux cents fois (Kirchhofer *Quellensammlung*, etc. Zurich 1848, pag. 244), répète très souvent qu'elle est de Paul.

[3] εἰς ἡμᾶς φθάσασα ἱστορία.

[4] *Hist. de la théologie chrétienne au siècle apostolique*, tom. II, pag. 550.

épître, a eu la candeur de s'exprimer ainsi sur ces analogies : « Les ressemblances que notre épître présente avec la formule paulinienne, sont si nombreuses et si frappantes, que la facilité avec laquelle on l'a attribuée à Paul n'a rien d'étonnant. Elles consistent dans une série de termes également familiers aux deux auteurs, ainsi que dans le fond même des idées dogmatiques. »

Nous ne ferons qu'indiquer quelques-unes de ces ressemblances :

Des explosions de sentiment, exprimées en un langage très concis et particulières à St. Paul;

Des expressions elliptiques qu'il faut compléter par ce qui précède et ce qui suit;

Des transitions abruptes à des sujets subordonnés, pour revenir bientôt après au sujet principal[1];

Des réponses adressées aux pensées du lecteur et faites à des objections qui ne sont pas exprimées;

Une conclusion exhortative et morale de l'Epître, dès son chapitre XI, selon que Paul a coutume de faire dans ses autres lettres;

Des exhortations toutes semblables à celles que Paul fait ailleurs;

Des interprétations judaïques de l'Ecriture qui ne se trouvent que dans Paul;

Des doctrines qu'aucun des autres écrivains inspirés n'a mentionnées : la médiation et l'intercession du Sauveur[2]; le titre de ***Médiateur***, donné par Paul seul à Jésus-Christ[3];

[1] Voyez I, 2-4; III, 7, 11, 14; IV, 2.
[2] Hébr. IV, 15, 16; VII, 22, 25; Rom. VIII, 24; Gal. III, 19, 20.
[3] Hébr. VII, 22; VIII, 6; IX, 15; XII, 24; 1 Tim. II, 5.

le Christ offrant son sacrifice dans les cieux et n'exerçant son sacerdoce que dans les cieux ;

De fréquentes ressemblances de style et d'expression entre cette épître et les treize autres de Paul : par exemple, l'emploi fréquent de la particule τέ; par exemple, ce passage, Hébr. XIII, 5, comparé avec Rom. XII, 9, où nous trouvons deux nominatifs absolus, et de plus un nom féminin nominatif absolu, suivi d'un participe masculin, nominatif absolu (ἡ ἀγάπη ἀνυπόκριτος, ἀποστυγοῦντες...); structure qui ne se retrouve nulle part ailleurs dans le Nouveau Testament. Par exemple encore, les passages suivants :

Hébr. II, 4 comparé avec Rom. XV, 19; 2 Cor. XII, 12, et 2 Thess. II, 9; — Hébr. III, 1, comparé avec Philip. III, 14 ; — Hébr. V, 12, comparé avec 1 Cor. III, 2; — Hébr. VIII, 1, comparé avec Eph. I, 21 ; — Hébr. IX et X, 1, comparé avec Col. II, 17; — Hébr. X, 33, comparé avec 1 Cor. IV, 9; — Hébr. XIII, 9, comparé avec Eph. IV, 14; — Hébr. XIII, 10, 11, comparé avec 1 Cor. IX, 13; — Hébr. XIII, 20, 21, comparé avec Rom. XV, 33; XVI, 20; Philip. IV, 9; 1 Thess. V, 23; 2 Cor. XIII, 11.

Mais qu'opposent les adversaires à tous ces arguments de la critique et de l'histoire? — Aucun témoignage historique; seulement des présomptions et des hypothèses. — Il convient d'y répondre.

## SECTION IX.

### *Objections.*

316. On objecte en premier lieu, qu'apôtre des Gentils, Paul ne l'était pas des Juifs et n'a point dû leur écrire. — Mais ne se dit-il pas « *l'apôtre de tous* pour en gagner au moins quelques-uns? » (1 Cor. IX, 19, 22.)— Ne commençait-il pas en toute cité son ministère par les Hébreux? — N'était-il pas « Hébreu né d'Hébreux? » (Philip. III, 5.) — « L'ardent désir de son cœur et sa prière constante pour Israël, n'était-elle pas que les Hébreux fussent sauvés? » (Rom. X, 1.) — N'avait-il pas « un constant chagrin touchant les Hébreux, ses parents selon la chair? » (IX, 2.) — N'était-il pas allé tout récemment dans la capitale des Hébreux, pour y porter « à son peuple les aumônes des églises » (Rom. XV, 25; Act. XXIV, 17)? — Pouvait-il donc, dirions-nous au contraire, ne pas leur écrire?

317. Paul, a-t-on dit encore, ne s'est point nommé dans l'épître, tandis qu'il eut toujours soin d'inscrire en tête de ses treize lettres son nom de Paul et son titre d'apôtre. Nous répondons :

1° Qu'il avait des raisons manifestes de prudence, sinon pour cacher entièrement son nom, au moins pour éviter de le mettre en saillie. Nous les avons dites ailleurs.

2° Que ce livre étant plutôt un traité[1] qu'une lettre, l'Auteur n'avait pas les mêmes raisons d'y mettre son nom.

3° Que le livre, quel qu'en soit l'auteur, fut écrit par un homme qui jugea convenable de n'y pas mettre son nom. « Et si l'on prétendait pour cela qu'elle n'est pas de Paul, disait Primasius, évêque africain du sixième siècle, elle ne serait donc pas non plus de Barnabas, ni de Clément, ni de Luc, ni de personne, puisque personne n'y a mis son nom (quod nullius nomine titulatur[2]). »

4° Ceux des chrétiens hébreux à qui la lettre fut d'abord adressée, savaient certainement quelle main l'avait écrite. Pourrions-nous en douter, quand nous y lisons ces paroles : « Mes frères, priez pour nous, afin que je vous sois rendu (XIII, 18, 19); — vous savez que le frère Timothée a été relâché; je vous verrai avec lui s'il vient bientôt; — saluez tous vos conducteurs; — ceux d'Italie vous saluent? »

5° Il est assez évident que la lettre n'aurait pas, dès le premier siècle, été lue soit dans Jérusalem et dans les assemblées de l'Orient, si les conducteurs de toutes ces églises n'en avaient pas connu l'auteur.

6° Il était convenable qu'elle pût se répandre parmi les Hébreux fidèles, parmi les chrétiens judaïsants et parmi les Hébreux inconvertis; mais il eût été sans prudence d'y mettre en tête un nom qui la leur eût fait rejeter sans examen.

[1] Il en a les formes et la marche; il est court pour un traité et serait long pour une lettre, 303 versets; aussi l'auteur en le finissant s'excuse-t-il de sa brièveté.

[2] *Ad Hebræos Præfatio.* — Lugduni 1537, pag. 473.

7° Enfin on peut dire, avec M. Wordsworth[1], que si le nom de Paul n'était pas en tête, sa parole cependant et sa signature étaient au bas; car la salutation apostolique dont il avait coutume de faire usage était, comme il l'a dit lui-même, *sa marque distinctive dans toutes ses lettres*. « *La salutation de ma propre main, à moi Paul,* disait-il; *ce qui est* UN SIGNE *dans toute lettre*. C'EST AINSI QUE J'ÉCRIS : LA GRACE DE NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST SOIT AVEC VOUS TOUS[2].»— Par où il veut dire que ces mots : «La grâce de notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous » (ou son équivalent), était la formule de salutation qu'il avait soin d'écrire *de sa propre main* à la fin de toutes ses lettres. — On sait qu'il les dicta toujours à quelque secrétaire, à la seule exception de l'Epître aux Galates. Il se contentait d'y mettre cette marque ou cette signature. *C'était un signe,* dit-il lui-même, auquel toutes ses épîtres devaient se faire reconnaître. Or il faut bien remarquer que, tandis que cette formule se lit en toutes les treize autres lettres de Paul, on ne la retrouve dans aucune des épîtres écrites de son vivant par aucun autre des apôtres, et qu'on ne la voit employée qu'après sa mort, dans le dernier verset de l'Apocalypse, dans la lettre de Clément de Rome aux Corinthiens, et dans les sermons des Pères, qui s'empressèrent de l'adopter après lui. — Mais cette marque, invariablement et exclusivement attachée à toutes ses lettres, l'est également à l'Epître aux Hébreux. (XIII, 24, 25.)

[1] *On the Canon,* pag. 234. Lond., 1847.
[2] 1 Thess. III, 17 ; 1 Cor. XVI, 21 ; Col. IV, 18.

318. On objecte encore, en troisième lieu, que Paul disait n'avoir appris l'Evangile d'aucun homme (Gal. I, 1, 11, 12; II, 6-15) et se montrait très jaloux de l'indépendance de son ministère. Aurait-il donc pu dire, du salut qu'il annonce, ces paroles que nous lisons au verset 3 du chapitre II : « Ce salut ayant commencé d'être annoncé par le Seigneur, NOUS a été confirmé par ceux qui l'entendirent. » — Nous répondons, qu'il était dans les habitudes de Paul d'employer la première personne du pluriel lors même qu'il n'avait en vue que ses lecteurs; en sorte qu'on n'en peut rien conclure sur sa propre personne. — C'est ainsi, par exemple, qu'au verset précédent, il avait dit : « Comment échapperons-NOUS, si NOUS négligeons un si grand salut? » — Paul, en parlant de ce danger, pensait à ses lecteurs et non pas à lui-même. Et c'est encore ainsi qu'il dit, au XIII[e] des Romains (vers. 11) : « C'est maintenant l'heure de nous réveiller du sommeil. » Il n'était pas lui-même endormi, et il n'avait pas l'idée de se comprendre dans ce NOUS, qu'il employait alors comme un *pronom communicatif*. — D'ailleurs même, quant à Paul, il serait encore vrai que « *le salut annoncé par Jésus*, lui avait été *confirmé par ceux qui l'entendirent*. »

319. Mais enfin ce qu'on objecte avec le plus d'instance pour établir que cette épître ne peut être de Paul, c'est la pureté classique de son langage, c'est la perfection par trop hellénique de sa composition.

Nous répondons à cela qu'il était tout naturel que l'apôtre, dans cette occasion solennelle, crût devoir donner

plus de soins à cet écrit qui formait un traité plutôt qu'une lettre, et qu'il adressait à tout le peuple des Hébreux. Il voulait montrer à sa nation, dans un tableau saisissant, la sainte et majestueuse unité des révélations de Dieu dans l'une et l'autre économie, les rapports innombrables de l'Ancien Testament avec le Nouveau, la lumière bienfaisante et toute pleine de gloire que les dernières manifestations du Fils de Dieu viennent répandre sur Moïse, sur les psaumes et sur les prophètes. Il dévoilait aux Hébreux l'importance et le sens sublime de leur propre culte dès qu'on l'explique par l'Evangile, la divinité du Messie proclamée dans leurs Ecritures, son humanité sainte et humiliée également prédite, son apostolat, son sacerdoce royal, son sang expiatoire et son passage à travers les cieux; en un mot, le vrai Temple, le vrai Sacrificateur, le vrai Tabernacle, la vraie Victime, la vraie Pâque, le vrai Saint des saints, comme aussi la vraie foi des vrais adorateurs, et leurs vrais sacrifices de louange et d'oblation.

2° Il n'est pas d'écrivain qui n'ait eu, parmi ses compositions, tel ou tel écrit où il a désiré se surpasser lui-même par la pureté du langage et l'élévation du style.— Ainsi Cyprien, dans sa lettre à Donatus; ainsi Tertullien, dans son Apologétique; ainsi Calvin, dans son traité de la Clémence ou dans son Epître à François Ier; ainsi ailleurs St. Paul lui-même, dans sa lettre à Philémon.

3° Ne sait-on pas que l'apôtre, indépendamment de son inspiration, était pour son style à la hauteur de sa tâche, soit par son éducation, soit par son génie? N'était-il pas né et n'avait-il pas appris les lettres grecques dans

la colonie grecque de Tarse, ville renommée pour sa culture? Ne l'entend-on pas citer en plusieurs occasions les poëtes des Grecs (Act. XVIII, 28; 1 Cor. XV, 33; Tite I, 12)? et ne montre-t-il pas, en d'autres endroits de ses écrits, ce qu'il savait faire? — S'il était, comme il le dit, « *homme du commun quant au langage* (ἰδιώτης τῷ λόγῳ), » c'était par l'accent et non par l'expression ni par la pensée. Et s'il avait jugé sage d'écrire aux Gentils des lettres sans apprêt, il pouvait trouver sage aussi d'en adresser une à tout son peuple dans une composition plus entraînante et plus étudiée.

320. Il nous faut donc conclure de tous ces témoignages et de tous ces faits, que c'est très légitimement qu'Eusèbe, au commencement du quatrième siècle, classait dans le premier canon notre épître aux Hébreux; parce qu'elle avait été reçue pendant deux siècles de toute la chrétienté d'Orient et d'Occident dès sa première apparition, et parce qu'elle n'avait ensuite jamais cessé de l'être dans toutes les églises de l'Orient. — Cependant, tout en la mettant comme ce Père, dans nos appréciations historiques, au rang des homologoumènes et du premier canon, nous avons cru lui devoir assigner avec l'Apocalypse une place à part, à cause de l'opposition tardive qui lui fut faite pour un temps, par l'église latine, après plus d'un siècle et demi d'obéissance. D'ailleurs cette église, soumise à ce livre sacré pendant le premier et le deuxième siècle, puis le désavouant pendant le troisième et le quatrième, a fini par s'y ranger aussi depuis 1400 ans avec l'église universelle.

Mais nous devons enfin passer au deuxième canon, soit aux *antilogomènes*, qui ne contiennent, avons-nous dit, que 222 versets (un trente-sixième du Nouveau Testament); et nous en établirons également par l'histoire la ferme authenticité, avant d'en venir à les considérer sous un autre point de vue.



# LIVRE IV.

## LE DEUXIÈME CANON

OU

## LES CINQ ANTILOGOMÈNES.



### CHAPITRE I.



### Faits généraux.

**321.** Si les vingt Ecritures du premier canon, aussitôt qu'elles parurent, furent reçues comme divines par toutes les églises de la chrétienté, et si les deux livres dont se compose le *second-premier* furent d'abord universellement admis, il n'en fut pas ainsi des cinq petites épîtres tardives de Jacques, de Pierre, de Jean et de Jude. Acceptées « du *grand nombre*, » dit Eusèbe, elles ne le furent pas universellement; parce que, remises au peuple chrétien près du moment où leurs auteurs s'en allaient disparaître par la mort, et d'ailleurs adressées indistinctement à la catholicité des fidèles, elles n'eurent pas, pour se faire aussitôt accueillir universellement, les mêmes avan-

tages que la plupart des autres écrits apostoliques. Il leur manqua pour cela, soit l'influence personnelle et la présence des écrivains sacrés, soit le témoignage immédiat des hommes ou des troupeaux auxquels toutes les épîtres non-catholiques furent d'abord adressées. En conséquence, on comprendra qu'elles ne durent être admises qu'avec plus de lenteur dans certaines parties plus lointaines de la chrétienté. — Tandis qu'une majorité des églises accueillait dès le commencement ces cinq épîtres, comme faisant partie de la Sainte Ecriture, il y en eut toujours plusieurs, pendant deux siècles et demi, qui demeurèrent en suspens sur la divine autorité de telle ou telle d'entre elles; et ce fut seulement au commencement du quatrième siècle, vers l'an 325, qu'on vit enfin cesser ces hésitations dans toutes les parties de l'Orient et de l'Occident. — C'est donc ainsi que leur adoption universelle et absolue dans le canon sacré dut être différée; mais ce retard même, en nous attestant à la fois la liberté et la sainte jalousie des églises primitives à l'endroit du canon, ne doit servir, comme nous le verrons bientôt, qu'à rendre notre confiance plus entière dans le résultat paisible et final de cette sainte recherche.

322. Origène, au moins d'après un rapport d'Eusèbe (H. E. VI, 25), disait, des deux dernières épîtres de Jean, que « ce ne sont pas tous les chrétiens qui les reçoivent pour authentiques (οὐ πάντες φασὶ γνησίους εἶναι ταύτας); » et de la seconde de St. Pierre, « qu'on la révoque en doute (ἀμφιβάλλεται). »

Eusèbe également (H. E. III, 25), au commencement

du quatrième siècle, disait « que les Epîtres de Jacques et de Jude, et la seconde de Pierre, et les deux dernières de Jean, » sont contestées (ἀντιλεγομέναι), » « bien qu'en » même temps reconnues du grand nombre (γνωρίμων » δ'ὅμως τοῖς πολλοῖς). » Il disait encore : « Bien que contestées, elles sont cependant reconnues de la plupart des hommes ecclésiastiques (ὅμως δὲ παρὰ πλείστοις τῶν ἐκκλησιαστικῶν γιγνωσκόμενας). »

Et quant aux deux Epîtres de Jacques et de Jude, il avait dit : « Il est assez connu que celles-là aussi sont publiquement lues avec le reste des autres Ecritures (ὁμῶς δὲ ἴσμεν καὶ ταύτας μετὰ τῶν λοιπῶν ἐν πλείσταις δεδημοσιευμένας ἐκκλησίαις). »

Nous avons d'ailleurs déjà fait connaître dans notre premier livre, que tous les onze catalogues qui nous restent du quatrième siècle renferment également les sept Epîtres catholiques : celui d'Athanase, celui de l'Anonyme (thèse 67) inscrit parmi ses œuvres, celui d'Epiphane, celui de Jérôme, celui de Rufin, celui d'Augustin, celui du concile de Laodicée, celui du concile de Carthage, celui de Cyrille de Jérusalem, celui de Grégoire de Nazianze, celui d'Amphilochius et celui de Philastre.

323. Si l'on a nommé *catholiques*, dès les temps anciens, les sept dernières épîtres du Nouveau Testament, c'est parce qu'elles étaient adressées à la catholicité des chrétiens, plutôt qu'à telle église ou telle personne particulière. C'est peut-être aussi parce que ce nom, réservé d'abord à la première Epître de Pierre et à la première de Jean, comme à des livres *catholiquement* acceptés,

aurait ensuite été étendu aux cinq épîtres tardives, lorsque leur autorité divine eut été généralement admise. Mais quel qu'ait été le sens ou l'occasion de ce terme, toujours est-il que son emploi, pour désigner les sept épîtres qui ne sont pas de Paul, est d'une haute antiquité. — Non-seulement nous le rencontrons dans Athanase, dans Epiphane et dans Jérôme au quatrième siècle; mais dans Eusèbe à la fin du troisième ou plutôt à l'entrée du quatrième, dans Denys d'Alexandrie avant Eusèbe au milieu du troisième, et dans Origène avant Denys.

324. L'ordre dans lequel furent respectivement rangés, dès les temps les plus anciens, les divers livres du Nouveau Testament, avons-nous dit plus d'une fois, fut constamment celui qu'on observe encore dans nos bibles modernes, si ce n'est que l'ensemble des sept épîtres, dites catholiques[1], y précédait l'ensemble des quatorze Epîtres de Paul. Mais alors encore les unes et les autres, dans chaque catégorie, étaient respectivement coordonnées comme nous les voyons aujourd'hui. — Quant aux sept épîtres catholiques, les plus anciens recueils des Grecs, aussi bien que nos bibles modernes, les ont toujours placées dans l'ordre suivant : d'abord celle de Jacques, ensuite les deux de Pierre, puis les trois de Jean, et enfin celle de Jude. — Cet ordre est déclaré le véritable par Jérôme, qui nous apprend aussi que de son temps les Latins, par un zèle indiscret pour Pierre, s'étaient avisés de don-

[1] Déjà du temps d'Eusèbe, de Cyrille et d'Athanase. (Eus., *Hist. Eccl.*, VI, 14.) Athan. *Epist. Festal.* Conc. de Laod., 59. Cyrille *Cathec.* IV.

ner le pas à ses épîtres sur celle de Jacques; « mais avec l'aide de Dieu (Deo nos juvante), » dit-il[1], « je les ai rétablies dans l'ordre sagement suivi par les Grecs. » — Cet ordre se rapportait à leur importance et à leur étendue. Paul, dans son Epître aux Galates (II, 9), parle de *Jacques, Céphas et Jean, qui sont considérés comme les colonnes;* et c'est aussi dans le même ordre (Jacques, Pierre et Jean) que leurs lettres ont été rangées.

Il sera donc convenable, dans cette revue où nous nous proposons d'établir leur authenticité, de commencer par Jacques.

## CHAPITRE II.

—

## Epître de Jacques.

### SECTION I.

### *Son importance.*

**325.** Cette lettre, à n'en juger que par son auteur, est la première des épîtres catholiques; et Jacques la com-

[1] *Prol. in Epist. Canon.* Non idem ordo apud Græcos qui integrè sapiunt et fidem rectam sectantur, *Epistolarum septem* quæ Canonicæ nuncupantur, qui in Latinis Codicibus invenitur. Quod quia Petrus primus est in numero Apostolorum, primæ sint etiam ejus Epistolæ in ordine cæterarum. Sed has proprio ordini, Deo nos juvante, reddidimus. Est enim prima earum una, Jacobi. Petri duæ, Johannis tres, et Judæ una.

mence par ces mots : « Jacques, serviteur de Dieu et du Seigneur Jésus-Christ, aux douze tribus qui sont dans la dispersion. »

Elle a dû revêtir chez les églises primitives, mais surtout parmi les chrétiens de race israélite, une importance particulière de la place éminente qu'occupait son auteur entre tous les apôtres, entre tous les évêques, entre tous les témoins oculaires de la résurrection de Jésus-Christ, entre tous les martyrs.

Nous disons, entre tous les apôtres. — Non-seulement Jacques était *frère du Seigneur* [1] selon la chair, c'est-à-dire ou son demi-frère, ou son cousin germain, étant, d'après les uns, le fils de sa mère par Alphée, ou d'après les autres, son cousin germain, le fils de cette Marie, sœur de sa mère, qui s'était tenue si fidèlement devant la croix et si fidèlement encore devant le sépulcre (Math. XXVII, 6; XXVIII, 1); mais de plus il était si considérable entre tous les apôtres (Gal. II, 16), que Pierre, quand il dissimulait à Antioche, « craignait les hommes *venus de la part de Jacques,* » (Gal. II, 12), et qu'en sortant de prison à Jérusalem, il se hâtait de dire, le distinguant de tous les autres : « Annoncez ces choses à Jacques et aux frères (Act. XII, 17.) » — Paul, lui-même le nommait la première des trois *colonnes* de l'église primitive. (Gal. II, 9.)

Eminent, avons-nous dit, entre tous les évêques, il présida pendant vingt-sept ans cette église de Jérusalem qui était le centre et le foyer, le modèle et la mère de

[1] Gal. I, 19. Jésus avait au moins quatre frères, Jacques, Joses, Jude et Simon. Marc VI, 3.

toutes les autres; il y conclut par sa haute influence le premier des conciles; il y fut l'objet des égards de Paul, de Pierre et des apôtres, qui, vingt ans après l'ascension du Seigneur, s'assemblaient encore avec tous les anciens dans sa maison. (Act. XV, 13; XXI, 18.) Pendant plus d'un quart de siècle il s'y concilia, comme nous l'apprend l'historien Josèphe, les respects des Juifs, qui le surnommèrent le *Juste* et qui s'indignèrent de sa mort cruelle[1], la regardant comme l'une des causes de leur dernière ruine.

Eminent encore entre tous les témoins oculaires de la résurrection de Jésus, Jacques fut honoré (1 Cor. XV, 7) d'une apparition spéciale du Seigneur, comme Marie sa mère l'avait été sur le chemin du sépulcre, et Cléopas[2] son père sur celui d'Emmaüs. — Eminent enfin entre tous les martyrs, Jacques fut le premier des auteurs du Nouveau Testament et le second des apôtres à donner sa vie pour Jésus-Christ. Son collègue Jacques le Majeur, le frère de Jean, avait été décapité par l'ordre d'Hérode-Agrippa, dix ans seulement après l'ascension du Seigneur; mais notre Jacques, *le frère du Seigneur*, fut lapidé par ordre du sacrificateur Ananus et du conseil des Juifs, seize ou dix-sept ans plus tard[3], pendant qu'on attendait à Jérusalem l'arrivée d'Albinus, le successeur de Festus.

[1] Antiq., liv. XX, chap. 8. — Eusèbe, H. E., liv. II, chap. 1.

[2] Ce nom n'est cependant point le même qu'Alphée. Et, comme nous le dirons ailleurs, il demeure fort douteux que Jacques ait été le *cousin* et non *le propre frère* de Jésus.

[3] Albinus était arrivé déjà en octobre 61, à la fête des Tabernacles. (Josèphe, *G. des Juifs*, liv. VI, chap. 31.)

Aussi St. Jude, en tête de son épître, a-t-il pensé ne pouvoir mieux se recommander au respect des églises qu'en s'intitulant simplement *Jude, esclave de Jésus-Christ et frère de Jacques;* tant était grande chez tout le peuple de Dieu la notoriété de ce saint apôtre, et probablement aussi de son épître. — Et c'est encore pour cela, comme l'a pensé Théodoret[1], que Paul lui-même faisait allusion à Jacques, l'évêque des Hébreux, et à son généreux martyre, quand il écrivait aux Hébreux : « Souve-» nez-vous de vos conducteurs qui vous ont annoncé la » Parole de Dieu, et considérant quelle a été l'issue de » leur vie, imitez leur foi. (XIII, 7.) »

326. L'Epître de Jacques ayant donc pour auteur un homme si considérable, une *des trois colonnes*, un frère de Jude, un frère de Jésus-Christ, un évêque avancé en âge, revêtu chez les chrétiens d'une influence immense, et honoré même de tout le peuple des Juifs, un apôtre enfin, qui avait été, dit-on, le seul à ne jamais quitter Jérusalem et qui avait gouverné[2] pendant un quart de siècle cette église mère, où se comptaient déjà pour le moins cinquante à soixante mille chrétiens juifs[3]; l'Epître de Jacques, adressée par un tel homme à ces « *douze tribus de Juifs dispersés* qui venaient d'année en année aux fêtes de Jérusalem, cette épître, disons-nous, dut trouver un prompt

[1] Comment. sur Hébr. XIII, 7.

[2] Nous disons *gouverné*, sans prétendre rien décider sur la forme d'administration qu'avaient alors les églises de Dieu dans une grande cité telle que Jérusalem.

[3] Act. XXI, 20. (πόσαι μυριάδες.)

accès auprès de tous les chrétiens hébreux de la Palestine et de l'Orient; et ceux-ci durent la répandre à leur tour dans les contrées les plus lointaines de leur dispersion.

## SECTION II.

*Son admission immédiate chez toute cette portion de l'église à laquelle elle fut d'abord adressée.*

327. Nous voyons que l'église d'Orient a dès les premiers temps reçu cette Ecriture comme authentique, et que les Pères les plus anciens s'en sont servis.— On peut en particulier prouver abondamment qu'elle fut immédiatement admise et continuellement révérée comme un livre de Dieu chez tous les troupeaux descendus d'Israël.

Nous trouvons la preuve la plus décisive de ce fait, en ce que l'Epître fut traduite dès le premier siècle par les chrétiens syriaques dans leur fameuse *Péchito,* version qu'on rapporte, comme nous l'avons dit (thèse 32), à l'âge apostolique, et qui même fut faite de si bonne heure (à Edesse en Mésopotamie), que les deux dernières lettres de Jean, la seconde de Pierre et celle de Jude, non plus que l'Apocalypse[1], ne purent y être insérées, pour avoir paru trop tardivement.

Or cette admission immédiate de l'Epître de Jacques par de telles églises, nous présente en sa faveur un argument de la plus grande force; puisqu'on ne saurait ima-

[1] Hug, avons-nous dit ailleurs (thèse XXXV), pense cependant que l'Apocalypse fut inscrite plus tard et pour un temps dans la *Péchito.*

giner de meilleurs juges de son autorité divine que ces chrétiens mêmes au milieu desquels Jacques avait travaillé vingt-sept ans, et auxquels il l'avait lui-même adressée directement.

Cette Ecriture fut donc reçue comme théopneustique dans le siècle même de son auteur, dans les lieux mêmes où il avait si longtemps prêché, et par l'universalité des hommes mêmes qui pouvaient être les mieux qualifiés pour apprécier son caractère, sa mission divine et l'authenticité de sa lettre.

328. Eusèbe cependant la place parmi les livres que *quelques-uns contestent*. « Le doute, dit Kirchhofer[1], provient probablement de l'incertitude où l'on était auquel des Jacques on devait l'attribuer; car on ne put jamais invoquer contre elle aucun témoignage historique. »

## SECTION III.

### *Sa date.*

329. On ne saurait douter que l'Epître n'ait été écrite vers la fin de la carrière de Jacques; car aussitôt qu'on l'étudie au point de vue de sa date, on y reconnaît de nombreux signes d'une époque comparativement tardive. L'abondante dispersion des troupeaux israélites, leur organisation déjà devenue complète et leur dégénérescence déjà fort avancée, leur oubli des caractères de la foi jus-

[1] *Geschichte des N. T. Canons*, etc., pag. 258. Zürich 1842.

tifiante, l'influence de leurs riches, le soin que l'Apôtre doit prendre de leur rappeler la place des œuvres dans l'ordre de la grâce, la haute autorité qu'il avait alors acquise dans les églises des Juifs, la longue expérience qu'indique son langage : tous ces traits réunis nous conduisent à reconnaître pour cette Ecriture une date déjà fort postérieure à la première formation des églises chrétiennes.

## SECTION IV.

### *Cause de l'hésitation de quelques églises.*

330. Si d'un côté l'Epître fut immédiatement et universellement admise par « ces douze tribus de la Dispersion » (Jacq. I, 1), c'est-à-dire par tous les judéo-chrétiens de la Palestine, de la Mésopotamie, de l'Egypte et de l'Asie-Mineure auxquels Jacques l'avait adressée, comme aussi par les églises des Gentils en rapports plus directs avec leurs synagogues chrétiennes, et par les plus anciens Pères; on comprendra facilement, d'un autre côté, pourquoi quelques-uns en petit nombre furent lents à l'accueillir, et pourquoi les témoignages en sa faveur, pendant les deux premiers siècles, furent comparativement peu nombreux.

En effet, non-seulement ils étaient plus éloignés de cet homme de Dieu qui ne quitta jamais jusqu'à son martyre l'importante résidence de Jérusalem, et qui avait, ce semble, reçu pour mission spéciale, pendant vingt-sept ans, le constant gouvernement de cette mère-église. Mais sur-

tout plusieurs d'entre eux perdirent, par les malheurs des Juifs, les facilités qu'ils auraient eues sans cela de prendre immédiate et suffisante connaissance des titres de ce livre à leur acceptation. — A peine Jacques l'avait-il écrit, que déjà tous les troupeaux juifs étaient plongés dans le trouble de la guerre, de la fuite et de la persécution. — Bientôt même toutes les églises judaïsantes durent prendre fin; et l'on sait quelle fut dès lors partout leur profonde défaveur et quelles préventions toujours croissantes les chrétiens d'entre les Gentils conçurent contre les chrétiens d'entre les Juifs.

La lettre fut écrite selon toute apparence aux environs de l'an 61, époque du martyre de Jacques et de l'arrivée d'Albinus en Judée[1]. L'oppression des Juifs sous ce méchant homme et bientôt après sous son successeur Florus, commença presque immédiatement; car Josèphe fait dater de l'an 62 la ruine du peuple israélite[2]. Albinus alors ayant appris, nous dit-il, que Florus était nommé pour le remplacer, vida les prisons de Jérusalem et remplit de trouble toute la contrée. — Florus, dès le printemps de l'an 64, arriva comme un bourreau plutôt que comme un gouverneur, et ses iniquités bientôt passèrent toute créance. — L'année qui suivit fut celle de tous ces prodiges menaçants que Tacite et Josèphe nous ont rapportés comme les précurseurs d'une effroyable ruine. Le 15 de

[1] D'autres la placent en 64; mais, d'après Josèphe, ce serait le 15 de Tisri de l'an 62, que ce gouverneur aurait fait fouetter le fameux Jésus. (*G. des Juifs*, VI, 13.)

[2] Ἐξ ἐκείνου μάλιστα τοῦ καιροῦ... προσκοπτόντων ἐπὶ τὸ χεῖρον. (Antiq. Jud., XX, 8.)

mai suivant, Florus assis sur son tribunal à Jérusalem, envoya ses soldats égorger 3613 personnes dans le Haut-Marché; et le 4 octobre, Cestius Gallus, campant avec une armée romaine devant cette cité coupable, y planta « l'*abomination de la désolation*, dans les lieux saints » où elle ne devait point être; » et c'est à ce signe, annoncé par Jésus-Christ et par Daniel, que tous les chrétiens, par « de nombreuses myriades, » *s'enfuirent aux montagnes*[1]. »

On comprend donc qu'en conséquence de ces orages extraordinaires, qui suivirent de si près l'apparition de l'Epître et qui mirent fin à l'existence des églises judaïques, les Gentils chez qui ces églises furent bientôt en si grand discrédit, aient été plus lents à la recevoir, malgré tant de titres à leur respect. Et l'on comprend aussi que les témoignages directs des auteurs de cette époque chez les Latins et même chez les Grecs, aient été comparativement moins nombreux.

## SECTION V.

### *Témoins.*

331. Cependant il faut se garder de croire que les témoins ethnico-chrétiens aient manqué; on en peut citer d'une haute valeur.

Et d'abord nous trouvons à Rome, au premier siècle

[1] *G. des Juifs*, liv. II, chap. 19, sect. 4 à 9; Math. XXIV, 16; Marc XIII, 4; Luc XXI, 21; Dan. IX, 21; XI, 31.

même, cette épître citée par de fréquentes allusions dans Clément Romain, spécialement en ses chapitres II, X, XVII, XXIII, XXX, XXXI, XXXIII, XXXVIII, XLVI, XLIX[1]. — Nous la trouvons encore citée dans « *le Pasteur d'Hermas,* » par sept allusions que Lardner regarde comme une preuve suffisante de la connaissance qu'en avait l'auteur, quel qu'il fût[2]. — De même, quatre fois dans Irénée[3]; et de même en Tertullien[4]. — Les citations qu'on allègue de Clément d'Alexandrie sont moins sûres; mais celles d'Athanase nomment plusieurs fois en toutes lettres l'apôtre Jacques[5], en citant ses propres paroles.

332. L'épître était tenue pour authentique et pour divine par tous ceux qui l'attribuaient à l'apôtre Jacques, fils d'Alphée. Mais quant à ceux des anciens qui, — la croyant non de l'apôtre Jacques, mais de *Jacques le Juste, frère de Jésus-Christ,* — faisaient deux personnes différentes de ces deux Jacques, elle leur laissait quelques doutes, non sur son authenticité, mais sur sa canonicité; parce qu'ils supposaient que l'Auteur, malgré son éminence, n'était pas un apôtre.

Cependant, au commencement du quatrième siècle, les doutes prenaient fin, et la plupart des églises étaient unanimes pour l'insérer dans le canon. Nous avons vu tous

[1] Relisez notre extrait de cette lettre, thèses 254 à 260.
[2] Particulièrement, *Mandat.* II, IX, XI, XII, 5, 6, où l'Auteur cite Jacques IV, 7, 12; Sim. V, 4; VIII, 6.
[3] Spécialement, *Hæres.*, liv. IV, cap. 16, § 2.
[4] *De Orat.* C. VIII, adv. Jud., 2.
[5] Entre autres, *ad. Serap.*, ep. I. — *Contra Arian., or.* 3.

les onze catalogues du même siècle l'admettre également. (Thèse 56.)

333. Origène la tenait pour divine, comme nous l'apprenons directement de plusieurs de ses citations; par exemple, de son commentaire sur Jean[1], de son commentaire sur l'Epître aux Romains, de son commentaire sur le Psaume XXX et de sa huitième homélie sur Josué (laquelle ne nous est parvenue que dans sa traduction latine)[2]. Et si Eusèbe, dans les citations qu'il nous fait des opinions d'Origène touchant les Ecritures, paraît nous le représenter comme s'étant tu sur l'Epître de Jacques, nous ne devons en tirer aucune conclusion défavorable; car ce même auteur (H. E. VI, 25), parlant des opinions d'Origène sur le canon, s'est abstenu de rien dire sur l'Epître de Jude, quoiqu'Origène l'ait citée plus de quinze fois, et citée avec éloge.

Eusèbe, nous l'avons vu, la mettait lui-même au rang des écrits « encore *contestés*, bien que *reconnus*, disait-il, *du grand nombre*. (H. E. III, 25.) »

Amphiloque même, en parlant des hésitations qu'on avait eues à l'égard des cinq petites épîtres tardives, en excepte l'Epître de Jacques, « reçue, dit-il, de ceux mêmes qui doutaient des quatre autres. »

Il est inutile d'indiquer les témoignages des siècles suivants; car le canon dès lors était définitivement fixé.

[1] *Tom. XIX. Opp.*, tom. IV, pag. 306. ὡς ἐν τῇ φερομένῃ Ἰακώβου ἐπιστολῇ ἀνέγνωμεν. — Neudecker traduit ici φερομένη par « universellement reconnue. » D'autres traduisent : « qui est mise en circulation. » — Voy. également *in Ep. ad. Rom.*, liv. 4. *Opp., tom. IV*, pag. 535 et 536.

[2] *Opp. XII*, pag. 412 : « Petrus, dit-il, duabus epistolarum personat tubis ; Jacobus quoque et Judas. »

334. Plusieurs auteurs ont fait remarquer encore que la première Epître de Pierre, qui fut écrite plus tard que celle de Jacques, contient plus de dix sentences[1] soit de morale soit de doctrine, qui, par leur ressemblance frappante avec des passages de celle-ci, lui portent un muet témoignage; « le Saint-Esprit ne pouvant mieux, disent-ils, en attester la divinité, qu'en en adoptant et en incorporant les sentences dans une épître si promptement et si constamment admise par toute la chrétienté. »

335. On a trop souvent pris plaisir à rappeler un propos affligeant de Martin Luther en 1522, touchant cette Epître de Jacques, qui mal à propos lui avait d'abord paru contredire la doctrine des Ecritures sur la justification du pécheur par la foi. — Mais, outre que ce grand serviteur de Dieu a retiré plus tard cette parole imprudente[2], il ne faut pas oublier qu'à l'époque où il la proféra, d'innombrables fraudes se révélaient de toutes parts dans presque tous les monuments non divins de l'antiquité chrétienne : faux titres, fausses Ecritures, faux livres des Pères, fausses légendes du Bréviaire, fausses décrétales des papes. On commençait de son temps à sortir de ce chaos; et même dans l'église romaine, les yeux s'ouvrirent enfin sur plusieurs de ces mensonges. Cependant il

[1] Par exemple, Jacq. IV, 2, et 1 Pier. V, 5, cités par Clément de Rome (chap. XX). De même, Jacq. I, 5, et 2 Pier. III, 3, 4, cités par le même Père. (Chap. XXXIII.)

[2] Dans toutes ses éditions de la Bible postérieures à 1526. — Voy. Gerhard, *Theologia, locus de script. sacrâ*, § 279. (Francfort 1657.) — Seckendorf, *Commentar. de Lutheranismo* (Francfort 1692.) — Carlovius, *Biblia illustrata*. (Francfort 1676, fol.), tom. II, pag. 1393.

n'était pas encore facile de distinguer toujours les monuments réels d'avec les supposés, de reconnaître les vrais principes de la critique sacrée, ni d'en consulter les instruments, dont plusieurs étaient encore à découvrir[1]. On bornait ses connaissances critiques aux assertions d'Eusèbe, et l'on ne savait pas encore les contrôler. — On n'était donc pas assuré que l'église romaine, déjà si fort poussée à jeter des apocryphes dans le dépôt de l'Ancien Testament (qui n'a été commis qu'aux Juifs), n'aurait pas également porté ses mains sur le Nouveau, pour y introduire aussi des livres *ininspirés;* car on n'avait pas alors suffisamment compris que la Providence de Dieu s'est engagée, comme nous le montrerons plus tard, à ne jamais permettre à aucune église, bonne ou mauvaise, cette infidélité.

## SECTION VI.

### *Son excellence.*

336. S'il pouvait entrer dans notre plan de prendre en considération les beautés et les grandeurs spirituelles des livres dont nous établissons ici la canonicité par des preuves historiques, nous ferions remarquer le caractère original, profond et pathétique de cette sainte lettre; sa parfaite adaptation aux besoins de l'église primitive, telle qu'elle se présentait parmi les populations israélites converties à l'évangile; l'élévation des pensées, la hauteur du

[1] Par exemple, l'épître de Clément de Rome, qui rend un important témoignage à l'Epître aux Hébreux et à l'Epître de Jacques, et qui ne fut retrouvée qu'en 1628.

style et sa noble simplicité. Surtout, nous ferions ressortir son incomparable supériorité, dès qu'on la veut comparer aux écrits non inspirés de ces premiers siècles. Tandis que ceux-ci nous présentent tant de petitesses, de bizarreries et d'excentricités; ici rien de pareil; tout y est sobre, sage, grave, élevé. Et cette preuve négative prend une grande force : elle manifeste bientôt l'action du Saint-Esprit avec le même éclat qui nous a déjà frappés, lorsque nous avons essayé de comparer les évangiles apocryphes avec les canoniques.

## SECTION VII.

### *Quel Jacques en est l'auteur.*

337. Si plusieurs écrivains parmi les anciens, et plusieurs surtout parmi les modernes, ont paru mettre une grande importance à résoudre cette question : « Ce Jacques était-il ou n'était-il pas apôtre? » tous cependant le reconnaissent pour avoir été *frère de Jésus-Christ;* pour avoir gouverné vingt-sept ans l'église de Jérusalem; pour avoir tenu la plus grande place parmi les apôtres, dont il était l'une *des trois colonnes* et la *première* des trois; pour avoir été ce Jacques, en un mot, si souvent mentionné par Luc dans les Actes[1] et par Paul dans les Epîtres[2]. — Mais ce n'est pas là qu'est la question. — L'auteur de notre lettre était-il ou n'était-il pas l'un des Douze? Voilà ce qui est fortement contesté. — Etait-il le même que l'apôtre

[1] Voyez Act. IX, 26-30; XII, 17; XV, 13-20; XXI, 18-25.
[2] Voyez Gal. I, 17-19; II, 2-6, 9; II, 12; 1 Cor. IX, 5; XV, 7.

Jacques le mineur, fils, selon les uns, d'Alphée et de Marie de Cléopas, la tante de Jésus-Christ; ou, selon les autres, d'Alphée et de cette Marie, mère de Jacques et de Joses, qui se tenait devant la croix[1]? — Ou bien encore,

[1] Par exemple, selon Kirchhofer (pag. 258), qui paraît le croire fils d'Alphée et de Marie, la mère de Jésus, par de secondes noces, et identifier celle-ci avec la Marie dont nous parlons (la mère de Jacques et de Joses).

Nous lisons dans l'Evangile de Jean (XIX, 25) que la bienheureuse mère de Jésus avait une sœur nommée *Marie de Cléopas;* et nous apprenons que ces deux Marie, au jour terrible de la crucifixion, se trouvaient ensemble auprès de la croix avec une troisième Marie, dite *de Magdala.* — Voici donc la question. Où sont *ces trois Marie* dans les récits parallèles de la crucifixion chez les évangélistes? Où est la bienheureuse mère du Sauveur? — Les trois autres évangélistes l'auraient-ils oubliée? Cela ne paraît pas admissible. « Il y avait là, nous disent-ils (Math. XXVII, 55), plusieurs femmes qui regardaient de loin, entre lesquelles étaient *Marie de Magdala et Marie mère de Jacques le mineur* (*fils d'Alphée*, Math. X, 3) *et de Joses,* et la mère des fils de Zébédée, Salomé. » (Marc XV, 40.) — Peut-on croire que les trois premiers évangélistes aient négligé de nommer dans cette scène du Calvaire la mère du Sauveur? Et ne doit-on pas plutôt penser que cette *Marie*, mère de *Jacques* le mineur, de *Joses* et de *Jude* (frère de *Jacques*, Act. I, 13; Jude 1), était cette même *mère de Jésus* qu'on retrouve si souvent dans les Evangiles accompagnée *des frères de Jésus* (Jacques et Joses, Jude et Simon, Marc VII, 3; Math. XII, 46; XXVII, 55; Luc VIII, 19), et qu'on revoit même au jour de l'ascension (alors qu'elle avait au moins 60 ans d'âge), accompagnée encore *des frères de Jésus,* dans la chambre haute de Jérusalem? (Act. I, 13.)

Nous estimons que la Bible a de tout temps honoré la condition d'une *mère en Israël*, pour le moins autant que celle d'une vierge. — « Marie, est-il écrit (Math. I, 18), fiancée à Joseph avant qu'ils eussent été ensemble (πρὶν ἢ συνελθεῖν αὐτούς), se trouva enceinte par le Saint-Esprit; et Joseph ne la connut point *jusqu'à ce* (ἕως οὗ) *qu'elle eût enfanté son fils premier-né.* »

Tous les siècles l'appelleront « BIENHEUREUSE; » mais il faut le remarquer aussi, le Saint-Esprit a été si loin de vouloir exalter le Fils de l'homme par l'exaltation de sa mère, qu'au contraire il s'est plu à nous révéler toutes les humiliations de sa naissance; et qu'en nous

était-il un troisième Jacques inconnu des lecteurs du Nouveau Testament avant le douzième chapitre des Actes? En d'autres termes, était-il appelé *frère du Seigneur* (Gal. I, 19) à titre seulement de *cousin germain*, ou à titre de demi-frère? Etait-il réellement un des douze, ou n'aurait-il été apôtre que par les grâces du Saint-Esprit, par ses hautes qualités et sa dominante influence?

338. Si plusieurs, soit pour attaquer, soit pour défendre la canonicité de l'Epître, ont mis tant d'importance à cette question de l'apostolicité de son auteur, nous croyons cette vue erronée. Et quand aujourd'hui les rationalistes, pour infirmer l'inspiration des Ecritures, s'efforcent d'établir que ni le Jacques dont nous nous occupons, ni le Jude, son frère, auteur de l'épître qui porte son nom, ni le Jean des petites épîtres, ni celui de l'Apocalypse, ni l'auteur de l'Epître aux Hébreux, ni même le Matthieu du premier Evangile, ne furent au nombre des douze apôtres, nous pensons que leurs assertions, d'ailleurs mal fondées quant au fait, ont très peu de portée quant à l'argument.

En effet, l'inspiration n'était nullement restreinte à l'apostolat. Bien d'autres que les Douze reçurent les dons

donnant sa généalogie, il a pris soin de ne nommer que quatre de ses mères dans tout son parentage pendant quarante-deux générations. Et ces quatre femmes, les voici : premièrement l'incestueuse Thamar; puis l'impure Rahab; puis Ruth la Moabite; enfin, cette malheureuse Bathsebah, qui fut la femme d'Urie. — Le Saint-Esprit nous apprend à ne parler de Marie qu'avec honneur; mais, depuis la naissance de *son premier-né* et dans tout le cours du Nouveau Testament, il ne l'a jamais nommée *Vierge*, comme le font avec tant d'ardeur les traditions humaines.

miraculeux, et parmi ces dons, celui de la théopneustie. Un écrit était canonique, non pour être apostolique, mais pour être inspiré. L'Evangile de Luc, celui de Marc et le livre des Actes eurent, à titre d'Ecritures inspirées, la même autorité que les Evangiles de Matthieu ou de Jean; Dieu ayant élu selon son bon plaisir, parmi les Douze et en dehors des Douze, les hommes dont il voulait faire les prophètes de son Nouveau Testament; tout comme il était allé chercher dans diverses conditions les Salomon, les Amos, les Joël ou les Néhémie, pour en faire les écrivains de ses premiers oracles. — Il suffisait pour qu'un livre eût une autorité divine, qu'il fût inspiré; et il suffisait pour qu'un livre fût inspiré, qu'il fût reconnu canonique, qu'il fût recommandé comme tel aux églises primitives par les apôtres du Seigneur, et qu'il eût été reçu par elles. Cela s'accomplissait sous la direction de cette Providence du Seigneur, qui a fait successivement insérer tous nos Livres sacrés dans le recueil de son Nouveau Testament, comme elle l'avait fait pour l'Ancien, et qui a su rendre unanime sur ce seul point depuis quinze siècles toute la chrétienté d'Orient et d'Occident. — C'est là le fait que l'on constate par l'histoire du canon et que nous examinerons dans la suite.

339. Cependant, sans vouloir entrer trop loin dans cette question de l'apostolicité de Jacques, à laquelle nous n'attachons qu'une importance secondaire, nous croyons pouvoir rendre probable et presque certain, que l'auteur de notre épître n'est autre que Jacques fils d'Alphée, ainsi que l'avaient pensé, parmi les Pères, Chrysos-

tôme, Athanase, Jérôme, Amphiloque, Augustin, Théodoret, Théophylacte et la chronique d'Alexandrie[1].

En effet :

1° C'est sans raison suffisante que, pour nier l'apostolat de Jacques, on allègue que le titre d'*apôtre* n'est pas inscrit en tête de son épître; car Jean non plus ne l'a point mis au commencement de ses lettres, Jude non plus dans la sienne; ni même Paul dans le tiers des siennes[2]; et tous les trois cependant furent des apôtres.

2° Après la mort de Jacques le majeur (qu'Hérode Agrippa fit mourir en 44), les Ecritures se sont toujours exprimées comme ne connaissant plus qu'un seul autre Jacques, *frère du Seigneur*, homme éminent dans l'Eglise de Dieu. Il faut donc qu'il n'y restât plus alors aucune personne un peu marquante de ce nom. Que serait donc devenu Jacques le mineur, si ce Jacques éminent n'était pas lui?

3° Le Seigneur avait quatre frères, parmi lesquels on comptait un *Jude* et un *Jacques*, outre Joses et Simon. (Math. XIII, 55; Marc VI, 3.) Or Jude se dit *frère de Jacques* (Jude 1) et Jacques est dit *frère du Seigneur*. (Gal. I, 19.) On se demandera donc tout naturellement si ce ne sont pas les mêmes personnes.

4° Il y a plus. C'est aussi parmi les *Douze* qu'on comp-

[1] Ainsi ont pensé de nos jours Hug, de Wette, Guerike et Reuss. Winer et Neander ne sont pas décidés. — On a rangé dans l'autre opinion Origène, Eusèbe et Hilaire, Ambroise, Epiphane et Grégoire de Nysse. — Sur une telle question de critique, les Pères sont des docteurs et non des témoins ni des juges; leur autorité n'est que celle des modernes.

[2] La première et la seconde aux Thessaloniciens, celle aux Philippiens, celle à Philémon et celle aux Hébreux.

tait plusieurs *des frères du Seigneur* (1 Cor. IX, 5.); — parmi ses *frères*, un *Jacques*, un *Joses* et un *Jude*; — parmi les *Douze*, un *Jacques*, fils d'Alphée et un *Jude* frère *de Jacques*[1], qui tous deux étaient ou ses frères proprement dits, ou ses cousins germains[2], ou ses demi-frères. — N'en faut-il pas conclure que le *Jacques*, auteur de l'épître et *frère du Seigneur* (Gal. I, 19), ainsi que le *Jude*, son frère, auteur d'une autre épître, ont tous deux été nommés aux mêmes titres *frères du Seigneur*, et tous deux comptés au nombre des apôtres?

5° Il serait bien difficile de croire que le Jacques des Actes, de l'Epître aux Corinthiens et de l'Epître aux Galates, s'il n'eût pas été lui-même un apôtre, eût joui d'une si haute autorité en présence des apôtres, soit dans le concile de Jérusalem[3], soit dans sa maison, où se réunissaient les anciens et les apôtres (Act. XX, 18), soit dans la pensée de Pierre (Act. XII, 17; Gal. II, 12), soit dans celle de Paul[4]. — « Annoncez ces choses à Jacques et aux frères, » disait Pierre; et c'est même par crainte des frères *envoyés par Jacques*, que plus tard cet apôtre dissimulait dans Antioche. — « Jacques, Céphas et Jean, qui sont considérés comme des colonnes, » disait Paul. —

[1] Autrement appelé Lebbée ou Thaddée. (Act. I, 13; Jean XIV, 22; Luc VI, 16.)

[2] Plusieurs objectent, non sans raison, qu'il serait contraire à l'usage des Grecs d'appliquer à des cousins l'expression de *frère* (ἀδελφός). Ils ajoutent que Paul et que Luc lui-même, quand ils veulent parler de *cousins*, se servent des termes d'ἀνεψιός ou de συγγενής. (Luc I, 36, 58; Col. IV, 10; Rom. IX, 5; XVI, 7, 11, 21.)

[3] Act. XV, 19. διὸ ἐγὼ κρίνω. Que ne diraient pas les docteurs de Rome, si Pierre eût tenu un tel langage?

[4] 1 Cor. IX, 5; Gal. I, 19; II, 9, 12.

« Je ne vis à Jérusalem aucun autre des apôtres que Jacques, le frère du Seigneur. »

6° Il serait également bien difficile, s'il n'était pas l'apôtre fils d'Alphée, de croire que le livre des Actes, dans son chapitre XII, l'eût brusquement introduit sur la scène apostolique comme le personnage de l'Eglise désormais le plus notable et le plus influent; sans avoir rien dit ni de sa personne, ni de sa conversion, et sans en avoir fait nulle part ailleurs aucune mention dans le Nouveau Testament.

7° Il serait surtout bien difficile de croire que Luc, au moment même où il venait de réciter la mort de Jacques le majeur, alors que ses lecteurs étaient censés ne plus connaître après lui d'autre Jacques que le *mineur,* vînt aussitôt, dans ce *même chapitre XII*, parler d'un troisième Jacques dont l'Ecriture jusque là n'aurait jamais parlé, et sans avertir qu'il ne s'agissait point là du seul Jacques que ses lecteurs dussent connaître.

8° Mais il serait encore bien autrement difficile de croire que Paul le nommât clairement et positivement *apôtre* (Gal. I, 19), s'il ne l'avait pas été. — « Quand je montai à Jérusalem pour faire connaissance de Pierre, je ne vis aucun autre des apôtres, si ce n'est Jacques, le frère du Seigneur. »

En vain voudrait-on faire violence à ce verset en traduisant : « Je ne vis aucun autre des apôtres, mais je vis Jacques; » car on ne trouve aucun exemple qu'après *ἕτερον οὐκ*, le sens de *εἰ μή* soit rétréci au point de signifier seulement *mais*. — Et d'ailleurs, dans ce passage, toute la pensée de Paul n'était-elle pas d'établir qu'il était resté

longtemps après sa conversion *sans avoir vu d'apôtre?* — Jacques, le frère du Seigneur, était donc un apôtre.

9° Quand le même Paul dit aux Corinthiens (IX, 5) : « N'ai-je pas le droit,.... comme les apôtres et les frères du Seigneur et Céphas?.... » il est assez clair qu'il est loin de vouloir excepter les *frères du Seigneur* du nombre des apôtres; il les met au contraire dans leur rang avec Céphas. « Comme les autres apôtres, » veut-il dire ici; « Même les frères du Seigneur, et même Céphas. »

10° Dans l'opinion contraire, il y aurait eu dans l'histoire évangélique deux Joses, trois Jude et quatre Jacques; ce qui devient difficile à recevoir. — Deux Joses : l'un frère de Jésus (Math. XIII, 55), l'autre son cousin ou son demi-frère. — Trois Jude : l'un, l'Iscariot; l'autre, frère de Jésus-Christ (Math. XIII, 55); l'autre enfin, apôtre et fils d'un Jacques inconnu; car on devrait alors nécessairement entendre l'expression Ἰούδας Ἰακώβου (Luc VI, 16, Act. I, 13, Jean XIV, 22), dans le sens de *Jude, fils de Jacques*. — Et je dis enfin quatre Jacques : le premier, fils de Zébédée, le second, fils d'Alphée, et cousin ou demi-frère du Seigneur; le troisième, son propre frère, auteur de l'épître; et enfin le quatrième, un Jacques inconnu, père de l'apôtre Jude.

**340.** Il faut donc enfin conclure que, s'il n'est nullement nécessaire d'établir l'apostolicité de cette épître pour en prouver la canonicité, nous avons cependant les plus fortes raisons d'admettre que son auteur était apôtre; tandis que les hommes d'un avis contraire sont au moins dans l'impossibilité de prouver qu'il ne l'était pas.

# CHAPITRE III.



## Seconde Epître de Pierre.

### SECTION I.

### *L'étude qu'elle réclame.*

341. Cette Ecriture réclame ici plus qu'aucune autre une étude attentive de ses caractères et de son histoire; car malgré la beauté de doctrine et la majesté tout apostolique qui la distinguent, elle est, des cinq épîtres antilégomènes, celle que les adversaires modernes du canon ont le plus attaquée, non-seulement à cause de ce qui manque à ses preuves historiques, mais surtout à cause de l'hommage qu'elle rend avec tant d'éclat aux Epîtres de Paul, sous le double rapport de leur authenticité et de leur inspiration.

D'ailleurs, il faut convenir qu'on a vu de tout temps se prononcer et contre elle et pour elle des hommes de science. Contre elle, parce qu'elle est, des cinq antilégomènes, celle qui présente en sa faveur le plus petit nombre de témoignages des Pères pendant les deux premiers siècles de l'Eglise; et pour elle, parce qu'en même temps elle est, des cinq antilégomènes, celle dont les caractères intérieurs attestent le plus invinciblement l'authenticité apostolique. Aussi, quand on veut la rejeter, y a-t-il

aux étranges suppositions qu'on est alors obligé d'admettre, « une impossibilité morale, comme l'a si bien dit M. Louis Bonnet (dans son Commentaire du Nouveau Testament)[1], impossibilité, ajoute-t-il, qui, pour tout juge non prévenu, forme une conviction tellement vive, tellement ferme, que nous n'hésitons pas à affirmer que, parmi tous les livres du Nouveau Testament contestés en certains temps, il n'en est aucun dont l'authenticité soit aussi certaine que la seconde Epître de Pierre. »

C'est aussi ce qu'ont dernièrement senti plusieurs des critiques les plus distingués de l'Allemagne[2]; et nous venons de voir tout récemment encore le savant Guericke, qui dans ses *Beiträge* (pag. 175), avait d'abord exprimé des doutes sur cette authenticité, rétracter ensuite noblement et itérativement ces mêmes doutes dans son « Introduction » de 1854[3].

## SECTION II.

### *La lettre se dit être de Pierre.*

342. Il faut d'abord bien remarquer que l'auteur se déclare lui-même être « *Simon Pierre, le serviteur et l'apôtre de Jésus-Christ,* » tout comme l'auteur de la première s'est dit « *Pierre, l'apôtre de Jésus-Christ.* » Il répète

[1] Nouveau Testament, dans son Introduction, tom. II. Genève 1852, pag. 701.

[2] Outre Guericke, *Isagogik* (1854); Dietlein., *Der 2 Petri*, 1851, pag. 1-74; Thiersch (1852), *Versammlung*, etc.

[3] Pag. 483 : « Der ich hiemit wiederholt retractire. » Voy. sa *Gesammtgeschichte des N. T.* oder *Neutestamentliche Isagogik*, pag. 472.

cette assertion d'un bout à l'autre, directement, indirectement et sous toutes les formes. Il atteste d'ailleurs écrire aux mêmes classes de personnes (2 Pier. III, 1) à qui la première avait été d'abord adressée, c'est-à-dire « *aux élus* d'entre les Israélites *de la Dispersion* (ἐκλεκτοῖς παρεπιδήμοις διασπορᾶς), » répandus comme des étrangers dans les diverses provinces de l'Asie mineure : « *Mes bien-aimés*, dit-il, *c'est ici la seconde lettre que je vous écris ;* » et il assure avoir été l'un des témoins oculaires de la transfiguration du Seigneur sur la sainte montagne, « alors que » cette voix se fit entendre à lui du ciel par la gloire ma- » gnifique : C'est ici mon Fils bien-aimé en qui j'ai mis mon » affection. » — D'ailleurs il est, dit-il, « à la veille de son délogement ; » le moment est venu pour lui « de se débarrasser de sa tente terrestre (I, 13); « et c'est Jésus lui-même qui le lui a fait connaître (14); ce même Jésus qui, déjà peu après être ressuscité d'entre les morts, lui avait marqué de quelle mort il glorifierait Dieu. (Jean XXI, 14, 19.) » Il « estime donc juste, dans l'une et dans l'autre lettre, » ajoute-t-il, « de réveiller par ses avertissements les sentiments purs que peuvent avoir ses frères de la Dispersion. » Il prévoit que sa lettre sera lue universellement, et dans l'attente de sa fin prochaine, « il ne sera point paresseux à faire qu'après son départ ils puissent se rappeler continuellement ces choses dans leur souvenir, et se sentir affermis dans la présente vérité. » (I, 15 et 12.) — En même temps il leur fait l'éloge « de toutes les Epîtres de Paul, son frère bien-aimé. » Elles étaient déjà toutes écrites jusqu'à l'Epître aux Hébreux (Hébr. III, 15, 16), bien que Paul ne fût point encore délogé ; car les deux

apôtres étaient destinés à mourir la même année et sous la même persécution. « Paul, dit-il, leur a écrit selon cette sagesse qui lui a été donnée ; » malheur à qui « tordra » ses paroles ; il ne le ferait qu'à « sa perdition. » — En un mot, on voit ici l'Auteur s'adresser à ses frères avec toute l'élévation d'un apôtre qui se sait à la veille de donner sa vie pour son Maître et de paraître devant lui. Il faut « qu'on estime comme un salut la longanimité du Seigneur ; » il faut qu'on se prépare au grand jour de sa venue ; il faut « qu'on hâte par ses prières l'arrivée de ce jour de Dieu, à cause duquel les cieux enflammés seront dissous, et les éléments embrasés se fondront ; » il faut qu'on « attende selon sa promesse de nouveaux cieux et une nouvelle terre où la justice habitera. » (III, 13.)

## SECTION III.

### *Le caractère majestueux de cette lettre confirme hautement ce témoignage.*

343. Que cette Ecriture soit en effet d'un saint apôtre, c'est ce qu'atteste avec puissance son caractère tout entier, la majesté des pensées, la pureté des doctrines, leur profonde harmonie avec tout l'ensemble des enseignements divins. Du commencement à la fin, l'Epître révèle l'un des Douze au terme de ses combats ; elle respire partout l'esprit apostolique. Autorité dans le langage ; sobre grandeur dans les images ; ardeur contenue mais tendre et grave dans les avertissements ; élévation calme, mâle et quelquefois sublime dans ses dénonciations de l'avenir. Le

jour de Christ vient malgré ses retards ; qu'on fuie donc la corruption qui règne dans le monde par la convoitise; qu'on mette tous ses soins à la sainteté de la vie ; que l'Eglise se tienne « prête dans une sainte conduite, pour n'être pas consumée par le feu avec le monde ! » — Quelle abondance tout ensemble et quelque précision terrible, dans sa description de la dernière conflagration par où tout doit finir : la terre et les cieux enveloppés de flammes, les éléments embrasés et confondus, pour que de nouveaux cieux et qu'une nouvelle terre, séjour de la justice, sortent de cette ruine universelle ! Et c'est avec cette puissance qu'enfin il nous conduit à sa conclusion solennelle : « Puisque toutes ces choses doivent se dissoudre, quels devez-vous être en sainte conduite et en piété ! Et puisque vous êtes avertis, bien-aimés,.... soyez sur vos gardes, et croissez dans la grâce et dans la connaissance de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ. » « In omnibus epistolæ partibus, a dit Calvin, spiritus Christi majestas se exerit[1]. »

344. Il faut donc bien comprendre que, pour se décider à révoquer en doute l'authenticité de cette lettre comme l'ont fait plusieurs, il ne s'agit pas seulement de donner un démenti à toutes les traditions historiques qui nous l'ont transmise comme de Pierre ; il faut nécessairement trouver soit dans l'épître, soit dans les monuments de l'histoire, des raisons assez fortes pour admettre les hardies suppositions que voici :

[1] Argumentum Epistolæ, tom. VII, pag. 243. Berlin, 1834.

Il faut premièrement imaginer qu'une Ecriture si grave, si profondément conforme à l'analogie de la foi et si hautement supérieure par tous ces caractères à toutes les productions ininspirées du même siècle et du siècle suivant, serait l'ouvrage, nous ne dirons pas d'un homme ordinaire et d'un inconnu, mais d'un odieux faussaire, capable d'accumuler mensonge sur mensonge, et de porter même le blasphème jusqu'à se donner aussi pour l'auteur de la première lettre que l'Esprit-Saint avait déjà dictée à l'apôtre St. Pierre; jusqu'à fabriquer la contrefaçon d'une seconde lettre, et jusqu'à la jeter comme divine dans les églises de Dieu. — Il faudrait admettre que l'auteur ayant composé de fausses prophéties, et nouveau Balaam, nouvel Ananias, mentant au Saint-Esprit, les aurait présentées comme reçues d'en haut, tout en exhortant les hommes à la sainteté de la vie et tout en leur rappelant avec une rare onction les terribles jugements de Dieu contre les anciens prophètes de mensonge, ses terribles jugements futurs contre les faux docteurs! (2 Pier. II, 3.) — « Leur condamnation ne tarde pas, » s'était-il écrié; « leur punition ne s'endort pas! » (II, 3.) — Bien plus, il serait allé jusqu'à parler de sa fin prochaine; « il en était, dit-il, averti par Jésus-Christ lui-même! » et cette pensée n'aurait pas réveillé sa conscience. Il a vu de ses yeux la transfiguration du Christ, il attend sans crainte son prochain retour, et il ose prononcer ces paroles redoutables : « Ce n'est pas en suivant des *fables artificieuses* que nous vous avons fait connaître la puissance de l'avénement de notre Seigneur Jésus-Christ ! ! »

Mais il y a plus encore; car il faudrait admettre qu'un

tel homme aurait été cependant si supérieur à tous les faussaires qui dans la suite osèrent donner aux églises des écrits supposés, que tandis que ceux-ci se trahirent toujours par le désordre des idées, par la pauvreté des matières et par la servilité des emprunts faits aux livres inspirés, comme aussi par le malheur de certains détails et par des erreurs manifestes, rien de semblable n'apparaît dans cette lettre : tout y est grand, vrai, saint, sérieux, harmonique ; et c'est après 1800 ans d'examen, qu'on se voit dans l'impossibilité d'y rien trouver qui ne s'accorde et avec les faits et avec les Ecritures.

Même vous y rencontrez, au chapitre III, sur un sujet important et tout nouveau, des enseignements sublimes, qui cependant sont encore entièrement conformes à l'harmonie de la foi. Il faudrait donc supposer que le misérable, capable d'un tel blasphème contre le Saint-Esprit, aurait su composer une épître qui, par son unité, son onction et toutes ses excellences, se montre au-dessus de tous les écrits ininspirés du même siècle (les adversaires en conviennent), comme s'élèvent nos Alpes par-dessus nos collines. — Et quand nous en parlons ainsi, nous ne la comparons pas seulement aux écrits apocryphes ou supposés de Barnabas, de Hermas et des fausses épîtres d'Ignace ; mais même à ceux d'un Polycarpe et d'un Clément. Car nous avons pu reconnaître encore des erreurs de fait ou de doctrine jusque dans ces productions saintes. Dans la seconde Epître de Pierre, rien de semblable.

Enfin, il faudrait même admettre plus encore ; il faudrait reconnaître que cet imposteur aurait mieux saisi qu'aucun des anciens Pères le but et le vrai sens de la

première épître de Pierre; car lorsque vous voudrez la comparer attentivement avec la dernière (cette remarque est de Michaëlis), vous trouverez leur accord tel que, si Pierre n'avait pas écrit lui-même l'une et l'autre, vous seriez obligé d'attribuer au fabricateur impie de la seconde une intelligence de la première que les anciens Pères eux-mêmes ne paraissent point avoir atteinte.

En un mot, le bon sens, l'Histoire, la logique et la conscience se révoltent également contre la supposition qui ferait de la seconde épître l'ouvrage d'un imposteur.

## SECTION IV.

### *Pourquoi les retards de son acceptation.*

345. On demandera cependant sans doute comment il s'est fait que cette seconde lettre, si sainte et si majestueuse, n'ait d'abord été reçue que par une partie des églises, et que les autres aient hésité plus ou moins longtemps à l'introduire dans le recueil inspiré du Nouveau Testament. Ce retard, répondrons-nous, s'explique par deux raisons : l'une interne et l'autre externe; l'interne, relative au style, nous est indiquée par Jérôme; l'externe nous est fournie par l'Histoire. Nous parlerons d'abord de la première.

## SECTION V.

### *Son style.*

346. Jérôme, tout en tenant lui-même l'Épître pour canonique, nous apprend [1] que la plupart de ceux qui dans

[1] Catal. script. eccles., cap. I.

les premiers siècles niaient qu'elle fût de Pierre, le faisaient à cause de la dissemblance de son style avec celui de l'Apôtre dans la première (a plerisque ejus esse negatur, propter styli cum priore dissonantiam). Et même, dans la cent-vingtième de ses lettres, ce Père, pour cette raison, va jusqu'à penser que Pierre se sera servi de divers interprètes pour rédiger en grec ses deux épîtres (ex quo intelligimus, pro necessitate rerum, diversis eum usum interpretibus). — Mais cette objection, qui avait aussi frappé Calvin [1] au seizième siècle, et que Saumaise reproduisait au dix-septième [2], comme beaucoup d'autres l'ont fait en nos jours, n'a cependant que peu de valeur. — D'abord, parce qu'un examen sérieux des deux épîtres la détruit, en montrant qu'elle n'est pas même fondée en fait, comme on peut le voir dans l'Introduction de Guericke (1854). Les deux lettres soigneusement comparées, révèlent en effet plus de conformités que de différences. Et d'ailleurs, on peut dire en général que rien n'est plus arbitraire ni plus incertain que de tels arguments fondés sur le style; parce qu'un même auteur peut à cet égard, suivant les sujets et les circonstances, grandement différer dans un temps de ce qu'il s'est montré dans un autre.

Il est très vrai que Pierre, dans son chapitre deuxième,

[1] « J'admire la divine majesté de l'Esprit de Christ dans toutes les parties de cette épître, » disait-il. — Mais, tout en en reconnaissant l'apostolicité, il adoptait la pensée de Jérôme, « qu'elle procédait de Pierre, » mais qu'il y avait employé la main de quelqu'un des disciples. « Sic igitur constituo :... a Petro fuisse profectam, non quod eam scripserit ipse, sed quod unus aliquis ex discipulis, ipsius mandato, complexus fuerit quæ temporum necessitas exigebat. » *N. T. Comment., tom. VII*, pag. 243. Berlin 1834.

[2] L'opinion de Saumaise est rappelée dans Wetstein, II, 698.

alors qu'il prédit aux églises l'intrusion subreptice de faux docteurs qui renieraient leur Rédempteur « et qui, trafi-» quant des âmes par des paroles trompeuses, insinueraient » dans les troupeaux des sectes de perdition et feraient blas-» phémer le chemin de la vérité » (II, 1-3), il est très vrai que Pierre s'élève alors au-dessus de son style ordinaire et qu'il donne cours à son indignation dans le langage énergique et figuré des anciens prophètes. Mais ce ne saurait être une objection légitime contre l'authenticité du livre; et ce qui le fera sentir aussitôt, c'est qu'elle ne s'applique après tout qu'au chapitre deuxième, et qu'on pourrait avec la même raison prétendre que l'auteur de ce passage n'est pas non plus l'auteur du premier chapitre, ni celui du troisième; car on peut soutenir, à ce passage près, que le style est le même dans l'une et l'autre épître.

## SECTION VI.

### *Son histoire.*

347. Il est, avons-nous dit, une autre raison tout historique qui nous explique pourquoi cette seconde lettre n'a d'abord été reçue que par une partie des églises. C'est l'état où se trouvaient et l'apôtre et les chrétiens juifs de l'Asie, à l'époque où elle leur fut adressée. — Quand Pierre l'écrivit de Rome aux chrétiens juifs de la Dispersion, il était, dit-il lui-même, sur le point « de déposer sa tente mortelle et d'être immolé pour Jésus-Christ, comme Jésus-Christ lui-même le lui avait fait connaître. » C'était l'an 65; en sorte que cette Ecriture n'atteignit les

chrétiens israélites que lorsque Pierre, déjà martyr, n'était plus au nombre des vivants pour lui donner par sa présence le même crédit qu'avait eu la première; et lorsque Paul aussi n'était plus ici-bas pour appuyer de son témoignage l'Ecriture de « son frère bien-aimé. » (2 Pier. III, 15.) — Les deux apôtres venaient de donner leur vie pour Jésus-Christ avec la foule des chrétiens qu'on immolait dans Rome. C'était le 19 juillet 64 qu'avait eu lieu l'incendie de cette ville par Néron; et bientôt avait commencé cette effroyable persécution que Tacite a si vivement décrite au quinzième livre des « Annales. » — « On s'était, dit-il, saisi d'abord de tous ceux qui s'avouaient chrétiens; et ensuite (sur leur déposition), d'une *multitude immense*, qui fut moins convaincue d'avoir incendié Rome que de haïr le genre humain. On les enveloppait de peaux de bêtes pour les faire dévorer par des chiens; on les attachait en croix; on enduisait leur corps de résine, et l'on s'en servait la nuit comme de flambeaux pour s'éclairer. Néron avait cédé ses propres jardins pour ce spectacle. » — (Ann., lib. XV.) — Ce fut pendant ces jours de désolation que Paul et Pierre disparurent de l'église militante, et que la dernière lettre de celui-ci, écrite si peu de temps avant sa mort (2 Pier. I, 14), s'en alla de Rome en Orient chercher les troupeaux israélites. — Mais dans quel état les trouva-t-elle eux-mêmes? Dans le trouble et dans la fuite. — Déjà le 14 mai 66, Florus, qui depuis deux ans réduisait ce peuple au dernier désespoir, avait commencé, par le massacre du Haut-Marché, cette affreuse et dernière guerre où devait bientôt tomber Jérusalem. — Les troupeaux juifs s'étaient tous enfuis aux

montagnes. Menacés, poursuivis, errants, ils avaient bien emporté dans leur fuite leurs Saintes Ecritures, leur version *Péchito*, qui déjà renfermait, outre les quatre Evangiles et les Actes, l'Epître de Jacques (écrite avant l'an 62), la première de Jean, la première de Pierre et toutes les Epîtres de Paul, y compris même son Epître aux Hébreux; mais qui ne pouvait, vu le temps, contenir encore ni l'Apocalypse, écrite trente ans plus tard, ni l'Epître de Jude, ni les deux petites de Jean, ni même la seconde de Pierre. A peine celle-ci était-elle arrivée de Rome en Orient, que la nouvelle de la mort sanglante des deux apôtres l'y avait aussitôt suivie; et l'on doit comprendre que, pendant ces jours d'orage, les troupeaux eussent peu le loisir de donner à leurs communications mutuelles sur ce sujet important, un temps qui pût suffire à leur unanimité. — Dès lors, il fallait s'attendre là-dessus aux trois faits suivants : Premièrement, à ce que l'adoption de cette seconde épître serait *immédiate* dans quelques églises, surtout chez les chrétiens juifs de la Dispersion; secondement, à ce que son admission successive dans les autres églises serait *lente;* et troisièmement enfin, à ce que son acceptation définitive dans toute la chrétienté serait *tardive*. — Tout cela s'est accompli; c'est ce que nous allons démontrer, en commençant par le troisième de ces faits.

## SECTION VII.

### *L'assentiment définitif de toutes les églises chrétiennes a été tardif.*

348. Et d'abord, que cet assentiment ait été **tardif**,

c'est ce qui a été ci-dessus exposé dans notre thèse 54, où nous avons montré qu'il ne date que du concile de Nicée, en 325. — Ce fut dès cette époque, et sans qu'il y ait eu sur ce point aucune délibération publique, non plus qu'aucun décret (thèse 53), que, par un libre effet du rapprochement fraternel de tant d'hommes éminents, cette Ecriture passa, par un consentement tacite mais universel, dans le canon de toutes les églises d'Orient et d'Occident. Toutes ces divergences à l'égard des antilégomènes cessèrent dans l'universalité des églises à la suite du concile. (Thèse 54.) Tous les onze ou douze catalogues authentiques du quatrième siècle parvenus jusqu'à nous (nous l'avons vu thèse 56), la contiennent également : celui d'Athanase (65), celui d'Epiphane (68), celui de Jérôme (71), celui de Ruffin (75), celui d'Augustin (77), celui des quarante-quatre évêques assemblés à Carthage (91), celui de Cyrille (59), celui du concile de Laodicée et des évêques de toute l'Asie mineure (87), celui de Grégoire de Nazianze (60), celui d'Amphilochius (61), celui de Philastrius de Brescia (62). — Et nous aurions pu nommer également dans ce même siècle le célèbre Ephrem de Syrie, qui citait cette seconde Epître de Pierre dans ses écrits syriaques et dans ses écrits grecs[1], comme aussi Didyme d'Alexandrie, son contemporain, qui, dans son principal écrit, *De Trinitate*, retrouvé en 1769, la signale comme une des épîtres catholiques et l'attribue expressément à Pierre.

[1] Voyez Guericke, *Gesammtgesch. des N. T.*, pag. 477. Leipsick, 1854.

## SECTION VIII.

### *L'assentiment successif a été lent.*

349. En second lieu, — que l'assentiment successif des églises à cette épître ait été *lent*, c'est ce que vont nous montrer également les monuments de l'antiquité antérieurs au concile de Nicée. — Vous entendrez par exemple en 324, c'est-à-dire un an seulement avant la tenue du concile, Eusèbe, au troisième livre de son Histoire (chap. XXV), nous rendre compte de l'opinion des anciens pasteurs de l'Eglise (τῶν πάλαι πρεσβυτέρων) et mettre d'après eux cette épître au nombre « des livres *antilégomènes,* lesquels, dit-il, objet de doutes pour plusieurs, étaient en même temps reconnus *du grand nombre* γνωρίμων δ'οὖν ὅμως τοῖς πολλοῖς); *reconnus*, dit-il ailleurs, *de la plupart des auteurs ecclésiastiques* (ὅμως δὲ παρὰ πλείστοις τῶν ἐκκλησιαστικῶν γιγνωσκομένας). »

Ailleurs encore, au chapitre troisième du même livre, il dit : « Pour ce qui regarde Pierre, une Ecriture de lui, celle qui est appelée *la première*, est universellement reçue (ἀνωμολόγηται). Aussi les anciens docteurs ou pasteurs (οἱ πάλαι πρεσβύτεροι) en ont-ils fait souvent usage dans leurs écrits comme d'une Ecriture incontestée (ὡς ἀναμφιλέκτῳ... κατακέχρηνται). Mais quant à celle de lui qu'on donne pour la seconde, d'un côté (μέν), nous n'avons pas recueilli (παρειλήφαμεν) qu'elle soit définitivement insérée au Nouveau Testament (littéralement, *qu'elle soit entestamentée* ἐνδιάθηκον); et d'un autre côté cependant (ὅμως δέ), comme elle a paru *au grand nombre* (πολλοῖς) être utile, elle a été

l'objet des mêmes empressements que les autres Ecritures (μετὰ τῶν ἄλλων ἐσπουδάσθη γραφῶν). »

Valesius (Henri de Valois)[1], traduit : « Studiose lectita est una cum reliquis Sacræ Scripturæ libris. » — « Elle a été soigneusement et habituellement lue avec les autres livres de la Sainte Ecriture. »

Et quant à ces doutes de quelques-uns que mentionne Eusèbe, dit Calvin[2], « ils ne doivent pas nous détourner de l'usage de cette épître; car Eusèbe ne dit point qui furent ceux qui doutèrent; nous ne leur devons donc pas, « ajoute-t-il, plus de déférence qu'à des inconnus; » tandis qu'Eusèbe ajoute qu'elle fut reçue partout sans controverse. » « Quandoquidem a quibus mota sit hæc quæstio subticet, non plus illis deferre necesse esset quam hominibus ignotis. Et postea subjicit passim sine controversiâ fuisse receptam.

On le voit déjà donc clairement d'après l'opinion d'Eusèbe, l'assentiment progressif donné à cette épître avant le concile de Nicée avait été *lent*, comme nous l'avons dit. Quant à lui-même, ce père la recevait; et *le plus grand nombre* des églises s'était également empressé (ἐσπουδάσθη) de l'accueillir à l'anagnose avec les autres Ecritures; mais on ne pouvait pas encore conclure de tous ces faits, dit Eusèbe, qu'elle fût décidément *entestamentée.* » — Elle le fut l'année suivante.

350. Le grand Athanase, déjà si célèbre à cette même époque, la recevait sans hésitation. Nous la trouvons plu-

[1] Edition (en 1659) *des Hist. Eccl. d'Eusèbe, Socrate, Sozomène,* etc.
[2] Dans son *Argumentum Epistolæ*, écrit en 1551.

sieurs fois citée dans ses écrits : dans son premier Dialogue sur la Trinité; dans son deuxième Discours contre les Ariens; dans sa trente-neuvième épître; dans sa Synopsis de la Sainte Ecriture. — « *La seconde Epître de Pierre apôtre,* » dit-il, a été ainsi nommée par celui qui l'a écrite; » « car Pierre, pour instruire les Juifs de la Dispersion convertis au christianisme[1], leur a adressé cette lettre. » — « Et c'est là, écrit-il encore, ce que dit Pierre (ὃ ἔλεγεν ὁ Πέτρος) : « *Ainsi nous ont été données les grandes et précieuses promesses, afin que par elles vous soyez faits participants de la nature divine.* » (2 Pier. I, 4.)

351. Et si l'on remonte à cent ans plus haut qu'Athanase jusqu'au savant et pieux Origène, dans la première moitié du troisième siècle, on retrouve abondamment la confirmation du même fait, et d'une manière plus significative encore. Cet homme éminent, né en 185, et si profondément versé dans la littérature religieuse des deux premiers siècles, recevait notre épître et se plaisait souvent à la citer comme une portion de nos Saintes Ecritures et comme une seconde lettre de l'apôtre. Il la nomme sans aucune restriction, et même il en allègue plusieurs passages des plus notoires; soit dans ses œuvres grecques parvenues jusqu'à nous, soit dans celles qui ne nous restent que dans leur traduction latine; ainsi qu'on peut le voir dans son Commentaire grec sur St. Matthieu[1], et (à deux reprises) dans son dialogue grec « Sur la vraie

[1] *Opp.*, tom. II, pag. 55; tom. I, pag. 323; tom. II, pag. 164 et 38; Kirchhofer, pag. 281.

foi[1]; » comme aussi dans la version latine de son livre « *Des principes* » (περὶ ἀρχῶν)[2], de ses Commentaires sur l'Epître aux Romains[3], de sa huitième Homélie déjà citée (thèse 40), sur Josué, sur le Lévitique[4], sur les Nombres et sur l'Exode.

Et si nous prenons soin de distinguer ici ses citations grecques d'avec les latines, c'est parce qu'on a prétendu que celles-ci méritaient moins de confiance, à cause des libertés que se serait données Rufin son traducteur. Mais Rufin n'en a pris de telles que dans certains écrits où il voulait dissimuler quelques erreurs mystiques d'Origène, et où il n'est nullement question de la seconde Epître de Pierre. — D'ailleurs Origène, dans les passages indiqués ici, ne se contente pas de nommer cette lettre comme de Pierre; il en cite mot pour mot des sentences importantes, comme on peut le voir dans nos notes : « *Il est écrit*, dit-il, par Pierre l'apôtre : *selon la sagesse qui a été donnée à mon frère Paul* κατὰ τὴν σοφίαν, φησίν, τὴν δεδομένην τῷ ἀδελφῷ μοῦ Παύλῳ. » — « Il est écrit, dit-il encore

[1] Il y indique clairement notre 2e épître en disant : Ἀπό τε τῆς πρώτης ἐπιστολῆς.

[2] Origène, *Dial. Opp.*, tom. II, pag. 274; tom. I, pag. 821, où citant 2 Pier. III, 15, il dit : *Il est écrit ailleurs par Pierre l'apôtre : Selon la sagesse donnée,* dit-il, *à notre frère Paul* (πὴ δὲ ὑπὸ Πέτρου τοῦ ἀποστόλου γεγραμμένον). Et encore, citant 2 Pier. II, 19 : *Car on est asservi à celui par lequel on est vaincu.*

[3] Opp., tom. IV, pag. 631. Edit. Bened., 1733-1759. De la Rue. Et Pierre dit dans sa lettre (2 Pier. I, 2) : « *Que la grâce et la paix vous soient multipliées dans la connaissance de Dieu.* » Et Petrus in epistolâ suâ dicit (2 Pier. I, 2) : « *Gratia vobis et pax multiplicetur in cognitione Dei.* »

[4] Homil. IV, in Levit. (Opp., II, pag. 200.), où il cite 2 Pier. I, 4 : « *Etant faits participants de la nature divine.* »

(citant 2 Pier. II, 19, Homél. XII) *que chacun est asservi à celui par qui il est vaincu.* » — « Et Pierre dit dans sa lettre (Et Petrus in epistolâ suâ dicit) : *Que la grâce et la paix vous soient multipliées dans la connaissance de Dieu.* » — « Et Pierre dit encore (Et item Petrus dicit) : *Vous êtes rendus participants de la nature divine.* » — « Et l'Ecriture dit quelque part : *Un animal muet, répondant d'une voix humaine, réprima la folie du prophète.* » (Homél. XIII.)

On a mal à propos objecté qu'en citant en grec la première Epître de Pierre, Origène l'appelle simplement (l'Epître *catholique, ἐν τῇ καθολικῇ ἐπιστολῇ*), comme s'il n'en admettait qu'une seule. Cette difficulté est réduite à rien quand on voit qu'ailleurs (dans son Commentaire aux Romains I, 8) il se sert absolument des mêmes termes pour désigner la seconde Epître de Pierre (Et Petrus in Epistolâ suâ dicit : « Gratia..., etc. » 2 Pier. I, 2).

Ce grand docteur avait donc trouvé, dans ses incessantes études des antiquités chrétiennes, des raisons suffisantes pour recevoir pleinement cette seconde Epître de Pierre, bien qu'Origène dise ailleurs (si du moins on s'en rapporte à l'Histoire d'Eusèbe VI, 25), que cette lettre, acceptée par lui-même, était contestée par d'autres. C'est dans un livre aujourd'hui perdu[1] qu'Origène, d'après Eusèbe, aurait dit : « Pierre nous a laissé une seule épître qui soit universellement reconnue (ὁμολογουμένην); mais admettons-en aussi une seconde; car elle est contestée (ἔστω δὲ καὶ δευτέραν, ἀμφιβάλλεται γάρ). »

[1] Une exposition de l'Evangile de Jean.

Ainsi donc, de tous les témoignages réunis d'Origène, y compris même ce dernier, qui cependant ne semble pas entièrement d'accord avec les neuf ou dix autres citations de ce Père, de tous ces témoignages réunis il faut conclure encore que, d'après Origène, l'acceptation générale de la seconde Epître de Pierre fut *lente*.

Et l'on voudra bien ne pas s'étonner ici des réserves de notre langage à l'égard de cette citation d'Eusèbe; car cet auteur a déjà trahi dans le même chapitre un grave défaut ou d'exactitude ou d'impartialité au sujet de l'Epître de Jude. En effet, tandis qu'il se donne pour y rendre compte des opinions d'Origène sur le canon, il a pu, malgré les témoignages très nombreux et très manifestes qu'Origène rend à Jude, nous donner le canon de ce Père, sans y faire aucune mention de l'Epître de Jude[1].

352. Nous pouvons même encore confirmer ces conclusions tirées d'Origène par un autre témoignage également important du même siècle, celui de *Firmilien*. En effet, si l'on a pu remarquer qu'en Afrique Cyprien, au moins dans les œuvres qui nous restent de lui, n'a fait aucun usage de la seconde Epître de Pierre (non plus qu'avant lui Tertullien), nous voyons, par une lettre écrite à ce saint évêque par le célèbre Firmilien, que dans le même temps notre épître était citée par ce savant homme, alors évêque de Césarée en Cappadoce, et très influent en Asie. Il florissait en 231. Grand ami d'Origène, qui alla même le visiter dans son lointain diocèse et qui reçut à

[1] Voyez encore plus loin thèse 385.

son tour sa visite en Judée, voici ce qu'il écrivait plus tard à Cyprien[1] : « Les bienheureux apôtres, Pierre et Paul, ont, DANS LEURS ÉPÎTRES, exprimé leur horreur contre les hérétiques (in EPISTOLIS SUIS execrati sunt) et nous ont avertis de les éviter. » — On ne peut douter que, par ces expressions sur Pierre, Firmilien n'ait eu en vue notre seconde épître, puisque la première ne dit pas un mot des hérétiques, tandis que l'autre consacre tout un chapitre à faire entendre contre eux les redoutables jugements du Seigneur. — L'acceptation de l'épître, nous le répétons, fut donc *lente,* quoique réelle et progressive.

353. Et maintenant, si du troisième siècle nous passons au deuxième et même au premier, nous trouvons encore le même fait confirmé dans les rares monuments de cette époque. Il ne faut parler ici du catalogue de Muratori ni dans un sens ni dans l'autre; parce que, comme on l'a vu (thèse 10), la partie du manuscrit qui a dû parler de Pierre manque dans le Fragment. Mais nous trouvons, dans le deuxième siècle, Irénée[2] d'abord, qui cita par deux fois le huitième verset du chapitre III^e^. — Pierre, il est vrai, n'y est pas nommé; mais le Père y donne ses propres paroles : « *Un jour pour le Seigneur est comme mille ans* (ἡ γὰρ ἡμέρα Κυρίου ὡς ͵α ἔτη). Et ce qui prouve que c'est bien de sa part une citation, c'est que Justin Martyr avant lui, lorsqu'il citait ces mêmes paroles, les donnait déjà comme empruntées à l'Ecriture. Συνήκαμεν, dit-il, καὶ τὸ εἰρημένον. « Nous connaissons aussi QU'IL A ÉTÉ

[1] Parmi les Epît. de Cyprien, la 75^e^.
[2] Adv. Hæres., liv. V, dans les chap. XXIII et XXVIII.

DIT : *Un jour pour le Seigneur est comme mille ans*[1]. »
D'ailleurs on peut voir encore dans ce même siècle, par un fait important, combien la seconde Epître de Pierre était alors répandue et respectée; puisque Clément d'Alexandrie en avait écrit une exposition. Nous tenons ce fait d'Eusèbe et de Photius : d'Eusèbe, qui nous déclare que Clément « dans ses *Hypotyposes*, aujourd'hui perdues, avait fait *des expositions abrégées* (ἐπιτετμημένας διηγήσεις[2] *de toute l'Ecriture entestamentée;* » et de Photius[3] aussi, qui mentionne également le commentaire fait par Clément sur « *les Epîtres du divin Paul* et sur *les épîtres catholiques* (τοῦ θείου Παύλου τῶν ἐπιστολῶν, καὶ τῶν καθολικῶν). » Or on sait assez qu'Eusèbe et Photius plaçaient l'un et l'autre la seconde Epître de Pierre au nombre de ce qu'ils appelaient *les épîtres catholiques*. « Et quant à ce qu'on prétend, » a dit Guericke[4], « que Cassiodore représenterait Clément comme n'ayant commenté que la première de Pierre, c'est qu'on n'a pas examiné les paroles de cet auteur. »

D'ailleurs, en ce même siècle deuxième, nous pourrions, avec Lardner, citer encore Athénagore, qui par deux fois paraît faire allusion à des paroles de notre épître; et Guericke (*Introd.*, 1854), qui nous cite également un Père plus ancien qu'Irénée, Théophile évêque d'Antioche, chez lequel on trouve encore deux passages assez clairs

[1] Dial. cum Tryph., pag. 308. Lond., 1722, fol.

[2] Hist. Eccl., VI, 24. De Valois a traduit « *compendiosam enarrationem.* »

[3] Μυριοβίβλον, (Biblioth.) Cod., 109. Edit. Bekker, pag. 89.

[4] Dans sa dernière édition, pag. 476. (*Gesammtgeschichte des N. T.* oder Neutestamentliche Isagogik. Leipsig, 1854.)

se rapportant à 2 Pier. I, 10, et I, 19. — De plus, au premier siècle, on ne saurait méconnaître chez les Pères apostoliques des allusions nombreuses, surtout chez Clément de Rome, comme on pourra le voir en repassant le long extrait que nous en avons donné dans notre deuxième livre, particulièrement aux chapitres VII, IX, XI, XXIII et XXXIV. On en cite aussi plusieurs autres de Hermas dans son *Pasteur,* et de Barnabas; mais nous nous sommes abstenus jusqu'ici d'invoquer ces deux livres. — « On pourra sans doute, a dit M. Guericke, contester ces citations très reconnaissables que nous avons signalées chez les Pères apostoliques; mais aucune personne impartiale ne saurait y méconnaître au moins de claires allusions à sa seconde épître[1]. »

Cependant, nous devons convenir que, devant des adversaires prononcés, ces citations ont peu de portée; parce que Pierre n'y est pas expressément nommé, et parce qu'on pourrait n'y vouloir reconnaître que des ressemblances accidentelles de pensée et de langage. D'ailleurs, on doit comprendre qu'avant que le livre fût décidément *entestamenté* (comme dit Eusèbe), ceux mêmes qui le recevaient s'abstinssent de le citer à d'autres, ou ne le citassent qu'avec réserve. Nous préférons donc en appeler à un témoignage plus significatif; et tout en concluant encore une fois que le progrès du livre chez l'ensemble des églises fut *lent*, quoique réel, nous passons à notre troisième point.

[1] *Ibid.*, pag. 472. — Doch jedem Unbefangenen unverkennbare Anspielungen. — Voy. aussi Dietlein, *Der 2 Brief Petri.* Berlin, 1851, pag. 1-71.

## SECTION IX.

### *L'assentiment, dès l'apparition du livre, fut immédiate chez une partie des églises.*

354. Nous disons donc en troisième lieu qu'il ressort également des monuments du premier siècle, que l'adoption de la lettre de Pierre, chez une grande partie des églises primitives, et tout particulièrement chez les troupeaux israélites de la Dispersion, fut immédiate. — Ce fait important pourrait être conclu déjà de l'unanimité qu'on vit s'établir si facilement entre les églises de la chrétienté après que leurs principaux docteurs, rassemblés de toutes les parties de l'ancien monde, se furent rencontrés à Nicée dans leur première assemblée universelle. Comment auraient-ils pu se décider alors avec tant d'ensemble et de fermeté, s'ils n'avaient pas vu dans les monuments de l'église primitive des témoignages qui ne sont plus à notre portée? Comment surtout, cent ans auparavant, le savant Origène, si jaloux pour les Ecritures, si rapproché des temps apostoliques, si versé dans la connaissance des antiquités, aurait-il pu mettre cette lettre dans son canon, s'il n'avait pas eu pour cela des preuves satisfaisantes, et s'il n'en avait pu suivre la trace jusqu'aux origines du christianisme?

Cependant cette preuve, qui n'est après tout qu'une présomption très puissante, pourrait paraître encore insuffisante aux adversaires de l'Épître. Nous en avons une autre qui nous semble sans réplique; c'est le témoignage de Jude.

355. Quoiqu'il ait semblé bon au Saint-Esprit de remettre à l'Eglise ses Ecritures assez tard pour qu'elles pussent être immédiatement confiées à la garde d'un peuple chrétien déjà constitué, c'est-à-dire aux nombreux troupeaux déjà tout formés par la parole orale des apôtres; et quoique d'ailleurs la plupart des épîtres tardives aient été écrites très près du moment où leurs auteurs disparurent par le martyre, le même Esprit cependant a pourvu à ce que les écrivains sacrés eussent le temps de se confirmer les uns les autres par des témoignages qui s'entrecroisassent et s'entrerépondissent. — Ainsi, de même que Paul rend témoignage à Luc, Luc à Paul, Jean aux trois premiers évangélistes, Paul à Pierre et à Jacques, et Pierre lui-même « *à toutes les Epîtres de Paul* » (2 Pier. III, 16); de même aussi l'apôtre Jude, « serviteur de Jésus-Christ et frère de Jacques, » dans son Epître *catholique*, écrite après les deux lettres de Pierre (comme on peut le voir par plusieurs signes et comme nous le dirons bientôt), l'apôtre Jude nous cite évidemment des paroles prises de la seconde Epître de Pierre, tout en déclarant « qu'elles ont été *dites auparavant par l'un des apôtres de Jésus-Christ* (vers. 17, 18), et que l'église chrétienne devait *s'en souvenir*. — Examinons donc attentivement et cette citation du passage de Pierre, et le témoignage que Jude en a rendu.

356. Voici d'abord la citation de Jude[1]. — «*Mais vous, bien-aimés*, dit-il, *souvenez-vous* des paroles qui ont été

[1] Nous l'avons déjà commentée dans le dernier chapitre de notre livre II.

dites auparavant PAR LES APÔTRES de notre Seigneur Jésus-Christ. »

Et quelles sont *ces paroles?* — Les voici d'après Jude lui-même : « ILS VOUS DISAIENT, ajoute-t-il, *que dans le dernier temps, il y aurait des moqueurs marchant selon leur désir d'impureté.* » — Et où le disaient-ils? — Evidemment dans la seconde Epître de Pierre, et nulle part ailleurs.

Si nous voulons en effet chercher ces paroles dans le Nouveau Testament, en nous servant du grec, nous les trouverons mot pour mot au chapitre III, verset 3, de la seconde Epître de Pierre, qui, dès l'entrée de sa lettre, s'est nommé « *Simon Pierre,* APÔTRE *de Jésus-Christ;* » nous les trouverons là; nous ne les trouverons que là.

C'est donc ainsi que Jude citait cette lettre de Pierre comme une Ecriture déjà connue des églises depuis quelques années; car il leur disait : « *Souvenez-vous.* »

Et il la citait comme apostolique; car il leur disait : « *Souvenez-vous des paroles dites* AUPARAVANT *par les* APÔTRES *de notre Seigneur Jésus-Christ.* »

Qu'on examine attentivement les paroles mêmes qu'avait écrites St. Pierre (2 Pier. III, 3) : « *Sachant premièrement ceci,* avait-il dit, *qu'il viendra, vers la fin des jours, des moqueurs marchant selon leurs propres convoitises* (ὅτι ἐλεύσονται ἐπ' ἐσχάτου τῶν ἡμερῶν ἘΜΠΑΪΚΤΑΙ κατὰ τὰς ἰδίας αὐτῶν ἐπιθυμίας πορευόμενοι). » — Et que l'on compare maintenant mot pour mot ces paroles de Pierre avec celles de Jude: « *Les apôtres vous disaient que dans le dernier temps* (ἐν ἐσχάτῳ χρόνῳ): c'est comme Pierre ἐπ' ἐσχάτου τῶν χρόνων)· — *Il y aura des* MOQUEURS (ἔσονται ἐμπαῖκται) : c'est

comme Pierre, ἐλεύσονται ἐμπαῖκται)· —*Marchant*, πορευόμενοι: c'est comme Pierre (πορευόμενοι). — *Selon les convoitises de leurs impiétés* (κατὰ τὰς ἑαυτῶν ἐπιθυμίας τῶν ἀσεβειῶν): c'est comme Pierre, κατὰ τὰς ἰδίας αὐτῶν ἐπιθυμίας.

Et il faut bien remarquer encore que le mot le plus important de Jude, celui d'ἐμπαῖκται, ne se retrouve qu'une seule fois dans toutes les Ecritures du Nouveau Testament, savoir dans ce seul passage de la 2e épître de Pierre.

357. Ajoutons que, pour rendre encore un plus ample hommage à l'Epître de Pierre, Jude, dans sa courte lettre, qui n'a que 25 versets, paraît citer encore Pierre en *dix autres passages* (2 Pier. I, 2. — II, 1, 4, 6, 10, 11, 15, 17, 18), et que, de plus, il rend témoignage en son verset 4 à l'accomplissement de la prophétie que Simon Pierre avait faite dans les premiers versets de son chapitre deuxième; car l'un parle d'hérésies futures et prochaines, tandis que l'autre, écrivant beaucoup plus tard, en parle comme les ayant déjà devant les yeux.

358. Ce témoignage de Jude en faveur de Pierre est, ce nous semble, d'une force irrésistible pour établir la haute antiquité de l'usage que les premiers chrétiens ont fait de sa lettre comme d'une écriture apostolique. — Jude, en effet, la leur cite comme un livre *écrit auparavant* et dont il les invite à se *ressouvenir*. — Et l'on ne doit point oublier d'ailleurs que la preuve ici tirée de ce remarquable témoignage, ne dépend nullement de son inspiration; puisqu'elle suffirait encore à notre argument, alors même que Jude, au lieu d'être un apôtre, n'eût été qu'un

simple écrivain du même siècle, dont les paroles fussent venues jusqu'à nous. C'est assez que son Epître soit reconnue comme un écrit authentique et contemporain. Or qu'elle soit l'un et l'autre, c'est ce que les adversaires mêmes de la 2e lettre de Pierre sont obligés d'admettre; car nous montrerons bientôt par le plus ancien des pères latins (Tertullien), et par ceux des pères grecs qui ont le plus de poids dans ces matières (Clément d'Alexandrie, Origène et d'autres), que l'Epître de Jude, qui paraît avoir été écrite après la mort de tous les apôtres excepté de Jean, était déjà reçue dès le deuxième siècle par les églises de l'Orient et de l'Occident. — L'Epître seconde de Pierre devait donc l'avoir été plus anciennement encore; et les ressemblances nombreuses que présentent ces deux Ecritures ne sauraient établir un préjugé contre celle de Pierre, une fois qu'il est bien prouvé que celle-ci est la plus ancienne et que Jude l'a citée.

359. Il faut donc conclure par notre troisième point, c'est-à-dire par ce fait, que chez une grande partie des églises, surtout chez celles de la circoncision, l'admission de la seconde Epître de Pierre fut *immédiate*. *Lente* ensuite et progressive chez les autres églises, elle devint enfin *universelle* dès la première moitié du quatrième siècle.

C'est ce qu'il fallait établir. — Nous passons aux Epîtres de Jean.

## CHAPITRE IV.

---

### Les deux petites épîtres de Jean.

**360.** Ces deux Epîtres ne se composent en tout que de vingt-huit versets; mais bien que leur autorité divine nous soit abondamment attestée par les plus respectables témoignages de l'antiquité chrétienne, elles furent chez plusieurs pour un temps un objet de doute. — Eusèbe (H. E. III, 25) les a classées, comme nous l'avons dit, au nombre « des livres *contestés*, bien que reconnus en même temps du grand nombre (τοῖς πολλοῖς). » — Il paraîtrait même douter s'il faut les attribuer « à *Jean l'Evangéliste* ou à quelque autre auteur du même nom (εἴτε καὶ ἑτέρου ὁμωνύμου ἐκείνῳ). » Il cite en outre (VI, 25) un passage d'Origène, aujourd'hui perdu, où ce Père, tout en reconnaissant lui-même ces deux Epîtres, en aurait ainsi parlé » : « Jean, outre son Evangile, a écrit l'Apocalypse...; et il a laissé une Epître d'un très petit nombre de lignes (στίχων). Qu'on y ajoute encore une deuxième et une troisième Epître, bien que tous ne soient pas d'accord à les dire légitimes (οὐ πάντες φασὶ γνησίους εἶναι ταύτας). » — « Entre elles deux d'ailleurs, ajoutait-il [1], elles n'ont pas cent stiches (très petites lignes). »

[1] Πλὴν οὐκ εἰσι στίχων ἀμφότεραι ἑκατόν.

361. Il est facile de se rendre une raison satisfaisante du retard que plusieurs ont pu mettre à recevoir ces deux petites Epîtres tardives dans le recueil du canon. — Elles furent adressées à des individus; elles étaient singulièrement courtes, et l'auteur ne s'y nommait pas autrement que par son titre d'*Ancien* (ὁ Πρεσβύτερος, l'*Ancien* par excellence). Nous reviendrons sur ce sujet au chapitre suivant.

362. D'un autre côté, ces deux Epîtres sont, par le style et par les pensées, dans une parenté si manifeste avec la première de Jean, qu'on ne saurait les attribuer à un autre auteur. La première et les deux dernières se rendent mutuellement témoignage par de nombreuses ressemblances que les critiques ont pris soin de signaler, et qu'on peut étudier avec eux [1]; aussi bien que d'autres rapports assez dignes de remarque entre ces deux petites lettres et celle de Jacques et de Pierre [2].

D'ailleurs, pourrait-on se demander, à quelle fin un faux St. Jean les eût-il supposées? Quel but imaginerait-on qu'un imposteur pût avoir pour fabriquer ces deux écrits si familiers, quoiqu'en même temps si pleins d'intérêt, comme nous faisant prendre sur le fait les rapports intimes de l'Apôtre et des églises? — Elles n'avancent l'une et l'autre que les doctrines de Jean; elles ne recommandent aucun homme ni aucun parti dans l'Eglise; elles n'insinuent pas même de loin la moindre des erreurs que les hérétiques contemporains semaient alors à pleines

[1] Voyez, par exemple, Guericke. *Ibid.*, pag. 497.
[2] Voyez Wordsworth sur le canon. Lond., 1848, pag. 283 à 286.

mains; elles ne respirent que l'onction sainte et la tendre charité de Jean; elles sont simples et modestes comme lui; en un mot, elles portent tous les plus naïfs caractères de l'actualité et de la vérité.

363. Aussi ces deux Epîtres, malgré leur caractère familier et leur extrême brièveté, ont-elles eu pour elles les meilleurs témoignages d'authenticité.

D'abord en Orient, dès le deuxième siècle, celui de Clément d'Alexandrie, à qui l'on donne tant de crédit en critique sacrée. Il les recevait l'une et l'autre comme des Ecritures inspirées divinement à l'apôtre St. Jean [1]; et il les a même commentées [2]. Ensuite, en Occident, dès ce même siècle, le témoignage du canon attribué par plusieurs à Caius, prêtre de Rome, et publié pour la première fois par le chanoine Muratori [3]. — Voici ses paroles. Il avait cité plus haut la première Epître de Jean, et il ajoute : « Epistola sanè Judæ, et superscripti Joannis duæ in catholica habentur. » — Nos Epîtres ont d'ailleurs encore pour elles, en Orient et en Occident, le suffrage d'Irénée. Bien que la première ne contienne que treize versets, nous la trouvons citée deux fois par ce Père. On sait assez combien son éducation en Asie près de Polycarpe et son long séjour dans ces lieux mêmes qu'avait habités St. Jean jusqu'à sa mort, donnent de poids à son témoignage, lorsqu'il est question de cet apôtre. — Or,

[1] Strom. II, pag. 389, ed. sylb. — Euseb., H. E. VI, 14. — *Adumbrat*, pag. 1011. Edit. Venet.
[2] Guericke, *Gesammtgesch. des N. T.*, pag. 474, 495.
[3] Voy. nos thèses 31, 191 à 196.

dans son livre Ier (chapitre XVI, art. 3), il cite en toutes lettres le onzième verset de la seconde Epître : « Jean, dit-il, le disciple du Seigneur, étend jusque sur de tels hommes la condamnation: il nous défend de leur dire : *Joie vous soit; car celui qui leur dit : Joie vous soit, participe à leurs mauvaises œuvres.* » — Et plus bas, dans son livre III (chap. XVIII) : « Et son disciple Jean, dans la lettre dont je viens de parler, nous a prescrit de les fuir, quand il a dit : Car *plusieurs séducteurs*, etc., citant ainsi tout au long les versets 7e et 8e de la seconde lettre de St. Jean.

Nous pourrions nommer encore, dès le commencement du troisième siècle, Origène, qui reconnaît l'une et l'autre épître comme canoniques, dans sa VIIe Homélie déjà citée sur Josué. Il y énumère les écrits des envoyés de notre céleste Josué, et les comparant aux sacrificateurs qui portaient la trompette à la suite du fils de Nun, « Pierre, dit-il, sonne des deux clairons de ses épîtres; Jacques aussi, et Jude; puis Jean n'en vient pas moins sonner encore par SES ÉPÎTRES et son Apocalypse[1]. »

Nous pourrions aussi nommer, en ce même siècle troisième, Denys d'Alexandrie, qui dans un passage également allégué par Eusèbe (VII, 25), les cite comme authentiques et comme attribuées à Jean, « bien que Jean, nous dit-il, « y garde l'anonyme et ne se désigne ni dans l'une ni dans l'autre que sous le titre d'*ancien* (ἀλλὰ ἀνωνύμως ὁ Πρεσβύτερος γέγραπται). »

[1] « Addit nihilominus atque et Joannes tubâ canere per epistolas suas et Apocalypsin. »

Enfin nous pourrions ajouter à tous ces témoignages ceux d'Alexandre d'Alexandrie, d'Athanase, d'Epiphane, de Grégoire de Nazianze, de Philastrius, de Jérôme, de Ruffin, de Cyrille de Jérusalem et de St. Augustin; du concile de Laodicée, du concile de Carthage, et bientôt enfin de toute la chrétienté.

## CHAPITRE V.

---

## Epître de Jude.

### SECTION I.

364. La canonicité de l'Epître de Jude nous est très puissamment attestée; et l'on a même sujet d'admirer qu'une Ecriture si courte, qui ne se compose que d'un seul petit chapitre de vingt-cinq versets, ait pu donner lieu de la part des anciens Pères à des citations si fréquentes. — Nous en indiquerons plus loin les principales.

### SECTION II.

*L'auteur de l'Epître.*

365. D'ailleurs toute l'antiquité est unanime à y reconnaître l'apôtre Jude (Luc VI, 16.), Jude, le frère ou le demi-frère ou le cousin de Jésus-Christ, et le frère aussi de ce Jacques le jeune (ὁ μικρός), qui était fils d'Alphée et

dont la parenté avec le Fils de l'homme a été déjà discutée dans un chapitre précédent. Jamais aucune voix chez les anciens ne s'est élevée pour attribuer cette lettre à quelque autre Jude que l'apôtre : c'est une prétention toute moderne. Tertullien [1], Origène [2], Athanase (*Epist. Festal.*), Epiphane (*Hæres.* XXVI), Jérôme [3] et d'autres donnent unanimement le titre d'apôtre à son auteur.

366. Ce Jude, frère de Jacques, qui est appelé *Jude de Jacques* par St. Luc (VI, 16; Act. I, 13), *Thaddée* par St. Marc, *Lebbée* par St. Matthieu, et dont il n'est reparlé qu'une fois (Jean IX, 22) dans les Evangiles, fut marié, s'il faut en croire Eusèbe, comme les autres *frères du Seigneur* (1 Cor. IX, 5); et ses deux petits-fils, établis en Palestine, eurent, l'an 95, à comparaître devant l'empereur Domitien, qui pensait à les faire mourir à cause de leur parenté avec le Christ. Ce prince cependant, ne voyant en eux que des hommes du commun, les renvoya bientôt avec dédain. Ils furent plus tard grandement honorés dans l'Eglise, soit comme parents de Jésus-Christ, soit comme neveux de Jacques et de Siméon, soit comme témoins de la vérité; et ils vécurent jusqu'après la mort de leur oncle Siméon, qu'on avait fait évêque de Jérusalem à la place de St. Jacques. « Les parents et les disciples du Seigneur, dit Eusèbe (III, 11; et IV, 22), prirent part à cette élection et la firent d'un commun accord. »

[1] De Cultu feminar., lib. I, cap. IV.
[2] Comm. in Ep. ad. Rom., lib. III, tom. IV, pag. 510. (Ed. Paris, 1733.)
[3] Comm. in Tit. I. — Ep. 2 ad. Paulin.

367. Malgré tous les témoignages de l'antiquité sur ce sujet, on a vu de nos jours les mêmes auteurs qui, pour infirmer l'autorité de l'Epître de Jacques, se sont appliqués à répandre des doutes sur son apostolicité, faire les mêmes efforts pour nier également celle de notre Epître. — Cette opinion, qui est toute moderne, nous paraît, ainsi que nous l'avons déjà dit à l'occasion de Jacques, n'avoir pas d'importance à titre d'argument, quant à la canonicité de ce livre, et nous renvoyons à ce que nous en avons dit ailleurs (thèses 338, 359). Fût-il établi, ce qui ne saurait l'être avec les données modernes de la critique, que notre Jude ne fut point un des douze apôtres (Luc VI, 16), les questions importantes qui se rapportent à son Epître n'en seraient nullement affectées.

## SECTION III.

### *Sa date.*

368. La seconde Epître de Pierre, spécialement dans son deuxième chapitre, présentant avec celle de Jude les plus frappantes ressemblances d'idées, de sentences et même d'expressions, il importe de reconnaître quel est celui de ces deux auteurs qui fait ses emprunts à l'autre. Or il nous paraît fort évident que c'est Jude. — « Il n'est pas douteux, a dit aussi Michaëlis [1], que relativement à cette lettre, celle de St. Pierre ne soit l'original. » — On peut s'en assurer bientôt par les raisons suivantes.

[1] Tom. IV, pag. 387. Edit. française.

369. 1° Pierre avait écrit sa seconde lettre à l'approche de sa mort en 64 ou 65; tandis que Jude survécut au martyre de Paul et de Pierre, comme à celui des deux Jacques. Luc, en effet, nous raconte celui de Jacques le majeur (Act. XII, 2); et Josèphe l'historien, celui de Jacques le mineur (Antiq. XX, 8); mais ni l'un ni l'autre n'a récité la mort de Jude, que l'antiquité place plus tard.

2° Jude emploie les paroles de Pierre en les développant; parce qu'un citateur est naturellement plus prolixe que son original. — (Voyez, par exemple, Jude 9, et 2 Pier. II, 11; Jude 14 et 15, et 2 Pier. II, 9.)

3° Jude, quand il parle «*des moqueurs*» qui marchaient de son temps, « au gré de leurs convoitises impies, » ne se contente pas de citer textuellement la sentence de Pierre, y compris ce remarquable terme de ἐμπαῖκται qui ne se retrouve nulle part ailleurs dans le Nouveau Testament; mais encore il a soin de déclarer qu'en la citant il allègue « *des paroles dites auparavant par d'autres apôtres du Seigneur* (18). » — C'est donc bien lui qui est le citateur, et Pierre celui qu'on cite.

4° Quand Pierre avait écrit cette sentence, il l'avait fait sous forme de prédiction, en y employant le temps futur. « *Il y aura* parmi vous *des faux docteurs*, » avait-il dit (2 Pier. II, 2); « beaucoup de gens *les suivront;* » « *il viendra* des moqueurs, marchant au gré de leurs convoitises. » (III, 3.) — Mais que fait Jude, au contraire? Parlant longtemps après, et voyant de ses yeux le fatal accomplissement de cette prophétie de Pierre, il la cite comme réalisée de son temps, et se sert pour en parler, non plus comme Pierre du temps futur, mais du présent

et du passé. « *Il s'est glissé*, dit-il, quelques hommes, qui *dès longtemps ont été écrits* pour une telle condamnation (4); et (au verset 17) : « Mais vous, bien-aimés, *souvenez-vous* des paroles qui *ont été dites auparavant* par les Envoyés du Seigneur Jésus-Christ; et comment ils *vous disaient que dans le dernier temps*, il y aurait des moqueurs; » et (au vers. 19) : « Ce sont ceux qui se séparent eux-mêmes, gens n'ayant que l'âme, n'ayant pas l'Esprit. » — L'un donc a prédit le mal, et l'autre l'a vu de ses yeux; l'un a précédé, l'autre a suivi.

5° Quand Jude se plaît, au commencement de sa lettre, à s'intituler « *Jude le frère de Jacques*, » on voit assez que c'est pour se recommander du souvenir non d'un vivant, mais d'un mort, d'un martyr dont toutes les églises de Christ révéraient la mémoire et dont le nom était cher même au reste des Juifs, qui regardèrent son supplice, nous dit Josèphe, comme une des causes de leur ruine [1]. Les églises avaient admiré trente ans son fidèle ministère dans Jérusalem. Il est donc assez évident que Jude avait écrit sa lettre après le martyre de Jacques son frère.

6° On a pu remarquer que, dès le commencement, en classant les Epîtres du Nouveau Testament, les églises se sont plu à ranger leurs *auteurs* dans l'ordre des dates où ils ont écrit (bien qu'en même temps les *livres respectifs* de chacun de ces auteurs aient été coordonnés d'après leur importance plutôt que d'après leur date).

Ainsi Paul, qui a commencé de si bonne heure par ses

[1] *Antiq.* XX, 8, et Euseb., H. E. II, chap. XXIII et XXV.

lettres aux Thessaloniciens, est placé le premier [1]. Après lui, vient Jacques, qui mourut en 62; puis Pierre et ses deux lettres, dont la dernière ne fut écrite qu'à la veille de sa mort, vers l'an 65; puis Jean, dont les lettres suivirent celles de Pierre; puis Jude, parce qu'il écrivit le dernier de tous; puis enfin l'Apocalypse, parce qu'elle ne fut donnée qu'après toutes les Epîtres, à la fin du premier siècle ou au commencement du deuxième. — Par ce trait donc encore, Jude est postérieur à Pierre.

7° Aussi Néander a-t-il pensé que les expressions dont use cet apôtre, dans les versets 17 et 18, indiquent une époque très tardive, la fin de l'âge apostolique, le temps où tous les Envoyés de Jésus, excepté Jean, devaient avoir cessé de vivre. — « *Souvenez-vous*, écrit Jude; *souvenez-vous des choses dites auparavant par les apôtres; souvenez-vous qu'ils vous disaient*, etc. »

## SECTION IV.

### *Objections contre l'Epître.*

370. On a quelquefois objecté que l'antique version *Péchito*, qui contient cependant et l'Epître de Jacques et l'Epître aux Hébreux, n'a point contenu celle de Jude. — Mais la version *Péchito*, composée comme nous l'avons dit dans la dernière moitié du premier siècle ou les pre-

[1] Les trois manuscrits à lettres onciales A, B, C, et la plupart des manuscrits à lettres minuscules, placent les Epîtres catholiques au premier rang. — « Epistolæ catholicæ, dit Tischendorf (*Prolégomènes du N. T. grec* de 1849), magno veterum testium consensu, eo exhibentur ordine quo Jacobus primus est, alter Petrus, Johannes tertius, quarto Judas. »

miers jours du deuxième, ne pouvait contenir ni l'Epître de Jude, écrite (comme le dit Néander) à la fin de l'âge apostolique, ni l'Apocalypse de Jean, d'ailleurs si généralement reconnue dès les premiers jours qui suivirent sa première apparition. — On dit que la Péchito est la seule version syriaque où l'Epître de Jude ne se rencontre pas, et qu'on la trouve dans celles qui ont été publiées plus tard et dont il en est de fort anciennes[1]. Quoi qu'il en soit, St. Ephrem, cet illustre Père de l'église syrienne au quatrième siècle, la cite comme canonique en l'attribuant à Jude.

371. On objecte en second lieu que l'adresse de l'Epître, tout en nommant l'auteur, ne lui donne point le titre d'*apôtre*. — Mais Jude n'avait pas plus de raison de se le donner en tête de sa lettre, que Paul en tête de ses Epîtres aux Philippiens, à Philémon, aux Hébreux et aux Thessaloniciens, où il s'est nommé simplement, « *Paul, esclave de Jésus-Christ.* » — Il en avait même moins encore; puisqu'en se nommant *Jude frère de Jacques,* il se faisait aussitôt reconnaître de toutes les églises comme ce Jude que l'Evangile de Luc (VI, 16) avait déjà désigné dans toutes les églises par ce même nom de *Jude* (frère) *de Jacques* (Ἰούδας Ἰακώβου). N'était-il pas assez évident qu'il suffisait de ce titre, dans un temps surtout où tout

[1] Nous n'avons pu les examiner nous-même. — Voyez les versions syriaques éditées par Edw. Pocock. (*Vers. et Notæ* ad 4 Epist. Syriacas, Petri 2, Johann. 2 et 3, Judæ unam. Leiden, 1670. — M. Reuss (*Gesch. der Heil. Schr.* 429) pense que les quatre épîtres catholiques publiées par Pocock appartiennent à la version philoxénienne.

le peuple des Juifs, aussi bien que le peuple chrétien, était encore si pénétré de respect pour la mémoire de cette « colonne de l'Eglise, » pour son long ministère, pour son éminente sainteté, pour son éclatant martyre? Jude, *esclave de Jésus-Christ et « frère de Jacques,* » que fallait-il de plus? — Une proclamation au peuple français en 1820, signée Jérôme Bonaparte, frère de Napoléon, eût-elle laissé quelque doute sur la qualité de son auteur, parce qu'il n'aurait pas ajouté son titre de roi de Westphalie? Jacques, évêque de Jérusalem et frère de Jude, n'était pas moins connu de tous les chrétiens en l'an 100 que Napoléon de tous les Européens en l'an 1820.

372. On objecte en troisième lieu que l'Epître fait à la seconde de Pierre des emprunts trop abondants pour être inspirée. — Mais, quant à ces emprunts plus ou moins nombreux, nous pourrions montrer par des exemples pris dans l'un et l'autre Testament, qu'il a été souvent dans les usages du Saint-Esprit qu'un auteur sacré revînt sur quelques-unes des pensées d'un livre précédent pour leur donner un nouveau tour et pour en faire une application nouvelle.

Cependant encore, il est une dernière objection, tirée des livres apocryphes, sur laquelle on a le plus insisté. Sans avoir à nos yeux plus de valeur que les précédentes, elle exige cependant une plus longue attention.

## SECTION V.

### *Prétendues citations de livres apocryphes.*

373. On allègue, disons-nous, la mention que par deux

fois Jude aurait faite d'événements dont la Bible ne parle pas, et dont il n'aurait pu recevoir la connaissance que par des livres apocryphes : la première fois (au verset 9), où il parle de « la contestation de l'archange Michel avec Satan touchant le corps de Moïse, » et la seconde fois (aux versets 14 et 15), où il cite « une prophétie d'Enoch, le septième homme après Adam. » — Ces citations, a-t-on dit, constituent l'Epître faillible, et nous interdisent par conséquent de la tenir pour canonique.

Nous ne mentionnons ici que ces deux passages, et nullement les versets 6e et 7e, où quelques-uns auraient voulu voir une allusion à la fable des anges se souillant avec les filles des hommes; mais cette étrange prétention ne pouvait se soutenir qu'en appliquant aux *anges* du verset 6 le pronom τούτοις, qui se rapporte si manifestement à *Sodome et Gomorrhe*, dont les noms dans le grec (qui précède immédiatement) sont des pluriels neutres. (Math. X, 15.)

N'importe, a-t-on dit : quoi qu'il en soit de ce dernier passage, il nous suffit des deux autres; et il est assez évident, d'après Origène et Clément d'Alexandrie, que Jude a fait usage, pour le premier passage, d'un livre apocryphe juif, connu de ces deux Pères et intitulé : « L'*Ascension* ou l'*Assomption de Moïse* (Ἀνάβασις, ou Ἀνάληψις Μωυσέως); et pour le second passage d'un autre livre apocryphe, également connu de ces Pères et portant pour titre : « *Le livre d'Enoch.* » « Pourrions-nous admettre comme canonique, a dit Michaëlis[1], une Ecriture qui contient des

[1] Tom. IV, 404, 412. Edit. française.

récits apocryphes? » « *Et quia de libro Enoch, qui apocryphus est,* avait dit avant lui Jérôme, *in eâ assumit testimonium, a plerisque rejicitur.* » Josué ni Moïse, disent les adversaires de l'Epître, n'ont jamais parlé des deux faits avancés par St. Jude : il faut donc que ces faits soient supposés et que l'Epître soit tenue pour n'être tout humaine.

Mais cette objection, répondons-nous, manque absolument de base; car on la fait reposer sur six suppositions non moins erronées qu'arbitraires.

374. On y suppose d'abord qu'un homme inspiré ne peut citer un événement passé sans l'avoir entendu de quelque tradition ou lu dans quelque livre. — C'est dire qu'on se représente les historiens sacrés du Nouveau Testament comme n'ayant été que des compilateurs ou des mémorialistes; et c'est se figurer, par exemple, que Jude, pour pouvoir nous parler ou de la contestation de l'archange avec Satan ou de la prophétie d'Enoch, a dû nécessairement copier un livre d'homme.—Comme si toute la suite des Ecritures de l'Ancien et du Nouveau Testament ne nous montrait pas les auteurs sacrés racontant et des faits passés et des événements futurs dont ils n'ont pu recevoir la connaissance que de Dieu seul! — On oublie que les apôtres se donnent pour des hommes miraculeux, conduits du Saint-Esprit et assistés de Jésus-Christ, lequel « *coopérait avec eux,* comme l'a dit St. Marc (XVI, 20), et *confirmait leur parole par les signes et les prodiges dont elle était accompagnée.* »

Nous demanderons, par exemple, dans quel livre apo-

cryphe Moïse avait lu la création des cieux et de la terre; dans quel livre, celle de la lumière, celle des continents, celle du soleil et des astres, celle des plantes et des animaux, et enfin celle de l'homme sortant de la poudre de la terre et fait à l'image de Dieu? — Dans quel livre encore, les paroles de Dieu à Satan après notre chute, ou les généalogies de l'humanité élue, depuis Adam jusqu'à Noé, avec tous leurs noms propres pendant 2000 années? Dans quel livre, les scènes successives du déluge pendant les douze mois où, conservé seul de toute la terre, Noé voguait au-dessus des abîmes; tout ce qui subsistait sur la terre ayant péri depuis les hommes jusqu'aux bêtes? — Dans quel livre apocryphe l'auteur sacré du Livre des Rois avait-il pris ce qui s'était passé secrètement dans les chambres royales du palais de Béthel, entre un prince étranger et la femme de ce prince, alors que, leur enfant étant malade elle était partie déguisée pour aller à Scilo (1 Rois XIV, 1-4); ou bien encore, dans les chambres du palais de Jizréhel, entre une reine étrangère et son mari, alors qu'elle lui promit secrètement la vigne de Naboth? (XXI, 4-7.) — Dans quel livre l'auteur du livre de Job avait-il appris les scènes de ce jour où Satan vint se présenter devant l'Eternel au milieu des enfants de Dieu, et demander de frapper cet homme juste dans sa chair et dans ses os? (I, 6-12; II, 1-7). Et dans quel autre livre Esaïe avait-il trouvé le nom du roi Cyrus et toute sa carrière, 200 ans avant que ce roi fût sorti du ventre de sa mère[1]?

[1] Esa. XLIV, 28; XLV, 1-7; XLVI, 8-11.

Mais encore, pour laisser l'Ancien Testament où ces exemples abondent, et pour en venir au Nouveau, comment Matthieu, parlant d'un temps écoulé depuis 50 années, a-t-il appris le songe envoyé aux mages la nuit même de leur fuite et de leur retour en Orient? (Math. II, 12, 13.) — Comment, les trois tentations du Seigneur, l'action du Saint-Esprit l'emmenant au désert, les paroles de Jésus à Satan et l'approche des anges qui servaient Jésus? (Math. IV, 1-11.) — Comment, les prières solitaires prononcées par Jésus dans la nuit de Gethsémané, alors que, retiré bien loin des trois disciples endormis, il était sur ses genoux et sur ses mains, en agonie et la face contre terre? (XXVI, 36-44.) Comment, qu'un ange, le matin de la résurrection, avant l'arrivée des femmes, avait roulé la pierre et s'était assis dessus? (XXVIII, 2, 3.) Comment, la transaction secrète des sacrificateurs et des soldats? (11-13.)

Nous aurions à faire sur St. Marc des questions toutes semblables et plus pressantes encore. Nous demanderions comment, n'étant point apôtre et n'ayant point été personnellement témoin des faits qu'il nous raconte, se fait-il qu'il soit plus abondant et plus précis dans les détails qu'aucun autre évangéliste? D'où lui viennent toutes ces petites circonstances qu'il est seul à donner, lui qui écrivit si tard [1] et si loin des lieux comme des temps? Comment se fait-il qu'il semble avoir encore les événements sous les yeux, avec un intérêt, un coloris, une fraîcheur de mémoire, qu'un témoin même oculaire n'aurait pas

[1] Comme l'a déjà montré Lardner, et comme on le recueille de divers passages; entre autres, Marc XVI, 20.

atteints, s'il n'eût été qu'un homme ordinaire[1]? — Dans quel document, d'ailleurs, avait-il appris qu'après son ascension, Jésus est allé s'asseoir à la droite de Dieu? (XIV, 29.) — Qui le lui avait fait savoir, et tout le reste? — Serait-ce l'apôtre Pierre, comme on l'a voulu dire? Mais alors encore, qui l'avait dit à Pierre?

Et quant à Luc, qui n'était pas non plus apôtre, serait-ce de Paul, comme on l'a dit aussi, qu'il aurait reçu la connaissance de tant de faits racontés par lui seul? de Paul, qui n'avait pas été témoin plus que lui de la vie du Sauveur, et qui ne s'était adjoint Luc qu'en la vingtième année de son ministère (Act. XVI, 10); c'est-à-dire au moins 58 ans après les événements de la nativité racontés dans son livre avec tant de détail? — Dans quel document donc Luc (ou Paul, si l'on veut) avait-il pris les deux prophéties poétiques qu'Elisabeth avait fait entendre, plus de 60 ans auparavant, « au pays des montagnes, » dans son humble demeure, et qu'aucun autre évangéliste ne nous a rapportées? Dans quel document, les discours de l'ange à Zacharie, ou ceux de l'archange à Marie, ou ceux de Siméon dans le temple, ou encore ceux de l'armée céleste à Bethléem? — Et ce document inconnu, qui donc aurait pris soin de l'écrire, et soin de le conser-

[1] On sera très frappé de nos remarques sur cet Evangile de Marc, si l'on veut prendre la peine de relire dans ce but les détails qu'il est seul à nous donner; et entre autres I, 20, 29, 33, 35, 37, 45; II, 2; III, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 17, 20, 21; IV, 13, 23, 24, 26, 29, 34, 36, 38; V, 29, 30, 32, 40, 41, 42; VI, 13, 38, 40, 50, 52, 54, 56; VII, 2-4, 8, 13, 22, 24, 26-29, 34, 36, 38; VIII, 7, 10, 14, 19, 22, 26; IX, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 33, 35, 37-49; X, 46-52; XI, 13, 16, 18, 20; XII, 34, 41; XIII, 3, 37; XIV, 40, 44, 51, 52, 58, 59, 68; XV, 7, 8, 21, 28, 29, 41, 44; XVI, 1, 3, 7, 8-11, 14, 19.

ver en secret si longtemps durant l'enfance de Jésus, durant les 35 années de son obscurité dans Nazareth, et durant les 25 premières années du ministère de Paul?— Qui donc nous garantit l'exactitude des paroles que Luc met dans la bouche de ces saints personnages et de ces anges? Qui nous la garantit, sinon le Dieu des Ecritures, sinon Jésus-Christ, « le Dieu des saints prophètes, » comme l'appelle St. Jean (Apoc. XXII, 6); Jésus-Christ, qui a fait parler ceux du Nouveau Testament comme ceux de l'Ancien, et qui avait dit au peuple juif: « Voici, j'envoie vers vous des prophètes; et vous en tuerez, et vous en crucifierez, et vous en battrez de verges dans vos congrégations, de ville en ville » (Math. XXIII, 34); Jésus-Christ « *qui coopérait avec eux,* » comme l'a dit le dernier verset de Marc? — Et si l'on demandait dans quel document encore Luc avait pris ou cet ange invisible qui vint du ciel à Jésus pour le fortifier et qui n'apparut qu'à lui seul, ou cet autre ange du Seigneur également invisible, qui vint frapper Hérode Agrippa l'an 44, alors qu'assis sur son trône devant tout le peuple de Césarée il se sentit tout à coup les entrailles déchirées par d'affreuses douleurs [1]; si l'on demandait qui avait vu cet ange, ou quel document en avait eu St. Luc;.... il faudrait répondre : Le même document qui avait dit à Pierre le mensonge secret d'Ananias et de Saphira; à Agabus, la famine future du règne de Claude (Act. V, 3; XI, 28); à St. Jean, les origines du Verbe éternel et sa présence avec Dieu avant que le monde fût; à Paul, l'avènement

[1] Act. XII, 3. — Josèphe, *Antiq. Jud.*, XIX, 7.

futur de la grande apostasie et de l'homme de péché; à l'auteur de l'Apocalypse, l'avenir le plus lointain de l'Eglise et du monde; comme aussi à St. Jude, la *contestation de l'archange* et la *prophétie d'Enoch*. — Aussi Rudolph Stier a-t-il bien dit récemment, dans son Commentaire sur l'Epître de Jude, que « les deux passages objectés s'expliquent par le contenu apocalyptique de cette épître. »

Il est donc assez manifeste que rien ne saurait être tout à la fois plus anti-scripturaire et plus illogique, que de s'élever contre la canonicité d'un livre par la seule raison qu'il raconte des faits dont l'auteur n'a pu recevoir la connaissance que de Dieu. — Ce serait à la fois méconnaître l'inspiration que la Bible s'attribue et poser en fait ce qui est en question. Si ce livre se dit canonique, il se dit inspiré; et nier sa canonicité par le seul fait des révélations qu'il prétend nous donner, c'est dire en d'autres termes : Ce livre n'est pas canonique, parce qu'il n'est pas canonique.

Cette première supposition est donc inadmissible; et, par ce premier endroit, l'objection qu'on en tire perd toute valeur. — Mais on l'appuie encore, avons-nous dit, sur plusieurs autres hypothèses non moins gratuites et non moins erronées. — Voici la seconde.

375. On suppose qu'un auteur inspiré ne peut citer un fait déjà mentionné dans quelque livre humain sans garantir par là ce livre tout entier. Cette prétention est exorbitante. Les livres du Nouveau Testament rapportent plusieurs faits déjà contenus dans le livre des Macchabées, sans prétendre par là lui rendre témoignage. St. Paul

cite des vers de Ménandre, d'Aratus et d'Epiménide [1], sans croire donner à ces auteurs païens aucune sanction morale. Et le même apôtre, dans la deuxième épître à Timothée (III, 8), sans prétendre garantir par là les paraphrases chaldaïques, parle des magiciens *Jamnés* et *Jambrés*, dont les noms, omis par Moïse, mais conservés dans les histoires ou les traditions du pays, se trouvaient déjà dans Pline [2], quarante ans seulement après Paul, et se lisent encore dans le Targum de Jonathan en ses paragraphes du 1er et du 7e chapitre de l'Exode [3]. — Quand donc nous admettrions pour un moment que le livre de « l'*Ascension de Moïse* » et que le prétendu « *Livre d'Enoch* » eussent déjà mentionné avant Jude les deux faits dont parle cet apôtre, il n'en résulterait ni qu'il les leur eût empruntés, ni surtout qu'en les rapportant il eût prétendu donner à ces deux rapsodies la moindre sanction morale.

Ceux mêmes des Pères qui croyaient ces livres antérieurs à Jude, étaient très loin de les regarder pour cela comme dignes de foi dans toutes leurs parties. « Il a pu se faire, disait Origène [4], que les apôtres, remplis du Saint-Esprit, aient su ce qu'on pouvait prendre en de tels écrits et ce qu'il en fallait rejeter. »

[1] 1 Cor. XV, 33; Act. XVII, 28; Tite II, 12.

[2] Liv. XXX, chap. I. — Il ne nomme, lui, que Jannès et Jotape. — Voyez ici Winer, R. W. art. *Jambrès*.

[3] Et sur Nomb. XXII, 22. (Dict. de Calmet, au mot *Jannès*.) — Ce savant y place Jonathan sous Hérode-le-grand; mais Carpzov et Prideaux estiment que l'auteur de ce livre est beaucoup plus récent. — Voyez Keil, Einleitung ins A. T., pag. 191, 192.

[4] *Prol. des 2 homélies sur le Cantique des cantiques.* « Quid assumendum ex illis esset Scripturis, quidve refutandum. »

L'objection manque donc encore de base par ce second endroit.

376. Mais ce n'est pas tout; car elle suppose, en troisième lieu, que l'apôtre, ou, si l'on veut, le Juif qui s'est donné pour être Jude, aurait admis comme canoniques les livres apocryphes. Or c'est ce que les Juifs n'ont jamais fait, comme nous le montrerons ailleurs en parlant des apocryphes de l'Ancien Testament[1].

377. L'objection suppose encore que Jude, le frère de Jacques (ou, si l'on veut, quelque Juif se donnant aux églises pour être Jude), serait allé proposer un livre grec à la foi des chrétiens juifs, touchant les mystères d'un passé contemporain de Moïse, ou même d'un passé contemporain d'Enoch. — Certes il faut, pour s'arrêter à de telles hypothèses, connaître bien peu les jugements des Juifs de cette époque sur les historiens grecs, et en particulier ce qu'en a dit Josèphe. — Tout le 1er et le 2e chapitre de son livre contre Apion est destiné à montrer que, de tous les écrivains, les Grecs sont les moins dignes de foi pour ce qui regarde la connaissance de l'antiquité. — Or les deux livres apocryphes qu'on voudrait nous faire regarder comme les autorités où Jude aurait puisé ce qu'il dit d'Enoch et de Moïse, ces deux livres étaient grecs et inconnus des Juifs. Aucun auteur venu jusqu'à nous n'en a jamais parlé[2].

[1] Partie II, liv. II, chap. II, IV et V.

[2] Le prof. Lawrence croit le « livre d'Enoch » composé par un Juif, mais n'en donne aucune preuve. — Voyez Lücke, *Einleit. in die Offenb.*, pag. 11

378. Mais, en cinquième lieu, ce qui est plus étrange encore dans l'objection, c'est qu'elle suppose que Jude (ou le Juif contemporain qui se donne aux églises pour être Jude), aurait été placer publiquement sa confiance en deux écrits aussi méprisables que « l'*Anabasis de Moïse* » et que le prétendu « *Livre d'Enoch*, » pour en imposer les citations à la foi des églises chrétiennes.

Quant à « l'*Anabasis de Moïse*, » c'était un livre grec connu des anciens Pères, mais aujourd'hui complétement perdu, et l'on n'y insiste pas.

Mais quant au « *Livre d'Enoch*, » autre écrit également connu des anciens Pères [1] (et depuis longtemps également perdu, quant à son texte grec), c'est une des plus misérables reliques de l'antiquité apocryphe. Il n'en était venu jusqu'à nous que de très courts fragments, conservés par George le Syncelle (auteur byzantin du VIII^e siècle [2]), lorsque le célèbre voyageur Bruce, à la fin du siècle dernier, en rapporta d'Abyssinie trois exemplaires qu'il y avait trouvés traduits en dialecte éthiopien [3].

« Cet ouvrage, dit Sylvestre de Sacy, ne valait pas la peine d'être traduit [4]...... » — « Il y règne un tel désordre d'idées, que l'éditeur s'est cru forcé d'en trans-

[1] Spécialement, Clément d'Alexandrie (*Adumbrat. in Ep. Jud.*); — Origène (Περὶ ἀρχῶν), liv. III, chap. 2; et Didyme (*Enarrat in Ep. Jud.*).

[2] Dans sa *Chronogr.* — C'est Scaliger qui le premier les a fait connaître.

[3] L'un des trois se trouve à la Bibliothèque nationale de Paris.

[4] Le prof. Lawrence en a donné une traduction en Angleterre (Oxford, 1821, in-8°) et M. Sylvestre de Sacy a rendu compte de ce livre dans deux articles du *Journal des savants* (septembre et octobre 1822. Paris, impr. royale). C'est de là que nous extrayons son jugement.

poser des paragraphes et des chapitres tout entiers [1]; ce qui ne corrige rien. — Il n'était pas obligé de donner du bon sens à ce qui n'en a pas, et n'aurait pas dû les déplacer. »

« On y trouve, ajoute-t-il encore, d'absurdes répétitions, une monotonie fastidieuse, des anachronismes choquants, une frappante incohérence; sans parler d'un système ridicule sur les années et les lunes, qui suppose chez l'auteur, même pour le temps où son livre a paru, la plus grossière ignorance. »

« En un mot, dit encore de Sacy, il est difficile de trouver rien de plus ridicule et de plus ennuyeux que ce livre d'Enoch.....; livre singulier, rempli de fables et de fictions. — Si quelquefois on fronce le sourcil, plus souvent on est tenté de sourire; et l'on a lieu de s'étonner que cette étrange composition ait pu jouir de quelque crédit dans l'antiquité. — Cette impression qu'éprouveront comme moi tous ceux qui auront le courage de lire le livre entier, pourrait donner lieu de demander si des additions faites au texte primitif depuis les premiers siècles de l'Eglise ne l'ont pas rendu plus absurde qu'il ne l'était dans l'origine. »

Tel est donc le livre où l'Epître de Jude, comme on ose le dire, aurait été prendre ses citations!

379. Mais il y a plus, et nous avons hâte de le dire : toute l'objection tombe à terre en ce qu'elle repose entiè-

[1] Par exemple, 6 versets du chapitre XC dans le XCII, les chapitres LX et LXX, rejetés à la fin du volume, à cause des grossiers anachronismes qui s'y trouvent; le XX, déplacé entre le XVI et le XVII.

rement sur une sixième supposition plus vaine encore; sur l'antériorité prétendue de ces deux écrits à l'Epître de Jude; tandis que cette antériorité n'a pour elle que l'opinion de quelques anciens Pères très souvent trompés à l'endroit des faux livres; et tandis que nous avons au contraire les plus fortes raisons de tenir l'un et l'autre de ces écrits pour être non-seulement postérieurs à l'Epître de l'apôtre, mais fabriqués dans le but exprès de correspondre frauduleusement à des paroles de Jude.

On connaît la multitude des faux écrits, se disant apostoliques ou se disant prophétiques, dont les premiers siècles de l'Eglise furent inondés. Productions maladroites, tous ces livres menteurs furent imaginés par un zèle incrédule chez les chrétiens dégénérés de l'Egypte et de l'Asie, pour répondre à quelques indications des écrivains sacrés dans leurs Evangiles ou dans leurs Epîtres, et pour représenter certains livres qu'on supposait avoir été faits par eux ou allégués par eux.

Ainsi, par exemple, de ce que Paul, dans sa première Epître aux Corinthiens (vers. 9), avait paru [1] mentionner une lettre antérieure, qu'il aurait écrite à cette même église, on n'avait pas manqué d'en composer une, destinée à passer pour l'épître perdue, mais abondamment trahie dans son mensonge même [2].

De ce que le même Paul recommande aux Colossiens (IV, 16) de « lire l'Epître qui leur viendra de Laodicée, » et qui selon toute apparence n'était autre chose que l'E-

[1] Nous expliquons ces faits dans notre seconde partie, thèses 427 à 432.

[2] Olshausen. Auth. du N. T., chap. IV.

pître aux Ephésiens (écrite dans le même temps et destinée à servir plutôt de *lettre circulaire* pour les églises d'Asie), on n'avait pas manqué d'en composer une, adressée aux Laodicéens, connue aux jours de Jérôme, et dont ce Père disait. « Mais tout le monde la repousse. » (Sed ab omnibus exploditur [1].) — De ce que Paul, dans sa seconde à Timothée (III, 8), donne les noms de *Jamnés* et de *Jambrés* aux magiciens opposés à Moïse, on n'avait pas manqué non plus de construire un livre intitulé *Jamnés et Jambrés*, livre mentionné par Origène [2], et mis au rang des apocryphes par le pape Gélase [3].

De ce que Paul dit aux Galates (V, 6; VI, 15) : « *Ce n'est ni la circoncision, ni l'incirconcision qui peuvent quelque chose, mais une nouvelle création,* » on n'avait pas manqué de proposer une « *Apocalypse de Moïse,* » d'où George le Syncelle nous dit que le passage de Paul aurait été tiré [4]. — De ce que le même apôtre dit aux Corinthiens : « *L'œil n'a point vu, l'oreille n'a point entendu,* etc. » (1 Cor. II, 9), on n'avait pas manqué de supposer également une *Apocalypse d'Elie,* d'où les hérétiques du temps de Jérôme [5] prétendaient que Paul avait emprunté son passage. — « Ces paroles, avait dit Origène [6], ne se trouvent que dans les livres secrets d'Elie. »

[1] In *Catal.* — Erasme l'appelle une lettre « quæ nihil habet Pauli præter voculas aliquot ex cæteris ejus epistolis mendicatas. »

[2] Tract. XXXV, in Matth.

[3] Dont le décret cependant est tenu lui-même pour supposé par les évêques *Cosin* (*Sur le canon*, 123, 130) et *Pearson*. (*Vind. Ignat.* I, cap. IV.).

[4] Pag. 27. *Edit. de Paris,* fol. 1652.

[5] *Calmet* (Dictionn.) au mot *Apocalypse*.

[6] *Homil. ultim. in Matth.* XXVII, 9.

Ce fut donc encore dans ce même esprit profane et menteur des Grecs que, vers le même temps, on avait composé — soit « *le Testament des douze patriarches*, » dont parle Origène [1], et duquel Grabe (son éditeur) pense que Tertullien aurait aussi parlé [2]; — soit « l'*Ascension d'Esaïe*, » que le professeur Lawrence, en 1819, a publié en éthiopien avec le « *Livre d'Enoch;* » — soit *les Actes de Pierre et de Paul, d'André et de Jean et des autres apôtres;* — soit l'*Apocalypse de Pierre*, l'*Apocalypse de Paul*, l'*Apocalypse de Thomas*, la *Prédication de Pierre*, les *Constitutions apostoliques*, l'*Evangile de Pierre* ou de *Matthias*, les *Homélies de Clément*, la *Doctrine des apôtres*, etc. [3].

Ce fut, disions-nous, dans ce même esprit et ce fut à peu près dans le même temps, que furent fabriqués et le livre de l'*Ascension de Moïse* et le *Livre d'Enoch*, ou du moins son chapitre deuxième, lequel ne se compose (à lui tout entier) que des courtes paroles citées par St. Jude.

380. Mais voici d'ailleurs d'autres raisons qui nous montrent également dans ce livre, ou du moins dans son chapitre deuxième, une fraude pieuse, imaginée pour correspondre à Jude.

1° C'est d'abord son extrême incohérence et ses évidents indices d'interpolations très nombreuses; tellement que tous les critiques qui l'ont étudié, et même le profes-

[1] *In Jos.* I. *Homil.* 15.
[2] *Spicilegium* I, 133.
[3] On trouve le catalogue raisonné de tous ces faux écrits dans les deux ouvrages de *Jean-Albert Fabricius*, intitulés, l'un : *Codex Pseudepigraphus Veteris Testamenti;* l'autre, *Codex Apocryphus Novi Testamenti.*

seur Lawrence (qui, l'ayant édité, devait naturellement en parler avec le plus de faveur), sont obligés de le déclarer « écrit en divers temps et par diverses personnes. »

2° C'est la place maladroitement donnée au passage de Jude, dans ce livre qui a 105 chapitres. Ce passage, avons-nous dit, y fait *à lui seul* la matière du chapitre deuxième; ce qui en décèle assez clairement l'origine tardive et l'intention.

3° C'est cette prophétie des LXX Bergers [1], où l'auteur fait allusion aux chefs de la nation juive jusqu'à Hérode-le-Grand. — Le livre ne peut donc être plus ancien que ce règne; mais il peut être plus récent. Et puisqu'il a d'ailleurs reçu plus tard manifestement de nombreuses interpolations, celles-ci doivent être plus récentes encore; et le chapitre deuxième peut être regardé comme postérieur à Jude.

4° Ce sont encore divers passages qui, selon Sylvestre de Sacy, trahissent « une main chrétienne ; » particulièment dans la dix-neuvième et dernière section (le chapitre XCII). — Aussi Tertullien nous dit-il que les Juifs contemporains rejetaient ce livre, parce qu'il parle trop en faveur de Jésus-Christ [2].

5° C'est enfin que, par le rapprochement d'un grand nombre de passages, on peut s'assurer que le fabricateur connaissait le dogme de la Sainte Trinité [3].

[1] Aux chapitres LXXXVIII, LXXXIX et XC. (Journal des savants, pag. 549.)

[2] Voyez Dictionnaire de Calmet, au mot *Enoch*.

[3] Voir surtout le chapitre XLVIII, vers. 2, 3 et 5. (Journal des savants, septembre 1822, pag. 551.)

## SECTION VI.

### *Témoignages du deuxième siècle.*

381. L'Epître de Jude nous est abondamment recommandée par les témoignages les plus respectables de l'antiquité chrétienne.

Quoiqu'elle ne comprenne que vingt-cinq versets, et qu'elle n'ait été composée qu'à la fin du premier siècle ou au commencement du deuxième, vous la voyez déjà fréquemment citée dès ce même siècle, soit en Orient, soit en Occident.

Elle ne l'est pas seulement par des allusions à son texte, allusions contestables, telles qu'en signale Kirchhofer [1], aussi bien que Lardner, dans Hermas (Vis. IV, 3), dans Clément de Rome (1 Cor. XI), dans Polycarpe (ad Phil. II et III), dans la salutation qui précède le récit du martyre de Polycarpe, dans Théophile d'Antioche et dans Irénée [2]. Mais elle l'est surtout par les citations les plus précises des deux Pères dont on recherche avant tout le témoignage en critique sacrée : en Orient, Clément d'Alexandrie; en Occident, Tertullien. Elle l'est aussi par le canon dit de Muratori.

382. Quant à Clément d'Alexandrie, c'est en citant le nom même de Jude qu'il en rapporte en entier les versets 5, 6 et 11 dans son *Pédagogue* (liv. III, chap. 8), et qu'il

[1] *Quellensammlung zur Geschichte des Neutestam. canons.* Zurich, 1842.

[2] Hæres., lib. IV, cap. LXX, pag. 371. Oxon., 1702.

en donne en abrégé les versets intermédiaires (7, 8, 9 et 10). — C'est également en le nommant qu'il en rapporte les versets 22 et 23, au livre VI de ses *Stromates* (S. 3); et le premier verset encore, dans ses *Adumbrationes*[1] sur les épîtres catholiques.

383. Et quant à Tertullien, voici ce que nous lui entendons dire dans son livre « De Cultu fæminarum (I, 3) : *Et accidit quod Enoch apud Judam apostolum testimonium possidet.* » — Or cette citation faite par le plus ancien des Pères latins est d'une grande importance; car il est bien digne de remarque que notre Epître ait eu le temps, malgré son extrême brièveté et son époque comparativement tardive, de parvenir déjà dans les lointaines églises de l'Afrique occidentale pour y être généralement connue et publiquement citée comme une Ecriture de l'*apôtre* Jude.

Et quant au canon de Muratori, nous y avons déjà lu (thèse 197) ces mots : « *Epistola sane Judæ et (superscripti) Johannis duæ in catholica habentur.* »

384. On comprendra toute la valeur de ces témoignages quand on se rappellera ce que nous avons dit (thèses 337-340, 354-359) de Jacques frère de Jude et de Siméon son autre frère, qui lui succéda et ne subit le martyre qu'en l'an 107. — Si l'Epître de Jude fut si bien connue des Pères de ce même siècle deuxième, soit en Orient, soit aux extrémités de l'Occident, il faut qu'elle ait circulé déjà d'église en église durant la vie de Siméon.

[1] On les croit une traduction de Clément par Cassiodore.

— Comment, en effet, une lettre portant le nom de *Jude, frère de Jacques,* eût-elle pu trouver un tel crédit, si elle n'eût eu l'assentiment de cet apôtre et de *Siméon*, et si elle n'eût été réellement un écrit de leur frère?

On se rappelle ce qu'Hégésippe, historien juif du deuxième siècle [1], nous a récité des petits-fils de Jude. — Cette sainte famille, vouée pendant trois générations au service public des églises primitives de l'Orient central, dut donc servir à constater le témoignage de Jude.

## SECTION VII.

### *Témoignages du troisième siècle.*

385. Le troisième siècle également rend un plein hommage à cette Epître dans les écrits du plus savant de ses docteurs.— Origène la cite fort souvent : il l'appelle *une Ecriture divine*, et son auteur *un apôtre;* il en allègue les versets 8 et 9 dans ses *Epîtres;* le verset 6, au moins une fois, dans son *Homélie IV sur Ezéchiel,* et trois fois dans ses commentaires *sur St. Matthieu*, et encore, dans son commentaire *sur St. Jean* et dans son commentaire sur l'*Epître aux Romains;* le verset 1, dans ses commentaires sur *Matthieu.* — *Petrus duabus epistolarum suarum personat tubis* (dit-il dans son Homélie VII sur Josué), *Jacobus quoque et Judas* [2].

« Jude, dit-il encore dans ses commentaires sur Mat-

[1] Cité par Eusèbe, H. E., III, 19, 20. — Voyez thèse 366.

[2] Traduite, comme nous l'avons dit, par Rufin et parvenue à nous seulement en latin.

thieu [1], a écrit une épître d'un petit nombre de versets, il est vrai (ὀλιγόστιχον μέν), mais pleine de puissantes paroles de la grâce céleste (ἐῤῥωμένων λόγων). »

Et dans le livre III de ses commentaires sur l'Epître aux Romains, il dit, en citant en toutes lettres le verset 6 de Jude : *Et nisi hâc lege tenerentur, nunquam de eis diceret* SCRIPTURA DIVINA : « *Angelos quoque, qui,...* etc. »

Il est affligeant qu'Eusèbe, après tant et de si éclatants témoignages d'Origène, ait pu nous donner en quelque sorte le canon de ce Père dans son livre VI [2] (chap. 25), sans y faire aucune mention de l'Epître de Jude. — Cet évêque de cour, dont l'histoire a d'ailleurs tant de prix pour la science, doit être lu sur certains points avec quelque réserve. Relâché comme il l'était sur la doctrine sainte, il le fut quelquefois dans ses appréciations des Ecritures.

On trouve encore, dans ce même siècle troisième, le verset 6e de notre Epître également cité quant au sens, si ce n'est quant aux termes, par *Pamphile* de Béryte, dans son *Apologie d'Origène* [3].

On en trouve également les versets 14 et 15 cités par Cyprien ou plutôt par quelqu'un de ses contemporains, dans un *Traité à Novatien* [4] qui se trouve inscrit au recueil de ses œuvres.

[1] Opp., tom. III, pag. 463. Edit. Delarue, Paris, 1733. — Huet, tom. I, pag. 233.
[2] H. E.
[3] Orig., Opp., tom. IV, à la pag. 23 des écrits qui se rapportent à ce Père (même édit.).
[4] Quod lapsis spes veniæ non sit deneganda. Edit. de St. Maur. Paris, 1725, pag. 17.

## SECTION VIII.

### *Témoignages du quatrième siècle.*

386. Les témoignages du quatrième siècle sont d'une remarquable abondance, soit en Orient, soit en Occident.

En Orient, *Athanase*, dans son « Epître Festale » et dans sa « Synopsis sacræ Scripturæ ; » *Ephrem* de Syrie, dans son *Commentaire sur le troisième chapitre de la Genèse* et dans son *Traité sur l'impudicité*, où il cite notre épître tout entière [1] ; *Cyrille de Jérusalem*, dans ses « Catéchèses ; » *Chrysostôme*, dans son Discours sur les *Pseudoprophètes ; Epiphane*, dans son livre « Contre les Hérésies ; » *Grégoire de Nazianze*, *Didyme d'Alexandrie ;* le faux *Denys l'aréopagite*, et *le concile de Laodicée* (dans son 60e canon). — En Occident, *Lucifer* de Cagliari, *Philastrius* de Brescia, *Ambroise* de Milan ; *Jérôme* (qui cite notre épître dans plus de douze de ses ouvrages) ; et enfin, le concile même de Carthage, qu'on prétend tenu sous les yeux d'Augustin en 397.

Eusèbe la place au rang des « *antilégomènes ;* » mais en ayant soin d'ajouter par deux fois que l'Epître était reconnue du « *grand nombre* » et qu'on avait coutume de la lire publiquement avec les autres Epîtres dans la plupart des églises [2]. — Il faut bien remarquer qu'il est le premier des Pères qui nous parle de doutes entretenus sur cette Epître ; et nous venons de voir sur ce point, à l'endroit d'Origène, son injuste partialité. Ces doutes dont il

[1] Opp. græc., tom. III, pag. 62. — Voy. Eichhorn (IV, pag. 441).
[2] H. E. III, 25 ; VI, 13, 14 ; II, 33. — Voyez thèse 46.

parle n'avaient aucun fondement historique; et nous apprenons plus tard, par Didyme et par Jérôme, qu'ils étaient dus aux prétendues citations apocryphes de Jude touchant Moïse et touchant Enoch.

## CHAPITRE VI.

### Considérations générales sur les antilégomènes.

387. Il faut d'abord se rappeler encore une fois que, si nous divisons par la pensée le Nouveau Testament en trente-six parties égales, tout ce que nous allons dire du deuxième canon ne se rapporte qu'à une seule de ces trente-six parties. — Et l'on ne doit pas oublier non plus un autre fait qui caractérise ce lent et silencieux travail d'examen, par lequel une secrète Providence voulait conduire enfin toutes les églises d'Orient et d'Occident à cette merveilleuse unité où nous les voyons demeurer aujourd'hui depuis 1500 années. C'est que durant ce long travail des consciences, s'il y avait un nombre plus ou moins grand de troupeaux et de docteurs respectables qui, suspendant leur jugement, conservassent encore des doutes sur telle ou telle des cinq petites Epîtres; dans le même temps aussi, ces mêmes épîtres n'avaient jamais cessé d'être tenues pour canoniques par une partie et même (le plus souvent) par la plus grande partie des églises chrétiennes.

388. Il faut remarquer encore que, dans les églises primitives, il n'en fut jamais des livres du second canon comme des livres apocryphes de l'Ancien Testament. La canonicité des cinq Epîtres fut d'abord, il est vrai, contestée en divers lieux; mais elle ne fut jamais absolument rejetée; tandis qu'il en est tout autrement des livres apocryphes.

Ceux-ci, dans le même temps, au lieu d'être un objet de doute, furent résolument repoussés partout du recueil inspiré; bien qu'on les respectât souvent à titre de *Livres ecclésiastiques*, c'est-à-dire, qu'on les classât, comme font encore aujourd'hui les anglicans, parmi les écrits utiles à lire dans certaines assemblées de l'Eglise. Mais dire alors qu'on faisait encore de telle ou telle de nos cinq petites Epîtres un objet de doute, c'était dire qu'on pensait pouvoir finir un jour par voir ces recherches satisfaites et les doutes levés. Or nous savons qu'en effet les hésitations cessèrent et que les cinq Epîtres, antilégomènes pour un temps, furent enfin partout acceptées.

Nous dirons ailleurs comment il n'a pas été permis aux églises, bien que divisées si profondément entre elles sur tout autre sujet, de l'être sur celui-là; et comment une Providence divine y a mis visiblement sa toute-puissante main.

389. Mais ce qu'il faut surtout remarquer ici, et ce qui doit fortement confirmer notre confiance dans les derniers résultats de ce long travail des consciences, c'est qu'il s'est toujours poursuivi sous le régime d'une pleine indépendance et d'un mutuel support. Ce fait est très ex-

traordinaire; il imprime au recueil sacré un caractère très imposant; et nous aurons à l'examiner ailleurs de plus près sous un point de vue plus élevé. Certainement, quand nous considérons que l'examen des premiers chrétiens, relativement au deuxième canon, a duré deux siècles et demi, et qu'il s'est cependant toujours accompli dans une parfaite liberté; chaque docteur ayant pu continuer ses investigations et publier franchement ses doutes à l'égard de tel ou tel livre du second canon, sans qu'on ait vu jamais les églises se condamner mutuellement sur ce point important; quand nous voyons ces longues et libres recherches produire enfin l'accord unanime que nous présentent sur ce seul point, depuis 1500 ans, toutes les églises de la chrétienté; alors nous recevons une puissante impression de l'action secrète et souveraine qui a conduit toute cette sainte affaire. Mais il faut, pour le moment, nous abstenir de nous arrêter à ce point de vue de la question, et nous ne devons parler ici que du puissant témoignage historique rendu par un accord si libre au canon des Ecritures. — Combien n'est-il pas admirable que dans les mêmes siècles où l'on voyait tant de violences ecclésiastiques s'exercer en tous lieux pour amener l'unité sur tout autre point, sans cependant l'obtenir, nous ne puissions trouver nulle part qu'aucun acte d'autorité soit jamais intervenu sur celui-ci; aucune pression collective des évêques; aucune prescription des gouvernements; aucun décret des conciles, pour imposer aux fidèles tel ou tel livre ou pour leur faire accepter, avant le temps de la conviction, un recueil tout fait des Ecritures.

Ce fut donc ainsi que les chrétiens sur toute la terre,

satisfaits de proche en proche, ajoutèrent à leur canon sacré l'une après l'autre celles des petites Epîtres tardives sur lesquelles quelques églises avaient hésité; jusqu'à ce qu'enfin leur accord unanime soit venu donner raison à celles d'entre elles qui n'avaient point douté.

390. Nous avons déjà donné les raisons du retard qu'ont mis une partie des premiers chrétiens à recevoir dans leur recueil les petites Epîtres tardives, et plus particulièrement celles de Jean et de Jude; mais on en pourrait encore indiquer d'autres. Par exemple, on doit considérer que, si les Epîtres de Paul, adressées d'abord à de certaines personnes ou à de certaines églises, durent par ce seul fait être accueillies dès le premier moment (les originaux, par exemple, s'en conservant encore aux jours de Tertullien dans les églises apostoliques[1]); il n'en pouvait être ainsi des trois petites tardives de Jean et de Jude, qui, n'étant remises directement à aucune église particulière, n'avaient, pour en amener l'acceptation, ni l'autorité d'un écrivain vivant encore, ni même le témoignage d'un dépositaire désigné par celui-ci.

En second lieu, il fallait s'attendre, pendant ce long

[1] *De præscriptione Hæreticor*, ch. 36. — « O toi qui veux exercer plus sérieusement ta curiosité dans l'affaire de ton salut (écrivait-il en l'an 207), parcours les églises apostoliques chez lesquelles les chaires mêmes des apôtres sont encore occupées, et chez lesquelles leurs lettres authentiques, encore lues en public, font en quelque sorte entendre leur voix et revoir leur personne *(apud quos ipsæ authenticæ litteræ eorum recitantur, sonantes vocem et repræsentantes faciem uniuscujusque)*. — « Es-tu près de l'Achaïe? tu as Corinthe. N'es-tu pas loin de la Macédoine? tu as Philippe, tu as Thessalonique. Veux-tu te rendre en Asie? tu as Ephèse; et si l'Italie est proche, tu as Rome..., etc. »

travail, à ce que les troupeaux, selon leurs circonstances très diverses, porteraient aussi des jugements divers. Quelques-uns, mieux placés pour être plus promptement satisfaits, recevraient les premiers le canon tout entier; d'autres, plus éloignés, devraient suspendre leur jugement en attendant de nouvelles lumières; d'autres encore, prévenus par certaines objections (qu'ils n'étaient pas encore en état de résoudre) devraient accueillir des doutes et se réserver le temps d'examiner. On comprend, par exemple, que les églises qui parlaient le syriaque avaient dû recevoir dès l'an 62 l'Epître de Jacques; tandis que leur attachement respectueux pour leur admirable *Péchito* les disposerait à n'accueillir qu'avec beaucoup de lenteur ce qui n'y était pas entré dès les premières années. C'est donc ainsi qu'une église arrivait à conviction après une autre église, et que toutes devaient être conduites par ce labeur patient et sûr à recevoir enfin le canon tout entier.

391. Il est important de remarquer encore qu'il n'était pas même désirable que les cinq Epîtres tardives (disons, presque posthumes) obtinssent un très prompt assentiment.

Si les vingt livres sacrés du premier canon, recommandés par le ministère et la présence des apôtres, furent immédiatement reçus, il était convenable au contraire, quant aux cinq Epîtres, que chaque docteur et chaque église, avant de leur donner place au canon, examinât attentivement leur origine, et s'informât longtemps de tous leurs titres, pour se garder avec le plus grand soin de confondre les Ecritures de Dieu avec tant de faux livres

qui se répandaient alors sous des noms supposés. — Il fallait, au milieu de cette confusion, que, pour se décider, on arrivât à la plus entière certitude de leur authenticité. Il était donc nécessaire qu'un tel travail d'examen, qui, pour une partie des églises, demandait beaucoup de patience et beaucoup de temps, se fît partout sans engouement, sans précipitation, sans entraînement humain et dans la plus parfaite liberté.

392. Ainsi donc, ces doutes mêmes par où commencèrent plusieurs églises au sujet des antilégomènes, bien loin d'inquiéter notre foi, ne doivent aller qu'à l'affermir. En effet, ils nous donnent premièrement l'assurance que non-seulement le premier recueil de nos Ecritures, mais que chacun des livres, séparément, dont il a dû s'accroître, a passé avant d'être admis au scrutin jaloux, libre et saintement sévère de l'église universelle, sans qu'aucune espèce de contrainte ait été nulle part exercée pour le faire accepter.

Secondement, ces mêmes doutes de quelques églises au sujet du deuxième canon, si nous les comparons avec l'immédiate unanimité de leur accord au sujet du premier, nous apportent encore trois précieuses assurances sur l'un et l'autre canon.

Et d'abord, quant aux vingt livres sacrés dont se compose le premier canon, ces hésitations mêmes nous démontrent qu'aucune raison quelconque de douter ne s'est présentée à aucune des églises primitives dans le cours des trois premiers siècles.

Et quant au deuxième canon, ces mêmes hésitations de

quelques églises nous attestent que celles qui, dans le même temps, mieux informées n'hésitèrent pas, avaient trouvé dès l'abord des raisons suffisantes pour accueillir nos cinq petites Epîtres à leur première apparition.

Enfin, ces mêmes lenteurs nous attestent que, lorsque toutes les églises, d'abord hésitantes, ont fini par se mettre d'accord avec celles qui, mieux placées, n'avaient jamais douté, il a fallu, pour qu'elles renonçassent à leurs premières résistances, qu'elles aient eu devant les yeux des preuves très convaincantes. — C'est ainsi qu'elles ont été conduites par l'action patiente et sûre de la Providence divine, à ce frappant accord où nous les voyons se montrer aujourd'hui depuis quinze cents ans : résultat admirable de leurs recherches et de leur liberté.

393. C'est à ces saintes défiances des églises primitives, c'est à leurs jalouses et continuelles recherches que nous sommes redevables d'un autre fait précieux, attesté par l'Histoire : savoir que « jamais l'Eglise ne reçut dans le canon aucun livre dont elle ait dû plus tard reconnaître l'illégitimité. » Je parle du Nouveau Testament, dont le recueil nous est commis; et non de l'Ancien, dont les Juifs sont les seuls vrais dépositaires [1]; car nous convenons qu'à l'égard de celui-ci, les prêtres de Rome se sont permis sans conséquence de tardives libertés : — tardives, disons-nous, puisque c'est seulement au seizième siècle du christianisme; et sans conséquence, disons-nous encore, au moins pour la doctrine du canon, puisque nous

[1] Rom. III, 2.

savons avec Athanase, et que nous répétons avec toute l'église d'Orient[1] que « l'église chrétienne du Nouveau » Testament reçoit de l'église hébraïque de l'Ancien Tes- » tament les livres sacrés de ce Testament; parce que » c'est aux Juifs, » comme dit St. Paul (Rom. III, 2), » qu'ont été commis les oracles de Dieu. »

Quand nous disons que « l'église ancienne n'a jamais reçu dans son canon aucun livre dont on ait dû plus tard reconnaître l'illégitimité, » quelques personnes peut-être seront tentées de nous opposer l'espèce d'assentiment donné dans quelques églises, pendant les siècles 2e, 3e et 4e, soit à certains écrits authentiques mais non canoniques, tels que la lettre de Clément romain aux Corinthiens; soit même à des livres apocryphes ou supposés (νόθα), tels que le « Pasteur de Hermas » et « l'Apocalypse de Pierre. »

Mais ce serait sans fondement qu'on voudrait représenter l'emploi partiel que certaines églises se sont plu quelquefois à faire de ces livres pour leurs lectures publiques, comme une reconnaissance de leur canonicité. — Au contraire, ce fait, examiné de près et mis en rapport avec les habitudes générales de l'Eglise à cette époque, ce fait, bien loin de compromettre le vrai canon, ne sert qu'à le confirmer; comme M. Thiersch l'a très bien montré dans son « Essai sur la détermination d'un point de départ historique pour la critique des écrits du Nouveau Testament[2]. »

[1] Ces paroles sont du « Grand Catéchisme de l'Eglise orthodoxe catholique d'Orient, approuvé par le Saint Synode.» — Moscou, 1839.

[2] Versuch zur Wiederherstellung des historichen Standpuncts für die

394. « A la fin du premier siècle, dit-il, l'Eglise, désormais privée de la présence des apôtres et pénétrée pour eux d'un esprit quelquefois outré de sainte jalousie, redoubla d'attachement pour les Ecritures du premier canon, et revêtit un caractère éminemment conservateur, qui devait la tenir en garde contre toute innovation. — L'usage de son premier canon était déjà consacré et inattaquable. Vers le tiers du deuxième siècle, la génération qui avait connu personnellement les apôtres commençait à s'éteindre; quelques fidèles, tels que Papias, s'attachaient à recueillir les dernières traditions des disciples du Seigneur pour les tirer de l'oubli; mais ce ne fut que sous Antonin le pieux, pendant le second tiers du siècle, que parurent les premiers commencements d'une science ecclésiastique. Vers la fin du même siècle, au temps de Clément d'Alexandrie et d'Irénée, on se mit à la recherche des très rares et très courts écrits composés depuis l'apparition du Nouveau Testament. Irénée invoquait contre les gnostiques de son temps la lettre (ἱκανωτάτην) de Clément Romain aux Corinthiens, celle de Polycarpe aux Philippiens et le Pasteur de Hermas; car, pour remplir ce grand vide de la littérature et de l'histoire, le pieux docteur paraît n'avoir pas possédé d'autres restes de la première antiquité chrétienne que ces trois auteurs et peut-être encore les lettres de St. Ignace. — Cependant, ces faibles reliques paraissaient d'autant plus précieuses qu'elles étaient en petit nombre; en sorte que, si Dieu n'y avait mis sa main, il se serait pu faire alors que des

Critik des N. T. (pag. 365 et suivantes, le commencement de son chap. VI, etc.).

amateurs exagérés de l'antiquité leur eussent attribué plus de valeur qu'elles n'en avaient véritablement. Mais ce ne fut point le cas d'Irénée. Il se montre au contraire très prudent en cet endroit, et il est de tous les premiers Pères le plus conforme à l'Ecriture, comme il est en même temps le plus fidèle représentant de la vraie tradition des églises primitives. — Pendant qu'il combattait dans les Gaules les hérésies de son temps, son contemporain Clément, qui, dans Alexandrie d'Egypte, prétendait associer au christianisme un mélange impur d'un platonisme stoïcien et mystique, était au contraire celui d'entre les Pères qui s'était le plus éloigné de l'esprit des apôtres, comme aussi de la vraie tradition; et il fût également celui qui s'occupa le plus des apocryphes de son temps. — C'est lui qui, le premier, mentionne l'*Epître de Barnabas;* qui allègue aussi l'*Apocalypse de Pierre*, la *Prédication* (κήρυγμα) *de Pierre;* et même qui, pour réfuter les hérétiques citant l'*Evangile des Egyptiens,* va jusqu'à chercher un sens plausible aux imaginations mystiques de ce livre. »

» Et cependant encore, même chez Clément d'Alexandrie, le canon demeure intact; et vous y trouvez clairement exprimée la différence que l'Eglise mettait alors entre les *Ecritures divines* et tous les autres livres. — Même quand il donne une attention littéraire à l'*Evangile des Egyptiens*, il sait très bien encore le distinguer des « *Quatre Evangiles canoniques*. »

« Jusqu'à la fin du deuxième siècle, l'anagnose d'un livre lui donnait une sanction et le constituait aux yeux de l'Eglise comme une Ecriture théopneustique; car on n'ad-

mettait alors à cet honneur de la lecture publique d'autres livres que ceux qu'on avait reconnus divins et canoniques. Mais il n'en fut plus ainsi depuis cette époque. L'Eglise dès lors s'était fort étendue, et le culte y ayant pris des développements nouveaux, la notion du mystère s'y était introduite, à l'imitation des mystères des gentils; et de même qu'on y distinguait soigneusement les *repentants* et les *catéchumènes* d'avec les *fidèles* et les *consacrés*, on en était venu à distinguer aussi divers degrés dans l'usage des Ecritures et dans celui des autres livres qui se lisaient en public. Autour du canon primitif, vinrent ainsi se placer en un premier rang les livres du second canon qu'on n'osait pas encore assimiler entièrement au premier; puis, autour de ceux-ci, quelques autres écrits qu'on tenait pour édifiants et respectables; mais qui, bien qu'admis à l'anagnose (ἀναγιγνωσκόμενα), et bien que par là δεδημοσιευμένα, pour parler avec Eusèbe, c'est-à-dire, bien que « rendus par là d'un usage public et populaire, » n'étaient point encore *entestamentés* (ἐνδιαθήκα). Dès lors donc, la lecture publique n'étant plus une reconnaissance de canonicité, il se forma une classe nouvelle de livres appelés *ecclésiastiques*, dont on n'avait point eu l'usage dans le culte précédent et qui vinrent prendre rang à la suite des livres appelés *canoniques*. — On lut aux catéchumènes dans plusieurs églises le *Pasteur d'Hermas*, et même quelques autres écrits d'un rang inférieur; mais on n'eut jamais en cela la pensée de toucher au canon des livres primitifs; et la notion des bornes du canon demeura complète et universelle, comme on peut s'en

assurer par la lecture d'Origène, d'Eusèbe et des divers auteurs que nous avons cités. »

395. « Une autre espèce de *lectures publiques*, faites en un certain jour de l'année, s'introduisit aussi dès le deuxième siècle dans quelques églises pour la célébration des anniversaires des martyrs (ἡμέραι γενέθλιαι); car on relisait en ces jours-là sur leur tombe le récit de leur mort[1], comme nous en voyons un premier exemple dans l'épître de l'église de Smyrne sur la mort de Polycarpe[2]. — Ce fut par un usage analogue qu'à Corinthe encore, après deux ou trois siècles, on relisait en un certain jour de l'année la lettre que Clément de Rome avait écrite à l'église primitive de cette ville. — Et d'ailleurs, en raison de son ancienneté et du nom de son auteur, cette lettre se rapprochait plus qu'aucun autre écrit non canonique de l'autorité attribuée au second canon; tellement qu'Eusèbe (VI, 12) nous apprend qu'en beaucoup d'églises, et qu'à Césarée entre autres (καθ' ἡμᾶς), elle était depuis longtemps admise à la lecture publique (δεδημοσιευμένην). — Mais il y avait encore loin de cet usage à la reconnaissance d'un écrit comme *entestamenté*. — Aussi Eusèbe, dans son fameux chapitre XXV (livre III), s'est-il bien gardé de la mettre, nous ne disons pas au rang du premier canon, mais même en celui du deuxième; tout comme il s'est gardé de la placer parmi les livres *apocryphes* ou *supposés* (ἐν τοῖς νόθοις). — S'il l'appelle *non contestée* (homologoumène), c'est évidemment dans le sens,

[1] De là le nom de *légendes (écrits à lire)*.
[2] Ἐπιστόλη ἐγκύκλιος. Cap. XVIII.

non de sa canonicité, mais de son authenticité. Il l'estimait très haut (« épître majestueuse et admirable, » disait-il); mais il n'en faisait point un livre canonique. »

On la trouve, il est vrai, placée à la fin du 4e volume (ou du Nouveau Testament), dans le fameux *Manuscrit alexandrin* donné par Cyrille Lucar au roi Charles Ier d'Angleterre. Mais ce fait est sans valeur à l'endroit du canon; puisqu'on trouve également, dans ce même manuscrit, à la suite de cette épître, la seconde prétendue de Clément, une épître d'Athanase à Marcellinus, les psaumes apocryphes attribués à Salomon, et quatorze hymnes dont le onzième est en l'honneur de la Vierge Marie (τῆς θεοτόκου).

396. « Il y eut cependant encore un autre développement que prirent plus tard les *Lectures de l'église;* mais ce ne fut qu'au quatrième siècle. Nous voulons parler des « Homélies. » — Justin Martyr [1] nous apprend que dans les assemblées de son temps, « après que le lecteur (des Ecritures) avait fini (παυσαμένου τοῦ ἀναγινώσκοντος), le président (ὁ προεστώς) faisait entendre d'abondance (διὰ λόγου) un discours d'exhortation. » Mais nous n'apprenons pas qu'au deuxième et au troisième siècle aucun de ces discours (λόγων) ait été répandu par écrit. Origène est le premier Père dont il existe des homélies. On en vint, il est vrai, dans la suite à lire chez quelques troupeaux celles des docteurs les plus renommés. Jérôme nous l'apprend, au moins, des sermons syriaques d'Ephrem [2]. « Il avait acquis, dit-il, une telle renommée (ad tantam venit

[1] 1re Apologie, chap. LXVII.
[2] De Viris illustribus, cap. CV.

claritudinem), que ses discours, APRÈS LA LECTURE DES ECRITURES, étaient récités publiquement. » Nous savons aussi que le même honneur fut fait plus tard à ceux de Grégoire, de Chrysostôme et d'Augustin. Mais ces récitations, comme on le voit, n'avaient lieu que *post lectionem scripturarum*. Elles y pouvaient remplacer la prédication; jamais, la Parole de Dieu.

397. « Enfin, il a pu se faire ici ou là, comme nous pouvons le recueillir de quelques faits très isolés, il a pu se faire, quand les limites du canon eurent été très solidement établies, que tel ou tel évêque ait souffert dans son église, après la lecture des Ecritures, celle de quelque livre apocryphe ou supposé (νόθου), si ce livre lui paraissait orthodoxe dans sa foi et pur dans sa morale. — On en cite d'après Eusèbe (VI, 12) un exemple dont quelques personnes voudraient abuser, mais qui ne sert plutôt qu'à confirmer la doctrine du canon. Il s'agissait d'un prétendu *Evangile de Pierre* dont quelques membres de l'église de Rhosse (en Cilicie) désiraient faire usage, non comme d'une Ecriture canonique, mais comme d'un livre édifiant. — Sérapion, leur évêque, nous raconte qu'étant venu chez eux sans connaître ce livre et sans l'avoir même parcouru (μὴ διελθών), parce qu'il le croyait conforme à la foi, il leur avait dit : S'il n'y a que cela qui cause vos disputes, qu'on le lise. — « Mais maintenant, leur écrit-il, d'après ce qu'on m'en a dit, et considérant qu'on en fait usage en faveur des *Docètes*, je l'ai lu; et ayant trouvé, au milieu de beaucoup de choses conformes à la saine doctrine du Sauveur, des enseignements qui s'en écar-

tent, je vous les ai mis sous les yeux, en attendant que je puisse me rendre auprès de vous. » — Il leur en fit donc un extrait avec une réfutation qui leur en montrait les mensonges (ἀπελέγχων τὰ ψευδῶς ἐν αὐτῷ εἰρημένα). « Quant à nous, frères, ajoutait-il, nous recevons Pierre et les autres apôtres comme Christ lui-même; mais quant aux écrits qu'on nous donne faussement sous leur nom (τὰ δ' ὀνόματι αὐτῶν ψευδεπίγραφα), nous les rejetons, nous gens expérimentés (ἔμπειροι), sachant bien que nous n'en avons point reçu de tels de nos prédécesseurs (ὅτι τὰ τοιαῦτα οὐ παρελάβομεν). »

C'est donc ainsi que cette imprudence même accidentelle de Sérapion sert à nous montrer la vigilance ordinaire des pasteurs du deuxième et du troisième siècle et que « l'exception, dans ce cas, comme il arrive souvent, dit M. Thiersch, ne sert qu'à confirmer la règle. »

398. Il existe, comme nous l'avons dit, entre les sept Epîtres catholiques des affinités et des entrelacements mutuels; chacune d'elles étant témoin de l'authenticité de quelques autres. Nous en donnerons quelques exemples.

1° Un auteur moderne [1] fait remarquer une intéressante connexion entre la première Epître de Pierre et la seconde de Jean.

L'Epître de Pierre, adressée de Babylone aux *élus* d'entre les Juifs dispersés dans les provinces de l'Asie mineure, finit par une « *salutation de celle* (de l'église) *qui est à Babylone élue avec eux, et de Marc.* » — L'Epître de

[1] Le docteur Wordsworth dans son 11e discours sur le canon. Londres, 1848, pag. 277.

Jean, d'un autre côté, adressée de la part de « l'*Ancien à la seigneuresse élue* (ἐκλεκτῇ κυρίᾳ) *et à ses enfants*, » finit par une « *salutation des enfants de sa sœur élue*. »

On a souvent disputé pour savoir si la *sœur élue* et la *seigneuresse élue* sont deux personnes, comme l'ont pensé la plupart des modernes, ou deux *églises*, comme l'ont pensé la plupart des anciens, et comme le croit Michaëlis (d'après qui κυρίᾳ serait une ellipse pour κυρίᾳ ἐκκλησίᾳ, expression qui, chez les anciens Grecs et surtout à Athènes, désignait l'*assemblée régulière du peuple*, et qui, dans St. Jean, désignerait l'*église régulièrement assemblée chaque jour du Seigneur*).

En effet, la première Epître de Jean, d'après la tradition des anciens [1], aurait été adressée *aux Parthes*, chez lesquels (comme on le sait par Philon et par Josèphe [2]) il y avait une immense multitude de Juifs. Et ainsi, de la même manière que *Pierre* aurait écrit sa première épître aux chrétiens-juifs dispersés dans l'Asie, *Jean* aurait adressé sa première aux chrétiens-juifs dispersés dans la Babylonie et les autres provinces des Parthes.

Or Clément d'Alexandrie, dans un livre dont on n'a conservé que la traduction latine [3], aurait dit aussi « *que la seconde Epître de Jean est adressée aux Parthes;* mais le traducteur latin, ayant pris παρθίους pour παρθένους, aurait traduit : *Secunda Johannis Epistola, quæ ad vir-*

[1] Estius, *in Ep. 1 Joh. Præfat.*, pag. 201 (Rouen, 1709) : Veterum traditio est ad *Parthos* scriptam esse Johannis Epistolam. Hunc titulum ei tribuunt Hyginus Papa.... et ipse Augustinus. (Quest. evang., II, 39.)

[2] Philon, *Légation à Caius*, 36; Josèphe, *Antiq.*, XXIII, 12.

[3] *Adumbrat.*, pag. 10, 11.

*gines inscripta*...; tandis qu'il n'y est pas dit un seul mot qui concerne les *vierges*. — Et le même Clément dit ailleurs que « *cette seconde lettre de Jean est écrite à une certaine élue babylonienne*, et pense (comme Jérôme) que le mot *élue* y désigne, non pas une *personne élue*, mais une *église élue*.

Ainsi donc, l'apôtre de la circoncision, adresserait de Babylone sa première lettre aux Juifs de la *Dispersion asiatique*, province assignée à St. Jean, et la terminerait par cette salutation : « *Votre sœur co-élue, celle qui est à Babylone, vous salue, comme fait aussi Marc mon fils :* et de son côté, Jean, l'apôtre des provinces d'Asie, adresserait la sienne « *à l'église élue*, la κυρίᾳ ἐκλεκτῇ, *et à ses enfants qu'il aime dans la vérité;* » et la terminerait à son tour par cette salutation : « *Les enfants de ta sœur co-élue te saluent, toi, leur sœur élue* qui es à Babylone; » c'est-à-dire, « toi, qui habites en si grand nombre cette cité reine d'où est sortie la *Dispersion d'Asie.* »

Il faut se rappeler ici la *triple dispersion* des Juifs, telle que l'avait énumérée St. Luc, au jour de la Pentecôte (Act. II, 8) : 1° « *Parthes, Mèdes, Elamites, avec ceux de Mésopotamie :* » c'était la *dispersion* soumise aux Parthes avec Babylone pour métropole. 2° « *Ceux qui habitent la Judée et la Cappadoce, le Pont et l'Asie (mineure), la Phrygie et la Pamphylie :* » c'était la *dispersion* d'Asie; 3° « *L'Egypte et les quartiers de la Libye qui est près de Cyrène :* » c'était la *dispersion* d'Afrique. — Ainsi ces trois dispersions, que Pierre avait haranguées à la Pentecôte et qui formaient sa province spirituelle, auraient été cha-

cune l'objet de ses soins apostoliques : celle de Babylone, par la visite qu'il lui fit en personne; celle d'Asie, par la lettre qu'il lui écrivit de Babylone; celle d'Afrique, par l'envoi qu'il lui fit de Marc son fils, premier évêque d'Alexandrie[1].

Ces premiers rapports entre les Epîtres catholiques, bien qu'établis sur une interprétation contestable, nous ont semblé dignes d'intérêt; mais nous en avons d'autres.

399. 2° Pierre, écrivant sa première lettre après celle de Jacques, lui rend un témoignage indirect mais significatif, en en adoptant et en incorporant, comme nous l'avons déjà dit, un grand nombre de traits.

3° Jude, dont la lettre a suivi, non-seulement celle de Jacques, mais la deuxième même de Pierre, se recommande, dès l'entrée, comme frère de ce Jacques qui s'était fait connaître des églises par son ministère, son épître et son martyre (en l'an 62).

4° Le même Jude adopte avec grande abondance, comme nous l'avons dit, le langage de la seconde Epître de Pierre; comme Pierre, dans sa première, avait adopté celui de Jacques.

5° Jude va même jusqu'à déclarer qu'il cite *l'un des apôtres de Notre Seigneur Jésus-Christ* (vers. 17), lorsqu'il rapporte en propres termes une prophétie de la seconde Epître de Pierre.

6° Pierre, à son tour, dans sa seconde Epître, recommande fortement *toutes les épîtres de Paul, son frère*

[1] Jérôme, *Catal. Scriptor. Eccles.*, VIII.

*bien-aimé;* les mettant au rang du *reste des Ecritures* et dénonçant la perdition éternelle à quiconque les mutile.

7° Le même Pierre, dans sa seconde lettre, en appelle à la première (III, 1).

8° Jean lie et corrobore le quadruple témoignage de son Evangile et de ses trois Epîtres, en y ramenant d'une manière frappante les mêmes pensées et les mêmes expressions.

9° De même que Jean, dans le quatrième Evangile, nous atteste l'authenticité des trois autres par le soin même qu'il a pris de se taire sur presque tous les événements déjà rapportés par ceux-ci; de même aussi l'on a pu dire que, dans ses trois Epîtres, ce même apôtre nous atteste l'authenticité des Epîtres de Pierre et de Paul, par le silence qu'il y garde sur les importantes doctrines déjà si abondamment exposées par ces deux grands apôtres. — En ne s'étendant que sur les préceptes de l'amour chrétien, Jean nous fait connaître tacitement l'entière approbation qu'il donnait à leurs enseignements. — C'est encore une réflexion du Dr Wordsworth [1].

400. Nous laissons ces considérations, qui peuvent avoir leur intérêt, mais dont l'importance disparaît devant les pensées d'un ordre plus général et plus élevé qui vont nous occuper; car nous devons passer maintenant à la voie de la foi, c'est-à-dire, aux plus fermes fondements de notre sécurité quant au canon des Ecritures.

Nous croyons avoir jusqu'ici suffisamment démontré

[1] Sur le canon (Lond., 1848), pag. 285.

par l'histoire l'incomparable authenticité du Nouveau Testament; mais nous avions indiqué dès l'entrée que, pour arriver aux mêmes conclusions quant aux deux Testaments, il y avait une voie plus excellente encore.

C'est la voie de la foi. — Elle fera le sujet de notre seconde partie.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

